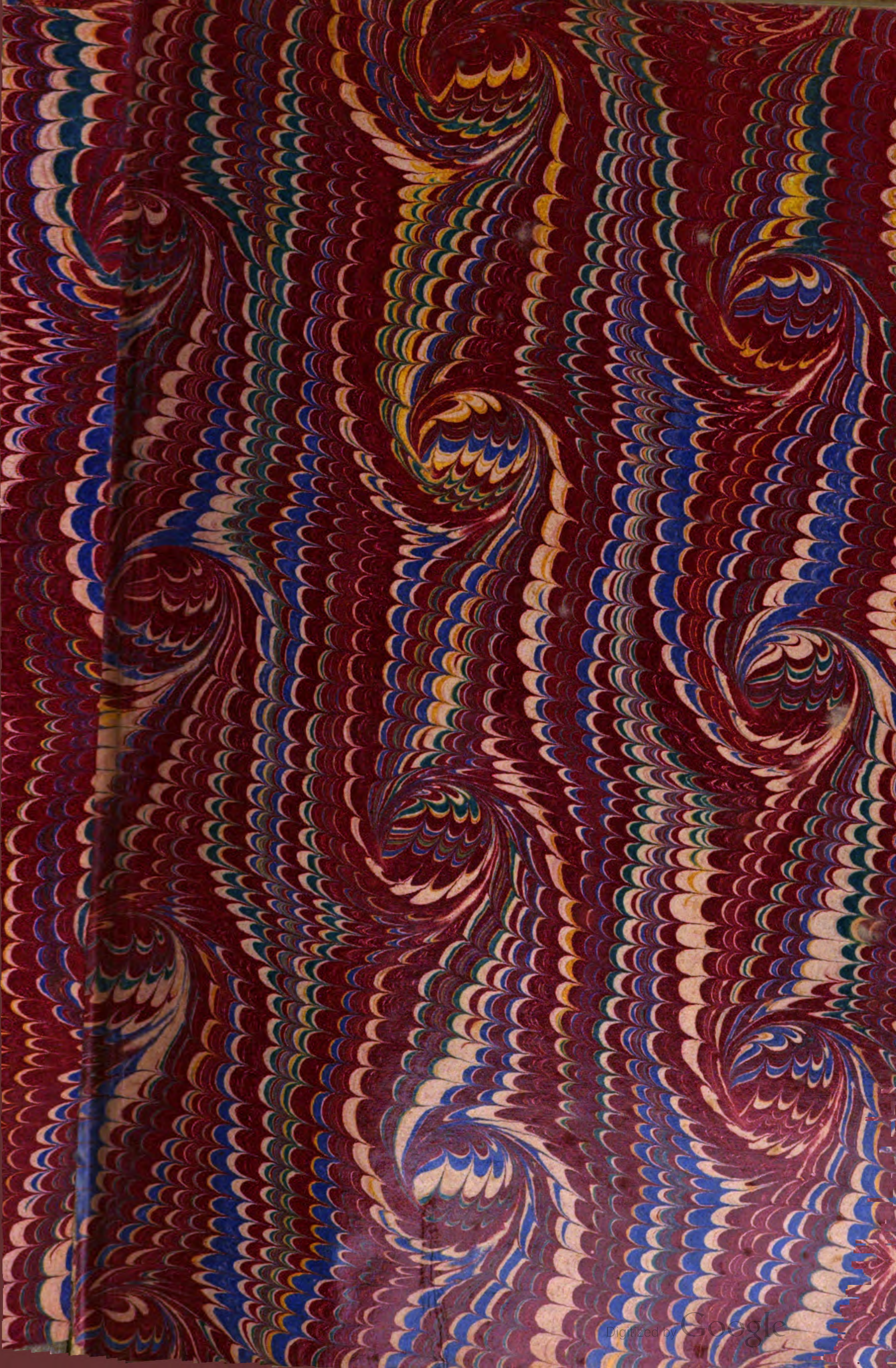


Bulletin

Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME DIX-HUITIÈME



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1910



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 JANVIER 1910

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : MM. l'abbé BERTHOUMIEU, G. BESSON, J. FAULQUIER, JOLY, G. QUEYROI et TIERSONNIER.

S'étaient fait excuser : MM. BERTRAND, le Docteur DE BRINON, l'abbé J. CLÉMENT, René CHABOT, DELAIGUE, DÉNIER, Mme la Ctesse L. DE FRADEL, chanoinesse, MM. Camille et Louis GRÉGOIRE, Stéphane JOLY, MONTAGNE, Roger DE QUIRIELLE et Philippe THOMAS.

— En l'absence de MM. Dénier et René Chabot, secrétaire et secrétaire-adjoint, la charge de rédiger le procès-verbal de la présente séance est dévolue à M. Philippe Tiersonnier. En conséquence, ce dernier donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre 1909, lequel est adopté sans observations.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettre de M. Bertrand, conservateur du Musée départemental, ainsi conçue :

« Moulins, le 3 janvier 1910.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que, sur ma demande et mes démarches, il nous a été offert, pour notre Musée : 1° Par Mlle Loisel, une dalle tumulaire un peu incomplète où on lit (n° 1) :

(N° 1)
CY.GIT. S. CAT
HERINE. DE LEC
LVSE. DISCRET
AGEE. DE 71 AN
S. MOIN. 3 M
IS. DECEDEE
LE. 29. X
I

(N° 2)
CI GIT. SR. MARIE
ANNE DE LECLVSE
DISCRETTE DECE
DÉE LE 4 AVRIL 1757
AGEE DE 65 ANS
REQVIESCAT IN
PACE

0.28 — 0.26

« 2° Par M. Robiolio, une seconde dalle portant l'inscription ci-dessus (n° 2).

« 3° Par M[lle] Loisel encore, un chapiteau corinthien de 0m,15 de diamètre, de 0m,20 de hauteur, et dont le sommet est détérioré ; les sculptures sont en bon état. »

— M. Marc Dénier, dans une lettre du 31 décembre 1909, expliquant qu'une grave maladie de son père l'a forcé à partir pour Souvigny, informe le Président que M. Félix Dénier, ancien architecte de la ville de Montluçon, au cours de réparations actuellement effectuées dans l'ancien couvent des Bénédictins de Souvigny, a fait déplacer une plaque de cheminée armoriée. « L'écusson timbré d'un casque taré de face, est meublé de trois roues (?) que l'on prendrait volontiers pour des roulettes de billard ». La plaque en question est cantonnée aux angles, aux un et deux d'une étoile à six rais ; aux trois et quatre de deux M entrelacées ; au flanc de l'écu deux S barrées ; au-dessous de l'écu une boucle avec son ardillon. M. Dénier fait remarquer que ces armoiries sont inconnues et demande à quelle famille de Souvigny elles peuvent appartenir. Un croquis accompagne la lettre de M. Dénier.

Au sujet de cette lettre, M. Tiersonnier fait observer que, d'après le croquis, les meubles héraldiques qui intriguent M. Dénier ne semblent pas être des roues, ni des roulettes. Il lui semble que ces disques qui paraissent soudés à une partie tubulaire formant en quelque sorte un manche pourraient être des bouterolles d'épées. Les lettres S barrée et M donnent peut-être les initiales du nom de la famille et pour commencer on pourrait orienter les recherches en ce sens ? Au surplus, est-il bien certain que ces armoiries soient celles d'une famille de Souvigny ? Etant donné le lieu où fut trouvé ce contre-feu armorié, il faudrait peut-être chercher dans le personnel religieux du couvent plutôt que du côté des familles de Souvigny. On ne doit pas oublier non plus que les plaques de cheminées étaient parfois fort vagabondes et que de vieux modèles, ou des laissés-pour-compte, ou encore des collections demeurées en surnombre, étaient vendues à vil prix par les fabricants et se retrouvent en des endroits où n'habitèrent jamais des membres de familles dont ces plaques reproduisent les armoiries. — Lettre de M. Roger de Quirielle, en date du 27 décembre 1909. Il envoie à la Société une très aimable réponse de M. Chassain de La Plasse, président de la Diana. Ce dernier déclare que la Diana « sera fière et ravie » de la visite de notre Compagnie. MM. de La Plasse et de Quirielle souhaiteraient que l'excursion ait lieu dans la première quinzaine de juillet 1910. Les membres présents déclarent déférer très volontiers à ce désir et prient leur Président de correspondre à ce sujet avec M. de Quirielle et de remercier M. de La Plasse et la Diana pour le gracieux accueil fait à

leur projet de visite. M. de Quirielle propose que M. le chanoine Reure, membre et de la Diana et de notre Société, soit désigné comme commissaire de l'excursion ; quant à l'organisation matérielle, notre ancien Président veut bien en assumer la charge. Les membres présents ratifient à l'unanimité les propositions de M. de Quirielle.

— M. Jacques FOURNIER, demeurant à Paris, 5, passage Tourlaque, a l'amabilité de nous prévenir, par lettre du 16 décembre 1909, d'une découverte récente faite, par le fermier, dans une terre qu'il possède à Montcombroux :

« Au milieu d'une terre où jamais, de mémoire d'homme, on n'a « vu autre chose qu'un labourage, il s'est formé un trou sous les « pieds d'une vache qui, en tirant la charrue, avait remué une pierre « plate. Ce trou était une sorte de puits de 1 mètre de diamètre et « de 2 mètres de profondeur. Au fond et par côté on apercevait une « petite voûte taillée avec soin dans le roc ; le fermier la désigna « ainsi : une petite gueule de four. Par cette entrée on pénètre dans « un véritable dédale de galeries étroites taillées dans le roc, au dire « du fermier, car moi je n'ai pas eu le temps d'y aller voir.

« Si vous avez quelqu'un qui ait l'expérience de ces sortes de ves« tiges, je vous serais reconnaissant de l'en aviser ; nous pourrions « explorer cette grotte ensemble. »

M. Flament a remercié de cette communication et informe la Société qu'il ne lui a pas été possible jusqu'à présent d'aller prendre sur place une première impression sur la valeur de cette découverte.

Communication est donnée de deux lettres des 22 et 29 décembre écrites par la Société Anonyme des Arts graphiques (Sadag) relatives à la publication en fac-simile de l'Armorial de Guillaume Revel. Les pourparlers continuent.

M. le Président signale ensuite le programme du III[e] congrès international de botanique qui se tiendra à Bruxelles du 14 au 22 mai 1910 et le compte rendu de la séance du 5 novembre 1909 de la *Société d'Economie politique*. Sujet traité : Les remèdes ou prétendus remèdes contre le chômage.

— Ouvrages offerts : M. l'abbé Clément offre sa *Chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais* (Moulins, Crépin-Leblond, 1909). — M. Philippe Thomas, que le mauvais état de sa santé retient loin de nous, donne à notre bibliothèque de nombreux mémoires dont il est l'auteur. La Société remercie vivement les donateurs, fait des vœux pour le prompt rétablissement de M. Thomas et décide qu'une bibliographie sera consacrée à ces divers ouvrages.

— M. le Président fait dans les termes suivants le compte rendu des publications présentant un intérêt au point de vue bourbonnais :

« *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1909, 4[e] trimestre. P. 93, de M. Collet, une étude sur les *Pierres à bassins*

et mégalithes du Haut-Bourbonnais et des régions limitrophes des départements de la Loire et du Puy-de-Dôme, étude dont on lit avec satisfaction la sage et consciencieuse conclusion : en résumé, un petit nombre seulement des mégalithes décrits par les archéologues dont M. Collet combat les affirmations hardies, présentent un certain intérêt préhistorique ; l'immense majorité n'offre que des accidents purement naturels, curieux à la vérité et dont la conservation est désirable au point de vue pittoresque, mais dans lesquels la science des antiquités nationales n'a rien à voir... ; il y aurait danger de plus d'un genre à laisser s'établir l'opinion que tout amoncellement un peu singulier de rochers, toute cuvette, toute rainure dans le granit est l'œuvre des druides ou de leurs sectateurs. L'auteur donne en appendice une bibliographie des mégalithes et pierres à bassins des montagnes arverno-foréziennes et bourbonnaises.

« *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1909. 2e livr. P. 157, note de M. Héron de Villefosse sur une communication de M. Hénault, relative aux *Récipients de pierre en usage pour les sépultures à incinération*, avec planches. L'auteur démontre que, contrairement aux idées admises jusqu'à ce jour, l'emploi du cube en pierre, formant récipient, destiné à contenir les cendres du défunt avec le petit mobilier qui les accompagne a été répandu dans toute la Gaule, à l'époque romaine ; on ne pourrait donc plus croire avec MM. Fillioux et de Cessac que ce mode d'inhumation est spécial au territoire qui a formé le département actuel de la Creuse, avec extension sur les départements voisins de la Haute-Vienne, de l'Indre, du Cher, de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Corrèze ; on vient en effet de découvrir une tombe analogue à Louvignies-Bavay dans le département du Nord et M. Héron de Villefosse rappelle en outre qu'une trouvaille semblable fut déjà faite sous la Restauration près de Givet.

« *Revue du Berry et du Centre*, déc. 1909. P. 391, fin de l'étude de M. Huguenot sur *La terre et les seigneurs de Neuvy-Pailloux*, avec un appendice de M. J. Pierre, où il est longuement question de la famille de Chauvigny.

« *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LIX, 1re livr. P. 14, suite de l'*Histoire de l'abbaye de Grandmont*, au cours de laquelle l'auteur M. l'abbé Leclerc, étudie le neuvième abbé, Charles de Bourbon, fils de notre duc Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne, abbé de Saint-Vast, de Cluny, prieur de Souvigny et de Saint-Pourçain, archevêque de Lyon, administrateur perpétuel de l'évêché de Clermont-Ferrand, etc. Il devint abbé de Grandmont en 1471, prit possession par procureur en 1472, et, chargé d'honneurs et de dignités, ne trouva jamais le loisir de venir à Grandmont, dont, toutefois, il fit confirmer les privilèges et inventorier les reliques ; il se démit de l'abbaye en 1477 en faveur d'Antoine Lallemand, qui lui céda tout le droit qu'il avait sur l'évêché de Clermont, auquel il avait été élu.

« *Revue des études historiques*, année 1909. Comptes rendus, p. 69, du livre de M. Perdrizet sur *La Vierge de miséricorde (étude d'un thème iconographique)* ; p. 99, de l'étude de M. Trimoulier sur *Baudot* ; p. 432, du livre de M. Charrier sur l'évêque constitutionnel Fauchet ; p. 455, d'un intéressant travail de M. Roger Grand, ancien archiviste du Cantal, sur *Du Guesclin en Auvergne*. »

M. Louis Grégoire envoie de la part de M. Scharlowski pour la collection de la Société, un lot de 34 cartes postales éditées par l'ex-

cellent photographe. Les unes ont trait à la catastrophe du dirigeable *République* et aux obsèques grandioses des victimes, les autres au pèlerinage de Lourdes en 1908, au pèlerinage de N.-D. de la Salette à Avermes, 19 septembre 1908, aux fêtes de Jeanne d'Arc à Moulins, 21 novembre 1909. A noter encore : une vue de la Jeanne d'Arc de Raymond Rivoire, qui doit prendre place dans la cathédrale de Moulins ; un portrait de Mgr Lobbedey, membre de droit de notre Société ; un portrait de Mgr Boutry, évêque du Puy, etc...

— M. Tiersonnier signale dans le numéro de décembre 1909 de la *Rivista araldica*, deux reproductions d'ex libris. L'un, aux armes est attribué aux Chabannes La Palice. L'autre, également aux armes est du Cte de Montmorin.

Il communique en outre les passages suivants du catalogue de décembre 1909 de Saffroy frères, libraires au Pré-Saint-Gervais (Seine) :

47533 bis *Doyat* (Jean), conseiller et chambellan de Louis XI, procureur général au Parlement de Paris, né vers 1445, mort en 1499. Le duc de Bourbon, Jean II, se vengea d'avoir été abandonné par lui, à la mort de Louis XI, comme on le verra dans l'acte ci-dessus analysé. (Doyat fut réhabilité par Charles VIII.) Parchemin. Paris, 30 juin 1485, in-fol. obl., 20 fr.

Arrêt du Parlement de Paris rendu contre Doyat, à la requête « du duc de Bourbonnois et d'Auvergne, pour reparacion des abbuz de justice, entreprinses sur l'auctorité du Roy et de sa Court de Parlement, roberyes, déprédations, tirannies, imposicions, exactions, pilleryes, calumnyes... » Doyat ne pourra plus exercer aucun office de judicature, et « oultre l'a condamné et condamne à estre batu nu, de verges, au cul d'une charrette, en la Court du Palais Royal, par devant le Chastellet, ès halles et au pillory de ceste ville de Paris, et illec à avoir sa langue persée d'un fer chault et l'une de ses oreilles coppée ; et semblablement à estre batu nu, de verges, au cul d'une charrette, en la ville de Montferrand, par l'exécuteur de la justice dudit lieu, en place publicque et à jour et heure du marché ». Doyat sera banni du royaume et ses biens seront confisqués.

47549 *Révolution*. Lettres circulaires portant les signatures autographes des administrateurs de chaque département avec l'empreinte du cachet à l'encre grasse ou à la cire ; certaines ont, en tête, une vignette révolutionnaire gravée sur bois Ces circulaires étaient échangées entre chaque département pour contrôler les signatures et éviter les faux. Chaque pièce, 3 fr.
Allier, 4 types différents.

47985 Brochure. *Guerre*. Eloge historique de M. Bureaux-Puzy, préfet de l'Allier (né à Port-sur-Saône), 1807.

47996 *Traicté* du feu et du sel. Excellent et rare opuscule du sieur Blaise de Vigenère, Bourbonnois, trouvé parmy ses papiers après son deceds. Rouen, J. Cailloué, 1642, un vol. in-4°, rel. vélin, marque de libraire au chiffre 4 sur le titre. 20 francs.
Traité rare et recherché, contenant un mélange curieux d'alchimie, de kabbale et de mysticisme et où l'on trouve la manière de fabriquer l'or.

47997 *Arrêts*, in-4°, impr. à 1 franc.
Taxe pour les commis des aydes de Moulins pour le nettoiement des boues, 1721. — Les justices de Montluçon, Murat et Saint-Amant ressortiront du bailliage de Moulins, 1771. — Suppression de l'exemption des tailles pour les maitres de poste de la généralité de Moulins, 1779. — Confirmation des brefs de suppression des maisons des Célestins, des Ternes d'Ambert, de Vichy et d'Esclimont, 1779. — Création d'offices de procureurs en la châtellenie de Cérilly, 1780. — Notice sur les eaux minérales et médicinales de Châteldon en Bourbonnais, 1780, 8 p. in-4°. — Condamnation d'H. Clavel à 6000 l. de dommages-intérêts contre J.-B. Burand, orfèvre à Moulins pour

faux poinçons, 1781. — Règlement pour les pâturages de Saulzet, Beauvergers et Listenois, 1784.

47998 *Arrest* qui condamne Jean Giraudet à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, par l'exécuteur de la Haute-Justice, à une potence qui sera dressée en la place de l'horloge de la ville de Moulins, pour vols avec effraction, 11 déc. 1779, 4 p. in-4° impr. 2 francs.

47999 *Testament* de MM. Fr. Dufresnoy, veuve de M. le Comte d'Alègre, par lequel elle lègue à sa sœur, la comtesse de Longaunay, des terres en Bourbonnais et en Picardie, 7 déc. 1747, 6 p. in-fol. manuscrites. Signatures des notaires. 5 francs.
On joint une copie imprimée de 4 pages in-fol.

48000 *Boisrot-Lacour* (Jacques, baron), député à l'assemblée législative de 1791, né à Montluçon. Lettre a. s., 1er nivose an IV. 4 pages in-4. 4 francs.
Relative à une décharge des impositions foncières de sa propriété dans les communes de Jenzat et du Mayet-d'Ecole.

48001 *Plan* présentant le lieu de la commune de Bert, où M. Crouzier du Puy, fait exploiter des charbons de terre. — Plan des terrains des communes de Bert et Mont-Combroux (arr. de Lapalisse), dans lesquels MM. Bouquet, Marpon, Loisel de Cusset, Meilheurat des Prureaux et Crouzier du Puy ont des travaux depuis plusieurs années pour exploitation de charbon de terre. Deux plans mns., dressés en 1822, collés sur toile. Double folio. 10 francs.

48002 *Vues* lithographiées in-4°. Chac. 1 franc.
Ancien château d'Avrilly, par A. Durand, 1840, s. ch. — Vue de l'église de Cusset, par Courlin. — Eglise de Saint-Pierre de Montluçon, par Desrosiers. — Fragment pris à Moulins, par E. Frem. — Crypte de l'église de Vicq, par Sagot. — Porte de Vichy la Ville, par Raulin, 1820.

48003 *Portrait* de J.-B. J. Lucas, de Gannat, député du Bourbonnais en 1789, né à Senat en 1737, gravé à l'aqua-teinte par Le Vachez, in-4°. 4 francs.

48004 *Portraits* gravés in-4° et in-8°. Chac. 2 francs.
Louis, duc de Bourbon, par Gantrel. — Charles, duc de Bourbon, comte de Montpensier et d'Auvergne, par Pet. de Jode. — Cl. Destutt, comte de Tracy, député de Moulins en 1789, par Déjabin. — J. J. Goyard, né à Moulins, député en 1789, par le précédent. — Pierre Tridon, curé de Rongères, né à Saint-Gerand-le-Puy, député en 1789, par le même. — Louis Hector de Villars, par Reinhard, d'après Rigaud, armoiries au bas.

— M. Flament lit divers extraits d'anciennes minutes versées aux archives départementales par M. Mage, notaire à Lurcy-Lévy. Il montre par des exemples relatifs à Couleuvre, Lurcy-Lévy, Le Veurdre, Couzon, tout l'intérêt de ces minutes pour l'histoire locale. C'est là qu'on peut retrouver les traces de la vie d'autrefois : renseignements concernant l'histoire de nos petites paroisses rurales, les assemblées d'habitants relatives à l'exercice de leurs droits ou à la défense de leurs intérêts, etc.

— De la part de M. Crépin-Leblond, il communique un compte rendu de la séance du 29 novembre dernier de la *Société historique du Cher*, emprunté à l'*Indépendant du Cher*, numéro du 21 décembre. Lecture fut donnée dans cette séance d'une notice historique de M. Suplisson sur le canon de Sancerre. C'est une pièce de 4 en bronze datant de la Révolution. Ainsi qu'une autre pièce détériorée plus tard par accident, elle provenait de la fonderie éphémère établie à Moulins. Ces canons furent donnés à Sancerre à cause de l'agitation royaliste de la région.



— M. le Président entretient ensuite la Société de la question du Musée.

Il expose comment le Musée départemental fut créé en 1861 grâce à la Société d'Emulation qui abandonna ses collections au département à titre de dépôt tant qu'il existerait un musée départemental. Sur la proposition du président, la Société, considérant que le musée départemental n'est pas supprimé par suite de sa fusion prochaine avec le musée municipal, et que les intentions des membres de la Société de 1861 de faire de leurs collections des collections publiques sont toujours respectées, *décide d'en faire l'abandon au département en toute propriété.* Le Président adressera une lettre conforme à cette délibération à M. le Préfet de l'Allier et à M. le Maire de Moulins. Cette lettre, où la question devra être traitée en entier, sera publiée dans un prochain *Bulletin.*

— M. Flament annonce que Mme du Broc de Segange a bien voulu prendre au milieu de nous la place laissée vacante par son mari le regretté commandant du Broc, et que M. André Cordez a consenti à remplacer son père. De sincères remerciments ont été adressés à Mme du Broc et à M. Cordez par le secrétaire.

— Sont présentés comme membres titulaires :

— Mme Charles Tiersonnier, 4, rue La Bruyère, à Versailles (Seine-et-Oise), par Mme la Ctesse Louise de Fradel sa cousine, M. Philippe Tiersonnier son fils, et le Cte de Dreuille son cousin.

— Mme Bertrand, à La Pacaudière (Loire), par MM. Montagne son cousin, Philippe Tiersonnier et Pierre Flament.

— M. l'abbé Devidal, curé d'Autry-Issards, par MM. l'abbé Clément, le chanoine Berthoumieu et Marc Dénier.

— M. Louis Fressanges du Bost, rue Barathon, à Montluçon, par MM. Pierre Flament, Marc Dénier et Ph. Tiersonnier.

— M. Valery Larbaud-Saint-Yorre, licencié ès-lettres, avenue Victoria à Vichy, par MM. Biernawski, Tiersonnier et Flament.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures (1).

Ph. T.

(1) C'est par suite d'une omission dans le manuscrit du procès-verbal de la séance de décembre 1909, erreur actuellement réparée, qu'il n'a pas été procédé le 3 janvier 1910 au vote sur l'admission de M. Max Boirot.



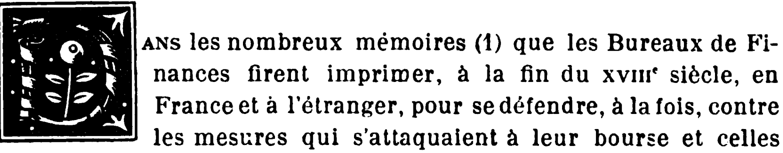


Le Bureau des Finances de Moulins

(1587-1790)

NOTES ET DOCUMENTS

INSTITUTION DES BUREAUX DE FINANCES



Dans les nombreux mémoires (1) que les Bureaux de Finances firent imprimer, à la fin du XVIIIe siècle, en France et à l'étranger, pour se défendre, à la fois, contre les mesures qui s'attaquaient à leur bourse et celles qui menaçaient l'existence de leurs offices, figure cette affirmation emphatique : « La magistrature des Trésoriers de France remonte « aux temps les plus reculés ; elle tient à toutes les parties de l'ordre « judiciaire et de l'administration civile, et on ne peut en tracer un « tableau historique sans embrasser les différentes époques de l'or- « ganisation entière de la monarchie. »

Dans une délibération prise, le 29 janvier 1678, les Trésoriers de Moulins rappellent, avec encore plus d'emphase, l'antiquité de leur charge : « Il est de notoriété que les charges de Trésoriers de France « sont des plus anciennes du royaume, et un célèbre auteur a dit que

(1) Voici quelques titres de ces publications :

Mémoire sur les privilèges et fonctions des trésoriers généraux de France. Orléans, 1745. — *Traité historique de l'état des trésoriers de France*, par M. de Gironcourt. 1776. — *Traité sur la juridiction des trésoriers de France*, par M. Jousse. Amsterdam, 1777. — *Les trésoriers de France.* Genève, 1780. — *Mémoire sur l'institution des bureaux des finances et l'utilité de leurs fonctions.* 1789. — Un autre ouvrage, très hostile aux bureaux, fut publié en 1793, à Amsterdam, sous le titre : *Etat véritable des trésoriers de France.* — Nous avons aussi souvent recours à un ouvrage très complet : *Le bureau des finances de Riom*, par M. Ed. Everat. Riom, Ulysse Jouvet, éditeur, 1900.

« si l'on cherche la première institution des Trésoriers de France, on « peut dire qu'il en est comme du Nil, dont on n'a jamais pu décou- « vrir la source. Ces officiers sont si anciens dans le royaume qu'il « ne se trouve rien sur leur origine, mais qu'il est à présumer qu'ils « ont été créés de même que l'empire romain et la naissance de la « monarchie française pour avoir la direction du trésor et du domaine « de nos roys, et c'est de là que vient leur nom de Trésorier, parce « que le trésor signifie le domaine. »

Il est certain que de tout temps, les souverains ont eu à déléguer à un de leurs officiers, l'administration de leur domaine, de la portion de la propriété générale abandonnée au roi pour ses dépenses, celles de sa cour et l'exercice de sa puissance ; dès Philippe de Valois, cet intendant du Domaine se nommait Trésorier de France (1).

Sous Charles V, quatre trésoriers existaient : en Languedoc, en Langue d'oïl, en outre Seine et Yonne, et en Normandie.

Lors de la création des impôts des aides et gabelles (1355), quatre nouveaux officiers furent chargés de leur perception et du jugement des contestations. C'est du nom de ces officiers, appelés généraux des aides ou généraux des finances, qu'est venue l'idée de diviser le territoire en généralités. Henri II réunit les offices des généraux des aides et des finances, ceux de receveurs généraux des finances, qui les accompagnaiént, et centralisa toutes ces attributions dans les mains du « trésorier général des finances » (1551).

En juillet 1543, par suite du grand nombre de litiges concernant les aides et gabelles, on avait dû créer, pour les juger, des corps judiciaires spéciaux sous le nom de Cours des Aides ; quand un édit de juillet 1577 établit les bureaux des finances dans chaque généralité, les officiers, « trésoriers généraux des finances », n'eurent plus à s'occuper des aides et gabelles.

Sous ses ducs, le Bourbonnais possédait une administration financière et contentieuse ; elle se composait primitivement « des clercs du Bourbonnais », auxquels succéda une chambre des comptes (2) ayant dans ses attributions l'enregistrement et la garde des actes du domaine, le contentieux et le contrôle des comptables ; un trésorier général dirigeait cette administration, le service des recettes et des dépenses, et en surveillait les divers préposés. Les sommes dues

(1) EVERAT, p. 1.

(2) HUILLARD-BRÉHOLLES. « Notice sur les archives des ducs de Bourbon », tome Ier de l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon ;* voir aussi, à ce sujet, la thèse de l'archiviste Max BRUCHET, *Essai sur le Bourbonnais, sous le duc Louis II* (1356-1410).



étaient encaissées par des receveurs ayant sous leurs ordres les prévôts institués dans les circonscriptions appelées « prévôtées ou baillies ».

Cette chambre des comptes avait été créée, en octobre 1374 (1), par Louis II, sur le modèle de la chambre des comptes de Paris; l'étendue de ses domaines permettait au duc de s'inspirer de l'organisation du royaume ; la chambre des comptes se tenait en l'hôtel ducal de Souvigny, et fut composée, à sa création, des conseillers du duc, messire Goçaut, seigneur de Thory, chevalier ; messire Jehan Baudereu, doyen de Hériçon ; messire Jehan Chauveau, doyen de Montluçon, et Louis de Pierrepont, secrétaire de Louis II.

Cette chambre des comptes du Bourbonnais fut supprimée sous le règne de François Ier, en 1531, et sa juridiction sur les receveurs et les comptables fut transférée à la chambre des comptes de Paris. Le service financier fut alors assuré par le receveur particulier de Moulins et de Montluçon qui étaient de la recette générale de Bourges, et le Domaine fut administré par un Trésorier du domaine.

Cette administration était encore celle qui devait exister lorsque le bureau des finances de la généralité de Moulins fut établi, par édit du 26 septembre 1587, dans la ville de Moulins (2). Ce bureau eut d'abord deux présidents (3) et huit trésoriers généraux de France, à côté desquels se trouvaient d'autres titulaires d'offices, annexes du Bureau : deux receveurs généraux des tailles, deux contrôleurs, deux receveurs généraux du taillon, deux contrôleurs et un receveur particulier pour chaque élection de Moulins, de Montluçon, de Nevers, de Gannat et de Guéret, auxquels on joignit plus tard celles de Combrailles et de Châtel-Chinon.

Deux présidents et huit trésoriers formaient une administration plus que suffisante pour assurer les services incombant au bureau des finances, et ces officiers n'auraient jamais eu besoin qu'on leur adjoignît de nouveaux collègues ; mais on ne les consulta pas quand on augmenta le nombre des trésoriers ; on n'avait pas, du reste, en

(1) Huillard-Bréholles.

(2) Cet édit a été publié par M. P. Flament, archiviste de l'Allier, dans le *Mémoire de la Généralité de Moulins, de l'intendant Le Vayer*, page 139, librairie L. Grégoire, à Moulins, 1906.

(3) Les présidents étaient chargés de recueillir les voix des trésoriers de France, de faire observer les édits, ordonnances, règlements, et d'en ordonner l'enregistrement, même malgré l'opposition des trésoriers ; l'un des présidents devint plus tard, par mesure fiscale, premier président ; enfin, les charges de président furent achetées par le bureau, et supprimées.



vue les nécessités du service, on ne cherchait qu'une chose : créer des charges dont la finance pût fournir au Trésor royal les ressources dont il avait toujours besoin.

En 1620, le bureau de Moulins eut deux nouvelles charges de trésorier ; en 1626, trois ; en 1627, quatre ; une en 1633 et une autre en 1663, ce qui porta à 23 le nombre des officiers ; les 23 existaient encore lors de la suppression du bureau, en 1788 ; en 76 ans, leur nombre avait plus que doublé, bien que leurs attributions eussent été, comme nous le verrons, considérablement amoindries.

1° Le Contentieux du Domaine, à charge d'appel devant le Parlement, en certains cas ; 2° la direction du Domaine — visites des propriétés de la Couronne, vérification des titres de possesseurs, répression des usurpations, baux et fermes des biens domaniaux, des aides ou autres impôts, réception des actes de fois et hommages, vérification des aveux et dénombrements ; 3° assiette de la taille, inspection des percepteurs et vérification de leur gestion ; 4° voirie — droit d'inspecter et ordonner sur toute sorte de chemins royaux ou paroissiaux, sur les rues des villes et villages, ponts, chaussées, pavés, alignements, canaux, rivières, droit de péage.

Ces attributions des bureaux des finances faisaient une liste fort imposante sur le papier, mais, dans leur nomenclature, figurait un grand nombre d'affaires fort simples, exigeant peu ou pas de travail ; il faudrait, du reste, un volume pour énumérer toutes les attributions en détail et nous nous contenterons, dans cette introduction à la liste des trésoriers de Moulins, de résumer celles qui avaient réellement une importance.

Le rôle des trésoriers des finances ne finissait pas avec les décisions prises sur leur siège ; ils avaient le droit d'en surveiller l'exécution, l'obligation de rechercher les abus et irrégularités qui pouvaient se produire sur le territoire soumis à leur juridiction (1). Pour cette partie

(1) Les pouvoirs qu'eurent primitivement les trésoriers, en matière de voirie, leur furent en grande partie retirés par suite de la création, sous Louis XIV, d'inspecteurs des turcies et levées ; sous Louis XV, d'inspecteurs, d'ingénieurs des ponts et chaussées, d'agents placés sous l'autorité de l'intendant tous plus capables, au point de vue technique, que les trésoriers ; l'intendant mit également la main sur plusieurs parties du service ; d'après les documents qui nous sont passés sous les yeux, les trésoriers ne conservèrent que des attributions très peu importantes pour la grande voirie, un avis à donner plutôt qu'une décision à prendre, pour fixer les alignements à suivre. Quant à la petite voirie qui leur resta, comme elle n'existait que de nom, nous ne voyons pas trop ce que pouvaient faire les trésoriers.



de leurs fonctions, les trésoriers étaient tenus de faire des chevauchées dans la généralité (1). Vu les difficultés de communication, sans doute, l'édit de 1577 n'imposait que l'obligation d'en visiter annuellement une partie, de façon que toute la généralité fût parcourue en cinq ans. La moitié des trésoriers devaient rester une année au siège pour traiter les affaires, pendant que l'autre moitié faisait les chevauchées et commissions, et cela alternativement. Ces obligations réglementaires ne pouvaient être observées, car la plupart de nos trésoriers habitaient ailleurs qu'à Moulins, souvent très loin dans d'autres provinces. Les fonctions étaient exercées par quelques zélés, heureux de remplacer leurs confrères afin de toucher leur part de gages. La juridiction des bureaux de finances ne peut guère trouver un point de comparaison dans l'organisation administrative ou judiciaire actuelle de la France; on a cru que l'on pourrait prendre, dans ce but, les conseils de préfecture, qui connaissent, outre des matières administratives générales, celles relatives aux domaines nationaux, aux travaux publics, aux impôts et à la grande voirie. A notre avis, cette comparaison n'est guère admissible : les conseils de préfecture ne s'occupent que des réclamations relatives aux impôts, et non de leur assiette ou de leur répartition. Quant à la grande voirie, le tribunal administratif statue sur les contraventions et les actions concernant les entreprises et n'a rien à voir dans la rédaction des projets des travaux et leur exécution. Ce qu'on peut dire, c'est que les bureaux des finances avaient la plupart des attributions réparties aujourd'hui entre les services que possède un département : préfecture, trésorerie, enregistrement, contributions directes et indirectes, ponts et chaussées, et certaines attributions des tribunaux et des conseils généraux et d'arrondissement.

A côté des trésoriers, on créa des offices d'avocat du Roi (2) et des procureurs du Roi, doublés plus tard (3) pour faire de l'argent ; un office de chevalier d'honneur (4) fut aussi inventé.

Enfin, chaque bureau avait un greffier en chef (5) jouissant des

(1) Dans ces chevauchées, ils devaient écouter les plaintes, examiner la répartition de la taille, la perception des aides et gabelles, surveiller les receveurs, les punir s'il y avait lieu, examiner la situation du domaine, des chemins, etc.

(2) Edit d'avril 1627.

(3) Edit de mai 1635.

(4) Edit de juillet 1702 ; le chevalier d'honneur avait voix délibérative et siégeait en habit noir avec le manteau, le collet et l'épée.

(5) Edit de juillet 1577 ; des mesures fiscales frappèrent les greffiers comme les trésoriers.

mêmes prérogatives et honneurs que les trésoriers ; toujours dans un but fiscal, on lui adjoignit des collègues appelés greffiers alternatifs, greffiers triennaux, ce qui indique le temps qu'ils passaient dans leurs charges. Il y eut encore une charge de receveur des épices (1) ; on en créa une deuxième ; les deux offices furent supprimés, puis rétablis. Un contrôleur général exista aussi. Il y eut un office d'huissier, puis trois (2), quatre.

On voit que, en réalité, les bureaux des finances furent surtout pour le gouvernement royal, ainsi que le déclarèrent souvent officiellement ses représentants et ses lettres patentes, un moyen de battre monnaie.



PRIVILÈGES DES TRÉSORIERS DE FRANCE. — VALEUR ET PRODUITS DE LEUR CHARGE.

Les attributions données par l'édit de 1577 et les privilèges réservés à leurs charges donnaient aux membres du bureau des finances une place des plus importantes dans la Généralité, tant que les offices furent possédés par les membres des grandes familles du pays. Mais quand il suffit de pouvoir payer la finance, quels que fussent l'âge, le rang social et le degré d'instruction des postulants, la charge dut perdre certainement de son prestige. Au bureau de Moulins, les titulaires appartenaient généralement aux familles notables du Bourbonnais, par eux ou par leurs alliances à de bonnes maisons d'autres provinces, car beaucoup d'entre eux vinrent de provinces différentes ; tous occupèrent dignement leurs charges et on peut dire qu'un seul, Perrotin, au XVIIIe siècle, fit tache dans le tableau. Quant à leur intel-

(1) La somme que les juges exigeaient des parties dont ils examinaient les causes ; l'abus des épices, souvent et justement attaqué, se maintint jusqu'à la Révolution.

(2) Edits de juillet 1577, février 1626, avril 1627, mai 1636; décembre 1693.

ligence et leur capacité, il est difficile de se faire une opinion : les détails d'administration que nous connaissons n'ont pas soulevé de discussions sérieuses, où quelques trésoriers pussent faire preuve de talent, d'expérience et d'initiative, montrer des qualités remarquables de financier ou d'administrateur.

Nous les voyons, pour la taille, prendre chaleureusement, du moins sur le papier, le parti des populations qui ont été éprouvées par la grêle, les inondations, les orages, la gelée ; les membres en fonctions demandent alors avec insistance des dégrèvements pour « les affligés » et suspendent le département de la taille, en attendant une réponse.

Examiné à un point de vue général, le fonctionnement du bureau de Moulins est régulier, conforme aux règlements ; les mêmes affaires se représentent, du reste, chaque année et, sans quelques incidents où l'amour-propre est plus engagé que les intérêts du pays, l'existence de notre bureau devait se passer tranquillement, surtout pour la majorité de ses membres qui laissait aux collègues de Moulins le soin de siéger et attendait dans ses terres, ou dans une bonne ville éloignée, le paiement des gages.

Ainsi qu'on le remarquera en parcourant les notices des trésoriers, il y en eut un grand nombre originaires des provinces voisines, de la Marche, du Nivernais, de la Bourgogne, de l'Auvergne et d'autres venant de provinces fort éloignées, de Paris, de l'Orléanais, de Normandie ; un était de Pau.

Beaucoup faisaient comme le seul d'entre eux, dont le nom survivra toujours, l'illustre poète Racine, qui ne vint jamais à Moulins pour prendre part aux travaux, et ne demandait qu'une chose, c'est qu'on lui fit parvenir exactement ses gages à Paris.

Les privilèges attachés à la fonction de trésorier des finances étaient nombreux et importants ; ils furent donnés, retirés ou modifiés et rétablis par une longue suite d'édits, d'ordonnances, de lettres-patentes et de sentences ; considérés comme commensaux de la maison du Roi, les trésoriers prêtaient serment entre les mains du chancelier ; ils devaient recevoir directement du souverain ou de son conseil les édits concernant leur juridiction ; ils étaient regardés comme étant du corps de compagnies supérieures ; ils avaient entrée, séance et voix délibérative aux Parlement, Chambre des Comptes et Cours des Aides, avec droit de préséance sur les maîtres des comptes et des conseillers de la justice des aides (1). Membres de la Chambre des

(1) Il y eut, à ce sujet, de vives contestations, et, à la fin de leur existence,

Comptes, ils s'installaient au banc des maîtres immédiatement après leur prestation de serment, avant même d'avoir été reçus à leur bureau. Dans les cérémonies ou assemblées publiques et particulières, les trésoriers passaient avant les baillis, sénéchaux, présidiaux et autres officiers du Roi (1).

Appartenant aux cours souveraines, les trésoriers avaient le privilège de la noblesse pendant leur vie et de sa transmission au deuxième degré ; ce privilège de la noblesse fut facilité par des édits, mais les trésoriers surent ce qu'il leur en coûta. « Un édit d'octobre 1704 accorda quatre dispenses d'un degré par compagnie. Les quatre officiers ainsi gratifiés pouvaient acquérir une pleine noblesse et la transmettre à leur postérité en servant 20 ans, ou en mourant revêtus de leurs charges ; un second édit du 30 mars 1705 remplaça ces quatre dispenses par deux d'un degré pour le doyen et le sous-doyen de la compagnie, avec promesse de renouveler cette faveur tous les cinq ans. Si les doyens étaient déjà anoblis, la compagnie avait le droit de désigner, pour recueillir ce privilège, deux de ses membres non nobles, y compris le greffier en chef. Avec de pareilles facilités, les membres d'un bureau des finances anoblissaient presque tous leurs familles.

C'est devant les trésoriers que se faisaient installer et prêtaient serment les officiers de leur juridiction : Contrôleurs, trésoriers généraux et particuliers du domaine, grènetiers, receveurs des tailles et du taillon, payeurs de gages, contrôleurs de ces payeurs, élus, receveurs des dixmes, commissaires des chaussées, trésoriers des ponts et chaussées, des turcies et levées, capitaines des châteaux.

Les trésoriers jouissent de nombreuses exemptions (2) : exemption de tailles, taillon, crues, soldes, fouage, subsistances, aydes, gabelles, octroys, capitations, dons, emprunts, charges de ville, droits de péage, barrage, guet, gardes des ports, réparations diverses aux villes, ponts, chaussées, murailles, etc. ; exemption d'étapes, logement des gens de cour et de guerre, de ban, arrière-ban, service personnel, de

les trésoriers n'avaient plus ces anciens privilèges, sauf l'honneur de siéger au Parlement le jour de leur réception et sans voix délibérative.

(1) Baillis, présidiaux, discutèrent souvent cette préséance, surtout quand il fut question de supprimer les bureaux des finances ; les présidiaux et baillis auraient voulu avoir une partie des attributions des bureaux, et « l'Etat véritable des trésoriers de 1779 » avait été publié dans ce but.

(2) Au XVIII[e] siècle, les attaques dirigées contre les bureaux ne manquèrent pas de dire que ces privilèges faisaient retomber sur le peuple tout le fardeau des impôts, et qu'il fallait les supprimer, rien dans les services rendus ne les justifiant.



tous droits et devoirs seigneuriaux appartenant au Roi ; de tutelle, curatelle, de toutes charges de mairie, échevinage, des places et fonctions de marguilliers, etc.

Les trésoriers furent loin de jouir toujours tranquillement de leurs exemptions, et les représentants des villes leur cherchaient souvent querelle pour quelques-unes ; ainsi, en 1650, pendant la Fronde, les membres du bureau des finances refusèrent de prendre part à la garde de Moulins, et les officiers du Présidial, qui étaient loin de se considérer comme inférieurs à eux, ne manquèrent pas de suivre leur exemple ; n'acceptant pas les refus, et certainement heureux de faire une niche aux privilégiés, maire et échevins portèrent l'affaire devant le lieutenant général du Roi, qui, inspiré par les mêmes sentiments que les réclamants, n'admit pas les prétentions du bureau des finances et du Présidial, par l'ordonnance suivante portant que « les trésoriers de France, les officiers du Présidial et tous aultres de la ville de Moulins monteront à la garde ainsy que les bourgeois de ladite ville » (1).

Du XXIIe juillet 1650, à Paris.

De par Monseigneur le duc d'Orléans oncle du Roy et lieutenant général de sa majesté en toutes ses provinces et armées.

Sur ce qui a esté présenté à Monseigneur de la part du maire et eschevins de la ville de Moulins en Bourbonnois qu'estantz nécessité à cause du voisinage de ceux de Monron qui sont en armes contre le service de Sa Majesté et pour se garantir de leurs courses et entreprises de faire garde en la dite ville et que plusieurs principaux d'icelle mesmes les Présidents et trésoriers généraux de France du bureau y estably reffusent d'aller à la dite garde, prétendantz en debvoir estre exemptz à cause de leurs charges, ce qui a fait que les officiers du Présidial de la dite ville et auctres sont dans la mesme prétention laquelle ayant lieu seroit cause que la dite garde ne pourroit estre faicte ainsy pour le service de Sa Majesté et la seureté des habitans de la dite ville. A quoi desirant pourvoir Monseigneur a ordonné que les ditz Trésoriers de France du Bureau de Moulins, les officiers du Présidial de la dite ville et tous autres Bourgeois et habitans d'icelle de quelque qualité ou condition qu'ils soyent sans aucune exception monterons la garde chacun à leur tour et feront les factions de guerre selon et ainsy qu'il est accoustumé en la dite ville lors de la garde d'icelle sans qu'aucun en puisse estre exempté ny excuse soubs pretexte de sa charge ou qualité si ce n'est en cause de maladie auquel cas ceux qui ne pourraient aller en personne à la dite garde seront tenus d'envoyer un homme suffisant en leur place pour aller en leur place à peyne aux contrevenantz d'amende qui sera arbitrée par les maire et eschevins de ladite ville et de deschoir de tous les privilèges et

(1) Fonds français. Anciens fonds, tome XIV. m. 4181. n° 283. f° 374. Même source pour d'autres lettres qui suivront.



immunités accordés aux Bourgeois d'icelle. Mande et ordonne mon dist Seigneur au Seigneur de Saint-Geran gouverneur et lieutenant général pour sa majesté en Bourbonnois et gouverneur pareillement de la ville et chasteau de Moulins et aux dits Maire et Eschevins de tenir la main à l'exécution de la présente selon sa forme et teneur. faict à Paris le XXIIe jour de juillet 1650.

On peut être sûr que maire et échevins furent heureux de faire monter la garde à tous les privilégiés ou à leurs remplaçants.

Une contestation fut soulevée en janvier 1665 par la Cour des Aydes de Paris, affaire très grave en ce sens qu'elle concernait un des privilèges les plus chers aux trésoriers ; la Cour voulait s'opposer à ce que les membres du bureau des finances prissent le titre d'écuyer ; cette prétention ne fut pas admise et, en 1672, quand la même difficulté se reproduisit pour Guérin de Chermont (1), la chambre des Requêtes de Paris ordonna que la qualité d'écuyer lui serait donnée.

En 1676 (1), il avait été question d'imposer aux trésoriers l'obligation de parler au Roi, agenouillé devant lui. Il y eut une véritable révolte : les trésoriers de tous les bureaux de France se concertèrent pour gémir, et le 16 mars 1676, le trésorier Feydeau apporta de Lyon à ses collègues de Moulins une copie d'un arrêt portant que les membres du bureau parleraient au Roi, debout, tant en corps qu'en députation, après avoir, toutefois, fait une génuflexion.

Dans les fêtes et les cérémonies publiques, les trésoriers devaient avoir la première place, disaient-ils, la préséance sur le Présidial ; on les y conviait par une invitation personnelle ; il fut difficile d'éviter les froissements à ce sujet et quand les deux corps devaient se trouver en présence dans une cérémonie communale, le maire et les échevins s'ingéniaient pour assurer l'accord ; à la collégiale, les trésoriers avaient une tribune spéciale ; à l'académie de musique, on leur réservait une place d'honneur qu'ils payaient généreusement avec un abonnement de 600 livres.

Les trésoriers jouirent d'un autre honneur dont ils se seraient peut-être passés, vu le prix qu'il coûtait : aux termes du règlement sur les municipalités, du 3 novembre 1620, les officiers et compagnies établis dans les villes, présidial, bureaux des finances, etc., étaient au nombre des notables habitants, aptes à devenir candidats aux fonctions municipales ; le Roi décida que la charge de maire serait alternativement soit aux officiers du présidial, soit à ceux du

(1) Arch. Allier, C. 142.

bureau des finances, soit aux notables de la ville, et l'ordonnance de 1620 fut suivie d'exécution.

Comme on le verra dans les notices des trésoriers (1), plusieurs occupèrent l'office de maire de Moulins, quatre avant l'ordonnance de 1620 et neuf après : en 1587-1591, Jehan Palierne ; en 1595, Antoine Verne ; en 1604 1605, Claude de la Croix ; 1613-1614, Jehan de Champfeu ; 1624, Pierre Bourderel ; 1625, Jean du Buysson ; 1627-1629, J.-B. de Brinon ; 1657-1658, Jean Palierne ; 1665 1666, Claude Guérin de Chermont ; 1676-1678, 1682-1684, Jean Garnier ; 1690, de Villaines ; 1715-1716, Jacques Piedenus de la Velatte ; 1718-1723, Pierre Poncet ; Michel des Salles, avocat du Roi, fut maire de 1723 à 1724, et C.-A. Olivier de Palières, procureur du Roi, de 1724 à 1725, de 1727 à 1729, de 1733 à 1734 ; le greffier en chef, Jacques Heulhard de Certilly, fut l'avant-dernier maire sous l'Ancien Régime, de 1786 à 1790.

Pour le costume, l'ordonnance du 10 février 1653 fixait aux trésoriers les mêmes habits et les mêmes robes que les maîtres des requêtes et les conseillers des cours souveraines ; à Moulins, en 1623, les trésoriers décidèrent qu'ils n'entreraient au bureau qu'avec le manteau à manches longues et la toque, « à l'instard de Messieurs des comptes ». Ce costume devait être luxueux ; en 1761 (2), il coûtait « robe, collet, rubans, 600 livres » (3).

Un règlement intérieur du 2 avril 1730 (4) disait que les trésoriers seraient en robe, comme il convient à des officiers rendant la justice ; ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription n'auraient pas entrée au bureau et ne seraient pas tenus présents. A cette époque, le bureau se réunissait les lundi et mardi pour affaires de finances ; les mercredi et vendredi pour le domaine et la voirie, il siégeait de 9 heures à 11 heures du matin

Le greffe et les archives étaient ouverts au public les vendredi.

Le bureau des finances avait son hôtel, qui occupait l'emplacement (5) le plus rapproché de la Mal-Coiffée, ou plutôt de l'ensemble de constructions qui constituaient la vieille forteresse. A côté se trouvaient le Présidial, les prisons, la chambre du domaine ; d'après le plan qui accompagne le travail de l'ancien archiviste de l'Allier, les bâ-

(1) Voir *Bull. Soc. Em.* 1903, P. Tiersonnier, « Consuls et maires de Moulins », pages 120 et suivantes.

(2) *Histoire de Moulins*, H. Faure, tome II, page 418 *n.*

(3) Au moins 3.000 francs de notre monnaie.

(4) Arch. Allier, C. 142.

(5) *Arch. hist.* 1891, page 48, « L'incendie du château de Moulins », par Vayssière.

timents de tous ces services s'étendaient derrière les maisons qui forment aujourd'hui la rue et la place de l'Ancien Palais, à gauche en montant de la place de l'Horloge. Après l'incendie de 1755, le présidial et le bureau des finances se logèrent au couvent des Augustins (1), qui, pour 150 francs par an, leur louèrent un appartement. Ils l'occupaient encore quand la juridiction fut supprimée ; antérieurement en 1774, on avait projeté de leur donner à eux et au présidial, dans le château, un hôtel neuf que devait faire construire la ville (2) à laquelle on aurait abandonné en compensation les matériaux et bâtiments de la forteresse. Un projet, ou avant-projet, fut étudié par les soins des trésoriers qui payèrent 30 livres à son auteur, le sieur de Brié.

D'après l'édit de 1577 les gages de chaque trésorier de Moulins avaient été fixés à 2.500 livres, non compris les épices et frais de chevauchée. Celui de 1635 l'éleva à 3.000. Mais il convient d'observer que des mesures fiscales avaient imposé au bureau des sacrifices énormes ; presque toujours, pour trouver les fonds qui étaient exigés de lui, il fut obligé d'avoir recours à des emprunts dont le remboursement et les intérêts étaient prélevés sur le gage, et ces annuités devaient sensiblement réduire la somme restant au trésorier.

Les frais de chevauchée étaient fournis par une allocation spéciale.

Quant à la valeur des offices, nous n'avons que quelques renseignements : En 1627, la charge de Delorme fut vendue 46.300 livres ; en 1681 (3), le prix des charges était de 75.000 livres ; en 1698, les plus fortes valaient 25 à 26.000 livres ; elles avaient les unes 2.353 livres de gages et les autres 2.678 ; il y en avait n'ayant que 1.660 livres de gage (4), ne valant que 16 à 18.000 livres ; la charge du procureur du Roi valait 18.000 livres ; les charges de greffier chacune 5.000 ; la charge de chevalier d'honneur fut, en 1703, levée pour 30.000 livres ; en 1776, celle de Duchet, 14.500 ; celle de la Martellière 38.600. D'après l'évaluation des offices du bureau des finances faite en 1789, pour être soumise à l'Assemblée Nationale. ceux du bureau de Moulins valaient en chiffres ronds 968.000 livres.

Donnons quelques explications sur les sacrifices imposés aux bureaux des finances, dont nous avons parlé plus haut.

Fin du XVII[e] siècle, les trésoriers furent frappés par la création de

(1) Arch. de l'Allier, B. 674

(2) Arch. de l'Allier, C. 10.

(3) Mémoire de la Généralité de Moulins, de Le Vayer, p. 144.

(4) Probablement par suite des engagements financiers consentis par leurs titulaires, lors des secours exigés par le Roi.

charges nouvelles (1) : En 1691, le roi décida qu'il y aurait un premier président dans chaque bureau des finances ; la même année il permit la remise de cette charge au corps ; mais, pour que les trésoriers fussent autorisés à se faire appeler « présidents-trésoriers de France », le bureau de Moulins eut à payer 48.000 livres. Le corps jouit en échange de quelques privilèges ; par exemple, chaque membre reçut gratuitement, du receveur du grenier à sel de Moulins, trois minots de sel (2) ; en 1704, le Roi créa un office de second président, et le bureau fut engagé à le racheter pour procurer à Sa Majesté le prompt secours qu'elle se proposait de tirer de cette affaire. En juillet 1702, un chevalier d'honneur fut placé auprès de chaque bureau ; les trésoriers moulinois furent invités à en faire l'acquisition pour 30.000 livres, prix de l'office ; ils ne répondirent pas à cette invitation, puisque l'office fut acquis par Claude Martin.

Ces grosses saignées faites à leur bourse de trésorier ne furent pas les seules.

En 1709, le bureau donna 20.000 livres pour le rachat de l'office de trésorier de France, conservateur des offices de la généralité de Moulins, une sinécure créée pour fournir de l'argent. En 1694, il avait été taxé à 50.000 livres pour l'augmentation de gages ; des garnisaires furent mis dans les châteaux des membres qui mirent peu d'empressement à payer la taxe de leurs privilèges. En 1657, le bureau avait payé 40.000 livres pour la réunion au corps de l'office de commissaire général trésorier de France pour la vérification des comptes des étapes, créé en 1636 ; cet office fut rétabli en 1707, sous le nom d'auditeur-rapporteur général des comptes de la fourniture des étapes. Le gouvernement décida que, quand il n'aurait pas été levé, il serait réuni au corps des présidents-trésoriers de France. En 1701, 30.000 livres furent demandées au bureau pour la réunion de deux offices créés en 1637 et 1638, celui de procureur du Roi, pour servir auprès des sieurs intendants et garder les anciennes minutes des ordonnances et autres actes des dits sieurs intendants, et l'office de Trésorier ajouté à ceux qui existaient déjà. Le bureau paya, car nous ne trouvons aucun trésorier ayant un de ces emplois ; en 1703, le bureau fut imposé de 96.000 livres pour sa quote-part de la somme de deux millions demandés aux bureaux des finances du royaume, en retour de leur admission au droit annuel. La même année, le bureau fut invité à racheter l'office de trésorier de France pour le département de la

(1) Henri FAURE, *Histoire de Moulins*, p. 418.
(2) Le minot était de 39 livres 36.

taille et des ponts et chaussées ; cette fois, les trésoriers refusèrent, faute d'argent. En 1704 ils durent payer 24.000 livres pour la dispense d'un degré de service pour acquérir la noblesse ; en 1743, la finance des trésoriers de France ayant été augmentée de trois millions, la quote-part de ceux de Moulins fut de 130.000 livres ; on eut la gracieuseté de les autoriser à emprunter, comme ils l'avaient fait en 1701 et 1702, pour les 30.000 livres destinées à payer les offices réunis au bureau. Outre le rachat des offices, le bureau de Moulins eut à donner, en 1725, 16.606 livres pour le don gratuit.

Le bureau de Moulins accepta presque toujours les exigences du Trésor royal ; il se plaignait, protestait, mais à la fin payait, se faisant certainement cette illusion que ses sacrifices lui mériteraient en haut lieu quelque bienveillance, et que ses attributions et privilèges seraient mieux respectés.

Dans quelques généralités, la résistance et les réclamations furent plus sérieuses ; certains membres de bureaux, plus indépendants ou plus énergiques, essayèrent de faire marcher avec eux ceux de Moulins ; ils échouèrent dans leurs démarches, car « le Bureau de Moulins se réserva, suivant son habitude ». Cependant, en 1709, le bureau, représenté par de Villaines, Héron et Lebègues d'Ambly (1), chercha à s'unir à leurs collègues de Lyon, pour lutter contre l'augmentation des droits d'amortissement.

(A suivre.) C. Grégoire.

(1) Lettre en notre possession.





INVENTAIRE SOMMAIRE

DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Arrêté au 1er Janvier 1909

1. — 1624, 15 avril. — Quittance à remplir signée de MALLET, ci-devant payeur des rentes en la généralité de Moulins.

2. — 1742, 14 février. — Tirage au sort d'un milicien dans la paroisse de Verneix.

3. — 1743, 23 novembre. — Ordonnance de l'intendant de la généralité de Moulins, relative au paiement des réparations faites aux écuries pour loger les chevaux de la gendarmerie de Montluçon.

4. — 1746, 6 mars. — Lettre de M. DE BONCOURT, procureur du roi au bureau des finances de Moulins, à M. d'Aguesseau, chancelier de France, contre les officiers dudit bureau.

5. — 1746, 9 mars. — Lettre du chancelier D'AGUESSEAU à M. de Bernage, intendant à Moulins.

6. — 1746-1749. — Dossier de 10 pièces concernant le séjour de prisonniers de guerre hollandais dans la généralité de Moulins.

7. — 1750. — Dossier de 9 pièces concernant « l'affaire des srs Sallonier des Varennes et le curé de Tamnais, à l'occasion de la milice » (1 cachet de M. Roux).

8. — 1750. — Mémoire de M. DE BERNAGE, intendant du Bourbonnais, relatif aux offices de la châtellenie de Guéret, supprimés et réunis au présidial de la même ville par édit d'avril 1749.

9. — XVIIIe s. — « Mémoire contenant les observations de M. DE BERNAGE DE VAUX, intendant en la généralité de Moulins, sur le projet de réunir les châtellenies d'Ahun et de Jarnage à celle de Felletin. »

10. — XVIIIe s. — « Décisions sur des affaires de francs-fiefs, centième denier, contrôle et autres droits réservés. » (Dossier de 9 pièces relatives à la généralité de Moulins.)

11. — 1771, 14 août. — Lettre de M. JEAN DEPONT, seigneur de Manderoux, etc., intendant de justice, police et finances de la généralité de Moulins.

12. — XVIIIe s. — Plan itinéraire de Saint-Pierre-le-Moûtier à la Palisse par Moulins (provenant de l'ancienne administration des ponts et chaussées).

13. — 1789. — Cahier de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Bourbonnais rédigé lors de la convocation pour les élections aux Etats généraux (revêtu des signatures originales).

14. — « Description générale du païs et duché de Bourbonnais par M. DE NICOLAY, géographe du roi, seigneur d'Arfeuilles en 1572, dressé pour Monseigneur Alexandre, duc d'Anjou et de Bourbonnais, depuis Roy de France sous le nom de Henri III. » (Ms. in-folio, du XVIIIe siècle, 120 feuillets paginés.)

15. — Mémoire de la généralité de Moulins (sans nom d'auteur). (Ms. in-fol. du XVIIIe siècle, avec deux préliminaires. 101 feuillets, reliure veau.)

16. — Extrait du *Mémoire de la Généralité de Bourbonnais ou de Moulins*, dressé, pour Monseigneur le duc de Bourgogne, par M. LE VAYER, intendant, en l'année 1698. (Ms. in-folio, XVIIIe siècle.)

17. — 1698. — Mémoires sur l'Auvergne, par M. D'ORMESSON, et sur la généralité de Moulins, par M. LE VAYER. (Ms. pet. in-4°, XVIIIe siècle.)

18. — 1661 à 1753. — Dossier de 18 pièces « concernant les contestations entre le Roi et Mgr le Prince de Condé, par rapport aux charges dont ce dernier doit être tenu en vertu de l'engagement du Bourbonnais fait à titre d'échange par contrat du 26 février 1661 ».

19. — 1682, 29 août. — Compte de GILBERT PRÉVOST DE RUÈRE, des revenus du domaine de Bourbonnais, tant pour les restes de l'année 1678, que des termes de la Saint-Jean et Noël 1679 et 1680.

20. — 1688 et 1723. — Trois pièces, cousues ensemble (dont deux sentences expédiées de la chambre du domaine de Bourbonnais [23 mars 1688 et 23 juillet 1723] et un exploit de J.-S. Hérons, sergent royal [16 août 1723]), relatives à la seigneurie de Rochefort, paroisse de Bègues.

21. — 1725, 28 juin. — « Réversion et réunion au domaine du roi, par extinction de ligne masculine, de la chastellenie de Rochefort-Saint-Bonnet, ancien membre du duché de Bourbonnais, jugée par sentence du 23 mars 1688, restée sans exécution. » (Mémoire pour le s[r] de Goy.)

22. — 1755 à 1772. — « Livre journal commencé au mois d'avril 1755, concernant la régie de la terre de Chavennes, consistant en un domaine, trois vignobles et la basse-cour. » (In-folio, 113 pages.) — « Etat de la contenue et des confins des terres labourables, vignes, prés et paturaux, dépendant des domaines et locateries de Chavesne. » (Cahier in-4°.)

23. — 1628, 8 novembre. — Quittance signée de Charles de Moulins, s[r] du Breuil.

24. — 1637, 31 octobre. — Quittance d'une année de ses gages, signée de Louis d'Origny, élu en l'élection de Vitry-le-François.

25. — 1651, 14 septembre. — Quittance d'un quartier de ses gages, signée d'André Roy, second président au présidial de Moulins.

26. — 1659, 31 décembre. — Quittance signée de Gilbert Semin, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection de Moulins.

27. — 1687, 30 septembre. — Quittance de 10 l. de rente sur le clergé, signée de Charles-Raymond Desmoulins, avocat en parlement.

28. — 1660 à 1751. — Dossier de 28 pièces concernant le projet d'union de l'abbaye d'Ebreuil à l'hôpital général de Moulins.

29. — 1738. — Livre-journal pour la recette et la dépense (faites par le trésorier) pour les pauvres malades non renfermés desservis par les sœurs de la Charité et pour les pauvres honteux de Moulins. (16 janvier 1738-19 janvier 1786.)

30. — 1738. — Registre des assemblées des dames de la Charité de Moulins.

31. — 1740. — « Registre dans lequel est écrit le contrat de l'établissement des sœurs de la Charité au nombre de quatre, ensemble les contrats de donation et autres qui sont dûs aux pauvres malades de la dite ville [de Moulins] servis par les dites sœurs de la Charité et de l'augmentation de deux autres sœurs par la donation faite par Mademoiselle Morin. » (Registre in-folio, 181 feuillets.)

32. — 1673, 9 décembre. — Arrêt du Conseil d'Etat rendu entre

M. François de Cominges, procureur du roi en la châtellenie de Montluçon, et Nicolas Deschamps, lieutenant général en la dite châtellenie.

33. — XVIII[e] siècle. — Copie d'actes relatifs à l'office de procureur du roi à Montluçon.

34. — 1696, 3 mars. — Provisions de l'office de contrôleur au grenier à sel de Montluçon en faveur de Jean Fourneau.

35. — 1704, 16 mai. — Reçu de 700 livres de J.-B. GILBERT ROBERT, bourgeois de Montluçon, pour l'office de notaire royal-gardenottes au grenier à sel de Montluçon.

36. — 1704, 1[er] juin. — Provisions de l'office de notaire royal au grenier à sel de Montluçon pour Jean-Baptiste-Gilbert Robert.

37. — 1710. 8 novembre. — Lettres de rescision au profit de Gilbert Landon et d'Etienne Guilhet, accusés de faux-saulnage et incarcérés à Montluçon.

38. — 1562, 1[er] janvier. — Mandement de CHARLES IX réglant les conditions de travail des ouvriers vignerons de Montluçon.

39. — 1578, 5 septembre. — Provisions de l'office de « courtier de vins » à Montluçon, pour Jehan Cantat.

40. — 1583, mars. — Provisions de l'office de « courtier, jaugeur et gourmet de vins » à Montluçon, en faveur de Gilbert Prejay (3 pièces, dont un mandement de Henri III).

41. — 1597, 12 mai. — Mandement de HENRI IV, confirmant aux habitants de Montluçon la concession du droit de maille sur le pain.

42. — 1716. — Procédure entre les échevins de Montluçon et Louis-Henri duc de Bourbon, prince de Condé.

43. — 1743, octobre et novembre. — Etat des réparations faites au logis des Trois-Rois, servant de casernes (à Montluçon).

44. — 1743, 23 novembre. — Bordereau de la recette et dépense faites par les échevins de Montluçon pour la réparation des écuries des casernes, et constructions nouvelles.

45. — 1759, 27 février. — Lettre de M. DES MODIÈRES, adressée aux maire et échevins de Montluçon, au sujet de l'exemption du logement des gens de guerre pour les officiers des élections. (Cachet.)

46. — 1703, 1[er] mars. — Copie de reconnaissances établissant les devoirs adjugés, par la sentence de la châtellenie de Montluçon pour les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon, opposants, contre François de Rollat, demoiselle

Claude Gaulmyn, Sébastien Béraud et demoiselle Marie-Anne Fourneau.

47. — XVIIIe siècle. — Sept pièces et un cahier concernant un procès du chapitre collégial de Saint-Nicolas de Montluçon.

48. — 1737, 17 avril. — Sentence pour MM. les officiers de Montluçon contre les marguilliers de la paroisse Notre-Dame.

49. — XVIIIe siècle. — Etat des dîmes du prieuré N.-D. de Montluçon.

50. — XVIIIe siècle. — Etat des arrérages de cens du prieuré N.-D. de Montluçon.

51. — 1708. — Etat des dîmes du prieuré N.-D. de Montluçon pour l'année 1708.

52. — 1709. — Etat des paiements qui se sont faits sur la régie du prieuré N.-D. de Montluçon pour l'année 1709.

53. — 1582, 17 juin. — Ventes : 1° par Jean André (l'aîné), éperonnier, bourgeois de Montluçon, à Durand Matherin et Annet Gardelle, bourgeois de Montluçon, procureurs de la confrérie du Corps-Dieu et de Saint-Jean-Baptiste, de deux journaux de vigne au prix de 8 écus d'or sol ; — 2° par Bernard Bobynet, bourgeois et marchand de Montluçon, aux confrères du Corps-Dieu de cinq journaux de vigne, moyennant 21 écus d'or sol.

54. — XVIe-XVIIe siècles. — 1595, 9 juillet. Constitution de rente par Jean Gibellot, bourgeois de Montluçon, au profit de la confrérie du Corps-Dieu de la dite ville. — Autres constitutions de rentes au profit des mêmes par Pierre Guy l'aîné, bourgeois et marchand de Montluçon (2 août 1596) ; par Pierre Britard (7 juillet 1597) ; par Jean Gibellot (9 juillet 1595). — Ventes aux confrères du Corps-Dieu par Jean Cluzerat, prêtre communaliste de Saint-Pierre de Montluçon et Pierre Cluzerat, serrurier de la dite paroisse, d'une maison sise Grande rue, moyennant 91 livres (22 juin 1618). — Bail à cens par Jean Cornereau, syndic de la confrérie du Corps-Dieu, à Pierre Bedet, laboureur du village des Isles, paroisse Saint-Pierre de Montluçon (27 juin 1593, incomplet, 2 pièces).

55. — 1688. — Etat et consistance de la terre de Bellenaves appartenant à Mme la duchesse de Luxembourg.

56. — 1688. — Deux mémoires pour l'amélioration de la terre de Bellenaves.

57. — 1698, 4 décembre. — Sentence de la Table de Marbre, à la requête de Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxem-

bourg, marquis de Bellenaves, interdisant à tous particuliers de chasser avec armes et chiens sur la terre de Bellenaves et autres ses terres.

58. — 1685, 30 juillet. — Provisions de l'office de procureur et notaire en la châtellenie de Bellenaves en faveur de Michel Prugniol.

59. — 1688, 24 juin. — Provisions de l'office de substitut du procureur fiscal de la châtellenie de Bellenaves en faveur de Michel Prugniol.

60. — 1691, 3 février. — Requête de Michel Prugniol concernant les communaux de la châtellenie de Bellenaves.

61. — 1694, 11 juin. — Provisions de l'office de procureur en la châtellenie de Bellenaves en faveur de Michel Prugniol.

62. — 1699, 16 avril. — Confirmation des provisions de l'office de procureur fiscal en la justice de Bellenaves pour Michel Prugniol.

63. — 1740, 27 avril. — Etat des cens et devoirs dus au marquisat de Bellenaves par M. Prugniol, procureur du roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Montmaraud.

64. — 1592, 21 janvier. — Provisions de l'office de notaire royal au bourg du Crest, en Auvergne, pour François Brun (fragment de sceau d'Isabelle, reine douairière de France, duchesse de Bourbon).

65. — 1611, 23 septembre. — Constitution de rente par Antoine Thurlin et Claude Mayat, sa femme, laboureurs à Rongères (com^ne^ de Saint-Priest-en-Murat), à Pierre Chacaton, seigneur de Rongères, demeurant à Montmaraud.

66. — 1703, 19 décembre. — Quittance du commis du receveur général du clergé de France au receveur des décimes du diocèse de Limoges.

67. — 1751, décembre. — Mémoire des dépenses faites par Bize, garde de la prévôté de l'Hôtel, pour avoir conduit du couvent de Moulins au Château d'If le R. P. Ravinel, minime (3 pièces).

68. — 1762-63. — Deux diplômes de l'Université de Montpellier décernés à Gilbert Gaulmyn de la Tronçay.

69. — 1758-77. — Extrait de la liève de Châtel-Montagne (reconnaissance de Gilbert Des Gallois).

70. — 1785, 19 et 20 janvier. — Procès-verbal constatant le défaut du s^r^ Debatisse, curé de Châtelus, contre lequel est en instance Messire Joseph Brunet, marquis d'Evry, baron de Châtel-Montagne.

71. — 1786, 28 juillet, — Lettre du sous-prieur des Bénédictins de la Charité-sur-Loire.

72. — 1787, 30 janvier. — Acte du décès à Moulins du sr Martinat, dit de la Pierre-Percée (copie).

73. — 1787, 13 février. — Foi et hommage du fief de la Fauconnière près Gannat (copie de Peigue, d'après l'original appartenant à la famille de Fontanges).

74. — 1787, 2 juillet. — Pouvoir donné par M. de Dreuille d'Issards de poursuivre les nommés Forichon et Berton, de Néris, qui ont fouillé clandestinement un champ et volé les marbres et sculptures qu'ils y ont trouvés.

75. — xviiie siècle. — Plan de la ville de Saint-Pourçain [par Trésaguet de l'Isle ?], ms. in-folio.

76. — Manuscrit d'Arnaud de Villeneuve, médecin du xive siècle (32 feuillets).

77. — *Mes Souvenirs*, par Achille Allier. Manuscrits, lettres et papiers divers du même.

78. — Sphère, système céleste, manuscrit arabe, in-folio.

79. — Quittance sur parchemin signée par Gilbert Gaulmin, sr de la Guyonnère, orientaliste et poète du xviie siècle (1645). — Lettres : de Ponthenier, chanoine de Cusset (29 septembre 1755) ; — de Mgr des Gallois de la Tour, évêque de Moulins (1790).

80. — Deux lettres d'Hennequin, député de l'Allier (octobre 1798). — Lettres : de Boisrot-Lacour, ancien président de l'administration centrale de l'Allier (28 septembre 1799) ; — de Beauchamp, ancien membre de la Convention (20 floréal an XI) ; — de Berlier, ancien membre de la Convention (Côte-d'Or, an VII) ; — de Chabot de l'Allier, adressée au comte de Ségur (3 juin 1815).

81. — Lettres : de J.-B. Barjaud, de Montluçon (12 octobre 1812) ; — du général Sauret, député de l'Allier au corps législatif (22 prairial an XII) ; — de Gabriel Jouard, médecin, membre de l'Académie des sciences (1807) ; — de Henri Coiffier-Demoret (1810) ; — de P. Faye, médecin inspecteur des eaux de Bourbon (1812) ; — lettres et diverses notes signées de Boirot-Desserviers, médecin-inspecteur des eaux de Néris.

82. — Lettres : de Félix de Conny, député de l'Allier, adressée au duc d'Angoulême (10 mai 1829) ; — d'Adolphe Michel, directeur de la *Gazette Constitutionnelle de l'Allier* (1830) ; — de Louis

Batissier, relative à son *Voyage pittoresque* dans l'*Ancien Bourbonnais* (1838).

83. — Lettres : de Vernin, relative aux élections du département de l'Allier (1848) ; — de Fargin Fayolle, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante (1848) ; — de Rivoulon, peintre, né à Cusset (1848) ; — de Henri de Chacaton (1848) ; — de Meilheurat, député de l'Allier (1844 et 1846) ; — de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins (1857) ; — de Théodore Coinchon, sculpteur (1879).

84. — Lettre signée Reignier, relative à la taille aux quatre cas, dans quelques seigneuries de la montagne bourbonnaise (XVIIIe s.).

85. — Lettres : des administrateurs municipaux du canton de Gannat, relative à la fête de l'agriculture (7 messidor an VI) ; — d'Hébert, sergent-major à la 17e demi-brigade d'infanterie légère, en garnison à Moulins (13 fructidor an IX).

86. — Trente-trois autographes (XIXe siècle) : Lamartine ; A. de Vigny ; Labiche ; Cham ; Th. Barrière ; Th. de Banville ; Berryer ; G. Rodenbach ; Massenet ; Bourgault-Ducoudray ; amiral Reveillère ; Le Goffic ; H. de La Guichardière ; Léon Durocher ; Th. Botrel ; Ch. Fuster ; Le Braz ; Léon Dierx ; F. Mistral ; Huysmans ; Willette ; Pfeiffer ; M. Provins ; amiral Cervera.

M. Dénier.





BIBLIOGRAPHIE

La librairie Chapelot édite une étude sur **Les Milices provinciales sous Louvois et Barbezieux** (1688-1697) ; par Maurice SAUTAI, capitaine au 5e d'infanterie, détaché à la section historique 1909, 1 vol. gr. in-8e avec 3 croquis hors texte, 8 francs.

Le sujet de cet ouvrage est intimement lié à la vie de la nation à la fin du XVIIe siècle, époque pour laquelle les archives de nos départements offrent, en général, peu de documents relatifs à la milice.

L'auteur s'est efforcé de combler en partie cette lacune en recourant aux archives de la Guerre. Son travail est le résultat du dépouillement de près de 400 volumes de ces archives.

Ce qui en fait l'intérêt, ce n'est point seulement l'exposé du rôle important des milices au cours de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, mais avant tout la peinture approchée de la physionomie des provinces à la fin du XVIIe siècle et la mise en scène, dans le cadre de leur époque, des intendants, officiers, baillis et paysans de l'ancienne France.

Nous avons détaché de cette étude tous les détails relatifs au régiment de la généralité de Moulins.

M. Dulac (1) était le colonel de ce régiment, mis sur pied en 1689. — Ce régiment fut expédié à l'armée de Catinat, en Piémont, où il combattit à Bicherasio, Cavour et Euserna, où le 9 avril 1690, M. Dulac fut grièvement blessé. Le régiment fut présent à la bataille de Staffarde. En novembre 1690, un détachement de 9 compagnies du régiment de Moulins était de retour à Châlons, les soldats, levés pour deux ans, réclamaient le retour chez eux et désertaient en grand nombre. Ils réclamaient contre l'ordonnance du 10 mai 1690 en contradiction avec celle du 29 novembre 1688, qui ne les avait réunis que pour deux ans. M. de Vilars succéda à M. Dulac, grièvement blessé comme nous l'avons dit à la retraite de Euserna. Dans la *Chronologie historique*, M. Pinard mentionne M. de Vilars comme entré au service en 1672, sans autres indications jusqu'à sa nomination au grade de colonel du régiment de milice de Moulins, 21 octobre 1690. Colonel réformé à la suite du régiment du Perche en 1698, M. de Vilars passa en Italie en 1701, s'y trouva à nombre d'actions (2),

(1) P. 137.
(2) P. 12. — Il s'agit de M. Le Borgne du Lac.

fut nommé brigadier le 2 avril 1703 et mourut en 1706 d'une blessure reçue au siège de Turin. En 1691, le régiment de Moulins servit à la garde des places frontières du Rhin.

La campagne de 1692 vit le régiment de Moulins à la tête des vallées de la Doire et du Chisone en Piémont.

En 1693 (1), le régiment de Moulins comprenait 18 compagnies de 60 hommes, 2 bataillons et 1.080 hommes. Ils étaient munis de 270 tentes pour cette campagne vers la frontière d'Allemagne, sous les ordres du maréchal de Gorges.

Nous trouvons en 1694 notre régiment de milice sur la frontière d'Italie et de Savoie avec son même colonel. Le 12 août 1694 les Barbets, au village des Traverses, mirent en panique six compagnies des milices dont le colonel seul avec un officier, un sergent et 30 soldats résistèrent dans l'église et les maisons voisines, ils parvinrent à repousser les assaillants.

Le Roi donna l'ordre cependant de faire passer en jugement le colonel et les deux chefs de bataillons qui servaient sous ses ordres.

Il est probable que l'enquête (2) à laquelle Catinat se livra sur la conduite de ces officiers ne fut point défavorable à M. de Vilars. car cet officier, emprisonné à Briançon, était remis en liberté à la fin d'octobre 1694.

Catinat lui-même n'oubliait rien pour sa rentrée en grâce, et le 6 novembre 1694 il écrivait à Barbezieux cette lettre qui prouve la générosité de son cœur et l'estime qu'il professait pour M. de Vilars.

« J'ai pris la liberté, Monsieur, de donner cette lettre à M. de Vilars, colonel du régiment de la généralité de Bourbonnais, pour vous la remettre lorsqu'il aura l'honneur de vous faire la révérence. C'est un brave homme qui a toujours bien servi et très connu sur ce pied-là. L'affaire qu'il a eue aux Traverses est malheureuse, et bien approfondie, elle ne fait nul tort à son mérite. Elle l'a cependant mis dans une douleur dont il a peine à revenir. Je vous supplie très humblement, Monsieur, d'avoir la bonté de lui donner quelque consolation par une réception qui lui puisse faire croire qu'il n'est point perdu dans votre estime, et lui donner espérance que vous l'honoreriez de votre protection si vous en aviez l'occasion (3). »

Le 4 mai 1695, l'intendant Le Vayer écrivait au contrôleur général que les paroisses de la généralité de Moulins avaient coutume de prendre pour soldats des étrangers qui désertaient fréquemment,

(1) P. 140.
(2) Pages 248 289.
(3) A. H. G., vol. 1273.

après avoir reçu des sommes considérables, 10, 12 et même 15 sols par jour, pendant l'hiver ; 60, 75 et 100 livres pour retourner en campagne (1).

Cette même année 1695, les régiments furent refondus ou supprimés. On voit alors ce qui suit pour le régiment de milice de notre généralité :

Moulins, colonel de Vilars, 8 compagnies de 60 hommes, le régiment comprenait 420 hommes.

Le régiment de Moulins ne semble rien avoir fait de marquant en 1696.

En mai 1697, on trouve dans la garnison de Dunkerque 9 compagnies de Vilars (2).

Au mois d'octobre 1697, après la prise de Barcelone et les dernières hostilités de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les régiments de milice furent renvoyés dans leurs provinces et licenciés (13 octobre 1697).

Il ne fut accordé qu'à quelques officiers supérieurs bien en cour ou distingués par leurs services d'être maintenus à la suite dans les anciens régiments conservés sur pied.

M. de Vilars fut replacé comme colonel à la suite du régiment du Perche. En 1706 nous le retrouvons en qualité de brigadier au siège de Turin où il fut blessé et succomba à ses blessures.

L. Grégoire.

(1) Correspondance des intendants, tome Ier, page 389.
(2) Voir p. 24, 31, 32, 121, 130, 137, 138, 140.

Nota. — C'est par erreur que le nom de M. l'abbé Limagne, supérieur de l'Institution Saint-Joseph à Montluçon, a été omis sur la liste des membres titulaires.



Le Directeur-Gérant : Abbé Joseph CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1910

PRÉSIDENCE DE M. DELAIGUE.

ÉTAIENT présents : MM. l'abbé BERTHOUMIEU, G. BESSON, E. CAPELIN, R. CHABOT, l'abbé J. CLÉMENT, GÉNÉRAUD, L. GRÉGOIRE, JOLY, PLAINCHANT et TIERSONNIER.

— Excusés : MM. BERTRAND, L. BOUTAL, DÉNIER, FLAMENT, Mme la Ctesse L. DE FRADEL, MM. C. GRÉGOIRE, MILCENT, MITTON, R. DE QUIRIELLE.

— En ouvrant la séance, M. DELAIGUE annonce la perte que la Société vient de faire en la personne de son dévoué trésorier M. Frobert. Il souhaite qu'une plume autorisée vienne d'ici peu faire revivre dans le *Bulletin* la sympathique figure de celui qui laisse un grand vide dans notre compagnie à laquelle il a rendu pendant si longtemps de signalés services.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

— M. l'abbé CLÉMENT, au sujet de la partie de ce procès-verbal relatant la découverte à Souvigny d'une plaque armoriée où il y aurait des roues, regrette de n'avoir pas vu le dessin et pense que si le blason porte bien des roues, on pourrait chercher dans les généalogies des Rouer de la collection des Gozis. Il y a lieu de remarquer qu'on trouve au XVIIe siècle, à Souvigny, une Claudine Rouer, épouse d'un Simonnin.

— Dépouillement de la correspondance : souhaits de nouvel an de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne ; — l'*Echo de Paris* du 18 janvier 1910, contenant un article de M. Pierre Gauthier, intitulé « Patrie ». Il y est question d'une nouvelle revue, *les Marches de l'Est*,

qui adresse également à la Société un sommaire avec prière d'insérer, (renvoyé à la Commission du *Bulletin*) ; — le *Bourbonnais de Paris*, du 25 décembre 1909, numéro spécimen de ce nouveau journal mensuel, organe des sociétés amicales bourbonnaises de Paris et de province ; — conditions d'un concours de poésie et de chansons organisé par la Société d'Emulation de Cambrai ; — demande de souscription pour l'érection à Paris d'un monument « à nos gloires nationales » ; — demande d'échange du *Bulletin* par l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bavière, à Munich (renvoyé à la Commission du *Bulletin*).

— Ouvrages offerts : CRÉPIN-LEBLOND, *Annuaire bourbonnais*, édité par ses soins à Moulins, 1910 ; — *France et Amérique*, revue mensuelle du comité, in-8°, brochure ; — *Notes sur les temps préhistoriques : deux ateliers de bracelets de schiste dans le département de l'Allier à l'époque néolithique*, par le Dr CHAPOUTOT, de Buxières-les-Mines, plaquette in-8°, Riom, imp. Jouvet, 1909 ; — *Un conventionnel du Puy-de-Dôme : « Romme le Montagnard »*, par Marc DE VISSAC, in-8°, chez Dilhan-Vivès, libraire-éditeur, 1883 ; — *Chapiteaux de l'église de Saint-Nectaire, étude iconographique*, par M. l'abbé G. ROCHIAS, curé de Saint-Nectaire, illustrée d'une vue intérieure de l'église, d'un plan et de trente-deux phototypies hors texte reproduisant les principaux chapiteaux, par le Dr O. Cany, Caen, H. Delesque, imprimeur-éditeur, 1910, in-8°. (Ces deux derniers ouvrages sont offerts par le Dr Cornillon.)

Des remerciements sont votés aux donateurs.

— M. DELAIGUE donne ensuite lecture du compte rendu des publications rédigé par M. Flament :

« — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*. 1908. P. 43 un long mémoire où M. Bouton reprend la question de l'antique Alesia que plusieurs comtois, dès 1855, placèrent à Alaise (Doubs, canton d'Amancey) : on sait qu'Alise-Sainte-Reine sembla longtemps l'emporter sur Alaise. M. Bouton ne tranche pas le différend mais on sent qu'il penche pour la seconde de ces localités.

« — *Revue du Berry et du Centre*, janvier 1910. P. 32, suite de l'appendice ajouté par M. Pierre à l'histoire de Neuvy-Pailloux et de la famille de Chauvigny.

« — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1909, 23e vol. P. 83, MM. Lelièvre et Vilaire continuent leur *Monographie de Chalivoy-Milon* (arr. de Saint-Amand, cant. de Dun-le-Roi). Chalivoy fut partie du Berry, partie du Bourbonnais ; il relevait au Moyen-Age de la grosse tour de Dun, après avoir, aux temps carolingiens, fait partie de la vicairie de Bourbon ; aux derniers siècles de l'ancien régime, Chalivoy était de la généralité de Bourges, élection de Bourges-Saint-Amand, subdélégation de Sancoins. La période étudiée dans le présent fascicule s'étend de 1400 à la fin du XVe siècle et on y trouvera un assez grand nombre de renseignements sur la partie

du Bourbonnais qui touche au Berry, avec pièces justificatives et indication des sources.

« — *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2[e] série, t. XXV. P. 393, j'ai moi-même donné un court article sur quelques rapports qu'eut, au xvi[e] siècle, avec l'abbaye d'Evron (arr. de Laval), la famille d'Apchon, d'après deux documents des Archives de l'Allier ; le plus important de ces documents est un acte du 24 avril 1587, par lequel Guy Adelée, religieux d'Evron, reconnait qu'il a été pourvu de la dite abbaye par les soins d'Antoine d'Apchon, baron de Cérezat, et, qu'ayant dû résigner ses fonctions à la mort de ce seigneur, il n'entend rien réclamer à sa veuve ni à ses autres héritiers. A propos de l'autre document, j'ai été amené à citer le nom de Jean Sarrot greffier en la seigneurie et justice de Saint-Germain-des-Fossés (1561).

« — *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, 2[e] trim. 1908. P. cx et cxvii, deux mentions, par M. l'abbé Bosseboeuf, d'un secrétaire de l'abbé de Marolles, l'auteur bien connu de l'*Inventaire des titres de Nevers* ; il s'agit du bénédictin D. Mathieu Brunet, qui collabora activement avec Marolles. — Dans le même *Bulletin*, 2[e] et 3[e] trim. 1909, p. liii, M. l'abbé Bosseboeuf, à propos de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, signale ceux des vitraux de la cathédrale de Tours (transept nord), où sont représentés des membres de la famille Bourbon-Vendôme Louis de Bourbon était bâtard de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme ; il mourut à Tours en 1510.

« — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1909, n° 9. P. 378, de M. de Champflour, un travail intitulé *L'Edit royal de 1630, les origines de Clermont-Ferrand*, où l'on trouve des notes généalogiques sur les Coiffier d'Effiat, originaires d'Aigueperse. (C'est l'édit de 1630 qui, unissant Montferrand à Clermont, donna naissance à la grande ville qu'est aujourd'hui le chef-lieu du Puy-de-Dôme.)

« — *Le Centre médical*, 1[er] janvier 1910. P. 221, M. Pérot donne une courte biographie de Jacques-François Chomel, intendant des eaux de Vichy au xviii[e] siècle. — P. 197 du même numéro, M. le D[r] Reignier, de Moulins, publie, d'après un ancien lexique, un certificat délivré au xviii[e] siècle (après le 13 nov. 1762) par « Gilbert Lucas de la Ganne, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et Gauthier de Bellefont, maître en chirurgie, demeurant dans la ville de Montmaraud », au sujet d'un cadavre trouvé à Doyet. — Même numéro, p. 215, divers avis sur la couleur des cheveux de Jeanne d'Arc, avis s'appuyant tous, plus ou moins, sur le récent ouvrage de notre confrère M. l'abbé Clément, *La Chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais*. — Même numéro également, ainsi que dans le suivant (1[er] février 1910), notre confrère le D[r] Méplain continue ses *Notes historiques sur la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins de l'Allier* (1860-1909).

« — *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n[os] 58-60. P. 368, de M. l'abbé Prajoux, des *Notes sur les événements météorologiques arrivés dans la paroisse de Renaison, de 1740 à 1770 ;* ces notes, extraites des registres paroissiaux, sont précises et intéressantes. — Même fascicule, p. 378, de M. Bathia, une étude intitulée : *Une famille roannaise, la famille Michon, de Chancé-de-Renaison*, qui s'éteignit en 1737 en la famille de Barthelats. En dehors de ce dernier nom, cité à maintes reprises, on relève en outre dans ce travail ceux de : de La Grye, Valence de Minardière, Goyet de Livron, etc. — Dans le n° 61 du même *Bulletin*, p. 1, publication par M. l'abbé Vanel, de

deux lettres inédites de Massillon, provenant des Archives du Rhône, où elles figurent dans un registre du grand prieuré d'Auvergne, comme pièces à conviction d'un conflit survenu entre l'ordre de Malte et Massillon, alors évêque de Clermont. La première est du 3 août 1722 et est adressée « à M. le commandeur de la Racherie, à la Grange de Moulins » ; l'autre est de la même date, adressée « à M. le commandeur Ragon, à Lyon » ; l'objet du litige y est ainsi indiqué : « ... on m'avoit fait des plaintes que l'heure à laquelle on célébroit la messe dans la Commanderie de M. le Commandeur de la Racherie, empêchoit les parroissiens [de Contigny] d'assister à la messe de parroisse ; je chargeoy donc mes visiteurs de prier M. le commandeur de la Racherie de ma part de faire en sorte que ces pauvres gens de la campagne pussent assister à la messe de parroisse pour y être instruits de leur religion... » Le commandeur de la Racherie était alors le chevalier Léon de Dreuille, depuis quatorze ans. M. Vanel donne sur lui, sur la Racherie et sur le débat entre le commandeur et le curé de Contigny, de très curieux détails inédits, extraits des Archives du Rhône.

« — *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. LXIII. P. 21, de M. l'abbé Bègne, une étude sur la sainte image de Notre-Dame de Grâce de Cambrai, avec reproduction de ce tableau, lequel fut légué à la cathédrale de Cambrai en 1450 ; c'est une peinture sur bois, à l'huile ou à la cire, de $0^m35 \times 0^m26$, avec un fond d'or sur lequel se détache la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et qu'une tradition fort ancienne attribue au pinceau de saint Luc : M. Bègne expose et discute, sans conclure, les raisons de cette croyance. »

— MM. Delaigue et Plainchant entretiennent la Société de la souscription en faveur des inondés. Communication est donnée d'une lettre de M. Milcent relative à cet objet. Les fonds recueillis seront versés moitié à la *Croix Rouge française*, moitié au Comité de vingt membres où toutes les opinions politiques sont représentées.

La Société décide de verser le plus tôt possible une somme de 50 francs, regrettant que l'exiguïté de ses ressources ne lui permette pas de faire plus, mais se consolant à la pensée que tous ses membres ont déjà, avec leur générosité habituelle, contribué à adoucir de si grandes misères par leurs offrandes personnelles.

— M. le Président donne ensuite la parole aux divers membres qui ont fait inscrire des communications à l'ordre du jour :

— M. l'abbé Clément présente des médailles de la dévotion de Banelle provenant de la collection de Mme la baronne Raymond de Montagnac. Notre confrère prépare sur ce sujet une étude documentée qui sera remise par lui à la Commission du *Bulletin*.

— M. Grégoire, de la part de M. Morand, présente un petit in-8° : *La mort d'Abel, poème en cinq chants* imprimé à Amsterdam à la fin du XVIIIe siècle. Ce qui fait l'intérêt de ce livre, c'est que, sur l'un des plats, est un fer : un château fort dont la porte est timbrée de

l'écusson des Condé. Il s'agit vraisemblablement non d'un livre de la bibliothèque des princes de Condé engagistes du Bourbonnais, mais d'un livre de prix aux armes de la ville de Condé qui a adopté les armoiries des Bourbon princes de Condé.

— M. MORAND envoie aussi pour les collections de la Société deux cartes postales : une vue prise au XVIII[e] siècle du château de la Motte-Saint-Jean (près Digoin, Saône-et-Loire) et une vue de l'état actuel. On sait que, par sa situation et ses possesseurs, la seigneurie de La Motte-Saint-Jean se rattache à notre histoire provinciale.

— A la demande de M. Tiersonnier, M. Plainchant rend compte de l'état de la question de protection du monument Achille Allier. Des souscriptions suffisantes ont été recueillies pour mener l'œuvre à bonne fin. Au nom de M[me] Choussy, M. Plainchant adresse de nouveaux remerciements à la Société pour sa souscription.

— Au nom de M. Flament, M. Delaigue donne connaissance d'une lettre de M. G. Wattier, 10, rue Pasteur, à Caen, relative à Pierre Cally, recteur de l'Université de Caen, curé de Saint-Martin de la même ville, exilé à Moulins de janvier 1687 à décembre 1688, à cause de ses tendances protestantes et cartésiennes. M. Wattier serait heureux d'avoir une pièce quelconque prouvant d'une façon sûre que Cally s'est bien rendu à Moulins. M. le chanoine Moret a commencé des recherches à ce sujet et se propose d'explorer aux Archives départementales les divers fonds des maisons conventuelles de Moulins.

— M. TIERSONNIER présente, tiré du numéro de janvier 1910 de la *Rivista araldica*, un ex-libris aux armes du V[te]. de Bourbon Busset, lieutenant-colonel commandant le régiment d'Artois-Cavalerie, etc... (1788). Il donne lecture d'après une copie collationnée existant aux Archives de l'Allier (E. 459), de lettres de confirmation de noblesse octroyées par le duc Charles de Bourbon, le 29 juin 1435, à Guillaume Cadier. Ces lettres visent les lettres d'anoblissement données par le duc son père au même Guillaume Cadier, à Calais, le 29 juillet 1429. Ces lettres ont un double intérêt : 1° Donner un exemple du style de la chancellerie ducale en matière d'anoblissement et de confirmation de noblesse ; 2° fixer sur l'origine de la noblesse des Cadier. (Les dernières communications de M. Tiersonnier sont renvoyées à la Commission du *Bulletin*.)

— Sont élus membres titulaires de la Société : M[me] CHARLES TIERSONNIER, M[me] BERTRAND, MM. l'abbé DEVIDAL, MAX BOIROT, LOUIS FRESSANGES DU BOST, VALERY LARBAUD-SAINT-YORRE.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. le Cte Jean de Dreuille, 54, rue de Ponthieu, à Paris, par MM. Henri Cte de Dreuille, Philippe Tiersonnier et Mme la Ctesse Louise de Fradel.

M. Philippe Sarrot, sous-inspecteur de la Compagnie la France-Vie, à Saint-Pourçain-sur-Sioule, par MM. Philippe Tiersonnier, Pierre Sarrot et Pierre Flament.

M. le Docteur Gomot, rue Michel-de-l'Hospital, à Moulins, par M. Philippe Tiersonnier, Mme la Ctesse Louise de Fradel et M. Louis Boutal.

M. Baury, architecte à Moulins, par M. René Moreau et Michel Mitton, architectes, et Marc Dénier.

M. l'Abbé Bonnerot, chez M. le baron Raymond de Montaignac, château du Plaix, par Montluçon, présenté par M. l'abbé Clément, le chanoine Berthoumieu et Louis Grégoire.

M. Giraud, architecte à Moulins, par MM. Marc Dénier, Louis Grégoire et Philippe Tiersonnier.

— La séance est levée à 10 h. 1/4.

R. C.

AVIS

La trésorerie de la Société prie MM. les Membres et abonnés n'habitant pas Moulins, de vouloir bien, autant que possible, envoyer leur cotisation ou le montant de leur abonnement, dès maintenant, sans attendre la présentation d'une quittance par la poste. Cette façon de procéder est bien moins onéreuse pour la Société d'Emulation qui bénéficie ainsi, par l'absence de frais de recouvrement postal, de la totalité des sommes qui lui sont versées.





Le Bureau des Finances de Moulins

(*Suite*)

III

LUTTES AVEC LES INTENDANTS.
ATTEINTES PORTÉES AUX ATTRIBUTIONS DES TRÉSORIERS DE FRANCE.

D'APRÈS les documents connus, la nomination d'un intendant en Bourbonnais remonterait en 1634 (1). Dès l'arrivée de ce haut personnage à son poste, le bureau des finances dut entrevoir que sa situation administrative, financière et judiciaire était menacée par cet « intendant de justice, de police et de finances, commissaire dé- « parti dans la généralité, pour l'exécution des ordres du Roi ». Ce titre était bien significatif ; il indiquait que les intendants devaient s'occuper des affaires qui avaient été jusqu'alors le domaine exclusif des trésoriers. Il est vrai qu'aucun édit ne réduisait leurs fonctions ; que les missions de l'intendant résulteraient des ordres du Roi. Mais il était facile de prévoir qu'exceptionnelles d'abord, ces délégations souvent renouvelées, devenues d'un usage constant, mettraient dans les mains d'un puissant fonctionnaire une partie des affaires, et qu'il serait impossible de les lui reprendre. Les choses se passèrent ainsi. Les intendants empiétèrent peu à peu sur les attributions du bureau des finances. Dès 1653 (2), les trésoriers de tous les bureaux de France

(1) *Bull. Soc. Emulation du Bourb.*, 1901, notes Claudon, page 143. Pour la liste des intendants, voir H. FAURE, *Histoire de Moulins*, tome II, p. 582.
(2) EVERAT. *Le bureau... de Riom.*

se concertèrent pour exprimer au Roi « leurs très humbles remon-
« trances de ce qu'en dépit de nombreux édits, on ait expédié aux
« intendants des commissions, en vertu d'un arrêt du conseil de
« juillet, pour faire une imposition sans leur en avoir fait part, sinon
« pour leur ordonner l'enregistrement dans les trois jours et d'en
« délivrer à l'instant leurs attaches. Pourquoi envoyer des maîtres
« des requêtes comme intendants dans les provinces ? N'eût-il pas
« été plus avantageux de s'adresser aux trésoriers... »

D'autres supplications furent adressées au Roi après l'époque dont nous parlons ; elles n'eurent pas plus d'effet que les premières, et le pouvoir de l'intendant s'accrut aux dépens des trésoriers des finances.

Dès 1662, le bureau de Moulins laissa passer peu de lettres de services sans y glisser quelques plaintes relatives aux empiétements faits sur ses attributions En octobre, Vialet, Guérin de Chermon, Héroys, Feydeau, s'expriment ainsi : « Nous demandons de nous « maintenir dans la fonction de nos charges pour le soulagement des « subjects de sa Majesté ». Dans une autre lettre de septembre 1662, écrite par Vialet, Feydeau, Guérin de Chermon, Dubuisson, les trésoriers disent : « Quant nous serons maintenus en la fonction de nos « charges que nous voyons avec regret et toujours beaucoup de res- « pect en des mains estrangères... » ; dans une lettre de mars 1663, ayant les signatures de Delacroix Palierne, Feydeau, Vialet, Guérin de Chermon, on lit : « Avant la venue de Messieurs les commissaires « despartis en cette généralité, qui semblent prendre attache de des- « truire touttes nos fonctions au grand préjudice des affaires du « Roy et de nos charges », une requête de février 1664 se termine de même, elle est signée de Vialet, Palierne, Feydeau, de Villaines.

Toutes ces doléances furent inutiles, et ce que les trésoriers appelaient des abus et ce que le grand Conseil regardait comme des modifications utiles, continua.

A force de gémir, le bureau de Moulins obtenait quelques promesses lui donnant l'espoir de regagner le terrain perdu. On le croirait en lisant sa lettre du 17 décembre 1662, signée de quatre membres, Vialet, Palierne, Dubuysson, Feydeau :

« Monsieur,

« Les fréquentes despesches que faictes l'honneur d'envoyer à cette compagnie semblent nous debvoir faire espérer le restablissement que nous attendons il y a si longtemps en la fonction d'avoir charges, que nous voyons avecq regret dans la dernière décadence et dans le mespris de tous les officiers qui en despendent, par la présence des commissaires despartis dans les provinces, lesquels bien souvent se trouvent peu nourris dans la distribu-

tion des finances du Roy, et y establissent des maximes entièrement contraires à l'ancien ordre, ces changemens et l'appui qu'ils ont auprès de messieurs du Conseil, mettent une confusion dans les finances entièrement opposée au bien des affaires du Roy et aú soulagement de ses peuples, quand il vous plaira Monsieur nous vouloir maintenir, à considérer, comme officiers naturels et establis pour le maintien des affaires de Sa Majesté dans les généralités, nous tascherons de vous faire connoistre que notre ministaire n'est poinct sy inutil qu'il a esté depuis plusieurs années, pendant lesquelles plusieurs petits commis aux receptes ce sont enrichis au destriment des affaires du Roy, et à la ruine quasy entière de ses peuples ; ce sont les advis que vous donnent ceux qui ont reçu avec respect votre lettre du dix(ièm)e du présent mois, accompagnée de l'acte de soumission faict au Conseil par M. Bon-Jacob pour la seureté des desniers de l'année prochaine qu'ils ont faict enregistrer en leur greffe pour la seureté des charges de la recepte généralle des Finances. Quoy qu'il arrive, monsieur, ils vous demandent toujours l'honneur, etc. »

Cette lettre contient une accusation très grave sur laquelle ses auteurs devaient compter : la surveillance des recettes échappe aux trésoriers et « plusieurs petits commis aux receptes se sont enrichis « au destriment des affaires du Roy... », ce qui ne serait pas arrivé, bien entendu, si les trésoriers avaient, comme jadis, le contrôle de ces affaires.

Huit jours plus tard, quelque nouvelle atteinte à leurs prérogatives ayant eu lieu, malgré les promesses dont parle la lettre précédente, le bureau de Moulins, représenté par Vialet, Palierne, Dubuisson, Feydeau, renouvela ses doléances en présentant ses griefs et en insistant sur les abus qu'il croit constater :

« Monsieur,

« Jusques icy nous n'avions porté nos plaintes à nos seigneurs du Conseil que sur le retranchement de nos charges, et sur la privation d'une partie des fonctions de nos charges, ce que nous avons souffert tout autant patiemment qu'il nous a été possible pendant les derniers mouvemens, pendant lesquels nous pouvons dire avoir souffert plus qu'aucuns officiers du royaume ; notre satisfaction est que toutes ces souffrances n'ont en rien diminué l'obéissance et la fidélité que nous sommes obligé de rendre au Roy et à nos seigneurs de son Conseil, dans l'exercice de nos charges, puisqu'au hasard de nos vies nous avons tousiours faict notre debvoir, maintenant que le calme est partout, nous sommes forcés de vous advertir, monsieur, que la présence des commissaires départis dans les généralités nous décrédite si fort qu'il semble que les peuples et tous les officiers dépendans de nos charges ne nous consi-

dèrent que pour porter le nom de trésoriers de France sans employ et sans authorité. en vérité, monsieur. outre que toute la justice est pour nous, on peut vous dire que les choses étant remises dans l'ancien ordre, les peuples s'en trouveroient soulagés, les officiers plus considérés, et les finances du Roy assez considérablement augmentées ; tous les changemens et nouveautés ne servent que pour enrichir de petits commis aux receptes, lesquels dans la confusion des finances, se remplissent de beaucoup de biens en peu de jours ; parmi toutes ces plaintes, monsieur, vous nous permetterés encor de vous dire que pour dernier accablement et pour nous décréditer d'avantage en nous voulant soubsmettre entièrement aux commissaires départis dans les généralités, on leur envoye des arrests du Conseil pour la vérification des receptes dont l'exécution nous appartiens naturellement pour les faire signiffier en notre greffe, qui est une manière d'agir autant extraordinaire que surprenante ; après ces advis, monsieur, nous voulons espérer que nous serons maintenus a l'advenir par votre authorité, et par ce moyen obligés de continuer notre fidélité au service de Sa Majesté et à une obéissance aveugle à vos ordres, puisque nous sommes, etc... »

Deux ans passent et, le 5 février 1665, trois lignes d'une lettre des trésoriers font voir clairement que la situation n'a pas changé :

Moulins, ce 5 febvrier 1665.

« Monsieur,

« ... Souffrez s'il vous plaist la continuation de nos justes plaintes concernant nos fonctions qu'on altère et auxquelles on donne par de çà de continuelles atteintes.

« Hinselin, Vialet, Palierne, Heroys, Feydeau, Devillaine, Palierne. »

Les réclamations du bureau n'avaient nullement inquiété les intendants qui administraient comme ils le jugeaient utile ; en 1683, Legoux de Berchère (1) ordonna que, pour payer les dettes de la ville, une somme de 12.666 livres serait levée sur tous les habitants, exempts et non exempts, sauf les ecclésiastiques et les communautés religieuses, et qu'un droit d'entrée serait également payé pour toutes denrées et marchandises. Touché dans ces privilèges d'exemption d'impôts qui le plaçaient en dehors du commun, le bureau chargea leur collègue Racine (2) de plaider leur cause auprès du contrôleur général Colbert. Le poète fit la démarche et répondit :

(1) Urbain Legoux de Berchère, chevalier, seigneur de Berchère, marquis d'Interville et de Sentenay, baron de Toisy, intendant de mars 1683 à janvier 1684.

(2) Archives Allier, C, 150 238. *Archives historiques du Bourbonnais*, 1890. tome Ier, pages 10 à 13.

« J'ai eu l'honneur de présenter votre placet à Mgr le contrôleur général et même de lui expliquer de vive voix une partie des choses qui y étaient contenues. Il m'a écouté avec beaucoup de bonté et m'a promis d'examiner l'affaire avec soin. Il m'a paru très disposé à traiter la compagnie le plus favorablement qu'il pourra. »

Racine avait plaidé la cause de ses collègues et obtenu une de ces réponses polies, « eau bénite de cour », qui n'engageait à rien. Les intendants continuaient à faire ce qu'ils voulaient et à traiter sans égard les trésoriers ; les deux mémoires de d'Argouges et de Le Vayer prouvent que notre bureau avait raison d'être mécontent des atteintes portées à leurs attributions et à leurs privilèges. On va voir, par les extraits suivants, que les intendants cherchaient à démontrer que les trésoriers avaient tous les torts, qu'ils n'exerçaient pas leurs fonctions avec zèle et désintéressement, que leurs offices étaient inutiles, et que leur suppression ne pourrait qu'améliorer le fonctionnement de l'administration provinciale. Ce n'était pas certainement l'avis des intendants seuls.

Nous commençons par le mémoire de Florent d'Argouges (1) :

« Le premier président se nomme Roux, qui est un vieil garçon riche, lequel réside en Nivernais où est tout son bien, n'était point venu à Moulins depuis bien longtemps *sur un entêtement qu'il a, ainsi que quelques autres de cette compagnie, que les intendants font les principales fonctions de leurs charges.*

« Le second président se nomme Vialet, homme fort riche, lequel a beaucoup d'autorité dans la compagnie, assez porté pour l'intérêt des affaires du Roi, mais encore un peu prévenu de l'erreur du premier. Il a tout son bien dans la province. Il y a dans cette compagnie deux hommes fort habiles et riches, et aux sentiments desquels on défère beaucoup, que l'on nomme Chermont et de Villaines. Ce sont eux particulièrement qui en toute occasion fomentent les difficultés que l'on a toujours trouvées à *réduire cette compagnie.* En mon particulier, j'en ai un exemple tout récent, car dans le dessein que j'ai de conserver tous les officiers dans les fonctions de leurs charges, et y ayant effectivement dans cette compagnie des sujets capables de travailler, *je leur avois proposé d'accepter mes subdélégations, à condition de leur faire faire toutes les fonctions des finances*, sans concurrence avec quoi que ce soit, dans les lieux où *je ne pourrois me transporter,* et particulièrement les baux d'octroi qui leur tiennent fort à cœur et pour l'adjudication desquels mes prédécesseurs avoient nommé des particuliers. La plupart m'avoient témoigné

(1) *Procès-verbal de la Généralité de Moulins*, 1686, publié par l'archiviste Vayssière, — librairie L. Grégoire, à Moulins.



en particulier qu'ils les accepteroient volontiers, mais ils furent entraînés au bureau par l'autorité de ceux ci dessus marqués, et j'ai su que le principal motif de leur refus est que je mettois pour toutes conditions qu'*ils ne prendroient rien* et feroient les voyages à leurs dépens, de sorte que je me vois réduit à ne pas mieux vivre avec eux que mes prédécesseurs parce que quoiqu'ils veuillent affecter d'être fort zélés pour la fonction de leurs charges, néanmoins l'on remarque qu'*ils les abandonnent volontiers lorsqu'ils ne trouvent rien à gagner.*

« Le procureur du roi est un jeune homme nommé Coiffier, de la province. C'est la charge de son père. Il me paraît fort intéressé. »

Messire Florent d'Argouges ne dissimule pas qu'il empiète sur les attributions des trésoriers et qu'il tend à ne leur laisser, pour les questions importantes, qu'une délégation qui en ferait ses subordonnés. Il y avait là, en définitive, une atteinte aux droits des trésoriers que ces magistrats ne pouvaient accepter, souvent appuyée de critiques blessantes pour leur amour-propre, leur reprochant d'abandonner leurs fonctions lorsqu'ils « ne trouvent rien à gagner ». Toute vérité n'est pas bonne à dire. et la guerre continua toujours, mais aux dépens du Bureau.

La plume de l'intendant de 1686 avait égratigné sensiblement le Bureau ; celle d'un de ses successeurs, Le Vayer (1), ne leur ménagea pas les blessures faites par des critiques doublées d'appréciations fort dures ; on va voir, dans ce document, combien avaient été encore amoindries les attributions des Trésoriers.

« Aujourd'hui, cette compagnie se trouve considérablement augmentée car elle est composée de vingt-trois trésoriers de France qui ont qualité de présidents trésoriers généraux de France, de deux avocats, d'un procureur du Roi, de trois greffiers et de six huissiers. Cette augmentation d'officiers n'a pas eu son fondement seulement dans la nécessité des temps et pour avoir de l'argent, mais aussi sur l'augmentation des tailles qui constamment sont augmentées de près de deux tiers depuis l'établissement dudit Bureau.

« Les fonctions des trésoriers de France sont comme partout ailleurs : ils sont en possession de recevoir, tous les ans, les quatre états du conseil : le premier, l'état du Roi des finances qui comprend la recette de toutes les impositions de chaque élection et la dépense des charges assignées sur icelles ; le deuxième, l'état du taillon et solde, qui comprend la recette pour le fond du trésorier ordinaire des guerres et la dépense qui concerne le payement des

(1) *Mémoire de la Généralité de Moulins en 1698*, publié par M. P. Flament, archiviste de l'Allier. Librairie L. Grégoire, Moulins, 1906.



officiers des maréchaussées établies en divers lieux de la généralité, pour la sûreté publique ; le troisième s'appelle l'état des bois, dont la recette est composée du prix de la vente des bois et forêts du Roi qui se fait chacun an par les grands maîtres, et la dépense qui est destinée au payement des gages des officiers de maîtrises, gardes de bois, chauffages et vacations desdits officiers ; le quatrième est l'état des domaines, qui est composé des revenus du domaine de la généralité et des charges qui sont les pensions, fondations, rentes, fiefs et aumônes. Et, de leur côté, les officiers du bureau envoient, au commencement de chaque année, au conseil des états qu'on appelle par estimation, des charges que les états du Roi des finances, du taillon des bois et du domaine doivent comprendre vérifient les états au vrai des receveurs généraux et particuliers des tailles et autres comptables, connaissent du fait de la voirie, et ont droit de veiller à la conservation des domaines du Roi, des deniers publics et des octrois des villes.

« Mais, à l'égard des domaines, ils n'en ont presque plus la connaissance, parce que, comme il a été ci-devant remarqué, tous les domaines du Roi ont été presque entièrement aliénés, et, à l'égard de celui du Bourbonnais, la connaissance en est attribuée aux officiers du domaine qui sont en possession de la juridiction contentieuse et même de recevoir tous les aveux, dénombrements, actes de foi et hommage, depuis le 1[er] janvier 1688 ; et, à l'avenir il n'a été réservé aux officiers du bureau, par arrêt du conseil d'état en forme de règlement que la réception des actes de foi et hommage et dénombrements dus au Roi, échus avant le 1[er] janvier 1688.

« *Quant à la voirie, ils sont en possession de connaître de la petite*, qui consiste dans la connaissance des alignements des rues, toisages, mesurages, entreprises et changements de chemins, et les usurpations faites sur iceux ; *mais la grande voirie*, concernant la réparation des chemins royaux, construction et entretien des ponts et chaussées *s'exerce principalement par l'intendant* de la province qui en a la principale direction (1), et fait faire devant lui et en son hôtel les adjudications ; il est vrai que *pour marque de l'ancienne juridiction du bureau des finances*, le Roi a coutume de nommer *un commissaire* de ce corps, *qui assiste*, avec l'intendant de la généralité, à l'adjudication des ouvrages et à la réception d'iceux, et agit de concert *et subordinairement* avec ledit intendant. Ce même commissaire du bureau des Finances avait coutume jusqu'ici, par un droit particulier et non usité dans les autres généralités, de travailler à la liquidation et vérification des états des étapes, conjointement et subordinairement avec l'intendant de la province, et ce com-

(1) Sous le règne de Louis XV, furent institués les fonctionnaires qui remplacèrent les trésoriers dans les services de la grande voirie : inspecteurs des ponts et chaussées, ingénieurs chargés des grandes routes, entretien et construction ; ils étaient sous l'autorité de l'intendant.



missaire avait 1.500 francs d'appointements du Roi tant pour sa commission des ponts et chaussées que pour ladite vérification. Aujourd'hui. il a plu au Roi créer, par son édit du mois de juin 1696, un commissaire vérificateur général des étapes et obliger les trésoriers de France de ce bureau de les réunir à leur corps; ainsi, à l'avenir, ils commettront l'un d'entre eux pour la vérification des étapes, *qui travaillera avec l'intendant de la province*.

« Les trésoriers de France font, tous les ans, leurs chevauchées dans les différentes élections et vont au bureau des élections où ils se font représenter les procès-verbaux de chevauchées des élus, et ensuite, ils envoyent leur avis au Conseil sur la manière dont l'imposition et répartition des tailles doit être faite sur toutes les élections ; mais ordinairement, celui qu'envoient, de leur côté, les commissaires départis dans les provinces est suivi. Ils expédient leurs attaches sur les commissions des tailles qui sont adressées à l'intendant de la province et que celui-ci porte au bureau des finances ou qu'il y envoie par son secrétaire pour faire faire ladite expédition. Dans les autres généralités, l'un des trésoriers de France a coutume d'accompagner l'intendant de la province et d'assister au département des tailles ; mais dans celle-ci, ils ne sont point dans cette possession. en sorte que, si l'on regarde ce bureau par rapport aux tailles qui sont peu considérables dans cette généralité, ou par rapport aux fonctions des officiers *dont ils ont perdu la plus grande partie*, il est certain que ce bureau n'est pas du nombre des six bureaux qu'on appelle grands bureaux des finances. Cependant, les officiers conservent toujours précieusement le souvenir de cette grande et ancienne autorité qu'avaient leurs auteurs quand ils avaient celle des grands voyers, des généraux des finances, en un mot presque toutes celles des intendants des provinces sur le fait de la finance, d'où vient qu'ils ne peuvent jamais les regarder d'un bon œil, et que, de temps en temps, ils font éclater contre eux, *mais assez inutilement*, des marques de leur inquiétude et de leur jalousie.

« Les appellations des ordonnances du bureau pour ce qui regarde la finance sont portées au Conseil ; pour ce qui regarde la voirie et le domaine, elles doivent aller au parlement de Paris.

« Le Roi a tiré, de temps en temps, des secours considérables de ce bureau, aussi bien que de tous les autres du royaume, par les taxes et réunions d'offices qu'ils ont souffertes et payées ; *comme le nombre de ces officiers* est grand et leurs *fonctions très médiocres, l'utilité principale de ce corps ne consiste que dans le secours que le Roi en a tiré de temps en temps*, mais leurs privilèges de commensaux de la maison du Roi, ès quels ils ont été confirmés, en 1694, par la déclaration qui rappelle et confirme leurs privilèges, sont si exorbitants et si fort à charge au public, qu'il *est impossible que les charges puissent demeurer longtemps en cet état*.

« Le président ou plus ancien trésorier de France de ce bureau est le s. Du

Buysson de Beauregard, homme de bien, sage, vertueux, bien intentionné pour le service du Roi, mais qui, par sa douceur, n'a pas assez d'autorité dans sa compagnie. Le s. de Villaines qui est après lui, est très habile, parlant très bien et ayant du savoir ; il est très riche, mais il est si intéressé et d'une avarice si basse et si connue, qu'il en a perdu tout son crédit et sa réputation. Le s. d'Avrilly a toujours été choisi par le Roi pour exercer la commission des ponts et chaussées et la vérification des étapes, et avec justice, car c'est un homme d'esprit bien intentionné pour le service et très capable de le faire encore, si malheureusement depuis quelque temps, il n'était incommodé d'une surdité qui le met presque hors du commerce de la société.

« Des deux procureurs et avocats du Roi, il n'y a que le sieur Coiffier qui réside à Moulins ; il est fort *intéressé et aimant la pratique*, et pour cela il *ne s'entend* que trop avec les greffiers et huissiers du bureau. »

Le bureau est bien malmené : au point de vue du service, son utilité a été de fournir au trésor les sommes dont il a eu besoin (les trésoriers ne savaient que trop à quelles exigences financières ils avaient été soumis et il n'était pas généreux de le rappeler) ; les charges, que leur maintien impose, pèsent lourdement sur le peuple. Quant au personnel qui dirige le bureau de Moulins, les notices sont courtes et bien méchantes : des titulaires (1) fonctionnant, l'un est un homme de bien, mais sans autorité ; un autre, qui est habile, parle bien, est riche, mais d'une avarice si basse qu'il a perdu tout son crédit et sa réputation ; un troisième est homme d'esprit, bien intentionné, mais il est atteint d'une surdité qui le met hors commerce avec la société.

En lisant ces appréciations de l'intendant, le contrôleur général n'aurait pas hésité à arriver à la suppression si cette mesure n'avait pas eu pour conséquence le remboursement du prix des charges (2) ; les bureaux des finances évitèrent encore le sort qui les menaçait et restèrent en place, amoindris dans leurs privilèges, leurs attributions et leur prestige. Un mémoire imprimé, en 1773, contre les trésoriers, résumait clairement leur situation : « Les trésoriers ne veu- « lent pas reconnaître que toute leur autorité est anéantie, que toute « direction est passée entre les mains du Conseil et dans celles des « intendants des provinces, sous l'administration et direction du

(1) Comme on le voit, deux ou trois trésoriers dirigeaient le bureau.

(2) Divers documents, que nous avons consultés, ne sont pas d'accord sur la somme énorme que le remboursement aurait exigée ; les uns parlent de 4.000.000 de livres, d'autres de 35 et 39 ; c'est à peu près ce chiffre qui fut indiqué à l'Assemblée Nationale.

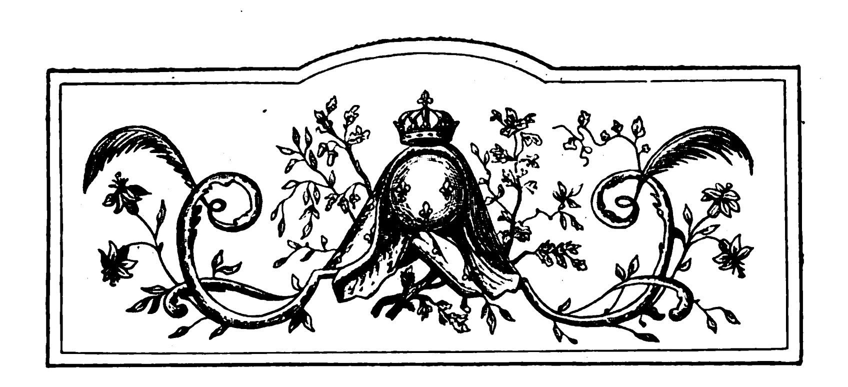
« Conseil. » En 1700, le bureau de Moulins eut à lutter contre l'intendant qui voulait leur enlever le droit d'épices ; en 1775, il protesta avec assez d'énergie, contre le commissaire royal qui avait oublié de leur remettre l'état de la taille. Enfin, une lettre du 26 juillet 1780 attribuée au bureau de Moulins (1) montre quelle était alors la situation :

« Nous sommes exposés continuellement à des variations et à des charges onéreuses : emprunts considérables pour y suffire dont nous payons encore les intérêts ; toute espèce de crédit et de confiance perdue ; fortunes sensiblement altérées ; offices excessivement chers ; provisions plus considérables que pour aucunes autres. Sans cesse aux prises avec les autres cours et tribunaux, et toujours avec désavantage pour nous ; les charges du Parlement et de la Chambre des comptes bien moins chères, bien plus sûres, plus considérées et conséquemment préférées ; enlèvement continuel de nos compétences ; anéantissement, et même avilissement, de nos offices ; découragement général, suite nécessaire de notre position malheureuse ; nos plus beaux jours passés à rendre une justice gratuite et sans aucune sorte de récompense ; en un mot, notre position est telle qu'elle nous ferait désirer notre suppression, si nous n'avions confiance en votre bonté et dans la justice de notre sage et auguste monarque. »

Et la suppression « désirée » se préparait et allait être prononcée dans sept ans.

(1) EVERAT.





IV

SUPPRESSION DES BUREAUX DES FINANCES.

En 1788, le gouvernement prit la mesure que tout le monde prévoyait depuis longtemps.

Le 6 juin de cette année (1), les trésoriers généraux des finances du bureau de Moulins se réunirent pour protester contre le projet de suppression de leurs charges; ils avaient encore des illusions; ce n'était pas un projet, comme ils le disaient, mais une décision définitive. L'arrêt de mai 1788 avait déclaré éteint et supprimé les bureaux des finances, les élections et juridictions des trésoriers dans tout le royaume, ainsi que la chambre des Domaines et Trésor établie en la bonne ville de Paris, ensemble les offices de présidents, trésoriers de France, conseillers, juges, avocats, procureurs, greffiers et huissiers ès dits bureaux des Finances, élections, juridictions et chambres du Domaine. Il séparait la juridiction contentieuse appartenant à ces tribunaux de la partie d'administration qui pouvait leur avoir été accordée, se réservant de statuer incessamment sur le renvoi de cette partie d'administration tant à son Conseil qu'aux Etats provinciaux et assemblées provinciales du royaume. Il attribuait aux présidiaux et grands bailliages, nouvellement créés, la connaissance des affaires contentieuses jusque là dévolues aux juridictions supprimées, même

(1) Archives Allier. C. 133.

4

de celles qui étaient actuellement pendantes et indécises. Il enjoignait aux titulaires des offices supprimés de remettre dans les trois mois leurs titres de propriété, quittances de finances et autres pièces, aux mains des contrôleurs généraux des finances, pour recevoir leur remboursement. Il les maintenait dans les privilèges attribués à leurs offices, desquels il voulait qu'ils jouissent pendant leur vie, excepté toutefois l'exemption de la taille et autres charges publiques, qui ne sera conservée qu'à ceux des dits officiers qui auraient exercé leurs offices pendant vingt ans. L'édit terminait en indiquant que les officiers qui seraient pourvus d'une autre charge de judicature pourraient compter le temps pendant lequel ils auraient exercé leurs anciennes fonctions « pour la vétérance et les lettres d'honoraires de la nouvelle ».

« Cet arrêt (1) s'appuyait sur des motifs d'une justesse indiscutable et concluait avec le vœu, maintes fois exprimé par l'opinion publique, de voir disparaître les abus nés de la vénalité des charges de justice, et diminuer le nombre des privilégiés... Au point de vue des principes, l'on pouvait se demander si le gouvernement était véritablement le maître d'anéantir des offices jusque-là considérés comme placés hors de ses atteintes, et de briser des magistrats réputés inamovibles. »

Ces observations sont justes, mais certaines considérations reproduites plus haut et invoquées par l'arrêt de mai 1788, justifiaient complètement la mesure prise, celles-ci par exemple :

« Nous avons résolu de *prévenir les conflits* de compétence en réunissant autant qu'il est possible les juridictions d'exception à la juridiction principale, d'améliorer nos finances, de venir même au secours de nos peuples, en nous déchargeant de gages, droits, frais d'entretien et en diminuant les exemptions onéreuses aux contribuables qui supportent les charges publiques ; enfin, de rendre aux offices de judicature que nous laisserons subsister la considération qui leur est due et que leur grande multiplicité ne peut qu'altérer. »

La plus grave difficulté soulevée par l'arrêt était, nous le répétons, celle du remboursement des charges, car enfin tous les officiers des bureaux avaient acheté leurs offices, et il eût été inique de les en dépouiller sans leur donner l'indemnité à laquelle ils avaient droit ; cette spoliation fut inévitable ; dans le triste état des finances de la France, le gouvernement fut dans l'impossibilité de trouver la somme nécessaire pour tenir sa promesse, en admettant qu'elle fût sérieuse,

(1) Edouard EVERAT.

et qu'il ne songeât pas à exiger d'eux un sacrifice encore plus excessif que ceux auxquels le trésor les avait habitués ; les trésoriers allaient être privés de leurs offices et perdre la grosse finance employée à leur acquisition, « question redoutable pour les trésoriers de France, appelés, les premiers de tous les officiers de judicature, à faire sur l'autel de la Patrie, le sacrifice de leur état et de leurs prérogatives ! (1) ».

Le bureau de Moulins eut à subir un nouvel affront de Monseigneur l'Intendant. Lui ou ses bureaux n'eurent pas, dans cette liquidation si dure pour ceux qu'elle intéressait, la correction dont firent preuve ailleurs, par exemple à Riom, ses collègues, réunissant les trésoriers et leur communiquant leur arrêt de suppression, avec quelques bonnes paroles de consolation et d'espérance ; procédant avec un parfait sans-gêne, Foullon de Doué envoya, le 6 juin 1788 (2), Jacques Faulconnier, son subdélégué, avec une commission délivrée le 23 mai, pour mettre les scellés sur le greffe et les archives du bureau de Moulins. Les membres présents protestèrent contre cette mesure brutale et prirent cette délibération :

« Cette opération qui nous réduit à l'impuissance de continuer aucune fonction paraitra d'autant plus étrange que l'édit de notre suppression ne nous a pas été loyalement connu ni notifié.

« Considérant que les lois du royaume assurent aux magistrats l'inamovibilité de leurs offices, et qu'une suppression aussi funeste que peu méritée a été surprise à la bonté et à la justice du Roi.

« Convoqués par le Commissaire, au nom du Roi, pour assister à l'enregistrement de l'arrêt de mai dernier, qui supprime les tribunaux d'exception, ils ont assisté à l'audience en protestant de nouveau. »

Le Bureau était supprimé. Les anciens trésoriers vinrent, avec le Tiers-Etat, aux grandes réunions politiques qui eurent lieu, à Moulins, avant la Révolution. Le 22 décembre 1788, trois de leurs délégués figuraient parmi les 225 personnes appartenant aux trois ordres, qui rédigèrent l'adresse demandant au Roi la création, pour le Bourbonnais, d'Etats provinciaux analogues à ceux qu'il avait accordés au Dauphiné et comprenant toute la généralité de Moulins.

Le 5 mars 1789, deux membres de l'ancien bureau des finances furent délégués par leurs ci-devant collègues pour la réunion des trois ordres dans l'église des Augustins, à Moulins, afin de prendre

(1) Cf. Everat.
(2) Archives Allier. C. 133.

part au dépouillement des cahiers et à l'élection des députés aux Etats généraux. Dans la délibération qu'il prit à ce sujet, l'ex-bureau se donna cette dernière satisfaction d'énumérer pompeusement les titres qu'ils avaient jadis portés :

« Nous, présidents, trésoriers généraux des finances, chevaliers, conseillers du Roi, grands voyers, juges et directeurs du domaine de la généralité de Moulins, réunis en nombre, députent MM. Lault et Perrotin à l'effet de les représenter à l'assemblée du Tiers-Etat qui doit se tenir à l'hôtel de ville ou autres lieux, et là concourir avec les autres membres de l'assemblée à la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances, et après la rédaction du dit cahier concourir à l'élection des députés qui seront chargés de porter le dit cahier à l'assemblée qui sera tenue par M. le lieutenant général de la sénéchaussée de Moulins, le 16 présent mois, donner aux députés tous pouvoirs généraux et suffisants, de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration. la prospérité du royaume et le bien de tous et chacun des sujets du Roi.

Avaient signé : Lault, Perrotin, Hastier de la Jolivette, Noguères, Aladane de Paraize, Vernin d'Aigrepont (1). »

Lault et Perrotin reçurent, le 10 mars, de leurs collègues, la belle déclaration suivante (2), qu'ils étaient chargés de lire à l'assemblée et de faire inscrire au procès-verbal de la séance :

« La Patrie obérée appelle tous ses enfants à son secours, nous sommes Français, citoyens et magistrats. Sous tous ces rapports, nos travaux, nos veilles, nos fortunes appartiennent à la Patrie lorsque ses besoins l'exigent. Oublions nos privilèges, oublions nos droits que nous avons acquis comme magistrats, et que la Patrie nous redemande comme citoyens. Remettons entre les mains de nos compatriotes des exemptions chèrement achetées, mais dont le sacrifice ne coûtera rien à nos cœurs, puisque nous en remportons l'avantage inexprimable de partager avec eux l'honneur de contribuer à la restauration de la chose publique. Ils renoncent à tous les privilèges pécuniaires dont ils ont joui jusqu'à présant, et n'entendent conserver que ceux que l'on ne pourra détruire sans porter atteinte à la dignité de ses offices. En conséquence, ils offrent et consentent de contribuer avec les trois ordres de

(1) Cinq trésoriers sur vingt-trois, en cette séance si importante, ceux habitant Moulins ou les paroisses voisines ; les autres ne s'étant pas dérangés.

(2) Archives Allier. C. 133.

l'Etat au payement des impositions publiques qui serait consenti par les Etats généraux du royaume, même de celles déjà établies qu'ils jugeraient à propos de conserver. »

Ce fut le dernier soupir du bureau des finances de Moulins qui disparaissait après plus de 200 ans d'existence. Les membres s'étaient déclarés prêts à consentir des sacrifices pour le paiement des impositions publiques ; on exigea davantage d'eux : le remboursement qui devait avoir lieu en assignats ou en brevets pouvant concourir dans l'adjudication des Domaines nationaux n'eut pas lieu et les anciens trésoriers furent totalement spoliés du montant de leurs charges, en compagnie de beaucoup d'autres titulaires d'offices.

Après cette étude. nous réimprimons, avec des adjonctions et des notes (1), le tableau chronologique des membres du bureau des finances de Moulins publié, à la fin du XVIIIe siècle (sans date), par Etienne Vidalin, imprimeur à Moulins.

Nous regrettons de n'avoir pu savoir à qui a été vendu, en 1891, à l'hôtel Drouot, un ouvrage portant le titre de « Catalogue des Tréso« riers de France à Moulins, depuis leur création au 22 novembre 1787, « ensemble leurs généalogies et leurs armoiries, grand in-8° relié, « 124 pages, avec table des noms et armoiries coloriées ». Ce curieux volume nous aurait certainement fourni bien des renseignements complémentaires qui nous font défaut

(A suivre.) C. Grégoire.

(1) Nous remercions nos confrères qui nous ont aidé avec la plus grande obligeance dans notre travail : MM. de Brinon et Tiersonnier, et nous adressons un dernier hommage à ceux que nous venons de perdre, à M. des Gozis et au commandant du Broc de Segange, qui nous ont si souvent fourni les plus précieux renseignements.



Contribution à l'Héraldique bourbonnaise

Notre confrère Monsieur Xavier de Bodinat a bien voulu m'envoyer quelques notes héraldiques qui comblent heureusement certaines lacunes de l'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait. Ces notes intéressantes sont tirées d'une ancienne généalogie des Guillebon, famille originaire du Beauvaisis, dont une branche a tenu un rang distingué en Bourbonnais aux XVIIe et XVIIIe siècles et s'est alliée aux meilleures familles de notre province. Pour ne pas sortir du sein de la Société d'Emulation, je me bornerai à citer, entre autres, les liens qui la rattachent aux Bodinat et aux Martin de Frémont.

1° Achard. — L'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait signale cette famille, mais déclare que ses armoiries sont inconnues. Or, à l'occasion de l'alliance de Jean Guillebon, écuyer, seigneur de La Chaussée, avec Marie Achard, la généalogie des dits Guillebon indique que les Achard portent : *d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules et chargé de deux fasces alaisées aussi de gueules.*

2° Alleaume. — D'après l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait, les armoiries de cette famille sont inconnues. La généalogie précitée, à l'occasion du mariage de Martin Guillebon, écuyer, seigneur du Chevesne, avec Marguerite Alleaume, signale ce qui suit :

Alleaume : *d'azur, à trois coqs d'or posés deux et un.*

3° Guillebon. — Le même *Armorial du Bourbonnais* laisse également en blanc les armes des Guillebon. La généalogie de cette maison, des cachets de famille, des armoriaux et nobiliaires divers, établissent que ses armes sont : *d'azur, à la bande d'or accompagnée de trois besants du même, deux en chef et un en pointe.*

L'écu, timbré d'une couronne de comte. Cimier : un lévrier issant. Supports : deux lévriers. Devise : J'attends, je prétends et j'espère en tout temps.

La famille de Guillebon fut maintenue dans sa noblesse en vertu de l'enquête faite en la ville de Montdidier, les 25 et 27 février 1599, et du jugement de l'Intendant de Picardie, en date du 27 mars 1700.

Sarrot. — Le nom de Sarrot est anciennement connu en Bourbonnais. Un essai de généalogie étant inutile pour le but spécialement

héraldique que je poursuis, je me limiterai aux quelques indications ci-dessous :

Dans les *Noms féodaux* de Dom Bétencourt, on trouve Isabeau Sarrote (1), paroissienne de Saint-Géran-de-Vaux, faisant aveu pour une terre et un pré au terroir de Chazelles, châtellenie de Verneuil, en 1356. P. 35 du présent *Bulletin*, M. Flament souligne l'existence, en 1561, de Jean Sarrot, greffier en la seigneurie de Saint-Germain-des-Fossés. En 1640, à Charmeil (Allier), Gilbert Sarrot rédige un « livre de foy ». Aux archives de l'Allier, dans la série E supplément, arrondissement de Moulins, on rencontre à Contigny le parrainage de Gilbert Sarrot, conseiller du Roi, président du dépôt de sel de Saint-Pourçain (9 août 1715). Dans le même inventaire, paroisse de Neuilly-le-Réal, on voit les registres de 1759 et 1760 paraphés par Gilbert Sarrot, procureur du Roi en la prévôté royale de Paluet, seul officier de la dite prévôté en exercice, par suite du décès du lieutenant général. A Neuilly-le-Réal encore, les registres de 1761 à 1767 sont paraphés par Gilbert Sarrot, avocat en Parlement, lieutenant général de la prévôté de Paluet. Le 23 novembre 1766, Sarrot signe le procès-verbal de l'assemblée des notables de Saint-Pourçain, réunis au sujet des comptes du don gratuit présentés par Heullard et Chevallier, échevins. L'*Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, de M. Grégoire, dit à propos de Paray, page 106 :

« Sébastien, enfant *naturel*, né de Marc-Antoine de Strada et de « Gilberte Sarrot le 10 juin 1773, fut baptisé le 6 en l'église de Paray « et eut pour parrain Sébastien, comte de Rollat, seigneur de Bru- « zac (*sic*), et pour marraine Marguerite de Strada, représentés par « Antoine de Strada, fils *naturel*, et Marguerite Sarrot, fille du père « de la mère de Sébastien. Assistaient au baptême : Joseph de Chou- « vigny de Blot, Antoine de Biotière, Pierre de Beaubar de la Gruerie, « Chopin le jeune, Edme de Bayot, Claude Delacodre, Claude Deroy « et autres. Nous connaissons deux autres enfants *naturels* de Strada ; « Gilbert et Marie de Strada, mariée le 18 février 1783 à Claude- « François Baptandier. »

La qualification répétée d'enfants naturels est ici d'autant plus bizarre que la famille Sarrot, de Saint-Pourçain, possède l'acte de mariage de M. de Strada et de Gilberte Sarrot. On est donc sûrement en présence d'une erreur de scribe, comme il s'en produit encore parfois dans nos mairies rurales. La famille de Strada, tant qu'elle est restée dans le pays, a toujours cousiné, du reste, avec les Sarrot.

Pourçain Sarrot, arrière grand-père de M. Philippe Sarrot, notre nouveau confrère, était fils d'une demoiselle Heulhard, d'où la pa-

(1) Il est à peine besoin de faire remarquer que Sarrote est le nom de Sarrot féminisé suivant l'usage du temps.

renté de sa famille avec les Lagout, Féry d'Escland, du Bouys de Pravier. Il se maria avec Marguerite de Lacôdre, née le 1er avril 1780 et fille de Gabriel de Lacôdre et d'Anne Mayat. Cette Marguerite de Lacôdre, dont parle M. Pierre Sarrot à la page 11 de ses notes sur le fief de la Grillère, est morte à Saint-Pourçain en 1859 et elle y est enterrée au cimetière actuel. A la Révolution, on trouve donc les Sarrot parents des Michelet, Heulhard, Parchot, Mayat, Bontoux, Chevallier, de Lacôdre, de Lacôdre de Montpensin, de Strada, Faullain, de Banville. Pourçain Sarrot cité plus haut eut 4 enfants : Jean-Théodore, l'aîné, né en 1805, grand-père de M. Philippe Sarrot ; Aimé, né en 1806, grand-père du docteur Pierre Sarrot, actuellement à Nanterre ; et deux filles, dont l'une mariée à M. de Lacôdre.

Les Sarrot, de Saint-Pourçain, qui ont motivé cette note succincte, portent, ainsi qu'il résulte de bagues et cachets encore possédés et employés par plusieurs d'entr'eux : *d'azur, au chevron accompagné de trois étoiles, le tout d'argent.*

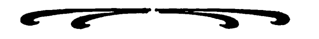
STRADA. — La famille de Strada est originaire de Bohême. A la fin du XVIIe siècle on la trouve en Auvergne puis en Bourbonnais. En 1789 un Strada a signé le cahier de l'ordre de la noblesse (Archives de notre Société, Ms n° 13).

Pour donner une idée du rang des Strada, je me bornerai à relever les faits suivants :

Le 12 juillet 1737 est signé le contrat de mariage de Jean-Hyacinthe de Strada d'Arosemberg, baron de Cornon, fils de Jean, seigneur de Sarliève, et de Madeleine du Croc, avec Marie-Silvie de Saint-Julien. Le 1er septembre 1767, Marc-Antoine de Strada d'Arosemberg, chevalier, seigneur de Sarliève, Briailles, Paray, etc., fait donation à Gilberte Sarrot sa belle-sœur à venir, et le 5, le contrat de mariage de cette dernière est signé avec Hyacinthe de Strada d'Arosemberg (Arch. Allier, B, 757 et 782).

Armoiries : *Coupé au 1er d'or à l'aigle éployée de sable couronnée d'or ; au 2e, parti : a) tiercé en fasce de sable, d'argent et de gueules ; b) bandé de gueules et de sable.* L'écu timbré de 2 casques, le 1er ayant pour cimier une aigle contournée de sable, couronnée d'or ; le second, un vol à l'antique chargé d'une fasce d'argent. Lambrequins d'or, de gueules et de sable. (Voir *Armorial général* de Rietstap.)

Philippe TIERSONNIER.





Encore les d'Aquin

MONSIEUR Tiersonnier a donné dans le numéro de juillet 1907 du *Bulletin* une note intitulée : *L'origine juive d'un intendant du Bourbonnais*. Il y expose que les d'Aquin, qui ont donné un premier médecin du roi, Antoine, surintendant des eaux minérales et un intendant du Bourbonnais, Antoine Daquin, seigneur de Chateauregnard, descendaient d'un certain juif, nommé Mardochée, fripier à Carpentras. M. Tiersonnier ajoute qu'il fut cité comme témoin dans le procès de la maréchale d'Ancre, sous le nom de Philippe d'Aquin, et fit imprimer un dictionnaire hébreu en 1624, enfin que son fils, Louis-Henri avait épousé Claire Loppes.

Le *Correspondant* du 10 novembre 1909 donne précisément un compte rendu par M. Robert Lavollée du procès de la maréchale d'Ancre. Nous y voyons que c'est vers la fin de 1614 que Philothée Montalto, médecin juif, confident intime de la maréchale, entra en relations avec Philippe d'Aquin, juif de naissance et dont le vrai nom était Mardochée Cresque. Ce d'Aquin était alors domicilié chez l'évêque de Comminges. Montalto lui demanda de traduire quelques ouvrages hébreux se rapportant à la magie. Dans le procès, Daquin prétendit que Montalto devait faire des choses impossibles à la nature en invoquant un ange appelé Abraël.

Après la mort de Montalto, le maréchal d'Ancre à bout de ressources pour guérir sa femme, fit venir d'Aquin auprès d'elle, et lui imposa de chercher à la guérir par des procédés magiques : lecture de psaumes, port de bagues et de parchemins ornés de formules cabalistiques, tout échoua et d'Aquin payé s'en retourna à Moulins. Cette expression de M. Lavollée semble supposer que d'Aquin habitait déjà la capitale du Bourbonnais.

Ce procès nous révèle aussi la présence à Paris d'un Maure, sans doute un juif, Alphonse Loppes, qui fréquentait Montalto, toujours au point de vue des pratiques de sorcellerie. Cet Alphonse Loppes a sans doute des liens rapprochés avec Claire Loppes, la femme de Louis-Henri d'Aquin.

Le procès de la maréchale d'Ancre met en relief deux autres noms, qui semblent avoir des racines bourbonnaises.

Parmi les avocats, rabatteurs, indicateurs, qu'employaient les

Concini pour leurs affaires personnelles se trouve « le partisan Feydeau », qui fit en 1627 une belle et signalée banqueroute de près de vingt millions. Quel est ce Feydeau ?

Enfin pendant le trajet en charrette, que fit la maréchale pour atteindre le lieu du supplice, trajet qui dura plus d'une heure en raison de l'encombrement des curieux, la malheureuse aperçut au milieu de cette foule le sieur Jean de Fontis ou Deffunctis, qu'elle avait employé dans différentes affaires, elle le rassura par charité sur ce qu'elle avait dit de lui à ses juges.

On est en droit de se demander si ce personnage n'était pas originaire du Bourbonnais. Le nom de Deffontis écrit avec toutes les variétés d'orthographe coutumières aux scribes d'autrefois se retrouve souvent dans différentes paroisses du Bourbonnais et même à Moulins. Nous rappellerons seulement à titre d'exemple que les Deffontis, sieurs du Bouchat, ont occupé, au XVII[e] siecle, la charge de capitaine et gouverneur de Bourbon-l'Archambault. M. Grégoire signale un Jean Deffontis, procureur au Montet en 1544. La famille était encore représentée en 1813 par un garde d'honneur.

Doct[r] H. DE BRINON.



BIBLIOGRAPHIE

A. Mallat et Dr Cornillon : **Histoire des eaux minérales de Vichy,** Tome premier, Paris. Steinheil, 1909.

Les noms du Dr Cornillon, bien connu par ses travaux historiques de premier ordre, et de M. Mallat, dont l'érudition est si sûre en tout ce qui concerne Vichy, sont la meilleure des recommandations pour cet ouvrage.

Le livre premier traite des temps préhistoriques, de l'époque gallo-romaine et du Moyen-Age. Le chapitre de l'époque gallo romaine est d'un vif intérêt pour les archéologues. MM. Mallat et Cornillon étaient réduits aux hypothèses, « puisque l'histoire an« cienne est muette sur l'existence de Vichy » pendant cette période. Ils ont tiré un très bon parti des objets trouvés à Vichy et ont su nous faire un récit très vivant. Nous leur devons un véritable tableau de la ville thermale gallo-romaine.

Nous regrettons que le Moyen-Age n'ait pas fourni pareils éléments, mais nous ne saurions en faire grief aux auteurs. Ils prennent soin de nous avertir que « si, pour d'autres stations thermales plus « heureuses, on possède quelques documents, qui permettent d'y « affirmer la survivance de ces eaux minérales, à partir tout au « moins, du xiie siècle, il n'en est pas de même pour celles de Vichy, « qui semblent alors complètement inutilisées, tandis que celles de « Bourbon-l'Archambault étaient, au contraire, en pleine puissance, « en pleine vogue. »

Avec le livre deuxième, c'est l'histoire des différentes sources de Vichy du xvie siècle à nos jours. Nous assistons aux progrès successifs depuis les « deux beaux baings chauls », décrits en 1569 par Nicolas de Nicolay, jusqu'aux luxueuses vasques de nos jours.

Le livre troisième est consacré aux établissements thermaux. Nous voyons d'abord le *Logis du Roy ;* la date de sa fondation, longtemps discutée, est fixée par MM. Mallat et Cornillon entre 1618 et 1636. Le récit des différentes transformations de cette maison est fort détaillé et curieux. C'est ensuite l'établissement de 1821, dont la Duchesse d'Angoulême posa la première pierre. C'est enfin l'édifice monumental inauguré en 1903. Le récit est agrémenté de nombreuses anecdotes concernant les hôtes illustres, qui se succédèrent à Vichy :

Mesdames de France, le Comte de Provence, Madame Lœtitia, Bonaparte, la Duchesse d'Angoulême, Napoléon III.

Le livre quatrième traite de la physiologie et des médications de Vichy depuis le XVIe siècle.

De nombreuses gravures rehaussent l'élégance du volume et permettent de suivre la lecture de façon attrayante. (Disons en passant que nous avons été surpris de ne pas trouver au milieu de tant de portraits celui du Docteur Lucas, qui eut cependant son heure de célébrité à Vichy.)

L'ouvrage repose sur une solide documentation puisée aux Archives nationales, aux Archives départementales de l'Allier, aux Archives communales et hospitalières de Vichy, aux bibliothèques Nationale, Mazarine, Sainte-Geneviève, de l'Ecole de Médecine de Paris, des Sciences médicales de Vichy et de Gannat, etc. De ces sources diverses il a été fait un judicieux emploi.

Dans leur préface les auteurs nous disent que l'histoire des eaux de Vichy a été leur seul objet. On peut dire que l'œuvre a dépassé le plan. Ils ont apporté une large et importante contribution à l'histoire d'un coin de terre bourbonnaise, qui n'est pas le moins célèbre.

Louis BIERNAWSKI.

B. Mauve : **Le Bourbonnais sous la seconde République (1848-1851)**. Moulins, imprimerie du *Progrès social*, 1909.

M. Mauve, professeur à l'école primaire supérieure de Moulins, a publié un travail sur la période, si agitée en Bourbonnais, de la République de 48. Cet ouvrage bien composé, bien documenté et bien écrit, est d'une lecture fort attachante.

M. Mauve a mis en lumière les questions sociales, qui eurent une si grande importance dans les événements de cette époque. Les détails, qu'il donne sur la situation économique de l'Allier et sur les adeptes de la société socialiste icarienne à La Palisse, sont du plus vif intérêt. Les troubles divers qui éclatèrent dans l'Allier de 1848 à 1851, sont racontés de façon pittoresque et attrayante. L'action des clubs, si considérable pendant la seconde République, est étudiée avec intelligence et marquée par des faits caractéristiques et bien choisis. Ajoutons enfin que l'auteur a eu l'excellente idée de compléter son livre par un index alphabétique des noms de lieux et de personnes.

M. Mauve voudra bien nous permettre de lui adresser deux reproches. Il nous semble laisser dans l'ombre les figures de plusieurs républicains bourbonnais (Bureau des Etivaux par exemple), qui jouèrent un rôle non sans importance ; il y avait là matière à plu-

sieurs portraits dignes d'intérêt et à détails, qui nous auraient mieux fait connaître et comprendre les événements. Par contre l'auteur nous prodigue des considérations sur l'histoire générale, qui encombrent son récit et ne nous apprennent rien de nouveau.

Ces vétilles n'empêchent pas le *Bourbonnais sous la seconde République* d'être un beau travail, que doivent lire tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre régime et à l'histoire contemporaine. Nous souhaitons sincèrement que M. Mauve poursuive ses études dans ce sens et nous donne par la suite d'autres ouvrages aussi probes et aussi intéressants.

Louis BIERNAWSKI.

Généalogie de la famille ..... Delan, de 1608 à 1899, par Alfred DELAN, Paris, imprimerie Bernard. — Cette petite brochure de 44 pages est une rareté bibliographique. car, tirée à peu d'exemplaires, elle n'a pas été mise dans le commerce.

Elle constitue un travail très consciencieux établi à l'aide des registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux de Moulins. Si l'auteur n'avait pas limité ses recherches à cette unique source, s'il eût, par exemple, consulté l'inventaire de la série E, supplément, arrondissement de Moulins, ou les registres paroissiaux de Verneuil, il eût pu augmenter sa moisson d'ancêtres. Les comptes de la ville auraient pu lui montrer aussi que, dès le xv[e] siècle, il y avait des Delan à Moulins.

Cette vieille famille de bourgeoisie moulinoise paraît s'être cantonnée dans les offices de judicature et la médecine ; elle intéresse surtout notre histoire locale par Jacques Delan, maire de Moulins en 1793. Voici les lignes courtes et discrètes qui lui sont consacrées dans la généalogie familiale :

« Jacques Delan, maire de Moulins en 1793, sous la Convention et « en 1798, sous le Directoire, en collaboration avec MM. Radot et « Merle, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. (Il a « passé sa thèse à Montpellier en 1779, à l'âge de 21 ans ; elle a pour « titre *Tentanem* [sic] *thérapeuticum* [sic] *vesicatoriis* [sic]. J'ai retrouvé « ce document à la bibliothèque nationale à Paris), né à Moulins le « 16 mars 1758 (voir annexe n° 61) (1), décédé à Moulins, rue des « Augustins, le 12 avril 1806 (voir annexe n° 82), marié à Moulins, le « 5 août 1783, à Elisabeth Dénozier (voir annexe n° 77) née à Moulins « le 18 mars 1767 (voir annexe n° 71), décédée à Moulins, rue des « Augustins, le 21 fructidor 1803 (an XI de la République ou 13 sep-

(1) Ces annexes sont la transcription d'actes de catholicité concernant les Delan, et dans lesquelles on peut relever des erreurs de lecture dues à ce fait que l'auteur était peu familiarisé avec les vieilles écritures qui passaient sous ses yeux. Elles n'altèrent pas d'ailleurs le sens des documents.

« tembre 1803, voir annexe n° 80). Nous avons son portrait à l'huile « reproduit le 14 novembre 1896 par mes soins, d'après une miniature « du temps faite elle-même d'après un portrait à l'huile peint de 1793 « à 1800 et qui se trouve actuellement chez M. Marigner, son arrière « petit-fils, par sa fille Madame Goutay-Pérignat, à Jose (Puy-de-« Dôme).

« A eu *deux* enfants :

« 1° *Etienne Delan, mon grand-père*, né à Moulins le 20 septembre « 1785 (voir annexe n° 78), décédé à Moulins, rue des Augustins, le « 30 octobre 1827 (voir annexe n° 84), marié en 1809, à Bellenaves « (Allier), à Marie-Madeleine-Emilie Delaplanche

« 2° Anne-Marie Delan, née à Moulins le 29 juillet 1787 (voir annexe « n° 79), décédée à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) vers 1863 à 1866, « mariée à M. Goutay-Pérignat.

« Avait *onze frères* et *sept sœurs* dont il a été ci-dessus parlé. »

En tête de sa préface, l'auteur écrit :

« La famille *Dlan*, *Deland*, *Delans*, *de Lan*, *Delant* et DELAN qui a « été anoblie (*noblesse de robe*) dans la personne de Jean Delan, mon « *quater-aïeul*, procureur au siège présidial et sénéchaussée de Mou-« lins en Bourbonnais en 1700, sous le règne de Louis XIV (voir « annexes n°s 3-33-55-77 et 79) est une des familles les plus anciennes « de Moulins. »

L'annexe n° 33 est un acte de baptême du 24 juillet 1700 où le nom de la famille Delan est écrit de Lan.

L'annexe 55 est l'acte de mariage, du 12 janvier 1752, de Jean-Gilbert Delan, où il est qualifié noble et avocat au Parlement.

Les annexes 77 et 79 sont des actes de 1783 et 1787, relatifs à Jacques Delan où il est qualifié noble et docteur en médecine.

La vérité historique force à constater que le fait par un prêtre de paroisse d'écrire en deux mots un nom propre ne saurait constituer une preuve de noblesse et l'on sait d'ailleurs l'importance absolument nulle de la particule, dite à tort de nos jours nobiliaire, pour fixer sous l'ancien régime la situation sociale d'une famille.

Quant à la seule qualification de « noble », en 1752, 1783, 1787, elle n'est plus une véritable qualification de noblesse héréditaire.

Enfin l'annexe n° 33 est ainsi conçue :

« Extrait des cahiers manuscrits *d'Hozier* qui se trouvent aux « archives de la Bibliothèque Nationale à Paris (département des « manuscrits).

« *D'Hozier*. Armorial général Bourbonnais, f° 458.

« 20 liv. (vingt livres).

« N... de Lan, procureur en tous les sièges de la sénéchaussée et « siège présidial de Moulins.

« *D'or à un annelet d'azur.*

« NOTA. — Les *d'Hozier* étaient de père en fils les généalogistes du « Roi. Dès qu'on recevait un titre de noblesse, on expédiait les pièces « à d'Hozier qui les enregistrait moyennant vingt livres et le fait

« de cet enregistrement à l'armorial général était la preuve authen-
« tique de la distinction ou noblesse. »

L'auteur commet ici — et certainement de bonne foi, j'en suis persuadé — une erreur radicale au sujet de l'*Armorial général*. Il suffit de le parcourir pour reconnaître qu'il renferme quantité d'armoiries, déclarées ou octroyées d'office, appartenant à des roturiers ; qu'il est un *Armorial* et non un *Nobiliaire*.

L'édit du Roi, donné à Versailles au mois de novembre 1696, d'où est sorti l'*Armorial général*, parlant de l'enregistrement des armoiries et des brevets délivrés aux intéressés, déclare formellement ce qui suit :

« Ces brevets d'enregistrement d'armoiries, sur lesquelles elles
« seront désignées, peintes et blazonnées, ainsi que dans les Registres
« de l'Armorial général, vaudront Lettres d'armoiries. Relevons et
« dispensons nos sujets d'en obtenir d'autres, sans cependant que ces
« brevets ou lettres puissent, *en aucun cas, estre tirées à conséquence*
« *pour preuve de noblesse.* »

L'édit du Roi avait pour but principal de régulariser le port des armoiries et non de prouver des anoblissements. En pratique ce fut surtout une opération fiscale. La perception des droits d'enregistrement fut affermée à des traitants qui donnèrent au gouvernement royal 7.000.000 de livres, et M[e] Adrien Vannier, bourgeois de Paris, fut chargé de faire rentrer les fonds au profit de la Société fermière dont il faisait partie. Bien entendu les traitants entendaient, non seulement rentrer dans leurs fonds, mais encore réaliser le plus de bénéfices possible, aussi, dans les divers bureaux d'enregistrement établis dans le royaume, les commis de M. Vannier s'empressèrent-ils d'enregistrer les armoiries de ceux qui venaient déclarer les leurs, et par surcroît d'en imposer d'office, faute de déclaration, à tous les bourgeois, marchands, notaires, procureurs et autres personnes qu'ils jugeaient susceptibles de payer facilement 20 livres. Ces armoiries données d'office sont les plus nombreuses et celles de N. Delan figurent dans cette catégorie.

Quant à Charles d'Hozier, qui de juge d'armes de France était devenu « Garde de l'Armorial Général », son rôle dans la confection de cet immense recueil officiel fut des plus effacés. On trouve rarement des corrections de sa main et il a laissé passer tant de descriptions d'armoiries rédigées en un style héraldique barbare, qu'on est bien forcé de croire qu'il s'est fort peu intéressé aux opérations conduites par Maître Vannier.

Au surplus, les faits suivants achèvent de prouver qu'il y a erreur manifeste quant à l'anoblissement des Delan :

1° On n'a aucune connaissance de lettres d'anoblissement en leur faveur, ni même d'enregistrement de telles lettres.

2° Dans aucun acte, les Delan ne reçoivent les qualifications caractéristiques de noblesse au XVIIIe siècle : d'écuyer ou chevalier.

3° On ne leur connaît aucune alliance avec des familles nobles.

4° Ils n'ont comparu dans aucune assemblée ou signé aucun cahier de la noblesse en 1789.

5° Ils payaient la taille et autres impositions frappant les roturiers et en revanche ne payaient pas la capitation des nobles et des privilégiés, comme on peut le constater en consultant les liasses des rôles des impositions pour les habitants de Moulins, de 1777 à 1789, classées et inventoriées sous le n° 380 des archives municipales.

Philippe TIERSONNIER.

L'ordonnance des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Malte). Description de l'uniforme et des insignes de chaque grade, par le Baron DE MONTAGNAC, délégué du grand Magistère en France. Paris, Plon et Nourrit, 1893. — Notre confrère M. le Baron de Trétaigne, chevalier de l'ordre de Malte, a bien voulu adresser à notre bibliothèque cette élégante brochure. Le titre de l'ouvrage indique son principal objet, mais il donne en outre d'intéressants détails sur les preuves de noblesse que doivent faire les candidats aux divers grades, tant profès que non profès. Seuls les chapelains de diverses catégories et les donats de deuxième classe sont dispensés de toutes preuves de noblesse mais doivent cependant être de « bonne naissance ».

J'ajouterai que cet ouvrage comporte de nombreuses illustrations et je signalerai en particulier le beau portrait de S. A. Eminentissime Monseigneur le Prince Ceschi a Santa Croce, grand maître de l'Ordre.

Les membres français de l'Ordre sont groupés en association, dont le président est actuellement M. le duc de Caylus. Le bibliothécaire et chancelier de l'association française n'est autre que M. le baron de Trétaigne et c'est au nom de ladite association qu'il a enrichi notre « librairie » de cette plaquette où s'affirme la chrétienne vitalité du plus illustre des ordres de chevalerie, au sein duquel la France a toujours tenu et tient encore une si grande place.

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 MARS 1910

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

Étaient présents : Mlle F. de Bonand, Mme la Ctesse L. de Fradel, Mme Prieur, MM. Bardet, l'abbé Berthoumieu, Boutal, de Brinon, R. Chabot, l'abbé Clément, Delaigue, Dénier, Généraud, Gomot, L. Grégoire, Joly, Milcent, E. Olivier, Queyroi, R. de Quirielle et Tiersonnier.

— Excusés : MM. Bertrand, l'abbé Devidal, C. Grégoire et Valéry Larbaud.

— En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à Mme Prieur et à M. Gomot, qui assistent pour la première fois à l'une de nos réunions. Il annonce en outre la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Philippe Thomas. Une notice nécrologique le concernant nous a été adressée par M. Gédel.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettres de M. Valéry Larbaud et de M. l'abbé Devidal remerciant de leur admission. — Prospectus du *Congrès national des industries rurales et familiales*, qui se tiendra à Paris les 19 et 20 mars 1910. — Programme du *3e Congrès international de botanique* (Bruxelles, 14 et 22 mai). — Circulaire relative à l'*Exposition internationale du centenaire de Buenos-Ayres*. — Compte rendu de la Société d'économie politique, sujet traité : l'Enseignement socialiste à Paris en 1910. — Avis de la Compagnie P.-L.-M. portant qu'à l'occasion des fêtes de Pâques les billets d'aller et retour délivrés à partir du 27 mars seront valables jusqu'au 7 avril inclus.

Ouvrages offerts. — E. Delaigue : *Le château du Plessis-Bourbon* (tirage à part de l'excursion de 1909). — *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Moulins*, relative au couronnement de la Vierge noire. — M. Bertrand : *Le jeu du fort chez les Romains*. — M. Tiersonnier offre, au nom de M. le baron Michel de Tretaigne : *L'or-*

donnance des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), et en son nom personnel : *Nouveaux documents relatifs aux dépôts d'argent de Rodrigue de Villandrando et de Jean d'Andine à Lyon*, par Louis CAILLET. — M. Flament, au nom de M. MAQUET, le sympathique bibliothécaire de la ville de Moulins, remet une brochure éditée par les soins du Syndicat d'initiative de l'Aube : *Le Soleil levant.* Des remerciements sont votés aux donateurs.

— Travail déposé. — De M. l'abbé DESNOIX : *Le prieuré de Saint-Léopardin, deux épitaphes* (renvoyé à la Commission du *Bulletin*).

— M. FLAMENT fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« La *Société d'Emulation d'Abbeville*, avec son *Bulletin*, envoie un tirage à part intitulé *Inauguration de la statue de Boucher de Perthes* [à Abbeville, en octobre 1907]. dans lequel ceux d'entre nous qu'intéresse plus particulièrement l'anthropologie trouveront d'utiles renseignements biographiques sur ce savant, l'un des fondateurs de la préhistoire en France.

« *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre*, 1909, 4e trimestre. P. 126, notre confrère M. Olivier étudie de nouveau la *Mâchoire du Rhinocéros de Billy*, mâchoire qui a donné lieu à plusieurs travaux depuis 1868 ; c'est à cette époque qu'elle fut signalée à l'Académie des sciences par M. Milne Edwards, de la part de M. Laussedat. Cette mâchoire porte des entailles profondes que M. Olivier propose d'attribuer à un pachyderme de l'époque du miocène inférieur appelé *anthracotherium.*

« *Bulletin de la Société d'agriculture... du département de la Haute-Saône*, 1909. P. 139, deuxième partie d'une histoire, déjà signalée ici-même, de *Pesmes et ses seigneurs du XIIIe au XVIIe siècle*, par MM. de Beauséjour et Godard ; cette deuxième partie est consacrée à la maison de Grandson (ou Granson), et l'article du présent *Bulletin* commence à Jean de Granson, fils de Guillaume et de Jeanne de Vienne, mari de Jeanne de Toulongeon (contrat de février 1433). Jean de Granson eut maille à partir avec Antoine de Chabannes-Dammartin, alors à la tête d'une bande d'Ecorcheurs, lequel se saisit de sa personne et alla l'enfermer à Montaigu-le-Blin, en 1439 (cf. Aubert, *Fiefs*, I, 273) ; après avoir recouvré sa liberté, Jean de Granson revint assiéger la forteresse où il avait été incarcéré et s'en rendit maître le 29 septembre 1442 ; en quittant le château, après en avoir enlevé ce qu'il jugea le plus précieux, il emmena avec lui deux neveux d'Antoine de Chabannes. Tout ce chapitre de l'histoire de Pesmes est à lire pour connaître les événements du XVe siècle communs à la Bourgogne et au Bourbonnais ; il se termine par l'analyse de plusieurs actes utilisés au cours du récit et par un tableau généalogique des Granson, seigneurs de Pesmes.

« *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, vol. 23. P. 195, M. le docteur Turpin étudie *Les anciennes communautés de laboureurs et la coutume du bordelage dans les paroisses de Magny et de Cours, près Nevers, du XVe au XVIIIe siècle.* Le bordelage « est une espèce de bail emphytéotique qui tient en même temps de la mainmorte » ; le seigneur bordelier donne ses terres à bordelage, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle, à une ou à plusieurs



personnes vivant en communauté ; il s'engage à délaisser « la chose bordelière » au preneur ou à ses hoirs, « tant que ces derniers seront capables d'entretenir l'héritage en bon et suffisant état de bordelage », à défaut de quoi ledit héritage retourne au seigneur. Cette coutume, fort répandue en Nivernais, et particulièrement dans la région entre Loire et Allier, a été très attaquée par Guy Coquille ; M. Turpin estime que les conséquences néfastes signalées par le juriste nivernais sont atténuées par l'existence des communautés, lesquelles rendaient la mainmorte presque impossible. Le fonds de la seigneurie d'Avril, aux Archives de l'Allier (E. 36 et suiv.), contient plusieurs exemples de baux à bordelage passés au profit de communautés de cultivateurs de la région comprise entre l'Allier supérieure et la Loire.

« *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, t. XLVIII. P. 209, de M. de Saint-Venant, *Louis de Bourbon, comte de Vendôme (XVe siècle)*, article intéressant sur ce fils de Jean de Bourbon, comte de La Marche, et de Catherine de Vendôme, fait prisonnier en 1415 à Azincourt et à qui les Anglais réclamaient une rançon de 100.000 écus.

« *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XVII. P. 130, M. Z. Toumieux donne une histoire de la seigneurie de Mansat (Creuse, canton de Bourganeuf), où nous rencontrons beaucoup de noms familiers : Bridiers, Gabrielle de Bridiers ayant épousé en 1619 Esmonnet Doumy, s. de Mansat ; Rochedragon ; Mourin d'Arfeuille, Jean de La Faye, s. de Mansat, s'étant uni en 1672 à Jeanne d'Arfeuille ; etc... ; en outre, les Felder, acquéreurs de Mansat en 1744, possédaient une maison et une vigne à Montluçon, et cette circonstance nous vaut quelques petits renseignements sur cette partie du Bourbonnais.

« *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques, congrès des sociétés savantes de 1908. P. 117, compte rendu de la séance du 23 avril où le docteur Cornillon lut un intéressant travail sur la vente des biens nationaux de la commune d'Yzeure.

« Enfin, je signalerai dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (1909, t. 50) deux portraits inédits du général vendéen Charette, représenté après les blessures qu'il reçut, en mars 1796, à la Guyonnière, à la tête et à la main gauche ; l'un de ces portraits appartient à M. Charles de Charette, l'autre à M. R. Grand, auteur de la note qui accompagne les deux reproductions. »

— M. de Quirielle demande à la Société de vouloir bien choisir, pour la prochaine excursion à Montbrison, deux dates dans la première quinzaine de juin en laissant à la Diana le soin de se prononcer entre les deux. Les 4 et 5, et les 11 et 12 juin seront donc proposés au choix de nos aimables confrères de la Diana.

— M. de Quirielle déplore le transport en Belgique de deux statues en pierre d'Apremont qui ornaient la tourelle d'escalier de l'hôtel de Chavagnac à Moulins. Ces statues, de l'époque de Louis XIII, représentant deux hommes de guerre à genoux, provenaient de l'ancienne chapelle du Réray.

— Il signale en outre une anecdote concernant le passage de Bussy-

Rabutin à Moulins tirée de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er janvier 1910, sous la signature de M. Emile Faguet.

— M. Henri FROBERT, qui assiste à la séance et a bien voulu remplacer son défunt père, notre regretté trésorier, donne l'état des comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice suivant : l'ensemble en est adopté. M. le président se fait l'interprète de la Société pour lui adresser les plus vifs remerciements.

— M. l'abbé CLÉMENT présente au nom : 1° de M. le chanoine REURE, une intéressante communication relative au château de Pouzeux lès Moulins ; — 2° de M. René DE FRÉMONT, des notes complémentaires sur les fiefs de la Motte et de Fontviolant. (Ces deux communications sont renvoyées à la Commission du *Bulletin*.)

— M. BERTRAND signale que, dans le tome XI du *Bulletin*, année 1866, séance du 3 janvier, il est fait mention du don par M. Jutier du portrait de son oncle, ancien président du tribunal civil de Moulins. Ce portrait, dit-il, n'a jamais reçu sa destination ; il est actuellement dans la Chambre du Conseil du tribunal.

— Il adresse à la Société la photographie d'un portrait du cardinal Charles de Bourbon, attribué au Maître de Moulins, qui figure sous le numéro 101, au Musée de Nuremberg.

— Enfin, il fait observer que le dernier procès-verbal a omis d'indiquer que les pierres tombales de religieuses signalées par lui provenaient de l'ancien couvent de Sainte-Claire.

— M. TIERSONNIER communique une lettre de M. le baron du Roure de Paulin, lequel offre gracieusement de mettre de côté et de communiquer tous les clichés d'*ex-libris* intéressant le Bourbonnais, possédés par la Société des collectionneurs d'*ex-libris*. M. Tiersonnier a répondu en remerciant, au nom de notre Compagnie, et en acceptant une offre aussi aimable. Il communique aussi une note du même M. du Roure de Paulin, relative à l'*ex-libris* aux armes des Chabannes, dont il a été question à l'avant-dernière séance. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Au nom de M. DESNOIX, supérieur du Réray, M. Tiersonnier donne lecture d'une note relative au prieuré de Saint-Léopardin-d'Augy et à deux épitaphes qui s'y trouvent. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.) — Il fait observer que ces deux épitaphes étant dans la cour, par suite exposées à des causes de dégradation, il serait à propos de demander à M. de Charette de vouloir bien les faire placer dans l'ancienne chapelle et, si possible, de les faire encastrer à l'intérieur dans le mur afin de conserver ce petit souvenir du passé du

vieux prieuré. La Société prie M. Tiersonnier d'écrire en ce sens à qui de droit.

— De la part de M. Vierge, directeur du *Messager-Mémorial*, M. Tiersonnier fait circuler un bouton d'uniforme en cuivre des volontaires de l'Allier. En exergue on lit sur la face, en lettres capitales : VOLONTAIRES DE L'ALLIER. Cette inscription est limitée aux deux extrémités par une palme. Au centre, on lit sur quatre lignes : VIVRE / LIBRE / OU / MOURIR. Cette devise est circonscrite par une couronne de feuilles et de glands de chêne.

— Au nom de M. Xavier de Bodinat, M. Tiersonnier lit la note suivante :

« Un lit à colonnes appartenant à ma famille était autrefois drapé de tentures d'*indiennes*. Sur cette étoffe se trouvaient plusieurs fois reproduits deux écussons ovales, accolés, timbrés d'une couronne de marquis. Le premier (celui du mari) est aux armes des Chavagnac (*de sable à 3 fasces d'argent, et 3 roses d'or rangées en chef*). Le second écusson est *d'argent au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules*. Il s'agirait d'identifier ce dernier blason.

« Les morceaux de cette tenture ont été partagés entre les divers membres de la famille de ma grand'mère maternelle ; ma mère en reçut un, lequel est aujourd'hui possédé par M. Charles de Bodinat. Ma grand'mère, née Prouvansal de Saint-Hilaire, savait que cette étoffe aux armes des Chavagnac venait d'un Chavagnac, marin, servant à la même époque que son grand-père qui suit :

« François-César-Henri Prouvansal, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, capitaine des vaisseaux du Roi au service de la Compagnie des Indes, chevalier de Saint-Louis, né à Etampes le 13 octobre 1694, décédé à Ascoux, près Pithiviers, le 31 décembre 1771, marié le 9 janvier 1741 à Elisabeth Massuau de La Borde, d'où :

« Augustin-François Prouvansal de Saint-Hilaire, né en 1745, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, marié, le 7 janvier 1779, à Anne-Antoinette Jogues de Quedreville, d'où, entr'autres enfants :

« Clotilde-Henriette Prouvansal de Saint-Hilaire, mariée à Hilaire-Stanislas de Laage de Meux, mon grand-père. Ces détails pourront peut-être aider à identifier les susdites armoiries. »

— M. Tiersonnier rappelle que la convocation au ban et à l'arrière-ban était une lourde charge pour la noblesse provinciale, d'autant que, en Bourbonnais notamment, au dire de tous les intendants, les nobles étaient pauvres et endettés et par surcroît avaient presque tous un ou plusieurs enfants qu'il fallait entretenir au service. On peut dire que, sous Louis XIV, presque chaque année il y eut des gentilshommes convoqués, si ce n'est tous les ans. Voici, au sujet de ces levées perpétuelles, quelques renseignements puisés dans des preuves de noblesse.

Signification à Claude de Fradel, écuyer, sieur du Lonzat, le 24 mars 1691, de l'état des gentilshommes de la province du Bourbonnois qui devoient marcher au ban et à l'arrière ban.



Autre signification faite au même, le 29 avril 1692, de l'état des gentilshommes de la province de Bourbonnois qui devoient marcher au ban convoqué par lettres patentes de S. M. de ladite année.

Autre signification au même, le 19 avril 1696, dans laquelle il est assigné au 23 avril audit an.

Certificat donné par M. le lieutenant général du Bourbonnois, portant qu'Emmanuel du Saulzay, écuyer, seigneur de La Chapelle, étoit un des vingt gentilshommes qui servoient le Roi dans le ban de la province de Bourbonnois de l'année 1697. Sous la date du 22 juin audit an 1697.

— M. Tiersonnier signale en outre de M. Louis Caillet : « *Nouveaux Documents relatifs aux dépôts d'argent de Rodrigue de Villandrando et de Jean d'Andine à Lyon* » (*Extrait du Moyen-Age*, 1909). Ces documents prouvent que le fameux capitaine d'aventures, si intimement lié à l'histoire bourbonnaise, était un homme avisé, sachant parfaitement l'utilité du crédit et les avantages des bons placements de capitaux.

— M. Tiersonnier remet encore une bibliographie relative à l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1909, et dans laquelle il a relevé tout ce qui intéresse le Bourbonnais. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Enfin, il fait circuler le prospectus du *Pensionnat d'Etienne Charmette, rue Lafont, à l'entrée du quai du Rhône, n° 154, à Lyon*. Il s'agit d'une institution « *libre* » lors du rétablissement du Concordat par Bonaparte, et son style montre bien que tout change, même la réclame. Ce prospectus vient d'archives de famille et prouve que M. Charmette cherchait à recruter des élèves jusqu'à Moulins, ville alors fort mal pourvue pour l'instruction des enfants.

— M. FLAMENT apporte quelques renseignements puisés aux Archives départementales sur les menées contre-révolutionnaires dans l'Allier après le 9 thermidor, notamment, à la fin de 1794 et au début de 1795 ; il relève certains faits intéressants, tant à Gannat qu'à Moulins, où l'on peut soupçonner l'action d'un agent royaliste connu, le baron de Batz, que l'on sait avoir à cette époque séjourné dans notre région.

— Sont élus membres titulaires : MM. le comte Jean DE DREUILLE, Philippe SARROT, le docteur GOMOT, BAURY, GIRAUD et l'abbé BONNEROT.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Maurice DEFAYE, au château de la Motte, à Dompierre-sur-Besbre, par MM. Tiersonnier, Mitton et Boudeville.

M. Henri FROBERT, banquier à Moulins, par MM. Tiersonnier, l'abbé Clément et Delaigue.

— La séance est levée à 10 heures. M. D.





NÉCROLOGIE

Philippe THOMAS

Vétérinaire principal de l'armée

Un des membres les plus éminents de notre Société, M. Philippe Thomas (1), vient de mourir après une longue et douloureuse maladie.

M. Thomas était né à Duernes (Rhône) le 4 mai 1843. Il avait fait ses études au collège de Tarare d'où il était sorti avec le prix d'honneur en 1865.

Entré successivement aux Ecoles d'Alfort et de Saumur, il fut nommé aide-vétérinaire en 1865. En Algérie au moment de la déclaration de guerre, il rentra en France. et nous le retrouvons à l'armée de la Loire chargeant sous Orléans avec son régiment.

Il dut à son seul mérite d'arriver au sommet de la hiérarchie des vétérinaires militaires, son caractère loyal s'opposant à ce qu'il demandât à la faveur ce qu'il croyait être dû à ses services. Envoyé en Tunisie, il fit partie de la commission d'exploration de cette région. Il a découvert, en 1884, les gisements de phosphate de Gafsa. Il a procuré ainsi à notre agriculture un engrais inépuisable et a doté la Tunisie d'une richesse inouïe. La région reconnaissante a donné à une rue de Tunis le nom de Philippe Thomas ainsi qu'à un centre nouvellement créé à Gafsa.

M. Thomas était membre titulaire : de la Société des sciences physique, naturelle et climatologique d'Alger, de la Société géologique de France, de la Société zoologique de France, de la Commission d'exploration scientifique de la Tunisie, correspondant du muséum d'histoire naturelle de Paris. de l'académie d'Hippone, associé de la Société centrale de médecins vétérinaires de l'armée, membre honoraire de l'Institut Egyptien, correspondant des sciences historiques

(1) La *Vie Illustrée* du 26 février dernier a publié un long article sur « Philippe Thomas, inventeur des phosphates de Tunisie et d'Algérie », signé de L. Pervinquière, avec un portrait.

de l'Yonne, de la Société d'Agriculture de France, membre honoraire de la Société archéologique de Sousse, correspondant national de l'Académie de médecine, membre honoraire de l'Institut de Carthage.

M. Thomas avait reçu entre autres médailles et décorations : la médaille d'or de la Société nationale d'agriculture de France, la médaille d'or de la Société géologique de France, la grande médaille d'or et le prix Thénard (5.000 fr.) de la Société nationale d'encouragement à l'industrie nationale. Il était officier d'Académie, officier du Mérite agricole, officier de la Légion d'honneur, grand cordon du Nicham-Iftikar.

On lui doit de nombreux articles parus dans les revues du monde savant qui le tenait en particulière estime, ainsi que le prouvent les lettres de félicitations reçues de hautes personnalités.

Le 23 février 1909, il avait été nommé président d'honneur de la Mutuelle Militaire par acclamation.

L. GÉDEL.

Œuvres de M. Philippe Thomas

Notre regretté confrère M. Thomas avait bien voulu nous faire hommage de diverses brochures dont il est l'auteur, et je vais essayer d'en donner un aperçu sommaire, heureux de faire ressortir, par un résumé — trop condensé à mon gré — la somme de labeur énorme que représentent ces divers ouvrages. Mon grand regret est de ne pouvoir bien mettre en valeur l'extrême modestie de ce savant qui se garde de rien affirmer à la légère et a su prouver, suivant une parole célèbre, que si un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène.

— *Note sur quelques équidés fossiles des environs de Constantine, par Ph. Thomas, vétérinaire en premier au 10e hussards. Montpellier, Bœhm et fils, 1880.* — Dans cette brochure, après avoir rappelé le rôle important rempli par le cheval, auxiliaire de l'homme, dans l'Afrique septentrionale, l'auteur montre quelles richesses recèlent les terrains tertiaires et quaternaires algériens, et il résume ainsi les découvertes faites :

1° Dans les environs de Constantine, il existe des dépôts fluvio-lacustres appartenant probablement au pliocène supérieur. On y rencontre une faune de transition composée de grands vertébrés, parmi lesquels deux espèces d'équidés : *a)* un *Hipparion; b)* un cheval très voisin de l'*Equus Stenonis* du pliocène d'Europe, si ce n'est cette espèce elle-même.

2° Dans le fond des vallées de la même région existe un dépôt tourbeux appartenant, selon toute probabilité, au quaternaire récent. La faune dont on rencontre les traces dans ces terrains se distingue surtout par ses grands Bovidés et par quelques Equidés, savoir : *a)* un *Equus caballus; b)* un équidé asiniforme de petite taille.

3° Dans les marnes grises qui surmontent directement ces alluvions

tourbeuses et semblent appartenir à l'époque quaternaire, on trouve de leur base à leur sommet :

a) Des *Equidés*, des *Bovidés* et des *Mollusques* qui ne paraissent pas différer de l'époque actuelle ;

b) Des *silex taillés* (à 2m,50 au-dessous de la surface du sol) ;

c) Des vestiges de l'occupation romaine (à 1m au-dessous de la surface du sol).

— *Sur une forme ancestrale de l'Helix* (*Leucochroa audidissima Drâparnaud*), avec planche (communication faite le 21 décembre 1887).

— *Roches ophitiques de la Tunisie* (1891). Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. 19. — Dans cette étude, M. Philippe Thomas indique les raisons pour lesquelles il semble bien « qu'il y ait eu dans les régions du nord africain, depuis l'époque « miocène jusqu'à l'époque quaternaire, une période de puissante « activité interne, concomittante des dernières grandes dislocations « de l'Atlas et caractérisée par l'apparition des roches dites *ophi-« tiques* ».

— *Têtes de cheval en stuc*, 1907. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, 1906.)

Les ouvrages suivants, impossibles à analyser en raison de leur ampleur, font partie de la série de comptes rendus de travaux faits par la mission d'exploration scientifique de la Tunisie.

— *Description de quelques fossiles nouveaux ou critiques des terrains tertiaires et secondaires de la Tunisie, recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas* (1893). Imprimerie Nationale.

— *Essai d'une description géologique de la Tunisie*, d'après les travaux des membres de la mission de l'exploration scientifique de 1884 à 1891 et ceux parus depuis. 1re partie, 1907 ; 2e partie, 1909.

Ces publications officielles sortent des presses de l'Imprimerie Nationale.

— *Sur un nouvel horizon phosphatifère du sud de la Tunisie*, Paris, 1904, au siège de la Société géologique de France, 28, rue Serpente.

Dans un autre ordre d'idées, on doit encore à M. Thomas une *notice bibliographique sur Alphonse Peron* (*1834-1908*), *Intendant militaire*. Auxerre, Gallot, 1909, extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e trimestre 1908.

Ces diverses publications ne donnent qu'une idée imparfaite des œuvres scientifiques de M. Thomas. Il suffit de parcourir ses ouvrages pour constater, par les notes, qu'il fut l'auteur de bien d'autres travaux et d'un nombre considérable de communications scientifiques.

Ce n'est donc pas prononcer une parole banale que de dire que la mort de M. Philippe Thomas est une grande perte pour la science française et de répéter, après notre confrère M. Gédel, que notre Compagnie est privée d'un de ses membres les plus éminents.

Ph. T.





Le Bureau des Finances de Moulins

(*Suite*)

IV

SUPPRESSION DES BUREAUX DES FINANCES

La fin de l'article paru dans le dernier numéro du *Bulletin* doit être complétée comme suit :

Une déclaration du Roi en date du 23 septembre 1788, ordonnant que l'assemblée des Etats Généraux aurait lieu dans le courant de janvier 1789, prescrivit que les officiers des cours et tribunaux d'exception reprendraient leurs fonctions. C'était la révocation de l'édit de mai 1788. Dans ce nouvel édit, le Roi déclarait qu'à raison desdits Etats, voulant avoir les lumières de toute la nation, il renvoyait après leur session la suppression des tribunaux d'exception. L'article II disait notamment : « Tous les officiers de nos cours *sans* AUCUNE EXCEPTION continuent d'exercer, comme ci-devant, les fonctions de leurs offices (1). »

Par lettre en date à Paris du 12 octobre 1788, adressée à M. le procureur du Roi au bureau des finances, M. Joly de Fleury lui écrit : « Je vous prie de faire lire, publier et registrer cette déclaration au « greffe de votre bureau et de m'en envoyer l'acte incessamment (2). »

Des lettres conservées aux Archives de l'Allier (3) prouvent que les divers bureaux des finances eurent l'espoir d'être compris dans la nouvelle organisation financière de la France et qu'ils avaient dès 1789 envoyé à Paris des députés qui s'étaient constitués en comité. M. Mars et M. Lault furent délégués par le bureau de Moulins pour s'occuper de cette affaire et aviser aussi à la question du remboursement des offices, mais le 2 janvier 1790 M. Lault enleva à ses confrères tout espoir en leur annonçant que « les bureaux des finances n'existeront point dans la nouvelle organisation des tribunaux », et plus loin : « D'après ce que je vous ai mandé sur le sort de nos tribunaux, nous n'avons pas autre à faire que de travailler à notre liquidation. »

(1) Arch. Allier, C, 266.
(2) *Id.*
(3) Arch. Allier, C, 264.





LISTE

DES

Présidents-Trésoriers de France, Généraux des Finances, Intendants des Domaines, Chevaliers, Conseillers du Roi, Grands-Voyers,

DE LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS

(1587-1790)

Date d'installation		Dates des créations, cessions ou noms des cessionnaires.
4 novembre 1587.	**François de Launay**, écuyer, seigneur de Nogent, secrétaire du Roi et des commandements de la reine Elisabeth d'Autriche. (De Paris.) Epoux de Marie Besnard.	Création du 26 septembre 1587.
10 septembre 1588.	**Jean Milles**, écuyer, seigneur des Morelles (Broût-Vernet), du Randon et d'Embourg (Souvigny). Epoux de Michelle Raynaud ou de Reygnaud, fille d'Amable de Reynaud et de Gabrielle de la Rue. Mort avant 1594.	Id.
20 septembre 1587.	**Jean Palierne**, écuyer, seigneur de Mimorin (Lusigny), et de l'Ecluse (Neuilly-le-Réal) (1). Epoux de Marguerite de Lappelain (de Lapelin), maire de Moulins, 1587 ; décédé le 24 avril 1611 et inhumé dans l'église Saint-Pierre à Moulins, le 25 de ce mois.	Id.

(1) Arch. Allier, E. Sup., par. d'Yzeure, p. 498. — *Bul. Soc. Em.*, 1906, p. 250-279. — TIERSONNIER, *Consuls et Maires de Moulins*.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
9 octobre 1587	**Antoine Verne**, écuyer, seigneur de la Cour de Chapeau (Chapeau), du Fraigne (Longepré), de Fougnat (Bellenaves). Ancien receveur des tailles de Bourbonnais (1), époux en 1585 de Jeanne Cadier; échevin de Moulins, 1590. Maire, 1595 (2). Décédé avant 1608 (3).	Création du 26 septembre 1587.
20 septembre 1587	**Claude Hinselin**, écuyer. (De Paris.)	Id.
13 janvier 1588	**Yves Brinon**, écuyer, seigneur de Cyre et de Guyencourt (près Versailles), de Baunai, de Montchenin et des Prots (Toulon-sur-Allier), avocat en parlement à Paris. (De Paris.) Fils de Guillaume Brinon et d'Antoinette de Rochefort, époux de Lucrèce de Rochefort.	Id.
29 janvier 1588	**Antoine Brandon**, écuyer. (D'Auvergne.) Décédé à Paris, maître de la Chambre des Comptes.	Id.
Id.	**Claude de la Croix**, écuyer, seigneur de Pommai (Lusigny. (De Moulins.) Fils de François, seigneur de Beauregard (Bressolles) et de Marguerite du Chapt ou Duchapt, époux de Marie Marchand. Maire de Moulins, 1604-1605 (4).	Id.
2 avril 1591	**Jean-Baptiste Roux**, écuyer. (De Touraine.) Epoux de Jacquette Paulin (5).	Id.
Id.	**Pierre de Lingendes**, écuyer, seigneur des Guyots, avocat au présidial de Moulins, époux de Marguerite de Villaines (5), veuve de Jean Gaudon. Mort avant 1613.	Id.

(1) *Noms Féodaux.*
(2) *Bull.* de 1906, p. 279.
(3) Arch. Allier, E. Sup., par. d'Yzeure, p. 498. — *Bull. Soc. Em.*, 1906, p. 250-279. —
(4) *Bull.* 1906, p. 28.
(5) Arch. Allier, B, 64.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
2 avril 1591	**François Vidaud** (1).	Création du 26 septembre 1587.
27 avril 1593	**Martial de Verthamon** (1).	Id.
15 septembre 1597	**Jean de Champfeu**, écuyer, seigneur et baron de Breuil (Lusigny), de Laly, de la Fin (Thiel), de Fourchault, de la Garennes, de la Motte, de Saint-Martin-des-Lais, avocat en parlement, fils de Jean et de Péronnelle Palierne, veuve d'Adrien de la Ménardière ; épousa, le 1er juin 1602, à Paris, Anne du Lyon, fille d'Antoine et de Marie Barthélemy. Député du Bourbonnais aux Etats-Généraux de 1614. Maire de Moulins, 1613-1614 (2). Décédé le 5 septembre 1647.	A remplacé Jean Milles.
30 avril 1598	**Jean-Isaac de Castille**, écuyer. (De Paris.) Il épousa, avant 1610, Lucrèce de Rochefort, veuve en 1res noces d'Yves Brinon, trésorier de France.	A remplacé Yves Brinon.
22 novembre 1598	**Gilbert Roques** ou **Rocques**, écuyer, seigneur de la Forêt et des Modières, en partie. Né vers 1570. Epoux de Marguerite Gaudon (3), décédé en 1606.	A remplacé B. Roux.
1er juillet 1602	**Nicolas Palierne**, écuyer, seigneur de Mimorin, de l'Ecluse, du Plessis et du Moutier. Epoux, dès avant 1613, de Marguerite Aubert (4). Eut des lettres d'honneur, le 7 septembre 1634. Décédé le 6 mars 1652.	A remplacé Jean Palierne, son père.
25 septembre 1603	**Claude de Champfeu**, écuyer, seigneur de Clos-Richard (Varennes-sur-Allier). Epoux, avant 1613, de Anne de la Chaize (5).	A remplacé P. de Lingendes

(1) Ces deux trésoriers de France, sur lesquels nous n'avons pas d'autres renseignements, sont désignés avec ce titre, dans le *Comté de Dognon en la Marche et ses seigneurs*, par le baron DE CORDIER. Communication Tiersonnier. *Bull.* 1907, p. 219.
(2) *Bull.* 1906, p. 234.
(3) Reg. par. Yzeure.
(4) Reg. par. Neuilly-le-Réal.
(5) Arch. Allier, B, 740.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
25 septembre 1603	**Ythier Aubier**, écuyer. (De Paris.)	Antoine Verne.
12 avril 1604	**Jean de Laubespin**, écuyer, seigneur de Bausse, bailli et gouverneur de la ville et du château de Montaigu-en-Combrailles. Epoux de N. de Bénévent, fille de Hugues de Bénévent, trésorier de France à Bourges ; il fut un des 9 députés du Tiers élus par la sénéchaussée de Bourbonnais, aux Etats généraux de Paris en 1614.	Aubier.
26 novembre 1604	**Claude Faucon**, écuyer, seigneur de Frinville et de Messi, fils d'un premier président au parlement de Bretagne. (De Paris.)	Antoine Brandon.
31 janvier 1605	**Gabriel Mégret**, écuyer, seigneur de la Cour-Chapeau (Chapeau) et du Fragne (Neuilly-le-Réal. (De Lyon.) Epoux d'Anne Lepeultre (1), fille de Jacques Lepeultre, écuyer, sieur du Plessis-Trappan, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de Marie Charpentier.	De Launay.
2 janvier 1607	**Pierre Desprès**, écuyer, seigneur de Cougny et de Chalon. (Nivernais.) 3e fils de noble Jean Desprès (Saint-Jean aux Amognes) receveur général en l'élection de Nivernais, seigneur de Cougny, Chalon, et de demoiselle Marie Ducoing (1573). Epoux de Marguerite Gillot (avant 1617). Eut comme frères, Guillaume Desprès, contrôleur général du domaine en la généralité de Moulins, et Jean, prévôt des maréchaux de France (2).	Hinselin.
7 février 1607	**Nicolas Gaudon**, écuyer, seigneur de Foulet (Yzeure), le Fé (Louchy), Souïe (Saint-Menoux), Banassat (Chirat-l'Eglise). Fils de Jean et de Marguerite de Villaine. Epoux, avant 1614, de Madeleine Granchier ou Rancher.	Rocques.

(1) Reg. par. d'Yzeure.
(2) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
7 février 1607	**Simon Dauvergne.** Son nom ne figure pas dans la liste imprimée par Vidalin, fin du XVIIIe siècle ; nous le trouvons dans un arrêt relatif à une réclamation de ses créanciers (25 avril 1610) (1). Dauvergne aurait été pourvu par Henri III d'un des huit offices de Trésorier de France à Moulins, et l'aurait vendu à un des titulaires suivants.	Création du 26 septembre 1587.
30 octobre 1607	**Roch Corard**, écuyer, seigneur de Rouville (de Normandie).	Claude de la Croix.
27 décembre 1611	**Pierre Bourderel**, écuyer, seigneur d'Orvalet (Saint-Pourçain-sur-Besbre). (De Paris.) Epousa avant 1614 Suzanne de Lingendes (2), probablement fille de feu noble Pierre de Lingendes, trésorier de France, et de Marguerite de Villaines. Maire de Moulins, 1624 (3).	Roch Corard.
3 juillet 1613	**Charles Pajot**, écuyer. (De Paris.)	Claude de Champfeu.
22 mai 1615	**Antoine Jeannot** ou Jehannot, écuyer, vice-sénéchal de Bourbonnais, 1601, gentilhomme de la maison de M. le Prince, seigneur de Malicorne, La Cave, Le Cluseau, licencié-ès-lois, avocat en parlement ; gouverneur de Montluçon, 1623. Epoux de Jeanne ou Anne de Polier. Il était fils d'Antoine Jehannot, conseiller du Roi, élu en Bourbonnais, et de Michelle du Lyon.	Jean de Castille.
24 février 1622	**Philippe Duret**, écuyer, seigneur de la Ville-Juive et Saulgy ; en 1664 se donne comme seigneur de Chevagnes. Epoux de N. Bolacre (4).	Création d'août 1621.

(1) *Bull. Soc. Em.*, 1904, p. 368. P. Flament, *Documents sur la Généralité de Moulins, extraits de l'inventaire des arrêts du Conseil d'Etat par Noël Valois.* Paris 1886-1893.
(2) Reg. par. d'Yzeure, p. 395.
(3) *Bull.* 1906, p. 283.
(4) La Thaumassière, *Histoire de Berry*, généalogie Le Bègue.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
23 mai 1622	**Pierre Perreau,** écuyer, seigneur de la Grange-Perreau et de Châtel-de-Neuvre (1614), ancien vice-sénéchal de Bourbonnais, contrôleur général des Finances, élu à Moulins. Epoux de Catherine Duret.	Création d'août 1620.
30 avril 1622	**François de la Croix** (1), écuyer du Roi, du nombre des douze, seigneur de Pomai (Lusigny), de la Cour (Contigny), de la Chassaigne, du Housset (Monétay-sur-Allier). Epoux, en premières noces, de Marie de la Planche et en deuxièmes noces de Marie Delosme ou Delaulne. Doyen de Messieurs les Trésoriers de France, inhumé à Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 21 mars 1665.	De la Croix, son père.
28 mars 1622	**Jacques de Feu**, écuyer, seigneur des Roziers, des Bravards et du Pony, écuyer de la grande écurie du Roi. (Normandie.) Arrière petit-fils de Jean de Feu, premier président au parlement de Paris.	Création d'août 1621.
15 mai 1607	**Jacques de Bragelonne** ou Brangelongne, écuyer, seigneur de Jossigné. (De Paris.) Fils de Jacques de Bragelongne, conseiller du Roi, et de Barbe Robert ; époux de Claude Hinselin, 1624. Mort sans postérité ; famille très considérable dans l'épée et la robe (2).	De Faucon.
15 novembre 1623	**Jean-Baptiste Brinon** (3), écuyer, seigneur de Baunai, des Prosts et des Mallenaux (Toulon) ; né en 1579, de Yves Brinon et de Lucrèce de Rochefort ; se maria cinq fois : 1° vers 1609, avec Antoinette de Lingendes ; 2° avec Marie Tenon ; 3° le 2 octobre 1623 avec Anne Breuillet, veuve Durille ; 4° avec Catherine Duret, veuve de Pierre	Nicolas Gaudon.

(1) Arch. Allier, B, 744. Reg. par. d'Yzeure. *Bull. Soc. Emul.*, 1898, p. 19. (Commandant du Broc.)
(2) Arch. Allier, B, 737.
(3) Notes de Brinon. Reg. par. d'Yzeure. *Bull, Soc. Em.*, 1906, p. 283-284.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Perreau ; 5e le 11 juillet 1633 avec Henriette de Lorme, veuve Hardy. Successivement conseiller au présidial, 1596-1617 ; lieutenant général et criminel au bailliage de Montaigu-en-Combraille, 1617-1620 ; maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la Reine, 1618 ; Conseiller du Roi et son procureur en Bourbonnais ; contrôleur général des gabelles en Bourbonnais et Nivernais, 1622. Maire de Moulins, 1627-1629. Décédé en 1654.	
14 décembre 1623	**Nicolas du Buisson** (1), écuyer, seigneur de Veauce, Fougnat, Boucé, Beyrat, Bannassat, Montord, La Chaize, Clos-Renaud ; quatrième fils d'André, chevalier, seigneur de la Cave, Mont, et de Louise de Lingendes. Né le 16 mars 1589, avocat en Parlement de Paris, 1618. Epoux en premières noces de Elisabeth Verne du Fraigne, 30 novembre 1610 ; en deuxième, de Gabrielle Bertrand, veuve de Pierre de Jonas, 16 juillet 1640 ; en troisième, de Françoise de la Rouëre-Chamoy, veuve de Jehan de la Roche-Savignat, 1661. Décédé vers 1670.	Pierre Perreau.
Vers 1626	**Philippe Bardon,** chevalier, seigneur des Mocquets (Chemilly), du Méage (Rongères) et de Bélesme, fils de noble Pierre Bardon, seigneur des mêmes fiefs, qui épousa Marie Girard en 1596. Se maria en 1616 avec Antoinette de Champfeu, fille de Jean de Champfeu, écuyer, seigneur de La Garenne et de La Motte-Charny (près Paris), conseiller du Roi, ancien président au bureau des finances de Moulins, et de dame Anne du Lyon. Décédé avant 1641 (2).	
28 février 1626	**François Garnier,** écuyer, seigneur d'Avrilly (Trevol). (De Paris.)	Création de février 1626.

(1) Notes du Buysson et du Broc de Segange.
(2) Arch. Allier, B 5.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	« Frère de l'illustre chevalier Garnier, gouverneur de « Toulon en Provence. » Epoux de Magdeleine Mozeilhe (1). François Garnier fut inhumé à Saint-Pierre-des-Ménestreaux le 13 janvier 1662.	
31 avril 1626	**Jean de Laplanche**, écuyer. (De Paris.) Epoux de Jeanne Feillet (2).	Création de février 1626.
»	**Delosme Claude.** Office levé pour 46.340 livres ; démissionnaire le 13 décembre 1627, au profit d'Antoine Alexandre ; omis sur la liste imprimée par Vidalin.	Création d'avril 1627.
24 septembre 1627	**Jean du Buisson** (3), écuyer, seigneur de Beauregard (Yzeure), de Pontlung (Ygrande), ex-lieutenant particulier au présidial de Moulins ; deuxième fils d'André et de Louise de Lingendes ; époux de Jeanne Verne du Fraigne. Maire de Moulins 1625 ; décédé le 16 mars 1651, et enterré dans le chœur de l'église des Chartreux à Moulins.	Id.
25 septembre 1627	**Gilbert de Champfeu** (4), écuyer, seigneur de Breuille (Lusigny) et du Riage (Montaigu-le-Blain) (5). Epousa en 1618 Gilberte ou Marie d'Aubigny, qui ne vivait plus en 1636.	Id.
Janvier 1628	**Antoine Alexandre** (6), écuyer, seigneur de Beausson (Terjat), Blanzat (Montluçon), Charbonnière (Barberier) et autres terres, gendarme de la compagnie du prince de Condé, puis gentilhomme ordinaire de sa maison ; anobli sous Louis XIII ; aurait été aussi lieutenant général de la ville et châtellenie de Montluçon.	Delosme.

(1) Arch. Allier, B, 742 ; E, suppl. p. 537.
(2) *Id.*, B, 740.
(3) Notes de M. le comte du Buysson.
(4) *Noms Féodaux.*
(5) *Fiefs de l'arrondissement de Lapalisse*, p. 278.
(6) *Annales Bourb.* 1891. Des Gozis, *Les Montluçonnais*, p. 6. Notes des Gozis.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Né à Montluçon le 19 juin 1603. Epoux, dès 1626, de Marie Jehannot, fille de Nicolas Jehannot, sieur de la Loue et de Bartillat, et de Marie Cartaud. Décédé avant juillet 1632.	
23 septembre 1628	**Jean Hinselin**, écuyer (de Moulins), seigneur de Moraches. Connu par plusieurs ouvrages littéraires et une histoire de l'Europe (1).	Création d'avril 1627.
9 juillet 1631	**Pierre Burelle**, écuyer. Epoux de Marie Perreau (2). Capitaine de la milice de Moulins. Mourut subitement, le 24 décembre 1659, et fut inhumé le jour de Noël 25 décembre 1659 en l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	Jean Laubespin.
4 avril 1632	**Antoine de Champfeu**, (3) écuyer, seigneur-baron de Breuille, lieutenant au régiment de Navarre, fils de Jean et d'Anne du Lyon. Mort sans postérité, en 1662 ; avait épousé en 1638 sans contrat Marie-Catherine du Buysson.	Jean de Champfeu, son père.
4 juin 1632	**Etienne Jehannot** (4), écuyer seigneur et baron d'Huriel, de Bartillat, Lombeau, l'Aage. Né à Montluçon, le 21 février 1610, de Nicolas, seigneur de Bartillat, La Loue, commissaire des guerres, capitaine-châtelain de Montluçon, trésorier général et secrétaire ordinaire de la Reine Anne d'Autriche, garde du trésor royal, conseiller d'Etat et secrétaire du Roi (1665), honoraire en 1686. Epoux, vers 1663, de Catherine Lucas, fille d'un secrétaire du cabinet de Louis XIII. Décédé en 1702.	Antoine Alexandre.
4 février 1633	**Charles Barbe** (5), écuyer, seigneur de la Pommeraie (Agonges). Epoux de Jeanne de Bonnefoy ; fut inhumé le 30 août 1661.	Philippe Bardon.

(1) La Chesnaye des Bois.
(2) Arch. Allier, E. Suppl. Reg. par. d'Yzeure.
(3) Auroux des Pommiers (note du Broc).
(4) *Noms Féodaux*. Notes des Gozis.
(5) Arch. Allier, B, 95. E, suppl. p. 643. *Noms Féodaux*.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
4 août 1633	**Philibert Roux** (1), écuyer, seigneur du Sallay (Saincaize), et de Saincaize (Nivernais), Fils de Guillaume Roux, receveur des aides à Nevers, et de Gilberte Sirot.	Création de mai 1633.
30 juillet 1635	**Jean Mégret** (2), écuyer, seigneur de la Cour de Chapeau (Chapeau), du Fraigne (Neuilly-le-Réal), du Pouyet (Chapeau), maître d'hôtel ordinaire du Roi (auteur des généalogies de quelques familles du Bourbonnais), né à Moulins au commencement du xvii[e] siècle, de Gabriel et de Anne Lepeultre. Epoux de Gilberte Bazin, fille de Philippe Bazin, écuyer, s[r] de Chamardon, trésorier et commissaire des guerres, et de Françoise Brinon. Décédé à Moulins, le 25 mai 1685, et inhumé dans l'église des Carmes le 30.	Son père. Gabriel.
Id.	**Gilbert Vialet**, écuyer, seigneur de la Forêt (Liernolles) et des Noix (Cressanges), des Jean-Denis (Tronget). Epoux de Catherine Berger ? Décédé le 18 avril 1693, à 84 ans et inhumé « avec convoi général » à Moulins, dans l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux, le 20 de ce mois (3).	Jean de la Planche.
4 août 1635	**Jean de Villaine**, écuyer. Contrôleur provincial des fortifications de France en 1636, fils de Jean, écuyer, seigneur des Touzelins, procureur du Roi au domaine de Bourbonnais, châtelain de Moulins, et de Suzanne Duret. Epousa, le 18 avril 1636, Charlotte du Buisson, fille de Nicolas, trésorier général au bureau des finances de Moulins, et d'Isabelle Verne. Décédé en 1667 ou 1669.	Création de mai 1633.
12 septembre 1640	**Jean Palierne**, écuyer, seigneur de Mimorin (Lusigny) et du Moûtier (Bessay), capitaine de Chaumont 1614, du parc de Chevagnes 1615. Epoux de Marguerite Cailler.	Création de mai 1663

(1) Notes du Broc.
(2) *Bull.*, p. 151. De Quirielle, *Bio-bibliographie*. Arch. Moulins, p. 89.
(3) *Noms Féodaux*. Arch. Allier, E, suppl., p. 445.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
5 novembre 1641	**Nicolas Palierne**, écuyer, seigneur du Moûtier (Bessay), de Mimorin (Lusigny), de l'Ecluse (Neuilly-le-Réal). Né en 1619, de Jean et de Marguerite Cailler. Epoux en 1[res] noces de Françoise Poncet ; en 2[es] de Jeanne Giraudet. Décédé en mars 1685, inhumé aux Augustins de Moulins (1).	Jean Palierne, cession du 5 novembre 1641.
10 novembre 1641	**Louis Héroys**, écuyer, seigneur d'Origny (Neuvy), des Manigots, et de Montégut-les-Coulandon (Coulandon). Fils de Jacques et de Marguerite Guyon ou Guion. Epoux de Jeanne Bourderel, fille de Pierre, écuyer, trésorier de France.	Pierre Bourderel, son beau-père.
30 avril 1642	**Jean-François de Champfeu**, écuyer, seigneur de la Fin (Thiel) et de Saint-Martin des Lais. Fils de Jean et de Anne du Lion. Epousa, le 8 novembre 1637, Elisabeth Billard, fille de Pierre, écuyer, s[r] de Nantillat et du Housset, conseiller du Roi, vice-sénéchal du Bourbonnais, veuve de Claude Feydeau, écuyer, sieur de Lespeau, conseiller du Roi, en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Décédé en 1662, et inhumé en l'église de Saint-Pierre-des-Ménestreaux à Moulins, le 5 avril 1662.	Son frère, Antoine de Champfeu.
25 janvier 1644	**Jean du Buisson** (2), écuyer, seigneur du Beirat, Fognat (Bellenave), fils de Nicolas et d'Elisabeth Verne, né le 1[er] octobre 1613, avocat en parlement. Epousa, en juin 1641, Françoise Forest, fille de Pierre, écuyer, et de feu Anne Legros de Riom. Décédé en 1687. Charge résignée en sa faveur par son père, en janvier 1644 (?)	N. du Buisson, son père.
23 avril 1645	**Antoine Feydeau**, chevalier, seigneur de la Cour de Chapeau, du Fraigne et du Paujet. Fils de Guillaume, seigneur de Lespeau (Marigny), lieute-	Et Jeannot de Bartillat, lettre et provision du 22 avril 1645.

(1) Arch. Allier, E, suppl. p. 444.
(2) Notes de M. le comte du Buysson.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	nant général à Saint-Pierre-le-Moûtier, et d'Antoinette Tenon. Epousa, en 1628, Claude Brisson, et en 1633, Catherine Mégret ; décédé le 7 octobre 1682 à Moulins, inhumé le 8 en l'église Notre-Dame.	
21 août 1651	**François de Saulieu**, écuyer, seigneur de Rémeron. (Du Nivernais.) Fils de François de Saulieu, marchand à Nevers, et de Juliette Destrappes. Epoux d'Anne Gascoing. Inhumé en l'église Saint-Pierre de Nevers, le 5 septembre 1675 (1).	Jacques de Bragelonne.
10 mai 1652	**Jean Palierne** (2), écuyer, seigneur de Mimorin et de la Vallée (Lusigny), né en 1622 de Nicolas et de Marguerite Aubert. Epousa, le 8 juin 1638, Marie d'Epineu, Despineu ou d'Espineu, fille de Jean Despineu, sieur de la Bresne, et de Marie Gaudon. Maire de Moulins, 1657-1658. Décédé à Moulins, le 5 novembre 1679 et inhumé à Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	Nicolas Palierne, son père.
Id.	**François de Bonnefoy** (3), écuyer, seigneur du Mont, gentilhomme de la grande vénerie, capitaine du château de Montluçon, né le 16 mars 1625, de Etienne, notaire royal à Montluçon, puis avocat du Roi, en l'élection, et de Marie Alexandre, fille de Jean, seigneur de Blanzat, et de Louise Compierre. Epousa, à Saint-Pierre-des-Ménestreaux, le 27 juillet 1647, Jeanne Marie Palierne, fille de Nicolas, sieur de l'Escluse, trésorier de France, et de damoiselle Marguerite Aubert. Décédé le 21 mai 1671.	Jean Mégret.

(1) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.
(2) Arch. Allier, B, 746. *Bull.* 1906, pp. 75 et 286. Arch. Moulins, p. 559.
(3) *Ann. Bourb.*, 1891, *Les Montluçonnais*, par M. DES GOZIS. Notes des Gozis.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
6 février 1653	**Gilbert-Nicolas Alexandre** (1), écuyer, seigneur de Beausson, Blanzat, Charbonnière, les Prugnes, né à Montluçon, le 17 décembre 1630, de Antoine et de Marie Jehannot. Marié, le 22 février 1655, à Jeanne Seiglière de Cressat, fille d'Alexandre, président en l'élection de la Marche, et de Marie Reydier. Décédé le 10 décembre 1693.	Pierre Desprès.
Id.	**Jean-Baptiste de Brinon** (2), écuyer, seigneur de Baunai, des Prost et des Malnaux (Toulon), capitaine au régiment d'Effiat, 1641, capitaine au régiment des Vaisseaux, 1645, fils de Jean-Baptiste de Brinon et d'Antoinette de Lingendes, épousa, en 1641, Marguerite Hardy, fille de Jacques et d'Henriette de Lorme. Décédé vers 1660.	Nicolas Gaudon.
7 août 1657	**Claude Guérin** (3), écuyer, seigneur de Chermont (Creuzier-le-Neuf) et de la Motte, avocat en parlement, fils de noble Jean, conseiller du Roi, contrôleur général des rentes en la généralité de Rouen, et de damoiselle Antoinette du Saulzay ; épousa à Moulins, le 25 août 1650, Henriette Faverot, fille de Léonard, écuyer, sieur de Neuville (Neuvy), et de Gilberte Baisle ou Bayle. Acheta, le 18 mai 1657, des héritiers de Gilbert de Champfeu, la charge de trésorier pour 3.600 livres, et la garda jusqu'en 1687. Maire de Moulins, 1665-1666. Mort à Moulins, le 2 octobre 1687, âgé de 62 ans ; inhumé à Notre-Dame, le 3 octobre 1687.	Gilbert de Champfeu.
25 avril 1658	**André du Buisson** (4), écuyer, seigneur de Beauregard, Pontlung, Corgenais, avocat au présidial de Moulins, 1628. Né le 28 décembre 1605, de Jean et de Jeanne Verne du	Jean du Buisson, son père.

(1) *Noms Féodaux*. Arch. Allier, B, 94. Notes des Gozis.
(2) Notes de Brinon. Arch. Allier, p. 740.
(3) *Noms Féodaux*. Notes Tiersonnier. *Bull. Soc. Em.* 1906, p. 287.
(4) Notes du Buysson. Arch. Allier, B, 744.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Fraigne ; épousa, à Paris, le 25 février 1632, Madeleine-Marguerite Millet, fille de Charles, écuyer, seigneur de Boisgarnier, conseiller au Grand Conseil, et de Anne Binet. (De Paris.) Décédé le 14 janvier 1661, inhumé en l'église des Minimes de Moulins.	
4 mars 1662	**Jean-François Barbe** (1), écuyer, seigneur de la Pommeraie (Agonges). Fils de Charles et de Jeanne de Bonnefoy. Epoux de Marie Garillon, fille de Pierre, seigneur de la Ronde, conseiller et secrétaire de Monsieur, et de Juliette Lochereau.	Charles Barbe, son père.
6 janvier 1663	**Jean Garnier** (2), seigneur d'Avrilly (Trevol), capitaine de 50 hommes d'armes, au service du Roi ; époux, par contrat du 21 mars 1657, de Jeanne Hardy, veuve de Jean de Faye, conseiller du Roi en la cour des monnaies de Paris. Maire de Moulins en 1676-1678 et en 1682-1684. Jean Garnier mourut à Moulins le 26 décembre 1712, âgé de 86 ans, et fut inhumé le lendemain à Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	François Garnier, son père.
4 février 1663	**Philippe Bardon** (3), écuyer, seigneur de Méage (Rongères), ancien procureur du Roi en la sénéchaussée de Moulins, fils de Philippe et d'Antoinette de Champfeu. Epousa, à Yzeure, le 2 mars 1659, Etiennette Chrestien, fille de feu François, écuyer, sieur de Blanzat, gentilhomme ordinaire du prince de Condé, et de Etiennette Feydeau.	J.-F. de Champfeu.
28 février 1660	**Nicolas de Villaine** (4), écuyer, seigneur de la Condemine et Sarragousse (Buxières), avocat en parlement, fils de Jean et de Charlotte du Buysson.	Jean de Villaine, son père.

(1) Arch. Allier, B, 743. E, suppl. p. 412.
(2) *Noms Féodaux*. Arch. Allier, B, 742-745-746, E, suppl. p. 538. *Bull.* 1906, pp. 471-472.
(3) Arch. Allier, B, 5-742-744. E, suppl. p. 411.
(4) *Noms Féodaux*.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Epoux de Marguerite-Madeleine Desprès, veuve de François Douet, conseiller au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier ; fut trésorier, garde-scel au bureau des finances de Moulins ; mort au commencement du XVIII[e] siècle (1713-1717).	
9 septembre 1663	**Grégoire Gaulmin**, écuyer, seigneur de la Guyonnières, Montgeorges (Chavenon), conseiller aumônier ordinaire du roi, abbé commendataire du Montet-aux-Moines, fils de M. Gaulmin, doyen des maîtres des requêtes. Décédé vers 1686.	Création d'octobre 1635.
2 juin 1665	**François de la Croix**, écuyer (du nombre des douze), seigneur de Pomay (Lusigny), de la Cour (Contigny), du Housset (Monétay-sur-Allier). Epousa (1), le 30 avril 1649, Isabelle de Chamborant, fille de feu Jacques, écuyer, s[r] du Plex et de la Châtre, et de Catherine Billard.	François de la Croix, son père.
Id.	**François Gaulmin**, dit le chevalier de Montgeorges, seigneur de ce lieu (Chavenon), capitaine de chevau-légers, 1650 ; major du régiment de Foix 1658, mestre de camp de cavalerie 1668, brigadier des armées 1675.	Grégoire Gaulmin.
8 octobre 1666	**Jean Gaulmin** (2), chevalier seigneur de Beauvoir, Laly, des Places et de Tronget, avocat en parlement. Epoux de Claude Tallière, fille de Antoine, sieur de Puidigon, et d'Anne Baron. Mort le 9 juin 1693.	J.-B. de Brinon.
22 mars 1668 ou 1670	**Jean Duret**, écuyer, seigneur de Montchenin, Villejuive, capitaine d'infanterie. (De Paris.)	Philippe Duret, son père.

(A suivre.)

C. GRÉGOIRE.

(1) Notes du Broc.
(2) Arch. Allier, B, 746 ; arch. Moulins, p. 498.





Contribution à l'Héraldique bourbonnaise

Michel de Trétaigne (1). — Sieurs de Pauline, de Trétaigne, du Méry, des Saignes, etc., barons de Trétaigne, possessionnés à Clignancourt et à Paris, établis au château de Festieux (Bourbonnais, Paris, Aisne).

Cette maison, que sa tradition fait venir d'Italie, tire son origine bourbonnaise de Montluçon. Les premiers connus figurent parmi les notables de la ville dès le xve siècle, environ 200 ans, semble-t-il, avant que des homonymes, vraisemblablement leurs descendants, se répandent dans diverses parties de la province (2). De ce tronc primitif se sont détachées plusieurs branches, les unes purement urbaines, les autres, pour ne parler que de celles habitant la châtellenie de Montluçon, seigneurs des Dagourets, de Champmilan, des Bordes, de la Ronde et autres lieux.

Une d'entre elles, dont la généalogie ininterrompue remonte jusqu'au xvie siècle, partagea ses établissements entre Montluçon et Estivareilles, mais revint, dès le siècle suivant, dans sa ville d'origine. Sa lignée aînée s'éteignit en 1794. De ses rameaux puînés, celui des sieurs de Pauline tomba en quenouille dans les dernières années du xviiie siècle, celui des sieurs puis barons de Trétaigne est subsistant. Issu d'une des anciennes familles du Montluçonnais, ce rameau n'a pas, et c'est un fait rare, abandonné son pays d'origine. Malgré des

(1) Cette notice a été composée à l'aide de renseignements puisés dans la collection des Gozis, de notes prises dans *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du Vte A. Révérend, enfin, pour l'état présent de la famille, grâce aux indications aimablement fournies par M. le baron de Trétaigne à qui nous devons aussi la communication du cliché qui illustre cette note.

(2) Parmi les Michel qui semblent avoir une origine commune avec les Michel de Trétaigne, il faut signaler tout d'abord les Michel, seigneurs des Salles, de Bellecour, du Bouchet, de Villefranche et de Royer, qui disparaissent de Moulins à la fin du xviiie siècle. D'autres Michel, sans aucun lien connu avec les précédents, également fixés aux xviie et xviiie siècles à Moulins, y exerçant les professions de batelier, journalier, paveur, entrepreneur de transports par eau, ont encore dans l'Allier des descendants dont plusieurs sont, par des voies diverses, arrivés à de belles situations de fortune.



établissements à Paris et au château de Festieux, dans le département de l'Aisne, il conserve sa terre de Trétaigne, actuellement dépendante de la commune de La Chapelaude, faisant partie jadis de la paroisse détruite de Lanage, terre qu'elle possède depuis bientôt deux siècles.

Sans exception adonnée aux professions libérales, aux sciences et aux affaires publiques, cette famille a fourni de nombreuses générations de notaires royaux, de docteurs en médecine parmi lesquels un conseiller et médecin du Roi, un élu en l'élection (vers 1600), un vicaire du notable chapitre de Saint-Nicolas, plusieurs conseillers de ville et échevins de Montluçon (sous Louis XV et Louis XVI), plusieurs maires de villes, ou de communes, un maire d'un arrondissement de Paris, un conseiller municipal de cette ville, plusieurs conseillers généraux, des officiers supérieurs de l'armée, de hauts fonctionnaires des administrations civiles locales et centrales, un commandeur de la Légion d'honneur, deux chevaliers de Malte, trois générations de chevaliers de Saint-Sylvestre, plusieurs hauts dignitaires d'ordres de chevalerie étrangers. En 1793, son chef fut incarcéré comme suspect à Lyon.

Anoblis pour services militaires, les Michel de Trétaigne furent confirmés par lettres patentes de 1829, institutives du majorat de Trétaigne qui assurait la transmission héréditaire de leur titre de baron, lequel leur fut confirmé en 1892 par arrêté du garde des sceaux de France.

Parmi les alliances des Michel de Trétaigne je citerai : Pointe de Marcoin, Furgaud de l'Aigle, de Brignat, Chacaton, de Romanne, de la Faye-Chamblet, Taury, Cornereau, Sablier, Urbain de la Cave, de la Chaulme, Périer (de la famille de l'illustre Blaise Pascal), Bompard de Pauline, Berthomier des Prots, Dumont de la Chassagne, Vauvret des Soméras, Simonin, etc. (en Bourbonnais) ; Boucher de la Motte de Grandmaison (en Bourgogne) ; Cordier (des le Cordier de Maloisel en Normandie) ; Moureau d'Arembole (duché de Limbourg) ; Stellaye de Baigneux de Courcival (au Maine) ; du Cauzé de Nazelle (en Guyenne et en Ile-de-France) ; Duffour de Raymond, proches parents des rois de Suède, de Danemark et de Norvège (en Guyenne).

Les représentants actuels de la famille sont :

CHEF DE NOM ET D'ARMES. — Léon Michel, baron de Trétaigne, maire de Festieux, membre du conseil général de l'Aisne, officier supérieur de l'armée territoriale, chevalier de Malte et de Saint-Sylvestre, etc..., demeurant en son château de Festieux (Aisne) ; époux



de Charlotte du Cauzé de Nazelle (fille du marquis). Dont Jean, chevalier de Malte.

Isabelle, mariée à Jean, Vicomte Duffour de Raymond, chevalier de Malte.

Jeanne, sans alliance.

MÈRE. — Anaïs, Moureau d'Arembole, baronne douairière, de Trétaigne, veuve de Léon, chevalier de Saint-Sylvestre, historien de « Montmartre et de Clignancourt » ; demeurant à Paris en l'hôtel de Trétaigne, rue de Bellechasse, n° 46.

SŒUR. — Marie, veuve de Gustave Stellaye de Baigneux marquis de Courcival, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de Malte, etc.

Membres de la famille récemment décédés :

SŒUR. — Isabelle, sans alliance.

GRAND-PÈRE. — Jean-Baptiste Michel, écuyer, baron de Trétaigne, comte palatin, conseiller municipal de la ville de Paris et conseiller général du département de la Seine, commandeur de la Légion d'honneur et du Nicham Iftikar, officier du Sauveur, chevalier de Saint-Sylvestre ; époux d'Elise Cordier. Né à Montluçon en 1780, décédé à Paris en 1889.

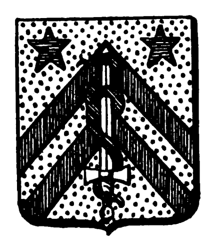
Armes : *D'or, à deux chevrons de gueules, chargés d'une épée d'argent posée en pal entortillée d'un serpent de sinople, les chevrons accompagnés, en chef, de deux étoiles d'azur.*

Couronne : de baron.

Supports : deux levrettes au naturel, colletées de gueules, le collier bordé et bouclé d'or.

Devise : Tout droit.

Philippe TIERSONNIER.





BIBLIOGRAPHIE

LAVERGNE (Géraud) : **Le parler bourbonnais aux XIII[e] et XIV[e] siècles, étude philologique de textes inédits.** — Paris, Champion, et Moulins, Grégoire, 1909, in-16, 175 p., table.

CLÉMENT (abbé Joseph) : **La chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais, novembre 1429.** — Moulins, Crépin-Leblond, 1909, in-16, 94 p., planches et dessins.

La bibliographie bourbonnaise s'est enrichie, à la fin de l'année dernière, de ces deux bons travaux dont nous aurions voulu parler depuis longtemps, et que tout le monde a certainement lus aujourd'hui.

M. Lavergne a eu la pensée de faire imprimer par notre excellent confrère, M. Crépin-Leblond, la partie la plus substantielle de la thèse qui lui a valu, à l'école des Chartes, le diplôme d'archiviste-paléographe. Le détail des études philologiques intéresse surtout les spécialistes, aussi M. Lavergne a-t-il tenu à ne pas surcharger son livre de tout cet appareil, plus scientifique en apparence qu'en réalité, et dont ne savent guère se passer ses émules de l'autre côté du Rhin. Et cependant sa partie technique est complète et résume bien les résultats définitifs qu'il a su acquérir lui-même, ou tirer des observations, le plus souvent très imparfaites, de ses devanciers.

On savait avant lui que l'on remarque, en Bourbonnais, le passage progressif de la langue d'oïl à la langue d'oc. M. Lavergne a trouvé les points de ce passage et en a relevé tous les indices : le maintien, par endroits, de l'*a* tonique, demeuré, comme en provençal, dans *prat*, *Clarmont ;* le traitement à tendance méridionale du suffixe *acum* (*Voussac*, *Prémilhac* (1242), et tous les noms en *at*, tels que *Gannat*, *Jenzat*, etc.), concomitant aux traitements du nord en *é* et en *i* (*y*) ; la notation de l'*n* mouillée médiale, tantôt par *gn*, *ign*, *ngn*, comme en français, et très souvent, par *nh*, comme en provençal (*Sovanhi*, en 1301, dans la même charte que *sengnor*, etc.) ; de même pour *l* mouillée médiale, on trouve très fréquemment la graphie méridionale *lh* ou *hl* (*Mohlicon*, *Bilhé*, *Filha*) ; toutefois, *c* initial devant *a* ne reste jamais intact et se chuinte toujours en *ch*, comme dans toute l'Ile-de-France et les pays philologiquement similaires. L'auteur relève encore bien d'autres phénomènes propres au provençal dont la pré-



sence décèle la vigueur qu'opposèrent au français du nord les dialectes de langue d'oc, malgré les efforts faits sans doute par la maison de Bourbon : on sent tout l'intérêt historique et philologique de l'exposé de cette résistance. M. Lavergne a réuni, à l'appui de ses démonstrations, un assez grand nombre de documents diplomatiques de la fin du XIII[e] siècle et du début du XIV[e], qui seront fréquemment utilisés par tous ceux que préoccupe l'histoire du Bourbonnais.

M. l'abbé Clément a voulu se mouvoir dans un champ plus restreint : les difficultés qu'il a dû surmonter n'en étaient pas moins sérieuses, tant les documents sont pauvres sur le passage que fit Jeanne d'Arc en Bourbonnais, après un séjour long et inactif en Berry, où elle avait suivi la cour après l'expédition stérile sur Paris. M. l'abbé Clément prend Jeanne de son départ de Bourges, au milieu d'octobre 1429, l'accompagne devant Saint-Pierre-le-Moûtier, où elle entre au début de novembre après quelques jours de siège, et explique fort bien qu'avant de marcher sur la Charité, elle dut songer à s'approvisionner ; c'est dans ce but qu'elle vint à Moulins, où elle arriva le 5 novembre environ, et qu'elle quitta vers le 20. Le séjour de la Pucelle dans la capitale des ducs fournit à M. l'abbé Clément l'occasion d'esquisser un petit tableau de la ville à la date de 1429, fort réussi, plein de bons et intéressants détails. Sans doute, pourrait-on lui reprocher précisément ce tableau, ou du moins lui discuter la nécessité de parler, à propos de Jeanne d'Arc, de trop de choses qu'elle ne fit que voir ou près desquelles elle ne fit que passer, sans plus, mais on trouve dans le chapitre très copieusement annoté qu'il y consacre tant de renseignements précieux, que l'on aurait, après tout, mauvaise grâce à se plaindre de cette large et charitable abondance. C'est, au surplus, dans ce travail. un parti pris chez l'auteur. On le voit, en effet, rassembler à propos de son héroïne bien des documents qui n'intéressent pas particulièrement le passage à Moulins et grouper autour d'elle plusieurs personnages dont la présence en Bourbonnais à cette date est seulement possible pour certains, probable, si l'on veut, pour d'autres ; le procédé est en quelque sorte encyclopédique et, encore une fois, je n'ose m'élever contre, tant il est profitable aux travailleurs futurs. Ceux-ci puiseront avec reconnaissance dans les notes que leur abandonne M. l'abbé Clément ; ils lui feront cependant le petit reproche de n'avoir pas rendu leurs recherches plus faciles encore, en laissant de côté un système de références aux sources et documents utilisés, assez peu pratique en somme, et qui peut même, en certains cas, nuire à la force de l'argumentation.

P. FLAMENT.

Annuaire du Conseil héraldique de France, Paris, 15, rue Lacépède (1909). A noter dans un article intitulé : *Inventaire sommaire des archives des généalogistes de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) pour les trois Langues de France*, par M. G. du Boscq de Beaumont :

Chaumejean (*de*), 1 p. Bref pontifical du 10 novembre 1694 dispensant Blaise de C. de Fourilles de prouver ses quatrièmes quartiers maternels. — *Damas*, 23 p. Bulle magistrale du 4 février 1755 admettant Louis Damas d'Anlezy sur preuves de Henry Palatin de Dio, son grand-oncle paternel. — *Deissat*, 1 p. Quartiers présentés au grand prieuré d'Auvergne (XVIIIe s.). — *Fradel* (*de*), 7 p. Procès-verbal des preuves de Gilbert de Fradel de Rax, né à Montaigut, diocèse de Clermont, le 13 février 1773. — *Ligneris* (*des*). Quartiers de Geoffroy des Ligneris du diocèse de Chartres, reçu en 1602. — Quartiers d'Augustin des Ligneris, né à Paris, le 12 avril 1782, reçu de minorité, le 15 juin 1782. En marge : « Cousin germain de M. de Courtavel, reçu « en 1764 ». Armoiries : « *de gueules fretté d'argent au franc canton d'or, au lion de sable, au lambel d'azur en chef du lion* ».

Dans le même volume on trouve encore : de M. Théodore Courteaux, *Documents sur les Clouet, peintres du Roi de 1522 à 1572, et sur plusieurs peintres de leur époque, avec une introduction et des notes*. Au nombre des documents reproduits figure (p. 207) une lettre écrite de Fontainebleau, le 21 juillet 1527, par Marguerite d'Angoulême. Elle est adressée à Jean de Brinon, seigneur de Villaines, Remy, Gournay, Moyenville et Autheuil, d'abord Conseiller au Parlement de Paris, puis premier Président au Parlement de Rouen, chancelier d'Alençon et de Berry, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, mort le 2 avril 1528. (Sur ce personnage, voir Bibliothèque Nationale, Pièces originales 519, cote 11.680 et Dossiers bleus cote 33.668.)

De son côté, M. Francis Pérot a publié le livre de raison des Bodin, de Verneuil, qui lui appartient et est catalogué, dit-il, « sous le n° 483 de notre bibliothèque bourbonnaise ». L'original porte pour titre, d'après M. Pérot, « Registre où se trouve la généalogie des Bodin et la valleur des biens délaissés par le sieur Jacques Bodin, tant de son chef que celuy de ses enfants ». Le livre s'étend, paraît-il, de 1550 à 1749. « Nous ferons remarquer (dit M. Pérot dans une sorte de pré- « face mieux écrite que la plupart de ses élucubrations), que plusieurs « dates ne sont pas en parfaite concordance avec la généalogie que « nous donnons à la fin, laquelle a été rédigée sur l'examen des « titres et pièces originales par M. Max Boirot, l'un des descendants

« de la famille Bodin... » A mon tour, je ferai remarquer que M. Pérot n'a pas donné la généalogie rectificative annoncée. D'autre part, il n'a pas songé à contrôler son document à l'aide des registres paroissiaux de Verneuil dont il avait pourtant sous la main, aux Archives départementales, un inventaire manuscrit dans lequel les Bodin ne sont pas oubliés. Cette publication eût pu être intéressante mais elle est mal présentée et il faut espérer que M. Max Boirot nous dédommagera un jour par des œuvres personnelles appuyées sur les documents qu'il possède.

Notons enfin une bibliographie flatteuse du compte rendu de notre dixième excursion dans la région nord-est de Gannat.

Philippe TIERSONNIER.

Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Moulins..... pour annoncer le futur couronnement de la Vierge noire dans la cathédrale de Moulins, le 19 juin 1910.....

Se souvenant qu'il est membre de droit de notre Compagnie, Monseigneur Lobbedey a bien voulu nous faire hommage de sa dernière lettre pastorale. Par un sentiment dont la délicatesse nous touche, il a voulu nous offrir cette lettre, au milieu de tant d'autres, parce qu'i a trouvé l'occasion d'y glisser, à l'adresse de la Société d'Emulation, un éloge dont nous sommes reconnaissants et fiers. Je regrette que le règlement ne me permette pas de donner un compte rendu de cette lettre, traitant — naturellement — de questions essentiellement religieuses ; il me sera permis toutefois de signaler que toute une partie de ce mandement, d'une si belle tenue littéraire, est consacrée à l'histoire de la Vierge noire.

En quelques pages nourries, documentées, Sa Grandeur a su condenser tous les souvenirs qui se rattachent à la vénérable statue, faire revivre nombre de souvenirs bourbonnais ou, plus spécialement encore, moulinois.

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 1910

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

Étaient présents : Mlle F. de Bonand, Mme la Ctesse L. de Fradel, MM. l'abbé Berthoumieu, R. Chabot, Dénier, L. Grégoire, Joly, et Tiersonnier.

— Excusés : MM. l'abbé Clément, L. Delinière, Gomot et R. de Quirielle.

— M. Tiersonnier, à propos du procès-verbal de mars, déclare avoir identifié les écussons reproduits sur une tenture d'indienne appartenant à M. de Bodinat. Les armoiries sont celles d'Henry-Louis, marquis de Chavagnac, capitaine des vaisseaux du roi, qui épousa, le 30 novembre 1708, Louise-Julienne Des Nos.

— Dépouillement de la correspondance.—Lettres: de M. J. Baury, remerciant de son admission ; — de M. Chassain de la Plasse, président de la *Diana*, relative à la prochaine excursion ; — de M. Eleuthère Brassart, secrétaire de la *Diana*, demandant à la Société de choisir, pour la visite de Montbrison, un autre jour que le samedi : pour déférer à ce désir, les dates des 12 et 13 juin sont définitivement arrêtées. Voir page 101 le programme sommaire de l'excursion ; le programme complet sera donné par M. de Quirielle dans le prochain numéro ; les adhésions *devront être adressées au plus tard le 30 mai à M. Flament*. Après cette date *aucune adhésion ne pourra être admise*. Circulaire de la Société française d'Archéologie et programme du Congrès archéologique de France qui s'ouvrira à Saumur, le lundi 13 juin 1910. — De l'Académie des sciences de Marseille, programme des concours pour l'année 1910. — Bulletin de souscription à l'ouvrage du commandant Dulac du 10e chasseurs : *Les Levées départementales dans l'Allier sous la Révolution 1791-1796* (à adresser aux librairies Grégoire et Place).

— Ouvrages offerts : H. BAGUET : *Les Brelauderies d'un paysan.* — L. TISSIER : *Le Colonel Laussedat*, conférence faite à l'hôtel de ville de Moulins, le 2 mars 1910. — P. FLAMENT : *La famille d'Apchon et l'abbaye d'Evron* (Mayenne), tirage à part du *Bulletin* de la Commission historique de la Mayenne 1909 (1). Des remerciments sont adressés aux donateurs.

— M. FLAMENT fait ensuite comme il suit le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Revue d'Auvergne*, novembre 1909. Outre une étude de M. Maigron sur l'œuvre de M. Emmanuel Des Essarts, ancien doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, dont beaucoup d'entre nous ont pu entendre à Moulins même la parole élégante et diserte, ce numéro contient un travail de M. Glangeaud sur *Les régions volcaniques du Puy-de-Dôme*, qui se continue dans le numéro de janvier 1910 ; ces deux articles abordent plusieurs questions qui intéressent la géologie de notre région. Il en est de même, dans le numéro de janvier 1910 de la dite revue, où M. le Dr Hospital traite en quelques pages de la Limagne préhistorique et de son dessèchement progressif en Auvergne et en Bourbonnais et signale plus particulièrement les travaux entrepris et menés à bien il y a une cinquantaine d'années à Boucé (et non Bouée) par MM. Rambourg et de Vaulx (et non de Paulx). Page 43 du même numéro, sont analysés quelques travaux de notre confrère M. l'abbé Clément et notamment ses études sur les églises de Mazerier et Jenzat et sur Bannelle, parues dans notre *Bulletin* de 1908.

« La *Revue d'Auvergne* publie, en supplément, des *Mémoires de la Société des « Amis de l'Université » de Clermont-Ferrand*, dont le deuxième fascicule (1910, impr. de Mont-Louis) est consacré à trois travaux de M. Bréhier, professeur à la Faculté des lettres. Je signale particulièrement le second de ces travaux, consacré à *La Bible de Clermont et à la Bible de Souvigny*, dont nous avons retrouvé le développement et les conclusions dans la conférence que M. Bréhier a faite il y a peu de temps à Moulins sur la Bible de Souvigny. M. Bréhier a bien voulu du reste nous autoriser à reproduire très prochainement cette conférence dans le *Bulletin ;* on trouvera néanmoins dans le fascicule que je mentionne ici bon nombre de reproductions de miniatures de la Bible de Clermont auxquelles il sera bon de se référer.

« *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1909, 1-2. P. 38, une communication de M. Caillet au comité, intitulée : *Documents relatifs à l'occupation de la banlieue de Lyon par les bandes bourguignonnes, à la fin de 1434*, se rapporte aux combats qui eurent lieu à cette époque non loin de Lyon entre les troupes du duc de Bourgogne et celles du duc de Bourbon, lieutenant général du roi ; on y trouvera de bons renseignements sur notre duc Charles Ier qui connut là quelques moments critiques, les Bourguignons après avoir essayé de le cerner à Villefranche, ayant tout au moins réussi à le tourner et à s'approcher très près de Lyon. M. Caillet publie huit pièces extraites des archives communales de Lyon et relatives aux rapports du duc de Bourbon avec les Lyonnais au cours de ces événements (11 novembre 1434-29 mars 1436).

« *Le Centre médical* du 1er mars 1910 contient de courtes notes bio-

(1) Voir notre *Bulletin* 1910, février.

graphiques de M. Pérot sur J.-B.-Louis Chomel, médecin du roi (1709-1765).

« Dans la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre*, 1910, p. 19, de M. E. Olivier, un article nécrologique sur M. Philippe Thomas.

« Enfin, dans la *Revue de l'Agenais* (janv.-févr. 1910), p. 55, quelques pages curieuses de M. J. Momméja sur *Les plaques de foyer... dans le sud-ouest de la France* pourront être utiles à ceux de nos confrères qui s'intéressent à ces ornements de nos anciennes cheminées. »

— M. Flament, correspondant du ministère de l'instruction publique, dit quelques mots du « Congrès des Sociétés savantes » auquel nous étions représentés par plusieurs de nos membres : MM. Claudon, Flament et Ernest Olivier. Ce dernier y a fait une intéressante communication. Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour féliciter notre confrère, M. Olivier, de la récente distinction qui vient de lui être accordée. On sait en effet que M. Olivier a été promu officier d'Académie, juste récompense de ses nombreux travaux scientifiques.

— M. Tiersonnier communique, extraites d'un travail paru en 1862 dans la *Revue historique nobiliaire et biographique*, quelques notes concernant des membres du Parlement de Paris. Parmi ceux qui intéressent notre province citons : de Creil, Charlet, Dorat, de La Barre, Foullé, Gaulmyn, de Lambert, Le Lièvre, Morand, de Pommereu et Tubeuf. Les notes de M. Tiersonnier intitulées *Médisances du temps sur des Bourbonnais du XVIIe siècle* sont renvoyées à la Commission du *Bulletin*.

— M. Tiersonnier lit une lettre du DOCTEUR CHAPOUTOT signalant l'intérêt d'une visite au château de Montgeorges, ancien fief des Gaulmyn, près la gare de Chavenon. La Société prend bonne note de ce vœu qui pourrait être réalisé au cours d'une excursion dans la région de Murat.

— M. TIERSONNIER lit la communication suivante :

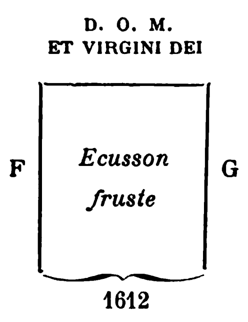
« M. Sanvoisin, chef des bureaux de la *Mutuelle*, m'a mené voir deux inscriptions placées sur une maison qui lui appartient, sise faubourg de Bourgogne, au lieu dit *La Croix blanche*. Ces deux inscriptions ont été déjà signalées par M. Bertrand. (Voir *Bulletin*, t. XVIIe, p. 232, séance du 6 juin 1886).

« La première est décrite comme suit par notre confrère : « Inscription sur plaque de marbre blanc rosé, ovale et convexe dans un cartouche élégant encastré dans la maison de M. Laurent, jardinier, faubourg de Bourgogne, à Moulins :

MIL CINQ CENS QVATRE VINGTZ ET HVICT
LEONARD VENUAT ME FEIST FAIRE
EN CE LIEV DOV MON ADVERSAIRE
LE HUGUENOT MAVOIT DESTRUIT

« C'est donc « de la croix blanche » restaurée qu'il doit s'agir. Quand avait-elle été détruite ? Ne serait-ce pas quelque vingt ans auparavant, lors du siège de Moulins par les Huguenots ? Quelqu'un de nos confrères ne posséderait-il pas quelques renseignements à ce sujet ?

« La seconde inscription a été imparfaitement déchiffrée. M. Flament et moi sommes arrivés à la lire entièrement, elle présente la physionomie suivante : Au centre de la pierre, un écusson sculpté dont les armoiries ont été martelées, autour une inscription disposée comme suit :



« Il faut donc lire *Deo omnipotenti maximo et Virgini Dei* [*paræ*] ou [*matris*]. Vers 1612 les Gaudon étaient seigneurs du fief voisin de Foulet, ne s'agirait-il pas du soubassement d'une croix limitant la seigneurie de Foulet et érigée par un Gaudon ??? »

— M[me] la C[tesse] DE FRADEL signale qu'une grande pièce en électrum (?) portant au droit une tête imberbe et le nom VERCINGETORIXS et au revers un cheval au galop, lui a été présentée par un marchand d'antiquités de Moulins, comme ayant été récemment trouvée commune d'Yzeure, par une vieille femme, au fond d'une ancienne citerne. M. Bertrand qui a vu la pièce pense qu'elle pourrait être fausse, attendu, dit-il, qu'au XVI[e] siècle on a fabriqué des monnaies antiques. M. Tiersonnier a soumis cette pièce à M. Givois, si compétent en matière numismatique, pour avoir son avis.

— M. Flament signale les *Annales de la Station Limnologique de Besse*, publication imprimée à Clermont, et propose d'en faire l'échange avec notre *Bulletin*. — Cette proposition est acceptée.

— Sont élus membres titulaires : MM. MAURICE DEFAYE et HENRI FROBERT.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. PAUL VIGNIER, commis des postes, rue du Moulin, à Montluçon, par MM. l'abbé Debesson, Flament et Tiersonnier.

— M. l'abbé PHILIPPE DUMONT, professeur de rhétorique à l'Institution du Sacré-Cœur de Moulins, par MM. l'abbé Clément, le chanoine Berthoumieu et R. Chabot.

— M. DIDIER, régisseur à Avrilly (Trevol), par MM. Gabriel Besson, Flament et Tiersonnier.

— M. Henri FROBERT, banquier à Moulins, est élu trésorier de la Société en remplacement de son père décédé.

La séance est levée à 9 h. 50.

M. D.

Programme sommaire de la prochaine Excursion

Dimanche 12 juin 1910

Départ de Moulins, à 5 h. 24 du matin.

— Arrivée à Feurs, à 8 h. 42 du matin.

— A 9 h. 1/2, départ en voitures pour Cleppé, sur la rive gauche de la Loire, à 6 kilomètres (environ) de Feurs, restes d'une des résidences de nos ducs.

— Vers 11 h. 1/2, arrivée au château de la Bâtie (13 kilomètres de Feurs), par la route de Feurs à Boën, d'où l'on aperçoit, à une distance variant de 1 à 3 kilomètres au sud, la vallée du Lignon ; au nord de la route, plaine coupée d'étangs. Visite du château de la Bastie (commune de Saint-Etienne-le-Molard), bâti au XIVe siècle, remanié et embelli au XVIe par Claude d'Urfé, époux de Jeanne de Balsac d'Entragues, ambassadeur à Rome et bibliophile passionné, grand-père d'Honoré d'Urfé, le célèbre auteur de l'*Astrée*.

— A midi, déjeuner au château de la Bâtie.

— Départ vers 2 heures pour Montverdun ; église et prieuré (XVe s.) isolés au sommet d'une butte volcanique ; beau reliquaire en argent.

— Départ vers 3 heures pour Châlain-d'Uzore (6 kilom. 500 environ de Montverdun), à travers une région de très beaux étangs, en laissant à l'est (gauche de la route) le mont d'Uzore (butte volcanique haute de 540 mètres, longue de 4 kilom. du nord au sud) et Saint-Paul-d'Uzore ; et à l'ouest (droite de la route) le village de Marcelly-le-Pavé (église avec portail roman et château). Arrivée vers 3 h. 1/2 à Châlain, sur le Vizezy : château en grande partie du XVIe siècle, bâti par les Lévis, avec un grand parc et une chapelle romane très remaniée.

— Vers 4 h. 1/2, départ pour Champdieu (4 kilomètres environ de Châlain), actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbrison : ancien prieuré de bénédictins, avec église et bâtiments



fortifiés ; l'église (XIIᵉ-XVᵉ s.) est classée parmi les monuments historiques (crypte, chapiteaux ornés).

— Vers 5 h. 1/2, départ pour Montbrison (5 kilom.) où l'arrivée se ferait vers 6 heures.

— Dîner à 7 heures. Coucher.

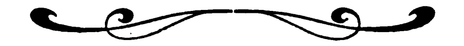
Toute la région traversée est pleine des souvenirs de nos ducs et de nos duchesses du Bourbonnais qui y firent aux XIVᵉ et XVᵉ siècles de fréquents séjours et voyages qu'ils poussaient, plus au sud, jusqu'à Sury-le-Comtal. C'est aussi et surtout le *Pays de l'Astrée* décrit avec amour par Honoré d'Urfé (Cf. REURE, *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*, chap. I notamment, G. DE SOULTRAIT, *Le château de la Bastie*, et *Bulletin de la Diana*, passim).

Lundi 13 juin

Les excursionnistes qui n'auront pu partir de Moulins le dimanche matin, pourront prendre également le train de 5 h. 24 ; ils arriveront à Montbrison (par Saint-Germain-des-Fossés, Roanne et Montrond) à 9 h. 31. L'endroit où ils devront se joindre aux excursionnistes de la veille sera donné dans le programme complet qui paraîtra dans le prochain numéro. Le lundi, matin et soir : visite de Montbrison (ancienne collégiale des XIIIᵉ-XVᵉ siècles, vieilles maisons, séance à la *Diana* (ancienne salle du chapitre), etc. ; visite de Moingt (restes de l'ancien château, église romane, vieilles maisons, etc.).

Départ à 6 h. 28 du soir ; arrivée à Moulins à 11 h. 1/2.

Des modifications de détail pourront être apportées (notamment dans l'horaire des trains, modifié au service d'été) à ce programme sommaire qui permettra néanmoins aux membres de la Société et aux personnes désireuses de se joindre à eux, de se rendre compte de l'intérêt que présentera l'excursion et **d'envoyer leur adhésion en temps utile au Président, avant le 30 mai prochain, dernier délai irrévocablement fixé**. Il est permis dès maintenant de prévoir que le prix de l'excursion complète sera d'une quarantaine de francs.





Le Bureau des Finances de Moulins

LISTE des Présidents-Trésoriers de France, Généraux des Finances, Intendants des Domaines, Chevaliers, Conseillers du Roi, Grands-Voyers, de la Généralité de Moulins.

(SUITE)

Date d'installation		Dates des créations, cessions ou noms des cessionnaires.
1671	**Jean-François de Bonnefoy** (1), écuyer, seigneur du Mont, né vers 1651, fils de François et de Marie Alexandre. Capitaine, châtelain de Montluçon, gentilhomme de la grande vénerie du Roi. Epoux (13 octobre 1689), de Françoise de Favières, fille d'Antoine, s[r] de Chauvigny, président en l'élection de Montluçon et d'Anne Luylier. Décédé le 20 juillet 1726.	
1674	**Jean-Baptiste Racine**, écuyer, né à la Ferté-Milon, le 21 décembre 1639. Le grand poète. Epoux de Catherine de Romanet, fille d'un trésorier de France au bureau d'Amiens. Mort à Paris, le 26 août 1693.	Pierre Bourderel.
27 mai 1676	**François Gascoin** (2), écuyer, fils de noble François et de Marie Challudet. Epoux, mariage du 16 janvier 1677, à Saint-Pierre-des-	François de Saulieu.

(1) M. des Gozis nous indique ce trésorier qui ne figure pas sur la liste Vidalin.
(2) Arch. Moulins, p. 75.



Date d'installation		Dates des créations, etc.
	des-Ménestreaux de Moulins, d'Henriette Guérin de Chermont, fille de Claude, écuyer, s[r] de Chermont et de La Motte, trésorier de France à Moulins, et d'Henriette Faverot.	
9 août 1676	**François Deculan** (1), écuyer, seigneur de Laugères, fils de François, président en la sénéchaussée de Moulins, et d'Isabelle Semyn. Epoux, en 1678, de Marie du Buysson, fille de Charles, premier président au présidial de Moulins, et d'Elisabeth Roy. Décédé en janvier 1721, sans postérité.	**François Barbe.**
23 août 1677	**Théophile Bouzier** (2), écuyer, seigneur des Ponceaux.	**Jean du Buisson.**
28 août 1677	**Jean-François Bienaise**, écuyer, seigneur de Beaumont. (De Paris.)	**Jean Hinselin.**
4 janvier 1678	**Jacques Piedenuz**, écuyer, seigneur de Lavelatte (Bressolles et Châtillon ?). Epoux de Marie Blassot. Maire de Moulins, 1715 (3). Décédé le 5 mai 1715 à Moulins et inhumé le 6 à Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	**Au lieu et place de Jacques Guillemard, non reçu qui devait remplacer Grégoire Gaulmin.**
4 août 1670	**François du Rioux** (4), écuyer, seigneur de la Motte, lieutenant général en la chambre du domaine de Bourbonnais. (De Paris.)	**F. de Bonnefoy.**
2 juillet 1680	**Jean-Nicolas Palierne**, écuyer, seigneur de la Bresne, de Chassenay (Nivernais), Marcoux et Saulx. Epoux, vers 1665, de Charlotte Millin, fille de Gabriel, juge de Decize, seigneur de Chassenay, et de Jeanne Quantin. Inhumé à Decize, le 25 juillet 1717.	**Jean Palierne, son père.**

(1) *Noms Féodaux. Ann. Bourb.*, 1891.
(2) D'après diverses quittances des droits payés par lui, que nous possédons.
(3) *Bull.* 1906, p. 473.
(4) D'après une lettre que nous avons.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
23 mars 1682	**Charles-François Beraud**, écuyer, seigneur de Paray (Bessay), fils de Jean Beraud, conseiller du Roy au présidial de Moulins, et de dame Elisabeth Vauvrille. Epousa à Saint-Pierre-des-Ménestreaux de Moulins, le 7 juillet 1682, Claude Gaulmin, fille de Jean, écuyer, sieur de Laly, trésorier de France, et de Claude Tallière ; laquelle, après séparation, en 1784, devint veuve et se maria avec François de Rollat (1), le 8 août 1687.	J.-F. Bienaise
7 septembre 1682	**Jean Le Besgue**, écuyer, seigneur d'Ambly. (De Bourgogne.)	Antoine Feydeau.
9 octobre 1684	**Etienne Baugy** (2), écuyer, seigneur de Rochefort (Besson), fils de François, lieutenant général en la chambre du domaine de Bourbonnais, et de Marie Chabre. Epousa, le 2 décembre 1684, à Saint-Pierre-des-Ménestreaux de Moulins, Marie-Louise Roy, *alias :* Roy des Bouchènes, fille de feu Gilbert Roy, conseiller du Roy et lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, lieutenant du maire de Moulins 1705. Reçut des lettres de noblesse, le 12 avril 1711. Inhumé aux Augustins, le 25 février 1738.	Jean Duret.
16 novembre 1685.	**Lambert Héron**, écuyer, seigneur de Verneuil, receveur général des fermes du roi, aux départements réunis de Bourbonnais et d'Auvergne. (De Paris.) Epoux de Jeanne-Marie de Villaines, fille de Philippe, seigneur de la Condemine, et de Marguerite Beraud.	Charles Beraud.
20 mars 1686	**Jean Vauvrille,** écuyer, seigneur des Vesvres (Yzeure) et de Nomazy (Toulon), né à Moulins, le 2 septembre 1653, fils de Rémy, avocat en parlement, et de Nicole Lardeneau (3).	T. Bouzier.

(1) Arch. Allier, B, 746. Notes du Broc.
(2) *Noms Féodaux.*
(3) Reg. par. de Saint-Pourçain-sur-Sioule, 6 mars 1685.

Date d'installation — **Dates des créations, etc.**

Epoux, en 1680, de Jeanne de Challemoux.
Inhumé aux Carmes le 3 janvier 1723.

22 avril 1686 **Gilbert Palierne**, écuyer, seigneur de Buzattier, seigneur et prieur commendataire du Montet-aux-Moines, fils de Nicolas et de Françoise Poncet (1). — Palierne, son père.

23 décembre 1686 **Louis Henri Hardy,** écuyer. — Grégoire Gaulmin.
(De Paris.)

16 mai 1688 **Claude Guérin** (2), écuyer seigneur de Chermont, lieutenant général de Bourbonnais ; fils de Claude et de Henriette Faverot. — Claude Guérin, son père.
Epousa, le 17 janvier 1691, Marie-Juliette de Saulieu, fille de François, écuyer, seigneur de Remeron, trésorier de France et d'Anne Gascoin.
Mort sans postérité vers 1744.

23 janvier 1690 **Gabriel Griffet** (3), écuyer, seigneur de la Baume (Couzon), fils de noble Antoine, conseiller du roi, intendant des eaux minérales du Bourbonnais et de l'Auvergne, et de Jeanne Amy. — Bardon.
Né en 1660.
Epousa, le 11 avril 1708, à Moulins, église Saint-Pierre-des-Menestreaux, Antoinette Bérié, fille de Marian Bérié, conseiller du roi, lieutenant en la ville et châtellenie de Moulins, et de feue Jeanne Farjonel, avec dispense à cause du 3e au 4e degré de consanguinité.
Décédé le 13 août 1730, et inhumé en l'église de Couzon.

8 juillet 1691 **Louis-Antoine Sallonnier**, écuyer, seigneur d'Avrilly, de Saint-Hilaire-sur-Loire, Tamnay, Fey, fils de Guillaume, seigneur de Faye, et de dame Edmée Sallonnier. — Hardi.
(Nivernais.)
Epousa, à Nevers, le 14 mars 1695, paroisse Saint-Jean,

(1) Arch. Allier, B, 746 ; Reg. par. Montet, E, suppl , p. 307.
(2) Notes Tiersonnier. Arch. Allier, B, 746, 747.
(3) Arch. Moulins, pp. 79-475. Arch. Allier, E, suppl., p. 218.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Dlle Jeanne de Bèze, fille de Jean, seigneur de Vesvres, et de Marie Gascoing. Mort le 1er ou 2 mars 1733 (1).	
13 août 1691	**Louis Héroys**, écuyer seigneur de Mingot, Mirebeau et Montaigu-lès-Coulandon. Conseiller honoraire en la sénéchaussée de Moulins. Fils de Louis et de Marie Bourderel. Epousa en 1res noces, Gilberte Brisson, et en 2es noces Marguerite Brisson.	Louis Heroys, son père.
6 octobre 1693	**Pierre Poncet** (2), seigneur des Raquets. Epoux d'Elisabeth Farjonnel. Maire de Moulins 1718-1723. Décédé le 3 juin 1723 ; la ville lui fit de belles funérailles.	Vialet.
16 novembre 1693	**Jean Gaulmin**, écuyer, seigneur de Laly (Le Montet-aux-Moines), de Tronget, de Beauvoir (Saint-Pourçain-sur-Besbre), fils de Jean et de Claude Talière. Epousa en mars 1677, Isabelle-Thérèse de Culant, fille de feu François de Culant, conseiller du roi en la sénéchaussée de Moulins, et d'Isabelle Semin. Mort le 21 mars 1701, inhumé le 22 à Saint-Pierre-des-Menestreaux. Qualifié : écuyer sgr de Laly, Beauvoir et autres lieux, trésorier de France et conseiller en la sénéchaussée de Bourbonnais.	Gaulmin.
15 janvier 1694	**Nicolas de Villaines** (3), écuyer, seigneur des Bouis, Blasson, Paray-le-Vieil, ancien prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Moulins. Fils de Philippe, prévôt général en la châtellenie de Moulins, et de Marguerite Beraud. Epoux en 1res noces de Marguerite Désessards, fille de Nicolas, Dr en médecine, et de Jeanne-Marie Catriot ;	Philibert Roux.

(1) Note de M. l'archiviste de la Nièvre.
(2) *Noms Féodaux*. H. Faure, *Histoire de Moulins*, II, p. 177. Arch. Allier, E, suppl., p. 563. *Bull.* 1906, p. 474.
(3) *Bull.* 1906, p. 472.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	en 2es noces de Marie-Thérèse Genin, fille d'Etienne Genin, seigneur de Billonat et Chancelaire, et de Marie Chabre. Maire de Moulins 1690-1692. Mort, le 22 septembre 1716, à l'âge de 78 ans, et inhumé dans le cimetière de l'hôpital général, le 28 de ce mois.	
26 mai 1694	**Michel Godin**, écuyer, seigneur de la Jonchère. (De Nevers.) Epousa à Imphy, le 3 janvier 1703, Dlle Marie Flament, fille de noble Guillaume Flament, seigneur du Coudray, chevalier de Saint-Louis, commissaire général de l'artillerie, et de Anne-Marie Mahy (1).	De la Croix.
6 septembre 1694	**Alexandre Alexandre** (2), écuyer, seigneur de Beausson, né à Montluçon, le 6 juillet 1660, de Gilbert-Nicolas et de Jeanne Seigliere. Mort sans alliance à Montluçon, le 5 mars 1695.	Gilbert Alexandre, son père.
16 janvier 1696	**Antoine Alexandre** (2), écuyer, seigneur de Beausson, des Prugnes, etc., et frère du précédent, né le 21 février 1668. Epousa, le 28 août 1698, Marguerite Alamargot, fille de Nicolas, sieur de Fontbouillant, receveur des tailles à Montluçon, secrétaire du roi, et de Marie Le Mouton. Reçut lettres d'honneur, en 1731.	A. Alexandre, son père.
1er août 1699	**Pierre Vidal** (3), écuyer, seigneur de Bord (Cesset) et de la Grange-Perreau (Moulins), (de Montaigut), directeur général des vivres de l'armée d'Italie, époux de Gilberte Piron. Décédé à Moulins, le 8 octobre 1712, à 65 ans, et inhumé au cimetière de Saint-Jean.	Raune.
15 décembre 1701	**Pierre Pierre de Frasnay** (1), écuyer, seigneur de Frasnay, Servanday, Chevannes-les-Crots, Langy,	Gaulmin.

(1) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.
(2) Notes des Gozis.
(3) *Noms Féodaux*. Arch. Allier, E, suppl., p. 455-457.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Pienne, la Garenne, Champeaux, Amanges, les Chaises, baron de Neuvy-le-Barrois (Nivernais). Baptisé à Saint-Martin de Nevers, le 20 septembre 1676, fils de Pierre-Pierre, avocat en Parlement, bailli des justices de l'évêché, secrétaire du roi en 1697, et de Guillemette-Augustine Ferrand. Epousa à Moulins-Engilbert, le 15 janvier 1703, Catherine-Gabrielle Goussot, fille de François, avocat en Parlement. Auteur de poésies, d'articles insérés dans le *Mercure de France*, *de la mythologie* ou *recueil de fables grecques*, *isopiques et sybaritiques* mises en vers, 2 volumes in-8°, Paris, 1750, et de notices historiques sur le Nivernais. Mort, le 27 avril 1753, et inhumé en l'église Saint-Etienne de Nevers.	
30 septembre 1704.	**Jean du Buysson** (1), écuyer, seigneur de Beauregard (Yzeure) et de Corgenay (Neuvy). Fils d'André et de Marie Leduc. Cadet-gentilhomme dans la compagnie de Brissac. Capitaine au régiment de Vieille-Marine 1690, blessé grièvement à la prise du camp de Nerwinde, il quitta l'armée. Chevalier de Saint-Louis, 1694. Epousa, le 20 octobre 1656, Gilberte Semyn, fille de Gilbert, écuyer, seigneur de Saint-Sornin, Moulinneuf, lieutenant général en la sénéchaussée de Moulins, et de Jeanne Jacob. Décédé à Moulins, le 10 novembre 1719, inhumé dans l'église des Minimes.	André du Buisson, son père.
20 décembre 1706.	**Guillaume Millot**, écuyer, seigneur de Montjardin (Nivernais.) né en 1676. Fils de Guillaume, avocat en parlement, contrôleur pour le roi du grenier à sel de la ville de Decize, et de D[lle] Catherine Vignault (8 octobre 1675 à Saint-Saulge). Epousa, par contrat du 10 janvier 1707, reçu M[e] Coquille à Nevers, D[lle] Madeleine Gascoing. Inhumé à Saint-Saulge le 4 mars 1741 (2).	F. Gascoing.

(1) Notes du Buysson. Arch. Allier, B, 747. E, suppl., p. 467.
(2) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
19 septembre 1707.	**Pierre Haglon**, écuyer. (De Tours.)	Jean Garnier.
6 juin 1710	**Jean-Baptiste Desbouis** (1), écuyer, seigneur des Villards, de Pérassière, le Pontet, Sallebrune, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Bourbonnais. Né vers 1682, de Jean-Gilbert, sieur de Sallebrune, et de Marie-Elisabeth Pin, époux d'Elisabeth Farjonnel. Fut trésorier de France, de 1710 à 1751. A reçu quand il céda sa charge, des lettres d'honneur. Mort à Pérassière, le 12 septembre 1767.	J. du Buisson.
3 novembre 1713	**Jean-Toussaint Socquart**, écuyer, seigneur de Bonnemare. (Paris).	Vidal.
3 août 1714.	**Jacques de Bonnefoy**, écuyer, seigneur de Mont, capitaine-châtelain de Montluçon. Fils de Jean-François, et de Françoise de Favière, fille de Antoine, s[r] de Chauvigny, président en l'élection de Montluçon, et d'Anne Luylier. Epoux, en 1714, de Marie-Anne Aumaître, fille de Jean, seigneur de Chirat, maître des eaux et forêts de la maîtrise de Montmaraud, et de Marie-Amable de Chauvigny de Blot.	Héroys.
2 novembre 1723.	**Joseph Cimetière**, écuyer, seigneur de la Bazolle. Epoux de Jeanne de la Trèche, fille de Guillaume, maire perpétuel de Paray-le-Monial, et d'Anne Bouillet.	Poncet.
30 juillet 1715	**François du Verdier** (2), écuyer, seigneur de Saint-Vallier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils d'Abraham et Marie de Durioux. (De la Saintonge.) Epoux d'Henriette-François Durioux, fille de François, écuyer, s[r] de la Mothe, lieutenant général en la cham-	De Rioux.

(1) Notes des Gozis. Arch. Allier, E, suppl.. p. 80.
(2) *Noms Féodaux*. Arch. Allier. Reg. par. Yzeure, p. 457-459.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	bre des domaines de Bourbonnais, et de Marie Guérin Chermont.	
8 juillet 1716	**Charles Goulu**, écuyer, seigneur de Coulmier et de la Goullinières. (D'Orléans.)	Piedenus.
10 juillet 1719.	**Etienne Mercier** (1) écuyer, seigneur de Chamborat (Chirat-l'Eglise). Ancien conseiller au présidial de Moulins. Epoux de Marguerite Valette de Rochevert. Décédé en 1731.	De Villaines.
16 mai 1719	**Jean-Nicolas Palierne** (2), écuyer, seigneur de Marcou. Décédé en novembre 1737.	Son père, Gilbert.
16 mai 1723.	**Jean-Jacques Pierre de Saint-Cy** (3), écuyer, seigneur de Saint-Cy, Cronat-sur-Loire, Chailloux, Saint-Pourçain-Malechère. Fils de Pierre de Saint-Cy, seigneur de Frasnay, secrétaire du roi, et de Guillemette-Augustine Ferrant. Epousa, le 5 mars 1715 à Moulins, Marie-Madeleine Vauvrille, fille de Jean Vauvrille, trésorier de France, seigneur de Nomazy, et de Jeanne Challemoux. Décédé à Saint-Pourçain-Malechère, le 3 novembre 1794, âgé d'environ 90 ans, et inhumé le 5 en l'église de cette paroisse, tombeau de la chapelle Saint-Marc.	Vauvrille.
10 septembre 1723	**Jean-Pierre Pinet des Ecots.** (Du Nivernais.) Baptisé à Nevers, paroisse de Saint-Pierre, le 18 octobre 1697. Deuxième fils de Jean-Louis, seigneur de Tabournaie, lieutenant particulier au bailliage et pairie de Nivernais, et de Marie-Madeleine Cotignon ; eut la terre et justice des Ecots, de sa tante Françoise-Catherine Pinet, veuve de Nicolas de Changy, chevalier, seigneur de Montigny ; avocat en parlement.	Héron.

(1) *Noms Féodaux.*
(2) De 1587 à 1734, il y eut un Palierne trésorier de France au bureau de Moulins.
(3) Arch. Moulins, p. 70-80. Arch. Allier, E, suppl., p. 477.



Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Mort sans alliance. Inhumé en l'église Saint-Martin de Nevers, le 5 mars 1762 (1).	
30 septembre 1730	**Jacques Vernin d'Aigrepont** (2), seigneur d'Aigrepont (Bressolles). Fils de Jacques, lieutenant criminel, assesseur civil au présidial de Moulins, et d'Elisabeth Giraud. Epoux de Catherine Le Breton (1725). Maire de Moulins, 1715-1717. Décédé le 23 février 1754.	Deculan.
24 avril 1726	**Jean Ripoud**, écuyer, seigneur de Moulin-Neuf. Epoux d'Antoinette Guillermet. Décédé le 24 octobre 1735 et inhumé en l'église Saint-Marc de Souvigny.	Du Verdier.
3 septembre 1726	**Claude Antoine Deschamps** (3), écuyer, seigneur de la Varenne, Villaine, Fragne, etc. (De Montluçon.) Né à Montluçon, le 16 mai 1696, de Jacques, avocat du roi au bureau des Finances, et de Marguerite Chomet. Epousa, le 27 février 1726, Marie Luylier, fille de Nicolas, seigneur de la Varenne, procureur du roi en la châtellenie de Montluçon, et de Françoise Cailhe. Céda sa charge en 1761 et reçut des lettres d'honneur ; décédé le 16 août de cette année.	Nicolas de Villaine.
13 septembre 1728	**Jean-Baptiste Vernoy** (4), écuyer, seigneur de Montjournal (Saulcet). Epoux de Marie-Catherine Desbouis de Beaufort. Il était mineur lors de son installation et n'eut voix délibérative qu'en 1731.	Baugy.

(A suivre.) C. Grégoire.

(1) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.
(2) Reg. par. de Bressolles. *Bull. Soc. Emul.* 1906.
(3) Notes des Gozis.
(4) Reg. par. de Saulcet, Saint-Marcel-en-Murat.





Document relatif au château de Pouzeux-lès-Moulins

Je n'avais pas achevé l'impression de mon livre sur *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé*, que je m'apercevais, à ma grande confusion, d'un petit crime de lèse-Bourbonnais. J'ai écrit, dès la seconde page : « Honoré d'Urfé n'est pas plus Provençal que le maréchal de Villars n'est Bourbonnais pour être né par hasard à Moulins. » Cette manière de parler est inexacte. Villars n'est pas né *par hasard* à Moulins ; il y est né parce que sa mère, apparentée dans le Bourbonnais, y était venue faire ses couches.

Faute avouée est donc pardonnée, je l'espère du moins. Qu'on me permette cependant de mettre à profit cette rectification nécessaire, pour communiquer à la Société d'Emulation un document nouveau, et non sans intérêt, il me semble, sur le château de Pouzeux-lès-Moulins, que Diane de Châteaumorand et Honoré d'Urfé, son second mari, donnèrent à la ville de Moulins le 14 octobre 1604 (1).

Le 12 juillet 1579, Gabrielle de Lévis, mère de Diane, avait acquis de Pierre de Lingendes le château de Pouzeux (2). En mauvaise intelligence avec sa fille et avec Anne d'Urfé, son gendre, et restée probablement huguenote endurcie, elle s'était confinée à Pouzeux, où elle vivait encore, avec un train de maison modeste, au mois de juin 1592 (3). Mais il y a apparence qu'elle mourut peu après ; car il n'est plus question de Gabrielle de Lévis dans le document de 1593 que je vais faire connaître, et qui suppose Anne d'Urfé et Diane de Châteaumorand maîtres incontestés du château de Pouzeux.

Je me garderai bien d'ailleurs de donner la teneur même de ce do-

(1) On m'a demandé quels étaient les treize signataires de cette donation, passée à Châteaumorand, par devant Mathieu Guerpillon, notaire à Saint-Martin-d'Estreaux, et Jacques Guerry, notaire à Pierrefitte-sur-Loire. Les voici exactement relevés, et tels qu'ils sont disposés, sur deux colonnes, dans la *minute originale* de l'acte :

HONORÉ DURFÉ	FAVEROT
CHASTEAUMORAND	MERCYER
G. DE CHENILLAC	BERNACHIER
L. DE FAYET	ROUSSET
GABRIEL DROYN	DELINGENDES
DENOZIER	GUERRY
GUERPILLON.	

(2) Voir, dans mon livre, p. 113 et 124.
(3) Arch. départ. de l'Allier, B. 734.

8



cument, qui est en latin, très long, et encombré, suivant l'usage de la chancellerie romaine, d'interminables formules. Il suffira d'en extraire la substance.

Le cardinal de Plaisance, légat *a latere* en France du siège apostolique et de N. S. P. le pape Clément VIII, expose qu'il a reçu une requête de Messire Anne comte d'Urfé et marquis de Bâgé.

L'église paroissiale (1) est fort éloignée de son château de Pouzeux, où il réside souvent avec sa famille (2), et l'accès en est difficile et peu sûr, à cause des incursions fréquentes des ennemis de la sainte Eglise Romaine.

Anne d'Urfé, particulièrement recommandable pour être un des nobles français qui ont dépensé leur vie à la défense de la Sainte Union, désire donc faire mettre en état (3), dans le château de Pouzeux, une chapelle où il puisse, avec sa femme et les gens de sa maison, assister à la messe et aux autres divins offices ; et pour obtenir cette faveur, il a fait parvenir sa supplique à Monseigneur le Légat.

Celui-ci, en vertu de ses pouvoirs, a pris en considération le pieux désir du suppliant. C'est pourquoi il l'autorise à faire célébrer la messe dans la chapelle de Pouzeux, préalablement visitée et approuvée, par un prêtre séculier quelconque ayant l'approbation de son évêque, ou par un religieux muni de la permission de ses supérieurs, et cela, même les dimanches et jours de fête, en présence dudit Anne d'Urfé, de sa femme et de leurs familiers.

Sous la réserve cependant que, l'obstacle cessant, ils devraient, du moins les dimanches et jours de fête, entendre la messe dans l'église paroissiale. Et le tout sans préjudice des droits du curé et des droits paroissiaux.

Cet acte, daté de Paris, sept des calendes de juillet (24 juin) 1593, est signé par : PHILIPPUS, *cardinalis Plac.*, *legatus ;* par un *not. apostolicus* dont je n'ai pu déchiffrer le nom ; et par un autre employé de la chancellerie, GUILLERMUS LECLERC, *abbreviator* (4).

O. C. REURE.

(1) Iseure.

(2) Anne d'Urfé lui-même, pendant les guerres de la Ligue où il a joué en Forez un rôle si actif, n'avait guère le loisir d'aller à Pouzeux ; mais il est probable que Diane y résidait quelquefois avec ses domestiques.

(3) Le texte porte : *Aptari facere desideras.* Le mot *aptari* n'est pas très précis, mais semble désigner une réparation, une mise en état, plutôt qu'une construction nouvelle. En tout cas, dans l'acte du 15 janvier 1561, par lequel Jean Fredel avait vendu Pouzeux à Jean de Lingendes, on voit que le château avait alors une chapelle.

(4) Original, sur parchemin, autrefois scellé, aux archives de Châteaumorand.

NÉCROLOGIE

M. Jean-Jacques FROBERT

Notre Compagnie a fait, le dimanche 6 février dernier, une perte très sensible par la mort de M. Jean-Jacques Frobert, le banquier si apprécié à Moulins, et qui fut pendant de longues années le dévoué trésorier de notre Société.

Né à Arfeuilles en 1841, M. Frobert vint de bonne heure à Moulins dans l'importante maison de banque qu'il devait diriger avec tant d'autorité. Il s'était fait une place des plus honorables dans notre ville et remplit à la satisfaction de ceux qui furent en rapport avec lui les fonctions de juge au tribunal de commerce, d'administrateur de la Caisse d'épargne de Moulins, de membre du conseil paroissial de l'église Saint-Pierre.

Toute la presse locale lui a consacré d'élogieux articles.

Le *Courrier de l'Allier* disait de lui notamment :

« C'était un grand travailleur. Quelle activité il déployait à diriger la maison qu'il avait fondée en 1876 avec M. Marien, et dans la conduite de laquelle il s'était, depuis longtemps déjà, attaché la collaboration de ses fils ! Tous ceux qui ont été en rapports d'affaires avec lui se plaisaient à reconnaître la droiture de ses conseils et la sûreté de ses relations... »

Du *Messager Mémorial :* « Avec M. Jean-Jacques Frobert disparaît une des personnalités les plus honorables et les plus sympathiques de notre ville. D'une grande affabilité dans ses relations, d'esprit agréable et fin, très entendu aux affaires, serviable et secourable à tous... M. Frobert jouissait de l'estime générale et d'une popularité de bon aloi. En 1902 M. Frobert prenait son fils aîné comme associé. Ce dernier est le digne fils d'un tel père et, entre ses mains, la maison de banque poursuivra sa glorieuse destinée.

« Nous avons parlé de l'homme d'affaires. Il nous reste à dire un mot du chrétien et de l'homme de bien. M. Frobert avait une foi vive et éclairée. Il savait les obligations qui en découlaient et il ne se dérobait à aucune. Il faisait le bien sans ostentation. Mais on ne venait jamais en vain solliciter sa charité pour une bonne œuvre ou pour une infortune. Dieu l'en avait récompensé en inspirant à l'un de ses fils d'être prêtre et à un autre de servir la patrie en vaillant officier. »

La Société d'Emulation où il ne comptait que des amis gardera avec reconnaissance le souvenir du confrère serviable qui géra ses finances avec tant de dévouement et de scrupuleuse attention.

Et elle se félicite de voir M. Henri Frobert accepter de remplacer son père dans ses délicates et désintéressées fonctions. J. C.



LES ANCIENS HABITANTS DE MOULINS

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES



CETTE brève histoire des anciens Moulinois qui ont acquis un certain renom, en bien ou en mal, est le résumé et la quintessence d'un travail plus volumineux, non destiné à la publicité, qui contient, en quatre tables alphabétiques, les noms et qualités, dates, etc., de la plupart des habitants de Moulins, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. C'est un bref *curriculum vitæ* de gens de toutes les conditions. Ces tables, bien qu'elles soient incomplètes relativement au chiffre de la population et aux états de vie de ceux qui sont nommés, fournissent néanmoins une somme de détails dont un grand nombre n'ont pas été mis en lumière jusqu'ici. Plusieurs érudits, M. Grassoreille (*Moulins aux XVe et XVIe siècles*, dans la *Revue Bourb.*), M. C. Grégoire et M. l'abbé Clément (*Moulins du XVe au XVIIIe siècle*, *Bull. Soc. d'Em.*, 1898 et 1900), M. R. de Quirielle (*Vieilles Vues de Moulins*), et surtout le regretté M. H. Faure (*Histoire de Moulins*), ont effleuré plus ou moins le sujet qui nous occupe, sujet concernant plutôt les personnes que les choses. Il se divise en trois parties : 1° Considérations générales sur les anciens habitants de Moulins ; 2° Enumération des professions et métiers et de quelques titulaires intéressants ; 3° Etat des familles dont plusieurs de leurs membres ont occupé, à Moulins, une situation distinguée.

Les principales sources auxquelles nous avons puisé sont :

I. — Aux Archives municipales, le Terrier des bourgeois et manans de la ville, de 1455 à 1462 (n° 211), celui de 1514-50 (n° 213) ; les comptes des receveurs municipaux, notamment les n°s 261, 415 ; les actes de baptême de Saint-Pierre-des-Ménestreaux.

II. — Aux Archives départementales : le Terrier de la recette du domaine de la ville et châtellenie de Molins de 1460-76 (A, 115 et 116) ; l'inventaire des bulles et fondations de la collégiale de Notre-Dame, de 1380 à 1650 (série G) ; le Terrier de la baillie Cohette, en 1513 (A, 117) ; Terrier des cens, tailles dus à Mme la duchesse, en 1517 (A, 118) ;



Liève des cens et rentes dans la ville de Molins, en 1575 (A, 120). Les inventaires sommaires des Archives départementales.

III. — Les notes généalogiques léguées par des Gozis à M. l'abbé Clément.

Nous ne connaissons aucun nom des premiers habitants, des xe et xie siècles, du territoire où allait s'élever Moulins ; nous ignorons même quel est le sire de Bourbon qui fit construire le premier château de Moulins. Saluons donc, comme étant le plus ancien nom connu, celui du gouverneur de la ville, Messire Foulques, 1147. Nous trouvons ensuite : Pierre de Vaux, chanoine d'Autun, chancelier de Bourbonnais, 1226 ; Pierre Oler, clerc-juré de la même chancellerie ; Jean Guillet et Haymon, archiprêtres et administrateurs de l'hospice Saint-Julien, 1259-90 ; Dieudonné; juif qui obtint l'autorisation de résider à Moulins, pendant douze ans, 1250 ; Jehan de la Mosse, archiprêtre de Moulins, 1300 ; Guiart de la Porte, bailli de Bourbonnais, 1301 ; Raoux Chalhoux, chevalier et bailli, 1311 ; Jehan Coallier, notaire de la chancellerie, 1340 ; Guillaume Compains, qui vendit sa maison, sise rue d'Allier, pour 26 liv., à Jehan Lamena, barbier et bourgeois de Moulins, 1347 ; un autre J. Lamena, marinier, était propriétaire de Montchenin, 1340 ; Gilbert Colabin, charpentier, 1336 ; Jehan Descosu, tanneur, dit Grategrenier, consul en 1358 ; Archambault Perhost, demeurant rue des Carmes, 1352 ; Pierre de Norry, chambellan du duc Louis II, 1368 ; Guillaume Saulnier, propriétaire aux Carmes, 1352 ; Thévenin Rosi et Radolin, propriétaires au Chambon, 1330 ; Jehan Chauveau, doyen de Montluçon, et Pierre Galbrun, conseillers à la Chambre des comptes du Duc, 1368 ; Goussault de Thory, maître d'hôtel de Louis II et principal fondateur des Carmes, 1358 ; Grivault, chevalier, bailli de Bourbonnais, 1356 ; Antoine Imat, « *Antonio Imato notario nostro* », 1378. Citons encore les quatre consuls de 1378, Jehan Poissonat, Colinet Quote, Michel Royer et Hugues Babute.

Au Moyen-Age, les noms patronymiques n'étaient guère en usage dans la classe populaire ; on se contentait du nom qu'on avait reçu au baptême. Mais il fut bientôt nécessaire, pour distinguer les nombreux homonymes, de leur adjoindre un autre nom ou surnom, tiré ordinairement de l'habitat, de la profession, du caractère physique de l'individu. Ce surnom devint dès lors un nom de famille. Ainsi, on disait et on écrivait comme il suit : Jehan du Chapt, Guillaume de Laon, Jean du Theil, Martin de la Faye, Jacques de la Combe, Aymé de la Croix, etc.

Pour revenir aux noms de baptême, la plupart se modifièrent avec



l'usage ; ainsi, on disait Mathé pour Mathieu, Mayet pour Mayeul, Jehan Jehannin pour Jean, Berthomier p. Barthélemy, Brisson p. Brice, Nicole Colin Colinet p. Nicolas, Guillemin Guillot Guyot Gui p. Guillaume, Huguenin p. Hugues, Lyonnet p. Léonard, Lorin p. Laurent, Madelin p. Madeleine, Odoard p. Edouard, Pierron Perrin Pietre p. Pierre, Philippon Phelippot p. Philippe, Stevenin Thevenin p. Etienne.

Nous savons, par un rapport de l'intendant Le Vayer, qu'il y avait à Moulins, à la fin du XVIIe siècle, 2.879 feux et 11.339 habitants. Nous pouvons par là, et en nous aidant de nos tables des habitants de Moulins, évaluer la population du XVIe siècle au chiffre de 7.500 âmes environ, et celle du XVe à 6.500. A la fin du XVIIIe, il y avait 13 600 âmes. Le Vayer a fait établir le dénombrement de ceux qui, en 1696, remplissaient les diverses fonctions publiques, les professions libérales et les métiers ; mais, dans ce travail, nous avons constaté beaucoup d'omissions et d'inexactitudes.

Les mœurs de l'ancienne population moulinoise ont été décrites plusieurs fois avec assez de précision. On a dit des habitants de Moulins qu'ils étaient doux, affables, charitables, nullement ambitieux, très attachés à la religion catholique, sincèrement dévots, mais incapables de s'élever à la pratique des grandes vertus.

On leur reproche leur esprit léger, des mœurs un peu libres, leur engouement pour les plaisirs et l'élégance mondaine. Ils aiment, pardessus tout, une vie douce et facile.

« Si vous êtes étranger, disait Jodoicus Sincerus, vous aurez bientôt fait connaissance avec les jeunes gens du pays dont le caractère est liant et facile, ils vous feront partager leurs honnêtes plaisirs. »

M. Faure, dans son *Histoire de Moulins*, a consacré un chapitre entier à l'amour des Moulinois pour les spectacles et les fêtes de tout genre. On ne regardait pas aux frais qui en étaient la conséquence. « Il n'était certainement de Moulins, ce savetier de Lafontaine qui se plaignait qu'on le ruinât en fêtes. »

A part un certain nombre de gentilshommes et de bourgeois, la masse de la population était loin de jouir d'une vie douce et facile. Par suite des guerres intestines et des maladies pestilentielles, la classe ouvrière était dans la gêne. A la fin du XVIIIe siècle et après la Révolution, il y avait plus de 400 pauvres dont la moitié mendiaient. C'est ce qui a fait dire au général de Castellane qu'on pouvait qualifier les Moulinois comme ceci : G G G, ce qui signifie : Gueux, Gourmets, Glorieux.

II. — MÉTIERS, PROFESSIONS ET QUALITÉS

Apothicaires. — C'est seulement au XVIIIe siècle que cette dénomination a commencé à disparaître pour faire place à celle de pharmacien. On en comptait quatre au XVe siècle, sept au XVIe, huit au XVIIe. M. C. Grégoire a raconté les formalités de réception d'un aspirant en l'art de pharmacie et maîtrise d'apothicaire en l'année 1732. Jean Cernoise, qui avait fait un stage de quatre années dans la boutique de Donnet, comparut devant cinq médecins et quatre apothicaires. Après un examen oral et la confection de trois chefs-d'œuvre, Cernoise fut reçu maître apothicaire à Moulins ; coût : 392 livres (*Revue Bourb.*, 1886).

Archers.— Ces hommes étaient principalement chargés de la police de la ville ; le Duc avait aussi les siens. En 1640, la ville en avait vingt à sa charge. Certains jours de l'année 1460, l'un d'eux, du nom de Coquille, dit le grand Picard, pour punir les harengiers de quelque délit, trouva rien de mieux que de jeter leurs bancs avec leur marchandise dans le puits des Quartes.

Architectes, ingénieurs. — Le château ducal et la collégiale sont les deux principaux anciens monuments de Moulins existant encore, et l'on se demande souvent quels en ont été les architectes. Nous connaissons bien les noms de quelques maîtres des œuvres des ducs, comme Jehan Maignen, que dom Chollet employa pour la reconstruction partielle de l'église du prieuré de Souvigny, au cours du XVe siècle, et Jean Poncelet, qui vivait encore dans la seconde moitié du même siècle, mais nous ignorons les travaux que ces architectes ont dirigés. Si nous en croyons l'auteur du *Voyage pittoresque en Bourbonnais*, le chanoine Guillaume Toissier serait l'architecte de la Collégiale, mais cet auteur, qui s'est inspiré de l'*Histoire du duché de Bourbonnais*, par Coiffier Demoret, a amplifié son texte, car celui-ci attribue seulement à G. Toissier la construction de l'élégant clocher qui surmontait la Collégiale et que l'on appelait le *petit seing* (1). Cela est si vrai qu'un auteur récent, M. Enlart, dans son *Manuel d'archéologie française*, dit que l'architecte de notre Collégiale se nommait Musnier. Il est regrettable que le témoignage de cet auteur soit aussi laconique. Toutefois, ayant consulté notre liste des habitants de

(1) Coiffier Demoret écrit Toissier, mais le commandant du Broc, qui a publié les noms des chanoines de Moulins depuis la fondation de la collégiale, déclare n'avoir pas trouvé ce nom, tandis que le chanoine Fossier, ou Foussier, se rencontre plusieurs fois à la fin du XVe siècle.



Moulins au xvᵉ siècle, nous avons trouvé : Jehan Musnier, prêtre, nommé chanoine en 1507. Cette date étant celle de l'achèvement de l'édifice, peut être regardée comme un argument en faveur du témoignage de M. Enlart. Le prêtre Musnier ayant bâti une collégiale, une stalle de chanoine lui appartenait de droit.

Le collège des Jésuites, aujourd'hui Palais de Justice, fut construit par l'architecte Jean Harrel, 1605, aidé des plans du P. Martelanges. L'ingénieur Leclerc fit le plan du Château-d'Eau, dont Joseph Evezard fut l'entrepreneur, 1758. Faullain de Banville, aïeul du poète moulinois, seconda Régemortes dans la construction du pont, 1765. Les architectes Querry et François Evezard élevèrent les casernes de la Madeleine, 1770.

Armuriers. — Les armuriers de Moulins avaient une grande réputation. Il y en avait trois au xvᵉ siècle, cinq au xvɪᵉ et huit au xvɪɪᵉ.

Arquebusiers. — Nom donné aux militaires porteurs d'arquebuse et à ceux qui s'exerçaient au maniement de cette arme. Moulins avait une compagnie nommée *Chevaliers de l'arquebuse ou de l'oiseau.* Chaque année, pendant un concours qui durait trois semaines, on distribuait des prix aux plus habiles tireurs. Pour obtenir le premier prix, il fallait abattre, d'un coup d'arquebuse, un oiseau en fer blanc placé au sommet d'un mât, dans une petite cuvette ; mais il fallait, de plus, que la balle prît la place de l'oiseau. En 1715, un maire de Moulins, Vernin d'Aigrepont, remporta le premier prix et fut proclamé *roi de l'oiseau.* On lui fit une ovation très chaleureuse. Avant lui, un autre maire, Jean de Lingendes, avait aussi abattu l'oiseau.

Cette Compagnie avait été organisée par le roi Henri III alors qu'il était duc de Bourbonnais ; elle prit fin en 1784, parce qu'elle était devenue inutile et toujours très coûteuse pour la ville. Avant cette Compagnie, il y en avait une composée d'arbalétriers qui s'exerçaient au tir dans les fossés de la ville. (Voir : abbé Melin, *les Chevaliers de l'Oiseau ;* et Claudon, *les Chevaliers de l'Arquebuse. Bull. Soc. d'Em.*, 1896.)

Artilleurs, artificiers.— La ville possédait quelques canons dont on usait pour les réjouissances publiques. La poudre se fabriquait aussi à Moulins, c'était le rôle des artificiers ; il y avait même des salpêtriers. Leur nombre aux xvᵉ et xvɪᵉ siècles peut être évalué à huit ou dix ; il avait doublé pendant les siècles suivants.

Avocats, jurisconsultes. — Les avocats étaient beaucoup plus nombreux autrefois qu'aujourd'hui, car la chicane, cette sybille



étique, comme dit Boileau, avait des partisans nombreux et acharnés. Parmi les deux cents avocats dont les noms nous sont passés sous les yeux, il en est bien peu dont on ait vanté l'éloquence et l'habileté. De ce nombre étaient Jean de Culant, reçu à Moulins en 1607, François Menudel, qui avait été capitaine de cuirassiers, 1638. L'intendant Le Vayer dit que, de son temps, le barreau était faible et que le sieur Cordier (Claude) était l'un des plus estimés, 1698. Aussi bien, au XVIIe siècle, plusieurs Cordier faisaient partie du barreau, et l'un d'eux, Jean, sieur de Monétay, était surnommé le « Fameux avocat ». Au XVIIe siècle, Pierre Beraud des Rondarts s'était acquis une certaine célébrité.

Plusieurs avocats se sont distingués comme jurisconsultes : Jean Mille, président au présidial en 1541, a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence ; Jean Duret, qui, entre autres ouvrages de droit, a écrit des commentaires sur *les Coutumes du Bourbonnais*, 1585. Guillaume Duret, frère de Jean, Pierre Bardet, mort à Moulins en 1685, Auroux des Pommiers, 1732, et Claude Rouyer, 1779, ont également écrit des *Commentaires sur les Coutumes*. (Voir MÉPLAIN, *les Jurisconsultes du Bourbonnais*. *Bull. Soc. d'Em.*, III.)

Barbiers, Perruquiers. — Pendant longtemps, ceux qui maniaient le rasoir se croyaient par là capables d'user de la lancette et du bistouri. Un des plus célèbres est Thierry de Clèves, « valet de chambre et cirorgien » des ducs Jean II et Pierre II qui lui ont payé largement ses services. Il possédait, entre autres choses, un hôtel sur la place de l'Horloge. En 1502, le barbier Etienne de Beauvoys était gagé par la ville pour visiter les pauvres, malades de la peste. Le titre de barbier se rencontre plus rarement au XVIIe siècle qu'aux siècles précédents ; cette différence s'explique non seulement par la séparation progressive de l'office de barbier et celui de chirurgien, mais surtout par la mode des perruques qui s'étaient généralisées ; les barbiers se firent perruquiers ; ils étaient sept ou huit depuis le XVIe siècle.

Bateliers. — Ce terme est employé parfois comme synonyme de marinier ; mais au temps où, à Moulins, le commerce se faisait en grande partie par la rivière, les bateliers étaient ceux qui manœuvraient les rames, tandis que les mariniers étaient les propriétaires ou les gouverneurs du bateau. Relativement peu nombreux aux XVe et XVIe siècles, ils le devinrent de plus en plus avec l'accroissement de la population.

Bouchers. — Il y en avait environ vingt-six aux XVe et XVIe siècles et plus du double dans le siècle suivant, mais ce commerce était très



morcelé ; d'autre part, il est probable qu'une grande partie des animaux tués était expédiée par les bateaux dans les différents ports de l'Allier. Nous voyons aussi que le nombre des bouchers diminue avec le temps au lieu d'augmenter ; cette anomalie vient de ce que l'on restreignit peu à peu le nombre des maîtrises ; en 1796, il y avait encore vingt-quatre bouchers.

Boulangers. — D'après Grassoreille, il n'y avait que quatre maîtres boulangers au XVIe siècle ; cette assertion est en contradiction avec notre statistique, ainsi nous en avons trouvé dix au XVe siècle, trente au XVIe et quarante-deux au XVIIIe.

Boursiers, Escarceleurs. — C'était l'usage, au Moyen-Age, de porter pendu à la ceinture un sachet en cuir ou en étoffe dans lequel on mettait ses gants, ses clefs, son argent, etc. On l'appelait aussi aumônière. Un seul marchand de ces objets suffisait à la population.

Brigandiniers. — La brigandine était une espèce de cotte de mailles d'acier ; il y en avait un ou deux ateliers aux XVe et XVIe siècles.

Brodeurs. — On distinguait deux sortes de brodeurs, les uns ornaient les étoffes, les autres ornaient de fines ciselures les objets en métal tels que les épées, les poignards, etc. Les brodeurs de Moulins appartenaient plutôt à cette seconde catégorie ; on en trouve depuis le commencement du XVIe siècle.

Cabaretiers, Cafetiers. — Au XVIe siècle, Moulins en possédait neuf ; ils étaient au nombre de seize en 1696. Les cafetiers n'apparurent à Moulins que dans le courant du XVIIIe siècle. Un agronome anglais, de passage à Moulins, en 1787, Arthur Yong, se plaint amèrement, dans le récit qu'il a fait de ce voyage, d'avoir payé vingt-quatre sous une tasse de café, dans l'établissement de Me Bourgeau.

Cardeurs de laine. — Ces ouvriers étaient très nombreux aux XVIe et XVIIe siècles en raison des nombreuses fabriques de drap et de serge.

Carrossiers. — On commence à trouver ce genre de métier au XVIIe siècle ; deux suffisaient à cette époque.

Cartiers, Cartonniers. — On sait que les jeux de cartes furent inventés au XIVe siècle ; ce n'est qu'au XVIIIe que nous voyons cette industrie à Moulins.

Chaisiers. — Il y avait deux fabricants de chaises aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Changeurs. — En 1456, les consuls établirent un étal de changeur

dans le rez-de-chaussée de la tour de l'horloge ; le premier titulaire fut Pierre Donnerel.

Chapeliers. — Ils étaient quatre aux XVe et XVIe siècles et huit dans les siècles suivants.

Charbonniers. — Deux seulement au XVIe siècle et dix au siècle suivant.

Charpentiers. — Ils étaient très nombreux aux XVe et XVIe siècles car, à cette époque, on construisait beaucoup de maisons en bois. Il y avait aussi les charpentiers pour bateaux.

Charretiers. — Ils habitaient les faubourgs, car il n'y avait point d'écuries dans la ville. Ils furent une dizaine au XVIe siècle.

Charrons. — Il devait y en avoir deux au XVIe siècle et trois dans la suite.

Chaussetiers-Bonnetiers. — D'abord deux ou trois aux XVe et XVIe siècles, ils étaient vingt-deux au XVIIIe.

Chemisiers. — On en trouve deux aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Chevaucheurs. — Trois au XVe siècle et six au XVIIe.

Chevriers. — Il était défendu aux bouchers de vendre du bœuf et de la chèvre. Le métier de chevrier était une spécialité. Il y en avait deux ou trois aux XVe et XVIe siècles et sept dans les suivants.

(*A suivre.*) Abbé V. BERTHOUMIEU.

BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître à l'imprimerie J.-B. Derost, Marcigny (Saône-et-Loire), une plaquette qui a pour titre : **Les Allemands sur les bords de la Loire. Le dîner de Marcigny**, par G. MORAND.

L'éditeur-imprimeur explique, dans une courte préface, que notre confrère M. Morand avait écrit un historique des incursions allemandes sur les bords de la Loire en 1568, 1576, 1587 et allait donner son étude à l'imprimerie quand il crut cette publication inutile par le fait d'un travail annoncé sur la campagne du prince Casimir de Bavière en 1576. Il a du moins consenti à autoriser M. Derost à extraire de son étude les dernières pages, qui offrent pour le Beau-



jolais un intérêt particulier et qui met spécialement au point la vieille légende du dîner de Marcigny. J. C.

Jeanne d'Arc à Moulins, avec tout ce qui la concerne, directement ou indirectement, opuscule précédé d'un abrégé sommaire de la vie de la Pucelle d'Orléans, dans lequel on fait ressortir son génie militaire et politique, « Quel sens politique merveilleux ! » s'écrie le député radical M. Fabre, suivi d'une description succincte de tous les monuments de Moulins et des collections publiques et privées, par J.-E. Choussy. Moulins, imprimerie Bourbonnaise (1910). — Comme on le voit, par le titre fidèlement reproduit ci-dessus, dans cette brochure, il est question de Jeanne d'Arc et de pas mal d'autres choses. La dernière œuvre de notre confrère M. Choussy est trop connue du public pour qu'il y ait lieu de l'analyser et de l'apprécier ici. Nous nous bornerons à constater que le vénérable M. Choussy pratique avec persévérance le précepte qu'il répète souvent : *de Johanna non satis*, et qu'il sait, pour la grande joie de ses lecteurs, rattacher à la bienheureuse Pucelle les questions les plus diverses et les plus inattendues.

Ph. T.

Saint-Hilaire et ses seigneurs, par M l'abbé Coulhon. — Nous donnons ci-contre le joli dessin qui orne l'histoire de *Saint-Hilaire* et de *ses seigneurs* par notre confrère l'abbé G. Coulhon, curé de Désertines, et qui sert aussi de couverture au *Bulletin paroissial de Saint-Hilaire.*

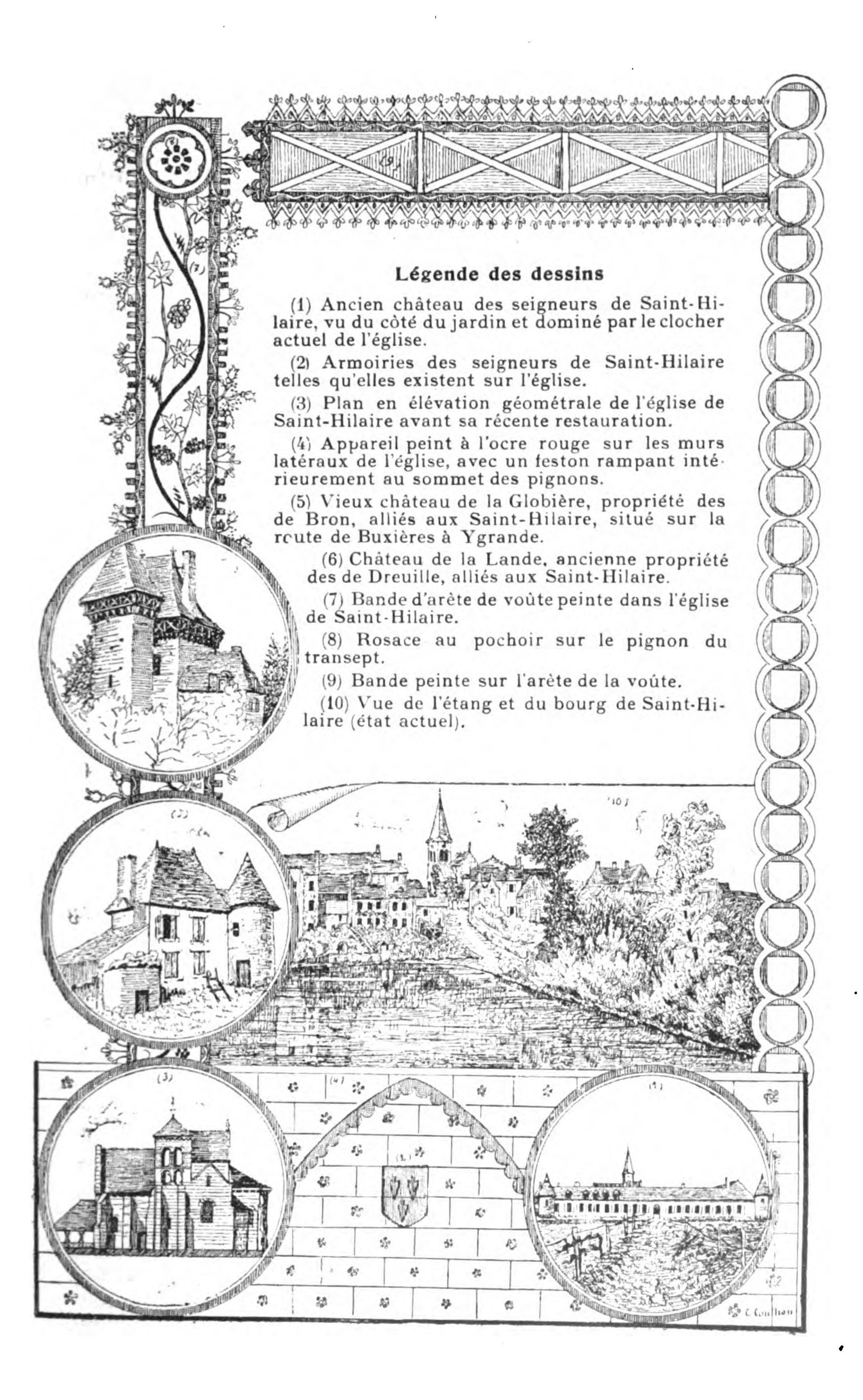
Aussi bien, c'est pour couvrir son *Bulletin* que M. l'abbé Coulhon composa son dessein. Sa charmante plaquette n'est elle-même que la mise en brochure des divers articles consacrés dans sa revue, par le zélé curé, à l'histoire de sa paroisse.

En outre du dessin de la couverture, la brochure renferme une image de saint Hilaire, patron de la paroisse, œuvre délicate du curé artiste.

Dans le texte on trouve — d'après les archives locales — un résumé de l'histoire de la paroisse, des seigneurs de Saint-Hilaire et des notables habitants, enfin une description de l'église que M. l'abbé Coulhon décora de peintures murales d'après de bons modèles ou en faisant revivre l'ancienne ornementation picturale.

Cette brochure est en vente au presbytère de Désertines et chez les principaux libraires de Moulins.

J. C.



Légende des dessins

(1) Ancien château des seigneurs de Saint-Hilaire, vu du côté du jardin et dominé par le clocher actuel de l'église.

(2) Armoiries des seigneurs de Saint-Hilaire telles qu'elles existent sur l'église.

(3) Plan en élévation géométrale de l'église de Saint-Hilaire avant sa récente restauration.

(4) Appareil peint à l'ocre rouge sur les murs latéraux de l'église, avec un feston rampant intérieurement au sommet des pignons.

(5) Vieux château de la Globière, propriété des de Bron, alliés aux Saint-Hilaire, situé sur la route de Buxières à Ygrande.

(6) Château de la Lande, ancienne propriété des de Dreuille, alliés aux Saint-Hilaire.

(7) Bande d'arête de voûte peinte dans l'église de Saint-Hilaire.

(8) Rosace au pochoir sur le pignon du transept.

(9) Bande peinte sur l'arête de la voûte.

(10) Vue de l'étang et du bourg de Saint-Hilaire (état actuel).

Un Conventionnel du Puy-de-Dôme ; Romme le montagnard, par M. Marc de Vissac, in-8° de 380 p., chez Dilhan-Vivès, imp. édit., Clermont-Ferrand. — On connait déjà ce livre excellent, publié en 1883 et que des qualités de style, d'érudition et d'impartialité ont depuis longtemps classé parmi les bons ouvrages dont s'honore la bibliographie de l'Auvergne. Le docteur Cornillon vient de l'offrir à notre Société et, l'ayant lu avec un vif intérêt, on me permettra d'en dire ici quelques mots.

Le montagnard Romme fut un personnage secondaire de la Convention. On le connait moins par ses travaux, ses missions, le calendrier républicain dont il fut un des principaux artisans, que par sa fin dramatique. La biographie que lui consacre M. de Vissac met admirablement en lumière le caractère de Romme : « Sa physionomie ascétique et concentrée, son aspect devant l'histoire rappellent le type des puritains de Cromwell ou des quakers d'Amérique. »

Gilbert Romme, né à Riom et fils d'un procureur, étudia chez les Oratoriens. Ses goûts scientifiques faisaient présager un savant plutôt qu'un homme politique. Petit, maigre, jaune, myope, très timide et la voix sourde, « il se fit cependant des amis qui l'aimèrent avec respect presque avec adoration. Parmi ses compatriotes il y en eut un. chose admirable qui prouve que la nature vit de contrastes, qui oublia pour lui ses instincts de caste (Pierre-Amable de Faubrany), qui pour lui sacrifia son nom, puis son honneur (?), puis sa vie ».

Parti pour Paris en 1774, Gilbert Romme travaille et grelotte dans une modeste chambre à 80 marches au-dessus du sol, mais il se crée d'utiles relations. Diderot, Helvétius, d'Holbach, lui permettent de les admirer, Delille, Portal, Cabanis, La Harpe, l'accueillent. Des chaires de professeurs en province lui sont offertes, Romme les refuse. Subitement il accepte de devenir le gouverneur du jeune comte Strogonoff et part pour la Russie. Le désir de former une intelligence d'élite a certainement influé sur la résolution de Romme ; il y a aussi quelque curiosité. La Russie passionnait l'Europe. La grande Catherine donnait à son empire, non seulement un développement matériel prodigieux, mais tout l'éclat des arts et de la pensée. Romme s'efforce de développer chez son élève les joies du travail qui console et fortifie. Puis, le maître et l'élève commencent une longue série de voyages instructifs. Nous les retrouvons à Paris, quelques années après. La pensée fermentait dans les clubs, Romme poursuivant son idéal conduisait son élève dans les réunions politiques. L'incognito du jeune Strogonoff était vite dévoilé. Les intempérances de langage des orateurs pouvaient avoir une influence fâcheuse sur

une imagination juvénile. La famille s'alarma et Romme résigna ses fonctions.

Libre désormais et revenu dans son pays, Romme sollicita et obtint les suffrages de ses compatriotes. « A peine réélu (à la Convention), Romme vint siéger à la Montagne. Il était bien l'homme du parti. L'esprit humain était son dieu. Il avait le fanatisme froid de la logique et la colère réfléchie de la conviction. » L'amour de la science qui dévorait Romme le porta à s'occuper des questions pédagogiques et des grandes réformes scolaires. Puis son rôle s'achève, l'émeute du 1er prairial an III entraîna la chute de la Montagne. Condamnés, Romme, son ami Soubrany, Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Gouyon se passent de l'un à l'autre un couteau. Epris des héros antiques, ils ne manquent pas de proférer la phrase légendaire : « *Pœte non dolet* », puis ils se tuent avec un stoïcisme sublime.

Travailleur obstiné, honnête homme, législateur incorruptible, dépourvu de qualités brillantes, tel nous apparaît le montagnard Romme, et tel le montre M de Vissac.

E. CAPELIN.

La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé, par le chanoine O.-C. REURE, professeur à la Faculté libre des Lettres de Lyon. Paris, Plon et Nourrit, in-8°, 1910. — Il est bien regrettable que les modestes subsides mis à la disposition de notre bibliothèque ne permettent pas l'acquisition de cet ouvrage, car il constitue tout ensemble, et un excellent souvenir de l'excursion faite par la Société à Châteaumorand, et la meilleure des préfaces à celle que nous méditons pour cette année au château de La Bâtie d'Urfé. Livre de patriotisme forézien, j'oserai dire qu'il est presque tout autant bourbonnais. A chaque page s'évoquent choses et gens de notre vieux duché. D'autre part, il est indéniable qu'Honoré d'Urfé a exercé sur le Bourbonnais une sorte de patronage littéraire. Il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de lire ce qui concerne Jean de Lingendes, Etienne Bournier, Gilbert Giboin (1). D'ailleurs, d'étroits rapports de parenté, d'intérêt, rattachaient Honoré d'Urfé et Diane de Châteaumorand au Bourbonnais (2).

A chaque instant, nous sommes ramenés dans ce livre à l'histoire bourbonnaise. Quand l'auteur nous parle de la Ligue en Forez, à l'occasion du rôle qu'y joua Honoré, nous constatons, tout comme pour le Bourbonnais, l'influence de la grande ville de Lyon. Et quoi

(1) Voir, par exemple, pp. 59, 68, 199.
(2) Voir pp. 191-193.

de plus bourbonnais encore que l'histoire de la fondation du collège de Moulins par les deux héros du livre (1) ; que les démêlés de Diane avec M. de Saint-Géran.

L'auteur étant né dans le pays même de Diane, à deux pas de Châteaumorand, s'est trouvé tout porté à étudier ces deux grandes figures, celle d'Urfé en particulier, qui fut sans contredit une des gloires les plus pures du Forez. On aurait tort de croire que ce fervent amour du sol natal, du clocher, ait rien enlevé à l'historien de sa complète indépendance. Son livre est certainement écrit sans aucun esprit étroit de provincialisme, sans prévention ni complaisance exagérée.

Ceci dit, je noterai que l'ouvrage contient une partie biographique d'autant plus intéressante que la vie d'Honoré d'Urfé était jusqu'ici fort mal connue. Toutefois, M. le chanoine Reure n'a pas cru devoir descendre dans les détails infimes ; ce qui est affaires, intérêts privés, a été systématiquement laissé de côté, et cela nous donne l'espoir que, du riche fonds des archives de Châteaumorand, notre érudit confrère saura extraire mille détails dont notre histoire locale pourra faire son profit. Savoir se borner quand on écrit un livre destiné au grand public est une qualité rare, M. Reure a su prouver qu'il la possédait.

A côté de la partie biographique, je n'aurai garde de passer sous silence la partie littéraire. Une étude sagace, tant de l'*Astrée*, dont on connaît l'influence considérable sur la littérature française, que des œuvres secondaires d'Honoré, parmi lesquelles je citerai le *Sireine*, d'un intérêt tout spécial pour les gens du Bourbonnais, à cause de l'imitation qu'en fit Jean de Lingendes, complète agréablement le livre que M. le chanoine Reure présente à nos suffrages.

Enfin, comme avec notre aimable confrère la bibliographie ne perd jamais ses droits, il est à peine besoin de dire que les bibliophiles trouveront à cet égard, au sujet des œuvres d'Honoré d'Urfé, tous les renseignements désirables.

Bref, pour tout dire en peu de mots : un bon et beau livre, bien pensé, bien écrit.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Pages 123-126.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 MAI 1910

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : MM. BAURY, l'abbé BERTHOUMIEU, BOUTAL, le dr DE BRINON, CAPELIN, R. CHABOT, l'abbé CLÉMENT, DÉNIER, GÉDEL, L. GRÉGOIRE, MORAND, QUEYROI et TIERSONNIER.

— Excusés : Mme la Ctesse L. DE FRADEL, MM. FAULQUIER et Ph. SARROT.

— En ouvrant la séance, le président souhaite la bienvenue à M. BAURY, qui assiste pour la première fois à l'une de nos réunions, et annonce la perte que la Société vient de faire en la personne de M. Joseph Bussière, si prématurément enlevé à l'affection des siens, le 12 avril 1910.

— Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

— Dépouillement de la correspondance : Programme du IIIe Congrès de Botanique (Bruxelles, mai 1910) ; — bulletin de souscription à la *Flore des Champignons supérieurs de France*, par MM. Bigeard et Guillemin ; — de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, le programme des concours pour la fondation Marie Fauchier ; — de l'Académie de Mâcon, le programme du Congrès d'histoire et d'archéologie du millénaire de Cluny, organisé pour les 10, 11 et 12 septembre prochain ; — une demande de souscription en vue de l'érection d'un monument à nos gloires coloniales. — Lettres de : M. FROBERT, remerciant de sa nomination de trésorier de notre Compagnie ; — de M. CRÉPIN-LEBLOND offrant pour nos collections un certain nombre de volumes et plaquettes sortant de ses presses et émanant d'auteurs bourbonnais : la Société adresse à notre confrère ses sincères remerciements et charge son président de les lui transmettre ; — de M. Alain DE CHARETTE, remerciant du tirage à part de l'excursion qui lui a

été offert ; — de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., un prospectus de billets pour les bains de mer de la Méditerranée (15 mai-1er octobre), de billets de voyages circulaires en Italie et de cartes d'excursions pour le Dauphiné, la Savoie, l'Auvergne, etc. — Lettre de faire part du décès de M. le marquis Des Méloizes, président de la Société des Antiquaires du Centre.

— Ouvrages offerts : M. Crépin-Leblond, un lot d'ouvrages bourbonnais signalé plus haut ; — E. Capelin : *Au hasard des temps et des pays*, nouvelles (Paris, Jouve, 1910) ; — C. Grégoire : *Le canton de Chantelle* (Moulins, 1910) ; — Max Boirot : *Notice sur un reliquaire attribué à l'époque carolingienne et contenant une phalange d'un doigt de saint Léger, évêque d'Autun* (Autun, 1909) ; — G. Morand : *Les Allemands sur les bords de la Loire en 1587. Le dîner de Marcigny* (Marcigny, 1910) ; — H. de Laguérenne : *Un mariage religieux pendant la Révolution française* (Rome, 1910) ; — J. Clément : *Le tableau de nos confesseurs de la foi placé dans la chapelle Sainte-Claire de Moulins*, et le tirage à part d'une partie de notre dernière excursion : *Quelques monuments de la région de Souvigny.*

M. Flament fait ensuite, comme il suit, le compte rendu des publications dernièrement reçues :

« *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n° 62, mars-avril 1910. P. 60, la *Causerie d'un bibliophile*, de Léon Galle, est consacrée au dernier volume de M. l'abbé Reure sur Honoré d'Urfé et on y trouvera, comme on peut s'y attendre, des appréciations élogieuses sans restrictions.

« *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XIII. P. 31, de M. F. Pérot, une *Note sur quelques ex-libris et ex-præmiis bourguignons*, où sont signalés entre autres ceux des capucins de Bourbon-Lancy (1689) et de Bernard de Noblet (XVIIIe siècle). Même recueil, p. 175, du même auteur, une autre *Note sur les débris antiques des Pérus, près Digoin ;* ces « débris antiques » découverts au cours de travaux qui mirent au jour une villa, se composent de médailles et de bronzes ; M. Pérot rapproche cette découverte de celles faites jadis à Neuilly-en-Donjon.

« *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1908, 62e vol. P. 243, les *Remarques météorologiques faites au bon vieux temps dans les communes qui composent le département de l'Yonne, réunies par M. Ernest Blin* (1409 1797), pourront être de quelque utilité à notre confrère M. Claudon en vue du travail analogue dont il a, depuis longtemps, réuni les matériaux pour notre région ; dans l'Yonne comme dans l'Allier, les sources utilisées sont, dans la plupart des cas, les registres paroissiaux ; M. Blin a annexé à son travail un paragraphe sur les sonneries de cloches pendant les orages.

« *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XXXe vol., 2e livr. P. 54, dans un article de M. Lemonnier sur l'organisation du clergé de la Charente-Inférieure en 1803, on trouve mention du préfet du département, M. Guillemardet, qui fut promu le 12 juillet 1806 à la préfecture de

l'Allier et mourut, en 1809, n'étant plus en fonctions, frappé d'aliénation mentale. M. Guillemardet, originaire de Couches (Saône-et-Loire), exerçait la médecine à Autun lorsqu'il fut nommé maire de cette ville au début de la Révolution, puis député à la Convention et envoyé en mission dans plusieurs départements ; avant d'être nommé à la préfecture de la Charente-Inférieure, il avait été envoyé en Espagne, comme ambassadeur (cf. *Biogr. Didot*).

« Les *Comptes-rendus* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (déc. 1909) mentionnent, p. 963, le don fait à l'Académie par MM. Mallat et Cornillon, de leur *Histoire des eaux minérales de Vichy ;* M. Héron de Villefosse y donne une analyse de l'ouvrage.

« Enfin, la Société française d'archéologie nous a, comme d'habitude, adressé le guide et les procès-verbaux de son congrès annuel qui s'est tenu à Caen en 1909. Je n'insisterai pas sur le puissant intérêt documentaire de cette collection, abondamment illustrée de dessins et de photographies de toute sorte ; nous savons tous que l'on y trouve des modèles de monographies monumentales et, pour répondre à la générosité de la Société française d'archéologie, je propose à la Société, en terminant, de bien vouloir prendre en considération la motion, qui doit être présentée à cette séance par M. Tiersonnier, de notre adhésion globale à la Société française d'archéologie. »

— La proposition de M. Tiersonnier est adoptée et M. l'abbé Clément informera M. Lefèvre-Pontalis et demandera l'échange de notre *Bulletin* avec le *Bulletin Monumental* publié par la Société française d'archéologie.

— M. FLAMENT, après avoir offert une série de cartes postales représentant les fouilles d'Alésia faites à la *Croix Saint-Charles* par le commandant Espérandieu et le docteur Epery, signale un album de portraits d'après les collections du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, publié par M. Camille Couderc, conservateur-adjoint au département des manuscrits. Cet album, comprenant 167 planches, dont il fait circuler un spécimen qui représente Jean de Vienne, seigneur de Listenois, est en souscription au prix de 50 francs.

Il donne ensuite lecture d'un article du *Progrès Social*, du 27 avril dernier, concernant le nouveau musée et l'abandon fait par la Société d'Emulation de ses collections au Département.

— M. MONTAGNE signale dans une lettre, que le hasard de ses lectures lui a fait rencontrer, un nom intéressant pour l'histoire du Bourbonnais. Il s'agit d'Agnès de Montluçon, femme d'Ebles II de Ventadour, qui a été chantée par le poète Bernard de Ventadour et que notre confrère n'a pu exactement identifier. M. Flament fournit à ce sujet les renseignements suivants :

La biographie de Bernard de Ventadour, troubadour, moine à l'abbaye cistercienne de Dalon, diocèse de Limoges, a été écrite par Hans Bischoff, (Berlin, 1874), et par bien d'autres auteurs où on trouverait peut-être des éclaircissements sur Agnès de Montluçon. Sur Ebles de



Ventadour, troubadour lui-même, voir dans la dernière édition de l'*Histoire du Languedoc*, de dom Vaissette, le tome X, où il y a sûrement quelques indications biographiques. Chazaud ne nie pas l'existence d'Agnès de Montluçon, mais il dit seulement qu'à son sens elle n'était pas Bourbon-Montluçon ; au surplus, c'est Geoffroy de Vigeois qui fait épouser Agnès, fille de Guillaume de Montluçon, à Ebles II de Ventadour. Or, Geoffroy de Vigeois est à prendre en considération : c'était un Limousin, allié aux Noailles et aux Lastours, contemporain à peu près de nos personnages, qualifié de *puerulus* en 1151 ; en 1168, il est ordonné prêtre et en 1178 il est prieur de Vigeois (auj. Corrèze) et dut mourir vers 1184. Son *Chronicon* a été écrit entre 1158 et 1184 et est des plus précieux pour l'histoire des grandes familles du XIIe siècle de la Marche et du Limousin, avec une foule de traits, de mœurs. *On considère généralement sa chronologie comme défectueuse.* On en a une édition complète, fautive, dans Labbe, *Bibl. nova,* et, fragmentaire, au t. X des *Historiens de la France.*

— M. Flament donne ensuite lecture d'une lettre de M. P. Cornu, bibliothécaire aux Arts décoratifs, demandant quelques renseignements sur le fief de Montcoquier, le musée de Cluny, à Paris, venant de s'enrichir d'une *astrolabe* du XVIe siècle portant le nom de ce fief.

M. Flament a répondu en signalant le travail de M. Grégoire sur Montcoquier et en fournissant quelques renseignements sur Blaise de Vigenère, né à Saint-Pourçain, c'est-à-dire non loin de Montcoquier, et qui s'est occupé des comètes dans un traité connu ; les Du Colombier de Montcoquier pourraient aussi se voir attribuer la possession de cet instrument.

— Au nom de M. ARTHUR DE LAMAUGARNY, M. Tiersonnier fait circuler un mors attribué à la période mérovingienne, trouvé dans une tranchée ouverte dans un bois de sapins à proximité de la gare de Magnette. Il lit un résumé de notre confrère relatif à cette trouvaille. La Société décide de faire photographier ce mors et de demander à M. de Lamaugarny, très compétent en la matière, de vouloir bien adresser une note complète concernant l'ensemble des fouilles qui ont mis à jours divers autres objets, ainsi que l'indique un entrefilet du journal *le Centre*, de Montluçon, dont lecture est donnée.

— M. Tiersonnier lit une lettre de M. le chanoine Reure, remerciant de la bibliographie parue dans le dernier numéro, et l'informant que son ouvrage, *La Vie et les Œuvres d'Honoré d'Urfé*, sera adressé, si possible, à notre bibliothèque.

Il fait circuler, de la part du DOCTEUR SARROT, une circulaire du 10 novembre 1820 concernant la formation d'une assurance mutuelle contre la grêle, l'incendie et l'épizootie pour le département. C'est, dit M. Tiersonnier, la première tentative d'assurance mutuelle dans l'Allier. Elle échoua d'ailleurs complètement, malgré les efforts du

directeur fondateur, M. Mazar, et de M. Bétin, agent principal pour le département, rue Sainte-Claire, à Moulins. Dans le même ordre d'idées, il fait passer le numéro du *Journal de l'Allier* du 10 août 1827 relatant le premier sinistre qu'éprouva la Société d'assurance mutuelle de l'Allier, dans la nuit du 14 au 15 juillet la foudre étant tombée sur le clocher de l'église de Montmaraud. La Mutuelle de l'Allier avait alors un an d'existence. Les tendances à la monopolisation des assurances par l'État donnent à ces communications un regain d'actualité.

— M. Morand demande si quelqu'un de notre Compagnie pourrait le renseigner sur la revue 1576 des troupes protestantes commandées par le prince Casimir et le duc d'Alençon. Eut-elle lieu à Saulzais-le-Potier, à Saulzet, près Gannat, à Saulcet, près Saint-Pourçain ?

— M. René Chabot émet le vœu que la Société utilise les feuilles supplémentaires du *Bulletin* dont elle peut disposer pour l'impression d'une table des noms de personnes et des noms de lieux cités dans les 38 volumes déjà parus. M. le docteur de Brinon a terminé le travail de relevé sur fiches : la Société pourrait publier 3 ou 4 feuilles par année en supplément. L'examen de cette intéressante proposition est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

— M. le docteur de Brinon lit la note suivante :

La *France médicale*, numéro du 10 avril 1910, contient une pièce inédite découverte par M. P. Pillement dans les archives de Meurthe-et-Moselle (B, 1267) et concernant notre compatriote Jean de Lorme : c'est sa nomination comme conseiller et médecin ordinaire du duc Charles III de Lorraine (11 janvier 1602). Jean de Lorme était spécialement attaché au cardinal Charles, fils du duc, et eut à le soigner d'une attaque de goutte compliquée de sortilège. Il écrivit à cette occasion des lettres à M. de La Rivière, premier médecin du Roi, qui furent imprimées et forment un ouvrage dont l'exemplaire, peut-être unique, se trouve à la bibliothèque du musée lorrain, de Nancy. Voici le titre exact de ce volume :

« *Lettres envoyées à Monsieur de la Rivière, conseiller et premier médecin du Roy sur la delivrance d'un sortillège, meslé parmy plusieurs estranges et griefves maladies, des membres corporelz seulement, et par ce moyen couvert et caché plusieurs années, en la personne de Serenissime et Illustrissime Cardinal de Lorraine, Légat du Saint Siège. Par le sieur de Lorme, conseiller et premier Médecin de la feue Royne Louyse Douairière de France. A présent Conseiller et Médecin de Son Altesse et du dict Sieur Cardinal son filz. A nancy. Par Blaise André. Imprimeur ordinaire de son Altesse, avec privilège.* »

M. Pillement dit que de Lorme dut rentrer en France à la fin de 1605, car son nom ne paraît pas sur le compte du trésorier général de 1606.

Jean de Lormes a fait l'objet de plusieurs études locales : *Bul. Société d'Emulation*, 1896, p. 218 ; 1899, p 136 ; 1903, p. 35 ; 1906, p. 284. *Annales Bourb.*, 1887, p. 22.



— M. Flament donne lecture d'une lettre de contrainte adressée en 1757 à Mme [Hugon] de Givry, fille de Paul Guillouet d'Orvilliers et nièce de l'amiral, qui était redevable de la somme de 28 l. 15 pour le quartier d'octobre 1756.

Il signale en outre une charte du 8 janvier 1320, provenant des archives du château de Contresol. Par cette charte, Isabelle, fille de feu Hugue Des Bois, fait l'abandon à Hugonin Des Bois, son frère, ainsi qu'à Guiot, Jean et Marguerite, ses autres frères et sœur, de tous les biens de famille communs entre eux et de toute réclamation à leurs sujets ; ledit Hugue, en revanche, pour lui et sesdits frère et sœur non présents, promet de payer à la dite Isabelle 100 s. de rente annuelle en blé et la tient quitte de tous les biens meubles et immeubles par elle acquis ou à acquérir. Il s'agit peut-être de Hugon Du Bosc ou Du Bois, mentionné par Aubert comme seigneur de Butavant de 1300-1322, et de la famille des mêmes Du Bosc, Du Box, seigneurs aux XIIIe et XIVe siècle du Bost de Montjournal (commune du Pin). Les *Noms Féodaux* mentionnent plusieurs fois ce nom : en 1322-1342 Hugues Des Bois. *de Boscis*, en la châtellenie de Chaveroche, est peut-être notre Hugonin ; Perrin Du Bosc, Du Bois, en 1367 dans les paroisses de Saint-Didier et du Pin, etc. Ces Du Bosc ou Des Bois étaient sans doute les mêmes que ceux que l'on voit à la même époque donner aveu de terres sises à Ygrande et dans la châtellenie de Verneuil. En tous cas, il s'agit, dans cette charte de Contresol, de la même famille que celle qui fait l'objet de la charte la plus ancienne de l'hospice de Gayette, dont le texte a été donné dans l'inventaire, datée du 22 août 1323, et où Hugonus *De Boscis*, fils de feu Hugue, donne quittance de 60 l. à Jean et Perrin de Boucé. M. Flament estime que ces *De Boscis* étaient peut-être les mêmes que ceux qu'on trouve dans les châtellenies de Moulins et de Verneuil ; la charte de Gayette est rédigée, en effet, en présence de Perrin Vigier, chanoine de Verneuil, de Guillaume de Givry et de Perrin de Fogères ; à la charte de Contresol sont présents Aymon de Monpalain (commune de La Palisse), connu d'Aubert, Hugues de Gléné et Guillaume et Perrin *de Cruce*.

— M. L'ABBÉ CLÉMENT, au nom de Mlle L. Duchet, donne communication à la Société d'un petit poème en vers de M. le comte de Saint-Georges qui résume l'histoire de Jeanne d'Arc. Il est donné lecture de ce poème qui est renvoyé à la Commission du *Bulletin*.

Notre confrère offre à notre bibliothèque un tirage à part de l'article qu'il a publié dans la *Semaine religieuse du diocèse de Moulins* (16 avril 1910), relatif au « Tableau des confesseurs de la Foi », placé

dans la chapelle Sainte-Claire de Moulins par les ordres de Mgr Lobbedey ; un autre tirage à part de ses articles archéologiques extraits du compte rendu de notre excursion dans les environs de Souvigny.

Il nous entretient ensuite de l'achat fait par lui à un bouquiniste de la ville de diverses pièces intéressantes pour notre histoire locale et qui lui paraissent provenir des archives municipales de Moulins. Il s'agit :

1° du brouillon, sans date, d'un « compliment fait à messieurs les trésoriers de France » et adressé en réalité à « M. de Villaines l'ayné, président ; 2° d'un « Etat des charges et debtes » pour 1705 « qui doivent être acquittées sur les deniers patrimoniaux de la ville de Moulins ». Le total se montait à 6.985 livres, 13 sols, qui pouvaient être payées par 12.405 livres de recettes ; 3° un ordre de Louis XIV, en date du 14 octobre 1712, enjoignant à la ville de recevoir divers prisonniers de guerre ; 4° une lettre de Louis XV, datée de Versailles le 1er septembre 1715, notifiant au marquis de Lévis, lieutenant général en Bourbonnais, la mort du « roy, son seigneur et bisayeul » ; 5° une supplique des maire et échevins de Moulins, de l'année 1712, adressée à « Turgot, intendant de justice, police et finance de la généralité de Moulins », pour lui demander de ratifier le choix fait par la municipalité de divers notables désignés pour percevoir « les impositions ordinaires et extraordinaires » dans les différents quartiers de la ville, l'intendant donne les autorisations demandées ; 6° un très grand placard, imprimé « à Moulins, chez Pierre Vernoy, seul imprimeur du roy » et relatif à l'arrêt du conseil et au règlement détaillé des compagnies des pompiers. Ce document de 1736 a été en partie publié par notre Société dans son *Bulletin*, tome XIII, p. 116. Ce qui est inédit dans cette pièce officielle, ce sont les « noms de messieurs les officiers pour la conduite et le service des pompes », et ceux des membres composants « les deux compagnies de dix sept hommes chacune y compris les officiers » ; 7° de curieuses propositions (sans dates) faites à la ville par « madame Girardin et son époux » en vue de constituer une salle de spectacle et d'y faire jouer des pièces « choisies pour les mœurs et pour le talent » par une « troupe qui sera particulièrement dépendante de la ville de Moulins où elle sera établie à l'instar de celles des grandes villes de France... ».

Enfin M. l'abbé Clément nous communique des extraits du journal de messire Jacques Symonin, curé de Pierrefitte et chanoine de Moulins. Le journal (1642) et un livre de compte (1653) du même ecclésiastique font partie du fond des archives départementales (série G, paroisse de Pierrefitte) et renferment d'utiles renseignements sur la mort de personnages, sur les événements religieux, politiques, climatériques..., qui comblent très heureusement les lacunes des registres paroissiaux de l'époque. Notre confrère se propose de publier ceux qui offrent un plus particulier intérêt.

— M. Tiersonnier communique les preuves de noblesse faites par Louis de Saint-Hilaire pour l'ordre de Malte. Elles contiennent d'intéressants détails héraldiques. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)



— M. CAPELIN présente en ces termes un livre intitulé *Eloge historique de la ville de Lyon* qui renferme la liste des prévôts, des marchands et des échevins.

L'intérêt particulier que présente ce volume réside dans les notes manuscrites qu'il renferme. M. de la Roue, son ancien possesseur, a rempli les marges de notices concernant un grand nombre de familles. Parmi celles intéressant le Bourbonnais, M. Capelin en cite quelques-unes :

La famille *de la Roue* descend d'un certain : « Petrus Willelmus de Rota, qui fut témoin avec Dalmace de Roannais de la donation que fit en 1096, Willelme comte de Forez, de l'église de Saint-Julien de Moingt les Mont-Brison, avant de partir pour la Terre sainte avec Godefroy de Bouillon, entre les mains de Hugues Ier, archevêque de Lyon. »

Le blason des La Roue est : « *de gueules à la Roüe d'argent* ». Leur devise est très spirituellement inspirée du sujet : « *Circuit noctem diemque pro rege* », (elle tourne nuit et jour pour le roi).

Les de la Roue, originaires du Forez, à la frontière d'Auvergne, ont une alliance bourbonnaise, celle de Guillaume avec Gabrielle de Chauvigni, fille de Hugues de Chauvigni, seigneur de Blot, sénéchal d'Auvergne et capitaine de la Bastille en 1466, et de Catherine de La Fayette. Un des fils issus de ce mariage, Antoine de la Roüe, fait chevalier des mains de François Ier, le jour de la bataille de Marignan, mourut des suites de ses blessures pendant le siège de Metz par Charles-Quint en 1552.

En 1598 *Balthazar de Villars*, de la famille du maréchal, est nommé prévôt des marchands (suit une longue notice sur les Villars).

Vient ensuite un *Jacques Bourbon* portant : « *d'azur à la fasce d'or, deux quintefeuilles d'argent en chef au chardon d'or tigé et feuillé de même en pointe.* »

Cette famille, originaire de Villefranche en Beaujolais, descend d'un Bourbon bâtard de N. de Bourbon, souverain du Beaujolais vers 14 ..

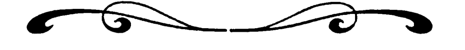
Nous voyons ensuite cités les noms suivants : *Flachat* 1749, Claude *Riverieux*, seigneur de Chambost 1739, *Barthélemy Ferrus*, contrôleur des rentes provinciales en la généralité de Moulins, le *Fèvre d'Ormesson*, *de Bérulle*, *Laurens Anisson*, sieur d'Auteroche, etc. ».

— Sont élus membres titulaires : MM. PAUL VIGNIER, l'abbé PHILIPPE DUMONT et DIDIER.

— Est présenté comme membre titulaire : M. PIERRE TORTEL, propriétaire à Chapeau (Allier) et rue de Bourgogne, 16, à Moulins, par MM. Capelin, C. Grégoire et L. Grégoire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.





LES ANCIENS HABITANTS DE MOULINS

(*Suite*)



Chirurgiens. — Nous avons dit que les barbiers, faute de personnes plus autorisées, faisaient l'office de chirurgiens. Il y avait cependant au xve siècle des chirurgiens proprement dits, à Moulins, au xviiie ils étaient seize ; mais en général très peu habiles. On cite comme très experts Claude Lemaire 1660 ; Jacques Charles, 1630 ; N. Vacher, 1730, qui a écrit sur l'art du chirurgien.

Cloutiers. — Deux au xve et xvie siècles, quatre dans les siècles suivants.

Confiseurs. — Deux ou trois aux xviie et xviiie siècles.

Concierges. — Huit ou dix aux xviie et xviiie siècles.

Cordiers. — Quatre ou cinq au xve et xvie, ils furent plus tard une dizaine.

Cordonniers. — Au xve siècle, les gens de ce métier s'étaient groupés dans la rue de Bourgogne qui s'appelait alors pour cette raison la rue aux sueurs (du latin *sutor*) ; ils devaient être une dizaine, mais leur nombre augmenta considérablement avec le temps, car il y en avait quarante-deux au xviiie siècle.

Corroyeurs. — Deux au xve siècle, cinq au xviiie. Il y avait aussi des mégissiers : une vingtaine depuis le xvie siècle.

Coquetiers. — On en comptait une douzaine aux xviie et xviiie siècles.

Couteliers. — L'industrie de la coutellerie à Moulins qui, par sa bonne qualité, avait acquis une si grande renommée, remonte au moins au xve siècle, et non pas comme on l'a dit, au xvie. Les Archives municipales citent en 1425 Chatard Laganne et, en 1460, Pierre Lemaire, couteliers ; puis, viennent Gilbert Boyrat 1551, Gilbert Bisson 1560, Jean de Tours 1595, ainsi nommé probablement parce qu'il était originaire de cette ville, mais son vrai nom était Hattier ; or la mar-

que des Hattier était la plus renommée et cette maison se perpétua de père en fils pendant près de trois siècles. Si ces maîtres couteliers ont pu s'enrichir, il n'en fut pas de même des autres, en général, car la concurrence était considérable. Au XVIIe siècle, il y avait environ cinquante couteliers, mais à la fin du XVIIIe siècle ils n'étaient plus que six. (Voir C. GRÉGOIRE, *La coutellerie à Moulins. Rev. Bourb.* 1885.)

Couturiers. — Ce terme a été plus souvent employé au féminin qu'au masculin. Néanmoins, les couturiers étaient assez nombreux.

Couvreurs. — Deux ou trois ont suffi dans les siècles antérieurs au XVIIe pour les besoins de la ville.

Drapiers. — La fabrication du drap, qui était assez prospère aux XVe et XVIe siècles, disparut à la fin du XVIIIe.

Ecrivains et maîtres d'école. — Le dénombrement de 1696 réunit ces deux titres ; à cette époque il y en avait huit. Par écrivains, on entend ici ceux qui, connaissant passablement la lecture et l'écriture, faisaient le métier de scribes pour la population ignorante ; les gens qui remplissaient cet office dans les administrations se nommaient clercs. Les maîtres d'école étaient tout indiqués comme pouvant venir en aide aux illettrés et ils trouvaient dans ce travail un bénéfice qui faisait un appoint à leur maigre traitement. On trouve dans nos archives vingt-sept écrivains dans le cours du XVIIe siècle. C'est au XVe siècle, que la ville voulut avoir des écoles publiques administrées par des maîtres de son choix. Voici quelques noms que nous avons relevés : Pierre Poupart 1438, Jehan de la Boissière 1439, celui-ci ayant ouvert une école sans autorisation, son collègue Poupart lui fit un procès, cette école faisait tort à la sienne. Citons encore : Pierre Rousset 1440, Jehan Robert 1445, Loys Chabert 1538, Jacques Moreau 1502, Loys Roy 1520, Pierre Thomas 1549, Legier Leroy 1530, Jehan Lecoq 1538, Gilbert Giboin qui fut poète et musicien, 1619.

L'année même où le bienheureux de la Salle ouvrait sa maison aux Frères des Ecoles chrétiennes, l'abbé Louis Aubery, vicaire à Saint-Pierre-des-Ménestreaux, fondait à Moulins l'œuvre des écoles charitables 1675 (1). On y recevait gratuitement tous les enfants pauvres ; pour cela, ce prêtre généreux se dépouilla de tout ce qu'il avait, et mit à la tête de son œuvre une société composée de notables de la ville ; trois Frères des Ecoles chrétiennes le secondaient dans le labeur quotidien de l'instruction des enfants. Il mourut en 1730, âgé

(1) Il n'appartenait pas à la famille des Aubery qui occupa pendant trois siècles une situation importante à Moulins.

de 84 ans. Son œuvre dura jusqu'à la Révolution. (Voir E. Bouchard et l'abbé J. Moret, *Louis Aubery, fondateur des écoles charitables de Moulins*.)

Emailleurs.— Nos statistiques portent trois émailleurs pendant le cours du xvi[e] siècle et dans les suivants, mais tous ne fabriquaient pas. Certains n'étaient que de simples vendeurs. Le plus connu est Martin Pelletier qui fut exempté par la ville du logement des gens de guerre parce qu'il avait prêté ses instruments de physique au collège des Jésuites, 1691.

Eperonniers. — Il y en avait deux ou trois depuis le xv[e] jusqu'au xviii[e] siècle.

Epiciers, droguistes. — Ce métier, si répandu de nos jours, était très restreint, même au xviii[e] siècle.

Epingliers. — Cette industrie déjà existante au xv[e] siècle, ne paraît pas avoir duré au delà du xvi[e].

Entrepreneurs de bâtiments. — On trouve ce métier dès le xv[e] siècle. Les frères Heulin furent les principaux entrepreneurs du pont Régemortes. Joseph Evezard avait une grande réputation ; il construisit le Château-d'Eau, 1758. Ils étaient quatre ou cinq en 1794.

Exécuteurs de haute justice. — Cette fonction n'était pas jadis une sinécure. A Moulins, il y en eut toujours au moins un avec ses aides. Voici quelques noms : Claude Mignard, 1592 ; Alexis Alègre, 1629 ; probablement celui qui exécuta le sorcier Michel ; Didier Belin et son fils Toussaint, 1729 ; Philippe Ledoux. Il était défendu de leur jeter à la face le nom de bourreau. Parmi les exécutions mémorables, dit M. H. Faure, on cita longtemps celle de Dupleix qui avait volé un calice aux Jacobins, 1759.

Faïenciers.— C'est seulement dans le courant du xviii[e] siècle que l'on fit, à Moulins, un essai de fabrique de faïence. Pierre Mégain et un nommé Beluze exerçaient ce métier en 1741 et 1758. Louis Dubourg avait une usine située entre la rue Saint-Jacques et celle des Cameaux, mais il s'y ruina. Vers 1780, Joseph Chambon prit sa suite et réussit assez bien ; il produisit même des pièces très estimées. Il avait pour peintre émailleur P. Chevauchet.

Fonctionnaires royaux. — Les principales administrations étaient la sénéchaussée, le présidial, la châtellenie, les finances, l'élection, le grenier à sel et les gabelles (1). La justice se rendait à

(1) Nous ne parlerons pas des intendants de Bourbonnais qui étaient tous des hommes étrangers au pays et n'y séjournaient pas longtemps.



la sénéchaussée et au présidial ; mais, depuis l'Edit de Moulins, ces tribunaux n'en formèrent qu'un seul.

Le présidial comprenait, vers la fin du XVII[e] siècle, quarante et quelques officiers. C'était le corps le plus distingué, il a compté beaucoup de membres éminents tels que Jean et Guillaume Duret, Gilbert Gaulmin, Ferault-Daignet.

L'intendant de Pommereu, dans un rapport sur la Généralité de Moulins, en 1664, fait connaître la valeur des principaux officiers du présidial : « André Roy, seigneur de Villars, président, est homme de bien et entend sa charge. André Semin, seigneur de Gravières, deuxième président, est un homme violent, mais assez habile et bon juge. Gilbert Roy, de Bouchaines, lieutenant, a de l'esprit et de l'habileté, mais il est fort intéressé et accusé de commettre des excès dans ses taxes. Charles du Buisson, de Mont, lieutenant particulier, est habile, entreprenant, mais passe pour un homme de cabale. Nicolas Berger, s[r] de Chevray, assesseur, homme habile, mais fin et peu sûr. Abel d'Obeilh, s[r] de la Grange, conseiller, a l'extérieur beau et sait beaucoup de belles lettres. Jean de Lingendes, s[r] de Chezelles, conseiller, fort intelligent et adroit, il est aussi intéressé et depuis peu il s'adonne à la piété. Jean Coiffier, s[r] de Moret, conseiller, homme savant et de grande intégrité. Gilbert Girault des Echerolles, conseiller, sait très bien son métier, mais il est violent et intéressé. François Morand, s[r] de Montord, homme de plaisirs, assez adroit, mais médiocrement habile et assez faisant pour l'ami. Charles du Buisson, de Mirebeau, conseiller, avocat du roi, homme habile et de cabale. Jean Beraud, s[r] de Paray, est habile, mais infidèle et méchant juge. Claude Roy, s[r] de Montigen, homme de service, ayant de l'esprit et de l'intrigue beaucoup. Gilbert Semin, s[r] de Beauregard, n'est pas un garçon estimé. Remy Aubery, procureur du roi, fait mal sa charge, il est homme d'un extérieur méchant et peu estimé. »

Après de Pommereu, l'intendant Le Vayer, dans son rapport au roi, 1694, nota plusieurs officiers du présidial. Henri Bolacre fils, lieutenant-général, est représenté par lui comme « un homme dur et fier qui manque de dignité et de soin extérieur en ses manières ». Du Buisson de Mont (Charles), premier président, est bon juge, il est gai et railleur, mais le fond n'est pas malin. Du Buisson du Beyrat (Nicolas), deuxième président, est sage et intelligent dans les affaires, régulier dans sa conduite, dans ses manières et ses discours, parlant très bien en public, généralement estimé ; son frère, s[r] de Beyrat (Pierre) qui l'avait précédé, était très homme de bien et de belles

lettres. Gilbert Semyn, s[r] de Saint-Sornin, lieutenant criminel, homme riche, de probité, de manières polies et agréables ; mais il ne sait pas faire son principal objet des fonctions de sa charge. Florent d'Argouges dit au contraire qu'il est fort attaché à ses devoirs, il n'est pas intéressé et accommode plus de procès qu'il n'en juge. Brirot Charles, s[r] du Pont, juge, est un homme fort rude et peu habile, et est très mésestimé. Vernin Jacques, s[r] d'Origny, assesseur, est jeune, vif et aimant sa charge, qu'il fait avec honneur, mais il est d'une fierté au-dessus de son mérite. Aubery Rémi, s[r] du Plessis, procureur, a de l'esprit et du bien, mais il gâte tout par une mollesse et une avarice indignes d'une place aussi importante que la sienne. Faulconnier Charles, s[r] des Cholets, avocat du roi, est habile, mais il est dur, entêté et capable de perdre tout respect quand on lui résiste ; il avilit son caractère par la bassesse avec laquelle il consulte pour de l'argent, comme les avocats du siège.

A la châtellenie il y avait environ 12 officiers. Sous les ducs, le châtelain avait aussi le titre de capitaine. Foulques est le plus ancien que nous connaissons. Il faut citer Béthon de La Mousse qui par sa vigilance éloigna les troupes bourguignonnes d'Aimé de Viry qui s'apprêtaient à faire le siège de la ville, 1412. Sous le régime royal, nous rencontrons le célèbre Antoine de Laval, géographe du roi, né en 1550. C'est lui qui organisa la superbe réception faite à Henri IV, lors de son entrée à Moulins. Son crédit auprès du roi était très grand et peu s'en fallut qu'il ait obtenu l'établissement d'un Parlement dans notre ville. Voici quelques officiers de la châtellenie au XVII[e] siècle qui ont été notés par les intendants de Pommereu et Le Vayer : « Giraud, s[r] de Chaugy, châtelain, est habile et homme de bien. Bergier, s[r] de la Brosse, lieutenant, homme de mauvaises mœurs et d'une capacité médiocre. Butin, premier conseiller, est bon homme, peu habile ». Nicolas Talon, châtelain, est assez mal noté par Le Vayer : « Il est très riche, dit-il, très ménager et s'appliquant plus à son bien qu'à sa charge, il se repose sur le s[r] Berrier, son lieutenant, homme très appliqué ; mais hardi et l'un des plus dangereux de Moulins pour une occasion. »

Au bureau des Finances on comptait 52 membres en 1696. Les trésoriers de France dépendant de ce bureau étaient tous des hommes de valeur, riches mais dont plusieurs ne résidaient pas à Moulins, témoin notre grand poète Racine. Le Vayer dépeint quelques-uns d'entre eux comme il suit : « André du Buisson, s[r] de Beauregard, homme de bien, vertueux, mais qui par sa douceur n'a pas assez d'autorité sur sa compagnie. Nicollas de Villaine qui est après lui est très habile, par-



lant très bien et ayant du savoir ; il est riche, mais il est si intéressé et d'une avarice si basse qu'il en a perdu tout son crédit et sa réputation. Paul Coiffier, s^r de Lavin, avocat du roi, est fort intéressé, aimant la pratique et pour cela il s'entend que trop avec les huissiers du bureau. »

La maîtrise des eaux et forêts comprenait onze officiers, en 1694. La prévôté générale, soixante-trois officiers. Le grenier à sel, neuf officiers. Le bureau des gabelles et des aides, treize officiers. « Le directeur des gabelles, dit Le Vayer, est le s^r Faure qui a succédé à son père homme très habile ; le fils a de bonnes intentions, mais il est trop mou et pas assez vigilant. »

Au bureau de l'élection, dix-sept officiers : « Le s^r Tallière, président de ce bureau, 1694, est homme à son aise qui ne manque pas d'esprit pour tout autre chose que sa charge qu'il néglige trop. Il n'y a dans ce corps de recommandable que le s^r Lomet, lieutenant civil, il est très habile, sage, désintéressé, zélé pour le service du roi et du public, c'est un véritable homme de confiance. » En 1686, il y avait dans ce bureau, comme lieutenant, Rousseau de la Chassaigne, homme capable et de la plus haute intégrité, dit Florent d'Argouges. Cet intendant dit encore : « Le s^r Martin receveur des tailles est digne de tous les éloges. »

Fonctionnaires municipaux. — Dès le XIIIe siècle jusqu'à la création des maires, Moulins fut administré par des élus de la population qu'on appelait consuls ; au XIVe siècle ils étaient quatre. Nous ne connaissons pas les noms des premiers qui exercèrent cette charge : les plus anciens que nous rencontrons dans nos archives datent de 1378 à savoir : Jehan Poissonat, Colinet Quote, Michel Royer et Hugues Babute. Ces administrateurs furent presque toujours des hommes de probité et de dévouement ; témoin Olivier Simonet qui se dévoua au service des pestiférés, 1515-20. C'est à cette époque que le besoin se fit sentir de joindre aux quatre consuls, qui commencèrent à s'appeler échevins, un autre administrateur avec le titre de maire. Ce désir ayant été présenté à la duchesse Anne, celle-ci s'empressa de le satisfaire, 1518, et la ville pour lui témoigner sa reconnaissance nomma son secrétaire Jehan Chanteau, s^r de Marcellange, maire de Moulins. Après la défection du connétable Charles II, Chanteau prit hautement le parti du roi contre son ancien maître et devint tout-puissant à Moulins. (Voir la planche des portraits.) Nous ne reproduirons pas ici la longue liste de ces magistrats que l'on trouvera avec des détails intéressants, dans un article de M. Tiersonnier paru dans l'*Annuaire de l'Allier* de 1910 (impr. Et. Auclaire). Ces noms,

pour la plupart, appartiennent aux grandes familles de la ville. Citons seulement Jean Billard, avocat, qui prit des mesures sérieuses pour la défense de la ville assiégée par les Huguenots ; André Roy, s[r] de Villars, qui, pendant les guerres de la Fronde, arma la bourgeoisie pour prévenir l'entrée à Moulins du prince de Condé et, grâce à cette précaution, la ville ne se ressentit pas de ces luttes fratricides : Roy fut récompensé par le titre de conseiller d'Etat, 1648. Ce fut le maire Antoine Verne, s[r] de La Cour, qui reçut Henri IV lors de son entrée à Moulins, 1595.

Un édit royal de 1692 avait créé des maires non élus et perpétuels, la charge fut mise aux enchères, ce fut Bernard de Champfeu qui l'obtint moyennant 36.000 liv. L'intendant Le Vayer dit qu'il n'était pas né pour cet emploi, ayant très peu de bien et voulant que sa charge lui en procure, sot, incapable, vindicatif et malhonnête. Mais il est permis de douter de l'impartialité de l'intendant qui était en délicatesse avec beaucoup de personnages moulinois. Bernard de Champfeu mourut âgé de 50 ans, après avoir été maire pendant 25 ans.

Son successeur, Vernin d'Aigrepont, fut désigné par le gouvernement du Bourbonnais, ce qui ne l'empêche pas d'être aimé de la population moulinoise, celle-ci profita d'une heureuse circonstance pour lui prouver sa sympathie, comme nous l'avons raconté au sujet des *chevaliers de l'Oiseau.* Citons enfin le dernier maire de l'ancien Régime, Jacques Heulhard de Certilly, conseiller du roi au présidial, qui fut guillotiné à Lyon en 1793.

Outre le maire et les échevins, il y avait encore, parmi les officiers municipaux, quatre assesseurs, un procureur, un receveur, un contrôleur, un greffier et plusieurs clercs de ville. Ces derniers étaient des appariteurs qui, avec les joueurs de fifres et de tambours, précédaient les cortèges municipaux dans les circonstances solennelles. Il y avait aussi des crieurs publics pour apprendre à la population les choses qu'elle avait intérêt à savoir, et le crieur des trépassés qui, chaque lundi, annonçait les décès de la semaine.

Fondeurs. — Il devait y en avoir deux depuis le XV[e] siècle. Sur la grosse cloche de Jaquemart on lit ces deux noms : Louis Pavie et François Mougeot, m[es] fondeurs, 1656. Le premier de ces deux noms est tout à fait moulinois.

Fontainiers. — La surveillance des sources et l'entretien des conduites d'eau dans la ville fut, au moins depuis le XIV[e] siècle, une des préoccupations de nos consuls et échevins. Ordinairement deux hommes suffisaient à cette besogne.



Fourbisseurs. — On nommait ainsi ceux qui donnaient la dernière main aux armes et aux armures, ils savaient donner aux lames d'acier ce poli et ce ton glacé qui fut si longtemps à la mode chez les hommes de guerre. Depuis le xve siècle ils furent deux, puis trois et quatre en 1694.

Gainiers. — Dans les registres de l'église de Saint-Pierre-des-Ménestreaux, on rencontre assez souvent ce mot écrit *gaigniers*, mauvaise orthographe, qui détournait notre idée de ceux qui fabriquaient les gaines, étuis, de tout genre pour les instruments fragiles ou dangereux. Ce métier était autrefois plus en vogue que de nos jours.

Gantiers. — Deux ou trois aux xve et xvie siècles, cinq au xviiie.

Graveurs. — Deux aux xviie et xviiie siècles.

Hérétiques Huguenots. — L'esprit de révolte contre l'Eglise catholique s'était insinué à Moulins et avait trouvé des partisans dans toutes les classes de la société. En 1560, ces hérétiques, au nombre de 125 environ, bien que privés de temple et de pasteur, étaient très bien organisés. Les archives municipales contiennent plusieurs pièces les concernant pleines d'intérêt, principalement celle qui donne le résultat d'une élection faite par l'assemblée des fidèles réunis à Foulet. Cette pièce livre les noms des électeurs et des élus, les premiers dignitaires étaient : André Feydeau, châtelain de Moulins (1), Claude Aubert, enquêteur pour le Roi, Jean Bilhon, médecin, Jean Gras, bourgeois et marchand ; ces quatre personnages avaient le titre de surveillants. Furent nommés diacres : Rapine, s^r^ de Foulet, Jean Faulconnier, Claude Durand, avocat, et Jean Babot, s^r^ de Lespaut. Parmi les simples fidèles que nous voyons : Charles Rouër, Jean Dubuisson, Jean Brugnon, Jean Martin, receveur de Champroux, Jacques Durand, Jean Gardet, Pierre Durye, Pierre de Brelan, Jacques Delacroix, le s^r^ des Mariots, Pierre Milsin et Jean Mizier, notaires, Barpenter Le Tailleur, le s^r^ de Cordebœuf, P. Séguier, J. Decamp, Guillaume Quénard, etc.

C'est peu de temps après ces élections que l'armée calviniste de Saint-Auban vint mettre le siège devant Moulins. Nous ne ferons pas l'histoire de ce siège, nous voulons seulement signaler ceux des catholiques et des protestants qui se sont distingués dans cette circonstance mémorable. A l'approche de l'armée ennemie, plusieurs huguenots de la ville essayèrent de fomenter une sédition pour lui ouvrir

(1) Il est probable qu'à la nouvelle de l'approche de l'armée calviniste il aura déguerpi, comme tant d'autres, sa position eût été trcp fausse s'il fût resté à Moulins pendant le siège.

les portes, mais le s[r] de Montaret, gouverneur, homme énergique, les fit pendre sur-le-champ. De ce nombre étaient un menuisier nommé Grand-Jean et le coutelier Thomas. Un nommé Cougnat ayant voulu faire le prédicant, Montaret le fit jeter en prison. Un témoin oculaire, intendant des jardins du château, rend hommage aux fonctionnaires de la ville qui se sont montrés fermes et vigilants pour la défense de la ville où l'on avait plus à craindre les traîtres que les assiégeants. Il cite Guillaume Duret, avocat et lieutenant général au présidial; Jean de Lappelin, procureur général; Jean Feydeau, lieutenant particulier, premier échevin, et proche parent du châtelain ; Jehan de Lingendes, lieutenant criminel ; M[e] Billard, maire, et Jean Dinet, avocat (voir *les Archives historiques*, t. III, *le siège des Huguenots devant Moulins*). Après la levée du siège, qui ne dura que trois jours, plusieurs huguenots de la ville qui avaient suivi les assiégeants furent saisis par les catholiques qui s'étaient mis à leur poursuite. Le diacre Jean Babot, s[r] de Lespaut, et Jean Decamp furent pendus sans autre forme de procès. Rapine, s[r] de Foulet, et l'avocat Claude Brisson furent jetés dans l'étang du Tremblais et le corps de celui-ci retiré de l'eau fut attaché à la potence de la ville (1). On raconte que la nuit suivante sa veuve, aidée de sa sœur, détacha le corps du gibet et l'enterra secrètement dans la campagne. Pendant le siège, des soldats huguenots s'étaient emparés d'un messager de la ville, lui brûlèrent la plante des pieds de telle sorte qu'il resta six mois sans pouvoir marcher ; c'était Desnier ou Charrin, alors messagers attitrés de la ville. D'autre part, on vit le boulanger Jehan Mon tuer pendant la nuit un soldat huguenot malade au moment de la levée du siège et auquel ledit Mon avait promis l'hospitalité. Après la pacification, les moulinois qui restèrent attachés à l'Eglise réformée étaient si peu nombreux qu'ils ne purent obtenir d'avoir un temple dans la ville et durent aller à Avermes pour s'y réunir.

Hommes de guerre. — Plusieurs de nos ducs furent de valeureux guerriers, et, parmi ceux qui résidaient à Moulins, nous voyons Louis II soutenir le roi de France contre les Anglais. A son retour d'Angleterre, où il avait été retenu comme ôtage, il habita le château de Moulins jusqu'à sa mort, 1410. Jean I[er], son fils, fut fait prisonnier à Azincourt et mourut à Londres. Jean II, fils de Charles I[er], surnommé

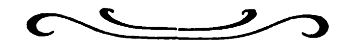
(1) Rapine était un des plus chauds partisans de la nouvelle religion. Il avait réuni chez lui ses coreligionnaires pour entendre le pasteur François Bourgoin.



le fléau des Anglais, était connétable et mourut en 1476. Charles II, gendre de Pierre II et d'Anne de France, se distingua par sa bravoure et son habileté dans les guerres du Milanais, d'abord comme ami de François Ier, qui le fit connétable, ensuite comme son ennemi. Il mourut sous les murs de Rome qu'il assiégeait. Après la réunion du Bourbonnais à la Couronne, plusieurs gouverneurs de cette province furent des hommes de guerre distingués. Citons d'abord Jean de Marconay, sieur de Montaret, qui défendit vaillamment notre ville assiégée par les protestants, 1562. Gilbert de Chazeron, militaire plein de bravoure, protecteur éclairé des lettres, il contribua, dit H. Faure, à faire de Moulins un centre intellectuel renommé, 1580. Plusieurs membres de la famille de la Guiche, seigneurs de Saint-Gérand, hommes de guerre assez renommés, devinrent gouverneurs du Bourbonnais et laissèrent à Moulins et dans la province le meilleur souvenir. Jean-François de la Guiche, maréchal de France, était à Moulins en 1616. « Chez lui, dit Jodocus Sincerus, la grandeur et la dignité sont tempérées par l'affabilité et la politesse la plus exquise, dont la bienveillance pour les voyageurs et les étrangers est extrême. » Son fils Claude-Maximilien, comte de Saint-Gérand, lui succéda en 1632. Nous ne comptons pas parmi les habitants de Moulins les illustres maréchaux de France de Villars et de Berwick. Il n'en est pas de même de l'amiral Louis Guillouët d'Orvilliers, né et mort à Moulins, 1708-95. Il conquit tous les grades dans la marine par sa valeur et avait le commandement de la flotte à la bataille d'Ouessant. Moulins a aussi donné le jour au général Choisy. Jeune engagé volontaire, il se couvrit de gloire, comme colonel, à la bataille de Cracovie. La Constituante le fit général ; mais il se montra toujours un homme de caractère ferme et honnête (1).

(*A suivre.*) Abbé V. BERTHOUMIEU.

(1) Le 18 octobre 1721, a été baptisé Claude-Louis Choisy, fils de Claude, procureur ès-cours, et de Pétronille Julliard. (Actes de Saint-Pierre-des-Ménestreaux.)





NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR LES

Fiefs de la Motte et de Fontviolant

Dans le compte rendu de la dixième excursion de la Société, année 1908, pages 344 et 345, notre confrère M. l'abbé Peynot, parlant des Guillebon au sujet des fiefs de la Motte et de Fontviolant, a commis une petit erreur que les recherches entreprises depuis plusieurs années par le capitaine Ludovic de Guillebon et moi-même me permettent, à l'heure actuelle, de rectifier :

Tout d'abord, Françoise de Guillebon qui épousa vers 1685 Jacques Bertrand, dit « sieur de Fontviolant », était bien fille d'un Jean de Guillebon, mais celui-ci n'avait pas épousé une Charles ; il existe, il est vrai, une deuxième Françoise, fille d'un autre Jean, mais ce ne peut être celle dont il est question car son père :

1° Etait seigneur des Fontaines, des Chazeaux et des Semyns (1) et non sieur de Fontviolant ;

2° Etait capitaine au Régiment royal de Cavalerie (2) et non président de l'Election de Gannat ;

3° Avait épousé en mars 1597 Gabrielle-Madeleine-Henriette Semyn (3), fille de Hugues, seigneur de Valembourg, et de Suzanne-Marie-Odile Rapine (mariage à Saint-Bonnet, le 5 octobre 1677) et non Quintienne Charles. C'est un de leurs fils, frère par conséquent de la deuxième Françoise, Jean-Baptiste-Toussaint-Marie de Guillebon, seigneur des Fontaines et de Barberier, qui, par contrat du 24 avril 1730 (4) et acte du 2 mai suivant (5), épousa une Charles, l'er-

(1) Bibliot. Nat., Nouveau d'Hozier, dossier 386[1].

(2) Trente-deux ans de services, nombreuses campagnes, plusieurs blessures ; reçut au mois de juin 1704, comme récompense de ses services, des *lettres confirmatives* de noblesse (Bibl. Nat. Cabinet des Titres, pièces originales tome 1444, dossier 32.699, pièces 9 et 10) à la suite desquelles sont enregistrées ses armoiries. Celles-ci, omises dans l'*Armorial du Bourbonnais* Soultrait-Quirielle, sont les mêmes que celles de la branche picarde : *d'azur à la bande d'or accompagnée de trois besans de même, deux en chef et un en pointe.*

(3) Registre de Branssat, Saint-Sornin et Saint-Bonnet.

(4) Contrat retrouvé, d'après M. Tiersonnier, dans les archives du château d'Avrilly.

(5) Registres de Branssat.

reur toutefois peut très bien s'expliquer car un autre Jean de Guillebon, sieur de Fontviolant, frère de la Françoise qui en réalité épousa Jacques Bertrand, avait épousé lui aussi une Charles ;

4° La deuxième Françoise ayant été baptisée à Saint-Sornin le 23 mai 1708, il lui était tout au moins difficile (!) de se marier vers 1685.

En réalité voici comment les choses doivent être rétablies :

Françoise de Guillebon dont il est question aux pages 344 et 345 du *Bulletin* 1908 et qui épousa vers 1685 Jacques Bertrand, était le troisième enfant de Jean (*alias* Martin) de Guillebon marié, le 7 janvier 1646 à Antoinette (*alias* Françoise) Rouher, fille de noble Guillaume et de Françoise Prieur. Ce Jean, ou Martin, était qualifié écuyer, sieur de Fontviolant, conseiller du Roy, avocat au parlement et président de l'élection de Gannat (1).

Il était né, ainsi que onze autres frères et sœurs (2), du mariage de Gilbert (ou Gilles) de Guillebon, sieur de Chezelles (3) et de Montluisant (4), conseiller du Roi et président en l'élection de Gannat, avec demoiselle Nicole de Vauhardy (5), fille de Jean, bourgeois de Paris et d'Anne de Ronzière (4). Ce Gilbert était le petit-fils de Philippe Le Thoillier dit Guilbon (6), de la branche d'Angivillers, marié à Gabrielle de Chasserat. C'est par lui que nos Guillebon bourbonnais se rattachent à la souche picarde qui compte encore de nos jours de nombreux représentants.

R. DE FRÉMONT.

NOTA. — Par suite d'une erreur typographique, la suite de la descendance du mariage Bertrand-Guillebon se trouve à la page 332 du *Bulletin* 1908.

(1) Bibl. Nat., nouveau d'Hozier, dossier 3861. Registres des paroisses Saint-Etienne et Sainte-Croix de Gannat.

(2) Parmi lesquels Marie de Guillebon, mariée avant 1642 à noble Anthoine Martin, sieur de Frémont et de Saint-Priest, conseiller du Roi et élu en l'élection de Gannat. C'est de ce mariage qu'est descendue la famille Martin de Frémont.

(3) Bibliot. Nat. nouveau d'Hozier, dossier 3861.

(4) Minutes Tavernier, notaire à Gannat.

(5) Registre des paroisses Saint Etienne et Sainte-Croix de Gannat.

(6) Le nom primitif de cette famille était en effet : Le Thoillier. Sous Charles VII, Guy Le Thoillier, seigneur d'Angivillers (Clermont en Beauvaisis) se mit à la tête de bandes qu'il avait rassemblées et chassa les Anglais de la région ; il fut surnommé *le bon* d'où le nom que portèrent ses descendants. (*Généalogie de Guillebon*, imprimerie Piteux frères, Amiens 1893.)





Le Bureau des Finances de Moulins

LISTE des Présidents-Trésoriers de France,
Généraux des Finances, Intendants des Domaines, Chevaliers, Conseillers du Roi,
Grands-Voyers, de la Généralité de Moulins.

(SUITE)

Date d'installation		Dates des créations, cessions ou noms des cessionnaires.
25 septembre 1730.	**Philibert Griffet**, écuyer, seigneur de la Baume (Couzon), de Chapette (Deux-Chaises), fils de Gabriel et de Antoinette Bérié. Epoux en 1[res] noces de Marie Michel des Salles ; en 2[es] noces, le 25 juin 1755, de Marguerite-Françoise Petitjean de La Font, fille de feu Jean, écuyer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Moulins, et de dame Marie Fleury. Décédé à Moulins, le 10 juillet 1767 et inhumé dans l'église Saint-Pierre le lendemain.	Gabriel Griffet, son père.
6 mars 1732.	**Pierre Ribière**, écuyer, seigneur de Noaillat ou Naillac. (De Guéret.) Né en 1704. Gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, épousa, en 1756, Marie Marguerite Couturier de Fournoue. Exerça pendant 35 ans, et reçut des lettres d'honneur, le 21 janvier 1767.	Haglon.
15 septembre 1732.	**Jean-Simon Taillandier**, écuyer. (De Paris.) Epoux de Marie-Jeanne Bouyonne. Décédé en 1770.	Et. Mercier.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
11 février 1733	**Gabriel-Lazare Le Besgue**, seigneur d'Ambly, de Chambon. (De Bourbon-Lancy.)	Jean Le Besgue, son oncle.
4 mai 1733.	**Jean-Joseph Sallonnier**, écuyer, seigneur d'Avrilly, de Saint Hilaire-sur-Loire, de Faye, de Tannay. Fils d'Antoine-Louis et de Jeanne de Bèze. Epoux (1745) de Charlotte Palierne.	Son père Louis-Antoine.
15 mai 1733.	**Jacques-Dominique Chaillot,** écuyer, seigneur de Varennes. (De Nevers.) N'avait pas l'âge lors de son installation, et reçut une dispense ; eut voix délibérative le 14 mai 1737. Lorsqu'il vendit sa charge, obtint des lettres d'honneur, le 10 février 1766.	Godin.
22 avril 1734	**François-Ferdinand Marquin**, écuyer, seigneur de Séchut. (De Paris.) Né le 27 septembre 1713. N'ayant pas 25 ans quand il acquit la charge, reçut dispense d'âge et n'eut voix délibérative qu'en 1738.	Jean Palierne.
19 décembre 1735.	**Louis-Charles Joubert**, écuyer. (De Paris.)	Guillaume Millet.
12 mars 1736	**Nicolas Ripoud**, écuyer, seigneur de Moulin-neuf, de la Bresne, La Salle, Cherassière, fils de Jean et d'Antoinette Guillemet. Epoux en 1res noces de Madeleine Dheu ; en 2es (14 juin 1745), de Louise Modérat, fille de Gabriel, sieur de Chatelus et d'Antoinette Farjonnel. Après 21 ans de services, céda sa charge, le 17 juin 1757, et reçut, le 17 janvier 1758, des lettres d'honneur.	Son père.
27 septembre 1737	**Sylvain-François Beaucheron**, écuyer, seigneur du Breuil. (Du Berry.) Décédé le 11 août 1757.	Maugain.
4 septembre 1738	**Antoine Hastier** (1), écuyer, seigneur de la Presle et de Corgenai (Neuvy-les-Moulins).	Palierne.

(1) Arch. Moulins, 481, p. 82. Arch. Allier, E, suppl., p. 477. Arch. Allier, B, 781.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Né le 30 décembre 1691, de Antoine et de Catherine Delaire, épousa en 1res noces, Jeanne Crozet ; en 2es (1), le 9 avril 1742, Elisabeth Modérat, fille de feu Gabriel, sieur de Chatelus et de Corgenai, et d'Antoinette Farjonnel ; en 3es, 7 mars 1766 (1), Gabrielle Noël, fille de François, trésorier extraordinaire des guerres, et de Constance Hérault. Céda sa charge à son fils, Jean-Joseph, en 1760, et reçut des lettres d'honneur, le 30 janvier 1761.	
17 septembre 1742.	**Joseph-François de Corsembleu**, écuyer. (Du Gâtinais.) Décédé le 20 août 1761.	Charles Goulu.
18 mars 1746.	**Gilbert-Alarose de la Bresne**, écuyer, seigneur de la Baulme (Le Veurdre), Beauregard (Le Veurdre), La Bresne, d'Autry. Gendarme de la garde du Roi, fils d'Etienne, écuyer, pourvoyeur de la maison du roi, ancien capitaine d'infanterie, et de dame Gilberte Michel. Epoux, par contrat du 31 août 1737, ayant pour curateur Gabriel Trochereau, avocat du roi en la sénéchaussée de Bourbon, de Jeanne Farjonnel, fille de Gilbert, sieur de Villefranche, marchand drapier à Moulins, et de feu damoiselle Louise *alias* Françoise Hastier.	Guérin.
2 août 1746	**Henri-Guillaume Cymetière**, écuyer, seigneur de la Bazolle, La Chaize, Beaupoirier. Fils de Joseph et Jeanne de la Trèche. Epoux de Claudine de Chantelot, fille de Claude de Chantelot de la Chaise (Le Breuil), et de Marie Cimetière de la Bazolle (7 juillet 1744)	Joseph Cymetière, son père.
9 décembre 1746	**René-François Duchet**, écuyer. (De Paris.)	Socquard de Bonnemard
23 mai 1749.	**Jean-Jacques Pierre**, seigneur de Saint-Cy, de Frasnay et d'Orvalet. Né à Moulins, le 17 mars 1727, de Jean-Jacques, seigneur	Jean-J. Pierre, son père.

(1) Arch. Moulins, 481, p. 82. Arch. Allier, E, suppl., p. 477. Arch. Allier, B, 781.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	de Frasnay, conseiller, trésorier des Finances à Moulins, et de Marie-Madeleine Vauvrille. Epousa à Nevers, le 19 janvier 1753, Pierrette-Catherine-Gabrielle de Maulnoury. J.-J. Pierre fut un des trente-deux bourbonnais arrêtés à Moulins en 1793 et exécutés à Lyon le 31 de cette année.	
4 juin 1750	**Louis-François Simonin du Vernet,** écuyer. (De Moulins.)	Pinet.
17 août 1751.	**Michel de la Martelière,** écuyer. (De Tours.) Epoux de Charlotte Le Tort.	Desbouis et Villard.
31 décembre 1751	**Guillaume Amonin des Granges,** écuyer. (De Moulins.) Epoux de Catherine-Geneviève Huron, ou Hurion (1).	De Madot.
19 avril 1754	**Louis-Auguste Albert,** écuyer, seigneur de Mazières et de Buart. (De Pontoise.) Fils de Jérôme. Décédé en 1761.	Du Franay.
19 août 1754.	**Pierre-Jacques Vernin** (2), écuyer, seigneur d'Aigrepont (Bressolles). Fils de Jacques et de Catherine Le Breton. Epousa, le 8 septembre 1758, Jeanne Giraudon (du Berry).	Son père.
20 avril 1755.	**Jean-Guy Grimod,** écuyer. (De Paris.)	Joubert.
25 décembre 1755	**Henri-Philibert ou Gilbert Gory des Chaux,** écuyer. (De Château-Chinon.) Né à Arleuf, le 10 janvier 1728, de Henry Gory, avocat en Parlement, et de Jeanne Moreau, mariés à Château-Chinon, le 19 avril 1723 (3). Epoux de Marie-Anne de Lentache.	Grimod.

(1) Reg. par. de Châtillon (Le Montet), de Lurcy-Lévy.
(2) Reg. par. de Bressolles.
(3) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
8 juin 1756.	**Léonard-Antoine Garreau de la Seiglière,** écuyer. (D'Aubusson.) Epoux de Marie-Anne Lejeune de Fressanges. Décédé en 1774.	Le Besgue d'Ambly.
27 janvier 1758	**Jean-Nicole de Morigny,** écuyer, seigneur de Lorgue. (De Normandie.) Avait acquis sa charge le 17 juin 1757. Décédé à Moulins, le 22 juillet 1784, et inhumé dans l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux (1).	Ripoud.
5 mars 1759.	**François-René-Vincent Beaucheron,** écuyer, sieur du Breuil et de Parassy. Né le 17 février 1744 ; avait 13 ans quand il eut la charge ; on lui accorda dispense, mais ne devait jamais délibérer, le bureau étant supprimé quand il eut l'âge.	Son père.
11 février 1761	**Jean-Joseph Hastier de la Jolivette,** écuyer, seigneur de la Jolivette. Né à Moulins en 1735. Epousa, par contrat du 7 janvier 1770 (2), Anne-Gilberte Pelletier, fille de feu J.-B., écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi en la châtellenie de Moulins, et de Madeleine Houdry.	Son père.
23 septembre 1761.	**Joseph-Joachim Robin de Bellair** (3), écuyer, seigneur de Blanzat, Le Loûe, Châteauvieux. (De Montluçon.) Né à Montluçon, le 30 avril 1730, de Joachim, receveur au grenier à sel et au bureau des traites foraines, et de Marie-Christine Hémarde de Saint-Mars. Garde du corps du Roi ; épousa, par contrat du 14 avril 1761, Jeanne Alamargot de Fontbouillant, fille de Gilbert Olive et de Madeleine de Tissandiers. Avait acquis sa charge le 5 janvier 1761.	Deschamps.

(1) Arch. Moulins, 496.
(2) Arch. Allier, B, 785. Contrat reçu Dufour et Jarouflet, notaires royaux à Moulins. Mariage religieux à Saint-Pierre-des-Menestreaux, le 22 janvier 1770.
(3) Notes des Gozis.



Date d'installation		Dates des créations, etc.
8 février 1762.	**Pierre-Gabriel Farjonnel,** écuyer, seigneur d'Auzon, ou d'Ozon. Il était fils de Gilbert Farjonel, sieur de Villefranche, marchand drapier à Moulins, et de Louise-Françoise Hastier. Etait conseiller en la sénéchaussée de Moulins et cumula ces fonctions avec celles de Trésorier des finances pendant trois ans. En 1769, ses neveux Alarose, neveux du côté *maternel*, furent ses héritiers.	Sallonier d'Avrilly.
12 février 1762.	**Joseph-Amable de Corsembleu,** écuyer, seigneur de Lamairie et de Launay, époux de Marie-Françoise Denize. (De Sully.)	Son père.
17 décembre 1761	**Jean-François de Bonnefoy** (1), écuyer, seigneur du Mont (Taxat) et de Chirat-Guérin (Voussac), né à Montluçon le 28 décembre 1748, de Jean-François et de Françoise de Favières ; officier au régiment du Roi-cavalerie ; épousa, le 27 novembre 1771, Geneviève-Madeleine Baudeau de la Faye, fille de Gilbert, élu en l'élection, et de Madeleine Charreton de Beaulieu ; eut la charge, dans la succession de son père. Créé baron le 22 novembre 1821. Décédé le 31 août 1826, à Montluçon.	Son père.
14 avril 1766.	**Gilbert Gascoing,** écuyer, seigneur de Villecourt, fils de J.-F. Gascoing, dit de Mont. Bourgeois de Saint-Pierre-le-Moutier, et d'Elisabeth Blandin de Pée ; épousa à Nevers, paroisse de Saint-Martin, le 5 février 1753, Marie-Anne-Perpétue Maquot, fille de Joseph-François, seigneur de Saint-Agnan, officier chez le Roi, et de Marie-Espérance Gueneau. (De Nevers.) Mort à Nevers le 7 avril 1805 (2). Charge acquise par acte du 10 février 1766.	Chaillot.
26 janvier 1677	**Abdon-Jean-René Garreau** (1), écuyer, seigneur du Planchat.	De Noaillac.

(1) Notes des Gozis.
(2) Notes de M. l'archiviste de la Nièvre.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Né à Aubusson, en 1713, de Gabriel, contrôleur général des Finances de la généralité de Moulins, et de Marguerite Foureton de Margelay. Elu en l'élection de Montluçon, 1740-1758 ; maire de Montluçon, 1756-1758. Epousa, en 1738, Geneviève Charreton, de Beaulieu, fille de François, châtelain de Tizon (Saint-Victor), et de Louise Verrouquier de Feix. Mort à Montluçon, le 6 fructidor, an II.	
26 mai 1767.	**Jean-Jacques Rousseau** (1), écuyer, seigneur de Sainte-Placide, Neureux et la Mousse. (De Paris.) Epousa Françoise-Catherine Vallat, à Lurcy-Lévy.	Amonin des Granges.
30 septembre 1767	**Mathurin Jacquet**, écuyer, seigneur de Bagneu et de Blasson (Yzeure). (D'Orléans.) Epoux de Marie-Thérèse Hagey. Décédé le 21 février 1788. Charge acquise par acte du 2 juillet 1767.	Griffet.
26 janvier 1770	**Pierre Simon**, écuyer, seigneur de Quirielle, fils de Louis, demeurant à Montaiguët et de Jeanne Bardet de Saint-Julien. (Du Donjon.) Epousa, en 1729, Marie-Marthe Dusaray, fille de Laurent Dusaray des Besches, lieutenant particulier au Bailliage de Cusset, et de Gabrielle Escolle, qu'il avait épousée en 1712.	Farjonnel.
6 avril 1770	**Marien-Joseph du Puy-Latat**, écuyer, seigneur de la Viergne. (De la Marche.) Epousa, en 1744, Marie Dumarest, fille de Pierre, notaire royal en la Sénéchaussée de la Marche. Décédé le 20 septembre 1781, à 64 ans, et inhumé en l'église Saint-Jean, à Moulins.	Cimetière.
15 août 1771	**Jean-Baptiste Cornu**, écuyer. (De Beauvais.)	Taillandier.

(1) Reg. par. de Lurcy-Lévy.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
13 mai 1775	**Jean Lault**, écuyer, né à Coulanges (Nivernais). (Du Nivernais.) 1789, député de Moulins pour le Tiers aux Etats-Généraux ; 1790, officier municipal de Moulins ; refusa le poste de maire de cette ville en 1791 ; arrêté en 1793 comme contre-révolutionnaire et condamné à mort par la Commission temporaire de Lyon ; exécuté le 31 décembre 1793.	Saintcy.
30 mars 1776.	**Jean-Louis Meunier de Fonteny** (1), écuyer, seigneur des Changes. (De Chartres.) Fils de Meunier de Fonteny, conseiller d'épée aux bailliage et Siège présidial de Chartres et de D[lle] Collardeau (de Chartres). Epoux en 1[res] noces d'Elisabeth Poinpon ou Poypon, fille du doyen des conseillers-notaires au chastel d'Orléans, allié à Levassort, trésorier au bureau des Finances de cette ville ; en 2[es] noces, épousa à Moulins, en l'église Saint-Jean, le 2 juin 1778, Madeleine Dusaray, fille de Jean, écuyer, seigneur de Viermeux, du Teillot, de la Guègue, de Bagnard, de Croissance (Yzeure), Corgenai (Neuvy), prévôt de la connétablie et maréchaussée de France, à Cusset, et de Marguerite-Anne de Saint-Quentin. Meunier avait acheté sa charge, au Châtelet de Paris, pour la somme de 14.500 livres ; les trésoriers de Moulins, qui avaient projeté de faire une acquisition avantageuse pour réunir la charge aux leurs, firent une vive opposition à l'installation de leur collègue ; après de longs débats, et à la suite de l'intervention de personnages importants, de celle du premier président de la Cour des Comptes, les trésoriers installèrent Meunier, mais vécurent avec lui en mauvaise intelligence. Décédé en juin 1778, et inhumé dans l'église Saint-Jean, à Moulins.	Duchet.
25 septembre 1776	**Mathieu-Louis-Simon de Lessards**, écuyer, seigneur de Saint-Sornin.	De la Martellière : charge acquise pour 38.600 livres.

(1) Arch. Allier, C, 143. Reg. par. d'Yzeure, E, suppl., p. 481.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
22 décembre 1778	**Sébastien Alarose de Beauregard**, écuyer, seigneur de Beauregard. Né à La Baume le 15 juillet 1752, baptisé le 17 au Veurdre, fils de Gilbert Alarose de La Bresne, seigneur de La Baume, trésorier de France à Moulins et de Jeanne Farjonel de Villefranche. Arrêté comme contre-révolutionnaire en 1793, et exécuté à Paris, le 27 juillet 1794.	Son père.
15 juin 1779	**Gabriel-François Perrotin** (1), écuyer, seigneur en partie de Chevagnes, ancien conseiller au présidial de Moulins. Fils de Jean-Baptiste Perrotin, écuyer, procureur du Roi au bureau des Finances, et d'Elisabeth Petitjean de la Font. Epousa, le 21 janvier 1783, à Gennetines, Marie Burin, fille de N. Burin, procureur ès cours à Moulins, châtelain de Bressolles, et de Pétronille Guillermet. La suppression du bureau des Finances ruina Perrotin, qui se lança dans le mouvement révolutionnaire ; il fut, en 1790, procureur-syndic à Moulins ; en 1793, juge au tribunal correctionnel, puis vice-président de la Commission temporaire de Lyon.	Corsembleu
16 septembre 1779	**Jean-Baptiste Simon**, écuyer, seigneur de Quirielle, fils de Pierre-Louis Simon de Quirielle et de Marie-Marthe Dussaray. Epoux de Jeanne-Marie Dupuy (2).	Son père.
1er février 1780	**Pierre-René Vaillant des Ecures**, écuyer. (De Paris.)	Simonin du Vernet.
12 mai 1782	**Augustin-Albert de Mazières.** (De Paris.)	Son père.
4 mars 1783	**Jean-Auguste-Albert Noguères**, écuyer, avocat en Parlement. (De Pau.) Epoux de Jeanne Rambert (3).	Nicole de Morigny.

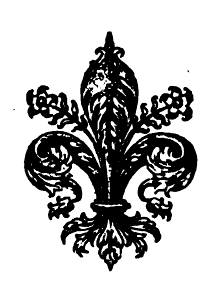
(1) Arch. Allier, E, suppl. Reg. par. de Gennetines, p. 359 v.
(2) Arch. de la Loire.
(3) Arch. Moulins, 499, p. 86.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
5 décembre 1783	**Pierre Dupuy-Latat** (1), écuyer, seigneur de la Viergne. (De la Marche). Avocat en parlement. Juge d'instruction au tribunal de Chambon sous la Restauration.	Son père.
octobre 1784	**Jean-Gilbert Faure**, écuyer, seigneur de Beaumont, Praingy et du Breuil. Epoux de Anne Paris.	Albert de Mazières.
12 mai 1786	**Laurent-Claude Aladane**, écuyer, seigneur de Paraize, avocat en parlement. (De Saint-Pierre-le-Moustier.) Fils de Claude-Joseph et de Marie-Alixand. Epoux en 1res noces de Marie-Anne Collin ; en 2es noces, le 11 septembre 1781, de Catherine Beraud des Rondards, fille de Pierre, ancien conseiller et avocat du Roi en la châtellenie de Moulins, et de Magdeleine Baruel.	Dupuy-Latat
janvier 1788	**Louis-Marie-Philibert-Pompone Gory des Ecures**, lieutenant au régiment dragons-chasseurs du Gévaudan. (De Rouen.) Décédé le 6 juin 1788.	Son père.

(A suivre.)

C. GRÉGOIRE.

(1) Arch. Allier, B, 796. Notes des Gozis.





XIIe EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS

Programme-Guide

pour

les Journées Foréziennes des 12 et 13 Juin 1910

DIMANCHE, 12 juin : concentration des excursionnistes à la gare de Moulins, et départ à 5 h. 24 du matin.

Arrivée à **Feurs** (8 h. 38). Brève visite de la ville, ancienne capitale des « Ségusiaves », au sol riche d'épaves antiques. A voir : quelques vestiges des **remparts**, construits en 1409, par notre duc, Louis II de Bourbon, en remplacement de ceux que les Anglais avaient ruinés (1) ; — **l'église**, édifice des XIVe et XVe siècle, façade et clocher modernes. A l'intérieur, belle **statue, en marbre, de la Vierge,** due au sculpteur Bonnassieux ; — çà et là, divers vieux logis, qui décorent la cité de leurs silhouettes médiévales.

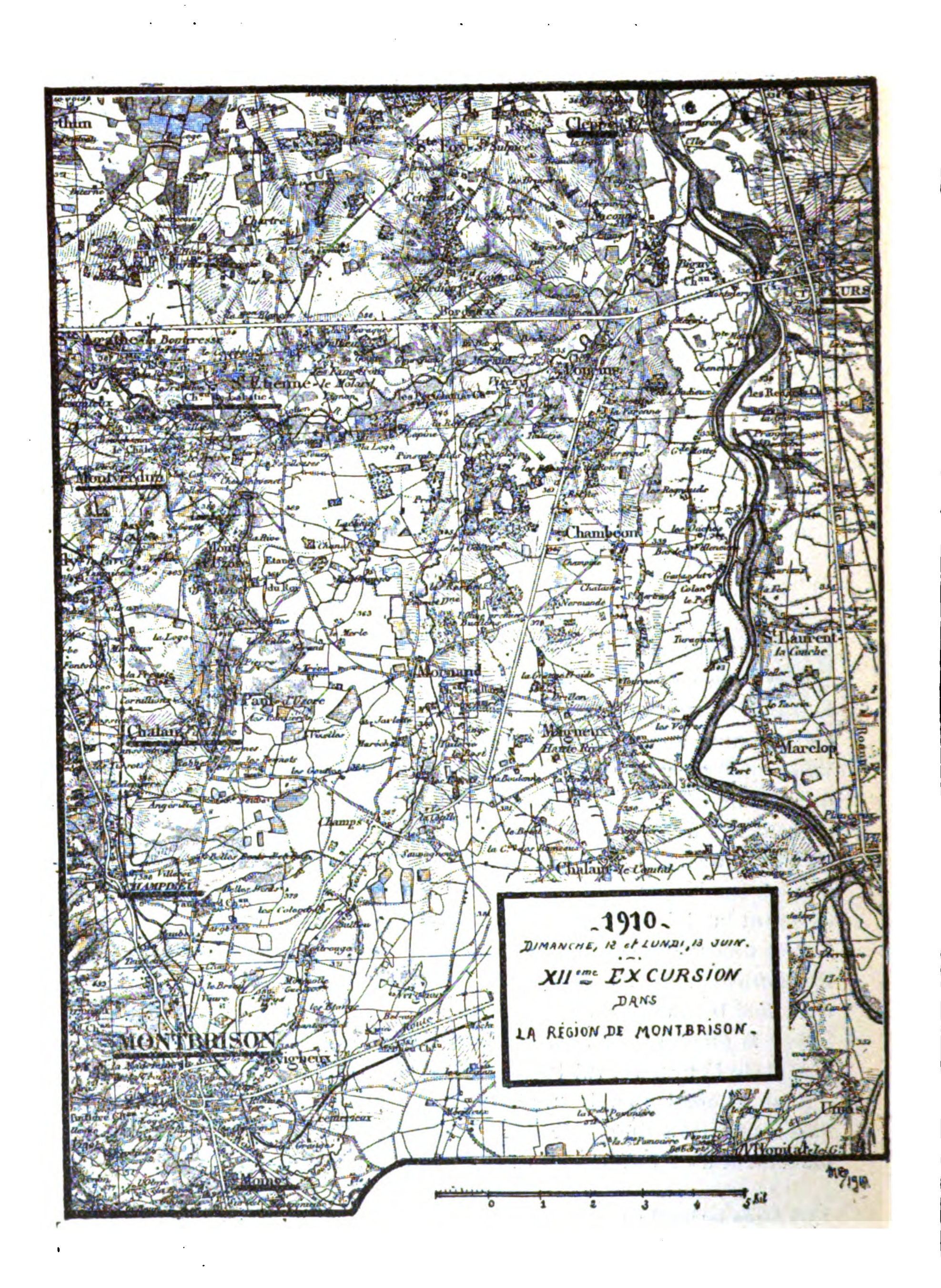
Près de l'avenue de la gare, **la chapelle expiatoire**, construite sous la Restauration, à la mémoire des victimes foréziennes de la Révolution, fusillées à Feurs.

Sur la place de l'église, **statue en bronze du colonel Michel Combe,** enfant de Feurs, qui fut tué à la prise de Constantine.

A un kilomètre environ, et au nord de la petite ville, **le château du Palais**, propriété du comte de Poncins. Ce château marque-t-il l'emplacement du « *Palatium* » des Ségusiaves ? Son nom caractéristique

(1) Dans le jardin de la cure, restes de murailles utilisées, lors de cette réfection des remparts, et dont le mode de construction, en petit appareil très régulier, parait désigner l'époque romaine. (Renseignement donné, avec beaucoup d'autres, par M. Rochigneux, l'obligeant et savant bibliothécaire de la Diana).





-1910-
DIMANCHE, 12 et LUNDI, 13 JUIN.
XIIème EXCURSION
DANS
LA RÉGION DE MONTBRISON.
MONTBRISON
Savigneux
Chambeon
Mornand
Magneux
Haute Rive
Chalain-le-Comtal
St Laurent-
la Conche
Marclop
Montverdun
Champs
Chalain d'Uzore
Poncins
Cleppé
0
1
2
3
4
5 Kil

et la poussière romaine que soulèvent incessamment, dans ses parages, la pioche et la charrue, inclinent à le penser.

Départ en voitures, à 9 h. 1/2, pour **Cléppé** (6 kilomètres, environ, de Feurs, sur la rive gauche de la Loire).

Une tour au noble élancement est le dernier témoin du **château de Cléppé**, qui fut, au XIV° et au XV° siècle, la résidence fréquente, la villégiature remplie de fêtes, des « comtesses de Forez », c'est-à-dire de nos duchesses de Bourbon. En particulier, Anne Dauphine, la femme du bon duc Louis II, y fit de longs séjours.

L'**église** du village, remaniée à diverses époques, garde cependant la maçonnerie d'origine de sa nef, qui est romane, et d'un roman très primitif. — A l'intérieur, une **cippe antique** sert de support au bénitier. — Dans le clocher, **cloche** datée de 1466, une doyenne parmi les sonneuses foréziennes. Elle donne le nom de son fondeur, « P. Ravart ».

Cette visite coupe le trajet total de **Feurs** à **La Bastie** (13 kilomètres, route de **Boën**), à peu près par la moitié.

L'illustre demeure s'élève à l'ouest, dans cette **plaine du Forez**, que l'on n'oublie pas après qu'on l'a vue, tant est pénétrant le charme de ses étendues paisibles, de ses horizons adoucis de brumes. Plaine à part et comme séparée des vulgarités du reste du monde par sa ceinture de montagnes. Ancien lac, dit la légende, d'où émergeaient seulement les sommets des deux monts qui s'érigent, isolés : **Uzore** et **Montverdun**. Un beau jour, le lac s'écoula par la fissure où passe la Loire, laissant, cependant, quelques lambeaux de sa nappe : ce sont les étangs, — « les étangs de Forez », — qui luisent, çà et là. Et voici le Lignon, le délicieux et littéraire Lignon, dont le cristal, dévalant, capricieux et sonore, annonce que l'on approche du divin logis de l'Astrée, où, sans doute, rôde toujours l'ombre du tendre et charmant Céladon...

Vers 11 h. 1/2, arrivée à **La Bastie**. Visite de ce château plusieurs fois remanié, depuis le rude « *Arnulphus de Ulphiaco* », son fondateur probable, au commencement du XIV° siècle, jusqu'à Claude d'Urfé, le brillant diplomate, bibliophile et amateur d'arts passionné, qui, au XVI° siècle (probablement, à partir de 1535), le transforma « à l'italienne », totalement et magnifiquement. Il le transforma « à l'italienne », mais non sans le fleurir des dernières fleurs gothiques. Enfin il le fit tel qu'on le voit aujourd'hui, je veux dire, tel que le saccage de son incomparable décoration, accompli seulement à la fin du siècle dernier (1), permet encore de le voir.

(1) **Aux environs de 1875.**



Cependant, les marchands de bric à brac n'ont pas pu tout enlever. La « grotte » étrange et admirable, qui sert de vestibule à la chapelle, et, dans cette chapelle même, les « stucs » splendides de la voûte, ont défié la brocante.

Au surplus, tout dépouillé qu'il soit, le château reste debout, avec ses motifs d'architecture d'une élégance si distinguée. Notamment sa galerie à deux étages qui se déploie avec une grâce joyeuse, alignant ses arcades et ses colonnes, le long de l'aile occidentale. Et la jolie invention que ce plan incliné par lequel on monte doucement à l'étage supérieur ! Enfin, dans ce qui fut le jardin, se voit toujours un exquis petit temple, de forme ronde et orné de colonnes.

Aussi, convient-il de louer grandement la Société de La Diana qui vient de racheter **La Bastie**, et d'assurer ainsi sa conservation.

Déjeuner à midi, dans une des salles du château.

A 2 heures, départ pour **Montverdun** et escalade de sa butte, que couronnent : — 1° l'**église**, romane du XII[e] siècle, fortement remaniée. Ses nefs sont de la fin de la période gothique. Son clocher, robuste tour carrée et *crénelée*, paraît être du XIV[e] siècle. A l'intérieur, diverses plates tombes, dont l'une, dressée contre un mur, porte l'effigie et l'épitaphe de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne et prieur de Montverdun. — Magnifique **châsse d'argent** donnée en 1687 par l'archevêque de Lyon, Camille de Neuville, pour renfermer les reliques de saint Porcaire. Cette châsse renferme, en outre des ossements, un fer de lance, instrument présumé du supplice du saint, et divers fragments d'étoffes anciennes, particulièrement un important morceau de velours bleu, brodé aux armes de nos ducs, qui pourrait provenir du cardinal Charles de Bourbon.

Le **Prieuré**, au midi de l'église (ancien prieuré de chanoines de Saint-Augustin). Reconstruit à peu près totalement de la fin du XV[e] siècle au commencement du siècle suivant. — Belle galerie de bois donnant sur la cour ; — à l'intérieur, cheminée aux armes de Renaud de Bourbon, — curieuses peintures murales. Le presbytère et les écoles occupent aujourd'hui le vieil édifice.

Plusieurs tours des fortifications du château, et les vestiges de ses remparts, rappellent toujours l'enceinte militaire qui abritait église et prieuré.

Départ, aux environs de 3 heures, pour **Chalain-d'Uzore** que l'on atteint, après un trajet de 6 à 7 kilomètres, parmi les beaux étangs de la plaine (1).

(1) Pour la topographie de ce trajet, voir le « programme sommaire ». (Fascicule d'avril du *Bulletin*, p. 101.)

Sur le versant occidental d'une longue colline, prolongement abaissé du mont d'Uzore, le village est joliment groupé. Son château et son église, soudés l'un à l'autre, le dominent.

L'**église** est romane, mais, malgré son âge vénérable, elle retiendra moins l'attention que le **château**. Celui-ci, possédé d'abord par les Damas-Cousan, et déjà debout au XIV[e] siècle, fut profondément et fort richement remanié à l'époque de la Renaissance et alors qu'il appartenait aux Lévis. Ses avatars rappellent singulièrement ceux de La Bastie, dont on pourra, d'ailleurs, observer l'influence directe, notamment dans la cour intérieure, où se déploie une galerie à arcades. Des colonnes du plus élégant style corinthien, alignées postérieurement dans cette même cour, semblent bien, en effet, témoigner que cette galerie eut, comme celle construite par Claude d'Urfé, un second étage en colonnade. La visite de ce château permettra encore d'admirer maints détails très remarquables de sa décoration du XVI[e] siècle : magnifiques portes aux sculptures rehaussées de dorures, cheminées splendides, dont l'une porte la date de 1562.

Chandieu (*candiacus*), à 4 kilomètres, approximativement, de Chalain-d'Uzore, sera la dernière étape avant Montbrison (départ vers 4 h. 1/2). Ce village est assis à l'ombre de deux cônes volcaniques, « les puys de Rochon ». Sa situation est assez pittoresque, mais lui-même, avec ses extraordinaires fortifications monacales, l'est plus encore.

Cette place de guerre que l'on aperçoit, toute hérissée de mâchicoulis farouches, et où une église fait office de donjon, n'est autre, en effet, qu'un ancien prieuré bénédictin, dépendance de l'abbayé de Manglieu, en Auvergne. On estime que l'ensemble de ces bâtiments date de la fin du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle.

L'**église**, avec ses trois nefs et son transept surmonté d'une coupole, a de la grandeur et un beau caractère. Une très intéressante crypte à trois absides règne sous le chœur.

C'est au XIV[e] siècle que le prieuré fut doté de ses fortifications, qui lui donnent un intérêt à part et de tout premier ordre.

En outre de ces bâtiments bénédictins, **Chandieu** possède un vieil établissement digne de mémoire, l'**hôpital**, que signale une élégante tourelle à pans.

Enfin, au nord de l'église, une porte ogivale flanquée d'une tour ronde et, dans le jardin de la cure, des restes de murailles, rappellent que ce bourg, bien protégé, possédait des remparts, édifiés, sans doute, au XV[e] siècle.

Départ pour **Montbrison** (5 kilomètres) vers 5 h. 1/2. Arrivée prévue pour 6 heures. Première visite de la ville :



L'église de Notre-Dame, ancienne collégiale, fondée au commencement du XIII[e] siècle, par le comte de Forez Guy IV, dont la statue tombale fort mutilée se voit encore à l'intérieur du sanctuaire. C'est une fort belle église, à trois nefs, austère et imposante. Et, malgré que les successeurs du pieux fondateur aient tous contribué jusqu'à la fin du XV[e] siècle à son embellissement, elle garde une heureuse harmonie. Le chœur, avec ses fines gerbes de colonnettes, est de la première moitié du XIII[e] siècle. Le reste du vaisseau, composé de travées, progressa peu à peu et n'acheva sa croissance qu'au XV[e] siècle. Des chapiteaux, « ornés de fleurs et de feuillages indigènes » (1), seront remarqués. Les armes de Louis II de Bourbon et d'Anne Dauphine, sa femme, figurent sur deux d'entre eux. A l'extérieur, la façade, d'une extrême simplicité générale, possède cependant un portail ogival, à quatre voussures, très opulent et surmonté des armoiries de notre duc Charles I[er].

La Diana (en arrière de Notre-Dame), construite vers 1300, par le comte de Forez, Jean I[er]. Les Etats de la province s'y réunirent, et elle servit aussi de salle capitulaire. — Aujourd'hui, salle des séances de l'éminente Société d'Histoire et d'Archéologie que nous venons visiter.

Cette Diana, avec sa voûte en bois, entièrement peinte des blasons de nobles foréziens du XIV[e] siècle, donne un exemple de décoration héraldique à cette haute époque gothique, extrêmement remarquable et rare. — Les dianistes ont amassé, dans cette salle, une bibliothèque et des archives très riches et d'intéressants objets recueillis dans la région. — La façade de l'édifice est moderne.

La chapelle des Pénitents, construite en 1752, possède une façade si charmante que l'on a pu l'attribuer à Soufflot. Elle est, dans tous les cas, un spécimen plein de mérite de l'architecture pseudo-religieuse de l'époque de Louis XV.

A signaler encore : dominant la ville, au sommet du « **Mont Brison** », vestiges du **château**, dont l'origine, assure-t-on, remonte au X[e] siècle, et vaste bâtiment butté de contreforts, qui est l'ancienne **chambre des comptes** (XV[e] siècle), édifié par notre duc Jean II de Bourbon.

Dans la ville : ce qui subsiste de la **commanderie de Saint-Jean des Prés** et de sa chapelle, fondation du XII[e] siècle, de Guy II ; — ancienne **Visitation** (présentement Palais de Justice). On admirera surtout la monumentale chapelle (salle des Assises), surmontée d'un dôme aux belles proportions, construction de l'extrême début du XVIII[e] siècle

(1) ROCHIGNEUX, *Le Forez*, publication de M. F. Thiollier.

(1700-1702) ; — **caserne d'infanterie**, édifiée en 1752 (porte surmontée de trophées militaires) ; — **hôtel et jardin d'Allard** (propriété de la ville), objets d'art anciens, curiosités diverses, collections concernant l'histoire naturelle.

Le long jour de juin permet d'espérer que ces indications pourront être utilisées, dès la soirée d'arrivée à Montbrison, et avant le **diner**, fixé à 7 heures, **hôtel du Lion-d'Or**, où le **gîte** est également assuré.

Le **lundi matin, 13 juin**, excursion au **château de Sury-le-Comtal** (facultative, mais très recommandée). Départ par le train de Saint-Etienne, à 9 h. 40 environ, dix minutes après l'arrivée (9 h. 31) de nos renforts moulinois. **Sury** est la 2[e] station après Montbrison : 20 minutes de trajet.

Sans parler de l'**église** et de son très élégant clocher (XV[e] siècle), le **château**, par ses splendides décorations intérieures (XVII[e] siècle) offre un intérêt de premier ordre et tout à fait rare.

Sury-le-Comtal est une ancienne résidence des comtes de Forez, puis de nos ducs, et enfin, après la défection du connétable, des rois de France. Mais Henri IV s'en dessaisit (1609), et ce fut son nouveau propriétaire effectif, Jacques de la Veuhe, qui le reconstruisit, sans souci de beauté d'architecture. Aussi est-ce à Pierre Descoubleau, beau-fils et héritier de Jacques de la Veuhe, que revient tout le mérite, — ou peu s'en faut, — des aménagements et décors intérieurs, dont la magnificence est quasiment royale.

Le train de retour (11 h. 1/2) ramène à Montbrison pour l'heure du **déjeuner** : midi.

Ce sera ensuite notre **visite à la Société de la Diana**, motif principal de notre pérégrination, et réalisation d'un désir caressé depuis longtemps !...

Enfin, après quelques dernières pérégrinations dans Montbrison, on clôturera la journée par une promenade au charmant village de **Moingt**, situé sur une colline fort riante, dans la banlieue de la capitale du Forez. On verra les restes de son **théâtre antique**, de ses **thermes**. On verra encore sa petite église romane et ce qui reste des ouvrages de défense de cette seigneurie qui, depuis le XIII[e] siècle, jusqu'à 1790, fut la propriété des chanoines de Notre-Dame de Montbrison.....

A 5 h. 25, départ ; arrivée à Moulins, à 11 heures.

Roger DE QUIRIELLE.





BIBLIOGRAPHIE

Au hasard des temps et des pays, par M. Edgar CAPELIN ; in-12 de 192 p. ; Paris, Jouve et Cie, édit.

On sait que M. Edgar Capelin a publié, ces dernières années, des impressions de voyage et des ouvrages d'imagination, parmi lesquels *Fidélité*, dont le *Bulletin* a eu la primeur. Il vient d'y ajouter un petit volume de *Nouvelles*, qui sont toutes d'ingénieux récits dont la diversité est très exactement exprimée par le titre sous lequel ils sont assemblés.

Au lieu de se plaire à des recherches d'histoire locale ou à des études archéologiques, comme la plupart de ses confrères de la *Société d'Emulation*, M. Capelin préfère écrire au gré de sa fantaisie et se créer des fictions où sa pensée se sent plus à l'aise. S'il manquait de talent nous pourrions le regretter, mais tel n'est pas le cas. Le plaisir qu'il trouve à ce qui tient du roman, il sait au contraire le faire partager, et du reste si l'histoire locale demeure étrangère à ses productions littéraires, il n'en est pas tout à fait de même de l'histoire générale qui, dans les meilleures parties de son dernier livre, lui a servi de canevas pour d'agréables broderies. Ainsi la nouvelle qu'il a intitulée *Autres temps autres mœurs* est l'odyssée d'un gentilhomme de haut lieu qu'avait distingué Marie Stuart et auquel il attribue un rôle important dans la première guerre de religion. Une deuxième, *Pour venger sa patrie*, évoque le souvenir de la prise de Cordoue en 1236, et d'une Judith mauresse qui poignarde l'homme qu'elle avait épousé par amour dès qu'elle découvre en lui, non plus le héros aimé, mais un traître qui a vendu la ville aux ennemis. Une troisième, l'*Idylle au Tessin* (1554), — celle à laquelle il a donné le plus de développements, et qui au début rappelle l'aventure de Roméo et de Juliette, — se complique d'incidents dramatiques entre catholiques et protestants italiens. Dans ces nouvelles comme dans d'autres que l'on pourrait encore citer, notamment *Frères d'Alsace*, les personnages parlent et agissent suivant un langage et des sentiments que l'auteur croit être dans la vérité historique.

Je voudrais analyser avec plus de détails ces épisodes pour en faire goûter l'intérêt et la facilité d'invention, mais le lecteur tiendra sans doute à en juger par lui-même et ces quelques mots suffiront, je l'espère, à montrer que *Au hasard des temps et des pays* a été pour M. Capelin mieux qu'une pure distraction.

E. D.

Charles-Louis Philippe (1874-1909). — « *Il vivait dans sa simplicité, qu'il embellissait le plus qu'il pouvait.* » — Le jeune écrivain qui vient de mourir à Paris, dans toute la force d'un talent qui promettait d'être remarquable, Charles-Louis PHILIPPE, était fils d'un sabotier du bourg de Cérilly, de cette petite ville campagnarde, voisine de Tronçais, dont notre collègue G. Bodard a, ici même, naguère, retracé l'histoire.

Bon élève de l'école primaire, intelligent, mais malingre, Philippe fut distingué par ses maîtres, obtint une bourse de collège et souffrit aux Lycées de Montluçon, puis de Moulins, de longues années d'internat.

Il se berça d'illusions sur son état physique, prépara une école militaire, Polytechnique, puis renonça à en franchir les portes. Après quelques années de luttes et de déceptions dans la recherche d'une carrière, soutenues avec un ferme courage, il obtint un emploi dans les bureaux des Ponts et Chaussées de la ville de Paris, en qualité de piqueur. Comme presque tous les collégiens de sa génération — on n'avait pas encore inventé le foot-ball et les sports violents — Philippe se découvrit des dons lyriques vers la dix-huitième année. Une petite revue, *l'Enclos*, accueillit ses premières poésies. *L'Art littéraire* et *Stella*, grâce aux bons offices d'André Ghil, lui en publièrent. (Salon Viste, décembre 1894.)

Philippe écrivit en vers pendant quelques années dans *Stella* (1894) et l'*Art Jeune* (1895-96), mais, dès 1895, l'*Enclos*, petite revue alimentée par des souscriptions volontaires de jeunes gens ayant ou se sentant la vocation littéraire, et dirigée par Lumet et J.-G. Prud'homme, le critique musical, lui publia quatre histoires de *Pauvre amour* et une douzaine d'articles qui méritent d'être conservés. Nous citerons les nouvelles intitulées : *En Petite ville*, mai 1898 ; *Etre malade*, mars 1898 ; *Etre pauvre*, février 1898.

Nous donnons, à la suite de cette courte notice — dont les principaux éléments sont empruntés aux articles consacrés par ses amis et les critiques littéraires à cet écrivain dans les journaux et périodiques de tout genre et toute opinion — une bibliographie aussi complète que possible de ses œuvres.

Nous ne pouvons, dans une aussi brève étude, analyser l'œuvre de cet écrivain ; d'autres, plus compétents, ont fait ressortir, dans les revues littéraires, l'originalité profonde et qui s'affirmait tous les jours de Ch.-L. Philippe.

Nous voulons seulement montrer que ce fils de sabotier, malgré ses études et son long séjour à Paris, et plutôt à cause de sa sensibilité

naturelle, accrue par l'exercice de la plume, se souvenait toujours de son pays, de « cette terre bourbonnaise qui s'en va, coteaux et vallons, parmi des champs et des prés de verdure ».

Il aimait sa langue et son patois, avec ses intonations traînantes, ses locutions particulières et ses mots faisant image.

Il n'était pas indifférent à ce que l'on pouvait dire de lui dans sa province, et c'était « *comme si toute son enfance et tout le souvenir de son pays lui remontait au cœur* ».

Le Bourbonnais tient une grande place dans l'œuvre de Philippe ; il a su, avec autant de charme que (Harry Allis) pour Lurcy, dans (*Petite Ville*), dépeindre, dans l'ensemble et en détail, Cérilly, où il était né.

Il aimait, lui aussi, sa petite ville, dont il a décrit « *les rues larges, les maisons blanches, entourées par la campagne comme une maison par un jardin...* ».

Ce véritable poète des humbles repose maintenant dans le petit cimetière de Cérilly où ses amis et ses admirateurs l'ont accompagné par une froide matinée d'hiver, jusqu'à sa tombe prématurément creusée.

Ces quelques lignes inspireront, je l'espère, à ceux de ses compatriotes qui s'intéressent aux lettres contemporaines le désir de parcourir les livres de cet écrivain d'un talent très personnel, trop tôt disparu pour les lettres et la gloire de notre bourbonnais et de son pays.

L. G.

Quatre histoires de pauvre amour, édition de l'*Enclos*, 1897, in-16.
La Bonne Madeleine et la pauvre Marie, bibliothèque artistique et littéraire, 1898, in-16.
La mère et l'enfant, bibliothèque artistique et littéraire (*La Plume*), 1900, in-16.
Bubu de Montparnasse, édition de la *Revue Blanche*, 1901, in-12, 3 fr. 50, édition illustrée par Grandjouan, 1905, librairie universelle.
Le père Perdrix, paru dans la *Revue Blanche*, bibliothèque Charpentier, 1903, in-12, 3 fr. 50.
Marie Donadieu, Fasquelle, 1904, in-12, 3 fr. 50.
Croquignole, Fasquelle, 1906, in-12, 3 fr. 50.
Charles Blanchard, *Nouvelle Revue française*, décembre 1909, 1er février 1910.
Les Contes du matin, 1908-1909.

Erratum. — Dans le *Bulletin* d'avril, p. 126, ligne 22, au lieu de « Faubrany », lire Soubrany.

Le Directeur-Gérant : Abbé Joseph CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 JUIN 1910

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : Mlle Françoise DE BONAND, Mme PRIEUR, MM. l'abbé BERTHOUMIEU, G. BESSON, DE BRINON, CAPELIN, l'abbé CLÉMENT, DELAIGUE, DÉNIER, l'abbé DUPUIS, L. GRÉGOIRE, L. JOLY, MORAND, E. OLIVIER, TIERSONNIER.

— Excusés : Mme la Ctesse L. DE FRADEL, MM. BOUTAL, R. CHABOT, MITTON, TIXIDRE, LARBAUD.

— En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Dupuis qui assiste pour la première fois à l'une de nos réunions ; il adresse les félicitations de la Société à notre confrère M. Bertrand, nommé officier de l'Instruction publique à l'occasion de l'inauguration du nouveau musée.

— Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

— Dépouillement de la correspondance : Lettres de MM. DIDIER et VIGNIER remerciant de leur admission ; — de M. A. THOMAS, représentant de la Société des Arts graphiques de Genève, concernant la publication éventuelle de l'*Armorial de Guillaume Revel ;* — de la Cie des chemins de fer P.-L.-M., un prospectus de billets aller et retour pour les stations thermales desservies par le réseau ; – de M. F. GALABERT, archiviste de la ville de Toulouse, une circulaire annonçant la publication d'un album de documents pour servir à l'Etude de la paléographie ; — de M. le Préfet de l'Allier, une carte d'invitation pour la distribution des récompenses du concours national agricole ; — de M. le Maire de Moulins, une invitation pour la cérémonie d'inauguration du musée.

— Ouvrages offerts : De M. le chanoine REURE : *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé* ; — de M. Stéphane JOLY : *L'instruction publique en Bulgarie*, extrait de la *Revue pédagogique ;* — du Syndicat



d'initiative de la Bourgogne, son *Bulletin* trimestriel ; — de la Société d'économie politique, le compte rendu de sa séance du 5 avril 1910 ; — de M. A. Defaye : *Notice géologique et paléontologique sur la partie nord-est du département de l'Allier*, publiée en 1859 par B. Poirrier, maire de Montcombroux. Des remercîments sont votés aux donateurs.

— Travail déposé par M. l'abbé Renoux : *Les mégalithes à bassins du Haut-Bourbonnais et la théorie explicative de M. Collet.* (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— M. Flament fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XXXVII. P. 1, notre confrère M. Boirot, donne une *Notice sur un reliquaire attribué à l'époque carolingienne et contenant une phalange d'un doigt de saint Léger, évêque d'Autun* ; ce reliquaire, en forme de barillet, se trouvait à Bourbon-Lancy il y a une trentaine d'années et appartient actuellement à M. Bernard, de Digoin, entre les mains de qui il est parvenu par héritage après avoir été en la possession de plusieurs personnes, dont, à la fin du XVIIIe siècle, Mlles de Faubert, héritières des Challemoux du Brouillat ; ceux-ci le tenaient, d'« un saint homme, Jean de Lhôpital, généralement connu dans la région sous le nom de saint Jean de Lesme », précepteur des enfants de M. de Challemoux. On lit sur le barillet l'inscription suivante, incomplète et ainsi restituée par l'auteur de la notice : « *Os Leodegarii martiris ex* [S. M] *axentio*]...» ; s'appuyant sur la décoration de l'objet, sur la forme des lettres de cette inscription et sur le « symbolisme du barillet », M. Boirot en reporte la date au déclin du IXe siècle. Il termine en observant que le doigt de saint Léger encore aujourd'hui contenu dans ce reliquaire est tout ce qui nous reste du célèbre évêque d'Autun, martyrisé par Ebroïn ; l'abbaye d'Ebreuil, fondée au début du Xe siècle par les moines de Saint-Maixent, conservait aux fidèles dans une châsse célèbre des ossements de saint Léger qui furent dispersés, détruits sans doute, lors de la Révolution. — Dans le même volume (p. 33), M. de Charmasse étudie très heureusement l'*Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire* et distingue les trois phases successives que l'on trouve dans la période d'établissement des églises rurales : la fondation, la possession par le fondateur et ses héritiers, l'émancipation de la paroisse, dernière phase, très intéressante. d'une durée de plusieurs siècles et qui libère les églises du joug de la propriété laïque. M. de Charmasse prend ses exemples non seulement en Saône-et-Loire, mais aussi dans l'ancien diocèse d'Autun et cite la fondation de la paroisse de Montbeugny, au IXe siècle. Il montre comment à partir du Xe siècle, mais surtout au XIe siècle, les églises paroissiales passèrent par donation des mains des laïcs entre celles des abbayes et particulièrement de Cluny ; la donation faite à Cluny, en 920, par Aimard, du lieu de Souvigny et de l'église dédiée à saint Pierre en est un exemple pour le diocèse de Clermont. — Dans le même volume également, p. 124-160, M. Mugnet donne la suite de son *Prieuré du Val-Saint-Benoît* (Saône-et-Loire, commune d'Epinac), dépendance du grand prieuré du Val-des-Choux, lequel fut réuni à Sept-Fonds au XVIIIe siècle. — Même volume encore, continuant son histoire des *Députés de Saône-et-Loire aux Assemblées de la Révolution*, M. Montarlot donne une notice abondante sur J.-B. Vaudelin, né à Ternant, d'abord homme de loi à

Dijon, puis à Paris, secrétaire du comte de Bourbon-Busset, à Busset même, puis fixé à Bourbon-Lancy en 1793 ; il fut arrêté en floréal an II, jugé à Cusset, emprisonné à Moulins, élargi par Boisset en brumaire an III et c'est alors que commença vraiment sa vie politique ; le 22 germinal an V, il fut envoyé aux Cinq-Cents où il ne resta que cinq mois ; il dut en effet bientôt s'expatrier sous prétexte qu'il figurait sur la liste des émigrés, à tort du reste ; rentré en France, il remplit en Saône-et-Loire, sous le Consulat et l'Empire, plusieurs fonctions administratives. — Enfin, toujours dans le même volume, M. Fyot, au cours d'un article sur le château et la terre de Montvaltin (Saône-et-Loire, cant. du Creusot), énumère les seigneurs et les possesseurs du fief. On y voit, au milieu du XVIIe siècle, les d'Escorailles succéder aux Torcy, puis au XVIIIe siècle deux membres de la famille forézienne de Thélis.

« — *Société archéologique et historique de l'Orléanais, Bulletin*, t. XV. P. 315, de M. L. Masson, des *Notes sur les travaux exécutés en 1908-1909 au château de Gien*. Le château de Gien fut reconstruit à la fin du XVe siècle par Anne de Beaujeu ; il possède encore des restes imposants et des détails remarquables ; les derniers travaux ont porté sur la tour d'angle qui domine la vallée de la Loire.

« — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXVII, 7e livr. P. 157, de M. Dujarric-Descombes, une étude sur *Nicolas de Labrousse* et *Marie-Madeleine-Angélique de Labrousse, comte et comtesse de Verseillac (1648-1693 et 1689-1751)*, avec deux portraits. Nicolas de Labrousse, inspecteur général de l'infanterie, fut tué en Flandres en 1693. Les Labrousse du Bourbonnais se rattachent à cette famille.

« — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1910, n° 4. P. 172, fin de l'étude de M. Everat sur la *Confrérie du Saint-Sacrement de la ville de Riom*, où sont cités plusieurs noms qui intéressent le Bourbonnais non moins que l'Auvergne : Dutour de Salvert, Du Buisson, Pontgibaud de Livron, etc.

« — *Académie d'Amiens*, t. XVI. P. 1, M. l'abbé Le Sueur, dans une biographie de *La Condamine, d'après ses papiers inédits*, relève que le père du voyageur Charles-Marie de La Condamine était receveur général des finances du Bourbonnais et que c'est à Bourbon-l'Archambault, en 1699, qu'il fit connaissance de sa future femme, Marguerite-Louise de Chourses, fille d'un président de la Chambre des comptes de Montpellier.

« — *Le Centre médical*, n° de mai 1910. P. 343, deux courtes notes de MM. le docteur de Brinon et F. Pérot sur la Font-Georges chantée par Banville. — P. 348, de M. Pérot, la biographie du médecin montluçonnais Jacques Canillac, né en 1784. Appartenait-il bien à la famille de Beaufort-Canillac, comme le dit sans preuves M. Pérot ?

— M. l'abbé CLÉMENT communique : 1° un tableau des prix de main-d'œuvre payés aux ouvriers de la manufacture d'armes de Moulins en l'an III ; 2° une expédition du procès-verbal de la vente des biens d'Aladane, chanoine de la collégiale de Moulins ; 3° un fragment d'un registre de la confrérie du Corps-Dieu de Montluçon (1671-1715). Ces différents documents proviennent du cabinet de notre confrère.

Il signale de plus la découverte faite par l'un des nôtres, M. l'abbé BONNEROT, de fossiles rapportés par lui de Guétary. Ces fossiles présentent cette particularité d'avoir des congénères encore actuellement vivants sur les côtes de l'océan.



M. l'abbé Bonnerot en offre des exemplaires pour nos collections. Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Bonnerot.

— M. Flament, au nom de M. Defaye, 1° fait circuler un sceau ovale représentant une main de 6 centimètres de longueur gravée en creux. Notre confrère serait heureux de connaître quel pouvait être l'emploi de ce curieux cachet. 2° Il communique un extrait du registre des délibérations du directoire du district de Bourganeuf concernant un prisonnier détenu comme suspect, en l'an II. Ce prisonnier, véritable indigent, fut nourri aux frais de ses compagnons de captivité, plus fortunés, usage que l'on retrouve dans tous les départements à cette époque.

M. TIERSONNIER « rapproche des signatures de Gilbert Sève, peintre de Moulins (1), trouvées dans les registres de Saint-Pierre-des-Ménestreaux (Arch. Moulins, Reg. 422, f° 95, v°, et Reg. 433, p. 44) de celles déjà publiées par M. Bouchard dans son étude sur *Gilbert Sève, Pierre Sève, peintres moulinois* (p. 16 du tirage à part), et par M. l'abbé Clément (p. 148 du tirage à part de notre XIe excursion, 1909). De cette comparaison résulte que ces signatures sont toutes de Gilbert Sève, père de Gilbert et Pierre, les deux peintres ordinaires du Roi. Le fait que Gilbert Sève père a signé un traité de commande d'un tableau dont l'exécution lui était confiée (voir l'article précité de M. l'abbé Clément), prouve d'autre part que ce premier Gilbert était lui-même artiste peintre. C'est certainement près de lui, dans son atelier, que ses deux fils apprirent les premiers éléments de leur art. Il y a donc lieu d'attribuer à Gilbert Sève le père des tableaux d'ordinaire considérés comme étant de ses fils et dans lesquels se révèlent certaines gaucheries, voire des fautes difficilement admissibles chez des artistes ayant atteint le degré de talent et de notoriété de Gilbert Sève le jeune et de son frère. Il faut observer aussi, dit M. Tiersonnier, que Gilbert le jeune et Pierre Sève ont, dès leur jeunesse, complètement abandonné Moulins, à tel point qu'on ne trouve pas leur signature dans les actes intéressant leurs parents les plus proches.

Parmi les tableaux que M. Tiersonnier pense dus au pinceau de Gilbert Sève le père, figurent : celui de Liernolles, celui de l'église d'Yzeure et celui de l'église de Saint-Pourçain-sur-Sioule. »

— M. Flament, à propos de la récente publication des t. IV et V de l'*Inventaire des layettes du Trésor des Chartes*, signale toute l'importance des documents qui y sont contenus pour l'histoire provinciale et particulièrement pour l'histoire du Bourbonnais. On trouve ainsi l'édition intégrale, dans le t. IV, du testament d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, testament qui contient plusieurs legs à des couvents de nos régions ; dans le t. V, d'enquêtes faites en 1240 à la suite de troubles et de pillages commis à Saint-Pourçain, Verneuil, Chantelle, etc.

(1) Inhumé dans l'église des Carmes, en la chapelle de Notre-Dame des Neiges, âgé de 88 ans. (Arch. Moulins, registre 497.) Sa veuve Simone Berlier, mourut le 12 août 1677 et fut ensevelie dans la même sépulture. (*Id.*)



Il donne ensuite communication d'un procès-verbal du 2 octobre 1807 dressé par le commissaire de police de Moulins contre M. Guillemardet, préfet de l'Allier. Ce document lui a été signalé par le docteur Cornillon et provient des Archives municipales de Moulins.

— M. Capelin fait circuler la photographie faite par lui du mors de l'époque franque trouvé à Magnette par M. de Lamaugarny.

— M. Flament indique l'état des travaux de la commission d'exposition de portraits bourbonnais. La commission a été d'avis de restreindre son programme aux portraits de tout genre que l'on pourrait réunir à Moulins et aux environs ; les frais de transport seraient ainsi presque supprimés. La commission s'est aussi occupée de la recherche d'un local présentant toutes garanties de sécurité et de la question de l'assurance des collections ainsi réunies. Le programme de cette exposition sera inséré dans un de nos prochains *Bulletins*, tiré à part et communiqué à toutes les personnes sur le concours desquelles la commission croira pouvoir compter.

— Le Président fait ensuite observer que, « par suite de la nouvelle organisation du Musée départemental, la Commission du Musée nommée tous les ans par la Société se trouve n'avoir plus d'objet. Considérant que la Société possède quelques objets qui lui appartiennent en propre et dont le nombre est susceptible de s'accroître, il propose que la commission dite du Musée ait désormais pour mission :

1° De veiller à la conservation des dits objets ;

2° De prêter son concours au bibliothécaire pour tout ce qui concerne les achats, le classement, les questions d'entretien de la bibliothèque, telles que par exemple brochage et reliure de volumes.

Cette commission prendrait le nom de : Commission du Musée et de la Bibliothèque de la Société. » Cette proposition est adoptée.

— Est élu membre titulaire : M. Pierre Tortel, maire de Chapeau.

— Sont présentés comme membres titulaires : Madame la comtesse de Saint-Laumer, 5, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins, par MM. L. Boutal, Flament et Tiersonnier.

— M. Louis de Laplanche, propriétaire au château du Beyrat, commune de Bellenaves, par MM. le docteur Chopart, L. Boutal et Tiersonnier.

— M. Henri Leutrat, propriétaire, 35, rue des Potiers, à Moulins, par MM. l'abbé J. Clément, Tiersonnier et Flament.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.







LES ANCIENS HABITANTS DE MOULINS

(*Suite*)

Horlogers. — Dans le cours des XVe et XVIe siècles, on rencontra huit ou dix *orlogeurs* qui se sont succédé. En 1451, Loys Carrel fabriqua le mouvement du soleil et de la lune qui accompagnaient les heures sur le cadran de l'horloge de la ville. En 1404, Bertrand Gabiat était gouverneur du grand horloge et Perret de Messy gouverneur du petit. En 1596, les gages de Jehan Colin pour gouverner l'horloge étaient de 55 écus. Dans les siècles suivants, les horlogers étaient deux ou trois à se faire concurrence.

Hôteliers. — Quinze hôteliers environ suffirent pendant les XVe et XVIe siècles. Dans la suite, ils arrivèrent à être vingt-trois, non compris les cabaretiers.

Huchiers. — C'était le nom que portaient ceux qui fabriquaient ces espèces de coffres que, dans le Bourbonnais, on appelait *mée* et dans lesquels chaque famille faisait son pain. Ce corps de métier, assez nombreux au XVe siècle, finit par ne faire qu'un avec celui des menuisiers.

Huiliers. — Ils ne furent longtemps que deux ou trois, mais leur nombre doubla au XVIIe siècle.

Imprimeurs. — C'est au début du XVIIe siècle qu'un nommé Vernois créa la première imprimerie de Moulins, qui se perpétua de père en fils jusqu'en 1790, époque où C.-J. Pavy l'acheta de la veuve de Claude-Pierre Vernoy. Cette imprimerie fut longtemps celle du Roi, de la Ville et de l'évêque d'Autun ; mais, en 1737, Jean Faure obtint la pratique de la Ville, de l'Officialité et du Collège royal. Au XVIIe siècle, il y avait à Moulins deux imprimeries ; au siècle suivant, il y en eut trois. Le plus célèbre imprimeur du XVIIIe siècle fut Etienne Vidalin, qui adopta les principes révolutionnaires, fut député à la Convention Nationale et vota la mort du roi.

Jardiniers. — Les gens qui faisaient un commerce du jardinage, peu nombreux au XVIe siècle, le devinrent beaucoup dans les siècles suivants. Les jardins du château, dont Nicolay a vanté les merveilles,



étaient entretenus par « l'intendant des jardins du roi ». A l'époque où les huguenots vinrent assiéger Moulins, cet intendant s'appelait Jean-Marie Nicovaro ; c'est lui qui écrivit la relation du siège, comme il a été dit plus haut. En 1624 et 1641, cette charge était occupée par Jean-Marie d'Espiro, puis vinrent Fabrice et François d'Espiro, 1665. C'était probablement une famille italienne, implantée à Moulins par Catherine de Médicis qui avait reçu le Bourbonnais en douaire, 1559.

Libraires. — Avant la fin du xvie siècle, il n'y avait, à Moulins, que des papetiers. Le plus ancien libraire paraît être Georges Vernois, père des imprimeurs de ce nom. Il éditait des ouvrages mais il les faisait imprimer à Lyon. Dans la suite, la plupart des libraires étaient aussi imprimeurs.

Littérateurs. — Le plus ancien poète moulinois connu est Pierre de Nesson qui vivait au commencement du xve siècle ; il était attaché à la maison de Jean Ier, mais il resta à Moulins pendant la captivité de ce duc à Londres. Henri Baude, né à Moulins, vers 1450, eut de son vivant une certaine réputation comme poète. Ses œuvres, du reste peu volumineuses, restèrent inédites jusqu'en 1856 ; J. Quicherat les a publiées et M. R. de Quirielle a raconté sa vie aventureuse. Guillaume de Jaligny, secrétaire de Pierre II, a écrit l'histoire du roi Charles VIII. Antoine de Laval, géographe du roi, capitaine du château et du parc, maire de Moulins en 1596, a toujours été regardé comme un des grands esprits de son temps. Il a écrit plusieurs ouvrages d'histoire et de religion (voir H. Faure, *A. de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*). Le poète Etienne Bournier, né à Moulins vers 1612, avocat et poète latin et français, se plaint dans ses vers de n'avoir pas été apprécié dans son pays natal. Claude Duret, président au présidial, 1595, a écrit sur les causes de la décadence des peuples, sur celle du flux et du reflux de la mer. Dans son *Histoire des plantes esmerveillables et miraculeuses en nature*, il semble ajouter foi aux relations imaginaires de certains voyageurs sur les métamorphoses des plantes, etc. Mais M. A. Méplain pense que ce livre est une plaisanterie faite pour amuser son ami l'illustre naturaliste Olivier de Serres. Jean de Lingendes (1580-1616) fut un des poètes les plus célèbres de son temps. Son cousin, Claude de Lingendes, jésuite, a de son côté laissé de nombreux ouvrages de morale et de religion. Claude Billard de Corgenay, poète et auteur de plusieurs tragédies qui eurent du succès. Son poème sur l'*Eglise triomphante* a été très bien analysé par H Faure (*Bull. Soc. d'Emul.* T. XII). Billard mourut en 1618, avec le titre de capitaine du château de Moulins. Charles de Chanteclerc, né vers 1540, élevé dans la maison de Pierre II,

fut à la fois jurisconsulte distingué et historien. Jean Megret, trésorier de France, né vers 1615, est connu comme généalogiste et historien. Gilbert Gaulmyn, lieutenant criminel à Moulins, en 1620, a été un homme remarquable par ses vastes connaissances, et en particulier celle des langues anciennes. Il a beaucoup écrit ; mais ses historiens disent que sa vanité était à la hauteur de son savoir. « Se trouvant un jour avec Saumaise et un autre savant, Saumaise leur dit : Convenez, messieurs, qu'à nous trois nous tiendrions tête à tous les savants du monde ! Oui,dit Gaulmyn, et moi à vous deux. » Simon de Coiffier-Demoret, né en 1764, est l'auteur de la première *Histoire du Bourbonnais* dont le premier volume parut en 1814. Les Griffet se sont distingués par leur savoir et leurs écrits ; deux étaient jésuites, il en sera parlé plus loin ; un troisième, Antoine Gilbert Griffet de la Baume, a laissé un grand nombre d'ouvrages sur les sujets les plus divers, 1756-1805. (Voir E. Bouchard, *Les poètes anciens du Bourbonnais*, et M. R. de Quirielle, *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*.)

Maçons. — Ce corps de métier fut toujours important, et il peut paraître étrange que le recensement de 1694 n'en parle pas ; cependant nous en avons rencontré une centaine dans le cours du xviie siècle. Cette lacune peut s'expliquer par ce fait, que les maçons étaient presque tous des étrangers qui travaillaient dans les villes pendant la bonne saison et, l'hiver venu, retournaient chez eux pour y cultiver un petit coin de terre. Le recensement de 1694 s'était opéré probablement pendant l'hiver. Les plâtriers au xviie siècle et même plus tard n'étaient que des maçons employant le plâtre.

Maignans. — C'est le nom qu'on donnait généralement aux chaudronniers ambulants, rétameurs et raccommodeurs de vieilleries. Deux, puis trois ou quatre ont suffi dans le cours des siècles.

Maîtres d'école (voir écrivains).

Marchands. — Dans les actes civils et religieux, on rencontre souvent ce terme général sans indication précise du genre de commerce exercé. D'autres sont dits marchands grossiers ou en gros. Les bourgeois étaient pour la plupart des marchands drapiers, marchands de toile, de blé, de bois, etc. Ils étaient 30 à 40 aux xve et xvie siècles et 70 en 1694.

Maréchaux. — Au xve siècle quatre ou cinq, et douze au xviiie.

Mariniers. — Ils formaient à Moulins une population à part et une corporation très importante qui célébrait, chaque année, sa fête dans l'église de Saint-Nicolas. A la procession, outre la statue du saint patron, on portait un petit vaisseau à trois mâts et sur un coussin la

couronne du roi de la corporation. Les mariniers s'associaient aux marchands en gros qui fournissaient la marchandise et ils partageaient les bénéfices, lorsque les mariniers l'avaient vendue. L'histoire ne mentionne aucun marinier qui se soit signalé par une action d'éclat. Le plus ancien maître marinier qui nous soit connu se nommait Jean Lamena qui devint propriétaire de Montchenin, 1340. Nous avons relevé 15 noms au xv[e] siècle, 45 au xvi[e] siècle et 230 au xvii[e].

Maroniers. — Ils avaient la spécialité de connaître les arbres qui étaient propres à la construction des bateaux, ils étaient deux ou trois.

Médecins. — Il y eut à Moulins, pendant le cours du xv[e] siècle, sept ou huit médecins, docteurs de Faculté. Un des plus remarquables fut Charlot de la Mousse, dit Moussat, 1460, qui fut consulté par le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, lequel lui légua 200 livres tournois pour ses honoraires. Citons aussi les docteurs L. Planchard, 1463, Jean David, 1475, et Jean Sanglier, 1499. Pendant le xvi[e] siècle, nous comptons plus de vingt médecins : Jehan Araby, 1517, Pierre Perreau, s[r] de La Chaume, qui fut maire en 1540. Jehan de Launay, aussi maire en 1549 ; la reine de Navarre, tombée malade à Carlat, le fit venir ; il reçut six vingt douze écus pour son voyage et 120 livres pour les soins qu'il donna à cette dame pendant quarante jours. Jean Delorme, 1547-1637, que Duret appelait le Galien moderne, fut médecin ordinaire d'Henri IV ; son fils, Charles, le surpassa et fut un des plus célèbres médecins de son temps ; il fut nommé intendant des eaux minérales de France ; c'était un homme très mondain, très élégant et fort spirituel, dit un de ses biographes ; il mourut en 1678. Jean Aubery, 1550-1620, intendant des eaux de Bourbon, composa plusieurs ouvrages touchant la médecine. Jean Banc, qui a tant vanté les eaux de Bardon, devint professeur de médecine à Paris, 1618. Gaspard Bachot, né en 1550, conseiller et médecin du roi, a laissé des écrits sur la médecine. Guillermet de Beauregard fut un professeur renommé à l'école de Paris, 1563. Gilbert Bardet était médecin du roi, 1693. Jean Traffin et Jean de Clèves, médecins de Pierre II. Antoine Sindron, médecin de la duchesse Anne de Beaujeu, 1517. Antoine Joly, né à Vichy, 1635, s'établit à Moulins et fut nommé médecin des prisons ; il a laissé une étude sur les eaux minérales de Vichy, 1675. Jean Diannyère, 1701-1782, devint conseiller et médecin du roi et intendant des eaux de Bardon ; son fils Antoine, bien que docteur en médecine, laissa les malades pour l'étude de l'économie politique, 1785. Pierre Hutyer acquit une grande réputation ; il a laissé plusieurs ouvrages sur la médecine, 1707. N. Faye, intendant des eaux

minérales de Bourbon, a fait une étude de ces eaux, 1717. Gabriel Jonard, né à Moulins vers 1730, a fait des études sur la génération et les monstruosités humaines. N. Arnoux, médecin et chirurgien, homme énergique, fonda une maison de santé au cours de Bercy, 1788.

Terminons cette liste, volontairement incomplète, par Charles Delan, doyen des médecins, 1740, dont le neveu, Jacques Delan, officier de santé, devint le fameux maire terroriste de Moulins, 1793.

Mégissiers. — Ils étaient environ vingt-cinq aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Menuisiers, ébénistes. — Au XVII[e] siècle, on comptait une vingtaine de menuisiers. L'ébéniste Perille vendit 300 livres un coffret offert par la Ville à M[me] l'Intendante, 1765. Les sculpteurs sur bois étaient souvent qualifiés menuisiers, comme Gilbert Vigier, frère du sculpteur Philibert Vigier.

Merciers. — Il y en avait deux ou trois au XV[e] siècle et quinze au XVIII[e].

Messagers.—Avant l'établissement des postes par le roi Louis XI, et même longtemps après, il y avait, à Moulins, des messagers, reconnus et autorisés par la municipalité, pour porter les lettres ; les uns allaient à pied, d'autres à cheval. Au XVII[e] siècle, les messagers s'appelaient postillons.

Meuniers. — Le moulin Bréchimbaud, qui existait depuis le X[e] siècle, fut acheté par la ville en 1777 pour être démoli, parce qu'il était une cause d'insalubrité. Ce moulin était, en 1401, la propriété des frères Gérard et Philibert Valette, qui le vendirent au Chapitre. En 1571, un moulin fut construit dans l'intérieur de la ville, pour éviter que la population soit éprouvée par la famine en cas de siège prolongé. Les autres moulins étaient établis sur bateaux, aux bords de l'Allier. Durant le cours du XVII[e] siècle, nous avons pu relever les noms de quatre-vingt-dix meuniers.

Musiciens. — La ville avait ses artistes attitrés qu'elle employait dans certaines circonstances joyeuses. Le duc avait aussi les siens qui venaient au château pour chanter des ballades, tels que Jean Dumay, qui demeurait rue d'Allier, 1460. Plus tard, nous trouvons Mathieu Ryz, 1594, Grégoire Bechon, 1590, J. de Foncelles, 1591. Au XVII[e] siècle, en 1619, Gilbert Giboin, maître écrivain et poète, se qualifiait lui-même « harpeur ». A la même époque il y avait à Moulins, rue d'Allier, une fabrique d'instruments de musique tenue par les frères Baillon ; ils étaient même facteurs d'orgue et l'un d'eux était

organiste à la Collégiale. Louis Besson était violoniste et maître de danse, 1678. Claude Gallois, roi des violons et maître de danse, 1681. Nous avons rencontré plus de quarante musiciens dans le cours du XVIIe siècle. En 1736, M. Pallu, intendant du Bourbonnais, prit l'initiative d'une Société ou Académie de Musique. Le premier artiste admis fut Pierre Izo, avec un traitement de 300 livres par an pour diriger les concerts. Puis, vinrent Nicolas Blondeau, Jacques Dauvergne, dont le fils Antoine commença à se former dans ce milieu artistique et était, à l'âge de 29 ans, violon de la chambre du roi et devint directeur de l'Opéra ; il mourut en 1787. Les prêtres étaient admis comme exécutants ; ainsi le chanoine Guerry, maître de musique de la Collégiale, fut chargé de la direction des concerts de l'Académie en 1742. (Voir E. BOUCHARD, *Ann. Bourb.*, 1885.)

Notaires. — Cette profession était beaucoup plus répandue autrefois que de nos jours. On comptait au moins vingt notaires à Moulins, en 1789.

Orfèvres, joailliers. — La rue des Orfèvres nous montre encore de vieux logis qui ont servi d'habitation à plusieurs générations d'orfèvres. Nous en connaissons cinq du XVe siècle et dix du XVIe. Pernet Légaré est cité dans un compte de 1465 pour avoir « doré le soleil et la lune estant au cadran du reloge ». François et Gilles Mazurier n'étaient pas de vulgaires orfèvres. Une inscription tumulaire, enchâssée dans la façade de l'église d'Yzeure, témoigne que Gilles « savait mettre pierres fines en œuvre ». On raconte qu'en 1550, un an avant la mort de cet orfèvre, des voleurs dérobèrent à la Collégiale un reliquaire contenant une épine de la couronne du Christ, ainsi qu'un morceau de la vraie Croix. Or, trente-sept ans après, on apprit que les fabriciens d'Yzeure avaient remis à Jean Pegeon, orfèvre de Moulins, un tube de cristal contenant une sainte épine, pour l'enchâsser dans un reliquaire. Les susdits fabriciens, interrogés à ce sujet par Jean Gaudon, lieutenant général du domaine, répondirent qu'ils avaient trouvé cet objet dans le trésor de la fabrique à leur entrée en charge et qu'ils avaient entendu dire qu'il provenait de feu l'orfèvre Mazurier. L'enquête en resta là, sans pouvoir établir exactement la part qu'eut cet orfèvre dans cette affaire. La famille Mazurier continua encore plus d'un siècle l'industrie des ancêtres. Les Fébvrier avaient aussi une bonne réputation dans l'orfèvrerie moulinoise. En 1546, Damien Fébvrier tenait boutique au rez-de-chaussée de l'horloge.

Parcheminiers. — La fabrication du parchemin exista à Mou-



lins jusque dans le cours du XVIIe siècle, il y avait alors deux parcheminiers.

Pâtissiers. — Il y en avait environ quatre ou cinq aux XVe et XVIe siècles ; nous en avons compté plus de cent dans le cours du XVIIe. A la fin de ce siècles la statistique en signale vingt-deux.

Paumiers. -- Le jeu de paume était jadis très en faveur. Pendant longtemps un seul suffit. Le faubourg de Bapaulme (aujourd'hui rue de Decize) prit son nom du premier jeu de paume établi à Moulins.

Peigneurs de chanvre. — Ils furent de tout temps assez nombreux.

Peilleraux (*chiffonniers*). — Ils devaient constituer, à Moulins, dans le cours du XVIIe et du XVIIIe siècle, une corporation très unie, car ils habitaient tous le même quartier auquel on donna le nom de « Boulevard des Peilleràux » ; il était situé sur l'emplacement de l'usine à gaz et de l'abattoir.

Peintres. — Nous rencontrons dans le cours du XVe siècle onze peintres dont trois sont qualifiés d'ymagiers. Thevenin l'ymageur et Michel Colombe travaillèrent aux décors qui servirent lors de l'entrée de Catherine d'Armagnac à Moulins, en 1484 ; à ces décors travaillèrent également Claude Pierre et Jehan Avizard. Michel Colombe, né en Bretagne, vers 1431, et connu plutôt comme sculpteur, on dit même qu'il était le premier sculpteur de son temps. Jean de Chartres, qui fut son élève, est qualifié par Colombe de « tailleur d'ymaiges de madame de Bourbon ». En effet la duchesse Anne de Beaujeu le fit travailler longtemps à Moulins. Un autre peintre, Pierre l'enlumineur, était aussi attaché à la Cour ducale, vers 1501, il était aux gages de la duchesse et il nous paraît plus probable que les miniatures qui ornent le livre des *Enseignements de la duchesse Anne à sa fille*, sont l'œuvre de Pierre, car on a voulu les attribuer au peintre tourangeau Jehan Bourdichon. Mais comment parler de ces artistes sans faire au moins allusion au fameux peintre, dit le Maître de Moulins, dont le nom et l'origine sont encore une énigme. C'est à lui que l'on attribue, au moins en partie, le magnifique triptyque de la Cathédrale. Au XVIe siècle, nous trouvons : Jean Charrier, Pierre Godelymiau, les frères Juillard, Jean Triboulet, les frères Richier, etc. Au XVIIe : Charles Audefroy, Pierre Bichon, Denis Guillaume, Ledard, peintre d'histoire et de portraits, Michel Abraham, Remi Wuibert, peintre ordinaire du roi, décédé à Moulins, où il était venu par mandement de la Duchesse, 1652, probablement madame de Montmorency. Mais de nos peintres moulinois, ceux qui ont le plus illustré leur pays natal sont



les deux frères Sève ; leur père et leur oncle, sans être des artistes, n'étaient pas de vulgaires peintres. Gilbert et Pierre (1616-98) furent tous les deux professeurs à l'académie royale de peinture, ils travaillèrent à Versailles et dans d'autres habitations royales. Gilbert avait 24 ans lorsqu'il peignit l'Assomption de la Vierge que l'on voit encore dans l'église de Saint-Pierre de Moulins. (Voir E Bouchard, *Bull. Soc. d'Em.* 1904.) Un autre artiste né à Saint-Pourçain à la fin du xvie siècle, mais qui a demeuré à Moulins où il est mort, c'est Jacques de Parroys, excellent peintre verrier. Il étudia à Rome, à Venise, travailla à Paris et revint en Bourbonnais où il fit de nombreux vitraux d'églises. (Voir E. Bouchard, *Rev. Bourb.*, 1885)

Pelletiers, peaussiers — Ils étaient deux au xv[e] siècle, leur nombre n'augmenta guère dans la suite.

Perruquiers. — (Voir *Barbiers.*)

Pharmaciens. — (Voir *Apothicaires.*)

Pintiers. — La pinte était une mesure en usage pour les liquides ; ils étaient deux fabricants au xv[e] siècle.

Poêliers. — Un ou deux dans le xvii[e] siècle et le suivant.

Potiers. — Il y avait des potiers de terre et les potiers d'étain. Ils étaient huit en 1694.

Praticiens. — Ce qualificatif était donné autrefois aux hommes d'affaires qui connaissaient la procédure, la législation. Nous en trouvons deux au xv[e] siècle et dix au xvii[e].

Prêtres. — 1° *Clergé séculier.* — Plusieurs évêques nés à Moulins n'y ont habité que pendant leur enfance ; il convient cependant de les citer, à cause de leur dignité. La famille Dinet a compté trois évêques parmi ses membres : Gaspard Dinet, qui fut supérieur général des Minimes et prédicateur de la Cour sous Henri IV, fut élevé au siège de Mâcon, en 1699. Pierre Dinet, neveu du précédent, évêque *in partibus*, devait succéder à son oncle, mais il mourut avant lui. C'est Louis Dinet qui succéda à son neveu Gaspard sur le siège de Mâcon en 1631. Jean de Lingendes, né en 1595, prédicateur renommé, devint évêque de Mâcon, 1650. Jean-Jacques d'Obeilh, né et mort à Moulins, 1694-1720, a écrit sur des sujets de morale et de piété. Etienne des Gallois de la Tour, doyen de la collégiale et official, fut nommé à l'évêché de Moulins qu'on venait de créer, mais la Révolution l'empêcha de prendre possession de ce siège. Il devint, après la Restauration, archevêque de Bourges.



Le premier doyen de la collégiale, fondée par le duc Louis II, en 1386, fut Jean Chauveau, aumônier du duc et frère de son intendant Huguenin Chauveau. Parmi ceux qui lui ont succédé, il convient de citer Claude Feydeau, qui eut une certaine célébrité comme orateur et écrivain. En 1640 il céda son bénéfice à son cousin Louis Feydeau qui, voulant conserver sa charge de conseiller au Parlement de Rennes, céda ce même bénéfice à Nicolas Feydeau. Gabriel Girault, chanoine de Notre-Dame, issu d'une famille très honorable, touché du dénûment dans lequel étaient les femmes pauvres et malades, et secondé par les largesses de la duchesse de Montmorency, fit venir de La Flèche des sœurs hospitalières de Saint-Joseph. La supérieure, madame de La Fère, vint avec trois religieuses et l'hospice Saint-Joseph fut fondé, 1651. Plusieurs chanoines furent confesseurs de la foi en 1794. Ce sont : Augustin de Bonnay, Jean Ripoud, J.-B Pierre Vernois de Montjournal, Gilbert de Chouvigny de Blot, Jean-Jacques Ripoud, tous morts sur les pontons. Le curé de Saint-Jean, M. Laplace, subit le même sort. (M. du Broc de Segange a publié une liste assez complète des chanoines de l'ancienne Collégiale.)

Au xviii[e] siècle, les curés d'Yzeure résidaient à Moulins ; plusieurs se sont distingués par leurs talents et leurs vertus : Marc de la Morelie a laissé un mémoire manuscrit dans lequel il donne les raisons pour lesquelles il s'oppose à la formation de Moulins comme paroisse distincte d'Yzeure, 1717. Charles L'Hérondet fonda la *Société en faveur des pauvres honteux*, 1732. Antoine Buteaux-Dupoux s'est fait une triste célébrité en devenant évêque constitutionnel de l'Allier. Nous avons déjà parlé de l'abbé J. Aubery, fondateur des écoles charitables. Mathieu Auroux des Pommiers, docteur en théologie et savant juriste, était conseiller-clerc au présidial, 1732. A cette époque, il y avait à Moulins quarante prêtres du clergé séculier.

2° *Clergé régulier.* — Au collège des Jésuites, nous voyons d'abord le P. Claude de Lingendes, qui illustra sa famille et sa Compagnie par son savoir et son éloquence sobre, débarrassée de l'emphase des prédicateurs de ce temps. « Il possédait dans un degré éminent le talent de bien dire et la science de la direction spirituelle. » Il mourut en 1660. Nous pourrions appliquer ce qui précède aux deux frères Henri et Claude Griffet, tous deux Jésuites ; l'aîné fut orateur et historien, ses ouvrages sont considérables, il mourut en 1771 ; le second fut plutôt poète. Le P. Claude Garreau, théologien et historien, a écrit la vie de la duchesse de Montmorency, 1769. Le P. Nicolas Talon, dont l'existence occupa tout le xviii[e] siècle, était prédicateur et écrivain ; il ne cessait de prêcher la dévotion à Marie.

Le P. Gilbert Vergnaud, religieux minime, né à Moulins et y résidant en 1792, fut guillotiné à Lyon.

Quelques Pères du couvent des Jacobins se sont distingués par leur savoir et leurs vertus. Le P. Simon Croissant, prédicateur célèbre, occupa la chaire pendant quarante ans ; il mourut en 1618. Le P. Joseph Fournet, directeur spirituel très estimé, était considéré comme un saint.

Au couvent des Carmes, les RR. PP. Jacques des Granges et Gilbert Buffet moururent en odeur de sainteté, 1630. Le P. Gabriel du Saint-Esprit écrivit la vie admirable de Pernelle Gaudon, 1650. Mais le plus connu est le R. P. J. Cuissot, issu d'une famille très honorable de Moulins, plusieurs fois prieur du couvent de Moulins et custode de la province de Narbonne, mort en 1681. Il a laissé des mémoires très intéressants sur les Carmes de Moulins.

Il y avait à Moulins, en 1694, près de cent religieux et cent quatre-vingt religieuses.

Professeurs de collège. — En 1539, la municipalité témoigna le désir d'ouvrir un collège à Moulins. Ce projet fut réalisé seize ans plus tard. Le premier directeur, Antoine Frachet, avait sous sa dépendance quatre régents. Mais en 1603 Henri IV confia cet établissement aux Jésuites. Parmi ceux qui illustrèrent cette maison, il faut citer les Pères recteurs J. Canaye et Claude de Lingendes, déjà cité. L'ordre des Jésuites ayant été supprimé en 1767, un prêtre, J.-G. Barthouilh, docteur en Sorbonne, fut chargé, avec l'aide de quelques ecclésiastiques et de quelques laïques, d'organiser les cours, mais ils n'eurent pas de succès. Le collège fut alors confié aux Doctrinaires, ou prêtres de la Doctrine chrétienne. Le premier recteur fut Claude Bourgoing, dont l'administration fut mauvaise au point de vue économique. Le fameux Lakanal, qui fut plus tard député à la Convention Nationale et régicide, y enseigna la philosophie. L'abbé Dubarry, préfet des études, orateur remarquable, devint vicaire de l'évêque constitutionnel Laurent. Il joua à Moulins, pendant la Révolution, un rôle assez important, ce qui ne l'empêcha pas d'être déporté, comme les prêtres réfractaires, sur les pontons de Rochefort, et d'y mourir. (Voir E. BOUCHARD, *Histoire du collège de Moulins*.)

Quincailliers. — Un au XVIe siècle et deux dans la suite.

Revendeurs. — Ils étaient une quarantaine en 1694. La police fut obligée de porter un règlement contre leurs agissements nuisibles aux acheteurs.

Sabotiers. — Les sabots n'étaient guère en usage au Moyen-Age,



surtout dans les villes. On trouve deux ou trois sabotiers à Moulins, au XVIIe siècle.

Savetiers. — Ces modestes industriels étaient très nombreux ; pendant le cours du XVIIe siècle, ils furent plus de deux cents ; il y en avait quarante en 1694.

Sapeurs-pompiers. — Ce corps si utile a été établi à Moulins en 1736 par l'intendant Pallu. Il se composait de deux compagnies de dix-sept hommes chacune, commandées par un capitaine et un lieutenant, sous les ordres d'un directeur. La maréchaussée, les couvreurs et les charpentiers devaient aider les pompiers. Le premier directeur fut M. Chambé ; les premiers capitaines : Descormiers et Moreau ; les lieutenants : Guillermet et Bazin.

Sculpteurs. — A l'article *Peintres*, nous avons déjà signalé Michel Colombe et son élève Jean de Chartres, imagiers-sculpteurs, qui ont séjourné longtemps à Moulins. Ces artistes étaient avant tout des sculpteurs. Le plus célèbre sculpteur moulinois est sans contredit Thomas Regnaudin, fils d'un tailleur de pierre, 1622. Après avoir reçu les leçons de Me François Augier, de Paris, il ne tarda pas à entrer à l'Académie royale de sculpture et fut adjoint au recteur. C'est lui qui a sculpté la *Vertu guerrière* et la *Religion*, statues qui figurent au mausolée du duc de Montmorency ; il mourut en 1706. Son portrait, copié de celui d'Elie le Vieux, est au musée de la ville. (Voir E. Bouchard, *Thomas Regnaudin*, *Rev. Bourb.*, 1887.) Son neveu, François Regnaudin, entra aussi à l'Académie de sculpture, mais il n'atteignit pas le talent de Thomas. Dans ce siècle, on voit encore Claude Bardot, de Lyon, inhumé aux Carmes, 1686 ; Jean Raymond, 1657. N'oublions pas Philibert Vigier, artiste renommé, né en 1656, qui faillit égaler le mérite de son compatriote Regnaudin. Il était comme lui d'une famille d'artistes : son père, Etienne Vigier, dit Visier, maître sculpteur sur bois, eut deux autres fils, Etienne et Gilbert, qui le remplacèrent dans son atelier de Moulins. Philibert entra à l'Académie royale de sculpture en 1683. Au siècle suivant, nous n'avons à signaler que Gilbert-François Lecomte, peintre et sculpteur, 1726.

Séculiers éminents en vertus. — Benoît-Joseph Labre vint à Moulins au commencement de 1773 ; il y séjourna près de quatre mois. Son intention était d'y demeurer plus longtemps, mais les tracasseries que sa présence suscitait aux bons Moulinois qui voulurent lui donner un abri le décidèrent à quitter notre ville. On peut donc le regarder comme un de ses anciens habitants. Il logea d'abord chez un maçon, François Moret, rue Sainte-Catherine ; puis il fut reçu par



Jean Chanteau
Premier Maire de Moulins

Jean II, duc de Bourbon

Isabeau Le Tailleur
Epouse de Michel CORDIER

Geoffroy Aubery
Maire de Moulins

(D'après les vitraux de la Cathédrale.)

Moulins. - Imp. E. Auclaire

un tailleur d'habits nommé Fanjoux, demeurant rue de la Flèche ; c'est la maison qui porte aujourd'hui le n° 23. Le pieux pèlerin ne mendiait pas, mais son extérieur si misérable lui attirait des aumônes spontanées. Peu de personnes, à cette époque, comprirent la vertu de ce saint jeune homme, que l'on regardait plutôt comme un vagabond dont il fallait se méfier. Il fit, dans la maison de Fanjoux, un miracle qu'il s'efforça de cacher. Le Jeudi Saint, ayant réuni douze pauvres, il leur distribua des haricots cuits et du pain ; il y en avait fort peu ; néanmoins, tous s'en allèrent rassasiés et de plus emportèrent leur écuelle pleine. Le bon Fanjoux souffrait beaucoup d'une vieille infirmité ; Benoît-Joseph lui dit : « Mon maître, ce ne sera rien ! » et Fanjoux fut aussitôt guéri pour toujours. Le pauvre de Jésus-Christ reprit son bâton de pèlerin, et, après avoir visité les sanctuaires célèbres de France, d'Espagne et d'Italie, il mourut à Rome dans un pauvre réduit.

Le malheur porte les grandes âmes à la perfection chrétienne : Marie-Félicie des Ursins, duchesse de Montmorency, en est un exemple. Elle arrivait, en 1632, à Moulins, dont le château lui était assigné comme prison. Après une année passée dans cet état, Louis XIII, ayant reconnu sa loyauté, lui accorda l'autorisation de sortir en ville. Enfin, ayant obtenu une liberté complète, elle en profita pour se retirer au couvent de la Visitation. La Mère de Chantal, étant venue à Moulins pour la consoler, trouva chez cette princesse tant de vertus qu'elle en fut émerveillée. Sur les conseils du célèbre Père de Lingendes elle embrassa bientôt la vie religieuse dans le couvent de la Visitation, dont elle devint supérieure. Elle eut la pieuse consolation d'assister sainte Jeanne de Chantal à son lit de mort. Moulins se souvint longtemps de ses largesses pour les hôpitaux et les pauvres en général.

Pernelle Gaudon, née en 1562, était fille de Jean Babot, avocat au présidial. Par obéissance à ses parents, elle consentit à épouser Claude Gaudon, riche bourgeois de Moulins. Devenue veuve, elle se livra entièrement aux pratiques de la religion, de la charité et de la mortification. Sa mort fut celle d'une sainte, aussi la plus grande partie de la population se porta à ses funérailles. Sa vie a été écrite par le P. Gabriel du Saint-Esprit.

Selliers. — Trois ou quatre au XVIe siècle, douze au XVIIIe.

Sergiers. — La serge, grossière étoffe de laine, commença à être fabriquée dans notre ville au XVIe siècle. Cette industrie prit avec le temps une assez grande importance. Nous avons compté cent qua-

12



rante sergiers dans le cours du XVIIe siècle ; en 1694, il y en avait vingt-neuf.

Serruriers. — Ils furent quatre au XVe siècle, puis dix, puis quinze au XVIIIe.

Sorciers. — Très répandus dans les campagnes, les sorciers l'étaient moins dans les villes ; c'est pourquoi nous ne pouvons guère citer qu'un moulinois convaincu de sorcellerie et ayant acquis une certaine célébrité. Jean-Pierre Michel, dit le jeune (1), était un menuisier âgé de 33 ans, en 1605, lorsque, sur la plainte d'un de ses disciples, Philippe Sanglant, apothicaire, il fut condamné à cinq ans de bannissement. Michel en profita pour s'instruire davantage dans les sciences occultes. De retour à Moulins, il ne tarda pas à faire usage de ses pratiques criminelles, qui aboutissaient parfois à l'escroquerie et à l'avortement ; il prétendait tenir dans une fiole le démon Boël, auquel il rendait un culte par des fumigations. Gilbert Gaulmin, le célèbre lieutenant criminel du présidial de Moulins, ayant reçu des plaintes contre lui, le fit mettre en prison et instruisit son procès. Il avait Gabriel Liendon pour greffier.

Pour sa défense, Michel alléguait qu'il n'avait pour but que le bien de ceux qui le consultaient ; entre autres guérisons, il citait celle de la femme de Pierre Noireau, du Chambon, qui était folle et celle de la femme Baron. Il enleva le charme qu'un certain Laurent Couillard avait jeté aux époux Delagière et qui excitait chez eux une haine mutuelle. Condamné à être pendu puis brûlé, il en appela au Parlement de Paris qui aggrava sa peine, en ce sens qu'il devait être d'abord attaché au bûcher et serait étranglé lorsque les flammes commenceraient à l'atteindre. Le supplice eut lieu à Moulins, sur la place des Lices, en 1623. (Voir GRASSOREILLE, *Rev. Bourb.*, 1886, et M. E. LE BRUN, *Bull. Soc. d'Em.* 1906.) L'année suivante, l'apothicaire Saillant fut poursuivi à son tour, mais il s'en tira, la vie sauve ; on comprit qu'il était plutôt dupe que complice. Au témoignage de Michel, il y avait, dans le faubourg d'Allier, un cordonnier très fort en sorcellerie, puisqu'il avait le pouvoir de rendre quelqu'un invulnérable. Un avocat, nommé Michel Charbonnier, était un ami du célèbre sorcier, de plus il était très lié avec la Florimonde, sa femme, laquelle était aussi sorcière. Il fut aussi accusé de sorcellerie, mais finalement acquitté. (Voir Vte DE GAULMIN, *La Sorcellerie en Bourbonnais* dans les *Archives historiques*, T. III.)

Taillandiers. — Il y en avait douze, en 1694.

(1) Coiffier Demoret le nomme Michel Morin.

Tailleurs de pierre. — On en comptait une dizaine dans les deux derniers siècles.

Tailleurs d'habits. — On est étonné de la quantité de tailleurs qui vécurent à Moulins, dans tous les siècles. En 1694, ils étaient cinquante-huit.

Tanneurs. — Depuis le Moyen-Age il y eut des tanneurs à Moulins; en 1694, ils étaient quatorze ayant la maîtrise.

Tapissiers. — Au XVI[e] siècle, Jean Godin, bourgeois de Moulins, était tapissier. Il y en avait quatre, en 1694.

Teinturiers. — On en trouve deux au XV[e] siècle et cinq ou six au XVIII[e].

Tisseurs, tisserands. — A Moulins, on ne prononçait pas tisseurs, mais tissiers, mot qui a été rejeté par l'Académie. Ils furent d'abord une dizaine et en 1694 on en comptait quarante.

Tondeurs de drap. — Trois seulement en 1694.

Tonneliers. — D'abord deux, ils étaient cinq au XVIII[e] siècle.

Tourneurs. — Un au XVI[e] siècle, cinq en 1694.

Verriers, vitriers. — Au XV[e] siècle, il y avait un verrier du duc; cinq vitriers en 1696.

Vinaigriers. — On en comptait une douzaine à la fin du XVII[e] siècle.

Voituriers par eau. — Les mariniers qui ne faisaient pas de commerce, mais se contentaient de conduire les marchandises, se nommaient voituriers par eau, ils étaient vingt-deux

Abbé V. BERTHOUMIEU.





Le Bureau des Finances de Moulins

LISTE des Présidents-Trésoriers de France,
Généraux des Finances, Intendants des Domaines, Chevaliers, Conseillers du Roi,
Grands-Voyers, de la Généralité de Moulins.

(SUITE ET FIN)

Greffiers en chef

Date d'installation		Dates des créations, cessions ou noms des cessionnaires.
27 janvier 1588	**Simon Jolly**, écuyer, sieur du Bouchaud, Chamardon, Coulon, etc., greffier ancien et alternatif. Epoux de Jehanne Vichy (1).	Création de septembre 1587
3 décembre et 2 janvier 1617.	**Jacques de Feu**, écuyer, greffier ancien et alternatif.	Remplace Jolly.
2 juillet 1631	**François Chatellier**, écuyer, greffier, ancien et alternatif.	Remplace de Feu.
12 septembre 1640	**Gilbert Hérault**, écuyer, greffier ancien et alternatif.	Création de janvier 1629.
1672	**Nicolas du Buisson**, écuyer ancien et alternatif.	Remplace Châtellier.
16 août 1675.	**François du Buisson**, écuyer ancien et alternatif.	Remplace son père, Nicolas.
2 janvier 1776	**Jean Griffet**, écuyer, sieur des Panniers, greffier ancien et triennal (2). Epoux de Marie Thibault. Mort à Moulins le 13 mai 1703, âgé de 63 ans, inhumé le 14 à Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	Remplace Chatelier et Hérault.

(1) Voir : DE QUIRIELLE, *Livre de raison des Goyard*.
(2) Arch. Allier, E, suppl. R. P. de la Faye Matefray, p. 600. R. P. de Neuvy, p. 529.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
10 juillet 1690	**Claude Vilhardin**, sieur de Montigny, de la Roche, écuyer, greffier ancien et alternatif. Epoux de Suzanne Griffet (1), fille de Jean et de Marie Thibaud. Mourut greffier en chef honoraire, âgé de 70 ans environ et fut inhumé à Saint-Pierre-des-Ménestreaux le 10 décembre 1729.	Remplace F. du Buisson.
8 octobre 1696	**Jean Griffet**, écuyer, sieur des Panniers, greffier en chef ancien, époux en 1res noces de Jeanne Mégret, et en 2es noces de Marie Payot, veuve Breton. Mort à Moulins, le 13 mai 1703, âgé de 63 ans, inhumé le 14 à Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	Remplace son père.
4 juillet 1703.	**François-Senetaire Griffet**, écuyer, greffier en chef triennal.	Remplace son père ci-dessus nommé.
9 septembre 1711.	**Philibert Farjonnel**, écuyer, sieur de la Queusnes (Neuvy), ancien lieutenant général criminel en la sénéchaussée de Moulins, greffier en chef triennal (2). Fils de Gabriel, époux de Marie-Jeanne Loysel. Maire de Moulins, 1732-1733.	Remplace F.-S. Griffet.
25 août 1715 20 septembre 1737	**Jean-Jacques Vilhardin de Montigny**, écuyer, avocat en parlement, seigneur de Marcelange (Yzeure). Greffier en chef ancien et alternatif. Epousa, avant 1690, Gabrielle Griffet, fille de Jean Griffet, écuyer, greffier en chef ancien et de Jeanne Mégret.	Remplace Claude son père et Griffet son beau-père.
14 août 1741.	**Claude-Joseph Jolly**, sieur du Bouchaud, écuyer, seigneur de Chamardon et Roche, greffier ancien et alternatif (3). Epoux de Marie Cantat. Il était fils de Thomas Joly du Bouchaud, écuyer, seigneur de Chamardon, gentilhomme ordinaire de Monsieur, duc d'Orléans, frère unique du Roy, et de dame Anne Prevost qui apporta la terre de Roche (Bagneux) dans la famille de son mari.	Remplace Claude Vilhardin.

(1) Arch. Allier, E, suppl. Moulins, pp. 426, 447, 454.
(2) *Noms Féodaux. Bull. Soc. Em.*, p. 475.
(3) Arch. Allier, E, suppl. Reg. par. de Montbeugny, p. 595.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
14 septembre 1742	**Pierre Durye**, écuyer, avocat en parlement, greffier en chef mi-triennal. Epoux de Claire Alasseur (1). 1753, greffier en chef honoraire.	Remplace P. Fayonnel.
28 mars 1749	**Antoine Heulhard**, écuyer, avocat en parlement, greffier en chef ancien et receveur des épices, fils de Pierre, receveur des épices au bureau, et de Anne Gay. Epoux de Françoise Picard du Chambon.	Remplace J.-J. Vilhardin.
15 mars 1753	**Joseph Durye**, écuyer, avocat en parlement, greffier en chef mi-triennal, fils de Pierre Durye, écuyer, et de Claire Alasseur. Epoux de Françoise Genin, fille d'Antoine Genin, sieur de Billonnat, greffier en chef de la sénéchaussée de Bourbonnais, conseiller du Roy, et de Jeanne Boutron. C'est le lieutenant-colonel Pierre-Joseph Durye, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, qui fut créé baron par la Restauration le 30 août 1825, après avoir été maintenu dans sa noblesse le 1er février 1817.	Remplace son père, Pierre.
31 mars 1761.	**Claude Marinier**, sieur de Banassat (Chirat-l'Eglise), écuyer, greffier en chef alternatif. Appartenait à une très ancienne famille bourgeoise de Saint-Pourçain-sur-Sioule dont les descendants se fixèrent à Moulins.	Remplace J. Jolly.
13 mars 1767	**Louis Jacquemin**, écuyer, greffier en chef alternatif. (De Nevers).	Remplace Marinier.
25 juin 1770	**Jacques Heulhard**, écuyer, seigneur de Certilly (Coulandon), conseiller du roi au présidial et sénéchaussée de Moulins, greffier en chef ancien (2). Né à Moulins, en 1743, d'Antoine et de Françoise Picard ; épousa, le 13 janvier 1740, en l'église de Contigny, Paule-Jeanne-Françoise Picard du Chambon, fille majeure de Jean	Remplace son père, Antoine.

(1) Arch. Allier, E, suppl. Reg. par. d'Yzeure, p. 431.
(2) Arch. Allier, B, 780. E, suppl. Reg. par. de Contigny, p. 283. AUDIAT, *La Terreur en Bourbonnais*, t. II, p. 162.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
	Picard de Launay, écuyer, seigneur de Putai, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, ancien maréchal des logis des gendarmes de la garde du roi, et de dame Jeanne-Charlotte de Sallonnyer. Maire de Moulins, de 1706 à 1730. Arrêté en 1793, pour correspondance avec les émigrés ; condamné à mort par la commission temporaire de Lyon ; exécuté le 31 décembre 1793. Comme maire de Moulins, a fait graver un jeton avec ses armes parlantes (HEULHARD-ŒILLET) : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois œillets tigés et feuillés de même.*	
26 août 1774	**Jacques Boucaumont**, écuyer, seigneur de Montfan (près Saint-Pourçain), greffier en chef mi-triennal. Epoux de Marguerite Bougarel.	Remplace J. Durye.
20 juillet 1780	**Louis Battelier,** écuyer, greffier en chef alternatif. (De Vitry-le-François.) Incarcéré aux Carmélites le 19 juin 1793, envoyé à « la tour » (la Mal-Coiffée) le 13 janvier 1794. Il y mourut le 10 avril suivant.	Remplace Jacquemin.
1789 (?)	**Claude-François-Marie Boucaumont,** écuyer, sieur de Montfand, greffier en chef triennal en 1789. Baptisé à Biozat le 21 février 1769; fils de Jacques Boucaumont, sieur de Montfand, écuyer, greffier en chef, et de Marguerite Bougarel. Il épousa damoiselle Jeanne Ripoud, née le 22 septembre 1744, fille de Joseph Ripoux, marchand drapier à Moulins, et de Marie Faye. Le 27 septembre 1817, il reçut de Louis XVIII des lettres de noblesse l'autorisant à prendre en tous actes la qualité d'écuyer et confirmant la possession de noblesse résultant de la charge exercée par lui après son père. Ces lettres réglèrent ses armoiries comme suit : *d'argent au bouc de sable, allumé et lampassé de gueules, saillant [rampant contre] sur une montagne de sinople, mouvant du flanc dextre de la pointe de l'écu.* C'était, croit M. Tiersonnier, la reproduction exacte des armoiries portées par la famille antérieurement, armoiries d'ailleurs parlantes : *bouc au mont.*	En remplacement de son père.

Date d'installation		Dates des créations, etc.

Chevaliers d'honneur

25 septembre 1704.	**Claude Martin,** écuyer, conseiller du Roy, chevalier d'honneur au bureau des finances, décédé le 3 septembre 1706, âgé de 65 ans, inhumé le 4 à Saint-Pierre-des-Ménestreaux. Epoux de Jeanne Remond.	Création de juillet 1702.
17 juin 1710	**Joseph Guérard,** écuyer, seigneur de Chavennes. (De Provence.) Epoux d'Eléonore de Langlades. Décédé le 7 octobre 1712 et inhumé à Saint-Pierre-des-Ménestreaux, âgé de 58 ans.	Martin.
28 janvier 1715.	**Joseph de la Mousse,** écuyer, seigneur de Beaune, ancien capitaine d'infanterie. Epoux en premières noces d'Eléonore de Langlades, en secondes de Jeanne Bangy, veuve de Gilbert Touroux en Toureau, président en l'élection de Moulins (1).	Guérard.
Juin 1745	**Jean-Jacques Vialet**, écuyer, seigneur de Forest, de Véry et de Liernolles. Fils de Nicolas-François Vialet, ancien secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de Anne-Madeleine Perrotin. Epousa, le 4 juin 1745, Jeanne-Marguerite Fouchier, fille de J.-B. Fouchier, docteur en médecine, et de Pétronille Baptissier. Décédé le 10 janvier 1766 et inhumé dans l'église Saint-Pierre de Moulins (2).	La Mousse.
12 avril 1766	**Gilbert Vialet**, seigneur de la Forest, de Véry, de Liernolles.	J.-J. Vialet
14 février 1775	**Louis-Marie Jacquelot**, écuyer, seigneur de Chantemerle.	G. Vialet.

(1) Arch. Allier, E, suppl. Moulins, pp. 81, 358. Gennetines, p. 358.
(2) Arch. Moulins, p. 81. E, suppl. Moulins, p. 87.

Date d'installation		Dates des créations, etc.

Procureurs et Avocats du Roi

27 septembre 1627.	**Paul Coiffier**, écuyer, seigneur de la Motte-Mazerier, de Demoret, des Nonettes, procureur du Roi. Fils de Nicolas, conseiller du Roi au présidial de Moulins, maître des requêtes de la reine, et de Catherine de Lapelain ; époux de Marie Rapine, fille de Guy, seigneur de Boisseret, près Nevers, et de Hélène Guichard ; décédé le 5 juin 1651 et inhumé le 6 à Saint-Pierre-des-Ménestreaux.	Création d'avril 1627.
17 janvier 1628	**Antoine Cadier**, écuyer, seigneur de la Brosse et du Peschin, avocat du Roi. Fils de Jacques, écuyer, et de Magdeleine de Lingendes ; époux en premières noces (1611) de Antoinette Feydeau, seigneur de Rochefort ; en deuxièmes, de Marie Pion, veuve de Gilbert Barbe.	Remplace Paul Coiffier.
1633	**Jean Coiffier,** écuyer, seigneur de Demoret et des Nonettes. procureur du Roi. Epoux de Marie Mareschal ; pourrait avoir été le frère de Paul Coiffier.	Création d'avril 1627.
6 juillet 1641	**Gérard de Roux**, écuyer, avocat du Roi.	Création de 1635.
1641	**Mathurin Picard**, écuyer, avocat du Roi.	Id.
3 juillet 1642	**Jacques Cadier**, écuyer, seigneur de Brosse, procureur du Roi. Fils d'Antoine ; épousa en 1642, en premières noces, Catherine Faverot, fille de Léonard, écuyer, sieur des Cadeaux et de Neuville, et de Pierrette Devaux ; en deuxièmes, en 1660, Marie Guillouët, veuve d'Antoine Trottier, avocat du Roi au bureau des finances de Riom.	Remplace son père.
Janvier 1678	**Jean Nouet**, écuyer, avocat du Roi.	Remplace Gérard de Roux
8 juin 1682	**Louis Maret,** écuyer, conseiller, secrétaire ordinaire des commandements de M. le Prince. Procureur du Roi.	Remplace J. Cordier.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
5 mars 1684	**Paul Coiffier**, écuyer, seigneur de Lavin. Procureur du Roi, fils de Jean et de Marie Mareschal ; époux de Marie de Lapelain, fille de Jean-Nicolas, écuyer, seigneur de Boussac et de Losme, et de Suzanne Guillouët.	Remplace son père.
4 octobre 1689	**Jean Leclerc**, écuyer, avocat du Roi.	Remplace J. Nouet.
4 octobre 1689	**Gilbert Bompard**, écuyer, avocat du Roi. (De Montluçon.)	Remplace Picard.
7 novembre 1690	**Jacques Deschamps**, écuyer, avocat du Roi. (De Montluçon.)	Remplace Bompard.
19 avril 1702	**Simon Hurterelle,** écuyer, avocat du Roi. (De Niort.)	Remplace Leclerc.
25 août 1710	**Jacques Deschamps**, écuyer, avocat du Roi. (De Montluçon.)	Remplace son père.
7 septembre 1720	**Charles-Auguste Ollivier des Pallières,** écuyer, procureur du Roi. (De Normandie.)	Remplace Paul Coiffier.
24 juillet 1724	**Thomas-Nicolas Ricard**, écuyer, seigneur des Vergnons, avocat du Rôi. (De Paris.) Epoux de Anne-Elisabeth Hurterelle.	Remplace Hurterelle.
15 octobre 1725	**Claude Michel**, écuyer, seigneur de Salles, procureur du Roi, fils de Jean-Gilbert Michel, procureur ès-cours de Moulins, et de Barbe Vilhardin ; Epousa, le 11 février 1711, Catherine Petitjean de la Font, fille de Claude, écuyer, sieur de Landonnière et de la Font, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté générale du Bourbonnais, et de Marie Moreau. Eut l'honorariat en 1757, quand il vendit sa charge.	Remplace Maret.
21 février 1738	**Charles Alloux,** écuyer, avocat du Roi. (De Paris.)	Remplace Ricard.

Date d'installation		Dates des créations, etc.
20 octobre 1744	**Antoine Barbara,** écuyer, procureur du Roi.	Remplace des Pallières.
6 août 1746	**Jean-Baptiste Le Grand,** écuyer, avocat du Roi.	Remplace Deschamps.
23 août 1747	**Louis-Gilbert Perethon**, écuyer, procureur du Roi. (Du Bourbonnais.)	Remplace Michel.
8 août 1749	**Jean-Baptiste Perrotin,** écuyer, seigneur de Chevagnes, avocat du Roi. (De Moulins.) Epoux de Elisabeth Petitjean de la Font ; Mort paroisse de Gipcy, en sa maison de la Fon, le 28 août 1761.	Remplace Alloux.
11 septembre 1765	**Etienne-Yves Barbara**, écuyer, seigneur de la Grange-Perreau, fils de F.-A. Barbara de Boncourt, avocat du Roi. (De Moulins.)	Remplace Perrotin.
1er août 1767	**Jean-René Garreau du Planchat**, écuyer, avocat du Roi, élu en l'élection de Montluçon ; (De Montluçon.) Epoux de Geneviève Charreton de Beaulieu, fille de François, châtelain de Tizon, et de Louise Verrouquier de Feix.	Remplace Le Grand.
8 octobre 1767	**Gilbert Perethon,** écuyer, seigneur de la Châtre, procureur du Roi. (De Montluçon.)	Remplace son père.
9 décembre 1768	**Jean-Baptiste-Pierre de la Brosse,** écuyer, seigneur de la Châtre, avocat du Roi. (De Montluçon.)	Remplace Barbarat.
16 septembre 1773	**Michel-Pierre Mars**, écuyer, avocat du Roi. (De Paris.)	Remplace Barbarat.



Quelques autres officiers du Bureau des Finances

Contrôleurs généraux.

1655, Jean DOMINIQUE. — 1673, Gilbert DE CHAMPFEU, Pierre DE VILLETTE. — 1696, Claude PRÉVOST. — 1720, François CAVALIÉ.

Receveurs des épices.

1725, Claude FARJONNEL, sieur d'Hauterive. — 1735, Gilbert LOYON. — 1767, J.-B. ADAM, sieur de Rangoux.

Secrétaire.

1629, Jean GUESDON, sieur de Guesdonnières.

Commissaire pour la voirie.

1777, Etienne-Jacques SAUVAGE.

Huissiers.

François BURIN ; Claude BOURGEOIS ; Jean BOURGEOIS ; Jacques BOUYOT ; Etienne COMPIERRE ; J.-B. COTTERET DE VILLERS ; Ant. DUCHEROY ; François DHUGUET ; Ant. DUSAUROY ; Gilbert GROLLET ; François GRANJUX ; P. HUARD ; Bon HUARD ; F. HARLET ; Jean LEBAIN ; Louis LOMET ; J.-F. MARTINAT ; Jean MAUGUIN ; Pierre NAUDET ; PHILIPPON ; J.-B. POMPONNE-PROST ; F. REIGNERON ; Ant. DES RUISSEAUX ; A. SAULDOYS ; Mathurin ROBIN.

C. GRÉGOIRE.





Quelques Ex-Libris intéressant le Bourbonnais

Tout le monde sait ce qu'il faut entendre par *ex-libris*. Etiquettes, petites gravures ou vignettes, nombreux sont les collectionneurs qui raffolent des *ex-libris* soit qu'ils portent un simple nom de propriétaire, un monogramme, une devise, soit qu'ils s'ornent de gracieux emblèmes ou de blasons finement gravés.

De ce goût éclairé et artistique de nos contemporains est née l'idée de donner, au fur et à mesure des possibilités, un certain nombre d'*ex-libris* intéressant le Bourbonnais.

Nous commencerons ce petit recueil en donnant un fac-simile de l'*ex-libris* de Jean Gaudon. C'est, à notre connaissance, le doyen des *ex-libris* bourbonnais et c'est M. Marc Dénier qui le présentera aux lecteurs, car cette publication, faite au hasard des recherches et des trouvailles, sera due à la collaboration de tous ceux de chez nous qui voudront bien s'y intéresser.

Puis, grâce à une aimable communication de M. le baron du Roure de Paulin et de la *Société française des collectionneurs d'ex-libris*, nous reproduirons un *ex-libris* des Montmorin. Enfin, M. du Roure de Paulin nous dira le pour et le contre au sujet d'un *ex-libris* attribué aux Chabannes. Le lecteur verra si, comme le signataire de ce court préambule, il doit juger fausse cette attribution.

Philippe TIERSONNIER.

EX LIBRIS I. GAVDONTII.

MOLINENSIS.

1570.

L'*ex-libris* typographique que nous donnons ci-dessus est la marque la plus ancienne que nous ayons rencontrée en Bourbonnais. Il nous a été donné d'en voir plusieurs exemplaires et nous avons même la bonne fortune d'en posséder un dans notre collection. Elle a comme particularité d'être imprimée sur le livre lui-même, à la fin, au lieu d'être imprimée sur un rectangle de papier collé par le propriétaire du volume à l'intérieur d'un des plats de la reliure.

C'est la marque de propriété de *Jean Gaudon*, seigneur de Souys,



Foulet et Avrilly, conseiller du Roi, lieutenant général au domaine de Bourbonnais, époux de Marguerite de Villaines. Le 15 mai 1587, il fut chargé de faire une enquête relativement à la relique de la sainte Epine de la collégiale, qui avait été volée en 1550 et qu'on venait de retrouver dans le trésor de la fabrique d'Iseure.

Son fils, Nicolas Gaudon, seigneur de Foulet et autres lieux, fut trésorier de France au bureau des finances de Moulins en 1607.

M. D.

◆ ◆ ◆



Cet *ex-libris* n'est pas bourbonnais, mais rentre à juste titre dans la catégorie de ceux qui, grâce à leur type héraldique, sont fort intéressants pour notre province.

Nos lecteurs n'ignorent pas la grande situation tenue en Bourbonnais aux XVIe et XVIIe siècles par les Montmorin. S'il en était besoin, ils pourraient se reporter à ce sujet aux comptes rendus de nos excursions archéologiques dans la région de Gannat, à Langlard et Jenzat, puis, aux environs de Souvigny, à Montaret.

T.

◆ ◆ ◆



Dans le numéro d'août 1903 des *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques*, M. Ambroise Tardieu publia la pièce que nous reproduisons ci-dessus avec la note suivante : « Grand ex-libris anonyme avec les armes de Chabannes : *de gueules, au lion d'hermines*, ledit écu entouré du collier de l'ordre de Saint-Lazare avec la croix pendant. Ecu timbré d'un tortil de baron, sommé d'un casque grillé, de face, entouré de riches lambrequins. Tenants : deux hercules vêtus d'une peau de lion et tenant une massue. Gravure sur cuivre signée J. Regnault. Hauteur 185^{mm} ; largeur 148^{mm}. C'est l'ex-libris de Thomas de Chabannes, baron de Pionsat, fait chevalier de Saint-Lazare le 26 août 1722 (mort en 1735). Collection de M. de Vismes, très rare ex-libris. » (Pages 114, planche II, p. 115.)

Peu après cette publication, différents collectionneurs, entre autres M. A. de Remacle, dont la compétence sur les ex-libris auvergnats et normands est indiscutable, éleva des doutes sur l'attribution de cette pièce. Selon lui il fallait la restituer à Luc-François du Chemin, seigneur de la Tour, Balaye, La Vaucelle, né le 22 janvier 1684, maire de Saint-Lô en 1702, colonel des milices en 1704, lieutenant-général d'épée en 1708, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare le 27 février 1707 et de l'ordre de Saint-Michel le 17 janvier 1720. Ce personnage, très connu des collectionneurs, possède déjà six autres ex-libris.

L'argumentation de M. de Remacle persuada pas mal de collectionneurs, et en 1907 quand M. Léon Quantin publia son bel ouvrage sur les *Ex-libris héraldiques anonymes*, il n'hésita pas (page 45) à attribuer cette pièce aux du Chemin.

La chose en était là quand M. Billot de Goldlin, descendant de la famille du Chemin, en mai 1909, publia dans les *Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris* une intéressante étude sur les ex-libris du Chemin de la Tour. Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Si d'après nos renseignements cette pièce se rencontre quelquefois en Normandie et jamais en Auvergne, ni en Bourbonnais, si d'autre part il est constaté que le graveur de ce grand dessin, J. Regnault, est de Normandie, nous devrions revendiquer cette gravure comme appartenant à la famille du Chemin. Cependant, avec tout le respect que l'on doit à ceux qui nous ont précédés, je puis dire que les hommes sauvages (ce sont des hercules), tenants de l'écu au lion, me paraissent plus étranges encore que la couronne ducale (1). D'autre part, comment expliquer le tortil de baron, si Luc du Chemin affectionnait la couronne de duc (que l'on voit sur cinq de ses ex-libris) ? Un point cependant ferait pencher la balance en faveur des du Chemin, ce serait *le lion sans couronne* propre à eux et ne convenant pas aux Chabannes... »

Etant données ces incertitudes, quand nous avons publié cette pièce dans notre article sur les *Tenants, supports et soutiens*, comme la question ex-libris nous importait moins et que nous la donnions seulement comme exemple de tenants hercules, nous n'avons pas voulu prendre de parti et nous nous sommes contenté de la désigner par ces mots : une pièce attribuée le plus généralement aux Chabannes.

Espérons que nos érudits collègues du Bourbonnais, plus à même que nous d'étudier cette question, pourront enfin la trancher.

(A suivre.) Baron DU ROURE DE PAULIN,
Secrétaire de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris.

(1) Cinq ex-libris du Chemin *portent* la couronne ducale, quoique Luc-François ne fût pas titré.

Le Directeur-Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 1910

PRÉSIDENCE DE M. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : Mme la Ctesse L. DE FRADEL, MM. le chanoine BERTHOUMIEU, G. BESSON, le Dr DE BRINON, le chanoine J. CLÉMENT, DÉNIER, le Cte DE MONTLAUR, MORAND, TIERSONNIER.

— Excusés : MM. BERTRAND, DELAIGUE, P. FAURE, L. GRÉGOIRE, MITTON, E. OLIVIER, R. DE QUIRIELLE.

— En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à notre confrère M. le comte de Montlaur qui assiste pour la première fois à une de nos réunions.

— Après lecture, le dernier procès-verbal est approuvé.

— Dépouillement de la correspondance : Lettre de M. le PRÉFET de l'Allier, accusant réception de celle écrite le 14 janvier dernier par le Président, concernant l'abandon au département des collections de la Société ; le conseil général, au cours de sa session de juin, l'ayant chargé d'adresser ses remerciements à la Société donatrice, M. le Préfet est heureux de les transmettre au nom de cette assemblée ; — de M. A. THOMAS concernant la publication de l'*Armorial* de Guillaume Revel ; — de Mme LEBRUN, née PRADON, informant du décès de son mari, abonné au *Bulletin ;* — de M. BERNASCONI, lettre de faire part du décès de M. Max Bernasconi ; — de M. JENNEPIN, demandant si, dans l'édition donnée par Chazaud des *Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon*, il ne pourrait trouver quelque renseignement concernant Jehan Lemaire de Belges, neveu du chroniqueur Molinet, et secrétaire de Pierre de Bourbon ; — de la Cie des Chemins de fer P.-L.-M., un prospectus d'excursions en Dau-

phiné, Savoie, Jura, Auvergne, etc. . ; — de M. E. OLIVIER, informant qu'il vient d'être nommé membre correspondant du *Muséum* d'histoire naturelle de Paris : la Société adresse à notre confrère ses félicitations à l'occasion de cette nouvelle distinction ; — de M. P. FAURE, demandant que la Société constitue, par voie d'achat ou par dons gracieux des auteurs et éditeurs, une collection de cartes postales ayant trait à l'actualité : l'histoire ayant pu bien souvent contrôler des récits par des gravures, la photographie pourrait rendre un jour de semblables services. La Société, prenant ce vœu en considération, décide qu'une petite circulaire sera adressée dans ce sens aux éditeurs de cartes bourbonnaises ; — de la maison BERTHAUD de Paris un bulletin de souscription à l'ouvrage de M. J. Guibert : *La collection des dessins d'archéologie de Roger de Gaignière.*

— Ouvrages offerts : de M. CRÉPIN-LEBLOND, quelques annuaires sortis de ses presses complétant la collection de notre Société ; — de M. le chanoine REURE, *La Peste de 1628 dans le Forez, le vœu de Cervières et des Salles* (extrait du t. XVI de la *Diana*) ; — de la *Société d'Economie politique*, sa circulaire mensuelle concernant *l'émigration et ses effets ;* — de M. LÉON BIDEAU, le premier fascicule de son histoire de Bellenaves. Des remerciments sont votés aux donateurs.

— M. FLAMENT fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications faites depuis la dernière séance.

« *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1910, 2e trim. P. 29, M. E. Olivier, sous ce titre *Les mégalithes du Montoncel*, revient sur la question déja étudiée. dans la revue qu'il dirige, par MM. l'abbé Bletterie, Levistre et Collet, pour présenter un nouveau travail de M. Levistre intitulé *L'authenticité des pierres à bassin du centre de la France* (p. 31), travail qui combat les conclusions de M. Collet signalées récemment ici-même : « j'espère pour ma part, dit M. Levistre, qu'il n'y a pas lieu de douter de l'origine ouvrée du plus grand nombre des monuments en question ; c'est ce dont j'espère pouvoir donner une démonstration rigoureusement scientifique. » Notre confrère M. l'abbé Renoux a envoyé le mois dernier à la Société un travail tendant aux mêmes conclusions que celui de M. Levistre, et dont il a été fait une analyse à la séance de juin. J'avoue que les arguments mis en avant ne sont, nulle part, assez convaincants pour être, les uns ou les autres, adoptés par un lecteur étranger à la question. — Dans la même revue, p. 41, de M. Gagnier, un court article sur *La pierre à inscription de Châtelmontagne*, érigée dans un « sanctuaire lunaire consacré à Diane Lucine, divinité qui préside à la conception et à la naissance » (?). M. Gagnier demande, dans les dernières lignes de son travail, à ne pas être accusé de « fantaisie occultiste », tant il se rend compte qu'un reproche de cette nature est prêt à sortir des lèvres étonnées de quiconque en entreprend la lecture.

« *Bulletin de la Diana*, t. XVI, n° 6. P. 198, une communication de M. Beyssac, intitulée : *Notes pour servir à l'histoire de Lyon ; chorévêques, suffragants et auxiliaires de Lyon*. Au nombre des vicaires appelés par les archevêques de Lyon à les seconder dans l'exercice de leur ministère, et dont quelques-uns ont été revêtus du caractère épiscopal, M. Beyssac, dans une bonne étude critique, qui en réduit singulièrement le nombre, cite au XV[e] siècle Jean Du Gué, évêque d'Orléans, et Jean de Bourbon, évêque du Puy, qui administrèrent le siège pendant l'enfance de Charles de Bourbon, lequel avait été élu le 7 avril 1444, âgé seulement de onze ans. Jean de Bourbon était bâtard de notre duc Charles I[er]. — Dans le même numéro de ce *Bulletin*, notre confrère, M. le chanoine Reure, donne une note sur *La peste de 1628 dans le Forez* (p. 292), dont il a retrouvé trace en maints endroits, notamment dans les registres paroissiaux de Cervières et de Noirétable. M Reure a, en outre, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Lyon, portant les armes des Urfé et qui provient sans doute de la Bastie, six courtes poésies fort indigentes, dont deux se rapportent aux vœux faits en 1628, lors de la terrible peste, par les paroisses de Cervière et de Salles.

« *Revue historique et archéologique du Maine*, 1909, 1[er] semestre. P. 299, M. Paul Maréchal, dans les pièces justificatives d'une étude sur *René II duc de Lorraine et les possessions de la maison d'Anjou dans le Maine*, donne le texte de la promesse faite le 26 mai 1491, par René « après cession à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, de la baronnie de Mayenne, de s'acquitter avant la Saint-Jean prochaine, envers Charles, bâtard de Bourbon, d'une dette de 20.000 livres, en garantie de laquelle la dite baronnie avait été hypothéquée ». Ce Charles de Bourbon, baron de Chaudesaigues et de Malause, vicomte de Lavedan, mourut le 8 septembre 1502.

« *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1908-09, t. IX. P. 245. M. l'abbé Legrand publie le *Testament de Jean de La Rochefoucauld, abbé de Marmoutier, prieur de Lanville (1583)*, fils de François de La Rochefoucauld et d'Anne de Polignac, dame de Randan. Les titres du Chaussin, aux Archives de l'Allier, contiennent quelques pièces relatives aux La Rochefoucauld, comme seigneurs de Randan.

« *Le Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1909, donne, à la suite d'articles nécrologiques qui leur sont consacrés, la bibliographie des œuvres de deux savants éminents, récemment décédés, qui ont eu, au cours de leur laborieuse existence d'érudits, à s'occuper parfois de questions relatives au Bourbonnais et aux pays voisins, MM. Anatole de Barthélemy et Arthur de Boislisle, tous les deux attachés par des liens très puissants à l'école des Chartes. Au nombre des travaux laissés par M. de Barthélemy : *Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Cluni* (*Rev. numism.* 1842) ; *Essai sur la salle de la Diana, à Montbrison* (*Bull. monum.* 1844) ; *Essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny* (*Tabl. histor. de l'Auvergne*, t. VI) ; *Lettre à M. G. de Soultrait sur les armoiries et les monnaies des anciens comtes de Goello et de Penthièvre* (*Rev. archéol.*, 1849) ; *Examen de documents apocryphes relatifs aux monnaies. Monnaies du Mans et de Souvigny*, (*Rev. numism.*, 1866) ; *Association monétaire entre Yves, prieur de Souvigny, et Agnès dame de Bourbon (1272)* (*ibid.*, 1884) ; *La monnaie de Souvigny au X[e] siècle, examen du prétendu diplôme d'Hugues Capet (995), suivi de la réponse de M. A. Chazaud* (Moulins, 1886). — M. de Boislisle, outre son imposante édition de la

correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, où nous avons tant à prendre, outre sa publication nouvelle des mémoires de Saint-Simon, a publié une note sur le *Projet de croisade du premier duc de Bourbon (1310-1313)*, dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France* de 1872 et l'*Inventaire des bijoux, vêtements, manuscrits et objets précieux appartenant à la comtesse de Montpensier (1474)*, dans l'*Annuaire-bulletin* de la Société de l'Histoire de France de 1880. — Dans ce même *Bulletin* de 1909, je relève qu'à la séance de la Société des Antiquaires du 17 novembre, M. Stein a parlé des restaurations et remaniements effectués au XVe siècle à l'église de Souvigny, et que M. Deshoulières a signalé les mutilations qui déshonorent les tombeaux, en demandant pour eux d'efficaces mesures de conservation. — Encore dans le même *Bulletin*, on lit qu'à la séance du 15 décembre 1909, M. Maurice Roy a communiqué deux actes notariés de 1554 qui reproduisent les déclarations de deux personnages relatives à la mort de Jean Perréal, peintre des rois de France et des ducs de Bourbon. Ces deux actes furent dressés, vingt-quatre ans après la mort de Perréal, et relatent les dispositions que les témoins en question firent en juin ou juillet 1530, à la requête de Jacques de Thomassin, dit de Saint-Barthélemy, seigneur de Montmartin, époux de François de Boucé (cf. *Inventaire sommaire des archives de Gayette*, introd. p. II) et, sans doute, comme le propose M. Roy, l'un des héritiers de Jean Perréal. »

— M. l'abbé CLÉMENT présente : 1° Au nom de M. Delaigue, une clef en fer dont le canon est percé, l'anneau remplacé par deux appendices en volute et le panneton formé d'une « tige serpentante ». Cet objet, qui appartient à M. Malochet, est attribué par M. Bertrand à l'époque gallo-romaine ; 2° Deux autres objets en fonte qui sont des moulages d'une hallebarde et d'un gorgerin de la Renaissance d'un très bon style.

— M. TIERSONNIER, sans en garantir l'authenticité, fait circuler le portrait d'Antoine-Gilbert Griffet de la Baume, littérateur justement estimé, né à Moulins le 21 novembre 1756, mort le 18 mars 1805 à Paris. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

De la part de M. le baron MICHEL DE TRÉTAIGNE, il fait don à la Société pour sa bibliothèque, de la généalogie manuscrite des Michel de Trétaigne. La Société adresse à notre confrère ses plus vifs remerciements.

M. Tiersonnier fait circuler des empreintes en cire de deux cachets. Le premier, aux armes des Durat, est entouré du collier de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel ; il est surmonté d'un listel portant la devise *atavis et armis*. L'autre fait avec une bague trouvée dans l'ancien cimetière de Gouise par M. Vincent, offre des armoiries qui pourraient bien être celles des Mayat ou des Charbonnier ; la bague en alliage d'or et cuivre est la propriété de Mlle Vincent, fille de l'ancien maire de Gouise.



Notre confrère donne en outre lecture d'extraits parus dans la *Revue nobiliaire, historique et biographique*, concernant deux tournois, intéressant, par certains détails, notre histoire provinciale. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.) Il termine en signalant spécialement divers numéros du catalogue de juin 1910 de la librairie Saffroy. Nous n'insisterons pas sur ce point, les membres de la Société ayant reçu ce catalogue.

— M. Dénier présente un *ex-libris* de Charles Roussel de Tilly, déjà signalé dans la deuxième édition de l'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait, à l'article Roussel de Tilly. M. Dénier se réserve de parler à nouveau de cet *ex-libris* lorsqu'il aura pu identifier les divers blasons qui meublent l'écusson.

— M. Flament donne lecture d'un article paru dans l'*Avenir Montbrisonnais*, relatant la dernière excursion de la Société en Forez et sa réception par la Diana. A ce propos et conformément à l'article 7 de nos statuts, M. Tiersonnier soumet à la Société une demande signée de cinq membres, tendant à conférer à la Diana le titre de membre d'honneur de notre Compagnie. Après lecture d'un rapport contenant l'exposé des motifs, la Société adopte ce projet à l'unanimité et charge son Président d'en informer la Société forézienne.

— M. Flament lit un fragment intéressant le Bourbonnais, extrait des *Caquets de l'accouchée*, recueil satirique paru en 1622, où un auteur anonyme censure avec verve les événements de son temps. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— M. Flament donne ensuite communication de pièces provenant des archives de la Chambre des notaires de Moulins (minutes Vigier) : 1° 27 mai 1648, don fait par Marie-Félicie des Ursins, veuve de Henry, duc de Montmorency, d'une somme de 3.000 livres, à l'Hôtel-Dieu Saint-Gilles de Moulins, pour l'édification d'une chapelle dédiée à l'Immaculée Conception, moyennant des prières que s'engagent à faire dire Claude Roy, s. de Salonne, lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnais, Jean Aubery, s. du Plessis, procureur du roi au dit siège, et les autres membres du bureau des hôpitaux de Moulins, par les religieuses de l'hôpital de la Flèche, qui, au nombre de trois, doivent venir desservir le dit hôpital ; — (par acte passé le 8 octobre suivant, la duchesse demande que la chapelle soit placée sous le titre de Saint-Joseph, plutôt que sous celui de l'Immaculée-Conception) ; — 2° 27 mai 1648 (même jour), don fait par la duchesse d'une somme de 3.000 livres au couvent de la Visitation d'Avallon, pour constituer une dot à Elisabeth Fioravanti qui y porte à présent

le petit habit ; Marie-Hélène de Chastelus, supérieure d'Avallon, est représentée par la supérieure de Moulins, Jeanne-Thérèse Picouteau (acte passé au parloir du couvent de la Visitation de Moulins) ; — 3° 29 mai 1651, quittance par la supérieure d'Avallon de la somme de 3.000 livres dessus dite ; — 4° 14 mars 1648, procuration donnée par le couvent d'Avallon à la supérieure de Moulins pour passer contrat de la dot de la dite Fioravanti.

— Sont élus membres titulaires : Mme la comtesse DE SAINT-LAUMER, MM. Louis DE LAPLANCHE, et Henri LEUTRAT.

— Sont présentés comme membres titulaires : Mme Michel BEAUCHAMP, née DEFAYE, au château de Vaumas, par M. Edmond Tabouët, Mme la comtesse L. de Fradel et M. Victor des Champs de Verneix.

Mme la marquise DE CHAMPEAUX, née DE SOULTRAIT, 10, rue de Bourgogne à Moulins, par M. Roger de Quirielle, Mme la comtesse de Fradel et M. P. Tiersonnier.

Mme la vicomtesse ARRAGONÈS D'ORCET, née DE SOULTRAIT, 10, rue de Bourgogne, à Moulins, par M. Roger de Quirielle, Mme la Comtesse L. de Fradel et M. P. Tiersonnier.

Mme Roger DE QUIRIELLE, née BURELLE, à Montaigüet (Allier), par M. Roger de Quirielle, Mme la comtesse L. de Fradel et M. P. Tiersonnier.

M. LINGLIN, place de l'Horloge, à Moulins, contrôleur des contributions directes, par MM. Délinière, Flament et P. Faure.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.





Découverte Archéologique

d'un mors franc ou mérovingien

FAITE A MAGNETTE, LE 19 AVRIL 1910

Dans un bois de sapins, à proximité de la station de Magnette, une tranchée ayant été ouverte pour l'exploitation d'une carrière de sable, les ouvriers mettaient à découvert des excavations remplies de terres brune et noire, qui descendaient nettement dans le sable à des profondeurs variant de un à deux mètres, et s'étendant, environ, sur un semblable diamètre. Dans ce terrain antérieurement rapporté, on trouvait des parcelles d'ossements, en général de gros animaux, des fragments de tuiles dites romaines, des débris de vases, deux pierres meulières fracturées, des clous, des moitiés de fers de chevaux, quelques autres objets informes, et enfin le mors en question, formant un bloc de terre et de rouille ; des boucles et des ossements carbonisés découverts dans la même fouille, laisseraient supposer qu'un cheval y avait été enterré avec son harnachement.

N'étant pas versé dans les connaissances archéologiques, autres que celles de l'art hippique, je ne puis tirer aucune conséquence, ni formuler un avis sur ces différentes trouvailles qui ne pourront donc, ni confirmer ni combattre nos appréciations sur notre mors ; mais, si nous étudions les systèmes de freins antérieurs, contemporains et postérieurs au nôtre, tout nous fait supposer qu'il est mérovingien ou franc du IVe au Ve siècle.

En effet, si nous regardons les mors gallo-romains qui ont précédé ceux de l'époque mérovingienne, nous en trouvons d'une grande variété de modèles, qui souvent sont très ornementés.

Le premier Moyen-Age, cette période de la migration des peuples, vit disparaître ce grand nombre et cette diversité de formes et se concentra sur quelques modèles très simples.

Le mors à leviers qui a été un peu en usage chez les gallo-romains, n'a pas été adopté par les Francs de cette époque.

Les différences que nous constatons entre les bridons de ces deux périodes sont les suivantes :



Les bridons gallo-romains à embouchures droites ou brisées, cannelées ou unies étaient, presque toujours, à canons ronds ; ceux des mérovingiens étaient à embouchures brisées et carrées ; les canons quelquefois renflés par le milieu, d'autres fois aplatis aux angles, formaient des bordures coupantes.

Les ailes des bridons gallo-romains étaient, soit en forme de disques, de croissants, de palettes, de losanges ajourés diversement, ou se composaient de branches cintrées se terminant par des têtes de chevaux ou autres figures. Ces ailes percées de deux porte-bride exigeaient un double montant ; elles étaient *traversées par l'embouchure* qui se terminait par des anses garnies d'anneaux ou des boutons porte-rênes.

Les ailes des bridons mérovingiens étaient généralement droites, un seul porte-bride y était greffé, et à l'inverse des gallo-romains les ailes *traversaient l'embouchure*, à l'extrémité de laquelle étaient articulés les porte-rênes.

A l'époque franque, la partie de la Gaule que nous habitons ayant été envahie par diverses tribus barbares, notre mors aurait pu appartenir à un de ces cavaliers ?

Les quelques spécimens que nous connaissons, ne rappellent en aucune manière le bridon que nous possédons.

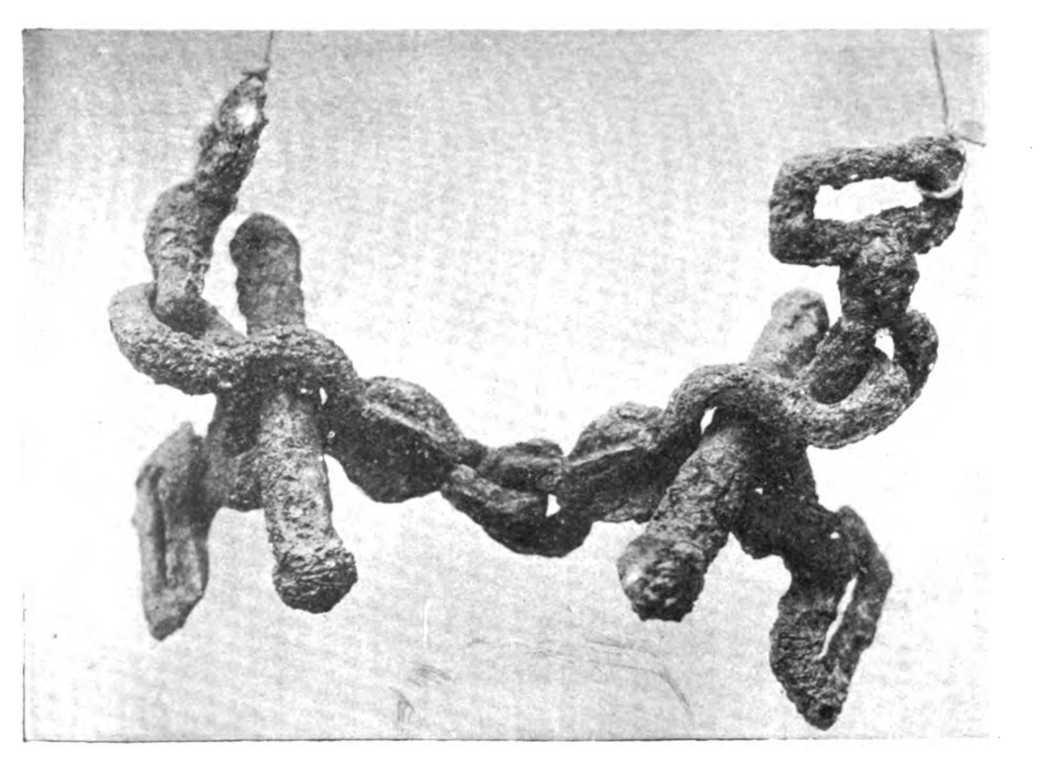
Ces mors à leviers articulés, à crans d'arrêt, à embouchures doubles écartées et cintrées, à hotte remontant très haut, remplissaient de fer la bouche du cheval ; très cruels, ils servaient, sans doute, à des montures vulgaires, insensibles, à encolures courtes et portant au vent.

Le mors de Magnette n'appartient pas davantage à la cavalerie asiatique des Huns, qui sans venir jusque dans l'Aquitaine, inondèrent la Gaule à cette époque.

La légende, les images populaires nous représentent ces hideux cavaliers conduisant leurs coursiers avec une baguette, ou une simple corde passée dans la bouche. Ils possédaient pourtant des mors perfectionnés qui prouveraient des sentiments hippiques cultivés.

Ils avaient des mors à leviers diversement coudés ; d'autres, dont les branches renforcées et arrondies, liées ensemble, étaient percées de tourrets rapprochés et placés bas prouveraient que ces cavaliers conduisaient leurs chevaux d'une seule main. Certains de leurs mors étaient à canons à doubles charnières, à porte ajourée, à roulette et à annelets ; ils faisaient usage d'une gourmette rigide en demi-cercle, articulée après les canons. Plus tard cette gourmette, faisant cercle complet, fixée au pas d'âne, formait le rameau des mors sarrasins, arabes, maures et turcs.





Cliché de M. E Capelin

Mors attribué à l'époque franque ou mérovingienne découvert à Magnette (Allier)

La période comprise entre le VIe et le XIIe siècle est pauvre en souvenirs hippiques ; les trouvailles dans les tombeaux y sont rares : peut-être que les cavaliers n'étaient pas, comme aux siècles précédents, ensevelis avec leur armure et leur harnachement.

Ne pouvant juger des mors de cette époque que par les parchemins, tapisseries ou sculptures, il est diffic le d'en apprécier les formes ; d'après ces dessins, le mors à leviers paraît avoir été en usage ; mais plus usités étaient les bridons simples, à canons brisés ou à plis avec de grands anneaux, semblables à nos filets modernes ; quelquefois le bridon était rivé par des sortes d'agrafes aux montants et aux rênes.

Dans la suite des temps, aucune forme de bridon ne ressemble à ceux de l'époque mérovingienne, qui reste caractérisée par la façon dont les ailes traversent les canons, et aussi, par celle dont les porte-rênes y sont greffés.

Les fonceaux que porte notre bridon rappellent les bossettes dont étaient ornés les ceinturons des soldats de Mérovée. Les boucles longues et étroites, trouvées dans la même fouille que notre bridon, ressemblent aussi à celles des ceinturons de ce temps. L'écartement des ailes des bridons ou des branches des mors, n'est pas toujours un indice certain de l'importance et de la taille du cheval qui le portait. Le Syrien, à tête si fine, embouche moins grand que le poney finlandais de très petite taille. La façon de brider, plus ou moins haut et serré, influe sur les proportions rationnelles de l'embouchure. Il est surprenant de voir l'étroitesse de mors des mules abyssines ; le bridon d'un poney indigène thibétain serait trop grand pour le plus volumineux de nos Bourbonnais si nous le bridions selon notre méthode.

Soyons donc réservés avant de tirer des conclusions affirmatives à ce sujet : il est même certains freins et caveçons, plus ou moins anciens, instruments bizarres, dont l'usage, même pour des initiés, est presque incompréhensible.

Beaucoup de musées de France et d'Europe possèdent des objets hippiques de l'époque gallo-romaine. Comme ils étaient généralement en bronze, quoique plus antiques, ils ont mieux résisté aux injures du temps que ceux de l'époque mérovingienne qui étaient en fer. Malgré cela, quelques musées en possèdent, l'Armério de Madrid, la bibliothèque de Stuttgard, notre si riche Musée de Saint-Germain, et je crois aussi maintenant, la Société d'Emulation du Bourbonnais.

A. DE LAMAUGARNY.





Biens Communaux

LEUR UTILITÉ ET LEUR ROLE SOCIAL

Quelques documents relatifs au Bourbonnais

Définition. — « Les *biens communaux*, dit le Code civil, sont ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis. »

Cette définition n'est pas absolument exacte, car : « on tenait pour maxime dans l'ancien Droit Français, que les communaux n'appartenaient pas en propre à chacun des habitants pour sa part, mais bien à la *communauté* des habitants considérée dans son ensemble, d'où l'on concluait qu'il n'était pas permis aux habitants de se partager entre eux le sol de ces biens, comme s'ils en eussent été les véritables propriétaires. » (G. Ardant, *Les Questions agraires.*)

Tous les édits et ordonnances des XVIe et XVIIe siècles, rappelaient le principe que « la communauté n'est propriétaire des communaux qu'à charge de les conserver en nature pour en transmettre la jouissance aux générations à venir.

« Ce n'est pas à tels ou tels individus que le bien commun appartient (écrivait Henrion de Pansey, *Dissertations féodales*, 1789) mais à la communauté, corps immortel composé de ceux qui n'existent pas encore comme des habitants actuels. »

On sait l'extension considérable que cette propriété communale avait prise dans l'ancienne France, et les nombreux avantages qu'en retiraient les habitants de nos campagnes (1).

(1) L'origine des biens communaux est assez incertaine et a donné lieu à bien des discussions. « Ils peuvent être un vestige de la propriété de village, et nous venir des vieilles coutumes germaniques ; ils peuvent aussi nous venir, sinon de la législation romaine, tout au moins des traditions des grands propriétaires fonciers romains, qui dans leurs domaines cultivés par mense, laissaient certains terrains vagues communs entre les divers tenanciers. » (G. de Pascal.)



« La sécurité des campagnes, lisons-nous dans Le Play (*Les ouvriers européens*), reposait autrefois sur des institutions positives, au premier rang de celles-ci ont toujours figuré les droits indivis d'usufruit sur certaines propriétés spéciales, connues sous le nom de biens communaux. »

L'étude historique et critique de cette propriété communale, des monographies locales faites par province, offriraient, nous semble-t-il, un réel intérêt, puisqu'on a pu dire avec raison que « l'histoire des communaux se lie intimement à celle des communes elles-mêmes, et que l'histoire de la propriété communale pendant plusieurs siècles n'est que le récit des luttes des petits et des humbles pour conserver ce domaine ».

Laissant à de plus érudits le soin d'entreprendre ce travail, en particulier pour notre Bourbonnais, nous voudrions simplement rappeler l'attention sur le rôle important que jouaient les biens communaux au point de vue social, et montrer combien fut néfaste et antipopulaire l'œuvre commencée par l'Assemblée législative, continuée par la Convention et reprise en 1813 dans le but de supprimer les droits d'usage et les communaux, ou de confisquer, sous prétexte de le convertir en rentes, le patrimoine séculaire des communes rurales. Erreur funeste et lourde faute sociale, s'il est vrai, comme nous le croyons, que cette abolition fut surtout nuisible aux petites gens, et que de cette suppression totale résultent beaucoup de nos maux dont nous souffrons cruellement aujourd'hui, tels que l'instabilité des familles rurales, l'extension du prolétariat agricole et du socialisme agraire, l'émigration et la dépopulation des campagnes (1).

A la veille de la Révolution, cette question des biens communaux, qui touche de si près aux intérêts des cultivateurs, préoccupait vivement l'opinion publique, et l'on trouve, à ce sujet, dans les Cahiers des Etats généraux de 1789 bien des demandes de réformes, ou de nombreuses réclamations paysannes, relatives pour la plupart aux biens usurpés ou aliénés.

(1) « Une grave atteinte au régime démocratique, qui est essentiellement celui de la commune, c'est la confiscation ou la dilapidation des biens communaux depuis la Révolution... Le domaine communal a été distrait de sa fonction principale qui est d'être le bien des pauvres. Il est devenu insensiblement le bien des riches, en fournissant des revenus qui défrayent les charges de ceux-ci. *C'est là une des causes certaines de la dépopulation des campagnes*, où les pauvres gens ne trouvant pas à vivre, ou bien constituant un prolétariat agricole qui n'ayant plus aucun recours sur la terre, ne peut qu'aspirer à en exproprier les autres après en avoir été exproprié lui-même. » (Marquis DE LA TOUR DU PIN, *Institutions Démocratiques*.)

Rappelons brièvement que la *Constituante* avait abordé le problème : La loi du 4 août 1789 prononce la destruction du régime féodal et la suppression des justices seigneuriales, celle du 15 mars 1790 supprime les droits féodaux et le *droit de triage* (1).

La Constituante, tout en cherchant à réformer les abus, et à corriger l'imperfection du régime des biens communaux, manifestait un réel respect pour les situations acquises.

L'*Assemblée législative*, sur la proposition de François de Neufchâteau, par un décret du 14 août 1792, et sans discussion préalable, déclare que tous les terrains communaux, à l'exclusion des bois, seront immédiatement partagés entre les citoyens de chaque commune, mais sans spécifier le mode de partage (2).

Devant le mouvement d'opinion réprobatif qui s'ensuivit, les communes furent autorisées à revendiquer les biens usurpés. Enfin sous la *Convention*, le député Loiseau, de la Charente-Inférieure, revint à la charge et proposa l'abolition absolue de la propriété communale.

Malgré les observations formulées par 11 directoires des départements, par 4 districts, par 96 groupes de municipalités, par 57 assemblées générales des communes, par une foule de collectivités ou de groupes constitués, malgré une quantité de pétitions et d'adresses, qui proposaient des modes de partage, ou réclamaient le maintien de la jouissance commune en faveur des usages, la *loi définitive du 10 juin 1793* fut promulguée. Elle spécifiait que le partage des biens serait fait — non par feu — mais par tête d'habitant, et que cette décision deviendrait irrévocable si le partage était voté (non

(1) *Droit de triage*. — On appelait ainsi le droit accordé aux seigneurs sur le tiers des biens de communautés.

« Les seigneurs qui jadis, par indulgence ou par nécessité, s'étaient montrés généreux vis-à-vis des agglomérations rurales, en vinrent peu à peu à disputer la propriété communale et à l'accaparer. » (R. GRAFFIN.)

« Le triage, dit Viollet-le-Duc, et en général les restrictions apportées au droit de pacage et d'usage ont été l'une des souffrances les plus senties, et l'un des maux qui a excité sous l'ancien régime le plus de colères populaires. »

L'ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts avait consacré le principe du triage, mais à deux conditions : 1° que, à l'origine, la concession eût été faite à titre gratuit ; 2° que les deux tiers restant à la commune fussent suffisants pour les besoins des habitants.

(2) A l'Assemblée législative deux représentants, l'un de l'Allier, *M. Forgin-Fayolle*, et l'autre de la Creuse, demandèrent le partage de la propriété des biens communaux avec la faculté pour les communes qui ne voudraient pas de partage de choisir l'amodiation ou mise en ferme des biens communaux. (*Histoire des biens communaux*, Ed. PIQUANT.)

par la majorité) mais simplement par le *tiers* des habitants, sans distinction de sexe. C'était comme on l'a dit avec raison, « la spoliation des générations futures ». Trois ans après, la loi du 21 prairial an IV suspendit la loi de 1793, mais la loi du 9 ventôse an XII valida tous les partages exécutés.

Ces lois de 1792 et 1793, promulguées non dans l'intérêt des communes mais dans un but politique, visaient surtout à anéantir les derniers vestiges de la Féodalité.

Ces mesures antidémocratiques (1) — car par la suite elles eurent pour résultat d'enrichir les gros propriétaires en leur facilitant l'absorption progressive des lots échus aux petits cultivateurs, aux domestiques, aux journaliers, — ces dispositions antisociales votées par ceux qui devaient bénéficier des avantages de l'opération, nous semblent facilement explicables : elles découlent naturellement des théories mises en faveur au XVIIIe siècle, des thèses soutenues par les légistes, elles sont la conséquence logique des déplorables tendances *individualistes* de l'époque révolutionnaire. Après avoir supprimé les corps de métiers et leur *patrimoine corporatif*, il était dans la logique des choses de chercher à abolir le *patrimoine communal*, et de s'attaquer ensuite au *patrimoine familial*. Le faux dogme de l'Individualisme, si fort en honneur à l'époque, « l'exagération des intérêts de l'individu » devaient fatalement entraîner ces destructions successives, puisqu'on oubliait alors que toute société a pour origine et pour fondement ces trois groupements naturels et nécessaires : *la famille, la profession, la cité.*

Utilité des biens communaux. — Ainsi, sous prétexte de développer la propriété individuelle, on anéantit le legs des générations passées, en supprimant la propriété collective et corporative indispensable aux besoins des familles nécessiteuses et au progrès des associations.

« Une des grandes erreurs de la fin du siècle, écrit M. de Gailhard-Bancel, a été de supprimer et d'interdire la propriété collective pour ne laisser subsister que la propriété individuelle, et comme toute erreur en appelle une autre, les socialistes sont venus qui ont nié la légitimité de la propriété individuelle et ont conclu à sa suppression et à son remplacement par la propriété collective. La vérité est dans la co existence de ces deux propriétés aussi légitimes, aussi

(1) « Les usages communaux, complément du patrimoine communal, avaient le caractère le plus démocratique, puisqu'ils mettaient le droit de tous au-dessus du droit de chacun, le bien de la communauté au-dessus du bien particulier. » (LA TOUR DU PIN.)



sacrées, aussi nécessaires l'une que l'autre. La propriété collective, bien loin de menacer la propriété individuelle, la fortifie, la sauvegarde, en multiplie la puissance pour la petite propriété surtout. Elle est pour celui qui ne possède rien une consolation de n'être pas propriétaire, et un stimulant à le devenir, et en attendant qu'elle lui facilite l'accès à la propriété, elle lui en procure certains avantages. »

Nos grands ancêtres, comme du reste beaucoup de leurs descendants, avaient une conception fausse du droit de propriété, des charges qui y sont attachées, des limites qu'il faut savoir lui imposer ; ils la considéraient comme un droit absolu et non comme « un service fondé sur une utilité sociale » (1) ; aussi au lieu d'assurer la conservation du patrimoine communal, d'autoriser les revendications des communes, de faire rendre aux habitants les biens usurpés, préférèrent-ils les partager et faire table rase des bienfaisantes institutions du passé (2). Tant il est vrai qu'à cette époque de troubles et de bouleversements,— où le vrai et le faux, le juste et l'injuste, la sagesse et la folie avaient fini par se confondre, — les aspirations les plus généreuses, les sentiments les plus nobles se trouvaient obscurcis et faussés par les tendances individualistes d'une philosophie, d'une politique et d'une économie sociale étrangement erronées.

Sans doute un grand nombre d'abus s'étaient peu à peu introduits dans l'appropriation et l'administration des biens communaux, car l'Ancien régime avait dénaturé les meilleures institutions du Moyen-Age. Beaucoup de seigneurs faisaient main-basse sur des terrains illégalement acquis et pensaient pouvoir légitimer avec le temps ces envahissements injustes : « à la faveur des désordres entretenus par les guerres de religion, bien des seigneurs trouvèrent expéditif de réclamer non seulement le tiers mais la majeure partie, parfois la totalité des biens communaux » (3).

Il fallait donc, comme l'avait tenté à plusieurs reprises l'autorité royale, en particulier par l'édit de 1669, réprimer les abus, donner

(1) P. Sertillanges.

(2) « Dans une bonne constitution sociale, les propriétaires doivent se partager le sol, mais ils ont un devoir impérieux à remplir envers ceux qui en sont dépourvus. Ils doivent les associer dans la mesure du besoin aux avantages de la propriété. Ce n'est pas seulement le devoir, c'est l'intérêt des propriétaires, car la paix sociale est à ce prix. » (Le Play, *Les ouvriers européens.*)

(3) C. Lavelye (*Propriété et ses formes primitives*) ; Isambert, E. Cauchery, (*De la propriété communale*) ; La Poix de Fréminville (*Pratique des terriers*), etc.

satisfaction aux plaintes ou aux réclamations justifiées des paysans, lutter contre les prétentions et les empiétements abusifs des seigneurs oublieux de leurs devoirs sociaux, ou ne sachant plus voir dans les privilèges la rançon des services rendus. De plus il eût fallu chercher les moyens de mettre en valeur, de rendre plus productifs les terrains communaux restés incultes ou mal cultivés.

Bien des critiques étaient justifiées, mais quelle qu'en fût la valeur, il n'en est pas moins vrai qu'on devait réformer et non détruire cette propriété communale qui, au point de vue social, offrait des avantages considérables (1). Ces immenses biens possédés depuis de longs siècles par les communes, procuraient aux habitants des campagnes le droit de pacage et d'affouage, c'est-à-dire de la jouissance de l'herbe et du bois ; une certaine participation à la propriété foncière était ainsi garantie à ceux qui ne pouvaient, par leurs propres efforts, accéder à la propriété individuelle ; les imprévoyants et les nécessiteux (qui malheureusement existeront toujours), incapables soit de conquérir, soit de conserver un patrimoine, se trouvaient néanmoins rattachés, enracinés au sol par les droits d'usage sur les biens communaux, sur un apanage, sur une vaine pâture.

« Du reste les biens communaux (écrit M. Desjardins, *De l'aliénation des biens des communes*), sont peu susceptibles d'une appropriation individuelle... le jour même où les pauvres deviendraient propriétaires fonciers, ils aliéneraient bien vite un lot inutile entre leurs mains, on aurait entièrement sacrifié l'intérêt de la génération future et l'avenir serait appauvri sans profit pour le présent ; aussi rien de moins étonnant que l'exemple de ces habitants de la Meurthe qui

(1) « Le Communal consistait en bois, prairies, pâtis, haies... Tous y avaient un égal droit, même dans les villages composés de biens seigneuriaux, non seulement le paysan libre, mais aussi le colon attaché à la glèbe... Ils avaient donc l'eau, le pâtis, le terrain inculte (vaine pâture), le poisson sur le sable, le gibier dans la campagne, pour les besoins et les nécessités de leur subsistance. A ceux des habitants du village qui ne jouissaient pas de leurs pleins droits, et qu'on appelait « les manants », classe composée pour la plupart d'ouvriers, de journaliers, gens absolument privés de toute propriété, on constituait aussi certains droits au communal. Ils pouvaient y mener une chèvre, un porc, en un mot tout le bétail nécessaire à l'entretien de leur vie.

« On attribuait aux plus pauvres, soit un jardin, soit les fruits de quelques arbres, soit même des pièces de terre qu'ils pouvaient défricher puis cultiver... Outre cela on leur abandonnait quelquefois du terrain pour y bâtir une cabane, et dans beaucoup de communes, du bois de construction et de chauffage. » (JANSSEN, *L'Allemagne à la fin du Moyen-Age.*)



s'étaient réunis spontanément après le partage forcé de 1793 pour vendre leurs lots à la commune. »

« Des études persévérantes, dit encore à ce sujet Le Play, m'ont démontré que, sauf en certaines régions exceptionnelles, il n'existe qu'une faible minorité qui, possédant un immeuble, puisse résister à la tentation de le grever d'hypothèques pour se procurer une jouissance immédiate... Les biens communaux, ajoute-t-il, ont exercé dans le passé l'influence la plus heureuse sur le sort des populations rurales, les avantages qu'ils présentent sont encore manifestes de nos jours. Leur principal rôle dans l'économie sociale est d'assurer aux populations imprévoyantes des ressources que celles-ci ne pourraient conserver sous le régime de la propriété individuelle. C'est en vain qu'on prétendrait leur conférer les mêmes avantages en partageant ces biens jusqu'alors indivis entre les usagers. Cette tentative a été faite souvent, et n'a eu d'autre résultat que de consommer la ruine des classes inférieures dont le niveau moral n'était pas à la hauteur du principe de la possession personnelle. »

Résistance des populations. — Tel était bien du reste le sentiment des populations rurales à l'égard des communaux ; aussi ne faut-il pas s'étonner de la résistance qu'elles ne cessèrent d'opposer à la vente et même au partage de ces biens. Cet attachement obstiné au patrimoine communal demeure constant, malgré les changements de régime, les mesures prises pour l'anéantir, en dépit des théories nouvelles et de l'esprit même de la Révolution.

« L'intérêt de la communauté sut résister dans un grand nombre de communes à l'intérêt individuel des habitants, d'autant plus qu'à cette époque les avantages de la dépaissance en commun surpassait encore les avantages qu'on se promettait de la propriété privée. » (Cauchy.)

Nous voyons, en effet, la plupart des décrets mal accueillis ou difficilement appliqués ; les petites gens surtout sont défavorables au principe des partages et ne veulent pas renoncer à leurs avantages.

La loi de 1793 soulève de nombreuses protestations et est bientôt discréditée ; dès l'an III, Baraillon, député de la Creuse, demande que cette loi « *délétère* » soit rapportée. « Le partage, dit-il, est injuste, il n'enrichit que les propriétaires, on distribue des terres incultes à ceux qui ne peuvent les défricher. » Ces partages furent d'ailleurs définitivement proscrits par la loi du 2 prairial an V (21 mai 1797).

Dans l'Allier. — Nous n'avons pu trouver que peu de documents relatifs aux biens communaux dans le Bourbonnais et présentant un



réel intérêt. Il est en particulier fort difficile d'apprécier l'étendue et l'importance de ces biens avant la Révolution. On n'établissait à cette époque aucune statistique, et la difficulté d'en dresser au début même de la Révolution était énorme, sinon impossible ; l'absence de monographies locales sur l'agriculture et le manque de statistiques historiques sur les biens communaux ont donc rendu nos recherches très difficiles.

Avant la Révolution, les droits de chacun n'avaient d'autres garanties que les coutumes ou les usages. — « Le Bourbonnais (écrit M. Méplain, *Les jurisconsultes de l'ancien Bourbonnais*), qui touchait par ses limites orientales et méridionales à des pays de droit écrit, appartenait sans mélange au groupe des pays de droit coutumier. Pour la garantie des droits civils cette condition n'était pas la plus favorable : le défaut d'unité du droit coutumier, l'absence d'un droit commun bien établi laissaient livrés à une incertitude fatale et à l'arbitraire tous les droits et les intérêts.... le morcellement féodal avait multiplié à l'infini le nombre des coutumes et les différences qui existaient entre elles. Prenons pour exemple ce qui se passait en Bourbonnais en matière de lais de rivières et d'îles formées dans leur lit ; selon l'article IV du titre des droits seigneuriaux à l'ancienne coutume : « Par la dite coutume du pays de Bourbonnais, la rivière tolle ou donne au seigneur justice, et ne donne mie au seigneur très foncier. Toutefois par coutumes particulières les châtellenies de Montluçon et Hérisson tollent et donnent au seigneur justice, excepté en la châtellenie de Vichy et ressort d'icelle à laquelle par coutume particulière, les lais de rivières sont en *communs consorts quant aux paturages et places*, mais le seigneur justicier prend la laite et partière. » Chaque seigneur avait son droit civil et dans tout le royaume il n'y avait pas deux seigneuries qui fussent gouvernées de tout point par la même loi. Or le duché de Bourbonnais comprenait plus de deux cent quarante justices seigneuriales et l'on y voit plus d'un exemple de fraction du territoire d'une même justice régies par des coutumes différentes. Ainsi dans la chastellenie de Vichy, le gain de survie de la femme était « hors la ville, du *tiers denier*, ou moitié de sa dot, et dans la ville du tiers denier à son choix ».

Quel était, à l'époque de la Révolution, le *sentiment* des populations bourbonnaises touchant le partage des biens communaux ? Les quelques documents que nous allons citer, pourront peut-être nous éclairer sur ce point.

On sait que le Comité d'Agriculture de la Législative avait résolu, au mois de novembre 1791, de faire une enquête sur cette question

14



auprès des Directoires des départements afin de connaître les vœux du pays à ce sujet. C'était là du reste une excellente méthode de travail, qu'on aurait dû imiter par la suite, bien que les résultats de semblables enquêtes soient trop souvent platoniques et insuffisamment pris en considération. Quoi qu'il en soit, quarante-cinq Directoires, et parmi eux celui de l'Allier, envoyèrent au Comité d'Agriculture un mémoire contenant l'avis de leurs membres, ou se bornèrent à lui transmettre la réponse directe des Directoires de district.

Les opinions, comme on pourra en juger, différaient sensiblement suivant les différentes classes de la société et les diverses catégories de cultivateurs appelées à émettre leur avis, mais le sentiment général favorable aux réformes demeure hostile à la destruction ou même au partage des biens communaux.

Le Directoire du département avait écrit le 14 décembre 1791 et le 5 mars 1792 aux Directoires des districts du département; voici les réponses des Directoires de Cusset, Moulins, le Donjon et Cérilly (Archives de l'Allier).

DIRECTOIRE DU DISTRICT DE CÉRILLY

22 mars 1792. — Messieurs, pour répondre d'une manière satisfaisante à votre demande relative à la division des communes, nous avons fait une circulaire à toutes les municipalités de notre district ; celles qui avaient des objets en commun nous ont presque toutes fait réponse qu'elles regardaient comme *intéressant pour les malheureux qu'elles ne fussent point divisées* par la raison que la division leur laisserait de *trop petites parties* qui pourraient encore être coupées par des chemins de communication, ce qui ne laisserait presque rien à chaque individu. Nous pensons qu'il est avantageux de se rendre au vœu de la majorité.

Les administrateurs : PETIT ; L. GILBERTON ; BOURGOIN ; J. GILBERTON.

DIRECTOIRE DU DISTRICT DE CUSSET

1er février 1792. — Le Directoire, après avoir pris des renseignements auprès des municipalités de ce district et avoir entendu et consulté le vice-procureur syndic, considérant que, suivant les vrais principes de cette matière, les biens de communauté d'habitants *appartiennent à la communauté*, et non aux particuliers qui les composent, lesquels n'ont aucun droit de propriété, mais bien une simple jouissance tant qu'ils sont habitants et membres de la communauté,



considérant qu'il est cependant des paroisses dans lesquelles il y a des *communaux très étendus*, et dont le défrichement en tout ou en partie pour être plus utile pour la communauté que celui des pacages, est d'avis que chaque municipalité, sous la surveillance et l'inspection des corps administratifs, ait la *liberté de disposer de la jouissance seulement* des biens communaux de ses paroisses, d'après l'avis du conseil général de la commune, et en cas que le conseil général préfère le défrichement au pacage, les dits biens communaux seront divisés en nombre égal à celui des *feux* de la communauté, et le sort désignera la portion de chacun à la charge de l'impôt affecté sur icelle, et de la redevance qui sera fixée par le conseil général, laquelle redevance sera employée aux charges locales de la communauté.

AMELOT, MEILHEURAT, ROSE : *vice-procureur syndic*. COLIN, *secrétaire*. Pour ampliation : MORANT, pour le secrétaire.

DIRECTOIRE DU DISTRICT DU DONJON

22 mars 1792. — « Ce district, (écrit le Directoire départemental au Comité d'Agriculture), a demandé des éclaircissements aux communes. » Leur silence profond à cet égard, nous annonce qu'elles n'ont aucun bien de cette nature, et nous sommes assurés que *leurs prétentions*, si elles en avaient, ne seraient appuyées sur aucun titre.

La municipalité de *Dompierre* est la seule qui ait manifesté des prétentions par une délibération du mois de février dernier, dans laquelle, de concert avec le Conseil général de la commune, elle déclare *vouloir jouir individuellement* des bruyères et terrains réputés communaux sans indiquer ni l'asssiette de ces prétendus communaux ni les titres sur lesquels elle fonde ses prétentions. Les prétentions sont très probablement injustifiées. » (!)

DIRECTOIRE DU DISTRICT DE MOULINS

11 mars 1792. — Le Directoire ne donne pas son avis parce qu'il n'a obtenu de renseignement que pour les communes suivantes :

Châtel-de-Neuvre n'a point de communaux.

Gannay a répondu qu'il existait dans sa municipalité trois cents arpents de bruyères servant de pacage commun, mais que personne n'avait de titre. Elle demanderait qu'elles fussent vendues pour lui produire un revenu, que le *pacage en serait impossible.*

Contigny déclare ne connaître aucun communal. Cependant elle observe qu'anciennement la paroisse avait pacage dans les îles que



formaient les rivières, mais que les agents du prince s'en étant emparés, il *n'était plus possible aux habitants de nourrir des bestiaux, pourquoi elle demanderait à rentrer dans ses anciens droits.*

Beaulon a déclaré que vu le peu de commun dont elle jouit, *la division ne peut s'en effectuer*, sans ruiner les habitants, *décide d'en jouir comme par le passé.*

Bresnay a déclaré n'en posséder aucun.
Neuilly-le-Réal —
Marcy —
Villeneuve —

Les administrateurs : REIGNIER, VIDALIN, ROUYER, PERROTIN : *procureur syndic.*

29 mars 1792. — Comme un plus long délai pourrait retarder vos opérations, nous *pensons que le partage des communes est impraticable;* en effet tous les propriétaires d'une municipalité y ont également droit, quelquefois même ceux de plusieurs paroisses. La divisibilité ne devient dans ces deux cas profitable qu'à ceux à la portée des dites communes ; les autres trop éloignés *ne pourraient venir travailler leur portion*, et cependant ils ont des droits que l'on ne peut leur enlever ; en faire le partage entre les pauvres malheureux d'une paroisse ne nous parait pas moins dangereux, par la même raison que ce serait porter atteinte à la propriété et qu'on ne peut se dissimuler que par le partage on ne pourrait pas leur donner une *quantité suffisante de terrain* pour les mettre à même de nourrir leur famille, en ce cas ils seront obligés de piller leurs voisins...

Les administrateurs : REIGNIER, VIDALIN, ROUYER. (Arch. nat. fol. 330.)

Au mois d'avril 1793 les Directoires de Gannat, Montmarault et Montluçon n'avaient pas encore répondu à la demande qui leur avait été faite en 1792 et 1793 par le Directoire du Département ; celui-ci se décide à envoyer son avis. On constatera qu'il ne tient guère compte, dans sa réponse, des opinions émises par les directoires de district défavorables au partage.

AVIS DU DIRECTOIRE DE L'ALLIER.
18 avril 1793.

Nous pensons :

1° Que l'état actuel des communaux est le plus mauvais possible et qu'il est instant dans changer le régime.

2° Que pour y parvenir ils doivent être divisés.



3° Que cette division doit être faite par feux et par égale portion entre les propriétaires qui y ont droit.

Nous ne connaissons pas d'usages locaux qui s'opposent à la division proposée, et nous présumons au contraire que cette division pourra concilier l'intérêt particulier avec le progrès de l'Agriculture. *Les administrateurs :* S. DELAIRE, DECHAUD, D'ALPHONSE, J.-B. ROSSIGNOL, GOYARD, DELAFAYE.

18 avril 1793.

Après la publication du décret du 14 août 1792, qui ne fixait rien de définitif, au sujet du mode de partage, beaucoup de réclamations se produisirent. De nombreuses pétitions furent adressées au Comité d'Agriculture de la Législative près de la Convention, par des cultivateurs désillusionnés qui proposaient des modes de partage ou demandaient de maintenir la jouissance commune en faveur des usagers.

Nous citerons les suivantes émanant de cultivateurs bourbonnais :

« *Pétition d'un habitant du département de l'Allier à la Convention.*

(S. d.) Président citoyen, la loi qui doit fixer le mode de partage des terrains communaux appartenant aux communautés d'habitants ne paraît point ; son retard cause dans toutes les municipalités des discordes graves qui ne seront pas faciles à arrêter ; les citoyens non fonciers s'emparent illégalement de ces même terrains, les partagent à leur gré, les défrichent et y bâtissent. Les vrais citoyens murmurent, et les mauvais se réjouissent. Pour le bien général, que ce mode si longtemps attendu paraisse pour faire cesser un soulèvement attisé par les aristocrates ! Le département de l'Allier en est informé et réclame cette loi salutaire. DAPPER. »

(Arch. Nat. Fol. 332.)

« *Pétition d'un habitant de Moulins à la Convention.*

2 novembre 1792... Je me garderai bien de vous applaudir sur le partage des communaux, dont vous avez décrété le renvoi pour un temps très éloigné. S'il n'arrive pas de meurtres ou homicides dans ce département pour ces objets, l'on sera très heureux ! mais je puis vous assurer que les troubles et les disputes n'y manqueront pas.

C'est à vous, législateurs, de faire et statuer sur tous ces objets ce que votre sagesse vous dictera, quant à moi, je contracte l'engagement de vous observer tout ce que je croirai convenable pour la sureté et la tranquilité de nos concitoyens comme pour l'intérêt de la République (1). LARIDE, *citoyen.* »

(Arch. Nat. 330.)

(1) Documents sur le partage des biens communaux, par Georges BOURGIN, archiviste.



Lois du 20 mars 1813.

L'idée révolutionnaire de tirer parti des biens communaux fut reprise par le Premier Empire au lendemain de la guerre de Russie. Pour alimenter le trésor épuisé, le gouvernement impérial ne craignit pas de dépouiller les commuues et de confisquer, par la loi du 20 mars 1813, une partie de leur patrimoine. Cette loi stipulait que les biens ruraux possédés par les communes seraient cédés à la *Caisse d'amortissement* qui en percevrait les revenus ; les communes devraient recevoir, en inscription 5 °/₀, une rente proportionnée au revenu net des biens cédés. Le but, comme on le voit était d'assurer à l'Etat un bénéfice considérable sous le déguisement d'une conversion forcée. Les ventes se poursuivirent même sous la Restauration, mais la loi du 26 août 1816 abrogea définitivement celle du 20 mars 1813 et remit les biens des communes à leur disposition comme avant la dite loi.

Dans l'Allier.

Les Archives départementales contiennent d'assez nombreux documents relatifs à l'exécution de la loi de 1813 et à la conversion en rentes du revenu des biens communaux.

Le revenu net des biens des communes de *Beaulon*, *Garnat*, *Gannat*, *Bayet*, s'élevait à 1.349 francs.

Celui des communes de *Saint-Pont*, *Pierrefitte*, à 321 fr., de *Dompierre*, à *72 francs*, si l'on en juge par les décomptes de liquidation établis par le préfet.

Voici un « *Etat des rentes inscrites au grand livre en exécution de la loi* du 20 mars 1813 au profit des communes du département, qui ont cédé leurs biens à la Caisse d'amortissement :

Arrondissement de Moulins. — Beaulon, 148 fr. ; Gannat, 491 fr. ; Dompierre, 72 fr. ; Pierrefitte, 103 fr.

Arrondissement de Montluçon. — Ainay, 19 fr. ; Domérat, 163 fr. ; Villefranche, 12 fr.

Arrondissement de Gannat. — Biozat, 279 fr. ; Broût, 315 fr. ; Charroux, 132 fr. ; Fleuriel, 13 fr. ; Jenzat, 403 fr. ; Ebreuil, 433 fr. ; Gannat, 386 fr. ; Senat, 128 fr.

Arrondissement de Lapalisse. — Creuzier le-Vieux, 749 fr. ; Jaligny, 79 ; Mayet-de-Montagne, 338 ; Montaigut-le-Blin, 127 ; Saint-Gérand-le-Puy, 120 ; Sanssat, 297 ; Sorbier, 45 ; Treteau, 749 ; Vichy, 794.

Total : 6.698 francs.

A la date du 5 juillet 1813, d'après l' « Etat des ventes des biens communaux faites devant M. le Préfet de l'Allier, en exécution de la loi du 20 mars 1813, les dits biens cédés à la Caisse d'amortissement », le montant de ces ventes s'élevait à 76.159 francs.

⁂

Etat des biens communaux dont les détenteurs ont fait la déclaration à la sous-préfecture de La Palisse en vertu de la loi du 9 ventôse an XII (29 février 1804), confirmant les partages mais obligeant à restitution les détenteurs de biens communaux qui ne pourrraient justifier d'un acte de partage :

Bureau de La Palisse (3 communes) ; bureau de Varennes (3 communes) ; bureau de Cusset (5 communes) ; bureau de Lurcy (4 communes). 450 hectares 09,77 ; 922 détenteurs.

Revenu présumé : 4.298 fr. Capital au denier 20, de ce revenu : 66 fr. 15.

⁂

Etat des biens communaux dont les détenteurs n'ont fait aucune déclaration

Isserpent, Billy, Bourbon, Saint-Plaisir, Dompierre, Prémilhat, Quinssaine. 427 hectares 08,04. 233 détenteurs.

Revenu présumé : 2.699 fr. 73. Capital au denier 20 : 34 fr. 317.

⁂

Etat des biens communaux dont les détenteurs ont fait la déclaration

Bureau de Lurcy (3 communes) ; bureau de Montluçon (3 communes) ; bureau de Gannat (1 commune) ; bureau d'Escurolles (3 communes). 371 hectares 64,34. Détenteurs, 1.028.

Revenu présumé : 1.135 fr. 96. Capital au denier 20 : 15.322.



Etat des biens communaux dont les détenteurs n'ont fait aucune déclaration

Bureaux d'Escurolles, Gannat, Varennes, Marcillat, Montluçon, Saint-Pourçain, Ebreuil. Souvigny, Neuilly-le-Réal. 370 hect. 78,34. Détenteurs : 936.

Revenu présumé : 1.433 fr. 40. Capital au denier 20 : 10.671.

Etat actuel.

En 1877, d'après les renseignements et statistiques empruntés au « Rapport de M. de Crisenoy, sur la situation financière et maté-

rielle des communes (statistique des biens communaux) (1), la propriété communale dans l'Allier s'étendait sur une superficie de 3.654 hectares, répartie entre 317 communes. Les bois communaux occupaient une étendue de 921 hectares. 727 hect. soumis au régime forestier, 154 non soumis. 1.871 hectares étaient considérés comme propriétés productives. 862 hectares comme improductives. L'Allier, si l'on compare la superficie des biens communaux à la superficie du département, occuperait environ le 60e rang parmi les départements. Cette superficie est de 1 °/₀, celle du département le plus riche en biens communaux (les Hautes-Alpes, 72.436 hectares), est de 51 °/₀ ; celle des plus pauvres est de 1/2 °/₀ (Mayenne, 284 hectares ; Seine, 75).

La propriété communale formait (en 1869) en France, la onzième partie du territoire, et avait une superficie d'environ 4.700.000 hectares, dont 1.690.000 hectares en bois d'une valeur de 1 milliard et demi, donnant un revenu de 30 à 40 millions. (E. PIQUANT, *Histoire des biens communaux*.)

Conclusion

Nous conclurons, à l'encontre de certains économistes partisans de la suppression ou de l'aliénation des communaux, que ce mode de jouissance, bien qu'il ne soit pas toujours le plus productif, est néanmoins très profitable aux habitants des campagnes peu fortunés, et qu'en conséquence il doit être conservé.

Ainsi que l'affirme un sociologue très distingué : « Un bon régime de propriété exige qu'il y ait un certain équilibre entre la propriété privée et la propriété commune, abri, secours, garantie d'existence pour ceux qui n'ont *rien* en propre, en même temps que réservoir de richesses et de ressources pour les collectivités sociales, soit naturelles et spontanées, soit volontaires et libres, faute desquelles l'Etat omnipotent devient bien vite omnivore. L'individualisme de notre code le rend absolument hostile aux biens collectifs... Les biens communaux représentent, constituent une forme importante, nécessaire même dans une société bien organisée, de jouissance communiste... Très considérables avant la Révolution, ils ont été fortement réduits par les partages que depuis on a laissé faire, et qu'ont vantés des écomistes à courte vue. » (P. de Pascal.)

Les critiques formulées contre la propriété communale semblent

(1) Depuis 1877 le ministère de l'intérieur n'a pas publié, croyons-nous, d'autre état des biens communaux.

exagérées ; aux inconvénients qu'elle peut parfois présenter, il serait facile de porter remède au moyen d'améliorations culturales que des administrations municipales plus vigilantes pourraient aisément entreprendre. Dans bien des localités, il y aurait lieu de faire des plantations de bois, des défrichements, des travaux d'assainissement, de procéder parfois à des allotissements ou à des concessions temporaires (1).

Ce qu'il faut éviter, c'est de retomber dans les erreurs passées, et de laisser l'Etat, — sauf en certain cas d'intérêt ou de salubrité publics, — prendre à l'égard de ces biens des mesures générales, absolues, identiques, et qui par là même sont inapplicables à l'ensemble des communes ou à la diversité des communaux. Laissons, suivant le mot de M. Barrès, « à la commune, les affaires de la commune ; à la région les affaires de la région ; à la nation, les affaires de la nation ».

Nous répéterons avec Le Play que : « L'existence des biens communaux doit être placée, dans l'état actuel de l'Europe, au nombre des moyens d'assistance les plus efficaces en faveur des populations rurales ; « souvent même, celles-ci y ont trouvé le moyen d'échapper aux atteintes du paupérisme et de se maintenir dans un état de bien-être et d'indépendance ».

Pour apprécier l'utilité des communaux, dit fort bien M. Graffin (2), « il ne faut pas se placer au point de vue restreint de la production et de la valeur. Il faut surtout envisager les services que les communaux peuvent rendre à l'habitant, à l'homme, pour le bien duquel tout a été créé... Si avec la jouissance commune, le rendement de la terre est médiocre, il ne faut point s'effrayer de ce résultat ; cet inconvénient est largement compensé par les avantages d'un ordre plus élevé... Ce qu'on appelle le progrès, n'a pas toujours suscité une condition meilleure pour l'homme, les individus et la famille... L'agriculture pour l'agriculture, c'est là une formule que nous n'acceptons

(1) Nous ne contestons pas que les usages communaux fussent onéreux à la propriété et pussent être nuisibles à la *production* des richesses, au nom de laquelle les économistes protestent contre cette antique économie. Mais c'est à un point de vue plus élevé et plus général qu'il faut se placer, à celui de la *distribution* des richesses et à celui des conséquences sociales d'une bonne ou d'une mauvaise distribution des biens de ce monde, au point de vue de la prospérité générale et des forces nationales. » (La Tour du Pin, *Institutions démocratiques*.)

(2) Graffin, *les Biens communaux en France*, op. cit. Nous avons fait de nombreux emprunts à cet auteur.

pas, car nous osons dire que le bien de l'homme doit être préféré au progrès de l'agriculture. »

Tel est aussi notre avis. Nous sommes les partisans les plus convaincus de la propriété individuelle ; mais, pour que le plus grand nombre puisse jouir effectivement et non plus théoriquement du droit de propriété, une certaine propriété communale collective paraît indispensable.

Si l'on veut arrêter l'extension du prolétariat rural et la dépopulation des campagnes, si l'on veut « faire rendre à la propriété foncière la plénitude de sa fonction sociale, qui est de conserver les foyers ruraux et d'y procurer l'aisance », si l'on veut, en un mot, favoriser « *le retour à la terre* », il faut de toute nécessité rattacher le paysan au sol qu'il cultive et que ruinent de plus en plus l'hypothèque, le fisc et les partages forcés ; il faut l'y rattacher en lui permettant d'accéder à la propriété individuelle ou collective, et rétablir le patrimoine des pauvres. C'est une question de justice (1), il y va aussi de l'intérêt de la société, car les gens destitués de toute propriété, c'est-à-dire sans feu ni lieu, et partant sans foi ni loi, deviennent fatalement les apôtres de l'anarchie, les meilleurs fourriers de la Révolution sociale et du collectivisme agraire.

G. MILCENT.

(1) « Il faut reconnaître que notre régime agraire, qui prive de toute propriété du sol français plus de 1 million de familles françaises, est profondément injuste ; il faut donc demander le rétablissement des communaux qui assuraient autrefois la vie dans les campagnes à toutes les familles d'ouvriers agricoles ; il faut améliorer ces biens communaux en les lotissant en dots agraires viagères, comme on l'a fait à Beuvraignes et à Fort-Mardick, ce qui fait que toute famille de ces communes jouit sa vie durant de 1 hectare 3 ares de terre. » (Dr LANCRY, *la Dot agraire*.)





UNE CHARTE DE 1528

SCELLÉE DU SCEAU DE LOUISE DE SAVOIE, DUCHESSE DE BOURBONNAIS

J'AI retrouvé récemment, chez moi, à Montaigüet, dans l'armoire aux vieux papiers d'ancêtres, la charte dont on voit ici l'excellente reproduction. Je parlerai bientôt avec plus de détails de son texte, mais pour le moment il importe seulement de constater que cette écriture gothique, élégamment décadente, qui s'aligne sur le parchemin, est datée du 17 mai 1528 et porte la signature de Jean Chanteau, agissant comme officier de la chancellerie de Louise de Savoie, duchesse de Bourbonnais.

Cette pièce fut donc rédigée moins d'un an après que la mère de François Ier, l'ennemie *passionnée* du malheureux gendre d'Anne de France, eut pris possession de la dépouille de sa victime (1).

Et Chanteau, — fonctionnaire imperturbable et immuable, — avait fort bien pu puiser encore dans la « parcheminerie » de ses anciens maîtres la feuille qu'il utilisa en cette circonstance, et qu'ensuite il scella du sceau battant neuf de sa nouvelle « patronne ».

Quoi qu'il en soit, l'empreinte de ce sceau pend toujours, — notre planche en fait foi, — à sa lanière de peau. Chance heureuse, qui donne au grimoire du chancelier de « madame mère du roy » un intérêt tout particulier.

Les sceaux de Louise de Savoie sont rares, particulièrement ceux qui marquent sa prise de possession du Bourbonnais, mais ils sont tous rares. On en pourrait multiplier les preuves, en voici toujours deux : L'*Inventaire des sceaux des Archives nationales de Douët d'Arcq* n'a, pour cette princesse, qu'un maigre numéro (le 170), d'ailleurs tout à fait différent du spécimen qui motive ce commentaire. Au surplus, sa médiocre conservation est l'indice d'une pénurie qui ne laissa pas le choix.

(1) La transaction par laquelle François Ier concéda la jouissance du Bourbonnais à sa mère est du 25 août 1527.



Enfin, je constate que les annotateurs de l' « *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* », pourtant si peu avares de remarques et de vignettes, restent muets au passage où le bon chanoine de La Mure parle précisément du sceau que Louise de Savoie adopta, après qu'elle eut obtenu de son fils la jouissance du duché confisqué (1).

Il faut donc considérer avec une particulière déférence, cette empreinte du petit sceau dont Jean Chanteau avait la garde ; c'est une empreinte ronde, de 40 millim., sur papier. On y distingue un écu ogival, mi-parti d'Orléans-Angoulême et de Savoie. L'écu droit et surmonté d'une couronne ducale, se détache sur un fond de rinceaux. De la légende, mal venue et fort effacée, un savant lecteur (2) n'a pu tirer, — et encore sous l'abri d'un point d'interrogation, — que ceci : « *S. co[mputo]rum ducatus borb.* (?)... ». La contre-empreinte répète l'écu mi-parti et couronné, mais sans légende.

Tel est le sceau qui authentique l'acte dont il me reste à parler. En voici d'abord le texte au complet, que la parfaite image de l'original permettra de contrôler :

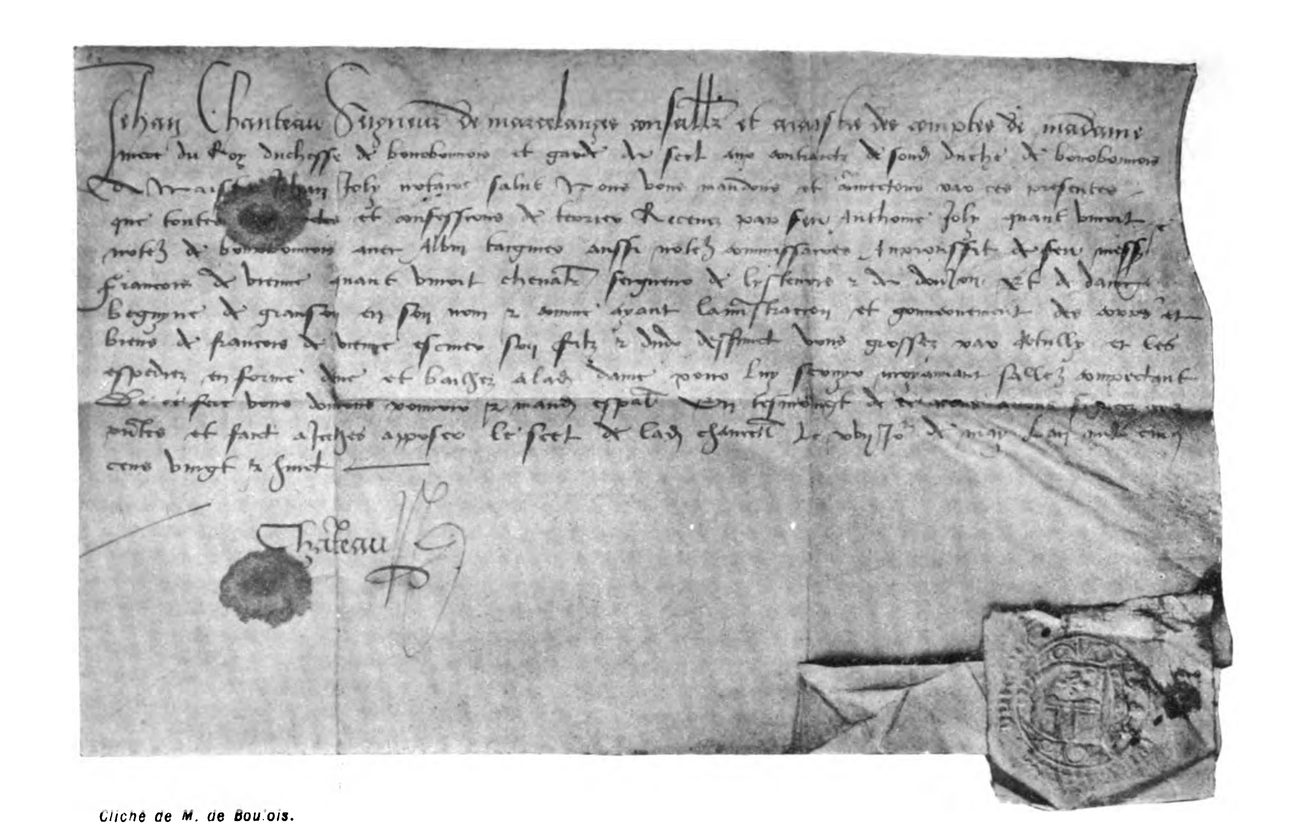
« Jehan Chanteau, seigneur de Marcelanges, conseiller et maistre des comptes de Madame mère du Roy, duchesse de Bourbonnois, et garde du scel aux contractz de son dict duché de Bourbonnois, à maistre Jehan Joly, notaire, salut. Nous vous mandons et commectons par ces présentes que toutes les noctes et confessions de terrier recuez par feu Anthoine Joly, quant vivoit notaire de Bourbonnois, avec Albin Tacquier, aussi notaire, commissaires, au prouffit de feu messire François de Vienne, quant vivoit chevalier, seigneur de Lystenois et du Donjon, et de dame Begnyne (*sic*) de Granson, en son nom et comme ayant l'administration et gouvernement des corps et biens de François de Vienne, escuier, son filz et dudict deffunct, vous grossez par retully et les espediez en forme deue et bailhez à ladicte dame pour luy servyr, moyennant sallaire compectant. De ce fere vous donnons pouvoir et mandement especial. En temoigt de ce nous avons signeez ces presentes et faict à ycelles apposer le scel de ladicte chancellerie, le xvij[e] jour de may, l'an mil cinq cens vingt et huit.

« CHANTEAU. »

Ce document nous procure la rencontre des représentants, posses-

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez...*, t. II, pp. 620-621.

(2) M. Flament, archiviste du département, notre distingué et secourable président, auquel j'exprime ici, en gros, mes remerciements pour toutes ses obligeances.



Cliché de M. de Boulois.

Charte de 1528 scellée aux armes de Louise de Savoie

sionnés en Bourbonnais, de l'illustre maison bourguignonne des Vienne, rencontre peu fréquente dans les archives de notre province. Il ne la faut point négliger.

Le premier mentionné, François, « seigneur de Lystenois et du Donjon », au nom duquel on voit intervenir sa veuve, « Begnine » de Granson, était fils de Jean de Vienne, sénéchal, maréchal et lieutenant général du Bourbonnais, et d'Anne de Vienne, dame de Listenois (1). Le sénéchal avait épousé sa cousine et reçu d'elle, — entre autre bien, — la seigneurie du Donjon.

François en hérita et à son tour la transmit à son fils, autre François, et unique enfant qu'il ait eu de Bénigne de Granson.

De ce François, deuxième du nom, Moreri assure qu'il mourut à Turin sans alliance, l'an 1537, et qu'il institua comme légataire universel son neveu, Antoine de Beaufremont, à charge par ce dernier de relever le nom et les armes de Vienne.

Je viens de dire que la rencontre de ces considérables personnages était rare dans les documents concernant notre province. Il est certain que les traces qu'ils y ont laissées sont clairsemées et sans relief. Tout au plus exhume-t-on, de temps à autre, leurs noms enfouis obscurément dans quelques « minutes » notariales et autres dossiers de même genre.

On pourrait s'étonner que des gens de telle qualité aient aussi peu marqué chez nous, si on n'avait pas les meilleures raisons de penser que ces grands seigneurs bourguignons, sans racines dans notre sol, fréquentaient fort peu leurs possessions bourbonnaises et les faisaient gérer par des mandataires.

Aussi relève-t-on, sur cette même charte de Chanteau, avec un intérêt plus chaud les noms des deux notaires, Antoine et Jean Joly (2), représentants d'une de ces vieilles familles du Donjonnais, robustes terriennes, dont la forte discipline, la piété et l'opiniâtre travail préparèrent merveilleusement la prospérité de leurs descendances.

Cet Antoine Jolly, né dans le xve siècle, et déjà le notaire du Donjon important et bien posé auquel François de Vienne confie le terrier de sa seigneurie, est le témoin expressif du bon labeur de ses ancêtres qui s'étaient « élevés » sur la terre des Jolys (3), leur nourrice et leur marraine.

(1) Moreri.

(2) On trouve ce nom indifféremment écrit « Joly » ou « Jolly ». Cependant cette dernière orthographe finit par prévaloir.

(3) Dans la paroisse de Neuilly-en-Donjon. Voyez les *Fiefs du Bourbonnais*, p. 365.



Après Antoine, après Jean, son successeur et vraisemblablement son fils, les Jolly se multiplièrent abondamment, comme il était naturel de la part d'aussi robustes ouvriers. Leur vieux tronc se couronna de rameaux. Mais deux branches dominèrent bientôt les autres : celle des Jolly du Bouchaud, et celle des Jolly de La Vernelle. C'est cette dernière que je voulais atteindre, non pas pour m'engager dans des détails généalogiques que l'on trouvera ailleurs (1), mais pour expliquer la présence sous mon toit d'une charte concernant les Vienne-Listenois, seigneurs du Donjon.

En 1638, un de mes ancêtres, Louis Simon, avait épousé « Magdeleine Jolly, fille de Mre Jacques Jolly, sr de La Vernelle, advocat en parlement ». Il est tout à fait probable que la petite feuille de parchemin, naguère délivrée au notaire Jean Jolly, fortuitement mêlée aux « vestements. bagues et joyaux » de la mariée, descendante du digne tabellion, s'achemina ainsi vers « l'armoire aux vieux papiers » de Montaigüet.

Mais elle n'y est plus. Elle a, de nouveau, changé de domicile. Je l'ai déposée aux Archives départementales. Il m'a paru que cette charte, qui porte dans ses plis un peu de l'histoire seigneuriale du Bourbonnais, un peu aussi de l'histoire, — si attachante, — de sa vieille bourgeoisie rurale, avait droit à cette studieuse et sûre retraite. Et puis, — j'en fais volontiers l'aveu, — j'ai une arrière-pensée : je voudrais que mon geste devienne contagieux !

Roger DE QUIRIELLE.

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais*, pp. 564-566. — « Ecusson en tôle repoussée aux armes des Champfeu et des Jolly du Bouchaud », dans le *Bulletin-Revue*, année 1901, pp. 246-250.





Le Prieuré de Saint-Léopardin

Deux épitaphes

VIVIER (*Vivaris*), lieu situé près d'Aubigny-sur-Allier, prit bientôt après la mort de saint Léopardin, le nom de ce martyr. Nous le voyons appelé ainsi en 1285 dans le procès-verbal de la visite des paroisses de son diocèse, accomplie, cette année-là, par Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges.

On construisit sur le tombeau de Léopardin, vers le milieu du XII[e] siècle, une église spacieuse, si on en juge par le transept qui seul a survécu au naufrage du temps.

Le transept forme trois grands rectangles : un pour la croisée centrale, les deux autres pour les bras. L'extrémité nord est percée de grandes fenêtres surmontées d'un *oculus* sous arcade. Celle du nord n'avait qu'une haute fenêtre ; d'autres fenêtres ouvertes au-dessus des toits des chapelles et du chœur achevaient d'éclairer le transept. On accède aux chapelles du transept par des baies au sommet en arc brisé.

Les voûtes du transept, plus élevées sans doute que celles du chœur sont établies sur de grandes nervures croisées, reposant sur des tronçons de colonnes dressés dans les angles. L'une de ces colonnettes a un chapiteau orné de feuillages à nervures perlées, délicatement sculptés.

L'église était desservie par les Bénédictins de Saint-Sulpice de Bourges.

Au commencement du XVII[e] siècle nous trouvons comme prieur de Saint-Léopardin, Marius Desmuis, dont la pierre tombale est encore dans une des cours du prieuré, près du transept de l'ancienne chapelle. Voici son épitaphe :

CI GIT VENERABLE ET RELI
GIEUSE PERSONNE PERE M.
ARIN DESMUIS RELIGIEUX
PROFAIX DE L'ABBAYE DE S.
SVLPICE DE BOURGES SEI



GNEUR SPIRITVELS ET TE
MPORELS DE CESTE PAR
OISSE QVI DECEDA LE XXIII M
ARS 1611 FAISANT LE TERRIER.

Dans un petit encadrement en exergue, limitant l'inscription ci-dessus de trois côtés : à droite, à gauche et au-dessous, on lit :
† DE CE LIEU. PAR - LES DICTS - SIEVRS - PRIEZ DIEU - POUR SON AME.

Quels sont ces « dits sieurs » ? Impossible de le savoir, car la partie supérieure de la pierre qui est très grande, a dû être grattée pour servir à une seconde épitaphe postérieure, car l'épitaphe plus ancienne ressort d'une bonne épaisseur de lettre. sur tout le reste de la pierre.

La seconde épitaphe est celle d'un autre prieur : Joseph Sanson. Il signe de ce titre dans un acte paroissial du 15 janvier 1641 en qualité de parrain. Il fut inhumé dans l'église du prieuré, le 7 septembre 1657, sous la même pierre que Marin Desmuis. Son épitaphe est ainsi conçue :

CYGIST VENERABLE ET REL.
PERSONNE PÈRE JOSEPH
SANSON AUTREFOIS VISITEUR
DE LA CONG. DE CHÉSAL-BE
NOIT ET ABBÉ DU MON. DE S.
SULPICE DE BOURGES, LEQ
UEL DECEDA LE VII SEPTM.
MDCLVII, PRIES DIEU
POUR SON
AME.

Au dessous est écrit : REQUIESCAT IN PACE AMEN, et plus bas est gravée une croix de calvaire sur son socle.

L'histoire du prieuré de Saint-Léopardin est fort intéressante, si nous en jugeons par les documents à nous fournis par notre excellent ami M. l'abbé Jean Tor, curé de Saint-Léopardin-d'Augy. Nous avons cru faire œuvre utile en disant un mot du transept de l'église et des épitaphes des deux prieurs Desmuis et Sanson, et en indiquant aux érudits un lieu jadis célèbre et dont les restes imposants nous rappellent un passé qui n'est pas sans gloire.

Abbé Pierre Desnoix.

Le Directeur-Gérant : Abbé Joseph CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 AOUT 1910

PRÉSIDENCE DE M. P. FLAMENT.

ÉTAIENT présents : MM. BAURY, chanoine BERTHOUMIEU, docteur H. DE BRINON, DÉLINIÈRE, Mme la Ctesse L. DE FRADEL, chanoinesse, MM. Louis GRÉGOIRE, Philippe TIERSONNIER.

— Excusés : MM. BERTRAND, René CHABOT, DE CHACATON, chanoine Joseph CLÉMENT, DELAIGUE, DÉNIER, Camille GRÉGOIRE, MILCENT, MITTON, MONTAGNE, MORAND, Roger DE QUIRIELLE.

— Vu l'absence du secrétaire et du secrétaire adjoint, le Président charge M. Tiersonnier de rédiger le procès-verbal.

— En ouvrant la séance, M. Flament annonce le décès de M. Jean-Baptiste Bourdelier, ancien notaire, administrateur honoraire de la Caisse d'épargne. M. Bourdelier est mort le 16 juillet 1910, dans sa 89e année, muni des sacrements de l'Eglise. M. Flament évoque en quelques mots le souvenir du regretté défunt. Avec M. Bourdelier disparaît un des représentants, trop rares malheureusement, de cette vieille phalange de nos anciens, qui, pendant nombre d'années, ont soutenu l'honneur de la Société d'Emulation. Depuis trop longtemps éloigné de nos séances par une cruelle infirmité, M. Bourdelier avait été jadis un des fidèles des réunions mensuelles et avait pris une part active à nos travaux. M. Flament adresse à la famille de notre confrère l'expression de nos respectueuses et sincères condoléances.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettre de remercîments de M. Henri Leutrat au sujet de son admission. — Lettre de M. Chassain de La Plasse, président de la *Diana*. Avec une extrême amabilité et en termes très flatteurs pour notre compagnie, M. de La Plasse nous remercie d'avoir bien voulu accorder à la *Diana* le titre de membre d'honneur. « La distinction que vous avez bien voulu nous

« conférer, ajoute notre collègue, ne pourra que fortifier et res- « serrer les liens d'excellente confraternité qui ont toujours réuni « les deux Sociétés ». — M. Louis Molher, architecte, 15, rue des Henriettes, à Bourges, écrivant au nom de l'*Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole des Arts appliqués à l'industrie*, annonce une exposition pour le 23 octobre. Elle aura lieu au palais du duc Jean, à Bourges. L'association fait appel au concours de la Société d'Emulation pour lui faire connaître les artistes et artisans que pourrait intéresser cette manifestation de décentralisation. M. Flament fera de son mieux pour répondre au vœu qui nous est exprimé. — M. l'abbé Angot, à Sainte-Gemmes-le-Robert, annonce la prochaine apparition du 4e volume de son *Dictionnaire historique de la Mayenne (supplément)*. — L'*Académie de Mâcon*, à l'occasion du Congrès du millénaire de Cluny, annonce la publication d'un album reproduisant en une trentaine de planches les monuments les plus curieux relatifs à l'histoire de la célèbre abbaye. Des notices explicatives, une étude historique et archéologique accompagneront les planches. Prix 10 francs. M. Tiersonnier demande si la bibliothèque de notre Société ne pourrait pas souscrire, en raison de l'intérêt de Cluny pour notre province. (Renvoyé à la Commission des Finances.)

Ouvrages offerts : *Société d'économie politique*. Séance du 4 juin 1910. Des limites du droit de grève. — Georges Bodard. *Cérilly et les environs, traditions, documents, légendes, VI, Les Fêtes de la Révolution et le citoyen Jean-François Bourgoing*. Ce VIe fascicule est le premier paru. La série continuera par le fascicule III. L'église, la paroisse, le culte. — *Répertoire d'art et d'archéologie*, offert par M. Doucet. — *Histoire des comtes de Nevers*, 1er volume. Nous devons cet ouvrage à la double et simultanée bienveillance de notre confrère M. de Tulle et de l'auteur, M. René de Lespinasse, président de la Société nivernaise d'histoire et d'archéologie.

— Dons à la Société pour ses collections. — M. Arthur de Lamaugarny nous offre deux pierres meulières brisées, s'emboîtant l'une dans l'autre. Ce moulin à bras a été trouvé dans une fouille voisine de celle du mors franc ou mérovingien de Magnette (voir le précédent numéro), et doit dater de la même époque. La Société s'empresse de remercier notre aimable confrère de ce don gracieux. Par les soins de M. Flament, l'objet en question sera remis entre les mains de la Commission de la bibliothèque et de conservation de nos collections.

— Au nom de M. Scharlowski, photographe, toujours aimable pour notre compagnie, M. Louis Grégoire offre une série de 13 cartes postales documentaires, relatives au couronnement de la Vierge Noire,



le 19 juin 1910. Une 14ᵉ carte est consacrée à la catastrophe du *Pluviôse* et ornée d'un sonnet. Dans des vers remplis de sentiments élevés et patriotiques, notre compatriote M. J. Paquette célèbre les malheureuses victimes, mortes en mer au champ d'honneur.

— M. Flament fait en ces termes le compte-rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1909. P. 42, M. Joseph Roman, qui vient de publier, dans la collection des documents inédits, le premier volume de l'Inventaire des sceaux des pièces originales de l'ancien cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, donne ici un inventaire des sceaux de la collection de Gaignières, du département des mss. du même établissement. On sait que les sceaux de cette collection ne sont pas des originaux, mais des dessins exécutés tant par Gaignières lui-même que par ses collaborateurs, au nombre desquels Barthélemy Remy, son valet de chambre, dont il avait su faire un très habile exécutant. M. Roman insiste sur la confiance que l'on peut avoir dans ces reproductions de sceaux, dont un grand nombre nous intéresse.

« *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, nº 64. P. 124, M. l'abbé Vanel analyse le récent ouvrage de M. l'abbé Bouillet, *l'Histoire du prieuré d'Ambierle*, ancien monastère bénédictin dépendant de Cluny.

« *Revue du Berry et du Centre*, nº de juillet 1910. M. Jény rend compte des fêtes de Jacques Cœur à Bourges, célébrées au mois de juin dernier, et la revue publie, à cette occasion, avec une note due sans doute à M. J. Pierre, la reproduction d'un portrait de Macée de Léodepart, femme de Jacques Cœur, dont l'original est conservé au musée de Bourges.

« *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XV, 2ᵉ fasc. Je signale à notre confrère M. l'abbé Clément, un article de M. Chabeuf, sur *Un primitif du XVᵉ siècle;* ce primitif est un tableau, appartenant à un collectionneur parisien, et qui représente la circoncision sans confusion possible, les acteurs de la scène étant bien certainement la Vierge, saint Joseph et le grand prêtre ; la Vierge est vêtue d'une robe bleue avec un étroit dépassement d'hermine aux manches et d'un voile bleu avec un mince galon d'or. M. Chabeuf attribue cette œuvre au maître de Flémalle, identifié, sous toutes réserves, avec le peintre tournaisien, Jacques Daret.

« *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXVII. P. 232, suite du travail de M. Dujarric-Descombes sur *Nicolas de Labrousse et Marie-Madeleine-Angélique de Labrousse, comte et comtesse de Verteillac.* »

— M. le docteur DE BRINON lit une intéressante note bibliographique qui répond en partie à la demande formulée par M. Jennepin, au sujet de Jean Lemaire de Belges, neveu du chroniqueur Molinet (1). Cette note, qui peut être intitulée : *Feu Monseigneur le duc Pierre II de Bourbon, le poète Jean Le Maire, son Temple d'honneur et le peintre Jean Perréal,* est renvoyée à la Commission du *Bulletin.*

(1) Voir *Bulletin*, 1910, p. 201.

— M. TIERSONNIER fait circuler deux bonnes cartes postales d'un beau tabernacle en bois sculpté du XVIIe siècle provenant des Récollets de Marcigny et conservé actuellement dans l'église bourbonnaise d'Avrilly-sur-Loire. Ces cartes lui ont été aimablement envoyées par M. l'abbé Ardillon, curé de la paroisse, et l'on peut constater que ce tabernacle a été à bon droit classé comme monument historique. Une lettre de M. l'abbé Ardillon accompagnait les cartes postales. On y lit notamment :

« Comment ce tabernacle est-il venu ici ? Il ne m'a pas été encore possible de l'établir. Il a été la propriété de la famille Noailly de Vichy et ensuite il est tombé aux mains de la commune qui en a obtenu le classement en 1907.

« La fabrique a voulu le vendre il y a une vingtaine d'années. Il y a même une délibération à ce sujet. La famille de Vichy fit opposition à cette vente ; les choses en restèrent là.

« M. de Quirielle pourrait peut-être nous fournir quelques renseignements. Il a vu le monument. J'ai l'intention de lui écrire à ce sujet. »

M. Tiersonnier suppose que le tabernacle en question a pu sortir du couvent de Marcigny lors de la vente nationale des biens du clergé régulier au commencement de la Révolution. La Société émet le vœu que M. Roger de Quirielle éclaircisse ce point et puisse nous dire comment de bourguignon cet élégant tabernacle, si finement sculpté en plein bois, devint bourbonnais.

— M. Tiersonnier présente deux écus d'or trouvés le 12 juillet au « lieu Preslier », commune d'Agonges. Ils lui ont été envoyés par M. le Mis de Garidel qui a bien voulu autoriser leur communication à la Société. L'un de ces écus peut être soit de Charles VI, soit de Charles VII, l'autre sûrement de Charles VII. M. Tiersonnier donne connaissance de la correspondance échangée à ce sujet avec MM. de Garidel et Hugues Givois. Il rend compte d'une consultation de M. Bertrand, conservateur du Musée départemental, enfin il lit une note numismatique sur ces pièces. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

Ce sujet de numismatique amène M. Flament à donner lecture de la lettre suivante de notre confrère M. MORAND : « ...Si j'avais pu assister à cette réunion, j'aurais fait circuler :

« 1° Un écu d'or de Philippe de Bourgogne ;

« 2° Un écu d'or et une pièce d'argent d'Henri VI *roi de France et d'Angleterre.*

« De cette façon l'on aurait eu sous les yeux, avec les écus de Charles VI et Charles VII présentés par M. de Garidel des spécimens des monnaies des principaux acteurs du drame de Jeanne d'Arc.

« Les monnaies entre mes mains ont été trouvées à La Motte-Saint-Jean. Vous allez me dire que la Motte était terre bourguignonne et qu'à l'Emulation on n'a yeux et oreilles que pour le Bourbonnais, mais je vous ferai observer que le fief de la Motte; s'étendait bien

plus sur la rive gauche de la Loire que sur la rive droite, qu'il comprenait notamment Talenne et sa foire, le château de Mortillon, etc. qui sont aujourd'hui du département de l'Allier.

« Cela aurait pu me conduire à dire quelques mots sur le sire de La Motte à cette époque, qui joua un rôle important dans les négociations des ducs de Bourgogne avec Charles VI, Bedfort et nos ducs de Bourbon (il fut créé baron de La Motte-Saint-Jean en 1423). On peut le rattacher au Bourbonnais par son grand-père qui fut le compagnon du duc Louis II, par sa fille unique Catherine de La Motte qui épousa un Saligny, bien que personnellement il resta toujours attaché à la politique bourguignonne comme son tenancier Perrinet Grasset... »

— M. Tiersonnier donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. R. de Lespinasse. Elle soulève un point d'histoire bourbonnaise :

« Luanges, 22 juillet 1910,

« Monsieur et cher confrère,

« Quand M. de Tulle m'a demandé un de mes volumes pour la Société d'Emulation, j'ai été très heureux de l'offrir et je vous remercie de m'en avoir accusé réception. Maintenant excusez-moi de vous donner un vrai casse-tête chinois, c'est l'identification des deux localités suivantes citées en 1259 parmi les terres portées à l'hommage des comtes de Nevers à la Champagne, de *Yrecon* et de *Ignaio in baronia Brbonii* (Longnon, *Documents de Champagne*, t. I, p. 307).

« Qu'est-ce que c'est ? Si l'un de vos érudits confrères pouvait me mettre sur la voie, il comblerait une de mes nombreuses lacunes.

« Croyez-moi bien cordialement à vous.

« R. de Lespinasse. »

Tout d'abord, ajoute M. Tiersonnier, il y a lieu d'observer que la solution de la question posée par M. de Lespinasse est résolue par le volume même qu'il cite dans sa lettre. Il n'a pas échappé à M. Longnon (1) que « Yrecon » est une vieille forme du nom d'Hérisson et que « de Ignaio » doit se traduire par Ainay. Aussi dans sa table de noms de lieux, le savant paléographe donne sans hésiter l'identification ci-dessus. Cette table m'a permis de constater qu'Hérisson est cité quatre fois (T. I, *Les Fiefs*), dans les termes suivants :

P. 2052. Archembaudus de Borbone, et tenet Iriçon, et Aanai, et Huri, et Espineul, et Sanctum Desiderium (vers 1172).

P. 2426. Dominus de Borbun tenet en Berri Ennai, et Epinel, et Huré, et Blet, et Hericum cum omnibus appendentibus eis a domino Campanie, et dominus Campanie a domino rege (1200-1201 environ).

P. 2462. In Bituria tenet Guido de Dampetra ligie Espineil, et Sanctum Desiderium et Heriçon et Esnai (1200-1201 environ).

P. 6443. Comes nivernensis est ligius ter domini Campanie :
1° de Clamiciaco cum castellania et pertinentiis ;

(1) *Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie* 1172-1361. Tome Ier, *Les fiefs*. Paris, imprimerie Nationale, 1901.



IIe de Yreçon et de Ignaio in baronia Borbonii (1) ;
III° de Bruigneio cum pertinentiis et de his que habet in Campania et Bria. Et de istis tribus feodis debet tria homagia (1259).

De tout ceci il résulte qu'Huriel et Hérisson, d'après la *Chronologie des sires de Bourbon*, de Chazaud, une des plus anciennes châtellenies des sires de Bourbon de la première race, était tenu en fief des comtes de Champagne par les Archembaud et leurs successeurs et que les comtes de Champagne en devaient eux-même hommage au roi. C'est un fait intéressant pour l'histoire bourbonnaise et aucun de nos érudits locaux ne l'avait signalé jusqu'ici, à ce qu'il me semble. Il serait intéressant de rechercher d'une part, quand et en quelles circonstances Huriel et Hérisson furent inféodés par un roi de France aux Comtes de Champagne, de l'autre, quand et pour quel motif ces derniers cédèrent Hérisson et Huriel aux Archembaud à charge de leur en faire hommage-lige.

— M. Tiersonnier fait ensuite circuler l'original de la maintenue de noblesse des Rochebut, en 1667, par Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins. Outre que cette pièce, par les détails généalogiques et les indications de fiefs qu'elle contient, complète heureusement le dossier consacré par la collection des Gozis à la famille de Rochebut, elle a l'avantage de donner de façon authentique les armoiries jusqu'ici inconnues de cette maison. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— M. Tiersonnier lit ensuite différents passages des notes écrites pendant l'émigration par le comte Jean-Joseph Le Borgne, seigneur de La Pommeraye, près Bourbon-l'Archambault, et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Hainaut, retiré du service avec rang de lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. Il émigra en 1791 avec son fils et son neveu le comte du Peyroux, et, suivant son expression, « pour la cause de Dieu, de la foy, de notre honneur et de notre malheureux roy Louis seize de glorieuse mémoire ». A l'âge de 59 ans, le vieux gentilhomme laissant, la mort dans l'âme, sa femme et ses filles exposées aux vengeances jacobines, vint tout simplement prendre du service dans l'armée des Princes, puis à l'armée de Condé, servant à pied, comme simple soldat, sac au dos, fusil au poing, dans les Chasseurs nobles. Il donne dans ses notes de curieux détails sur les mœurs des Allemandes qui reçurent les Français à bras ouverts, et mieux encore. Il donne aussi, avec les dates, les

(1) En 1259, les possesseurs du Bourbonnais étaient Mahaut ou Mathilde II de Dampierre-Bourbon † 1262, mariée en 1248 à Eudes, comte de Nevers, fils d'Hugues IV, duc de Bourgogne.



gîtes d'étapes du corps dont il faisait partie et il y a certainement dans ce carnet, écrit à la diable et sans prétention d'aucune sorte, bien des renseignements qui permettraient de compléter l'histoire de l'armée de Condé et de préciser ses longues pérégrinations. Il serait à souhaiter que ces notes puissent être publiées. M. Tiersonnier tâchera d'obtenir de qui de droit les autorisations nécessaires. Il profite de l'occasion pour esquisser à grands traits l'histoire des Le Borgne (vieille maison noble aujourd'hui éteinte) et pour parler de leurs archives qui paraissent contenir nombre de renseignements intéressants pour notre histoire locale.

-- M. Tiersonnier donne lecture d'une lettre de Chabot de l'Allier datée de Paris, le 24 germinal an IX de la République (14 avril 1801), et adressée au général Louis-François Chabot (1757 † 1837), qui devint par la suite officier de la Légion d'honneur, baron de l'Empire, chevalier de Saint-Louis et fut confirmé dans son titre de baron par Louis XVIII.

Cette lettre, récemment mise en vente par les libraires Saffroy, avait été signalée à la dernière séance. Mme la Ctesse Jean de Chabannes La Palice, née de Tournon, qui avait acquis cette lettre en raison de son intérêt bourbonnais, a bien voulu la communiquer à notre confrère, poussant même l'amabilité jusqu'à l'autoriser à en disposer comme il l'entendrait. C'est donc à Mme de Chabannes que notre Société doit la communication de ce document. Il ira prendre place dans les archives de M. René Chabot qui a déjà constitué un dossier très important sur Chabot de l'Allier.

M. Tiersonnier termine en faisant part de l'offre aimable de M. du Roure de Paulin de nous faire communiquer tous les clichés d'ex-libris bourbonnais possédés par la Société des collectionneurs d'ex-libris. Nos confrères MM. René Chabot et Dénier voudront bien, à cet effet, rechercher dans les publications de la dite Société tous les ex-libris intéressant notre province à un titre quelconque.

— Il est ensuite procédé aux votes sur l'admission des personnes présentées à la dernière séance. Sont élus membres titulaires : Mesdames Michel BEAUCHAMP, Mise DE CHAMPEAUX, Vtesse D'ORCET, Roger DE QUIRIELLE et M. LINGLIN.

— Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance, à dix heures vingt minutes.

Ph. T.





A PROPOS

DE LA

BIBLE DE SOUVIGNY



'HIVER dernier, M. Bréhier, le distingué professeur de la Faculté des lettres de l'Université de Clermont, et dont les travaux sur l'histoire et l'archéologie sont bien connus de nos lecteurs, faisait à Moulins, devant les membres de la Société des Connaissances utiles, une docte conférence sur la Bible de Souvigny comparée à celle que possède la bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand.

Cette savante description du célèbre manuscrit, complétant les notices parues à diverses époques chez nous (1) et même l'étude consacrée par M. Bréhier à ce sujet dans les *Mémoires de la Société de l'Université de Clermont-Ferrand* (2), nous a paru de nature à intéresser les membres de notre Compagnie.

Nous avons obtenu de l'éminent professeur la gracieuse autorisation de publier ici cette conférence et quelques-unes des vues qui l'illustrèrent.

Il nous a semblé que rien ne pouvait être plus agréable pour les lecteurs du *Bulletin* que de voir, cette année, ces illustrations remplacer celles qui d'ordinaire accompagnent dans le numéro des vacances le compte rendu de nos excursions départementales.

Nous avons l'agréable devoir d'adresser nos vifs remerciements à M. Bréhier et aussi à l'administration de la *Revue d'Auvergne* et de la Société des « Amis de l'Université » de Clermont-Ferrand qui ont

(1) Ripoud : La Bible de Souvigny, *Annuaire de l'Allier*, 1840, imp. Place-Bujon ; — Fanjoux : Essai paléographique et archéologique sur la Bible de Souvigny, *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, t. I, 1850, p. 353 ; — cf. Note de MM. Bertrand et de Lasteyrie, *Bull. Archéol. du comité des travaux historiques*, 1893, p. XXXIX-XLII.

(2) Deuxième fascicule, supplément à la *Revue d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, imp. Mont-Louis, 1910, p. 49.

bien voulu mettre à la disposition de nos lecteurs les clichés représentant plusieurs miniatures de la Bible de Clermont — sœur de celle de Souvigny — et qu'il sera instructif de comparer avec les miniatures correspondantes de cette dernière, très connues par les bonnes reproductions phototypiques qui en ont été faites (1).

J. Clément.

LA BIBLE DE SOUVIGNY ET LA BIBLE DE CLERMONT

Mesdames, Messieurs,

Grâce à l'aimable invitation de la Société des Connaissances utiles, il m'est donné de réaliser un souhait que j'avais formé il y a déjà quelques années, celui de vous entretenir du précieux trésor conservé dans votre bibliothèque municipale, de la Bible de Souvigny. Permettez-moi donc d'exprimer d'abord toute ma gratitude à votre dévoué président et aux membres de votre Société qui, en m'appelant de nouveau à parler devant un public sympathique, ont comblé un de mes désirs les plus chers.

J'ai ensuite un second devoir à remplir : je dois vous expliquer comment il se fait qu'étranger à votre ville, j'aie choisi comme objet de mon étude une œuvre que vous êtes mieux que moi à même de parcourir et d'apprécier tous les jours. En dehors de l'admiration très sincère que professent tous les étrangers de passage à Moulins pour la Bible de Souvigny, j'ai été amené à m'occuper plus particulièrement d'elle après avoir constaté que notre bibliothèque de Clermont possédait le deuxième tome d'une belle Bible enluminée, parente de la vôtre. J'ai pu étudier de près les miniatures de la Bible de Souvigny et les comparer à celles de Clermont. C'est le résultat de cette enquête que je voudrais vous soumettre aujourd'hui. Il m'est impossible en un si court entretien de vous décrire minutieusement chacune de ces belles œuvres ; j'essaierai du moins, dans la mesure de mes forces, de chercher à déterminer *les rapports qui les unissent, le milieu où elles ont été composées et la place qu'elles tiennent dans l'histoire de l'art.*

(1) Voir la collection publiée par M. Dumont, concierge de la mairie de Moulins.



I

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Clermont mentionne au numéro 1 le deuxième tome d'une grande Bible in-folio avec grandes initiales enluminées ; son texte commence au livre des Psaumes.

Cette Bible, aujourd'hui incomplète, est sortie de la même école et probablement du même atelier que celle de Moulins. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les dispositions matérielles de ces deux œuvres.

Dimensions. — La Bible de Moulins mesure 0m,56 sur 0m,40, celle de Clermont 0m,51 sur 0m,35.

Reliure. — La Bible de Moulins est protégée par deux ais recouverts de velours rouge. La couverture actuelle fut exécutée en 1833 d'après des échantillons anciens. Elle n'a conservé qu'en partie son ancienne ornementation de plaques de bronze ciselées, dont quelques-unes ornées d'émaux représentant des fleurs, des rinceaux, des chimères, des sirènes (*Fig. 1*). Les fermoirs décorés d'émaux et plusieurs plaques disposées sur les plats ou sur le dos ont disparu (1). La Bible de Clermont est enfermée aussi entre deux ais recouverts d'une peau de truie. La reliure ancienne qui a subsisté était ornée comme celle de Souvigny de médaillons de métal dont on voit encore la trace. Il y en avait onze, disposés symétriquement. Les deux Bibles étaient donc reliées et décorées de la même manière.

Texte. — Les textes des deux Bibles sont écrits de la même écriture gothique, déjà anguleuse, de la fin du XIIe ou du début du XIIIe siècle. Mais tandis que la Bible de Souvigny a toujours été reliée en un seul volume, celle de Clermont n'est que le deuxième tome d'un ouvrage qui, lorsqu'il était complet, comprenait un texte plus étendu que celui de Souvigny.

La Bible de Souvigny comprend 392 feuillets (177 depuis les

(1) M. Bertrand, conservateur du Musée départemental de Moulins, qui connait admirablement l'histoire de la Bible de Souvigny, veut bien m'écrire qu'à son avis les plats devaient être ornés d'une grande scène émaillée. Il s'est trouvé à Moulins deux plaques carrées de 0m,10 de côté qui s'appliquaient très bien sur le dos du manuscrit, entre les nervures. L'une a été donnée par M. Sallard au Musée ; c'est un émail cloisonné sur fond d'or représentant saint Jean portant deux colombes blanches et un cierge allumé. L'autre, de même facture, représentait saint Paul enseignant entouré de ses disciples, avec le titre de ses Epitres inscrit sur un phylactère ; cette plaque a malheureusement disparu.

PLANCHE I

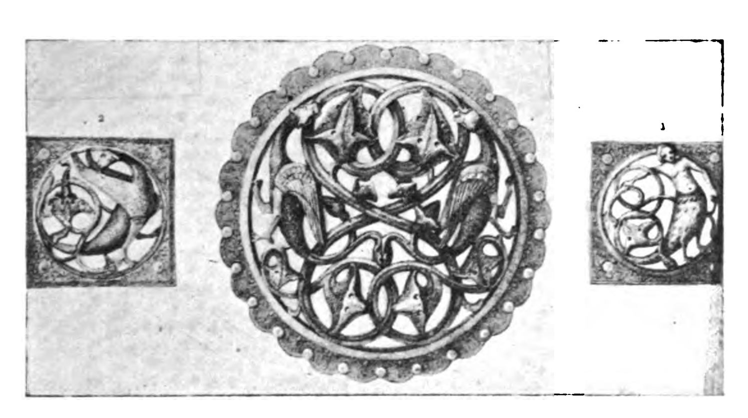


Fig. 1. — Bible de Souvigny : Médaillon en cuivre ciselé ornant la reliure.

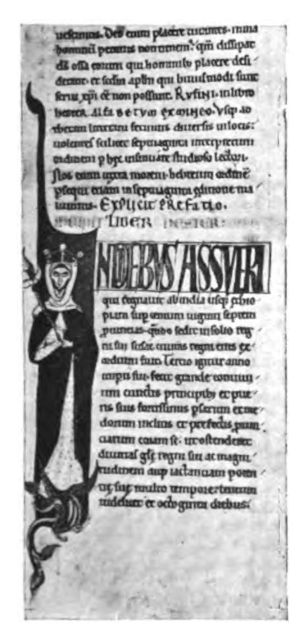


Fig. 2. — Bible de Clermont, page 193, Esther.



Fig. 3. — Bible de Clermont, page 423. Apocalypse.

Psaumes). Pour la même étendue de texte, la Bible de Clermont a 254 feuillets, soit 77 de plus. Ce n'est pas au nombre des miniatures qu'est due cette différence, mais à celui des abréviations bien plus nombreuses dans le manuscrit de Moulins. En 10 lignes prises au hasard, on trouve 23 abréviations dans la Bible de Souvigny, 4 dans celle de Clermont.

Nous avons donc deux textes disposés d'une manière un peu différente, une même édition en un et en deux tomes. Mais ce qui est plus important que cette divergence, c'est la coïncidence de la disposition des textes bibliques dans nos deux manuscrits.

Tous deux renferment, comme toutes les Bibles du Moyen-Age, le texte de la *Vulgate*, c'est-à-dire de la traduction latine des Ecritures exécutée par saint Jérôme et adoptée par l'Eglise. Mais si le texte est à peu près le même dans toutes les éditions médiévales de la Bible, il n'en est pas de même de l'ordre des livres.

Dans les éditions actuelles de la *Vulgate* on trouve successivement : les livres historiques (*Octateuque*, *Rois*, *Chroniques*...) ; les livres doctrinaux (*Psaumes*, *Proverbes*, *Ecclésiaste*) ; les *Prophètes*, les *Macchabées*, les *Evangiles*, les *Epîtres*, l'*Apocalypse*. Cet ordre fixé par l'Université de Paris ne date que du XIIIe siècle, il a ete adopté par le concile de Trente.

Avant le XIIIe siècle, au contraire, il n'y a rien de fixe dans l'ordre des livres de la Bible. Dans son beau travail sur l'*Histoire de la Vulgate en France au Moyen-Age* (1), M. S. Berger a trouvé 212 méthodes différentes de placer les livres dans les seuls manuscrits qu'il a examinés. Chaque monastère paraît avoir eu ses traditions et il y a des chances pour que deux Bibles, divisées suivant la même méthode, appartiennent au même atelier. C'est justement le cas de nos deux manuscrits de Moulins et de Clermont. Tous deux présentent les livres de la Bible dans le même ordre et cet ordre est différent de celui de nos éditions actuelles.

Tous deux groupent ensemble les livres deutérocanoniques et intercalent l'*Apocalypse* entre les *Epîtres*. Cet ordre est très rare et M. S. Berger ne le signale que sur une Bible de Saint-Gall du IXe siècle. Par conséquent, avant même d'avoir examiné les enluminures qui ornent nos deux Bibles, nous pouvons déjà conclure qu'elles ont été transcrites dans le même atelier et à la même époque.

Miniatures. — L'étude des miniatures va nous confirmer dans cette conclusion.

(1) Nancy, 1893, in-8°.



Nous remarquerons d'abord que le même programme a été imposé aux deux peintres. Ils ont eu à exécuter avant tout des initiales ornées et enluminées ; ni l'un ni l'autre ne se sont proposé de composer une série complète de scènes destinées à commenter par l'image les versets du texte biblique (cf. la *Bible moralisée* ou la *Bible des pauvres*, XIIIe-XIVe siècles). C'est tout au plus si dans la Bible de Souvigny, on trouve cinq grandes compositions divisées en plusieurs registres et il n'y a rien de pareil dans celle de Clermont. A part cette exception, les deux peintres se sont préoccupés beaucoup plus d'orner le texte biblique que de l'illustrer. Au commencement de chaque livre se trouvent généralement deux grandes capitales décoratives (une au début de la préface du livre par saint Jérôme, l'autre au début du texte biblique) de dimensions parfois considérables (mss. de Moulins : 117 ; mss. de Clermont : 75, pour un seul tome). De plus les premiers mots du texte sont écrits en lettres onciales d'or sur fond bleu ou rouge. De même à la fin de chaque livre, les « explicit » sont en onciales bleues et rouges. En outre au début des principaux paragraphes, on trouve des onciales décoratives, parfois pleines de la plus exquise fantaisie (3.000 dans le manuscrit de Moulins, 1.235 dans celui de Clermont). Puisque ce dernier manuscrit a perdu la moitié de son texte, on peut conclure que le nombre des lettres ornées est sensiblement le même dans les deux Bibles.

Considérons maintenant ces belles enluminures en elles-mêmes et essayons de déterminer leur valeur artistique.

Couleurs. — Nos deux peintres (je suppose toujours provisoirement qu'ils ont été deux) sont avant tout des coloristes. L'état de fraîcheur dans lequel leurs peintures (aussi bien à Clermont qu'à Moulins) nous sont parvenues, suffit à montrer l'excellence de leurs procédés. Il est important de remarquer que tous deux se sont servis des mêmes couleurs : le bleu foncé, le rouge, l'écarlate, le chamois, le bleu d'outre-mer, le vert pâle, le blanc mat, en un mot les teintes franches, dominent dans leur œuvre. Dans le manuscrit de Clermont on trouve par exception le violet, le lilas clair, le rose, le noir. Dans les deux manuscrits ces couleurs sont semées de points ou d'étoiles (fonds bleus à points blancs ou rouges...). Dans les deux manuscrits, certaines combinaisons sont en grande faveur : *bleu*, *blanc*, *rouge* (les exemples sont fréquents dans les manuscrits du Moyen-Age), le bleu et vert sur les corps des grandes chimères se mélangent d'une manière impressionniste. Dans les deux manuscrits enfin on trouve, grâce à l'alternance répétée des couleurs, les plus jolis effets de camaïeux : sur une bande couleur chamois, des onciales d'or à panse bleue ; à

côté sur une bande bleue des onciales d'or à panse couleur chamois.

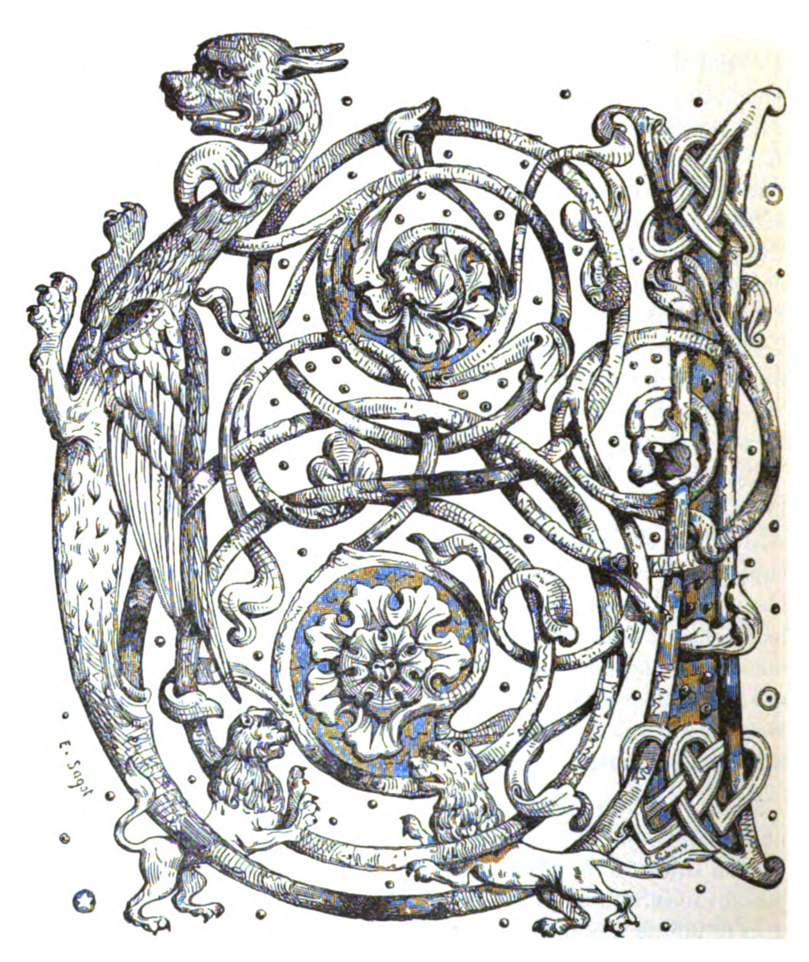
Les exemples de ce genre sont très fréquents et ce qui est plus remarquable encore, une harmonie parfaite règne dans ces rapprochements de couleur ; rien n'y sent le bariolage, mais les couleurs ont été choisies pour se fondre les unes dans les autres et produire un effet d'une grande douceur. Nos deux peintres ont joué véritablement avec leur palette, mais un goût très sûr les a empêchés de s'égarer. Les fonds d'or, très fréquents dans nos deux manuscrits, ont gardé une fraîcheur qui nous confond. La plupart sont unis, cependant il existe dans la Bible de Clermont une tentative intéressante pour composer les fonds d'or semés d'étoiles ou de rosaces en relief. On les obtenait au moyen d'apprêts, sur lesquels on appliquait ensuite de l'or en feuille ; sur certains manuscrits arabes des bijoux sculptés ainsi étaient découpés au stylet ; l'effet obtenu ressemble à celui qu'on trouve sur certains émaux de Limoges. J'ajoute qu'à côté de l'or, l'argent aux tons brunis se trouve dans plusieurs lettres de la Bible de Souvigny.

Les peintres des deux manuscrits ont donc le même talent de coloristes ; ils se sont servis des mêmes couleurs et sauf quelques variantes, les ont employées suivant la même méthode. Sans se préoccuper de la vérité, ils ont considéré chaque initiale comme un tableau complet, pour lequel ils ont choisi un certain nombre de couleurs, puis ils ont disposé ces couleurs de la manière la plus harmonieuse. Un des exemples les plus curieux à cet égard est l'initiale E des Macchabées dans la Bible de Clermont. On y trouve mélangés du violet, du bleu, de l'or, du rose, du noir (*Fig. 7*). Le violet a été employé pour le costume des combattants et pour les chevaux.

Style. — Si nous passons maintenant au sujet même des miniatures, nous retrouvons dans la Bible de Clermont les mêmes motifs que dans la Bible de Souvigny. Nous ne sommes nullement dépaysés en passant d'un manuscrit à l'autre ; nous nous sentons pour ainsi dire dans le même monde. C'est un univers étrange que celui qui est sorti de l'imagination de nos vieux enlumineurs : c'est un pays fantastique, où la flore est représentée par des enroulements compliqués de lianes qui se terminent par des feuilles géantes à plusieurs lobes, aux couleurs éclatantes chargées de gouttelettes de rosée. Au milieu de végétations exubérantes se joue tout un monde d'êtres irréels ; les types reproduits à de multiples exemplaires dans l'une et l'autre Bible, sont en somme peu nombreux : le plus répandu est celui de la guivre, de la grande chimère à la tête de quadrupède, au cou de serpent, au corps et aux ailes d'oiseau, à l'immense queue repliée plusieurs



fois sur elle-même et terminée souvent par un rinceau de feuilles largement étalées (*Fig. ci-dessous*). Ces êtres qui sont à la fois ani-



Bible de Souvigny : Première lettre de la prophétie d'Osée, chap I.

maux et plantes limitent le corps d'un grand nombre d'initiales, en particulier de l'A majuscule (*Fig. 3*).

On peut remarquer que dans la Bible de Souvigny les queues des chimères sont simplement recourbées, tandis que dans celle de Clermont elles s'allongent outre mesure et débordent parfois dans la marge (*Fig. 6 et 10*). En face des chimères et luttant avec elles, on

trouve parfois des quadrupèdes au corps très allongé qui ressemblent à de grands chiens. Sur le P de la préface des Evangiles de la Bible de Clermont, le grand chien jaune appuie ses pattes de derrière sur un petit singe noir ; il tient dans sa gueule le cou d'une grande chimère bleue à tête rouge, à ailes blanches et vertes. De petits singes dissimulés dans les enroulements, des lions inscrits dans des médaillons, des sphinx complètent cette faune : la Bible de Souvigny nous offre le motif si populaire au Moyen-Age d'un porc jouant du violon ; en outre, à la différence de celle de Clermont, elle renferme un grand nombre d'oiseaux au plumage varié, semblables à de grands perroquets.

Au milieu de ces animaux géants, l'humanité fait triste figure et quand par hasard elle est représentée, c'est dans une attitude de combat. Les canons évangéliaires de la Bible de Souvigny nous montrent une figure d'homme qui, l'épée et le bouclier à la main, s'enfuit, saisi de terreur devant la monstrueuse chimère qui le poursuit. Le même motif se retrouve à peu près sur l'initiale de la préface de saint Luc où notre guerrier a la jambe à moitié engagée dans la gueule de la chimère. De même dans la Bible de Clermont, l'initiale P de la première épître aux Romains, peinte sur fond d'or, a sa panse dessinée par une grande chimère bleue, la tête en bas, la queue en l'air, repliée en volutes qui s'emmêlent aux enroulements d'un large feuillage. Tandis qu'un singe jaune à long cou est posté sur la queue de la chimère, un homme nu jusqu'à la ceinture s'accroche de la main droite à cette queue et de la gauche saisit le cou du monstre ; mais un long serpent se glisse entre ses jambes et vient lui mordre la poitrine. Cette fantaisie fait songer aux œuvres de sculpture où l'on voit, comme au pilier de la façade de l'église de Souillac, des monstres se dévorant mutuellement.

Mais au-dessus de ce monde voué à la douleur et à la lutte, rayonne dans nos deux Bibles le monde de la grâce, c'est-à-dire les personnages qui furent les acteurs de l'histoire sacrée, les patriarches, les prophètes, les apôtres. Tantôt leur portrait en pied constitue le corps d'une grande initiale, tantôt les épisodes principaux de leur histoire sont représentés. Ces figures ne forment pas une série complète : ni l'un ni l'autre des deux artistes ne se sont souciés d'illustrer entièrement le texte biblique. On doit remarquer cependant que les représentations de scènes et de personnages tiennent une bien plus grande place dans la Bible de Souvigny que dans celle de Clermont. On y trouve d'abord de grandes compositions en plusieurs tableaux (création du monde, histoire de David, histoire de Tobie, Ascension).

En outre à plusieurs reprises le peintre de Souvigny a figuré des personnages aux endroits où le peintre de Clermont s'est contenté de grandes chimères décoratives et de feuillages.

Mais ce qui est encore plus important, lorsqu'il est arrivé aux deux peintres de représenter les mêmes personnages et les mêmes scènes, ils l'ont fait d'une manière absolument différente. C'est en comparant les initiales traitées en même temps dans les deux Bibles que nous achèverons de nous rendre compte, que si elles sortent du même atelier, elles appartiennent à deux peintres distincts.

Prenons par exemple le portrait d'Esther qui se trouve dans les deux Bibles. Celle de Clermont avec son voile, sa couronne à fleurons, son long manteau rouge, ses chaussures pointues, ressemble à une reine du XIIe siècle ; c'est ainsi qu'on se figure Aliénor d'Aquitaine (*Fig. 2*). Celle de Moulins avec sa couronne surmontée de créneaux, sa figure encadrée par deux touffes de cheveux, ses sandales d'or, peut dériver d'une figure antique.

De même nos deux peintres ont raconté l'histoire de Judith et d'Holopherne. Dans la Bible de Souvigny on aperçoit la tente d'Holopherne, dont les draperies sont relevées (*Fig. 5*). Au premier plan se trouve le lit sur lequel est étendu le chef ennemi ; mais le peintre a représenté les deux moments de la scène. A droite Judith armée d'une immense épée, coupe le cou d'Holopherne ; à gauche, avec un calme surprenant, elle tend à sa suivante la tête toute sanglante. Le peintre de Clermont nous montre le même décor (*Fig. 6*), mais deux grandes chimères au cou entrelacé forment les traverses de l'A ; d'autre part la scène a été simplifiée et réduite à un seul moment. Le drame s'est accompli : sur le lit, le cadavre d'Holopherne est gisant, les muscles de la poitrine dessinés d'après le canon antique. Judith tient encore sa grande épée d'une main, mais le peintre a essayé très naïvement d'exprimer l'horreur qu'elle ressent ; c'est en détournant la tête qu'elle tend le hideux trophée à sa suivante, qui montre elle-même par son attitude combien elle partage l'effroi de sa maîtresse.

La Judith de la Bible de Souvigny est plus gracieuse ; celle de la Bible de Clermont est plus naturelle ; sa frayeur est plus conforme à la réalité que le calme surhumain prêté par le peintre de Moulins à son personnage.

L'histoire de Tobie nous permet de faire un rapprochement du même genre. Le peintre de Souvigny l'a représentée tout entière en quatre registres : celui de Clermont a choisi seulement le premier épisode, celui du départ du fils de Tobie avec l'Ange (*Fig. 4*).

Bible de Souvigny : Sous un édifice à fronton est assis le vieux

Société d'Emulation du Bourbonnais

Planche II



Fig. 4. — Bible de Clermont, page 203, Tobie.



Fig. 5. — Bible de Souvigny, f° 292 r° Judith et Holopherne.

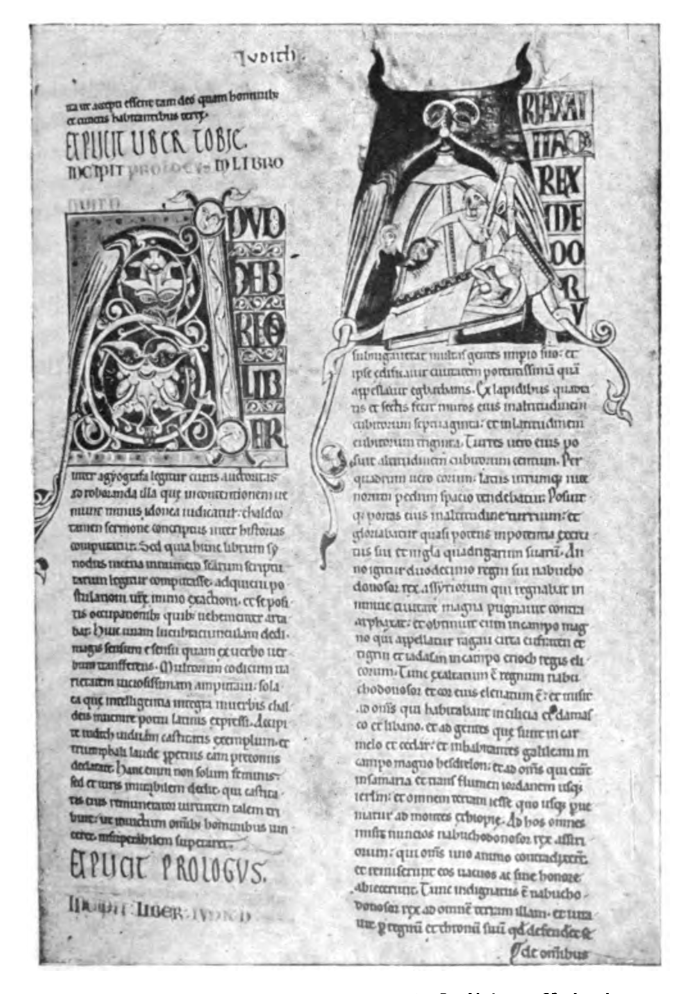


Fig. 6. — Bible de Clermont, page 211, Judith et Holopherne.

Tobie à la longue barbe blanche ; sa femme est à ses côtés et il détourne la tête vers les deux voyageurs ; l'un, le jeune Tobie, son bagage sur l'épaule, regarde une dernière fois son père ; l'autre, l'ange, élève les deux premiers doigts de la main droite, comme pour l'exhorter à partir. Le peintre a voulu représenter le paysage, figuré suivant l'habitude de cette époque par deux arbres en boule.

Sur le manuscrit de Clermont, la scène est disposée de même, mais tous les détails sont différents. Le peintre a choisi pour la représenter une grande initiale T qu'il a figurée par deux grandes chimères ; les arbres en boule sont remplacés par un fond d'or. Le vieux Tobie aveugle, la tête entourée du nimbe rouge, élève la main pour bénir son fils ; cette tête décharnée aux longs cheveux et aux moustaches pendantes avec sa bouche ouverte et ses yeux clos, est vraiment l'image de la douleur. D'autre part l'ange Raphaël a ici la tête nimbée et les ailes déployées ; d'un geste très naturel il saisit la main de son compagnon de voyage pour l'entraîner, tandis qu'aux pieds de Tobie un petit chien se dresse sur la queue de la chimère comme pour suivre les voyageurs. Il y a dans cette scène une fantaisie et une expression qui dénotent une personnalité remarquable. Le peintre de Clermont a cherché à atteindre à l'émotion dramatique ; celui de Souvigny s'est contenté de garnir son texte d'illustrations pittoresques.

Une des plus jolies initiales de la Bible de Clermont est celle du début du premier livre des Macchabées. Dans l'intérieur de l'E majuscule, l'artiste a représenté une double scène de bataille (*Fig.* 7). En haut deux troupes de chevaliers placés en ligne s'élancent l'une contre l'autre la lance en avant ; ils portent le haubert noir à maille, le casque conique, le petit bouclier rond ; un mort est étendu au premier plan. En bas ce sont au contraire des piétons qui combattent ; une des deux troupes s'enfuit devant l'autre ; au premier plan un personnage vêtu d'une simple saie, l'épée nue, se prépare à tailler en pièces son adversaire qui, abrité par son bouclier, dirige contre lui sa longue lance. A droite se voit la troupe des fuyards, quelques-uns coiffés de casques. — Nous avons dans cette miniature la représentation, prise sur le vif, d'une bataille du Moyen-Age : d'un côté le duel de chevaliers couverts de fer et disciplinés, de l'autre le combat sans ordre de fantassins armés sommairement. C'est bien ainsi que les choses se passaient dans la plupart des guerres féodales des XIe, XIIe siècles. — Or le peintre de la Bible de Souvigny ayant à traiter le même épisode a représenté des guerriers armés comme des légionnaires romains ; il a copié quelque représentation de bataille antique, alors que le

peintre de Clermont a cherché à représenter ce qu'il avait pu voir lui-même.

Un dernier trait commun aux deux manuscrits, et qui semble bien indiquer le même programme, est le caractère spécial de l'illustration du Nouveau Testament. Alors que l'histoire des patriarches et des prophètes a inspiré aux deux artistes des motifs d'une variété et d'une fantaisie intarissables, les initiales des Evangiles et des Epîtres surtout, sont traitées avec une grande monotonie. Le sujet favori, reproduit à de nombreux exemplaires, est celui de l'apôtre parlant aux disciples qui l'écoutent attentivement.

Ces exemples suffisent à nous montrer que la Bible de Souvigny et la Bible de Clermont furent ornées dans le même atelier, suivant un programme commun, par deux peintres formés aux mêmes méthodes, disposant des mêmes matériaux, mais doués chacun de qualités personnelles très différentes. Tous deux sont des coloristes et des décorateurs, mais le peintre du manuscrit de Moulins paraît être resté plus fidèle aux anciennes méthodes ; celui de Clermont semble avoir eu l'audace de donner une interprétation psychologique des épisodes de la Bible ; rompant avec les traditions, il a abandonné les modèles de l'antiquité et il a introduit hardiment l'anachronisme des costumes dans l'art religieux.

L'intérêt que présente la comparaison de ces deux œuvres est de nous révéler dans un même atelier de peinture du Moyen-Age deux talents différents, capables d'affirmer leur personnalité en interprétant un même programme de décoration.

Mais à quelle époque et dans quel milieu ces belles enluminures ont-elles été exécutées, c'est ce qui nous reste à examiner.

II

Dans un assez grand nombre de manuscrits du Moyen-Age, on trouve, à la première ou à la dernière page, une mention, quelquefois en vers, des scribes qui ont transcrit le manuscrit et des peintres qui l'ont décoré. Par un hasard malencontreux, les premières et les dernières pages de nos deux Bibles ont disparu et il est impossible de trouver dans leur texte la moindre mention d'un scribe ou d'un peintre.

La tradition du moins viendra-t-elle à notre secours ?

L'histoire de la Bible de Clermont tient en deux lignes : elle a perdu son premier tome ; une note insérée sur la reliure nous apprend qu'en 1795 elle fut donnée au département du Puy-de-Dôme par la



PLANCHE III

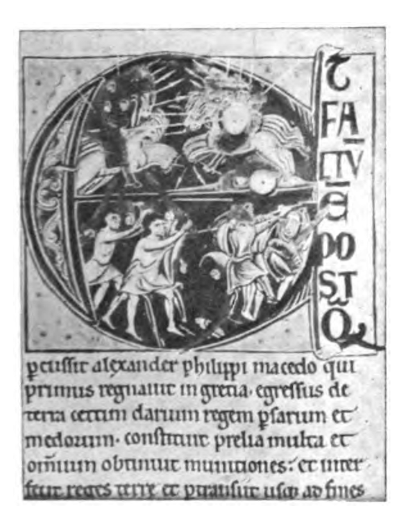


Fig. 7. — Bible de Clermont, page 223, Les Macchabées.



Fig. 8. — Ancien vitrail de Saint-Denis. Bataille d'Ascalon (d'après Montfaucon).



Fig. 9. — Bible de Clermont, page 406.

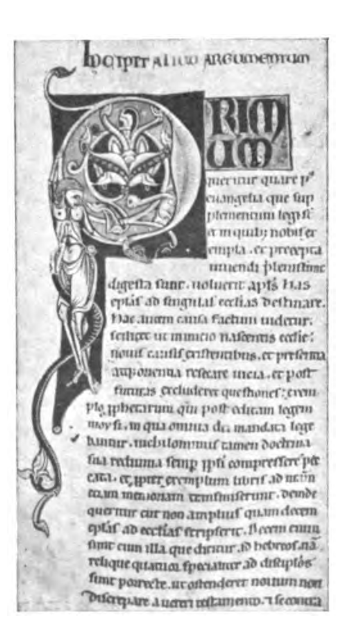


Fig. 10. — Bible de Clermont, page 438.

comtesse Dauphin Montrodet de Villemont. C'est depuis cette époque qu'elle est à la Bibliothèque de Clermont. Les recherches que j'ai faites auprès des descendants de la comtesse de Villemont ne m'ont pas permis d'en savoir davantage.

L'histoire de la Bible de Souvigny est un peu mieux connue ; une tradition veut qu'elle ait été portée au Concile de Constance en 1415 et plus tard aux Conciles de Bâle et de Trente. Cependant il faut arriver au XVIII[e] siècle pour en découvrir une mention certaine En 1717, deux bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, chargés d'explorer les bibliothèques de leur ordre, trouvèrent cette belle Bible au prieuré de Souvigny et apprirent qu'elle avait été donnée aux moines ainsi que la plupart des manuscrits de Souvigny par le prieur Geoffroi Cholet, mort en 1457 et ancien moine du Mont Saint-Michel au Péril de la Mer (1). C'est là une indication précieuse, mais qui ne nous fournit aucun détail sur l'origine de ces peintures. Une chose reste certaine, c'est qu'elles n'ont pas été composées par les moines de Souvigny. Le manuscrit de Moulins est venu sans doute de Normandie au XV[e] siècle. Transportée à Moulins en 1790, la Bible de Souvigny subit bien des péripéties et traversa bien des dangers jusqu'au jour où la ville de Moulins s'honora en refusant de la céder à la Bibliothèque Nationale pour un prix dérisoire et prit les mesures nécessaires pour assurer sa conservation.

Le résultat de cette rapide enquête, c'est que nous n'avons à attendre aucun secours extérieur pour découvrir l'origine de nos deux manuscrits : il faut interroger les miniatures elles-mêmes.

L'histoire de la miniature occidentale au Moyen-Age peut se diviser en deux grandes périodes bien distinctes.

a) Jusqu'à la première moitié du XIII[e] siècle, la copie et l'enluminure des manuscrits sont l'apanage presque exclusif des monastères. C'est là que s'est réfugié tout ce qui reste de la science antique ; c'est de là que sortent les seuls architectes, les seuls sculpteurs, les seuls peintres qu'il y ait eus en Europe jusqu'au XIII[e] siècle. Chaque couvent a son atelier d'écriture, son « *scriptorium* », où les moines les plus instruits copient les manuscrits et les ornent d'enluminures. Cette occupation a été considérée par les fondateurs d'ordres religieux, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, comme une des plus convenables à la vie monastique ; c'était une œuvre sainte dont le mérite valait celui de la prière, et dans un monastère normand, à Saint-

(1) MARTÈNE et DURAND. *Voyage de deux bénédictins*, Paris, 1717. t. I, p. 46. Sur Geoffroi Cholet, voy. *Gallia Christiana*, II, 379.



Evroult, on racontait qu'un moine qui avait souvent transgressé la règle monastique avait été néanmoins sauvé après sa mort, parce que le nombre des lettres qu'il avait écrites pendant sa vie l'emportait d'une unité sur celui de ses péchés (1). Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur les admirables manuscrits d'autrefois dont le texte a la régularité d'une page imprimée pour sentir qu'ils ont été copiés avec amour.

A cette époque la division du travail existait à peine ; la plupart du temps le moine copiste était à la fois calligraphe et peintre.

Guillaume, moine de Saint-Evroult, par exemple, est « *scriptor et librorum illuminator* », *copiste et enlumineur* (2).

Depuis le VI[e] siècle, en effet. la décoration des livres consiste presque uniquement en grandes initiales. Les peintures à pleine page, formant de véritables tableaux, sont devenues de plus en plus rares. Les initiales ornées d'entrelacs compliqués, au milieu desquelles se déroulent des scènes créées par les moines irlandais, se sont transmises aux enlumineurs de l'époque de Charlemagne et de là à tous les ateliers monastiques.

b) Dès le premier quart du XIII[e] siècle, au contraire, commence pour l'histoire de la miniature une seconde période, c'est l'époque où se fondent en Europe les grandes Universités dont les collèges exigent beaucoup de livres ; les moines ne peuvent suffire à satisfaire à ces demandes et on voit des laïques prendre le métier de scribes et d'enlumineurs qu'ils exercent souvent avec celui de libraires. En outre les princes, depuis saint Louis, qui en a donné le premier exemple, commencent à s'intéresser aux livres et veulent avoir de beaux manuscrits. Le XIV[e] et le XV[e] siècle sont l'époque des livres d'heures admirables et aussi des ouvrages d'un caractère plus profane, chansons de gestes, traductions d'auteurs anciens, ornés d'encadrements de fleurs et de tableaux en miniature à pleine page, où l'on voit les héros de l'antiquité sacrée ou profane, habillés à la mode du temps de Charles V ou d'Isabeau de Bavière ; la plus grande transformation a peut-être été celle qui a fait disparaître les fonds d'or et les a remplacés par de vrais paysages. Les artistes ont commencé à regarder la nature. Au « *scriptorium* » des monastères a succédé l'atelier privé où les scribes et les enlumineurs se partagent la besogne.

La miniature se rapproche de la peinture moderne au moment même où elle est à la veille de disparaître devant les progrès de l'imprimerie et de la gravure.

(1) ORDERIC VITAL, III, 3 (éd. *Soc. Hist. de France*, II, 49-50).
(2) ORDERIC VITAL, III, 7 (éd. *Soc. Hist. de France*, II, 77).

Telle est, esquissée à grands traits, l'histoire de l'enluminure des manuscrits ; il est facile de voir que la Bible de Souvigny et celle de Clermont appartiennent à la première période ; leurs grandes initiales sont conformes à la tradition qui a régné jusqu'au XIII[e] siècle ; elles ont été transcrites et peintes dans un atelier monastique. D'autre part les traces de naturalisme que nous avons relevées, en particulier dans la Bible de Clermont, l'emploi des costumes du temps pour revêtir des personnages de l'Histoire sainte, accusent une œuvre des derniers temps de cette première période. C'est donc à la fin du XII[e], ou tout au plus au début du XIII[e] siècle, que ces miniatures ont été exécutées. Elles peuvent être considérées comme une des dernières œuvres de la production monastique.

Est-il possible d'aller plus loin et de chercher dans quelle province française elles ont été composées ? A cause des émaux et des plaques de cuivre ciselé qui ornent la Bible de Souvigny, on a voulu en faire une œuvre limousine ; mais nous savons que, dès le XII[e] siècle, les émaux de Limoges étaient exportés dans toute l'Europe ; une reliure ornée d'émaux limousins n'indique nullement une œuvre limousine. D'autre part tout ce que nous connaissons des miniatures exécutées à Saint-Martial de Limoges nous empêche d'y rattacher nos deux Bibles (1). C'est plutôt dans le nord de la France qu'il faut aller pour chercher des œuvres qu'on puisse comparer à leurs miniatures.

Reprenons brièvement les éléments dont elles se composent :

Un des plus caractéristiques est la large feuille d'acanthe perlée qui termine les enroulements (*Fig. 9 et 10*) On peut dire que pendant le dernier quart du XII[e] siècle et au début du XIII[e] siècle, cette large feuille a régné sans rivale dans la peinture du nord de la France. Parmi les manuscrits ainsi ornés, citons la Bible de Saint-Bertin du XII[e] siècle (Bibliothèque Nationale). On y trouve la feuille dentelée et la grande chimère qui se termine parfois par une tête humaine. Il en est de même du manuscrit des Commentaires de Pierre Lombard (Bibliothèque Nationale). Une des dernières œuvres où l'on retrouve cette décoration si caractéristique est le beau Psautier dit de Saint-Louis et

(1) Sur les manuscrits exécutés à Limoges, voyez Ch. DE LASTEYRIE, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, p. 345. Une tradition, que me signale aimablement M. Bertrand, veut que la Bible de Souvigny soit sortie de l'abbaye de Grammont, près Limoges Elle est rapportée par dom Triperet (*Histoire de l'Abbaye de Souvigny*).

Le fait que nos miniatures offrent l'aspect d'émaux cloisonnés ne me parait pas un argument suffisant : cet aspect, dû à l'absence de perspective, est celui d'un grand nombre de peintures du Moyen-Age.



de Blanche de Castille (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, début du XIIIe siècle).

Des peintures murales de la même époque nous offrent ce motif. La large feuille dentelée et perlée s'étale triomphalement sur les belles peintures des voûtes de la Chapelle du Petit-Quevilly, près de Rouen (fin du XIIe-XIIIe siècle). On la retrouve dans les peintures de l'église Saint-Quiriace de Provins (Seine-et-Marne) et dans la bordure de certains vitraux de la cathédrale de Chartres (1).

— La guivre ailée à cou de serpent qui joue un si grand rôle dans nos deux Bibles apparaît dès le XIe siècle sur la *Bible de l'abbaye de Saint-Ouen* (Bibliothèque de Rouen) ; c'est ce type de monstre devenu banal dans l'art du Moyen-Age que les sculpteurs du nord copieront pour faire les gargouilles suspendues au faîte des cathédrales.

— De même les portraits élancés des personnages sacrés ne sont pas sans analogie avec les statues allongées adoptées par les sculpteurs du nord à la fin du XIIe siècle (portails du Mans, de Chartres, de Bourges). On retrouve même dans nos miniatures un détail qui complète la ressemblance. Sous les pieds de prophètes ou de certains apôtres on aperçoit un monstre, soit une petite figurine dans une attitude d'humilité.

On retrouve ces figurines sous les statues d'apôtres et de saints des grands portails des cathédrales ; elles désignent évidemment l'erreur ou le mal foulés aux pieds par les saints.

D'autres rapprochements avec l'art du nord de la France seraient possibles. N'y-t-il pas une grande analogie, par exemple, entre l'initiale des Macchabées de la Bible de Clermont et le vitrail de Saint-Denis exécuté par ordre de Suger pour glorifier la victoire des croisés à Ascalon (*Fig. 8*). Le dessin de ce vitrail conservé par Montfaucon nous montre deux armées se heurtant de la même manière que sur l'initiale de Clermont. On y retrouve les deux files de chevaliers et jusqu'au mort gisant sur le champ de bataille. Ces détails indiquent bien des études faites d'après un modèle commun.

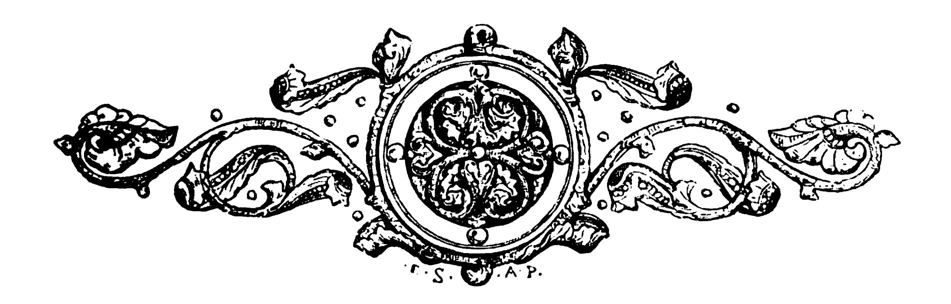
C'est donc à l'art monastique de la France septentrionale de la fin du XIIe siècle que nous rattacherons les peintures des Bibles de Moulins et de Clermont. La tradition qui régnait à Souvigny au XVIIe siècle, d'après laquelle le prieur Geoffroy Cholet aurait apporté cette œuvre du Mont Saint-Michel n'est pas sans valeur. J'ajouterai que si c'est à lui qu'on doit le transfert dans nos régions de la Bible de Souvigny, il est fort probable que la Bible de Clermont faisait aussi partie de sa

(1) Gélis-Didot et Laffillée, *Peinture française au Moyen-Age.*

bibliothèque. Nous avons vu quels rapports intimes unissent ces deux œuvres ; elles révèlent deux tempéraments d'artistes très différents et formés cependant à la même école. Celle de Moulins a l'avantage d'avoir traversé les siècles à peu près sans altération ; celle de Clermont n'est plus que la moitié d'une œuvre complète et les qualités originales qu'elles révèlent rendent à jamais déplorable cette mutilation. Quoi qu'il en soit, les villes de Clermont et de Moulins peuvent être à bon droit fières de leurs admirables Bibles. Chacune d'elles est un des trésors de notre art national, mais la France est assez riche pour ne pas concentrer en un seul musée les merveilles qu'elle a produites au cours des siècles. N'est-ce pas cette décentralisation artistique, cette variété de monuments qui fait le charme de notre pays ? N'est-il pas beau de trouver dans une bourgade perdue au milieu des montagnes comme Conques en Rouergue, un trésor d'orfèvrerie digne de notre Musée du Louvre ?

Si vous me permettez donc, en terminant, de formuler un vœu, ce sera que Moulins et Clermont gardent longtemps encore le noble dépôt qui leur a été confié. En mettant, comme elles l'ont fait jusqu'ici, tout leur soin à le conserver intact, à le soustraire à toute cause d'injure et de destruction, elles serviront les intérêts de la science et elles auront bien mérité de la patrie.

Louis BRÉHIER.





Quelques Ex-libris intéressant le Bourbonnais

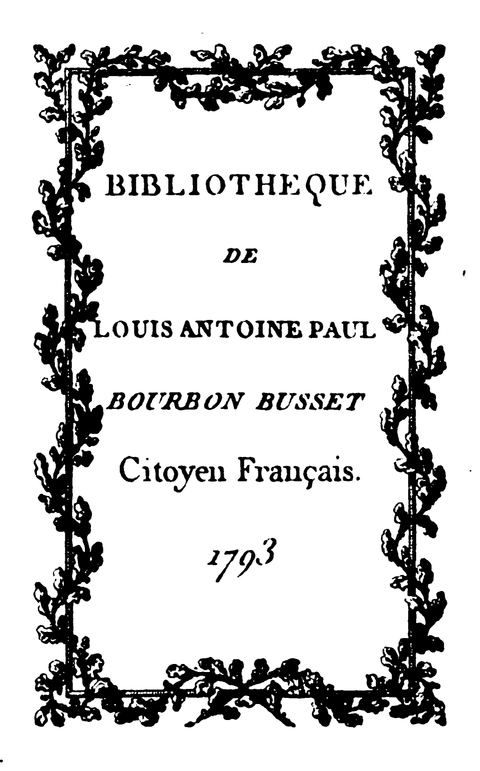


Bibliothèque de M. le Vte de Bourbon Busset Premier Gentilhomme de la Chambre, en survivance, de Mgr Comte d'Artois Colonel Lieutenant Commandant le Régiment d'Artois Cavalerie, Elû Général des Etats de Bourgogne année 1788

CET ex-libris a appartenu à Louis-Antoine-Paul de Bourbon Vte de Busset dont les titres et qualités sont indiqués au-dessous même des armoiries reproduites ci-dessus. Ce personnage était le quatrième fils de François-Louis-Antoine de Bourbon Cte de Busset et de Châlus, baron de Vesigneux, lieutenant général des armées du Roi, et de Magdeleine-Louise-Jeanne de Clermont-Tonnerre, sa première femme.

Né au château de Busset, le 10 juin 1753, il reçut les cérémonies du baptême en l'église Saint-Sulpice de Paris, le 3 juin 1762, et mourut

au château de Lignières le 9 février 1802. Marié le 8 octobre 1796 à Marguerite-Louise-Charlotte-Joséphine de Lordat (fille de Marie-Paul-Jacques, marquis de Lordat, baron de Bram, et d'Antoinette-Marie-Françoise de Biotières de Chassincourt-Tilly), il en eut deux enfants, qui, de par leur mère, se trouvèrent possesseurs d'importantes propriétés en Bourbonnais.



On rencontre souvent l'ex-libris ci-contre recouvert d'une étiquette assez banale, datant de la Révolution, que nous donnons aussi. Cela tient à ce que le Vte de Bourbon-Busset, retenu en France par l'apurement des comptes de l'assemblée provinciale de Bourgogne, dont il avait la responsabilité, fut contraint de se plier aux lois révolutionnaires et, pour conserver ses livres, voire sa vie, de dissimuler sous une démocratique étiquette le gracieux ex-libris armorié de l'ancien régime. Comme les précédents, ces deux clichés nous ont été gracieusement communiqués par la *Société française des collectionneurs d'ex-libris.*

(A suivre.) Philippe TIERSONNIER.



Feu Monseigneur le duc Pierre II de Bourbon, Le poète Jean Le Maire, son « Temple d'honneur » et le peintre Jean Perréal

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Les *Annales Bourbonnaises*, année 1892 p. 281, nous ont fait connaître « *le Temple d'honneur* » dans lequel Jean Le Maire, poète, du pays de Hainaut, chante les louanges de notre duc Pierre II. M. Léopold Delisle, dans un article intitulé « Documents parisiens de la Bibliothèque de Berne » (*Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile de France*, t. XXIII, 1896, p. 225), signale la présence dans le *Livre de raison* de Jacques Le Gros, notable bourgeois de Paris du XVIe siècle, d'un exemplaire imprimé de ce très curieux ouvrage de Le Maire, et il nous fait connaître un détail qui intéresse particulièrement le Bourbonnais, c'est que Jean Perréal joua un rôle dans la mise au jour de l'œuvre du poète.

Le *Livre de raison* de Jacques Le Gros consiste en 107 feuillets, les trois premiers manuscrits ; les feuillets 4 à 59 contiennent le *Temple d'honneur* et un second ouvrage intitulé : *Les excellentes vaillances, batailles et conquêtes du roy delà les monts*, composées par plusieurs auteurs et facteurs et présentées au dit seigneur. A la fin : « Cy fine, le blason de foy faussée avec plusieurs ballades. »

Le *Temple d'honneur* se compose de cinq cahiers signés *a*, *e*, *i*, *o* et *u*, chacun de 8 feuillets.

Le titre en est ainsi libellé :

« Le *Temple d'honneur et de vertus*, composé par Jehan Lemaire,
« disciple de Molinet, à l'honneur de feu Monseigneur de Bourbon. »

M. L. Delisle continue :

« La date de cette œuvre est indiquée dans une épître adressée à
« Louis de Luxembourg. L'auteur y déclare l'avoir composée dans
« une année marquée par de bien notables événements : la mort de
« deux papes, celle de Louis d'Armagnac duc de Nemours, celle de
« Pierre duc de Bourbon, la destruction par le feu du palais ducal de
« Dijon et l'incendie de « l'hostel triomphal de Bourbon à Paris,

« qui a paines a aussi évadé sa désercion par dévorante flamme « combustive. »

« Il est impossible de désigner plus clairement l'année 1503 1504, « deux papes en effet moururent en 1503, l'un Alexandre VI, le 17 août, « le second Pie III, le 13 octobre ; d'autre part, la mort de Pierre II « duc de Bourbon est du 8 octobre 1503. Le *Temple d'honneur* a donc « été écrit à la fin de l'année 1503 ou au commencement de l'année 1504. « Jehan Le Maire (c'est toujours M. Léopold Delisle qui parle) hésitait « à le mettre au jour et à le dédier à Louis de Luxembourg ; il s'y dé- « cida à la prière du célèbre Jean Perréal : « Je m'y suis adventuré, « dit-il, en s'adressant à Louis de Luxembourg, par l'impulsion exhor- « tatoire de Jehan de Paris, painctre du roy, vostre bien voulu, qui, « par bénéfice de sa main heureuse, a mérité envers les roys et prin- « ces être estimé un second Apelle en peinture, lequel m'a persuadé « votre humanité être de telle étendue qu'elle excuse autant une « petite œuvre partant d'humble main, mais toutefois bénévolente, « que un autre prince exaucerait un grand chef-d'œuvre pompeux « yssant de riche et superbe minière. »

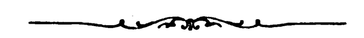
Ce que nous retiendrons, c'est l'intervention de Jean Perréal, auprès du poète qui célèbre les vertus de son puissant protecteur le duc Pierre II.

M. Delisle continue : « Le *Temple d'honneur* fut soumis à Antoine « Vérard qui se chargea de le faire imprimer probablement dans le « cours de l'année 1504. C'est ce que nous apprend une dédicace à la « duchesse de Bourbon, dédicace dans laquelle l'auteur s'exprime en « ces termes :

« A cette cause, très haute et très-noble princesse, pour donner « effet conséquent à son intention, puisque le livre tel qu'il est, m'est « demouré entre les mains, après l'avoir communiqué à Antoine « Verard, libraire de Paris, lequel l'a bien voulu mettre sur ses for- « mes impressoires et le publier par tout, tant en contemplation des « mérites du très bon prince défunt que de vous, madame, je « vous en fais un petit présent, et le dédie et intitule à votre hautesse « très excellente. » C'est un exemplaire de l'édition publiée par Antoine « Verard qui nous a été conservé dans le volume de la Bibliothèque « de Berne. »

L'opuscule eut assez de succès pour être réimprimé plusieurs fois ; la Bibliothèque Nationale en possède trois exemplaires différents.

H. DE BRINON.







Le prix du blé à Ebreuil

AU XVIIIE SIÈCLE (1)

PENDANT le XVIII[e] siècle, la grande, l'unique préoccupation des populations fut de vivre. C'est qu'en effet les 3/5, parfois les 2/3 de leurs faibles ressources, étaient consacrés à leur nourriture, et encore quelle nourriture ! dont le pain chez beaucoup représentait 90 pour 100.

On comprend alors pourquoi la question du pain occupait dans l'histoire de nos aïeux une place dominante, une place que nous ne pouvons nous représenter aujourd'hui, car cette question du pain est résolue maintenant et la gloire en revient au XIX[e] siècle. Le progrès agricole, en effet, a abaissé le prix du blé en augmentant sa production ; la liberté et le bon marché des transports ont ensuite permis au commerce de niveler ce prix, qui n'a plus à subir les écarts d'autrefois.

Or ces écarts, c'est surtout ce qui nous frappe, quand nous parcourons les mercuriales des siècles passés. Ces chiffres, qui donnent, semaine par semaine, les prix des blés, expriment donc l'histoire la plus fidèle et la plus sûre de l'époque. Et dans leur sécheresse, ils ont leur éloquence, car ils nous font connaître les souffrances et les angoisses de nos pères !

Aussi, bien qu'une longue série de chiffres puisse paraître fastidieuse, je crois devoir les résumer ici avec le plus de soin possible.

En 1719, le froment vaut de 7 à 8 livres le setier ; le seigle 5, 6 et 7 livres ; l'orge 4 livres, et l'avoine 3 livres (2).

L'année suivante les prix s'élevèrent. Le setier de froment se vend alors 11, 12 livres, et même en septembre il atteint 13 livres.

Celui de seigle monte également de 7 et 8 livres à 11 et 12 livres ; l'orge vaut 7 et 8 livres ainsi que l'avoine.

(1) D'après les mercuriales des marchés de la ville d'Ebreuil.

(2) Le setier, mesure d'Ebreuil, valait légèrement un peu plus de 6 doubles-décalitres 1/2 ; la livre valait, de 1700 à 1750, 3 francs de notre monnaie, et 2 francs de 1750 à la fin du XVIII[e] siècle.

En 1721, les prix baissent ; le froment redescend à 5, 6 et 7 livres ; le seigle à 3, 4 et 5 livres ; l'orge à 2 et 3 livres ; l'avoine à 2 livres.

En 1722, les prix sont à peu près les mêmes ; mais en 1723, le froment vaut 9 livres, le seigle 5 livres, l'orge 3 livres et l'avoine de 2 à 3 livres.

Ces prix se maintiennent l'année suivante ; cependant le seigle atteint 7 livres, l'orge 4 livres, et l'avoine 3 livres 8 sols.

En 1725, le setier de froment descend à 8 livres, celui de seigle à 5 livres, celui d'orge à 3 livres et celui d'avoine à 2 livres.

Par exception, le 31 août, le froment se vend 9 livres 2 sols ; mais en raison d'un fait tout accidentel, ce jour-là il ne vint au marché que très peu de blé et surtout très peu de froment, à cause des inondations et du mauvais état des chemins.

Pendant les années 1726 et 1727, le froment se vend 7 livres, le seigle 4 et 5 livres, l'orge 3 livres, et l'avoine de 2 livres à 2 livres 8 sols.

Ces prix se maintiennent en 1728. Mais pendant l'année 1729 se produit une augmentation. La moyenne pour le froment est de 8 livres 12 sols ; il se vend même 9 livres 10 sols en juillet et en août. Le seigle oscille entre 7 et 8 livres, l'orge entre 4, 5 et 6 livres et l'avoine entre 3 et 4 livres.

En 1730, le froment vaut 7 et 8 livres, le seigle 5 livres, l'orge 3 et 4 livres et l'avoine 2 et 3 livres.

L'année suivante, les prix s'élèvent de nouveau. Le froment atteint en juillet et août 10 et 11 livres, le seigle 8 et 9 livres, l'orge 5 et 6 livres. Quant à l'avoine, elle se vend 2 et 3 livres.

En 1732, le froment est à 6, 7 et 8 livres, le seigle à 5 et 6 livres, l'orge à 3 et 4 livres, l'avoine à 2 livres.

L'année suivante, 1733, les prix sont à peu près les mêmes.

En 1734, le froment augmente ; vers avril et juin il vaut 9 livres.

La moyenne des prix s'élève en 1735 ; le froment est à 9 et 10 livres, le seigle à 6 et 7 livres, l'orge à 4 et 5 livres.

En 1736, les prix augmentent encore ; vers octobre, le froment vaut 11 livres, le seigle 10 livres, l'orge 7 livres.

Le maximum des prix arrive pendant les premiers mois de 1737. Le froment se vend alors 12, 13, 14 livres, le seigle 11 et 12 livres, l'orge 9 et 10 livres. l'avoine reste à 3 livres.

Mais en août la diminution se produit et nous retrouvons les chiffres de 1735.

Pendant l'année 1739, le froment se vend 10, 11 et 12 livres, sauf en juin et en juillet, où il atteint 13, 14 et même 15 livres.



Le seigle suit la même progression et passe de 9 à 13 livres, l'orge vaut 6, 7 et 8 livres et l'avoine 5, 6 et 7 livres.

En 1740, les blés se maintiennent à ces prix élevés, et même vers octobre et novembre le froment monte à 16 et 17 livres, le seigle à 15 et 16 livres, l'orge à 10 livres. Par contre l'avoine redescend à 3 et 4 livres.

Pendant les premiers mois de 1741, une légère diminution se produit ; le setier de froment se vend alors 15 et 16 livres, celui de seigle 10 et 11 livres, celui d'orge 8 et 9 livres.

Puis en août la baisse est plus grande, le froment descend à 10 et 11 livres, le seigle à 9 livres, l'orge à 7 livres ; quant à l'avoine elle reste toujours à 3 et 4 livres.

Nous venons de traverser une série d'années où les prix des blés sont relativement fort élevés.

En 1742, nous entrons dans une période de bon marché. Vers décembre, le froment vaut 6 livres, le seigle 3 livres, l'orge 2 livres 10 sols et l'avoine 2 livres.

En 1743, 1744, 1745, les prix sont à peu près les mêmes.

On ne trouve une légère augmentation qu'à la fin de 1746. Alors le froment se vend 8 et 9 livres, le seigle 6 et 7 livres, l'orge 4 et 5 livres.

En 1747, la hausse devient plus forte. Le froment atteint 10, 11 et 12 livres ; le seigle se maintient, il est vrai, à 6 et 7 livres et l'avoine à 3 livres 12 sols.

En août 1748, une nouvelle augmentation se produit.

Le setier de froment vaut de 15 à 16 livres, celui de seigle 11 et 12 livres, celui d'orge 9 et 10 livres, celui d'avoine 4 et 5 livres.

En 1749, le froment monte jusqu'à 17 livres et l'orge jusqu'à 11 livres.

Mais en 1751 et 1752, le froment retombe à 12 et 13 livres, le seigle à 8 et 9 livres, l'orge à 6 et 8 livres, l'avoine à 4 livres.

Puis en juillet 1753, la diminution continue ; le froment se vend 8, 9 et 10 livres, le seigle 6 et 7 livres, l'orge 4 et 5 livres, l'avoine 3 livres.

Enfin en juillet 1754, le froment descend à 6 et 7 livres, le seigle à 4 et 5 livres, l'orge à 3 livres et l'avoine à 2 livres.

En mai 1756, les prix s'élèvent de nouveau ; le froment vaut alors 9, 10, 11 et 12 livres, le seigle 9 et 10 livres, l'orge 7 et 8 livres ; l'avoine reste à 3 et 4 livres comme en 1755.

Puis en 1758, la hausse recommence sauf pour l'avoine. Le froment atteint 13 et 14 livres, le seigle 11 et 12 livres, l'orge 9 et 10 livres. Ces prix se maintiennent pendant l'année 1759 et les premiers mois de

1760 ; mais vers septembre 1760, le setier de froment redescend à 9 et 10 livres, celui de seigle à 7 et 8 livres, celui d'orge à 5 livres ; et en juillet 1761, le froment ne vaut plus que 7 et 8 livres, le seigle 6 et 7 livres, l'orge 3 et 4 livres, l'avoine 2 et 3 livres.

Au cours de l'année 1764, il semble se produire une tendance à la hausse. Le froment se vend 9, 10 et 11 livres, le seigle 7 livres, l'orge et l'avoine 5 livres.

Et à la fin de 1765, le froment atteint 12 et 13 livres, le seigle 9 et 10 livres, l'orge 7 livres.

Puis en 1766, le froment monte à 15 et 16 livres, le seigle à 12 et 13, l'orge à 9 et 10 livres, l'avoine à 4 et 5 livres.

L'augmentation continue encore en 1767 ; le froment vaut alors 17 et 18 livres, le seigle 14, 15 et 16 livres, l'orge 12 et 13 livres.

Une légère diminution a lieu en 1768 ; le froment redescend à 12 livres, le seigle à 9 livres, l'orge à 6 livres, l'avoine à 3 livres.

Mais la hausse recommence en 1769 pour atteindre des prix fort élevés vers avril 1770.

Le froment et le seigle se vendent au-dessus de 20 livres, l'orge 17 livres, l'avoine 7 et 8 livres.

En juin, le setier de froment monte à 25 livres, celui de seigle à 23 livres, celui d'orge à 18 livres, celui d'avoine à 9 livres.

Enfin en juillet le froment vaut 31 livres, le seigle 30 livres, l'orge 26 livres, l'avoine reste à 8 et 9 livres.

D'août 1770 à mai 1771, la moyenne des prix est pour le froment 28 livres, pour le seigle 27 livres, pour l'orge 21 livres, et pour l'avoine 7 livres.

En juin et juillet 1771, le froment atteint 35 livres, le seigle 32 livres, l'orge 27 livres ; puis en août, brusquement les prix baissent. Le froment retombe à 21 livres, le seigle à 15 livres, l'orge à 12 livres, l'avoine reste toujours à 7 livres.

En août 1773, la diminution continue ; le froment ne vaut plus que 13 livres, le seigle 10 livres, l'orge 7 livres, l'avoine 4 livres.

Mais à la fin de 1774, la hausse recommence et le froment remonte à 21 livres, le seigle à 18 livres, l'orge à 14 livres et l'avoine à 7 livres.

Les années 1775, 1776, 1777 furent des années moyennes.

Le froment se vend environ 12 livres, le seigle 9 livres, l'orge 7 livres, l'avoine 5 livres.

En décembre 1777, les prix remontent ; en 1778 et 1779, le froment est à 17 livres, le seigle à 13 livres, l'orge à 12 livres, l'avoine à 6 livres.

En 1780, le froment redescend à 11 livres, le seigle à 10 livres, l'orge à 8 livres, l'avoine à 5 livres.



Une augmentation se produit de nouveau en 1781, et se continue en 1782. Le froment vaut alors 20 livres, le seigle 14 livres, l'orge 12 livres et l'avoine 7 livres.

Ces prix se maintiennent pendant les premiers mois de 1783, puis redescendent à partir de juillet à 17 livres le froment, 13 livres le seigle, 9 livres l'orge, et 4 livres l'avoine.

Cette diminution se poursuit lentement en 1784 et 1785. En janvier 1786, le froment se vend 12 livres, le seigle 7 livres, l'orge 6 livres. L'avoine au contraire remonte à 6 livres.

Vers février, une légère augmentation porte le froment à 13 livres, le seigle à 8 livres, l'orge à 7 livres.

A la fin de 1787 et en 1788, le froment monte à 16 livres, le seigle à 10 livres, l'orge à 9 livres ; et en janvier 1789, le setier de froment se vend 21 livres, celui de seigle 18 livres, celui d'orge 14 livres.

Puis en avril, la hausse continue et le froment atteint 28 livres, le seigle 22 livres, l'orge 19 livres et l'avoine 7 livres.

Si maintenant, pour tirer une conclusion de tous ces chiffres, nous faisons la moyenne des prix des blés de 1719 à 1750, nous constatons que le froment se vendait 10 livres le septier (30 francs les 6 double-décalitres 1/2), pour le seigle 8 livres (24 francs), l'orge 7 livres (21 francs), l'avoine 4 livres (12 francs .

Puis, de 1750 à 1789, la moyenne est pour le froment 13 livres le septier (26 francs les 6 double-décalitres 1/2), pour le seigle 11 livres (22 francs), pour l'orge 9 livres (18 francs), pour l'avoine 5 livres (10 francs).

Mais ces chiffres ne sont que des moyennes ; les blés ne se maintenaient pas continuellement aux mêmes prix ; nous venons de voir qu'il se produisait dans leur valeur des variations subites, les hausses et les baisses se succédaient sans cesse et brusquement.

Cela se comprend aisément. La circulation des grains était difficile ; les voies de communication n'existaient pas ; tout au plus quelques rares routes reliant la capitale aux extrémités du pays, et partout ailleurs de mauvais chemins, toujours mal entretenus et souvent impraticables.

Aussi les grains ne passaient que très rarement d'une province à l'autre, d'abord à cause des difficultés et des frais de transport qui étaient fort élevés, mais aussi à cause des droits perçus par les douanes intérieures. Le prix des grains dépendait alors des récoltes de la région elle-même ; avec une ou deux bonnes récoltes de suite dans un lieu, le blé tombait à rien ; avec une ou deux mauvaises récoltes, il atteignait des prix extraordinaires.

En haussant, le blé devenait un objet de luxe. Son cours moyen était déjà fort élevé, si nous le comparons à celui d'aujourd'hui ; fatalement les pauvres devaient s'en passer lorsque les prix s'élevaient de beaucoup au-dessus de cette moyenne ; ils mangeaient alors autre chose ou ils mouraient !

Et si ces brusques changements dans le prix des grains n'amenaient pas toujours la famine, ils n'en étaient pas moins très douloureux pour le peuple.

En 1771 et 1772 par exemple, quand le froment valait 35 livres le setier (environ 70 francs les 6 double-décalitres 1/2), le seigle 32 livres (64 francs), l'orge 27 livres (54 francs), la population a dû certainement souffrir de la faim.

Les registres de l'état-civil sont là pour en témoigner. En 1772, il n'y eut que 45 naissances au lieu de la moyenne 60, alors qu'il se produisit 95 décès au lieu de la moyenne 50.

A cette époque, où les grains ne pouvaient circuler, où chaque contrée était réduite à sa production, le pain manquait dès qu'une gelée, une grêle, un fléau quelconque s'était abattu sur la campagne et avait détruit les récoltes !

« Le peuple, écrit Taine, ressemble à un homme qui marcherait dans un étang, ayant de l'eau jusqu'à la bouche ; à la moindre dépression du sol, au moindre flot, il perd pied, enfonce et suffoque. »

Joseph VIPLE.





DEUX JOURS
DANS LE
FOREZ DE L'ASTRÉE

(XIIe EXCURSION — 12-13 JUIN 1910)



e **départ**. — Ce fut donc le 12 juin 1910, à cinq heures et demie du matin, que la phalange de nos archéologues, bouillante d'ardeur, partit de Moulins pour le Forez. J'inscris avec déférence cette date de début d'une mémorable campagne, qui devait s'achever si glorieusement à Montbrison, sous la voûte héraldique de la noble Diana.

On ne saurait mettre une trop minutieuse précision dans l'inscription commémorative de ce départ. Et c'est pour cela qu'au millésime, j'ajoute le quantième et l'heure. J'aurais aimé y ajouter plus encore. Pourquoi faut-il qu'un empêchement ne me permette pas d'atténuer la sécheresse de ces chiffres par d'autres détails pris sur le vif ? Mais, vraiment, l'empêchement est majeur : je n'assistais point à l'événement !

J'étais avec les éclaireurs qui, dès la veille, avaient franchi la frontière et établi leur campement à *Feurs*. Nous y attendions, — précisément, — la phalange moulinoise. C'était là, en réalité, que devait débuter l'expédition. Et, profitant de notre avance, nous prenions un avant-goût de l'ancienne capitale des « Ségusiens » (ainsi Honoré d'Urfé nomme-t-il toujours les primitifs foréziens).

Aussi, vais-je débuter dans mes fonctions de « rapporteur » par quelques notes et impressions de *la veillée de l'Excursion*, que je place ici, en manière de prologue.

Feurs. — Le voyageur, influencé par les anciennes chroniques, qui s'attendrait à trouver l'antique Feurs toujours paré de ses architectures de jadis, s'exposerait à une bien fâcheuse déception.

Feurs s'est modernisé, Feurs a maintenant son « Boulevard de la Gare », sa « Place de l'Hôtel-de-Ville », et son grand homme, coulé en bronze. Feurs a même remis à neuf sa vénérable église, et fait les frais d'un nouveau clocher, abondamment gothique !

Ce clocher a remplacé une ancienne flèche, au sujet de laquelle, une remarque bien suggestive a été consignée, au XVIII[e] siècle, par un curé de l'endroit, l'abbé Jean-François Duguet, historien ingénu et véridique.

Après avoir vanté les origines lointaines de sa ville, « *Forum Segusiavorum* » des anciens, et mentionné une inscription romaine, inscription votive, « *Deo silvano* », alors encastrée dans le chevet de son église (1), l'excellent narrateur ajoute complaisamment :

« Il fallait que dans l'endroit où est l'église paroissiale, il y eût un temple dédié au dieu des forêts et aussi à Diane, déesse des forêts. Pour conserver la mémoire de celle-ci, on a laissé un croissant sur la girouette du clocher (2). »

Jaquemart et sa femme.— Hélas ! la girouette au croissant ne s'érige plus sur le campanile renouvelé. Celui-ci, cependant, — il est équitable de lui rendre cette justice, — loge honorablement deux braves employés de son prédécesseur : maître Jaquemart et sa femme, respectable ménage d'automates-sonneurs, qui ne saurait nous être indifférent. N'est-il pas, ce tintinnabulant ménage, proche parent des Jaquemarts moulinois, des Jaquemarts de notre beffroi municipal ?

L'église. — Aussi bien, l'église elle-même, malgré le zèle de ses restaurateurs, a-t-elle conservé, sans de trop graves atteintes, son vaisseau primitif. Je veux dire son vaisseau d'avant les « embellissements » modernes, qui, en réalité, n'est pas le primitif, ayant été, en grande partie, refait, au cours du XV[e] siècle.

Sans doute, le bon duc Louis II, et, après lui, sa veuve, Anne Dauphine, contribuèrent à ces travaux. Mais, par la suite, les successeurs du premier comte de Forez de la maison de Bourbon achevèrent l'œuvre commencée, et marquèrent de leur sceau « nouveau style » leur part de collaboration. On remarque, en effet, sculpté sur

(1) Au siècle dernier, cette inscription a été transportée dans le vestibule de l'hôtel-de-ville.

(2) « Mémoires inédits de l'abbé Jean-François Dugué, curé de Feurs... », dans le *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, publiés par la Société de la Diana. T. VI, p. 22.



une clé de voûte de la grande nef, l'écusson réduit aux trois fleurs de lis, qui ne commença à paraître, comme chacun sait, qu'au temps de notre duc, Charles Ier.

Quoi qu'il en soit, l'église de Feurs, avec ses trois nefs et ses chapelles latérales, avec ses hautes voûtes ogivales, que parcourent de fines nervures, ne manque ni d'ampleur, ni d'élan, ni de grâce.

Au surplus, elle a, pour nous, un charme particulier : elle flatte notre loyalisme bourbonnais par l'évocation de tant de nos « réédificieux » princes (1). Aussi, cherchons-nous un motif de prolonger notre visite. Justement, voici une statue en marbre de la *Vierge mère*, fort bien placée pour cela. Nous allons dévotement nous incliner devant elle. C'est une statue moderne — moderne du temps de Louis-Philippe ! Son mérite est d'autant plus grand d'être empreinte d'une réelle et religieuse beauté. A la vérité, elle fut sculptée par un maître imagier, le forézien *Bonnassieux*.

La cure. — « Si vous voulez voir les restes des remparts, nous avait-on dit, il faut aller à la cure. » J'avais d'autres raisons d'aller à la cure. Je voulais, avant tout, remercier M. l'abbé Dupré, le très distingué curé de la paroisse, de ses mille obligeances à notre égard, et, en particulier, de la courtoisie avec laquelle il venait de répondre à ma demande d'une messe spéciale, — la messe des excursionnistes — pour le lendemain dimanche.

La cure est assez éloignée de l'église. Il faudrait beaucoup chercher pour lui trouver d'autres défauts. Dans la verdure de bosquets, on la découvre, aimable, riante, largement ouverte à la bonne lumière. Ce n'est rien moins, d'ailleurs, qu'un bel hôtel du XVIIIe siècle, qui s'éleva, — attiré par le soleil, — dans une brèche des vieux remparts.

Très accueillant, M. le curé nous fait les honneurs de son logis. Vaste vestibule à la sonorité joyeuse, grand escalier nonchalant, beau salon lumineux, délicieuse bibliothèque toute peinte de pasto-

(1) Au XVe siècle, du temps des prêtres sociétaires de Feurs, on célébrait, dans cette église, une « grande messe » quotidienne. dite de Bourbon, fondée en 1489 par Jean de Bourbon, évèque du Puy, prieur de Saint-Rambert-en-Forez et administrateur du diocèse de Lyon, pour son neveu, Charles. Le montant de la fondation était de mille livres. M. Rochigneux, le savant et très obligeant bibliothécaire de la Diana, auquel je dois ce renseignement et beaucoup d'autres, a relevé, dans la liste des prêtres sociétaires de l'église de Feurs, deux noms intéressant le Bourbonnais. Ce sont ceux d'Etienne Loyre, chanoine de Cusset, mort en 1704, et d'Armand Geroffier, issu vraisemblablement de Feurs, mais doyen de Montaigüet, en 1675.

rales : c'est bien l'intérieur d'un de ces Français charmants et légers du siècle de l'horrible tragédie, qui se hâtaient de bien vivre !

Mais voici pour ceux qui aiment les contrastes violents, pour ceux qui ne craignent pas « le petit frisson » : cette chambre, aux volets soigneusement clos, où l'on distingue vaguement, dans la pénombre, un prie-Dieu, quelques images pieuses, un Christ fort ancien, c'est « la chambre de monseigneur le cardinal ». Eh bien ! elle eut déjà, aux heures sanglantes de la Révolution, un hôte rouge : Javogue, l'abominable pourvoyeur de la guillotine et des fusilleurs de Feurs !...

Les remparts. — Maintenant, l'excellent pasteur nous conduit dans son jardin, qui longe les derniers restes des murailles de la ville. Cet échantillon des fortifications malchanceuses que les Anglais avaient rompues et que, selon une tradition respectable, Louis II de Bourbon « raccommoda » aux environs de 1409, est un touchant témoin de tant d'épreuves. Il étale une maçonnerie ravaudée comme la cotte d'un pauvre homme ! Surtout, une certaine partie tranche vivement par sa façon *à petit appareil*. On s'accorde généralement à reconnaître, dans ce morceau tenace, un ouvrage romain, constamment utilisé par les restaurateurs ou reconstructeurs de l'enceinte.

Ce vieux mur héroïque clôt notre inspection des anciens monuments de Feurs. Demain matin, nous visiterons ses curiosités modernes, avec nos amis de Moulins. Nous verrons la chapelle expiatoire et nous irons saluer le héros local, le brave colonel Michel Combe, qui, debout sur son piédestal, nous attend, place de l'Hôtel-de-Ville. Après un ultime remerciement, nous prenons congé de M. le curé et notre soirée s'achève, le plus agréablement du monde, entre M. Maurice de Chacaton et M. Philippe Tiersonnier, érudits compagnons et bons philosophes, à l'hostèlerie de la Poste, dont la cuisine et les chambres sont fort honnêtes.

Arrivée des excursionnistes à Feurs. — Nous allons à la gare, au-devant de la martiale phalange des archéologues moulinois. Il fait un temps idéal. La journée s'annonce splendide. « L'astre radieux » ajoute sa joie à notre joie de recevoir les arrivants. Loyal, leur train les amène exactement à la trente-huitième minute après huit heures, promise par l'horaire. Et, aussitôt, notre petite troupe s'achemine vers Feurs, par le « boulevard de la Gare », chef-d'œuvre municipal et gloire de la cité. Elle défile, la petite troupe, sous l'œil attentif de son chef, M. Flament, bon chef qui, pour cette expédition, — la plus grande de nos expéditions, — a su admirablement tout prévoir et

tout organiser. Mais je reviens au défilé, dont je note de suite les figurants :

MM. Boutal, Buvat, Capelin, Maurice de Chacaton, M[me] la marquise de Champeaux, MM. de la Chauvinière, Flament, Linglin, Leutrat, Montagne, Morand, M[me] la vicomtessse d'Orcet, M. et M[me] Roger de Quirielle, vicomte et vicomtesse de Soultrait, baron Pierre de Soultrait, M. Philippe Tiersonnier.

Mais nous comptons sur d'autres volontaires. En cours de route, cette liste grossira.

La chapelle expiatoire. — Un peu avant d'atteindre la ville, on aperçoit, en bordure du boulevard de la Gare, à droite, une haute croix, qui avertit que la chapelle expiatoire est proche. On l'aperçoit, en effet, au fond d'un terrain nu et morne, adossée à un mur. En arrière, quelques arbres mélancoliques la dépassent, qui étendent sur elle, comme un voile de crêpe, leur ombre.

C'est un petit temple de style néo-grec, réduction de celui qui s'érige sur un autre champ de carnage, à Auray. Il est généralement admis que ces édifices funèbres, dus aux architectes de Louis XVIII, sont le comble du mauvais goût. Cette commune opinion me paraît injuste et, pour ne parler que du petit temple de Feurs, je crois, au contraire, qu'il faut louer son plan sobre et grave, ses bonnes proportions et sa parfaite adaptation au but.

De l'ossuaire à l'église, la distance n'est pas grande, et c'est à peine si mon plaidoyer, en faveur des chapelles expiatoires de la Restauration, a le temps de s'y développer.

Après la messe, après une dernière inspection de l'église et le bref examen de ses souvenirs bourbonniens, 9 heures et demie qui sonnent donnent le signal du départ. Nous rallions les voitures. De loin, le colonel Combe, dont le bronze luit au soleil, assiste à la manœuvre. J'avais eu le temps de l'aller voir. Ce bronze, assurément, honore les vertus militaires du soldat, mais il est sévère pour sa personne, pauvre colonel (1) !

En route pour Cleppé. — Le château du Palais et ses seigneurs. — Nous voilà en route pour *Cleppé*. Cleppé, où nous méditerons sur la fragilité des choses de ce monde, en suivant les sillons que la char-

(1) Michel Combe, colonel du 47[e] de ligne, né à Feurs en 1787, mort devant Constantine le 15 octobre 1837. Il se distingua par sa bravoure dans toutes les campagnes de l'Empire. Sa statue, œuvre bien médiocre du sculpteur Foyatier, fut érigée en 1839.



rue trace sur l'emplacement d'une des plus brillantes résidences de nos duchesses du xv[e] siècle !

Peu après Feurs, nous laissons, à droite, le *château du Palais*, propriété de M[me] la comtesse Léon de Poncins, veuve du regretté président de la Diana, qui fit jadis un don royal aux piocheurs de vieilles chroniques, en dressant pour eux la table de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, du chanoine de La Mure.

Ce *Palais*, ou plus exactement le sol sur lequel il s'élève, est vénéré par les dévots romanisants. Sa terre est, en effet, saturée de vestiges romains. C'est le « *campo-santo* » des antiquaires foréziens ! Peut-on considérer que le « *Palatium* » des « Ségusiens » s'y érigea et lui donna son nom ? Il est possible, mais je n'insiste pas. Nous sommes des passants : les passants passent !... Cependant, l'histoire beaucoup plus moderne, l'histoire seigneuriale du Palais nous arrête, parce que nous sommes des passants bourbonnais et que, dans l'énumération des possesseurs de ce fief, un grand nom bourbonnais frappe nos oreilles : Chabannes !

Les Chabannes de la branche de Curton, en effet, possédèrent assez longtemps le Palais. Cette terre fut apportée à leur maison par Gabrielle-Françoise de Rivoire du Palais, qui en 1653, avait épousé Christophe de Chabannes, marquis de Curton (1).

La tour de Cleppé. — Mais, voilà une tour qui apparaît, vigie isolée, découpant hardiment sur le ciel le cylindre élancé, lisse et net de sa maçonnerie militaire. Voilà encore, un peu retirée d'elle, une petite église qu'entourent quelques pauvres maisons : c'est *Cleppé !* — La route qui nous y mène s'élève insensiblement, dans un paysage immédiat assez monotone. Ici, la nature, déjà littéraire, ménage et prépare ses effets. Après une dernière et courte ascension, qu'il faut faire à pied, nous atteignons *la tour*, et nous sommes aussitôt saisis par un spectacle délicieux et grandiose. Cet ultime vestige du château se dresse sur un promontoire coupé à pic, qui brusquement et d'un seul coup, livre aux regards l'étendue plantureuse, paisible et charmante de la plaine, de la *vraie* plaine du Forez !

Sans doute, les lointains constructeurs, qui élevèrent les premières fortifications de Cleppé, furent peu influencés par la beauté du site. Ils ne virent que l'importance stratégique d'une place, dominant et commandant le pays sur une grande étendue. Mais, plus tard, lorsque les périls de guerre devinrent moins pressants et permirent aux

(1) Comte H. de Chabanne : *Histoire la maison de Chabannes*, t. III, p. 208.



châtelains d'ouvrir leurs fenêtres et même de lever la visière de leurs casques, j'imagine qu'ils se mirent, tout de suite, à aimer le savoureux paysage, qui se déroulait sous leurs yeux. Ils l'aimèrent tant et si bien, que la forteresse de Cleppé devint leur maison de plaisance, surtout la maison de plaisance des princesses, leurs femmes, ce qui est significatif.

Anne Dauphine, en particulier, s'y plaisait fort. Elle y menait un train considérable, et y recevait avec magnificence. Cleppé alors, devint une résidence quasiment royale, et assez comparable à ce que devait être, plus tard, notre Chantelle. On en a la preuve par les comptes de dépenses, dressés par les prévosts de la fastueuse duchesse.

N'y a-t-il pas un intérêt philosophique à prolonger le parallèle entre le château forézien et le château bourbonnais, théâtres l'un et l'autre du luxe et des fêtes de nos princes, et tous deux victimes de la même fatalité ? Cependant les démolisseurs s'acharnèrent plus sur le Forézien que sur le Bourbonnais. Chantelle a des murailles, des voûtes debout, tandis que l'herbe et le blé poussent sur l'emplacement de ce Cleppé splendide où la femme du bon duc Louis II tenait sa cour ! Il en subsiste, cependant, un témoin. C'est la tour qui se dresse si à propos, au-dessus de la plaine. Aussi bien cette tour a-t-elle ses jours comptés. Elle montre, près de terre, une plaie menaçante. On dirait que le Temps, irrité de son obstination à le braver, pour en finir, s'est fait bûcheron, et furieusement, la frappe à sa base ! Bientôt, si personne ne vient à son secours, l'héroïque vigie tombera abattue, comme un chêne par la cognée.

L'église. — Notre cortège s'achemine vers l'église. Comme portées par les hirondelles, qui mènent autour du sanctuaire leur sarabande ailée, des notes graves de chant liturgique flottent dans l'air : la grand'messe n'est pas terminée. Respectueusement, nous attendons. Et cela nous donne le loisir d'inspecter l'extérieur du vénérable édifice, dont l'aspect général austère, trapu, rude, évoque des temps très vieux, antérieurs peut-être au XIIe siècle. Cependant, le chevet, plat, armé de contreforts, et rejetant l'eau du toit par des gargouilles en forme de lions, dénonce des remaniments plus modernes. Quoi qu'il en soit, l'humble église a précédé le château magnifique et lui survit !... mais voilà que sa cloche se met en branle, sa cloche bonne sonneuse, qui, depuis le XVe siècle, joyeuse ou triste, jette ses appels dans l'air ! L'office s'achève. Bientôt les fidèles, parés de leurs beaux habits du dimanche, sortent gravement, et c'est un tableau pittoresque, plein de couleur, et très religieux, un tableau dans le goût de Dagnan-Bouveret !

L'intérieur de la petite église n'offre guère de notable, au superficiel voyageur, que le chœur, refait à la fin du XVe siècle, dont la voûte, à la rencontre des nervures, s'orne d'une clé, très finement sculptée. On y voit une représentation de l'Enfant-Dieu bénissant et portant la boule du monde. Les nervures elles-mêmes s'amortissent sur des consoles animées de figures humaines, d'un spirituel et délicat travail. Tout cela semble bien dénoncer quelque largesse ducale.

A la vérité, ce n'est pas cela qui préoccupe, en ce moment, les plus curieux de notre bande. Ils cherchent partout, — un peu ironiques, il se pourrait ! — un certain « cippe antique » accommodé en bénitier, et promis par le « programme ». Heureusement, M. l'abbé Arnaud, curé de Cleppé, arrive au même instant. Cicérone obligeant, cordial, plein de rondeur, il veut bien nous expliquer que le cippe, — si vraiment cippe il y a ! — n'est plus dans l'église, mais à la cure, où fort courtoisement, il nous conduit.

Ici, se place un incident, ou, plus exactement, une automobile ! Deux aimables recrues en descendent, M. et Mme Paul Duchon, qui viennent fort à propos, grossir nos rangs... et détourner l'attention de ce cippe obsédant ! Pourtant, M. le curé nous le montre, couché sous un hangar. Je crois bien que son principal mérite est de nous avoir attirés auprès de ce logis ecclésiastique d'une grâce si riante sous ses guirlandes de pampres et ses rosiers fleuris ! Mais le comble de l'enchantement est hors de la maison, dans le jardin.

Ce jardin dévale jusqu'à la lisière du promontoire, qui surplombe le bas pays. Le petit mur dressé là où le vide commence, est comme l'accoudoir d'un mirador. De ce poste incomparable, on a l'impression d'être porté dans l'espace, au-dessus du Forez, au-dessus de l'admirable plaine ! Les pilotes d'aéroplanes doivent éprouver de ces impressions-là !

Nous connaissons cette vue. Ne nous a-t-elle pas déjà frappés, au pied de la pauvre tour blessée, dont la haute silhouette se dessine tout proche ? Mais ici, semble-t il, le regard embrasse mieux le vaste paysage, et se repose sur lui avec un plus voluptueux abandon. On y subit, de suite, — c'est inévitable et délicieux ! — la suggestion du roman fameux, dont les sites nous entourent. — « Ne remarquez-vous pas que l'air embaume ? » interroge, près de moi, une vibrante excursionniste. — « Certes ! madame, je le remarque, mais je n'en suis point surpris. La brise, qui vient du large de la plaine, nous apporte le parfum des fleurs dont l'Astrée se couronnait ! » Conversation édifiante, par laquelle on peut juger que nos « états d'âmes » sont à point pour l'exquis pèlerinage vers lequel, maintenant, déambulant de nouveau, nous nous acheminons.

Au château de la Bastie. — Treize kilomètres séparent Cleppé du *château de La Bastie.* Ce sont des kilomètres romantiques. Leur défilé émeut, parce qu'il prévient que l'on pénètre de plus en plus dans ce royaume idyllique de la reine Amasis, souveraine de tant de bergers et de bergères du meilleur monde, de la plus exquise distinction, dont Honoré d'Urfé fut le biographe illustre. Cela veut dire que nous pénétrons, en ce moment, au cœur du Forez de « L'Astrée », au cœur de ce Forez aux belles vieilles histoires, qu'arrose une mince rivière, cependant plus célèbre, dans la géographie littéraire de l'ancienne France, qu'aucun de ses grands fleuves : le Lignon !

C'est dans le proche voisinage de ce Lignon fameux et charmant, à l'ouest et au plus bas de la plaine, que s'élève le château de La Bastie. A la fin du Moyen-Age, la contrée commençant de se purger des pillards, les d'Urfé, comme tant d'autres « féodaux », s'étaient hâtés d'abandonner leur nid d'aigle, inconfortable et inutile, pour s'établir en lieu plat. Ces « pitoniers » repentants s'acharnèrent à descendre. La Bastie est tout à fait dans le lit desséché de ce lac, qui jadis, — assure la légende, — recouvrait le Forez de ses eaux profondes.

A la vérité, la légende est favorisée par la configuration de la région, cirque cerné de montagnes, et dont le fond se soulève, çà et là, en récifs. Mais ce n'est pas tout : la Loire traverse, de part en part, l'immense enceinte, comme pour achever de drainer son sol, où luisent encore de grands miroirs...

Il n'est point superflu, à ce sujet, de citer les paroles par lesquelles la nymphe Galathée explique doctement à Céladon, l'origine de son pays. On les trouve au livre deuxième de « l'Astrée » :

« Scachez donc, gentil berger, que de toute ancienneté cette contrée que l'on nomme à cette heure Forests, fut couverte de grands abysmes d'eau, et qu'il n'y avait que les hautes montagnes que vous voyez à l'entour, qui fussent descouvertes, horsmis quelques pointes dans le milieu de la plaine, comme l'écueil du bois d'Isoure [d'Usore], et Mont-Verdun ; de sorte que les habitans demeuroient tous sur le haut des montagnes, Et c'est pourquoiz encores les anciennes familles de cette contrée, ont les bastimens de leurs noms sur les lieux plus relevez, et dans les plus hautes montagnes, et pour preuve de ce que je dis, vous voyez encores aux cousteaux d'Isoure, de Mont-Verdun, et autour du chasteau de Marcilly, de gros anneaux de fer plantez dans le rocher où les vaisseaux s'attachoient, n'y ayant pas apparence qu'ils pússent servir à autre chose. Mais il peut y avoir quatorze ou quinze siècles, qu'un estranger Romain, qui en dix ans

conquit toutes les Gaules, fit rompre quelques montagnes par lesquelles ces eaux s'écoulèrent, et peu après se découvrit le sein de nos plaines, qui luy semblèrent si agréables et fertiles qu'il délibéra de les faire habiter... (1). »

L'arrivée à La Bastie interrompt cette conférence de la docte nymphe !... Nous sommes reçus avec une chaleureuse courtoisie, par M. de Saint-Pulgent, très zélé membre et dignitaire de la Diana. En réalité il accueille des hôtes, au seuil de son domaine. N'est-il pas *chez lui*, dans ce château, vieille gloire du Forez, que les dianistes, bons foréziens, viennent de sauver, généreusement et définitivement, en le rachetant ? Aussi bien, notre visite est-elle un témoignage, — dont M. de Saint-Pulgent aura la primeur, — de la gratitude du Bourbonnais, — gratitude que, d'ailleurs, tous les archéologues et les lettrés de France ressentent au même degré — pour cette belle action, qui honore grandement l'éminente compagnie montbrisonnaise.

Ce sera dans un instant, sous la conduite de notre hôte, le mieux informé qui soit des choses d'ici, que nous aurons la bonne fortune de visiter La Bastie. En attendant, s'opère la concentration de nos excursionnistes. Parmi ceux-ci, deux nouveaux sont à noter : Mlle Madeleine de Bonand, qui, venue de Montbrison, nous fait l'honneur de se joindre à nous, et Jean de Quirielle.

Le moment est propice à un peu d'histoire (2), et l'on en profite. Avant de pénétrer dans ce qui reste de la somptueuse résidence des d'Urfé du XVIe siècle, il n'est point inutile de remémorer quelques faits essentiels de son passé, et de vitupérer, sans attendre plus, les barbares qui la saccagèrent. Et voici ce qui est brièvement rappelé :

Dès 1255, on trouve les d'Urfé, qu'une charte d'alors, mentionnée par La Mure, dénomme « *de Ulfeio* », possesseurs de La Bastie. Mais ils ne s'y établirent, en réalité, qu'au XVe siècle, et semblent y avoir trouvé le secret d'une grandeur, qui, assez brusquement, plaça ces seigneurs, jusque là confinés sur leur montagne, parmi les personnages les plus en vue du royaume. Ce fut Pierre II d'Urfé, qui éleva sa maison à une aussi haute fortune. Etant déjà bailli du Forez, la

(1) « *L'Astrée de messire Honoré d'Urfé...*, première partie, imprimée à Rouen, et se vend à Paris, chez Augustin Courlé, 1647. » 1er des 5 vol. in-8°, pp. 62-63.

(2) L'histoire des d'Urfé n'étant effleurée, ici, qu'au seul point de vue des transformations de La Bastie, il n'est point inutile, sans doute, de noter, supplémentairement, les noms bourbonnais les plus sonores, que l'on relève sur le tableau généalogique de ces seigneurs. Notons donc Isabelle de Chauvigny de Blot, épouse de Pierre Ier d'Urfé, et Marie de Chabannes, femme de Claude de Savoie-Tende, aïeule d'Honoré d'Urfé.



faveur de deux de nos rois, Charles VIII et Louis XII, le poussa au premier rang des officiers de la couronne, où il eut la charge de grand écuyer de France.

Veuf de Catherine de Polignac, ce Pierre s'était remarié, aux abords du XVIe siècle, avec Antoinette de Bauveau, apparentée aux Bourbon. A telle enseigne que la plus illustre de nos duchesses, Anne de France, traitait affectueusement de « cousine » la dame d'Urfé. Et l'on pense bien que cette parenté de l'épouse ne fut pas inutile au mari ! Elle procura, au moins, à ce mari favorisé, un singulier honneur. En 1505, le connétable Charles de Bourbon vint, avec sa femme Suzanne, lui rendre visite à La Bastie. 1505 ! l'année même du mariage du prince, qui avait donc compris d'Urfé dans sa « tournée » de visites de noce !

La villégiature du gendre et de la fille d'Anne de France, dans notre château, prouve que, dès lors, celui-ci possédait des aménagements dignes d'hôtes aussi considérables. Mais il est à croire, — et certains détails, encore subsistants, dans sa maçonnerie renouvelée, semblent bien le prouver, — qu'ayant conservé son architecture militaire, il paraissait fort démodé aux élégants seigneurs du début de la Renaissance.

Cela explique suffisamment, que, très vite, et, probablement, trente ans, à peine, après la sensationnelle visite du connétable, La Bastie fut l'objet de nouvelles et splendides transformations, qui aboutirent, à peu près, à sa réédification totale, et qui firent l'édifice, tel qu'on le voit. Hélas ! il faut dire, maintenant, tel qu'on le voyait encore, à la fin du siècle dernier !

L'auteur de ces transformations fut Claude d'Urfé, fils de Pierre II. Claude, bailli de Forez, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du roi, plénipotentiaire de France au concile de Trente, puis ambassadeur à Rome, Claude, qui porta à son comble le prestige politique de son nom, l'opulence et le décor de son foyer !

Ce grand seigneur de la Renaissance, « antiquaire » émérite, collectionneur et bibliophile raffiné, qui aimait à toujours s'entourer d'artistes, travailla à l'embellissement de son logis, avec une sorte de passion, jamais satisfaite. Les « repentirs », je veux dire, les retouches, les reprises après coup, sont visibles en nombre d'endroits. Il y en a de fort considérables qui, précisément, donnèrent à La Bastie sa physionomie à part, et firent sa renommée. Ce sont celles que Claude d'Urfé exécuta, à son retour d'Italie (1553), alors que l'âme exaltée en dévotion par son assistance au concile de Trente, il fit aménager, au rez-de chaussée du château, sa fameuse chapelle et, par la même occasion, la grotte singulière qui la précède.

Ces renseignements donnés, et aucun de nos compagnons ne manquant à l'appel, nous suivons M. de Saint-Pulgent, excellent guide, qui prend la tête du cortège. Invinciblement, ma pensée se reporte sur un autre cortège, où déjà je figurais, et qui, il y a 35 ans, — je le dis sans orgueil ! — s'ébranla, ainsi que nous en ce moment et au même endroit. C'était, si j'ai bonne mémoire, en 1874. Le château de La Bastie, malheureux et abandonné, venait d'être livré à la bande noire. La brocante s'apprêtait à le dépouiller, surtout à dépouiller l'incomparable chapelle ! Avertie trop tard, notre vaillante Diana avait fait l'impossible, cependant, pour... chasser les marchands du Temple. L'Etat auquel elle s'était adressée, le sollicitant d'intervenir, soit pour obtenir le classement de l'édifice, soit pour contribuer à son rachat, avait fini par envoyer « sur les lieux » un inspecteur des monuments historiques. Et nous étions accourus pour escorter « monsieur l'inspecteur » et tâcher d'amollir son cœur de fonctionnaire, en faveur de l'admirable petit sanctuaire « *sacellum mirabile* », que menaçaient les sauvages mercantiles.

On ne le sait que trop, cette suprême tentative resta sans effet. Je l'ai dit, nous arrivions trop tard, et nous en eûmes bien l'impression en pénétrant, — précisément, — dans la chapelle. L'autel de marbre, magnifiquement sculpté, n'y était plus, et, sur l'émail du pavement de faïence, poudré de poussière de mortier, des traces de pas apparaissaient ! Cependant, les autres parties du décor demeuraient en place. On eût juré que des cambrioleurs, un instant effarouchés, narquois, attendaient, tapis dans quelque coin, le départ des gêneurs, pour reprendre leur besogne.

Depuis lors, je n'étais pas revenu : le contraste est brutal ! De son ancienne parure, le malheureux château n'a gardé que ce qu'il a été impossible d'arracher. Mais si grande est sa grâce, si charmantes les inventions de son architecture que, déshabillé et meurtri, il reste toujours délicieux.

Que peut-on rêver, par exemple, de plus élégant que cette galerie à double étage, qui ouvre ses arcades et déploie sa colonnade le long de l'aile occidentale ? Et le plan incliné, accolé à cette galerie en guise d'escalier, n'est-il pas une merveille d'ingéniosité ? A son point de départ, s'érige un socle, maintenant sans emploi, qui signale, dès le seuil du logis dévalisé, les odieux méfaits de la brocante. Ce socle portait un sphynx de pierre, que j'ai pu voir encore en faction, majestueux et vigilant. Il est, aujourd'hui, au pavillon de Marsan, où le legs de feu M. Peyre, l'architecte, collectionneur bien connu, — legs sur lequel je reviendrai, — en a fait l'hôte dépaysé, nostalgique du Musée des Arts décoratifs.

Le temple de l'Amour. — Nous commençons par visiter, dans ce qui fut le jardin, un exquis petit édifice en rotonde, dont les arcades de plein cintre prennent leur appui sur des piliers carrés, que dissimulent et fortifient, extérieurement, des colonnes ioniques. Les surfaces libres entre les courbures des arcades, avaient reçu, chacune, un masque en terre cuite. Trois sont encore en place, qui permettent de juger, par leur beau style, ce que fut cette décoration, et qui démontrent, au surplus, que les dévaliseurs les plus acharnés ont, parfois, des distractions. Ce temple abritait, paraît-il, une statue de l'Amour. Mais c'est la tradition qui l'assure. Le dieu, disparu, alors, depuis longtemps, ne fut pas un trophée du dernier pillage.

La grotte. — Nous ne tarderons pas à connaître l'horreur de ce pillage car, revenus sur nos pas, nous pénétrons, en ce moment, dans la grotte, vestibule de la chapelle ravagée. L'une et l'autre occupent une notable partie du rez-de-chaussée du château, côté de la façade principale.

A première vue, on se rend compte que ces aménagements furent faits dans des locaux antérieurement construits. On nous en avait déjà avertis, mais, maintenant, nous en touchons la preuve, et nous lisons clairement, sur ces murs deux fois refaits, l'état d'âme de celui qui les remania. Claude d'Urfé, arrivant de Rome tout frémissant de ses « impressions d'Italie », — impressions où les profanes se mêlaient ingénument aux religieuses, — voulut les fixer matériellement. Et aussitôt il commémora le concile de Trente par la splendide chapelle, et le paganisme voluptueux des villas romaines et florentines par la « grotte » mythologique, que remplissent, en ce moment, nos rumeurs étonnées.

Quoi qu'il en soit, cette « grotte », si bien conservée qu'il ne lui manque guère que sa population de statues et le murmure de ses « jeux » d'eau pour être aujourd'hui ce qu'elle était au XVIe siècle, offre aux yeux de nos excursionnistes une décoration qu'il n'est probablement pas excessif de considérer comme unique en France.

Elle est, dans tous les cas, singulière et un peu troublante. Sous des arcades en plein cintre, s'ouvre une sorte d'abside qu'accompagnent des niches et des autels. Et ces architectures, quasiment religieuses, sont totalement revêtues du plus païen des décors... du plus habile aussi et, dans son étrangeté, du plus décoratif. Ce sont des mosaïques en haut relief, exécutées avec de menus cailloux bruts, qui moulent et colorent, de leurs écailles polychromes, des tritons, des divinités marines, des termes aux torses masculins et féminins, tantôt drapés, tantôt nus...

On dit que les petites pierres de ces mosaïques proviennent du Lignon. Celui-ci se trouvait donc représenté dans cette sorte de sanctuaire, voué par son constructeur aux génies des eaux ! Il est plaisant de se figurer que le grand-père, avant le petit-fils, avait « adoré » la divine rivière et que cette dévotion, chez les d'Urfé, se transmettait par héritage !

La chapelle. — Le spectacle est navrant ! Pour moi, surtout, parce que je suis à peu près le seul, ici, qui ait vu la chapelle encore parée. Et je ne l'avais pas revue depuis le crime !... Ses murs lépreux, son sol bouleversé, la lumière qui entre maintenant, brutale, par ses baies sans vitraux, et précise l'attentat..., tout cela me donne la sensation d'un lendemain de catastrophe !

Ce qu'était cette chapelle sans pareille avant le passage des dévaliseurs, beaucoup de mes compagnons de visite le savent. D'ailleurs, les descriptions ne manquent point, depuis celle que le P. Fodéré écrivit au commencement du XVIIe siècle (1), jusqu'à la monographie définitive, par laquelle le comte Georges de Soultrait, pour le texte, et M. F. Thiollier, pour les planches, ont permis, en quelque sorte, au château de La Bastie de se survivre à lui-même (2). Je ne reviendrai donc pas sur ce qui a été si bien et si abondamment fait.

Mais le sort de certain des chefs-d'œuvre, après la foire au bric-à-brac, peut présenter un intérêt moins « fané », et l'on me permettra d'ouvrir une parenthèse pour en dire un mot. J'ai précisément une anecdote à placer, qui concerne les plus rares de ces chefs-d'œuvre : les verrières des deux fenêtres de la chapelle. Mais il importe de rappeler d'abord, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que ces verrières sont décorées de grisailles délicieusement animées d'anges instrumentistes et chanteurs, et que le concert s'exécute autour de cartouches, où divers versets des psaumes donnaient le texte des divines cantates.

Le feu baron Adolphe de Rothschild avait acheté ces verrières, qui étaient venues s'ajouter à celles d'Ecouen, dans la galerie de son hôtel de la rue de Monceaux. En 1886, le comte Georges de Soultrait, qui achevait alors sa monographie de La Bastie, désira les revoir. Apprenant ce désir, le financier collectionneur s'y prêta de la meilleure grâce du monde..., de la plus discrète aussi, car, au jour désigné, il fit ouvrir à la curiosité de l'éminent archéologue, sa galerie

(1) *Narration historique des couvents de l'ordre de Saint-François*, etc., par le P. FODÉRÉ, in-4°, 1619, pp. 983-986. (D'après Auguste Bernard : *Les d'Urfé*.)

(2) *Le château de La Bastie d'Urfé et ses seigneurs*..., 1886. Un vol. in-f°.



fameuse et ne s'y montra point. J'étais de la visite, et je n'oublierai jamais notre surprise navrée, en apercevant les charmants vitraux.

Certes ! les anges musiciens s'y montraient toujours. Aériens et élégants, ils tenaient toujours leurs violes, leurs mandores, leurs musettes et leurs tambourins. Mais les cartouches qu'ils entouraient, et où, naguère, on lisait les strophes de leurs cantiques, étaient vides maintenant ! A la place des inscriptions effacées, il ne restait plus que la transparence nue et froide du verre. Et l'on eût dit que les anges chanteurs, dans leur exil, avaient perdu la parole et la voix !

A part ces verrières, et encore le pavement, dont les carreaux de faïence, — exception faite de ceux qui entouraient l'autel, et qui sont au Louvre, — furent misérablement vendus « à tant la douzaine » ; à part ces choses, dis-je, toute la décoration *mobilisable* de la chapelle était devenue la propriété de M. Peyre, l'architecte collectionneur que j'ai déjà nommé. L'autel avec ses bas-reliefs de marbre, les marqueteries et mosaïques merveilleuses, le rétable et les tableaux avaient passé dans la collection de cet amateur. On racontait, alors, que le rêve de cet architecte était de reconstituer, chez lui, à Paris, la chapelle dépecée. Mais le rêve s'en alla, en même temps que les précieuses marqueteries, vendues, sans doute, à quelque marchand de cochons de Chicago.

Toujours est-il que ces précieux ouvrages ne figurent pas dans la collection, d'ailleurs fort riche, que cet amateur généreux a laissée, en mourant, au Musée des Arts décoratifs. Du moins, ne les retrouve-t-on pas parmi les objets de cette donation, que le Musée produit en public. Mais d'autres s'y retrouvent, qui proviennent de La Bastie. J'ai déjà mentionné le sphynx. Il faut signaler, en outre, l'autel aux bas-reliefs de marbre. Cependant, le legs Peyre fut si important que la place a manqué pour l'exposer en totalité. Le pavillon de Marsan garderait, entre autres, dans ses réserves, — m'a-t-on assuré, — les excellentes toiles italiennes à sujets bibliques, qui participaient à la décoration du sanctuaire malchanceux, dont, mélancoliquement, nous considérons, en ce moment, la douloureuse nudité. Et une idée, — hélas ! chimérique, — me vient : pourquoi le grand musée ne rendrait-il pas à La Bastie ce qui est à La Bastie ? La belle occasion qu'il aurait de mettre en pratique le précepte, qui est aujourd'hui sur les lèvres de tous les gens de goût : « Il faut laisser les choses anciennes dans le milieu pour lequel elles ont été créées ! » Mais les musées prennent et ne rendent jamais !...

On aurait tort d'espérer que la règle pourra fléchir en faveur de la chapelle déshabillée dont, mélancoliquement, nous considérons,

en ce moment, la dévastation. Dévastation, il est vrai, qui n'est pas totale. Les barbares ont eu beau faire, ils n'ont pas tout emporté. Le revêtement stuqué de la voûte a défié leur rapacité. Il continue à déployer sa magnificence héraldique et le réseau opulent de ses caissons, où, dans l'or et le bleu de peintures demeurées merveilleusement fraîches, alternent l'autel emblématique de Claude d'Urfé et le monogramme composé des lettres C. I., initiales des noms de baptême de ce seigneur et de Jeanne de Balzac, sa femme.

Nos investigations s'achèvent par la rapide visite des étages supérieurs. La promenade n'est pas très longue ! La Bastie est un petit château, petit — entendons-nous ! — par rapport à la grandeur et à la fortune de ses anciens possesseurs. En parcourant les salles et les chambres qui composent le logis, et dont le nombre et les dimensions sont médiocres, on se demande où ces d'Urfé, amateurs magnifiques d'objets d'art, bibliophiles renommés, avaient pu installer leurs collections ? On se demande où étaient les locaux des fêtes, où se casaient les hôtes ?

Sans chercher à approfondir ce mystère, disons que le château est petit par raffinement. Son format s'assortissait à la délicatesse minutieuse de sa parure. La « loggia », qui, au premier étage, sert d'accès aux appartements, n'est point imposante, il lui suffit d'être charmante. Plusieurs « cabinets », ménagés dans des embrasures de fenêtres, sont des merveilles de grâce, avec leurs voûtes en berceaux, sillonnées de nervures et ornées de rosaces ou de clés pendantes. Mais ce sont encore des merveilles petites !

Le déjeuner. — Avec l'agrément des dianistes, très aimables seigneurs de La Bastie, le déjeuner est servi dans le château même. A cette fin, un restaurateur fort expert a pris possession de la cuisine féodale. On pense bien que l'organisation de tout cela ne fut point facile ! Mais M. Flament, notre excellent président, ne recula devant rien pour nous donner le plaisir élégant de déjeuner chez Claude d'Urfé, et, — peut-être, — dans sa propre salle à manger ! Cet ordonnateur attentif, a droit à tous nos éloges. Il les méritera de plus en plus. N'est-ce pas lui qui malgré ses obligations présidentielles, trouvera le temps, pendant ces deux jours, de veiller à tout, et, ainsi, assurera la bonne marche de la caravane, et le succès de l'expédition ?

Enfin, nous voilà à table ! Le menu ne recueille que suffrages, le service se fait vite et bien. On s'entretient de ce qu'on a vu, on échange ses remarques. Quelqu'un observe judicieusement, qu'il y a, en ce moment, un vif mouvement d'intérêt en faveur de ce foyer



admirable d'art et de lettres, qui s'alluma dans le Forez du XVIe siècle et dont les nobles flammes réchauffèrent et illuminèrent la France. Des noms sonores, « Gouffier », « Rostaing », « Robertet », résonnent, qui doivent réveiller, ici, de vieux échos familiers, des échos du temps des derniers Valois. Mais un nom les domine tous : « Urfé » ! Il les domine autour de notre table, comme ailleurs. En somme, c'est sur les grands d'Urfé que se porte ce renouveau général de curiosité, renouveau déjà fécond. Et l'on parle aussitôt du chanoine Reure et de son œuvre *urféenne* si importante. Les regrets sont unanimes de ne pas voir parmi nous cet éminent confrère, que ses obligations dominicales retiennent aujourd'hui. Nous aurions voulu le féliciter, dans la demeure même où son héros grandit ! Je dis cela à propos de son beau livre « *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé...* » (1), qui vient d'être couronné par l'Académie...

Cependant, le déjeuner touche à sa fin : c'est le dessert, et notre président se lève. Dans une improvisation fort applaudie, il salue la terre forézienne, chère aux archéologues, aux historiens et aux poètes, et remercie, au nom de tous, M. de Saint-Pulgent, qui a bien voulu nous faire les honneurs de La Bastie, avec tant de courtoisie et de souriante érudition.

Montverdun. — Notre départ pour Montverdun s'effectue sans trop d'écart sur l'heure prévue (2 heures). Nous dévalons cyniquement en automobile, remplissant de fracas et de poussière les chemins sacrés où Céladon et Astrée, Sylvandre et Diane, et maints autres sages amants, promenaient leurs amours à petits pas comptés, avec une si parfaite mesure ! Attirés, par un monastère de druides, les tendres bergers faisaient souvent, sans doute, le trajet que nous accomplissons..., mais ils y mettaient certainement plus de temps ! En quelques minutes, nous touchons au but ! C'est-à-dire que nous « stoppons » au pied du joli mont Verdun, qu'un volcan façonna si artistement en manière de cône, qu'on le croirait fait de la main des hommes. D'ailleurs, ce coin du Forez, d'aspect si particulier, donne volontiers l'impression d'avoir été « planté » comme un décor. C'est toujours la même suggestion : ce paysage est saturé de littérature !

Le mont Verdun porte à son sommet le temple des druides... Je me trompe, il porte l'église paroissiale, ancienne collégiale de chanoines de Saint-Augustin, qui dresse, non sans majesté, la robuste tour rectangulaire de ses cloches. Les lointains fondateurs de cette collégiale firent aplanir la pointe volcanique du mont, pour y asseoir l'édifice

(1) Paris, librairie Plon. Un vol. in-8° accompagné dep lanches.

et les bâtiments canoniaux. Le temps a noirci et élimé ces ouvrages, la bonne nature les a enrichis de sa flore, mais les hommes ne les ont point troublés, les maisons du village ne les ont point envahis et se tiennent à respectueuse distance. Ces vieilles murailles, isolées et un peu farouches, ne gardent qu'un habitant, un seul, M. l'abbé Peillon, digne pasteur de brebis éparses sur les flancs de la butte. Il les surveille de haut, il est leur veilleur !

On pense bien que notre caravane, qui achève de gravir les pentes de son domaine, n'a pas échappé à la vigilance du vaillant solitaire! En compagnie de M. de Saint-Pulgent, que nous avons grand plaisir à retrouver, il nous accueille avec chaleur. A vivre toujours près du ciel, ne voyant de la terre que des horizons singulièrement aimables, ce solitaire a gagné un optimisme joyeux dont il réconforte ses visiteurs.

M. le curé commence par nous régaler de la vue splendide dont on jouit de son observatoire, vrai pylône érigé dans la plaine, d'où le regard, libéré d'obstacles, domine de tous côtés le cirque verdoyant du Forez. C'est un enchantement !

L'église. — Nous gagnons ensuite l'église. Environnées, ainsi que les bâtiments prieuraux, de vestiges importants des ouvrages défensifs d'une place forte, ces constructions religieuses ont un aspect militaire, qui n'est d'ailleurs pas très rare dans les édifices ecclésiastiques du Forez. L'église elle-même, à ce point de vue, est caractéristique, avec son clocher carré, véritable bastion, encore muni de ses créneaux, qui paraît remonter au XIVe siècle.

Cette église, qui a de la grandeur et d'intéressantes parties, est une romane, souvent et profondément remaniée. Sans m'aviser de la décrire, je dirai simplement qu'elle renferme quelques plates tombes, dont une surtout, qui a été heureusement dressée contre un mur, attire l'attention de nos excursionnistes. Elle porte l'effigie et l'épitaphe de Renaud de Bourbon, archevêque de Narbonne et prieur de Montverdun, mort en 1482. Je dirai encore que, dans l'abside, une table d'autel à rebords, fort ancienne et curieuse, recouvre le tombeau de saint Porcaire, patron de l'église, martyrisé au VIIIe siècle par les Sarrasins, à Montverdun même, assure la légende. Mais, depuis un temps probablement assez reculé, les ossements du martyr ont été extraits du tombeau, pour être exposés à la vénération des fidèles. Ces reliques avaient déjà changé plusieurs fois de monstrances, lorsque, au XVIIe siècle, l'archevêque de Lyon, Camille de Neufville, prélat magnifique, leur fit don d'une splendide châsse d'argent. Plus favorisée que tant d'autres, cette pièce insigne d'orfè-



vrerie, ayant eu la chance d'échapper aux convoitises sauvages, est toujours à Montverdun. M. le curé, qui veille sur elle avec une pieuse et attentive sollicitude, nous propose obligeamment de la venir voir au presbytère, je veux dire au prieuré. Par la même occasion, nous visiterons le vieux logis.

Le prieuré. — C'est une vaste construction, dont les décorations et aménagements indiquent la fin du xv[e] siècle et le cours du siècle suivant. L'archevêque Renaud de Bourbon a marqué, par une belle cheminée à ses armes, qu'il prit une part importante à ces travaux. Mais les restes curieux de peintures murales, qui paraissent remonter à la fin du xiv[e] siècle, et où des anges et des oiseaux déploient leurs ailes, parmi des rinceaux et des écussons, prouvent que les embellissements effectués par le prince prieur, probablement peu avant 1487, date de sa mort, n'étaient pas les premiers. Ils furent poursuivis sous l'administration de ses successeurs. C'est à ces derniers qu'il convient, sans doute, d'attribuer un long bâtiment à la toiture débordante, sorte de galerie assez pittoresquement portée sur des membrures et des piliers de bois.

La châsse de saint Porcaire. — Après ce coup d'œil sur le prieuré, nous sommes admis à contempler la châsse de saint Porcaire. C'est véritablement un joyau de premier ordre, dont la composition distinguée, la richesse de décor et l'incroyable perfection d'exécution font singulièrement honneur à l'art des orfèvres français du xvii[e] siècle en général et, en particulier, à l'atelier d'où sortit le chef-d'œuvre, atelier lyonnais très probablement. Ce joyau a, de plus, le prestige qui s'attache aux objets extrêmement rares, les grands reliquaires anciens, en métal précieux, or ou argent, ayant été, presque tous, voués à la destruction. Il convient, enfin, de remarquer que le don royal de Monseigneur de Neufville est un document précieux pour l'histoire de l'orfèvrerie religieuse, parce que la date précise de sa fabrication est connue. On sait, en effet, par le procès-verbal d'inauguration, que la « capsa argentea » reçut le dépôt des reliques du saint, le 27 mars 1687 (1).

Dans le rapport de M. Léon Palustre, concernant la visite faite à la châsse, en 1885, par les membres de la Société française d'archéologie, réunis en congrès à Montbrison (2), on est surpris de lire qu'aux yeux du savant rapporteur, une particularité caractéristique de cette pièce

(1) « Congrès archéologique de France, VII[e] session, séances tenues à Montbrison en 1885. » Paris, H. Champion, 1886. *La Châsse de Montverdun*, par M. Léon Palustre, p. 392.

(2) *Ibid.*

est le renoncement total aux formes architecturales, dont s'inspiraient précédemment les ciseleurs de ces sortes de meubles. « Nous ne sommes plus, écrit-il, devant une église en miniature, mais devant un grand coffret ajouré (1). » L'affirmation étonne, en face de cet édifice d'argent qui s'ouvre, sur ses façades, par des arcades en plein-cintre, et que coiffe un toit à quatre pentes, parfaitement correct. Evidemment, ce n'est pas la maquette d'une cathédrale, mais c'est fort bien le modèle d'une chapelle ou d'un oratoire, tel que le pouvait concevoir un sculpteur de la fin du XVII[e] siècle.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, la belle châsse est vide ! Son précieux contenu a été transféré dans un autre reliquaire de même forme et, — approximativement, — de même ornementation, paraissant ancien, d'ailleurs, mais modestement en bois. Ainsi, le saint possède une châsse de tous les jours, et une autre des dimanches ! C'est, actuellement, celle de tous les jours qui sert et, comme elle est scellée du sceau de l'archevêché de Lyon, il ne faut plus songer à scruter son contenu. C'est une déception, parce que nous savons que, parmi des lambeaux de très vieux tissus qui enveloppaient les ossements, se trouve un fragment de velours bleu, brodé de fleurs de lys d'or et barré, en diagonale, d'une bande rouge. Ce sont donc les armes de nos ducs, dont la présence, ici, permet l'hypothèse très fondée qu'il s'agit des armes du cardinal Charles de Bourbon.

A force d'attention, cependant, nous parvenons à apercevoir l'inestimable broderie, mais il faut renoncer à l'espoir de photographier cette autre relique !

Les assistants au congrès archéologique de 1885 eurent plus de chance. En leur faveur, l'autorité diocésaine autorisa l'ouverture du reliquaire, qui était clos depuis sa donation, en 1687.

Le rapport de M. Palustre rend compte de cette ouverture et mentionne le velours aux armes présumées du cardinal bourbonien, ainsi qu'un « fer de lance à ailettes », qui servit, selon la tradition, au meurtre du saint.

A titre de consolation, je rappelle ce texte pendant que nous descendons de la butte.

Chalain-d'Uzore. — Décidément, nous avons « pris » du retard. L'heure prévue du départ, 3 heures, n'est plus depuis trop longtemps ! On se hâte de remonter en voiture. Et nous filons dans la plaine, molle

(1) « Congrès archéologique de France, VII[e] session, séances tenues à Montbrison en 1885. » Paris, H. Champion, 1886. *La Châsse de Montverdun*, par M. Léon Palustre, p. 392.



et unie, respirant l'haleine un peu moite des étangs du voisinage. Il y en a trois renommés, parce qu'ils sont très grands, très vieux et très nobles. On les nomma successivement les étangs « des Comtes », puis « des Ducs » et enfin « du Roi ». Leur état civil résume l'histoire du Forez !

On ne compte guère que sept kilomètres du mont Verdun au mont d'Uzore (ou d'Isoure), c'est-à-dire à ce prolongement méridional du mont, sur le versant duquel le village de Chalain, *Chalannus in Yzouro*, s'est joliment groupé autour de son église et de son château.

Chemin faisant, on nous dit que Chalain est couché sur un lit antique, où abondent les épaves contemporaines des Césars. Mais le fait est banal, dans ce Forez doux et facile qui plut aux conquérants. Je n'insiste point, d'autant que nous voilà arrivés, et que ce qui frappe nos yeux, là où s'arrêtent nos voitures, est d'un pittoresque si charmant que nous ne songeons plus qu'à regarder. C'est une haute porte, reste de fortifications médiévales, qui encadre, de l'ogive très pure de sa voûte, le tableau en perspective de l'église et du château, familièrement soudés. « – Le délicieux motif de carte postale ! » s'écrie un militant de l'objectif. Ce photographe « voit petit », mais il voit bien !

L'église. — C'est un sanctuaire roman qui, sans avoir des proportions monumentales, est loin de manquer de mérite. Il n'a qu'une seule nef, mais la coupole octogonale de son transept est intéressante, l'abside et les absidioles de son chevet ont du caractère et, extérieurement, le clocher rectangulaire, qui s'élève de la coupole, a de l'élan.

Le château. — Nous y sommes reçus très affablement par Mme Rambau, la châtelaine, qui met la plus obligeante complaisance à guider et à renseigner notre caravane, que vient de rallier — bonne fortune très appréciée – Mme Odile de Bonand, née de Maux.

Ce château, dont certains témoins, notamment quelques vestiges de maçonneries militaires, accompagnées de fossés, indiquent qu'il était déjà debout dans le haut Moyen-Age, a été magnifiquement refait, au XVIe siècle, pour les Lévis-Couzan qui, en maints endroits, ont marqué de leurs armes ces beaux travaux.

Mais, depuis fort longtemps, la partie habitée est réduite à une aile, d'ailleurs à peu près refaite au XVIIe siècle (1). Les admirables

(1) M. Rochigneux est au fait de preuves, établissant que certaines toitures du château, avant ces retouches du XVIIe siècle, étaient recouvertes en tuiles

architectures et décorations de la Renaissance que nous visitons, beaucoup trop vite, à notre gré, — nous sommes talonnés par un horaire inexorable ! — règnent dans le reste du logis, utilisé généralement comme lieu de dépôts. Je me hâte d'ajouter que les propriétaires de Chalain, appréciateurs éclairés de ses beautés, les conservent avec la plus louable sollicitude. Et combien ce château, que les siècles seuls touchèrent, ce château, usé par le temps, mais toujours respecté par les ravaudeurs funestes, est plus émouvant, plus expressif, dans son loyal délabrement, que tel autre remis à neuf !

La cour intérieure, par exemple, avec la parure à demi ruinée de ses arcades et de ses colonnes, est délicieusement suggestive. Elle évoque quelque décor antique, elle fait penser au péristyle d'une villa romaine. A la vérité, l'archéologue attentif, par devoir professionnel, à brider son imagination et à n'admettre que la réalité des choses, se contente de constater que cette cour est cernée, sur un de ses côtés, par les fines arcades cintrées d'une galerie construite à l'époque de la Renaissance. Il note, avec d'équitables louanges, les pilastres qui élèvent leurs chapiteaux corinthiens entre ces arcades. Enfin, il constate que plusieurs des clés de ces dernières sont ornées des armoiries des Lévis.

Cependant, cet archéologue consciencieux ne manque pas d'observer la colonnade qui longe le côté méridional de la cour, soutenant un toit de fortune, et accorde volontiers qu'elle devait, primitivement, surmonter la galerie des arcades, selon l'élégante ordonnance de La Bastie.

Et c'est bien le moment de constater, — après beaucoup d'autres, d'ailleurs, — l'influence considérable des architectes et décorateurs de Claude d'Urfé sur les bâtisseurs de son temps. L'atelier de la vallée du Lignon rayonna au loin. *Le style de La Bastie* fit école et fleurit le Forez !

Ce château de Chalain, en particulier, est partout pénétré de cette influence. Dans la galerie que nous admirons, en ce moment, s'ouvrent

vernissées polychromes, analogues à celles dont les charmantes combinaisons se voient toujours sur quelques toits foréziens, notamment sur ceux des églises de la Bénisson-Dieu et d'Ambierle. Une autre église de la frontière, du côté du Bourbonnais, l'ancienne collégiale de Montaigüet, présentait la même particularité. Je cite avec intention cette collégiale, parce que nous savons qu'elle fut élevée, à la fin du XVe siecle, par Pierre de La Fin, abbé de la Bénisson-Dieu, et, — précisément, — restaurateur de l'église de son abbaye. Ne serait-on pas autorisé à inférer de là que cet abbé, bâtisseur acharné et très original, fut l'introducteur en Forez de ce mode de couverture ?



cinq portes, dont la magnificence est toute urféenne. Elle l'est aussi bien par la distinction des sculptures de la pierre, où l'on reconnait encore des rehauts d'or, que par l'élégance des sculptures du bois, certaines de ces portes ayant conservé leurs vantaux primitifs. J'ajouterai que ces portes, selon le goût du temps, sont *parlantes* et saluent le visiteur par de belles sentences latines, tracées sur leurs entablements.

La plus ornée de ces portes, qui s'ouvre près du chevet de l'église mitoyenne, donne accès à une salle, où nous avons une cheminée à voir. Au moment de franchir l'huis magnifique, nous remarquons, encastré dans la muraille, au-dessus des riches décors, et un peu surpris de se trouver là, un écusson ogival inscrit dans un quadrilobe. L'écusson porte, sculptées dans la pierre et fort bien conservées, les armes réunies du duc Louis II de Bourbon et de sa femme, Anne Dauphine. Ce symbole héraldique de l'union du Forez au Bourbonnais paraît avoir été très répandu, soit par Louis II, soit par sa femme, et toujours dans ce quadrilobe, d'ailleurs fort élégant. C'était, sans doute, le modèle officiel, le modèle de la chancellerie ducale. Nous le retrouverons, et j'en reparlerai. Pour le moment, c'est une cheminée que nous cherchons.

Nous voilà donc dans une salle de proportions imposantes, la plus vaste du château. C'était, nous assure-t-on, la « salle de justice ». Avait-elle cette destination ? Il est possible, mais elle en eut d'autres. Aussi, vaut-il mieux généraliser, et y voir le local d'apparat où se tenaient les assemblées.

Tout est grand, ici, et la cheminée est peut-être une des plus grandes de son temps. Malheureusement, un fâcheux plancher règne maintenant à mi-hauteur de la salle et relègue le couronnement de cet âtre géant à un étage supérieur. Aussi, est-il peu aisé de juger, dans son ensemble, cet ouvrage de pierre, d'une ordonnance un peu théâtrale, très imposant cependant, et remarquable par sa libre et large exécution. Comme sur les portes de la galerie, des traces de dorures sont toujours visibles. Enfin, cette cheminée est datée. Ce n'est point son moindre mérite. On lit, en effet, inscrite dans son décor, la date de 1562, qui marque vraisemblablement le millésime des embellissements dont Chalain fut l'objet au XVIe siècle.

C'est notre ultime observation, 5 heures viennent de sonner, il faut partir ! L'urgence est telle, que nous devons renoncer à voir le « cabinet de curiosités » qu'une initiative avisée a institué dans la vieille demeure ! Nous prenons congé de Mme Rambau, emportant le souvenir reconnaissant de son parfait accueil.

Chandieu. — C'est encore une porte ogivale, une porte que couronnent toujours les festons ajourés de ses mâchicoulis, qui donne accès au vieux Chandieu, surtout à sa citadelle monacale, si étonnante, si en dehors des communes choses !

D'ailleurs, dans cet endroit extraordinaire, tout va être, pour nous, en dehors des communes choses ! Nous avons d'abord le vrai plaisir de trouver M. Rochigneux, bibliothécaire de la Diana, une des lumières de la savante Compagnie et le plus obligeant des confrères en archéologie, qui nous accoste à l'ombre des fortifications, dont il a été l'excellent monographe (1). Ne nous annonce-t-il pas que M. Charvet, maire de Chandieu, entouré de son conseil municipal, nous attend, à l'entrée de sa petite cité ? Nous voilà confondus et n'en croyant pas nos oreilles, mais bien forcés de nous rendre à l'évidence, lorsque cet aimable maire, accompagné, en effet, de ses conseillers, s'approche des visiteurs bourbonnais et leur souhaite la bienvenue en termes chaleureux.

Nous sommes vivement touchés, nous l'exprimons avec émotion ! C'est que, en vérité, nous avons peu l'habitude, dans nos ordinaires pérégrinations, d'être l'objet de semblables réceptions de la part des corps de ville ! Mais a-t-elle bien sa pareille, cette municipalité de Chandieu, qui aime d'une telle affection, touchante et admirable, ses vieux monuments urbains, qu'elle a une sorte de gratitude affectueuse pour ceux qui les visitent, touristes favorisés qu'elle comble d'honneurs.

Le spectacle n'est point banal de notre cortège devenu quasiment officiel, qui s'avance alors dans la rue étroite, aux petites maisons pressées et pittoresques, dont les portes et les fenêtres se sont peuplées de spectateurs émerveillés !

M. Charvet, charmant causeur et très intéressant, nous entretient, chemin faisant, de sa sollicitude pour les édifices que nous allons admirer et de ses intelligentes vues à leur égard. Et nous arrivons ainsi devant l'extraordinaire église, l'église-forteresse, à la porte de laquelle nous saluons respectueusement le vénérable curé, M. l'abbé Marsanne.

L'église. — Avant tout, les renseignements essentiels sur l'église et les constructions adjacentes sont brièvement donnés. Ces édifices, dont les parties les plus anciennes ne semblent pas antérieures au commencement du XII[e] siècle, constituaient un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Manglieu, en Auvergne.

(1) F. THIOLLIER, *Le Forez*, pp. 272-275.

L'église a trois nefs, avec son transept à coupole, portant le clocher, avec son chevet tréflé, avec ses rudes chapiteaux, où l'on distingue des feuillages, parfois animés de figures humaines et d'oiseaux, est une romane solidement constituée et pleine de caractère, qui dénonce son origine par un assez fort accent auvergnat.

La crypte. — Elle possède une importante crypte, que nous visitons avec le plus sérieux intérêt. Cette crypte règne sous le chœur. Dotée de trois absides et de trois nefs, c'est une véritable petite église, ramassée, robuste et si parfaitement proportionnée qu'elle reste, malgré son exiguïté, paradoxalement imposante. Mais elle a un autre mérite, que de vastes basiliques n'ont pas toujours au même degré. Dans le demi-jour crépusculaire, qui dévoile doucement les réductions harmonieuses de ses voûtes et de ses colonnes, elle est émouvante et donne une forte impression religieuse.

Les fonts baptismaux. — De retour dans l'église supérieure, on nous montre encore l'armoire des fonts baptismaux. Sa grâce souple et légère contraste avec l'austérité rigide des maçonneries environnantes. C'est que ce n'est pas un monument chargé d'années. Les petits « Ségusiens », contemporains de Louis le Gros ou de Philippe-Auguste, n'y reçurent point l'eau du baptême. Pour tout dire, c'est un charmant meuble du XVIII[e] siècle. Il est en forme de rotonde et ses boiseries sont élégamment sculptées et dorées. Mais il tire son principal agrément des trois tableaux en bas-relief qui décorent son pourtour et qui préviennent de sa destination. La fâcheuse aventure d'Adam et d'Ève s'y déroule, en effet. On voit nos premiers parents tentés par l'insidieux serpent, puis frappés par la condamnation divine, et enfin expulsés du paradis terrestre par l'ange à l'épée flamboyante. Ces diverses scènes sont traitées avec une aisance et une vivacité qui enchantent, et l'on déplore la modestie de leur auteur, resté anonyme.

Le reliquaire de saint Domnin. — Peut-être, certains débris de sculptures en bois, de la fin du XV[e] siècle, auraient-ils moins attiré notre attention, si nous n'avions pas appris qu'ils proviennent d'une châsse où furent les reliques de saint Domnin. Mais nous devons bien une mention à ces fragments, auxquels s'attache le nom d'un martyr qui passa, pendant quelque temps, pour avoir arrosé de son sang la terre bourbonnaise. Tant y a que le bienheureux s'était vu admis dans le *Propre des Saints* du diocèse de Moulins ! A la vérité, il y demeura peu et seulement jusqu'au jour où fut reconnue la bévue

de l'hagiographe, mauvais lecteur de noms géographiques, qui l'y avait introduit...

En sortant, un brave conseiller municipal, qui s'est attaché à mes pas, me désigne de la main, établi au plus haut de la façade du sanctuaire, un essaim aux actives petites ouvrières ailées. Il reste silencieux, mais je vois bien qu'il admire les bestioles, parce qu'elles parfument de leur miel sa chère église !

Les fortifications de l'église. — C'est au XIVe siècle que cette église reçut les fortifications, qui en ont fait un des édifices religieux les plus surprenants de France.

On reste pénétré d'admiration pour le constructeur respectueux et pratique qui blinda et arma le pacifique monument, au point d'en faire une formidable forteresse, tout en s'appliquant à ne le point trop mutiler. Il sut, à cette fin, utiliser avec une remarquable entente les contours et les saillies de la vieille architecture.

Sans entrer dans le détail de la transformation, et pour ne noter seulement que nos rapides observations de passants, n'avons-nous pas constaté, par exemple, l'adroite utilisation des absides, devenues les solides assises des tours, érigées au chevet du sanctuaire ? Mais, ce qui a frappé tous les yeux, ce qui, d'ailleurs, donne à ces ouvrages leur physionomie propre, c'est le système uniforme et très particulier de fortification des murailles, non seulement de l'église, mais encore des bâtiments du prieuré. Ces murailles, dont l'ensemble dessine un vaste quadrilatère, possédaient, antérieurement aux travaux militaires, des contreforts régulièrement espacés qui ont servi de point d'appui à de grandes arcades-mâchicoulis.

Les membres du Congrès archéologique de Montbrison, qui visitèrent Chandieu, furent particulièrement intéressés par ce système défensif, rare, non seulement en Forez, mais dans tout le Centre de la France.

L'habile architecte, qui l'introduisit ici, connaissait, peut-être, le château des papes à Avignon, ou encore l'ancienne cathédrale d'Agde, dont les fortifications ont une sérieuse parenté avec celles que nous admirons en ce moment ?

Le lunch au prieuré. — Par une manœuvre dont nous connaîtrons sans retard l'extrême amabilité, M. Charvet nous conduit au prieuré. Nous sommes introduits d'abord dans une salle du rez-de-chaussée, qu'illustrent les vestiges de curieuses peintures murales. Ces vestiges, retrouvés en 1894 et malheureusement bien effacés, permettent cependant de distinguer encore quelques motifs caractéristiques et, en particulier, la silhouette d'un noble personnage, qui a son écu et



son casque suspendus à un arbre voisin. Le style de cette représentation paraît indiquer la fin du XIVᵉ siècle (1).

Cependant, M. le maire nous tire de notre contemplation et nous conduit à l'étage supérieur. Là, une nouvelle et très agréable surprise nous attendait : un lunch fort élégant est servi. Les coupes de champagne se remplissent et M. Flament, porte-parole présidentiel, qui ne se ménage pas, en profite pour exprimer éloquemment à notre amphitryon les sentiments de gratitude de tous. Il loue les parfaits édiles de Chandieu et ajoute excellemment qu'il les faudrait proposer comme modèles à tant d'autres municipalités dépositaires inconscientes et dissipatrices du trésor d'art de la vieille France.

Montbrison. — Le panorama archaïque de Montbrison s'offre à nos yeux, précisément à cet instant où le soleil couchant enlumine d'or rouge les dômes et les clochers. On a vu des silhouettes de villes comme celle-ci, dans les « très grans moult belles et riches heures », qu'historiaient les maîtres miniaturistes du XVᵉ siècle : c'est délicieux !

Comme le mont Verdun, comme le mont d'Uzore, le *mont Brison* est un cône volcanique, aux pentes régulières, sur lesquelles les maisons s'étagent.

Influencés, peut-être, par l'immobilité silencieuse de la ville, d'ingénieux savants ont avancé que, dans une antiquité très lointaine, il y eut là un temple, dédié à une certaine « Briso », déesse du sommeil et des songes, qui laissa à la butte son nom et ses clients. Mais il paraît que ces savants avaient plus d'imagination que de preuves ! Cependant, d'autres docteurs, moins romantiques, et probablement plus avisés, pensent que le château fort, alors assis au sommet du mont, attira les premiers habitants sous l'ombre rassurante de ses murailles, et qu'il fut le véritable fondateur de la ville... Aujourd'hui, c'est un calvaire qui érige ses croix sur les décombres de la forteresse écroulée. Ayant perdu son cimier féodal, Montbrison, pieusement, l'a remplacé par le saint emblème du Golgotha !

Aussi bien, l'ancienne capitale du Forez, recueillie et même un peu austère, a-t-elle l'aspect profondément religieux. C'est une vieille ville, qui a moins souffert que d'autres de l'abominable modernisation. Nombre de ses rues datent des temps pieux. Ses logis ont de la gravité !

Ce sont les renseignements et les impressions que nos excursion-

(1) Voyez, au sujet de cette décoration : *Les Peintures murales du Moyen-Age et de la Renaissance en Forez.* — Impr. Eleuthère Brossard, Montbrison, 1900. Un vol. in-f°, p. 62.



nistes reçoivent, dès leur arrivée. Profitant des ultimes lueurs du jour, ils se répandent aussitôt dans la ville. Ils s'offrent une vue générale, en attendant les vues particulières. Néanmoins, protocolaires et respectueux, leur premier hommage est pour la grande église noble et vénérable, pour *Notre-Dame*, déjà assombrie par la nuit qui approche. Aussi, la flânerie ne se prolonge-t-elle pas autant qu'on l'eût souhaité. Longeant le *Vizézy*, la jolie rivière urbaine, qui, en bonne bourgeoise, bavarde près des maisons, notre troupe s'arrête sur le seuil du dernier édifice montbrisonnais qu'elle fréquentera ce soir. Ce n'est pas un édifice très ancien, et l'archéologie n'est point son affaire. Mais il a d'autres mérites : c'est l'*hôtel du Lion-d'Or*.

II

La Journée glorieuse

Qui donc a déconsidéré le 13e jour du mois par tant de méchants propos, d'allégations mensongères ? J'apporte la preuve que ce quantième vilipendé est, à l'occasion, singulièrement propice !...

On se lève tôt, le lundi 13 juin ! C'est qu'il s'agit de visiter..., d'entrevoir, tout au moins, les principaux monuments de la ville, avant 9 heures et demie du matin. N'est-ce pas l'heure du train qui conduira notre caravane à Sury, et qui, au surplus, doit amener de Moulins les excursionnistes de la dernière heure, « les messieurs prêtres », retenus chez eux hier, dimanche, par leur ministère.

Très gracieusement, M. Rochigneux a donné un guide aux touristes. Plusieurs en profitent. D'autres, plus indépendants, amis de l'imprévu, partent seuls. On ne se promena pas en cortège, et l'itinéraire varia, selon la fantaisie des groupes.

La collégiale de Notre-Dame-d'Espérance. — Cependant, de nouveau, la collégiale de Notre-Dame attire, de suite, le plus grand nombre. Nous revoyons, — en plein soleil, cette fois, — l'église, dont le beau corps harmonieux semble protester contre l'histoire de sa lente croissance.

Quoi qu'il en soit, la vérité est que, fondée dans le premier quart du XIIIe siècle par le comte de Forez Guy IV, elle ne fut pourvue de ses dernières travées et de sa façade qu'au cours du XVe, et par les soins généreux de nos ducs, qui, depuis Louis II, n'avaient guère cessé de travailler à son achèvement.

Est-il bien urgent de rappeler que Notre-Dame-d'Espérance est une vaste église à trois nefs, amplifiée encore par les chapelles qui s'ou-

vrent sur ses bas-côtés ? Alors, pour ne rien négliger d'essentiel, il faut ajouter que cette église n'a point de transept, et que sa maîtresse nef rejoint directement le sanctuaire, qui est du XIIIe siècle, et qui représente, avec son chevet à pans, la partie la plus vénérable du monument.

Dans ce sanctuaire, nous avons vu la statue « gisante » du comte Guy IV, encore belle, malgré de profondes et irréparables mutilations. Ainsi, le fondateur de Notre-Dame doit à une attention des architectes de l'Etat, d'avoir eu son effigie replacée sous les voûtes mêmes qu'il édifia !

Et, pendant que nous faisons cette réflexion, M. Rochigneux, qui veut flatter notre loyalisme bourbonnais, nous entraîne dans la nef et nous montre deux écussons qui occupent, chacun à part, les chapiteaux de deux des hautes colonnes. L'un de ces écussons porte les armes seules de notre duc Louis II. L'autre, présente encore ces mêmes armes, mais associées à celles d'Anne Dauphine.

Passant alors à l'examen de quelques détails de l'architecture extérieure de l'église, nous admirons le portail en application, portail du XVe siècle, dont les quatre voussures sont meublées d'élégantes niches étagées, malheureusement désertes. Mais, malgré cette dépopulation et encore d'autres malheurs, il demeure opulent. Un écusson aux armes de Charles Ier de Bourbon a trouvé sa place au-dessus de cette porte, entre la pointe de l'ogive de sa voûte et l'accolade à crochets frisés qui en orne l'extrados.

Des deux puissants clochers rectangulaires qui flanquent son entrée, un seul, celui de gauche, a été achevé et porte, avec un robuste élan, au-dessus des combles de l'édifice, son campanile (1), percé, au plus haut, sur ses quatre faces, de deux étages d'ouvertures

(1) De son ancien carillon, le clocher de Notre-Dame n'a conservé que « Sauveterre », la maîtresse cloche que le duc Pierre II de Bourbon lui donna en 15 2. Elle ne pèse pas moins de 8.000 kilos, et sa voix magnifique fait justement l'orgueil des Montbrisonnais. Cette cloche, par la hardiesse et la beauté de sa fonte, et par l'élégance des inscriptions et médaillons qui la décorent, passe pour l'une des plus belles sonneuses anciennes, non seulement du Forez, mais encore du Lyonnais.

Parmi les autres cloches de la collégiale, détruites sous la Révolution, figurait la cloche dite « *Bourbon* », d'abord offerte par Guy VII, au nom de sa femme Jeanne de Bourbon, puis brisée sous le duc Jean et refondue par le successeur de ce prince au comté de Forez, le duc Pierre II, donateur de « Sauveterre ». L'une des inscriptions de « Bourbon » était : « *Bourbon vocor, sancta Barbara, ora pro nobis, anno* MCCCC *octogesimo* VIII. » (D'après une communication de M. Rochigneux.)

accouplées. Celles du premier de ces étages arborent les armes des princes et princesses de la maison de Bourbon qui contribuèrent aux travaux de l'église et, en particulier, un blason du cardinal Charles de Bourbon, sur lequel je reviendrai. D'ailleurs, ces écus divers sont répétés sous la corniche, où s'arrête, actuellement, la maçonnerie du clocher.

Avant de nous éloigner de Notre-Dame-d'Espérance, nous donnons un légitime tribut d'éloge à l'exquis petit porche, construit dans le premier quart du XIV[e] siècle, qui abrite une entrée latérale, côté nord. Rien de plus léger, rien de plus charmant que les deux arcades frangées de lobes, qui portent la voûte en avant, et se rejoignent à angle droit, sur une seule et fine colonne, au chapiteau feuillagé ! C'est un modèle du genre, qu'aucun traité d'architecture ne devrait négliger de donner en exemple.

Le missel du cardinal Charles de Bourbon. — Pendant que nous marchons dans l'ombre de la collégiale, les souvenirs touchant son ancien personnel ecclésiastique sont évoqués. M. Rochigneux nous parle des chanoines (1), dont plusieurs furent de savants hommes, très notoires. Il nous parle de leur vie studieuse, du foyer intellectuel qu'ils entretinrent à Montbrison. Il nous dit que ces religieux possédaient une bibliothèque considérable, constamment enrichie par nos ducs et les autres princes de leur maison.

Des livres provenant de ce fond, un seul, bien et dûment pourvu de son certificat d'origine, est signalé à Montbrison. Et le bon hasard fait que celui-là présente, pour nous, un intérêt tout particulier ! C'est un missel, imprimé à Lyon en 1487, sous l'épiscopat et par les soins du cardinal Charles de Bourbon. La bibliothèque de la ville le conserve et s'en glorifie. Ce livre a une page d'armoiries qui enchantera nos « héraldisants », mais, avant de le présenter, avant de parler du *contenu*, il faut dire un mot du *contenant*.

Sur le dos de sa reliure en basane noire, reliure très fatiguée, qui dénonce, cependant, l'intervention d'un relieur assez moderne, et, probablement, du XVIII[e] siècle, on lit, « poussé » en majuscules romaines, le titre suivant : « MISSALE ECCLESIÆ REGIÆ MONTBRISONIS ». Le volume est doré sur tranches.

C'est un in-f°, imprimé sur vélin en caractères gothiques bleus, rouges et noirs. Les marges sont souvent ornées de riches enlumi-

(1) La chronologie des chanoines de Notre-Dame-d'Espérance fournit des noms bourbonnais, parmi lesquels j'ai noté : Gilbert de La Fin, abbé commendataire de la Benisson-Dieu (1510) ; Pierre des Escures, 24[e] doyen (1514) ; Emmanuel-François-Philippe de Lingendes, 33[e] doyen (1665).



nures, fort bien conservées. Des lettres majuscules sont également en couleur. M. Rochigneux, qui m'a donné ces détails et qui a bien voulu compter pour moi les feuillets de l'incunable, en a trouvé 327, parmi lesquels le 314e a été refait à la main. D'ailleurs, ce recensement dénonce d'autres lacunes (1). Mais, heureusement, le feuillet de la fin subsiste, qui porte, au recto, la belle planche à pleine page, imprimée en rouge, et représentant les armoiries et les emblèmes du cardinal Charles de Bourbon.

Le fac-simile, que l'on a sous les yeux, de cette opulente *marque*

(1) Cela ressort de la description qui suit, et que M. le chanoine Reure a bien voulu me donner, après examen d'un des exemplaires du missel, conservés à la Bibliothèque de Lyon. Le savant et obligeant chanoine a complété ce signalement par d'intéressants renseignements, dont j'ai fait un ample profit : « Vol. in-f°. — 10 ff. non ch. CCCXXVIII ff. ch. et une planche en rouge — caractères gothiques rouges et noirs ; — 2 colonnes à 31 lignes par page, ou 14 lignes pour le canon, ou 7 lignes de plain-chant. Pas de titre général, ni de titres courants, 2 planches noires à pleine page, avant le canon. Au v° du f. CCCXXVII, seconde colonne, en rouge :

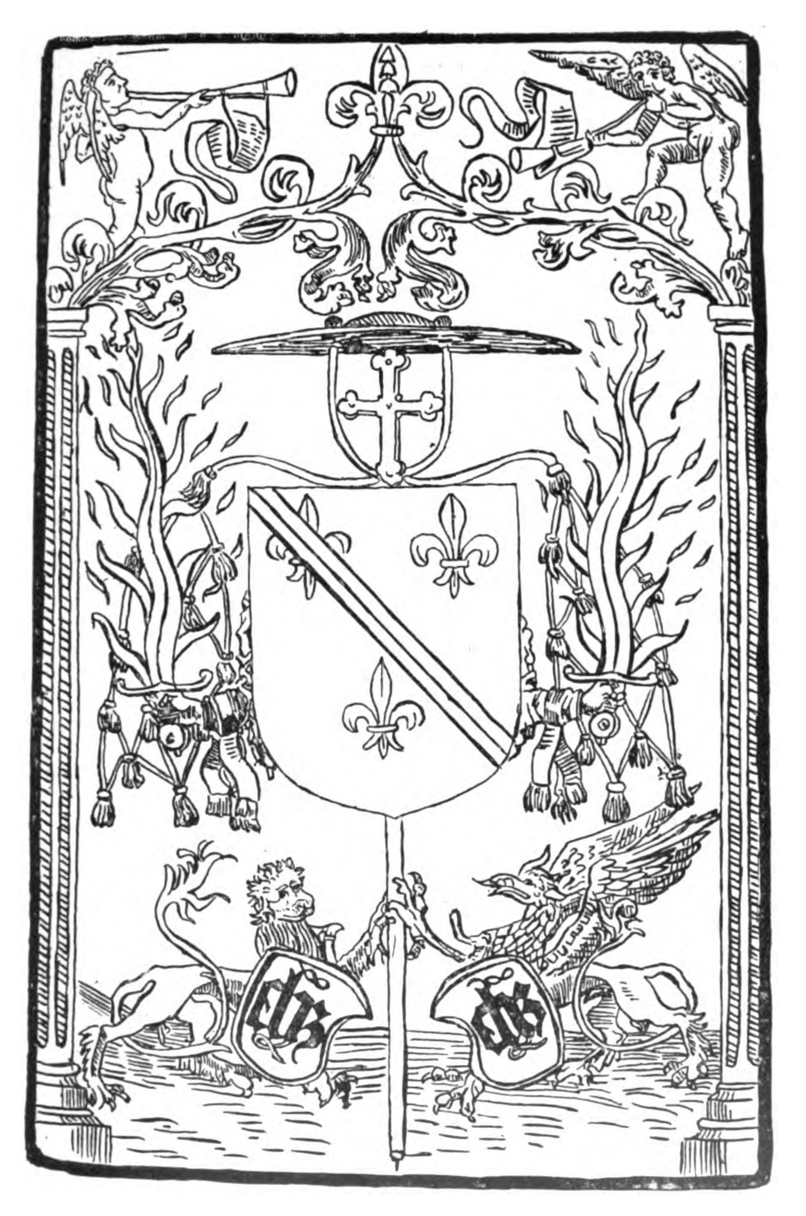
Sub reueredissimo in cristo... dño carolo... cardiāli borboīo... Archiepō et comite lugd... missalę sub ritu et usu sctę ecclę lugd... visitatu... lugd impressu p... Jo Alemanū d Magontia ipressorę feliciter finit.

Sub anno incarnatōis dnicę M CCCC L XXX VII.

Cet imprimeur « Johannes, allemand », n'indique pas son nom de famille. Mais M. Claudin a montré que Jean, allemand, est le même que Jean Neumeister, dit d'Albi. Le missel de Lyon, en effet, est imprimé avec les mêmes caractères que le missel d'Albi (1484). M. Claudin (*Origines de l'imprimerie à Albi*, 1880) en a donné deux planches fac-simile (pp. 32-33), et, aussi (p. 71), les armes du cardinal de Bourbon (Mlle Pellechet : dans le Catalogue des incunables de la Bibliothèque de Lyon, 1893).

La Bibliothèque de Lyon possède sept exemplaires du missel de Bourbon, dont deux sur vélin. L'un de ces derniers porte, à plusieurs feuillets, un écusson vairé d'or et de sinople, de « Guichardus de Pavye », fils de Simon de Pavie, médecin de Louis XI, religieux d'Ainay à Lyon. La planche aux armes du cardinal de Bourbon manque. Mlle Pellechet remarque que le 1er f. a dû être réimprimé, car il offre des différences notables avec les autres exemplaires, dans les abréviations et les coupures de lignes. Le second exemplaire sur vélin est relié aux armes de Jean de Peysat, lyonnais bien connu ; les deux gravures du canon ont été enluminées. Sur plusieurs pages sont des bordures peintes et rehaussées d'or. Mais on a enlevé la planche des armes du cardinal de Bourbon. (D'après M. le chanoine Reure.)

Société d'Emulation du Bourbonnais



Les Armoiries et Emblèmes du cardinal Charles de Bourbon

Tirés de l'exemplaire de son Missel
que conserve la bibliothèque de Montbrison

de livre, véritable « *ex libris* » du prince-pontife, montre le beau style et le mérite décoratif de l'original. Le blason ogival *d'azur aux trois fleurs de lys d'or et au bâton de gueules brochant sur le tout*, pend d'une haute croix, que surmonte le chapeau cardinalice. Les cordons de ce chapeau tombent, à droite et à gauche du blason, sur des dextrochères, vêtus du manipule, et tenant en main « une épée flamboyante pointée vers le ciel », emblème particulier du cardinal. Sur le terrain, accostant la hampe de la croix, un lion et un griffon sont, chacun, pourvus d'un écusson, meublé de l'entrelacement des lettres C.H.S., en caractères gothiques, résumé monogrammatique de « Charles ». Enfin, tout le tableau apparaît sous un portique, dont l'ogive est formée par l'élégante rencontre de rameaux au feuillage stylisé, qu'animent deux anges, sonneurs d'olifant.

L'abbé F. Renon, dans sa « chronique de la collégiale de Montbrison » (1), a donné la description du même blason, accompagné des mêmes emblèmes, relevé par lui sur une fenêtre du clocher de son église. Mais, mentionnant les lettres tracées sur les petits écussons du lion et du griffon, il a cru y reconnaître l'abréviation de « Christus » (2). Cette erreur, que feu L. du Broc de Segange a également commise (3), s'explique fort bien, parce que l'artiste, qui enlaça les lettres, s'appliqua à leur donner, par flatterie pour le cardinal, l'aspect du monogramme du Christ...

La Diana. — Elle fait face au chevet de la collégiale. Elle est là, près de nous ! Et personne ne résiste à la tentation de lui faire une première visite, visite matinale, visite intime, avant la solennelle réception !

On explique aux arrivants que la façade moderne du monument, construite dans ce style médiéval où se reconnaît l'influence de Viollet-Leduc, remonte à 1862, et marque la date du rachat de l'incomparable salle par la ville de Montbrison. On leur explique encore que tout cela se fit sous l'initiative généreuse de M. de Persigny, qui fut un dévoué fils du Forez.

Enfin, ceux qu'étonnent les deux chiens, qui, inquiets et le nez au vent, se tiennent sur le couronnement de cette façade, apprennent que l'architecte, influencé par le nom mythologique de la vénérable nef, comptait dresser, au plus haut de son œuvre, une statue de

(1) *Chronique de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison*... Roanne, impr. de A. Farine... 1847. Un vol. in-8°.

(2) *Ibid.*, p. 165.

(3) *Histoire et description de la cathédrale de Moulins*.— Paris, libr. Plon. (Extrait de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*), p. 53.



Diane ! Ainsi, ce maître d'œuvre avait ingénûment tranché la question qui embarrassa longuement les étymologistes les plus experts : quelle est l'origine de ce charmant nom de « Diana » ? On a fini par admettre qu'il provient du latin d'église « Decania ». Ce qui paraît bien certain, c'est que cette salle, construite, vers l'an 1300, par le comte de Forez, Jean Ier, pour la réunion des Etats de la province, fut accaparée, plus tard, par ses voisins, les chanoines de Notre-Dame. « Diana », à la musique si joliment païenne, aurait donc une origine ecclésiastique.

Après ces commentaires de la porte, nous entrons dans la nef blasonnée, d'une beauté grave et si recueillie, qu'instinctivement on baisse la voix et on cherche un bénitier ! Son plan est rectangulaire. Elle ne mesure pas moins de 20 mètres de longueur, et sa largeur, égale à sa hauteur, en compte 8, cela dit d'un coup, pour en finir avec l'arithmétique ! Mais sa vaste voûte. d'ailleurs, intentionnellement prépondérante, commande et accapare l'attention. C'est un berceau ogival entièrement façonné en lambris de bois, et cependant libéré des maîtresses pièces de la charpente du toit, généralement apparentes, dans ces sortes d'ouvrages. Par là, par son ampleur magnifique et la grâce de sa courbe, elle est déjà une sorte de chef-d'œuvre.

Cependant, ce qui lui confère un intérêt peut-être unique, c'est sa décoration héraldique. Elle se développe, sur le travers, en 48 zones, dont chacune est constituée par la répétition du blason qui lui a été attribué. De telle sorte que cette voûte, malgré son insigne grandeur, et quoiqu'elle soit entièrement couverte d'écussons, ne fournit que 48 types d'armoiries. Il faut retenir encore que chacun de ces écussons a son compartiment, obtenu par le croisement à angle droit de baguettes saillantes, qui règnent sur toute l'étendue des lambris. C'est, en somme, une vaste résille, dont chaque maille contient un blason.

Une frise, également peinte, se déploie sur le pourtour de la salle, accompagnant la corniche d'appui de la voûte, et complétant avec une rare élégance son ornementation blasonnée. Elle offre, en effet, une suite nouvelle d'écussons, entourés et portés par la foule singulière de ces petits monstres moqueurs, de ces êtres hybrides si décoratifs, dont abonde la faune des enluminures gothiques.

Tout cela est parvenu jusqu'à nous, quasiment intact. La Diana n'avait guère perdu que son opulente cheminée. Mais d'anciens dessins ont permis de la reconstituer, surtout de rétablir avec certitude son décor héraldique. Nous la voyons donc telle que la vit son constructeur Jean Ier, à l'extrême début du XIVe siècle.



Abbé Bégonnet, phot.

Panneau en terre cuite de Cursieu

Orné d'un écusson

aux armes du duc Louis II de Bourbon et d'Anne Dauphine, sa femme

(Musée de la Diana)

Cependant, ce seigneur, qui, peut-être, eut besoin de cette salle pour quelque circonstance pressante, l'avait fait élever assez sommairement. Ne s'était-il pas contenté pour elle de simples murs en pisé et d'une voûte en planche ?

Le miracle de sa conservation s'ajoute donc à l'inestimable mérite historique et artistique de ce *sanctuaire-armorial* de la plus ancienne noblesse forézienne !

La Providence, qui veille sur lui, s'est encore manifestée d'une bien heureuse façon, lorsqu'elle lui donna, comme desservants, les dévots archéologues, dont, à la vérité, le collège ne pouvait pas trouver logis plus adéquat.

Aussi, ces dianistes exemplaires y observent-ils, avec une ferveur justement réputée, le culte du passé de leur province. Ils ne se contentent pas de cela et savent perpétuer la mémoire de leurs « illustres », de ceux qui honorèrent le plus la Compagnie par le mérite de leurs travaux. Déjà, ils avaient placé, à la Diana, l'effigie de Vincent Durand, un admirable savant, et un admirable brave homme. Ils viennent de lui adjoindre le buste du vicomte Camille de Meaux. Nous avons tous admiré le beau marbre par lequel le statuaire Picaud a si bien fait revivre cette figure d'un éminent Français et d'un bon Forézien, qui, par le noble dévouement et la plume généreuse, servit, avec une égale distinction, sa grande et sa petite patrie.

Tout autour de la salle, adossées aux murs, que décorèrent, aux temps chevaleresques, — je me figure ! — des tapisseries fleuries de belles histoires, on voit les menuiseries austères de corps de bibliothèques. Là sont classés avec tendresse, par le plus dévoué des bibliothécaires, les livres rares et les manuscrits, qui recèlent l'histoire de la province.

Panneaux en terre cuite, aux armes de Louis II de Bourbon. — Mais la Diana a d'autres trésors. Elle conserve, dans un clair petit musée limitrophe, les épaves des vieux monuments foréziens. Parmi ces respectables débris, notre curiosité, particulariste, s'est attachée à certains ouvrages gothiques, qui ont la marque bourbonnaise, et qui, par leur matière et leur main-d'œuvre, présentent un réel intérêt. Ce sont de grands carreaux, ou, plus exactement, des panneaux rectangulaires en terre cuite, dont la décoration saillante offre un écusson ogival, *parti au 1 de Bourbon, et au 2, écartelé de Forez et du Dauphiné d'Auvergne*. Ces armoiries, qui appartiennent au duc Louis II et à sa femme, Anne Dauphine, sont contenues dans un quadrilobe, conformément au modèle que nous avons déjà observé au château de Chalain. Par l'échantillon, dont on voit ici la reproduction photogra-

phique, on peut apprécier l'exécution et le beau style de ces curieuses pièces céramiques, qui réclament encore quelques commentaires.

Cet échantillon que l'on a sous les yeux mesure 30 centimètres de côtés, et 9 d'épaisseur. Enfin, l'on remarque que les deux tranches du carreau, parallèles à l'écusson, sont mortaisées. L'argile qui a pris, à la cuisson, un riche ton rouge, est assez grossière et mêlée de graviers. Mais une « couverte » de terre, finement broyée et tamisée, a permis d'estamper les délicats contours du décor en relief.

Ces grandes briques héraldiques participèrent diversement à la décoration des logis. M. Rochigneux, auquel je dois, — non sans vive gratitude ! — tous les renseignements sur la matière, a relevé leur présence dans nombre d'anciennes maisons de Montbrison et de sa banlieue. Il en a vu au-dessus des portes, et sur le manteau des cheminées. Je crois bien qu'il aurait pu en voir au fond des âtres, car le musée de la Diana en possède une manifestement imprégnée de suie.

Furent-elles fabriquées pour l'usage exclusif du bon duc Louis II et de sa femme, ou bien les bourgeois loyalistes du temps, les bourgeois dépourvus d'armoiries personnelles, adoptèrent-ils ces enseignes ? La question demeure obscure. Mais, ce qui est parfaitement établi, c'est que la fabrication de ces panneaux, ainsi que celles d'autres pièces de même terre, destinées à la maçonnerie, tels que montants de portes et de fenêtres finement moulurés, claveaux ornés de remplages gothiques, est due à un atelier dont l'existence fut éphémère. Sa destinée, semble-t-il, resta liée à celle du ménage princier, dont elle propagea le blason, et qui fut, peut-être, son fondateur. Quoi qu'il en soit, et bien que les documents d'archives le concernant fassent totalement défaut, on sait maintenant que cet atelier fonctionnait à Cursieu, pittoresque village situé à trois kilomètres de Montbrison. Nos perspicaces dianistes y ont déterminé l'emplacement des fours, toujours jonchés de débris caractéristiques...

J'ai des remords d'avoir retenu, aussi longuement, mes compagnons, sur ces carreaux !... Je m'en excuse humblement ! Nous n'avons plus, maintenant, qu'un temps bien restreint, pour visiter les autres curiosités de la ville... Il est huit heures, le train de Sury ne nous accorde guère qu'une heure et demie de répit : hâtons-nous !

La chapelle des Pénitents. — Nous voici devant la chapelle des Pénitents, construction de l'époque de Louis XV, dont on connaît, d'ailleurs, la date de naissance : 1752. Sa façade n'est point grande, mais elle est charmante. On la voit si bien prise dans sa petite taille, si bien mesurée et si élégante, qu'on apprend sans surprise qu'elle

passe pour une œuvre de Soufflot. Tant de qualités portent à l'indulgence, à ce point qu'on lui pardonne sa tiédeur religieuse. Cependant, cette jolie façade dépasse, en cela, ce qu'on a coutume d'observer — et de réprouver ! — dans les édifices du culte, élevés au XVIIIe siècle. Ses deux étages, d'ordonnance déjà toute laïque, n'exhibent aucune figuration de saints, aucun symbole de piété, parmi les colonnes, les pilastres, et les balustres de leur décoration. On n'observe guère, en fait d'emblèmes divins, qu'une croix, au sommet d'un lanternon, érigé sur les combles, dans la coupure du fronton de la façade. A la vérité, ne lit-on pas, sur un cartouche, qui orne, précisément, le lanternon, cette devise : « Soli Deo » ? Peut-être, donne-t-elle l'explication d'une abstention aussi totale.

L'ancienne chapelle de la Visitation, actuellement salle des assises, nous a fait apprécier sa majestueuse coupole à pans, et sa façade qui, du haut de ses degrés, se présente très noblement. Cette chapelle est due à Martin de Noinville, et sa construction s'effectua de 1700 à 1702. La décoration intérieure, composée de motifs en relief, devait être d'un bon effet. Malheureusement, un plancher, qui coupe la nef à mi-hauteur, par la même occasion, coupe en deux l'admiration...

Cependant, neuf heures et demie approchent. Il faut remettre à plus tard la suite de notre promenade montbrisonnaise ! Le train pour Sury se fera peut-être attendre..., qui peut le savoir ? C'est son secret ! On n'a sur lui qu'une certitude : c'est qu'il n'attendra personne, et cela suffit pour qu'on s'achemine vers la gare, d'un pas relevé !

Je parle de cette marche par ouï-dire, car une fatalité obstinée me détourne des gares que fréquente ma caravane. Mais la séparation est courte. Et nous ne tardons guère à nous retrouver, au complet, à Sury, plus qu'au complet, car nos rangs se sont brillamment augmentés de Mme Odile de Bonand, de Mlle Madeleine de Bonand, — qui, pour la seconde fois, nous font l'honneur de se joindre à nous, — et de Mme Joseph Déchelette. Enfin, voici notre excellent collègue en Emulation, M. le chanoine Clément. Fidèle au rendez-vous, pour le grand plaisir de tous, il arrive de Moulins, en compagnie de M. l'abbé Vergneau.

Sury-le-Comtal. — Ce bourg, dont le titre rappelle qu'il fut une résidence des primitifs comtes de Forez, puis de nos ducs, leurs successeurs, est resté vraiment bourg noble par un certain air au-dessus du commun, si évident qu'il n'échappe à personne, pas même à ces touristes spéciaux qu'emportent des voitures mécaniques.

Les vieilles architectures, témoins de son passé plein de prestige, ne lui manquent point. Sans parler encore de son château splendide



qui, dédaigneux de l'ostentation extérieure, ne l'opprime pas, et garde « chez lui » ses splendeurs, il a de pittoresques logis, tel celui dit de *Gabriel du Says*, curieuse construction du XVe siècle, que flanque une tour à pans. Il a « *l'entrée du passage conduisant à la petite porte du Terrail* », portail en berceau ogival, sommé d'un écu bourbonnien, contenu dans un quadrilobe. Il a encore la *porte du cloître*, fine arcade qui s'ouvre près de l'église. Il a surtout une église, dont le clocher, très élégant, très aérien, le domine et le signale au loin.

L'église. — Nous la visitons trop vite, malheureusement, et avec un intérêt quelque peu haletant. C'est une église du XV[e] siècle, à trois nefs, qui ont pour caractéristique d'être, toutes trois, de même hauteur. Il n'y a pas de transept, et cette suppression a profité au chœur, très développé, qu'achève, avec beaucoup de grâce, un chevet ajouré de trois longues baies, hardies et charmantes. La voûte, aux membrures puissantes et aux élégants pendentifs, est reçue sur des colonnes rondes, dépourvues de chapiteaux. Enfin, on nous montre, dans la troisième et dernière travée, à droite, une ouverture, garnie d'un remplage de pierre : c'est le « guichet » de la tribune du château attenant, qui possède également, dans l'église, une chapelle de ses anciens seigneurs. A l'extérieur, nous admirons le clocher, assis sur le chœur, belle tour carrée, anglée de contreforts, et coiffée d'une balustrade précieusement repercée.

Le château. — Le vénérable châtelain, M. Aimé Jordan de Sury, et M[me] de Bichirand, sa fille, nous reçoivent, avec la plus parfaite bonne grâce, la plus méritante aussi ! Car, on ne saurait nier le mérite de ces généreux maîtres de maison, — et de quelle maison ! — qui ouvrent les portes toutes grandes, souriants et résignés, à une troupe d'archéologues, que le temps presse, et que la curiosité excite !

Dans le vestibule, vaste, imposant, très seigneurial, on rappelle, — prélude obligatoire, — quelques faits essentiels de l'histoire du château. On explique comment Sury, passé à la couronne, après la révolte et la condamnation du connétable de Bourbon, fut vendu, au début du XVII[e] siècle, ou, plus exactement, échangé, par Henri IV, qui se procura ainsi, sans bourse délier, certains immeubles à sa convenance, avoisinant sa résidence de Fontainebleau. En 1609, la seigneurie échangée était devenue la propriété de Jacques de La Veuhe, très riche et marquant personnage de l'endroit. On lui attribue la reconstruction du château, qu'il avait dû trouver en fort mauvais état, mais dont il utilisa, cependant, en propriétaire économe et pratique, une partie des maçonneries primitives.

Ce reconstructeur sacrifia peu à l'extérieur de son logis, dont la



masse, irrégulière, nue et médiocrement coiffée, contraste violemment avec l'opulence royale des décorations intérieures. Celles-ci furent l'œuvre, quelque trente ans plus tard, du fastueux héritier de Jacques de La Veuhe, — rejeton du premier mariage de sa femme, Anne de Rostaing, — qui se nommait Pierre d'Escoubleau de Sourdis.

Pierre d'Escoubleau habilla les appartements de son château d'admirables boiseries. Ce seigneur aima le bois, comme matière d'art, avec une sorte d'exaltation jalouse et exclusive. Il le mit partout, chez lui, et ne mit que lui. Il l'honora en des sculptures splendides. Il l'associa intimement à sa vie. C'est à lui qu'il confia la commémoration magnifique de ses deux mariages.

Si, parmi les ouvrages de bois dont il orna les diverses pièces de son logis, on en peut distinguer qui l'emportent sur les autres, par leur somptuosité, ce sont ceux de certaines chambres où apparaissent les initiales ou les armoiries d'Antoinette d'Avaugour, sa première femme, et de Marie d'Entrague, la seconde.

M. l'abbé Relave, dans sa belle histoire de Sury (1), a donné la description lumineuse et détaillée de ces décorations. D'excellentes reproductions accompagnent son texte. Même, il a dévoilé les noms des maîtres sculpteurs, Germain Baudoin, le champenois, et Simon-Claude Désiré, qu'employa d'Escoubleau. Après ce savant auteur, peu de chose reste à dire. Il faut se contenter de noter quelques impressions générales.

Nous restons véritablement confondus, par la puissante virtuosité des manieurs de gouge, qui ont enrichi tant de plafonds et de murailles de leurs inventions, toujours, cependant, admirablement pondérées, équilibrées et noblement ordonnées.

La série des décorations des chambres, en particulier, est à citer. Que peut-on voir, à la fois, de plus splendide, et de plus habile par exemple, que les boiseries de la chambre de Marie d'Entrague, dénommée, aujourd'hui, « chambre rouge » ? La cheminée, en particulier, est une merveille de composition et d'exécution, notamment, on voit, sur le manteau dont l'architecture s'élève jusqu'aux lambris du plafond, on voit parmi les motifs d'entourage d'une peinture centrale, deux cariatides qui sont du plus beau style et d'une grâce charmante. Elles figurent des enfants sortant à mi-corps d'enroulements de guirlandes, et portés sur des rinceaux s'achevant en masques barbus. Cette cheminée porte encore, sur son linteau, deux en-

(1) « *Sury-le-Comtal, en Forez, essai d'histoire et d'archéologie...*, imprimerie Eleuthère Brassart, Montbrison, 1907. » Un vol. in-8°, accompagné de nombreuses planches.



fants nus, assis dos à dos, en avant de lourdes guirlandes de feuilles de chêne, dont on ne sait s'il faut admirer plus le caractère ou la puissante exécution.

Si nos sculpteurs étaient demeurés anonymes, on les aurait pu nommer les « maîtres des enfants », comme on a nommé le peintre du triptyque de Moulins, « le maître des anges ». Les boiseries de Sury sont, en effet, peuplées de « bambinos » solides, aux jeunes muscles saillants, à la physionomie sérieuse, qui semblent être vraiment, de la part de leurs auteurs, une sorte de signature. Encore dans une chambre, celle-là, dite « de Sanson » et toujours sur une cheminée, il y a, assis en pendants, sur des volutes d'amortissements, deux de ces enfants, qui relèvent des guirlandes avec tant d'élégance et de charmante vivacité, que je les mentionne, supplémentairement, parce qu'ils furent, peut-être, les préférés des prolifiques décorateurs.

D'autres curiosités nous sollicitent dans ce Sury prestigieux, mais avant de nous éloigner des boiseries nous en tirons une dernière remarque : La science décorative consommée, la vigueur d'inspiration et d'exécution dont elles témoignent, donne une grande idée de la diffusion artistique, dans la France du XVIIe siècle. Car, en définitive, ces chefs-d'œuvre de sculpture, — il ne faut point l'oublier, — sont dus à des artisans provinciaux très modestes, qui avaient fait leur apprentissage et toujours travaillé en province, et qui, vraisemblablement, n'avaient jamais mis les pieds, ni à Paris, ni à Versailles.

La salle de « la danse du Forez ». — C'est une salle fort vaste du premier étage, qui possède d'importants restes d'une peinture murale, composée d'un semis de heaumes et d'écussons au dauphin, alternant dans des losanges.

Le Cte Georges de Soultrait avait vu cette décoration, peu de temps après sa découverte fortuite, sous une triple couche de badigeon. Il avait remarqué que les heaumes étaient du modèle éphémère, adopté à la fin du XIIIe siècle, et déjà abandonné dans la première moitié du siècle suivant. Un autre fait ne lui avait pas échappé, c'est que la fresque, reconnaissable sur trois des parois de la salle, s'interrompait brusquement et d'une façon irrégulière, aux abords de la quatrième muraille. Or, cette dernière, à la maçonnerie médiocre, évidemment postérieure aux autres parties décorées, dénonçait une réparation accidentelle et hâtive. Ces diverses observations lui permirent de localiser une catastrophe, survenue au commencement du XIVe siècle, dont les circonstances tragiques frappèrent si fortement l'imagination populaire, qu'un proverbe en est résulté, qui se retrouve encore sur les lèvres des bonnes gens de la province.

Le chanoine Jean-Marie de La Mure a relaté l'événement : « ... en cette... année 1313, ce comte (Jean Ier) assembla toute la noblesse de son obeissance en un de ses châteaux nommé Sury ou Surieu-le-Comtal, qui est à présent une des villes du Forez. Et en ce lieu il festoya avec une grande splendeur et appareil toute cette noble compagnie, qui fut honorée encore de la présence du comte de Nevers, qui étoit alors Louis de Flandres, que ce comte y avoit invité. Mais après le magnifique régal du diner, ce comte leur voulant donner le plaisir et le divertissement du bal... la salle... fondit et s'abima tout à coup sous les pieds de toutes ces nobles personnes qui y dansoient, en sorte que la plupart, tant hommes que femmes, y demeurèrent sous les ruines. D'où est venu en ce Royaume et spécialement en cette province, où s'épancha le bruit de ce malheur, l'ancien proverbe quand on dit : *La danse de Forez*, pour exprimer une grande réjouissance suivie d'une grande tristesse (1). »

Cependant, certains chroniqueurs ayant parlé d'un autre Sury, qui est Sury-le Bois, l'incertitude régnait sur le lieu véritable de la catastrophe. Le Cte de Soultrait la dissipa, d'une façon bien probante, par la lumineuse exposition, et application, de la trouvaille des heaumes (2).

Le triptyque de Falconnet de Bouthéon.—Sur les murailles du vaste palier de l'escalier, au premier étage, de fort belles choses sont exposées. Il y a là d'admirables tapisseries. Il y a surtout les trois panneaux de bois, infiniment intéressants, d'un triptyque peint en 1512, par ordre de Falconnet de Bouthéon, prieur de Saint-Romain-le-Puy, dans le proche voisinage de Sury. Nous sommes quelques-uns, plus spécialement « gothiques », qui nous absorbons dans la contemplation émue de ces vénérables peintures. M. le chanoine Clément, l'iconographe brillant de Marie, n'est pas le moins subjugué, et c'est lui qui m'encourage à donner la description un peu détaillée, qui suit.

Le tableau central ne mesure pas moins de 1m,48 de longueur, sur 0m,64 de hauteur. Il représente une Pieta. Au centre, la Vierge, couverte d'un manteau noir, qui lui voile la tête, et portant une guimpe blanche, a sur ses genoux le corps déjà raidi de Jésus. En avant, sont les ossements du premier homme. A droite, saint Jean, dont la chevelure blonde se répand en masses bouclées sur les épaules, assiste Marie, et soutient la tête du divin crucifié. Deux saintes femmes portant des vases de parfums sont au second plan, coiffées, l'une, d'une

(1) « *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez...* » T. Ier, p. 344.
(2) « *Bull. des comités historiques* », IV, p. 57 (année 1852).



sorte d'épais bourrelet circulaire orné d'orfèvreries, l'autre, d'une manière de « chapel » aux bords relevés, et posé très en arrière.

A droite de la Vierge, sainte Madeleine, à genoux, soulève une main de Notre-Seigneur, et touche du doigt la plaie du crucifiement. Elle est vêtue, avec une grande opulence, d'un manteau fendu sur les côtés, sorte d'ample dalmatique, serrée à la taille par une cordelière, et magnifiquement brodée et relevée de pierreries. Détail d'une ingénuité charmante : elle se pare d'un collier, auquel pend une croix ! De sa coiffure, posée en arrière de la tête, façon de chaperon, évasé en forme de corbeille, — coiffure « voyante » d'une professionnelle de la mode, — s'échappent les flots ondés d'une opulente chevelure.

A gauche de la Pieta, un Nicodème, chauve au visage monastique, gras et glabre, — assurément un portrait, — vêtu d'un très riche manteau, dont la bordure est brodée à son nom, se tient en adoration. Il présente de ses deux mains, le marteau, qui a servi à enfoncer les clous. D'autres instruments de la Passion sont disséminés à ses pieds.

Enfin, à droite et à gauche, deux religieux en adoration sont assistés de leurs patrons, dont les noms se trouvent inscrits sur des phylactères : *saint Romain* présente le moine de gauche, et *saint Benoît* patronne celui de droite. Les armoiries de ce dernier, écartelées, Bouthéon et Du Chevalard, meublent un écu recourbé, qui pend à la branche d'un arbre voisin.

Tous les personnages de la scène, au nombre de douze, se détachent sur un fond de paysage montagneux, où l'on distingue, à gauche, un château, qui reflète, dans l'eau des douves, sa silhouette flanquée d'une tour au toit bombé.

Les petits panneaux, ou volets, montrent : celui de gauche, l'ensevelissement de Notre-Seigneur, où l'on retrouve la plupart des saints personnages déjà décrits, avec, en plus, un chien, qui paraît appartenir à sainte Madeleine.

Le volet de droite représente la Résurrection. Les soldats romains, renversés à terre, procurent de pittoresques spécimens d'armes et d'armures.

Il faut noter, pour ne rien négliger, que « l'Annonciation » est figurée sur le revers des volets.

Ce magnifique triptyque a figuré, en 1890, à l'Exposition rétrospective de Roanne. A cette occasion, feu M. Edouard Jeannez, l'archéologue forézien bien connu, consacra à cette œuvre remarquable

une notice (1), où il incline à reconnaître, dans la manière du peintre, dans les costumes des personnages et jusque dans l'architecture du château, qui décore le paysage de la *Pieta*, l'influence allemande, et, plus particulièrement, celle de Nuremberg.

J'avoue que mon impression est moins tudesque. Il me semble plutôt que le maître qui a représenté ces épisodes du drame de la Rédemption, d'un pinceau paisible, consciencieux et doucement réaliste, fait soupçonner des accointances avec des ateliers flamands, et, peut-être, bourguignons. Les coiffures des femmes ne s'opposent nullement à cette hypothèse. A la fin du XV[e] siècle, et même au début du siècle suivant, les belles dames de France arboraient volontiers ces couronnes de bourrelet plus ou moins amplifiées par des carcasses rigides. Je possède une statuette de la Vierge, polychromée et relevée d'or, petite française de la fin du XV[e] siècle fort élégante, que j'ai retrouvée dans ma maison de Montaiguët. Cette jolie madone, précisément, porte un de ces bourrelets.

Les meilleurs moments, — surtout ceux-là ! — ont une fin. L'heure inexorable du train de retour à Montbrison nous contraint de prendre congé. Nous exprimons à M. Jordan de Sury notre gratitude chaleureuse pour son accueil si parfait. Nous lui disons quel souvenir délicieux nous garderons de l'admirable château !...

Le déjeuner à l'hôtel du Lion-d'Or. — La table est dressée dans la grande salle à manger de l'hôtel. M. Chassain de la Plasse, président de la Société de la *Diana*, qui nous a fait l'honneur d'accepter notre invitation, s'asseoit en face de notre président. C'est, pour tous, une très vive satisfaction d'entourer ainsi le directeur de l'éminente Compagnie montbrisonnaise, qu'il représente avec tant de distinction et de savoir... et aussi d'éloquence !

Au dessert, en effet, dans une improvisation exquise de charme et d'émotion contenue, et à laquelle on ne saurait reprocher qu'un excès de modestie, notre hôte dit aux visiteurs bourbonnais nombre de choses trop bienveillantes. Sa parole aimable, discrète, infiniment séduisante, est couverte d'applaudissements chaleureux.

M. Flament, au nom de sa caravane, remercie, en excellents termes, M. Chassain de la Plasse. Il fait ressortir, fort à propos, qu'en plus des beautés pittoresques et monumentales qui viennent de faire notre enchantement, nous avons admiré le culte des Foréziens pour leur

(1) *Inventaire descriptif et raisonné des principaux objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective forézienne de Roanne*, 1890. — Roanne, imprimerie du *Roannais illustré*, 1890, p. 10.



patrimoine archéologique. Et il salue la Société de la *Diana*, instigatrice et propagatrice de ce culte tutélaire.

La réception à la Diana. — L'heure est arrivée — l'heure émouvante ! — de notre réception à la *Diana*. Les dianistes ont voulu qu'elle coïncide avec leur assemblée générale : surcroît d'honneur !

Lorsque nous pénétrons dans la belle salle, il y a déjà grande et imposante affluence. L'élite des Foréziens s'y trouve. Je pense, alors, que la voûte ogivale semée d'écussons, la voûte de Jean I[er], comte de Forez, rajeunie de six siècles, abrite, de nouveau, une réunion des Etats de la province !

Dans le haut de la nef, sur une estrade, le Bureau domine l'assemblée, dont les sièges s'alignent en rangs profonds. C'est très solennel !

Par un raffinement de courtoisie, on nous fait asseoir aux premiers rangs. Puis, après avoir invité notre président à siéger à ses côtés, M. Chassain de la Plasse ouvre la séance en ces termes :

« Mesdames, messieurs et chers collègues, c'est pour moi, en même temps qu'un devoir, un grand honneur et une véritable joie de souhaiter à nos hôtes de la Société d'Emulation du Bourbonnais une cordiale bienvenue.

« Il y a 28 ans, la *Diana* était allée à Moulins rendre visite à sa sœur aînée, et visiter Bourbon-l'Archambault, Saint-Menoux et Souvigny. Tous ceux d'entre nous, qui avaient pris part à cette excursion, avaient rapporté un souvenir inoubliable de l'aimable hospitalité qui leur avait été réservée, aussi bien que de la bonne grâce et de la science avec lesquelles on leur avait fait apprécier les merveilles offertes à leur admiration.

« Notre plus cher désir, messieurs de la Société d'Emulation, eût été de ne pas rester en retard envers vous, et si nous n'y sommes pas parvenus, c'est la faute des circonstances ; n'en accusez ni notre cœur, ni nos bonnes intentions.

« Aux temps passés, vos ducs de Bourbon venaient ici même présider les Etats de leurs grands vassaux foréziens. Aujourd'hui, ce sont des fervents de l'histoire et de l'archéologie, qui viennent en amis visiter des amis. Quelques-uns font partie de notre Compagnie, les autres n'en ont pas moins de sérieuses raisons de se considérer au milieu de nous comme chez eux. Cette salle, dont nous sommes si justement fiers, n'est-ce pas un peu à vous, Messieurs, que nous la devons ? Nous n'avons pas oublié que, longtemps négligée et réduite au vil rôle de grenier à fourrage, elle a été, en quelque sorte, découverte par M. Anatole de Barthélemy et M. le comte de Soultrait ; M. de Soultrait, qui, bien qu'étranger d'origine à notre région, s'est



fait votre compatriote par son *Armorial du Bourbonnais* devenu classique, et par la manière brillante dont il a présidé votre Société, tandis que sa belle monographie du *château de la Bastie d'Urfé* le faisait un peu nôtre.

« Vos travaux sont souvent venus en aide à nos travaux ; les fouilles et les belles découvertes céramiques des Tudot, des Esmonot et des Bertrand ont certainement préparé et facilité les magnifiques publications de notre Joseph Déchelette.

« Les membres de chacune de nos Sociétés comptent dans l'autre de nombreuses et précieuses amitiés, que le voisinage permet d'entretenir facilement et auxquelles des réunions comme celle que nous vous devons aujourd'hui, et dont nous sommes mille fois reconnaissants, viennent donner une nouvelle vie et une nouvelle ardeur... »

Après ce préambule si flatteur, M. le Président énumère les événements qui ont touché la *Diana*, depuis sa dernière assemblée générale. Parmi ces mentions présidentielles, il en est une que je relève avec empressement, parce qu'elle concerne un éminent dianiste, qui est, en même temps, membre de notre Compagnie, et dont, hier, à La Bastie, nous avons, les premiers, commémoré le dernier exploit. On devine qu'il s'agit de M. le chanoine Reure et du « magnifique succès » de son beau livre sur Honoré d'Urfé. Je prends, sans façon, à mon compte, le commentaire qu'inspire à M. Chassain de la Plasse l'attribution à notre collègue, par l'Académie française, d'un prix Monthyon de 1.000 francs ; et je m'institue l'interprète de la Société d'Emulation, en disant, après l'orateur : « Cette rare distinction fait à coup sûr, à M. le chanoine Reure, un honneur mérité ; mais il semble qu'un peu de son éclat rejaillit sur notre Compagnie tout entière. »

Mais voici, précisément, que M. le président donne la parole au savant chanoine. Par une attention à laquelle nous sommes infiniment sensibles, sa communication, qui fut délicieuse de bel esprit et d'érudition pittoresque, nous est dédiée. Cela, il me semble, m'autorise à m'en emparer, ou. du moins, à en extraire les bonnes pages, pour en donner le régal inédit à ceux pour qui, en réalité, elles sont écrites.

Voici donc quelques larges extraits de l'exquise « causerie », qui nous informe des impressions bien suggestives de « chemineaux » du temps jadis, cheminant sur le grand chemin de Moulins à Lyon.

« Il n'est pas nécessaire, dit d'abord le courtois chanoine, de signaler l'intention particulière qui m'a suggéré le thème de cette petite causerie. Né sur l'extrême frontière du Bourbonnais et du Forez, à



vrai dire presque autant Bourbonnais que Forézien, j'ai toujours confondu les deux chères provinces dans la même affection. Aussi est-ce pour moi une vraie joie que de voir pour un instant réunis à notre Société de la *Diana* quelques-uns des membres les plus distingués de la Société d'Emulation du Bourbonnais, à laquelle j'ai aussi l'honneur d'appartenir.....

« J'ai naturellement cherché dans l'histoire des souvenirs communs au Bourbonnais et au Forez, longtemps unis sous l'administration des ducs de Bourbon, ensuite fondus dans la grande unité française, mais qui n'ont jamais cessé d'entretenir des relations de bon et amical voisinage.

« Or, il y a eu de tout temps, aussi loin, en tout cas, que remontent les informations un peu précises, un trait d'union entre les deux provinces : c'est le chemin royal de Paris à Lyon, « le plus grand passage du royaume ». L'importance de cette route, qui reliait Paris, le centre, le nord et l'ouest de la France, à Lyon, à l'Italie, au Midi, à la Méditerranée et à l'Orient, est absolument exceptionnelle. J'ai eu la curiosité d'en étudier l'histoire administrative, militaire, politique, diplomatique, économique, pittoresque, anecdotique. Avec le temps, ces notes ont grossi jusqu'à former un énorme dossier ; aujourd'hui, je ne veux qu'extraire quelques blocs de cette carrière.

« De très nombreuses relations du voyage ont été imprimées, et, naturellement, ce sont, en général, les plus intéressantes. Mais beaucoup sont encore inédites. Ce sont celles-ci que je voudrais un peu vous faire connaître, non pas toutes cependant. J'écarte les relations où le voyageur s'est contenté de noter sur son carnet les étapes de son itinéraire. Je néglige aussi les récits où le voyageur, venant de Lyon, quitte le grand chemin à Roanne, où il s'embarque dans une de ces jolies *cabanes*, aménagées en chambres flottantes, quelquefois décorées et peintes, qui étaient une des industries de Roanne. Et, finalement, de ces relations inédites du voyage, je n'en retiens, ici, que six ou sept.

« Le parisien Louis Despont a entrepris le classique voyage d'Italie. Il quitte Paris le 11 septembre 1640 et arrive à Lyon le 22, après onze couchées et douze journées de marche ; c'était, en ce temps-là, la durée ordinaire du voyage. La France était alors en pleine *Astrée*.... Louis Despont, passant à Saint-Martin-d'Estreaux, se fait donc montrer tout près de la route « Châteaumorand, qui appartenait à feu M. d'Urfé, auteur de l'*Astrée* ». Mais je détache de son journal un passage qui aura plus d'intérêt pour nos voisins du Bourbonnais : « Le dix-neuf [septembre], disné à la Palisse, où il y a un chasteau, et dans icelluy

une chapelle, en laquelle sont deux tombes de marbre blanc, en la principalle desquelles y sont deux figures à genoux posées sur lad. tombe, au pourtour de laquelle y a de chascun costé trois figures de hauteur de trois pieds, et aux deux bouts les armes du seigneur du lieu (1). Dans la cour, y a deux fontaines de marbre blanc-azur antiques, en l'une desquelles est un Neptune de hauteur d'homme (2). Il y a aussi une salle dont le plancher est doré et azuré, et la cheminée de marbre blanc.

« En 1662, un voyageur, dont le nom est resté inconnu, est parti de Paris, le 27 septembre. Il a passé par Orléans, Tours, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Avignon, Vienne, Lyon, et enfin il rentre à Paris par le grand chemin du Bourbonnais. C'est un archéologue...., il voit bien, avec intelligence les curiosités de la route, et les note avec exactitude. Il quitte Lyon le 25 décembre, et va coucher à Roanne... « De Roanne, nous vinsmes coucher à la Pacaudière, village qui est encore du Forest. »

(1) « De l'ancien seigneur du lieu », aurait dû écrire ce digne Despont. Le tombeau qu'il décrit n'était rien moins que celui du maréchal de Chabannes. Il est assez piquant de constater qu'un voyageur, en somme, assez curieux des choses du passé, ait pu, en 1640, bien peu plus d'un siècle après la mort du glorieux « monsieur de La Palice », visiter en détail le château et le mausolée du héros, sans que son nom ait frappé ses oreilles. — Roger DE QUIRIELLE.

(2) Ces fontaines, dont il ne subsiste plus que quelques débris épars, avaient été faites dans la première moitié du XVIIe siècle, après que La Palice eut passé aux La Guiche-Saint-Geran. Elles participaient à la décoration de parterres « à la Française », qu'accompagnaient des charmilles. On reconnaît ces dispositions, et l'on aperçoit une de ces fontaines, sur une ancienne vue du château, prise du côté des jardins, et peinte à l'aquarelle. Cette intéressante vue, exécutée, d'après nature, par le comte Antoine de Chabannes-Pionsat (celui-là même qui, en 1731, avait racheté la seigneurie des bords de la Besbre, à Gilles Brunet d'Evry), est pieusement conservée au château de La Palice, où l'on montre aussi d'autres épaves significatives. C'est, en particulier, une dalle de marbre blanc, dalle à rebord, de l'entourage du bassin d'une de ces fontaines, sur laquelle est sculpté le blason des La Guiche, entouré du collier de l'ordre. Ce blason paraît être celui de *Jean-François de La Guiche, maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais*, mort en 1632. Quant au « Neptune », qui pourrait bien n'être qu'un simple triton, et que remarqua le voyageur archéologue, on en voit encore sur place les restes, fort mutilés. Ce dieu marin garde cependant, malgré ses malheurs, sa tête poilue et son torse nu, qu'il redresse et bombe avec outrecuidance. Le comte Georges de Soultrait aimait à raconter que la première fois qu'il visita La Palice, — c'était aux temps lointains du règne de Louis-Philippe, et le château n'était point habité, — le gardien qui l'accompagnait le conduisit devant ce marbre. Et, alors, d'une haleine, il récita : — « Ceci vous représente le brave maréchal de Chabannes, déshabillé et martyrisé sous la Révolution ! » — Roger DE QUIRIELLE.

« Le XXVIe, nous vinsmes diner à la Palice, bourg accompagné d'un ancien château et d'un autre moderne, appartenant à ceux de la maison de ce nom, si célèbre dans l'histoire pour avoir eu le commandement des armées et les principales charges de l'Estat, particulièrement sous les règnes de Louis XII et de François Ier. Ce lieu est de Bourbonnois, d'où nous vinsmes coucher à Varennes, petite ville sur l'Allier, après avoir passé par Saint-Gerand, village et château de peu d'importance.

« Le XXVIIe, nous vinsmes dîner à Moulins, ville sise sur la mesme rivière d'Allier, et capitale du Bourbonnoys. Son enceinte est fort petite, mais elle a de grands faubourgs, dont la meilleure partie a été fermée de murailles, depuis les dernières guerres [de la Fronde ?]. Son château est grand et spacieux. C'estoit la demeure ordinaire des ducs de Bourbon, dont les portraitz sont représentez au naturel dans une des galleries. Cette ville est fort ancienne, quoy que l'on ne sache point ny le temps de sa fondation, ny le nom de son fondateur.

« Quelques-uns conjecturent que c'estoit celle que César appelle *Gergobia*, mais comme il ne parle pas de son assiette, ce qu'il eut sans doute fait, si c'eust esté Moulins, à cause de sa situation sur l'Allier, Vigenaire trouve cette conjecture frivolle et sans fondement.

« Il n'y a point d'églises ny de bastiments considérables, si ce n'est celle des religieuses où est le tombeau de feu mons^r de Montmorency, laquelle, quoy que petite, ne laisse pas d'estre magnifiquement bastie (1). Le monument de ce seigneur, dont la veuve, depuis sa mort, est toujours demeurée à le pleurer et à le regretter dans ce monastère, et y a enfin pris l'habit de religieuse, est dressé à la main droite du chœur, et vis-à-vis d'une grande grille qui est à gauche. »

. . . .

M. le chanoine Reure, poursuivant sa savoureuse communication, franchit près d'un siècle, pour mentionner la relation d'un *Voyage en*

(1) Ainsi, ce voyageur, qui n'est pas sans culture, qui se pique d'intérêt pour les belles choses, méprise à un tel point les édifices gothiques, qu'il ne fait même pas l'aumône d'une mention à la collégiale ! Et ce n'est point par étourderie ou négligence, car il a bien soin de déclarer que les églises de la ville sont de mince importance. A Moulins, en réalité, la chapelle de la Visitation et le mausolée du duc de Montmorency, seuls, conquièrent pleinement ses suffrages. On aurait tort de s'en étonner. Notre homme est de son temps. Le XVIIe siècle fut rempli de dédain pour les monuments du Moyen-Age, « monuments gothiques », disait-on déjà, mais cela signifiait monuments barbares, dignes des Goths ! — Roger DE QUIRIELLE.

Provence, fait en 1745 : « Le pont de Roanne a été emporté... » Cependant, si, « en certains endroits, le chemin est encore mauvais, entre Moulins et Lyon », il y a presque partout, alors, des routes admirables.

. . . .

L'orateur mentionne ensuite un voyage de Paris à Lyon que fit, dix-sept ans plus tard, le duc Alexandre de La Rochefoucaud, voyage qui s'accomplit en cinq jours, et donna peu d'occasion à ce personnage d'enrichir son carnet de route. Le 16 mai 1762, après avoir couché à Moulins, il dîne à La Palisse : « La pluye ne me permit pas, dit-il, de voir le château, qui a quelque apparence..... »

Mais, « l'abbé Béliardy », qui, en 1771, traverse le Bourbonnais, est beaucoup moins terne. A la vérité, nous ne l'entendons citer que pour apprendre comment, à son arrivée à Moulins, cet abbé connut la principale industrie de l'endroit : « Parti de Saint-Symphorien-de-Lay, le 29 décembre, il est allé, le même jour, coucher à Moulins, où il a acheté trois couteaux et deux étuis. Chaque voyageur faisait en passant sa petite provision. A peine la voiture arrivée, fût-ce en pleine nuit, elle était, en un clin d'œil, assiégée de marchandes qui, avec des grâces séduisantes et, paraît-il, irrésistibles, offraient, imposaient au voyageur leurs jolis couteaux, étalés sur un éventaire passé au cou. »

Voici encore un autre prêtre, qui passe à Moulins. Mais, « il ne s'agit plus d'acheter des couteaux aux belles marchandes ». Nous sommes en 1792 ! L'abbé ne voyage pas pour son agrément ; il fuit la Révolution, tremblant toujours d'être reconnu : « Mon unique attention, en entrant dans Moulins, a-t-il noté, fut de composer mon visage..... J'ai été à Roanne sans la voir, il était nuit lorsque nous y arrivâmes..... A Tarare, notre premier soin fut de nous cacher..... » Il en fut de même à Lyon. Le pauvre prêtre, traqué, gagnait la Savoie.

. . . .

« Chacun de ces récits a sa physionomie propre, remarque en terminant le brillant causeur..., chaque voyageur qui traverse nos provinces les voit suivant sa profession, ses habitudes, ses idées et son tour d'esprit.

... Le voyageur excentrique, comme Coryate, remarquera surtout, en sortant de Moulins, dix cadavres pendus à un magnifique gibet de pierre.

... Et n'oublions pas le voyageur gourmand, qui s'attendrit à la pensée du bon dîner qu'il a fait à Bessay, dans la splendide hôtellerie, où cette bonne Mme Girard « a des perdrix et des cailles lorsque per-

sonne n'en possède », ou à Roanne, dans la fameuse auberge du *Loup*, où on lui a servi « une sarcelle grasse jusqu'au bec, et un consommé digne d'une accouchée » !

Lorsque M. le chanoine Reure se rasseoit, après avoir, ainsi, ravi ses auditeurs, c'est un regret unanime !

M. Monery, qui ne veut pas être en reste de galanterie, à l'égard de ses amis bourbonnais, à son tour, leur *parle en Bourbonnais*. On écoute avec beaucoup d'intérêt les renseignements qu'il fournit sur les origines de famille de notre Achille Allier. Son père était né à Ambierle, et, lui-même, passa plusieurs années de sa jeunesse dans la petite cité monacale, à l'ombre de la délicieuse église du prieuré, qui décida peut-être de sa vocation d'archéologue.

Ce n'est pas tout, notre bonne fortune nous fait profiter d'une bien curieuse leçon de mythologie préhistorique, faite par M. Joseph Dechelette, l'admirable savant, à propos d'un petit cheval de bronze, conducteur du disque solaire, et témoin infiniment lointain du culte de l'Astre radieux.

Ainsi s'achève, pour nous, cette réception inoubliable. Mais, non, elle n'est point achevée ! La Diana nous réserve encore une marque bien délicate, bien élégante, de son excessive courtoisie. Nous confondant avec ses propres membres, elle nous octroie, à chacun, un jeton de présence, un de ces beaux jetons d'argent au dauphin de Forez, si décoratifs ! Plusieurs, parmi nous, projettent de faire graver sur la tranche la date du 13 juin 1910 ; précaution superflue : cette date, désormais, n'est-elle pas suffisamment gravée dans nos cœurs ?...

Cependant, comme il n'y a pas de plaisirs absolument complets en ce bas-monde, nous avons la déception, au dernier moment, de constater que le temps nous manque pour visiter *Moingt*. Et, pourtant, avec quelle gracieuse insistance M. Baudot Sirvanton, dianiste très qualifié, s'offre de nous y conduire !. Mais le jour baisse, le train de retour à Moulins sera vite menaçant : notre curiosité doit se restreindre. Montbrison, où beaucoup de choses nous attirent encore, l'emporte sur sa banlieue.

Humblement, j'avoue que j'ai insisté pour ce choix. Les bonnes raisons ne me manquaient point, dont la meilleure était mon désir de revoir M. Eleuthère Brassart, le dévoué secrétaire de la Diana. Je souhaitais le remercier une fois de plus, au nom de la Société d'Emulation, de ses renseignements et excellents avis, qui facilitèrent grandement notre pérégrination. Je lui devais, personnellement, d'autres remerciements. On en connaîtra les motifs, en lisant ce qui suit, pa-

renthèse que je me permets d'ouvrir, en l'honneur d'une paire de ciseaux.

Les ciseaux d'Anne de France. — Il faut savoir que M. Eleuthère Brassart possède, à Montbrison, une relique peu banale et charmante : *les ciseaux d'Anne de France*, ou, du moins, des ciseaux qui lui sont attribués, et qui semblent bien justifier cette attribution. Ils ont fait partie de la collection de M. Vincent Durand, l'archéologue des archéologues de sa province, dont j'ai déjà dit que les érudits foréziens vénéraient la mémoire. Voilà une origine qu'il faut retenir ! Vincent Durand n'était pas un « collectionneur », au sens banal du mot. Il se contentait de recueillir pieusement les épaves anciennes qu'il rencontrait sur sa terre natale, les épaves qui recélaient un peu de l'histoire de sa petite patrie. La salle de ses antiquités était une *salle des témoins !*

Or, c'est le vieux savant lui-même qui, avant de mourir, laissa les ciseaux, perle de sa collection, à son ami M. Brassart. Ce dernier, fort gracieusement, a bien voulu photographier, à mon intention, l'insigne objet, ce qui me permet de le montrer, très documentairement et pour la première fois, sous ses deux aspects, ouvert et fermé (1).

Comme on le voit, ce sont des ciseaux *à trois branches*, modèle singulier, qui n'a, peut-être, pas d'autre représentant parmi les spécimens, parvenus jusqu'à nous, de la coutellerie gothique. A la vérité, ces spécimens, remontant au Moyen-Age, et même, comme celui qui nous occupe, seulement à la fin du XVe siècle, ou au début du XVIe, sont, quel qu'en soit le type, d'une excessive rareté. Gay, dans son *Glossaire archéologique*, pourtant si sérieusement informé, n'en a pu figurer aucun, d'après nature. Ces constatations incitent, assurément, à considérer, avec un surcroît de respect, d'aussi exceptionnels ciseaux. Cependant, quel prestige n'ont-ils pas déjà, par l'étrangeté de leur construction, par la grâce de leur forme, par la beauté de leur décor, et par leur conservation si étonnante qu'ils pourraient encore « tailler garnements de dames », comme au temps de Charles VIII ou de Louis XII !

Ne faut-il pas ajouter à tant de mérites variés, celui que leur confère une tradition, dont on est fort disposé à trouver la confirmation dans certains détails caractéristiques de leur décor ?

La reproduction que l'on a sous les yeux permet parfaitement de

(1) On trouve bien, dans *Le Forez*, de M. F. THIOLLIER, page 296, une petite représentation de ces ciseaux. Mais c'est une simple vignette, d'après un dessin, qu'aucun commentaire n'accompagne.



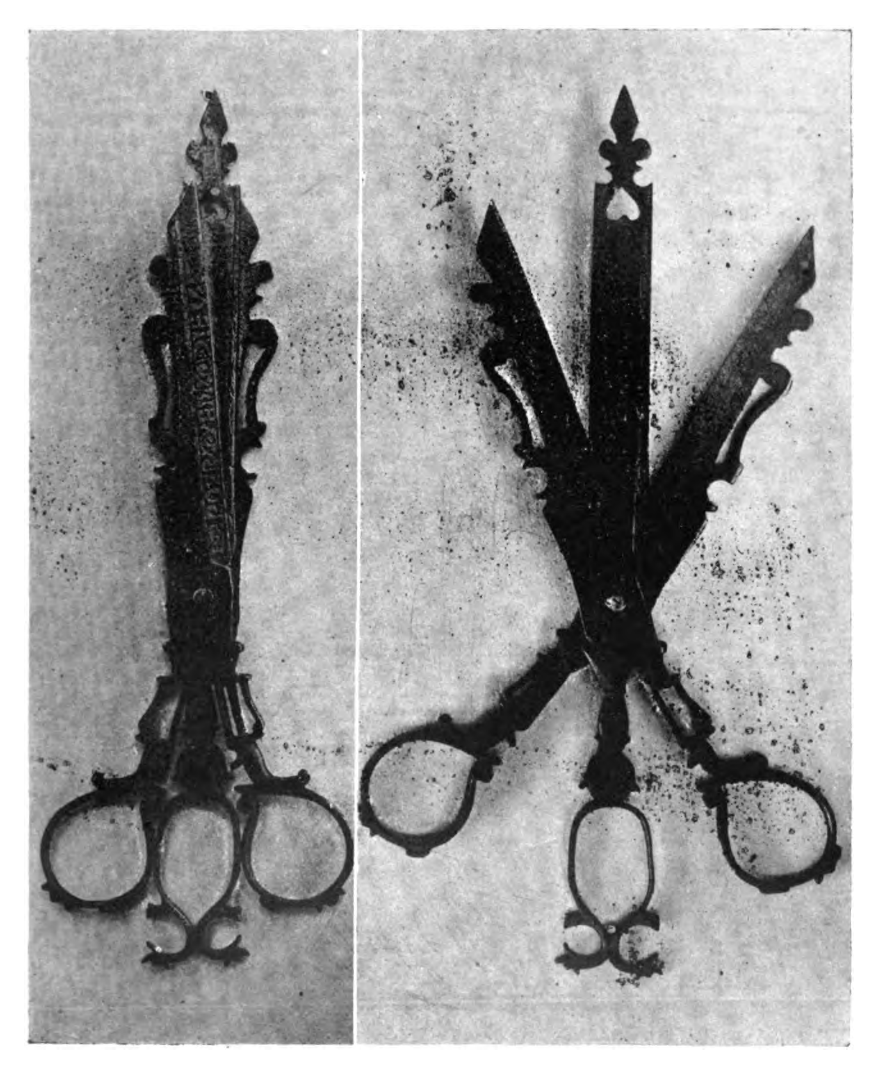
les distinguer. On peut, en effet, observer que les contours extérieurs de ces ciseaux, si joliment repercés et ciselés, s'épanouissent en fleurs de lis, à l'extrémité supérieure des lames. De celles-ci, *les deux croisantes* sont rattachées à leurs anneaux de prise par deux petits dauphins, que l'on retrouve, dos à dos, formant l'ornement terminal de l'anneau de la lame centrale. Il semble donc bien que ces ciseaux abondent en attributs d'une duchesse de Bourbon, comtesse de Forez, et pieuse princesse, au surplus, car on lit, sur une des branches, cette édifiante devise, gravée en caractères gothiques : « *Espoir en Dieu* ». Et, comme ce charmant petit outil féminin indique précisément, par son style, l'époque utile, on l'imagine fort bien entre les longs doigts de la fille de Louis XI, longs doigts très blancs et très fins, et tels que les peignit le *maitre de Moulins*.

Au fait, ne serait ce pas un autre maître de Moulins, maître coutelier, celui-là, qui aurait forgé et ciselé les beaux ciseaux qu'Anne, peut-être, laissa choir de sa « boursette », pendant quelque séjour en Forez ?

Dernière flânerie. — Conclusion. — Jouer à ce jeu des hypothèses, qui reportent aux derniers jours délicieux du xv[e] siècle, et font revivre la plus illustre et la plus attachante de nos suzeraines du temps jadis, est un jeu bien divertissant ! Et quel cadre à souhait, pour s'y livrer, que ce Montbrison obstinément et délicieusement ancien, où le flâneur, à chaque pas, découvre des « échappées » et des perspectives d'il y a cinq siècles !...

Quelques-uns d'entre nous vont au « *calvaire* », c'est-à-dire sur le sommet du mont, où trois croix marquent l'emplacement du château. On a, de là, une merveilleuse vue sur la ville et sur la plaine. D'ailleurs, tout n'a pas disparu des constructions princières. L'ancienne *Chambre des comptes* est toujours debout, quoique bien maltraitée par de lamentables remaniements. Quand même, on ne voit pas sans émotion cet endroit tragique, où se passa le prologue du drame féodal, dont le dernier des grands feudataires de la couronne, — holocauste désigné d'avance ! — fut le héros et la victime. Là, en effet, se négocia l'accord entre l'envoyé de Charles-Quint et le connétable Charles de Bourbon.

De ce sommet tristement historique, on désigne aux Bourbonnais le théâtre d'un autre événement de l'histoire locale, dont le souvenir n'est pas plus égayant. C'est là-bas, au midi de la ville, le « *Parc du Roi* », parcelle encore charmante, paraît-il, de ce qui fut un parc magnifique des comtes de Forez. En 1562, le baron des Adrets et son compagnon le « capitaine Poncenat », notre compatriote, comme



Eleuthère Brassart, phot.

Ciseaux dits d'Anne de France

Appartenant à M. Eleuthère Brassart, de Montbrison.

chacun sait, — je ne le dis pas par gloriole ! — y avaient pris position. Et ce fut de là qu'ils battirent les remparts, tant et si fort que la brèche s'en suivit et leur ouvrit Montbrison.

Mais le temps nous manque pour nous appesantir sur les effets de la canonnade huguenote. Du calvaire, nous redescendons au cœur de la ville ; nous redescendons vite : la pente nous y encourage et aussi l'heure du départ, bien proche. Nous espérions une délicieuse flânerie, il faut se résoudre à une course aux clochers, — je veux dire une course à un vieux sanctuaire, car il n'a plus son clocher, ce pauvre sanctuaire déchu qu'on nous montre, et il lui manque bien autre chose encore ! C'est l'*église des Cordeliers*, église dotée par les ducs de Bourbon, et qui abrita les tombeaux de plusieurs comtesses de Forez. En particulier, la femme du comte Guy VII, Jeanne de Bourbon, fille de notre duc Louis Ier, y fut ensevelie en 1402. De cette nécropole de princesses, la nef seulement subsiste, pauvre nef réduite à la condition de halle aux grains !...

Ainsi, tout finit, tout passe : les monuments, les belles journées !... Nous partons.... il le faut bien ! Nous saluons, chemin faisant, les vieilles rues aux architectures délicieusement surannées, vieilles rues qui n'évoquent pas que des souvenirs gothiques. Dans celle-ci prit naissance la dynastie des *Legouvé*, dont elle porte le nom ; dans celle-là (n° 5 de la « Grande-Rue »), *Victor de Laprade* vit le jour. Enfin, à l'ombre pieuse de l'église Saint-Pierre, s'élève l'hôtel ample, sérieux, d'aspect ancien, où le *vicomte Camille de Meaux* a vécu, et où sa tradition s'est noblement perpétuée !

Beaux monuments, grands souvenirs, éminents hommes : Montbrison a donc tout cela ! Mais, bonne ville, elle semble n'être si riche que pour mieux recevoir et mieux fêter ceux qui la viennent voir ! Cependant, ces derniers — qu'elle le sache bien ! — ne sont point d'ingrats visiteurs. Ils ont la mémoire fidèle et la gratitude robuste !

Roger DE QUIRIELLE.





DEUX ÉCUS D'OR

DU XVE SIÈCLE

TROUVÉS AU LIEU PRESLIER, COMMUNE D'AGONGES

A la séance d'août 1910, grâce à une bienveillante autorisation de M. de Garidel, l'éminent président de la Société d'Agriculture de l'Allier, j'ai eu le plaisir de présenter deux écus d'or, parfaitement conservés, trouvés, au mois de juillet, sur la terre de Beaumont. On me permettra de revenir sur cette trouvaille intéressante pour en préciser les circonstances et déterminer aussi exactement que possible la date de ces écus. Les deux points sont à présent faciles à élucider grâce à la correspondance échangée à ce sujet avec M. de Garidel d'une part et un aimable numismate moulinois, M. Givois, fidèle abonné de notre *Bulletin*.

Voici d'abord la lettre par laquelle, sur ma demande, M. de Garidel a bien voulu préciser les circonstances de la découverte :

Beaumont, 16 juillet 1910.

MONSIEUR,

Je vous remercie de l'empressement que vous avez bien voulu mettre à me répondre au sujet de mes deux pièces d'or. Ils confirment ceux que j'avais déjà trouvés dans le Dictionnaire de Ducange, qui donne des gravures de pièces analogues. Je n'en recevrai pas moins avec grand plaisir le complément de leur appréciation par des hommes particulièrement versés en numismatique.

Les deux pièces ont été trouvées au lieu Preslier, commune d'Agonges, dans le mur d'une vieille maison de métayer que je suis obligé de démolir pour cause de vétusté et qui avait encore une vieille fenêtre à meneaux. Elles étaient, par rapport à l'intérieur de la maison, entièrement recouvertes par l'enduit du mur et placées dans le bas de celui-ci dans un petit creux ménagé dans la maçonnerie. Un débris de tuile les protégeait. Le maçon qui démolissait les a trouvées le 12 juillet ; elles n'ont pas été nettoyées ; elles étaient dans l'état même où elles sont. Il n'y avait avec elles pas d'autres pièces, ni vase d'aucune sorte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J. DE GARIDEL.

Voici maintenant, en vue de leur identification, une courte description des monnaies du lieu Preslier :

1[re] pièce : Ecu de France seul dans le champ.

Légende de l'avers :

✠ KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX.

Légende du revers :

✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

2[e] pièce : Ecu de France accosté de deux fleurs de lys timbrées d'une couronne fleurdelysée.

Légende de l'avers :

✠ [KAROL]VS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX.

Légende du revers :

✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

Il y a lieu d'observer que, par suite d'un défaut dans la frappe, la seconde de ces pièces a le commencement de sa légende empâté ; les cinq premières lettres du mot KAROLVS sont difficilement lisibles.

Le poids de ces pièces oscille entre 3 gr. 40 et 3 gr. 50.

D'après une indication fournie par M. Givois, leur prix approximatif est de 15 à 20 francs.

Les renseignements empruntés à Ducange par M. de Garidel et ceux fournis par M. Givois concordent. Ce dernier voulait bien m'écrire à la date du 25 juin dernier :

Comme vous l'avez reconnu, les pièces d'or sont bien de Charles VII ; il y a très peu de différence avec celles de Charles VI et il faudrait les avoir en main pour certifier le règne. — Je les crois plutôt du premier. Nom : écu d'or.

Pour la raison indiquée ci-dessus par M. Givois, il y a doute pour l'attribution d'une des pièces (la première) au règne de Charles VI ou de Charles VII.

Sous ces deux règnes, en effet, le type de l'écu d'or, grand ou petit, offre au droit, dans le champ, un écusson à trois fleurs de lys, timbré d'une couronne fleurdelysée. Comme légende, celle reproduite plus haut.

Au revers, le motif principal est une croix feuillée et fleurdelysée formée au centre d'un losange aux côtés arrondis ; au centre de ce losange, une étoile soutenue d'un point. La croix susdite est inscrite dans un quadrilobe dont les quatre angles de jonction sont ornés à

léur sommet chacun d'une fleur de lys dirigée vers le centre de la pièce. Chacun des demi-cercles du quadrilobe est accosté d'une petite couronne fleurdelysée. Un cercle cerne le tout et, autour de ce cercle, se développe la légende déjà signalée : *Christus vincit*, etc...

Donc, pour cette première pièce, on peut hésiter et se demander s'il faut l'attribuer formellement à Charles VI ou à Charles VII (1). Pour ma part, j'incline pour cette dernière attribution, parce que le second écu d'or dont il me reste à parler est indubitablement du règne de Charles VII.

A l'avers, il ne se distingue du précédent que par les deux fleurs de lys qui accostent l'écu de France. Au revers, par des différences dans la croix inscrite dans un quadrilobe. Cette croix est fleuronnée et non fleurdelisée et elle est cantonnée de quatre couronnes à fleurs de lys.

Les deux fleurs de lys cantonnant l'écusson de France sur cette seconde pièce sont caractéristiques et permettent d'affirmer que c'est un écu d'or de Charles VII, frappé depuis 1436 sous l'administration de Jacques Cœur (2). Et cela donne à cette pièce un petit cachet local si l'on songe aux liens qui rattachent la famille de Jacques Cœur à la ville de Saint-Pourçain.

Bref, les deux écus d'or communiqués par M. de Garidel sont d'un type connu et c'est pourquoi la *Commission du Bulletin* n'a pas jugé utile de les reproduire ici, mais, en revanche, elle a pensé qu'il était bon de conserver avec quelque précision le souvenir de la découverte faite au lieu Preslier. Voilà donc un domaine dont la fenêtre à meneau attestait déjà la vénérable antiquité qui se trouve officiellement daté du règne de Charles VII. Il me paraît vraisemblable, en effet, que ces deux écus d'or, trouvés seuls dans une muraille, ne faisaient pas partie d'un trésor ou d'une cachette, mais avaient été placés là comme témoins lors de la construction de la maison. Rien n'empêche, d'ailleurs, de supposer que cette maison en remplaçait une plus ancienne.

Philippe TIERSONNIER.

(1) D'après Leblanc, il faudrait attribuer les pièces similaires au monnayage de Charles VII.

(2) Voir *Etudes et recherches historiques sur les monnaies de France*, par M. BERRY, conseiller à la Cour impériale de Bourges. — Paris, Dumoulin, 1853.





Contribution à l'Héraldique Bourbonnaise

AUPETIT-DURAND. — Cette famille de la région montluçonnaise portait pour armoiries, d'après des cachets de famille : *d'azur, au lion d'argent*. Elle est encore représentée de nos jours. Pour sa filiation, je renverrai à la généalogie assez étendue que M. des Gozis en a dressée dans le recueil manuscrit connu maintenant sous le nom de collection des Gozis ; toutefois, je rappellerai ici qu'à cette famille appartient un homme de valeur qui, sous la Restauration, a joué un rôle important dans l'Allier. Je veux parler de Jean-Louis Aupetit-Durand, fils de François Aupetit-Durand et de Pétronille Berthollet. D'abord avocat en Parlement, il fut ensuite magistrat distingué et député de notre département. Royaliste convaincu et légitimiste fidèle, il donna sa démission de magistrat en 1830. Il avait épousé en 1790 Pétronille Beynat, fille d'Armand Beynat et d'Anne Citton. Mme Aupetit-Durand mourut en 1834. De son mariage était né un fils, nommé lui aussi Jean-Louis Aupetit-Durand. Magistrat démissionnaire en 1830, il se fit ensuite inscrire comme avocat au barreau de Cusset et épousa Elisa Ruet de Lamotte. Leur fille, morte prématurément à Hérisson, à l'âge de 34 ans, le 7 mars 1874, était femme de Gilbert-Amable-Augustin-Arthur des Champs de Verneix, qui fut maire d'Hérisson et conseiller général de l'Allier, fils de Gilbert-Victor des Champs de Verneix, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général du canton d'Hérisson, et de Catherine-Elise Huguet du Lys. Il appartenait à une vieille famille noble du Bourbonnais encore honorablement existante actuellement.

BERNOT de La Pointe, de Congy, de Charant, etc... Cette maison qui n'est plus connue de nos jours que par la branche de Charant, a son article dans l'*Armorial du Nivernais*, du comte de Soultrait. L'érudit archéologue aurait pu aussi lui donner place dans son *Armorial du Bourbonnais*, car cette famille, aussi loin qu'on puisse remonter, sort de Saint-Sauvier en notre province.

Le premier connu est Martin Bernot, « natif de Saint-Sauvier, pays de Bourbonnois ». Il aurait épousé Hélène de Beauharnais, mais cette alliance est douteuse, car on ne la voit figurer que dans des

généalogies manuscrites du XVIIIe siècle qui présentent d'évidents anachronismes. Martin Bernot est nommé dans les conventions nuptiales de son fils Pierre Bernot qui, par contrat reçu François, notaire royal, en date du 8 septembre 1451, épousa Philippe Joanneau. Plusieurs enfants naquirent de cette union. Leur sort est inconnu et on peut suivre seulement la destinée de Jean Bernot, époux de damoiselle Anne Pouvesle, tous deux mentionnés dans un acte du 14 décembre 1535. D'après une vieille généalogie du XVIIe siècle, très précise, bien fournie de dates et de mentions d'actes, aujourd'hui perdus pour la plupart, c'est ce Jean Bernot qui semble avoir quitté le Bourbonnais pour aller s'établir à La Charité-sur-Loire, où ses descendants occupèrent pendant plusieurs générations d'importantes charges de robe et acquirent dans les environs une situation territoriale fort sérieuse.

A partir de ce moment, les Bernot cessent d'être intéressants pour le Bourbonnais, bien que, à plusieurs reprises, par leurs parentés et leurs alliances, ils aient repris contact avec notre province. Je me bornerai donc à compléter l'article consacré à cette famille par l'*Armorial du Nivernais*. Depuis leur établissement à La Charité jusqu'au moment où, au commencement du XVIIe siècle, les Bernot se séparèrent en deux branches ; les aînés y occupèrent la charge de lieutenant-général du Roi et s'allièrent aux familles de Beaulery vers 1579 ; Fiteau, 1607 ; Bataille, 1627 ; Triboudet de La Cave seigneur de La Ronde, 1630 ; Perude, 1635 ; Coulon, 1644.

Après noble Louis Bernot. seigneur de La Pointe, de Charant et autres lieux, lieutenant particulier de l'Election de La Charité, un des hommes marquants du pays sous Louis XIII et bienfaiteur insigne de la vieille église Saint-Pierre de La Charité, la famille se sépara en deux branches.

La branche aînée, dite de La Pointe, tint les fiefs de La Pointe, Narcy, Pacy, Mouchy, Montifault, La Cave, La Varenne, etc. Ses membres sont qualifiés nobles ou écuyers. Ils fournissent des magistrats, des officiers, des trésoriers de France au bureau des finances de Bourges, un gentilhomme ordinaire de la grande fauconnerie, etc. Ils s'allient aux familles suivantes : Maignan, vers 1640 ; Bellot, 1688 ; Doulier, d'Estutt, Millin de Garchy, vers 1690 ; de Pagany, seigneur d'Augny et de La Chaise en Morvand, vers 1708 ; de Grandrye, Boislève, du Chesne, de Binos baron de Clarac et de Pombarat, vers 1710 à 1730 ; marquis de Mesnard, vers 1760. Les deux derniers mâles de cette branche furent deux frères : Louis-Nicolas Bernot de Mouchy, écuyer, aide-major en 1772 du régiment de Guyenne-Infanterie, dis-

paru en émigration, et Louis-Hyacinthe Bernot de la Pointe, mort page de Monseigneur le comte de Charolais, prince du sang.

La branche cadette, dite de Charant, a possédé les fiefs de Charant, Congy, Boisrond, etc... Elle a donné des magistrats en diverses juridictions, des officiers dans les armées royales, deux gentilshommes de la chambre, un abbé de l'abbaye royale de Vierzon, un général provincial des monnaies de France, etc... Cette branche eut à souffrir de la Révolution, tant à cause de l'émigration d'un des siens, que comme suspecte en raison de la qualité de ci-devant nobles de ses membres et aussi à cause de la part prise à divers complots royalistes, notamment avec Hyde de Neuville.

Les alliances de cette branche sont avec les familles : Pignault, 1653 ; Bellot, 1686 ; Nicquet de Terrefranche, 1691 ; Van Gangelt, 1729 ; Aupépin de La Motte-Dreuzy, vers 1752 ; Léveillé du Fournay baron de Plancy, vers 1754 ; de Fricon, vers 1770 ; Poulain de Vauxjoie, 1768 ; Baillon de Fontenay, 1793 ; Petit de La Fosse, 1813 ; Girard du Demaine, Triboudet de Mainbray, de Montferrand ; Le Tissier ; Pougin de La Maisonneuve, 1859 ; de La Villéon, 1880 ; Guillo du Bodan, 1890 ; Tiersonnier, 1901 ; Fachard, 1904.

Les armoiries de la famille Bernot ont été enregistrées à l'*Armorial Général* de 1696, volume du Berry, bureau de Bourges. Elles sont : *d'argent, à la fasce d'azur chargée d'une croix pattée d'or, accostée de deux étoiles de même.*

Les archives des Bernot de Charant, assez importantes, sont actuellement conservées, 31, rue de Loing, à Montargis. Les anciens registres paroissiaux de La Charité et la série B des archives de la Nièvre, dont l'inventaire est publié, renferment aussi de nombreux renseignements sur les diverses branches de la famille Bernot.

Coupery. — Au nombre des familles bourgeoises de Moulins, figurait au XVIIe siècle celle des Coupery. J'ai d'elle un cachet qui porte les armoiries essentiellement parlantes que voici : *d'argent à un oiseau de sable contourné, posé sur une terrasse, tenant dans une de ses pattes une tige de riz qu'il coupe à coups de bec, le tout de sinople.* Cet oiseau *coupe riz* n'est-il pas un vrai rébus héraldique.

Comme tant d'autres, en cette vieille France d'autrefois que le gros public se représente souvent comme divisée en castes séparées par des cloisons étanches, les Coupery montèrent et à la fin du XVIIIe siècle je les vois représentés par deux brillants militaires :

Le 7 septembre 1772, à Saint-Pierre-des-Ménestraux de Moulins, Nicolas Coupery, lieutenant de cavalerie, garde du corps du roi, demeurant à Chézy, épouse Catherine Vernoy de Saint-Georges,



fille de feu Etienne, ancien officier au régiment d'Aunis infanterie et d'Elisabeth Fleury.

Le 5 août 1773, à Saint-Pierre-des-Ménestraux a lieu le service d'inhumation de « Messire Hiacinthe Couppry, écuier, chevalier de « Saint-Louis, commissaire des guerres au département de Bour-« bonnais à Moulins », âgé de 70 ans, décédé le même jour à 2 h. 1/2. Il fut inhumé dans l'église des révérends Pères de Saint-Gilles le lendemain matin. L'acte est signé entr'autres par Coupery, vicaire de Moulins, qui devait être neveu du décédé (1).

MIGEON. — Cette famille appartenait à la bourgeoisie moulinoise dès la première moitié du XVII[e] siècle. Elle eut en somme peu de notoriété. Elle semble s'être toujours cantonnée dans quelques offices de basoche, le commerce en gros des draps, l'industrie de la teinture. Elle paraît y avoir fait une solide fortune qui servit à pousser dans le monde les Coupery, et après eux, les Fleury venus de Souvigny à Moulins. Les armoiries de cette famille données par une bague de cuivre armoriée du XVII[e] siècle, étaient : *d'argent à la tête de bœuf de gueules, posée de face, et soutenue d'une bobinette de sable posée en fasce.* Par bobinette il faut entendre un petit bâton muni à ses extrémités d'une encoche et servant à embobiner du fil.

ROCHEBUT. — Parmi les lignages mentionnés dans l'*Armorial du Bourbonnais* du C[te] de Soultrait (2[e] édition) avec la mention : « armoiries inconnues », figure celui de Rochebut. Grâce à une communication qui m'a été gracieusement faite, cette lacune de l'*Armorial du Bourbonnais*. peut être aujourd'hui comblée. Il résulte en effet du jugement de maintenue de noblesse rendu en faveur de la maison de Rochebut, par Henry Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny et de La Rivière Thibouville, intendant de la Généralité de Moulins, que les armoiries de cette famille sont : *d'azur, au croissant d'argent en abyme, accompagné de trois étoiles d'or.*

Ces armoiries sont peintes sur le jugement de maintenue et l'écusson est timbré d'un casque taré de face et orné de lambrequins.

Le jugement de Lambert d'Herbigny, rendu à l'encontre de M[e] Jacques Trabot, préposé à la recherche des usurpateurs de noblesse et du procureur du Roi, fut rendu à Moulins, le 16 juin 1667, signé « Lambert » et contre-signé « par mon dit sieur : Merlin ».

La famille de Rochebut aujourd'hui éteinte et fort peu connue

(1) Le corps de l'acte orthographie « Couppy » ou peut-être « Coupry » en marge et à la table on lit : « Couppry ».

était de bonne et ancienne noblesse. Fidèles au sol ancestral, les Rochebut furent et restèrent des gentilshommes campagnards ne sortant de leurs manoirs que pour aller remplir leur rude devoir de soldats héréditaires et de bons gens d'armes. Toutes leurs alliances connues furent bourbonnaises, bourbonnaises aussi leurs possessions. Ils furent en effet seigneurs de Rochebut, en la collecte de Bobignat, paroisse de Teillet, d'Argenty (Teillet), de Beauregard, paroisse de Maillet, de Maillet, de La Faye, paroisse de Theneuille, de Verfeu, paroisse d'Ygrande, de Civray, de Boucheron et de Jobergère, paroisse de Louroux-Hodement, du Monceau paroisse de Saint-Léopardin, etc... Bref, les Rochebut, bien que leur filiation suivie ne puisse être remontée plus haut que le commencement du XV[e] siècle, semblent bien avoir été des premiers possesseurs féodaux du sol bourbonnais et avoir eu leur premier établissement dans notre pays au lieu de Rochebut, dont ils portaient le nom.

Ayant eu la chance d'exhumer pour un instant de la poussière de vieilles archives particulières, le jugement de maintenue de noblesse des Rochebut, j'en profiterai pour l'analyser ici, car les renseignements sur cette maison sont rares, si rares que notre regretté confrère des Gozis, pourtant si documenté sur les familles de la région montluçonnaise, avouait ne pouvoir dresser une filiation régulière de ce vieux lignage.

I. Le premier connu est Jean de Rochebut qui, le 14 juillet 1431, fit foi et hommage à Jean de La Roche-Aymon, pour le tènement, et repaire de Rochebut (1) dont il possédait alors la moitié par indivis avec N... (2). Cet anonyme devait être Pierre de Rochebut que nous allons retrouver tout à l'heure. Jean de Rochebut fut très certainement le père du suivant, le premier cité dans la maintenue de noblesse de Lambert d'Herbigny.

II. Noble Philippe de Rochebut, écuyer. Suivant acte en latin du 19 septembre 1457, signé « Dericlaco » notaire, son oncle, noble Pierre de Rochebut, écuyer, lui vendit tous les héritages qu'il possédait de la seigneurie de Rochebut. On sait par l'acte suivant que ledit Philippe épousa Catherine de Lafeuilhade. En effet, un acte du ministère de Delaborne, notaire, daté du 28 octobre 1461, nous

(1) Grâce à la « houille blanche » et à l'industrie, le lieu de Rochebut a repris récemment de la notoriété. C'est près de Rochebut en effet qu'a été construit le grand barrage du Cher.

(2) Renseignement emprunté par M. des Gozis à la généalogie des La Roche-Aymon.



apprend qu'un contrat d'emphytéose fut passé par Vincent Michon, d'Argenty, pour six septerées de terre à cause du tènement du lieu Pailhard, moyennant une mesure de seigle, au profit de Catherine de Lafeulhade, femme de Philippe de Rochebut et ayant pouvoir de lui.

De leur union naquit au moins le suivant :

III. Noble homme Robert de Rochebut, écuyer. Les preuves de noblesse de 1667 ne mentionnent, pour ce degré, qu'un seul acte reçu le 17 janvier 1489 par Marchant, notaire. C'est un intrage de plusieurs pièces de terre consenti par Robert de Rochebut à Jean Chandeau, moyennant une émine de seigle mesure de Montluçon de cens annuel et la somme de 10 sols d'argent. Robert est nommé dans le contrat de mariage de son fils, qui suit. Le nom de sa femme est inconnu.

IV. Louis de Rochebut, écuyer, seigneur dudit lieu, se maria avec damoiselle Jeanne de Bressolles. Son contrat nuptial passé devant maître Guillon, notaire, est du 28 janvier 1526. Il y est assisté de son père et, au bas du contrat, se trouve une quittance de la somme de 200 livres, donnée par MM. de Rochebut père et fils au sieur de Bressolles (1).

Divers actes passés par Louis de Rochebut les 12 juin 1550, 6 mai 1561 et 5 février 1565, sont mentionnés dans les preuves faites devant Lambert d'Herbigny.

Du mariage de Louis de Rochebut avec Jeanne de Bressolles naquirent :

1° Sébastien, qui suit :

2° François de Rochebut, écuyer, seigneur dudit lieu, lequel épousa, par contrat du 1er avril 1554, damoiselle Isabeau de Châteaubodeau. Par ce contrat, Louis de Rochebut et Jeanne de Bressolles firent partage de leurs biens entre leurs enfants : François, Sébastien, Marguerite et Jeanne. François de Rochebut et Isabeau de Châteaubodeau ne laissèrent pas de postérité.

3° Marguerite de Rochebut, morte religieuse.

4° Claudine de Rochebut, morte religieuse.

V. Sébastien de Rochebut, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa damoiselle Marguerite Jabaud, ainsi qu'on le voit par une procuration donnée par elle le 2 décembre 1565, devant Me Deruisseau, notaire,

(1) L'original de la maintenue, que j'ai eu entre les mains, est écrit avec une certaine négligence, si bien qu'à plusieurs reprises, Jeanne de Bressolles est appelée à tort Jeanne de La Brosse.

pour recevoir la somme de 2.000 francs, formant partie de sa constitution de dot et apanage à elle fait par Léonard Jabaud, écuyer, sieur de « Chamblan ». Tous deux se trouvèrent présents, le 29 avril 1584, à la signature du contrat de mariage de leur fils aîné. D'après les preuves de 1667, leurs enfants étaient :

1° Bérard, seigneur de Rochebut et de la Feuillade, qui suit ;

2° Claude, seigneur de Rochebut et de Beauregard, qui suivra.

VI. Bérard de Rochebut, écuyer, seigneur de Rochebut et de La Feuillade. Par contrat du 29 avril 1584, il épousa damoiselle Claude Lebel (1). A ce contrat reçu par le notaire Passenat, interviennent le père et la mère de Bérard, lesquels lui donnent le lieu et domaine d'Argenty, sans y comprendre le droit d'aînesse, qui sera propre audit Bérard.

En 1667, les descendants de Bérard produisirent, tant pour lui que pour son frère, les états de service dont voici l'analyse d'après les preuves de noblesse précitées :

« Certificat du sieur compte d'Auvergne-Clermont, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays d'Auvergne et Lionnois, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, colonnel de la cavalerie légère de France, par lequel les sieurs de Rochebut se sont mis en l'obéissance de Sa Majesté et servy et assisté ledit sieur compte d'Auvergne dans les occasions qui se sont présentées. Signé : Charles de Vallois, et plus bas : par Monseigneur Chartier, du 13 aoust 1595. »

Bérard de Rochebut mourut avant 1609. Cela résulte d'une transaction passée par-devant Robinet, notaire, le 27 août audit an, entre damoiselle Claude Lebel, veuve de feu Bérard de Rochebut et Claude de Rochebut, son beau-frère.

Du mariage de Bérard étaient nés trois enfants avec lesquels s'éteignit la branche aînée des Rochebut :

1° Jean, mort à l'armée ;

2° Pierre, mort à l'armée ;

3° Françoise de Rochebut, non mariée.

VI *bis*. Claude de Rochebut, écuyer, seigneur dudit lieu, de Beauregard et de Villeneufve. Suivant contrat passé par Defontis, notaire, le 22 novembre 1593, on le voit épouser, sous l'autorité de Sébastien son père et en présence de Bérard de Rochebut, seigneur de La Feuil-

(1) Le tableau généalogique annexé à la maintenue de noblesse la prénomme par erreur Esmée au lieu de Claude.



lade, son frère germain, damoiselle Anne de La Louère, veuve de Jean Maignet (ou Maiguet), écuyer, sieur des Granges.

Après le certificat de service qui lui est commun avec son frère aîné, il obtint encore, d'après le jugement de Lambert d'Herbigny, celui qui va suivre et qui fut précédé d'un de ces témoignages de satisfaction que le bon roi Henri IV aimait fort à accorder parce qu'ils ne grevaient pas ses finances :

« Brevet de Sa Majesté, esmané du grand sceau, par lequel, en considération des bons et agréables services rendus à Sa Majesté par Claude de Rochebut en ses armées et pendant les troubles soubs le seigneur duc de Biron, maréchal de France, il est accordé audit Rochebut, pouvoir, privilège et droit d'honneur principal et prééminence dans l'église de Maillet, un banc, sépulture, apposition de litres et armoiries au dedans et au dehors de la dite esglise, à cause de la terre et seigneurie de Beauregard, maison noble, par lesquelles ledit Claude de Rochebut est qualifié escuyer, sieur dudit lieu, en date du vingt janvier mil six cent deux, signé : Henry, et, sur le reply, par le roy : Forget. »

Suit l'analyse du certificat dont j'ai parlé plus haut :

« Certifficat du seigneur de Salver, chevalier, gentilhomme ordinaire du roy, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté et soubs la conduite de Monseigneur le duc de Montpencier, par lequel appert que ledit Claude de Rochebut est qualifié escuyer, sieur de Beauregard et homme d'armes de la compagnie de cent hommes et, en cette qualité, passé à la montre qui a esté faite en la plaine de Courcelle, près Andelis, le 6 may 1606. Signé : Salvert, Cavellier, Ganeau et Lamoureux. »

Un extrait des registres du Parlement du 26 février 1608 nous apprend que Claude de Rochebut, écuyer, qualifié sieur de Maillet, eut maille à partir avec Bertrand Cassaigne, Pierre Mailhard et autres, qui firent défaut. Enfin, à une date indéterminée qu'il faut placer vraisemblablement aux alentours de 1609, il donna au Roi, par-devant Revangier, Berthomier et Pacaud, notaires, dénombrement de sa terre et seigneurie de Villeneufve.

De son mariage étaient nés les enfants suivants :

1° Jacques de Rochebut, non marié, mort à l'armée.

2° Jean de Rochebut, qui suit.

3° Claudine de Rochebut, mariée à François du Peschin, écuyer, sieur de Grandchamp.

4° Anne de Rochebut, mariée à Claude « Depeulle » écuyer (d'Espeuilles ??).



VII. Jean de Rochebut, né au château de Beauregard, fut baptisé en l'église de Maillet, le 12 octobre 1608.

Suivant contrat des 21 août et 5 novembre 1627, passé par Chapus, notaire, Jean de Rochebut, écuyer, seigneur de Beauregard, épousa damoiselle Marie de Châteaubodeau, fille d'Antoine de Châteaubodeau, écuyer, seigneur de Boubarre. Au bas de ce contrat, est la ratification de damoiselle Claude de Rochebut, femme du sieur du Peschin, sieur de Grandchamp.

Un autre acte, signé Regrin et daté du 14 mai 1631, apprend que quelques difficultés s'étaient élevées entre ses cousines Gilberte et Françoise de Rochebut héritières de feu Bérard de Rochebut et de damoiselle Claude Lebel, et lui au nom et qualité d'héritier de Claude de Rochebut, son père. Ils transigèrent à la date susdite.

Comme ses prédécesseurs, Jean de Rochebut porta les armes et obtint d'honorables attestations de ses services. J'en emprunte l'analyse aux preuves de 1667 :

« Certifficat de services rendus par Jean de Rochebut, cavallier de la compagnie de chevaux légers du sieur baron de Lange, par lequel il paroist qu'il a passé en montre et reveüe en bon et suffisant estat d'armes et chevaux pour le service de Sa Majesté, en datte du dernier septembre 1635. Signé : de Chausy et de Samaillaud, commissaires et controlleurs des guerres, où il est qualiffié escuyer, seigneur de Beauregard. »

« Congé donné audict Jean de Rochebut par Renaud de Lange, chevalier, seigneur de Villemenant, capitaine d'une compagnie de cent chevaux légers pour le service de Sa Majesté au régiment de Monseigneur le duc d'Enguin, par lequel il apert que ledict Jean de Rochebut s'est retiré en quelques villes circonvoisines pour se faire traiter de médicaments d'une grande maladye et après sa guérison retourner en ladite compagnie où il estoit enrollé et a servy actuellement. Signé : Lange. Faict au camp de Monseigneur le duc d'Engoulesme, à Gerbancour en Lauraine, le 12 novembre 1635. »

« Autre congé donné par le sieur de Lange, capitaine de cent chevaux-légers, à Jean de Rochebut à cause de sa maladie pour se faire pencer estant tombé malade au retour du secours de Saint-Jean-de-Laune. Faict à Civry, le 12 novembre 1636. Signé : de Lange.

Entre temps, le 31 juillet 1634, Jean de Rochebut et damoiselle Anne de La Loère, sa mère, avaient obtenu une sentence de l'élection de Montluçon, par laquelle il était ordonné qu'ils jouiraient de toutes exemptions atribuées aux nobles, avec défense de les comprendre aux rôles des tailles. Dans cette sentence, Jean de Rochebut est qualifié écuyer, sieur de Beauregard et de Maillet.



Peu de temps après leur mariage, le 14 août 1628, Jean de Rochebut et Marie de Châteaubodeau s'étaient fait donation mutuelle, au profit du survivant, du quart des biens de leur communauté et de la totalité de leurs acquêts et conquêts. Tous deux résidaient alors au château de Beauregard, paroisse de Maillet. (Arch. Allier, B, 738.)

En 1645, Jean de Rochebut vit saisir et arrêter entre ses mains, à la requête de François Girard, sieur du Rif, toutes les sommes qu'il pouvait devoir au sieur Baudet. (Arch. de l'Allier, B, 15.)

J'ignore à quelle date mourut Jean de Rochebut, mais dans les courtes notes qu'il consacre à cette famille, M. des Gozis signale qu'il « vivait encore en 1664, date à laquelle l'intendant de Moulins le note « en ces termes dans son rapport au Roi sur la noblesse bourbon- « naise : Rochebut, seigneur de Beauregard, homme de mérite qui a « du bien honnêtement ». Il dut mourir peu après, puisqu'il n'est pas compris avec ses enfants, dont je parlerai tout à l'heure, dans la maintenue de noblesse de 1667.

Etant devenu veuf, Jean de Rochebut épousa en secondes noces damoiselle Gilberte de Bron.

Du premier lit étaient nés :

1° Claude de Rochebut, qui suit ;

2° Gilberte de Rochebut, mariée à Claude de Claud, écuyer, sieur de Fontaubert ;

3° Anne de Rochebut, mariée à Gilbert d'Estranges, écuyer, sieur de Chailloux.

Du second vinrent :

4° Gilbert de Rochebut, lequel fut chevalier, seigneur de Civray, de Jobergère, de Launay en partie et du Puy de Varennes. Ayant épousé après 1689 et avant 1705 Louise-Catherine de Meschatin, fille de Thomas de Meschatin, écuyer du Roi, seigneur de La Faye, et de Marie d'Albon de Saint-Marcel, il devient, du chef de sa femme, possesseur des fiefs de La Faye, Verfeuil, Boucheron, etc... Les notes de M. des Gozis et les *Noms féodaux* nous apprennent que Gilbert de Rochebut fut brigadier aux mousquetaires de la garde du Roi et quitta le service antérieurement à 1705. En 1703, d'accord avec Louise et Elisabeth, ses sœurs, il vendit à Noël Raby de Bes, conseiller du Roi en l'élection de Montluçon, moyennant le prix de 11.200 livres, la seigneurie de Civray, y compris le domaine de Jobergère, le tout sis paroisse de Louroux-Hodement (acte de l'étude de Mᵉ Le Prêtre, notaire à Montluçon). Malgré cette vente, M. des Gozis signale qu'en 1706 et 1722, il se qualifiait encore seigneur de Civray. (Arch. Allier, E 387 et *Noms féodaux*.)

En 1703, il fit foi et hommage au nom de sa femme pour Verfeuil, La Faye et le Boucheron, paroisses d'Ygrande, de Theneuille et de Louroux-Bourbonnais, châtellenie de Bourbon-l'Archambault. Il renouvela le même hommage en 1722 (*Noms féodaux*).

Le 1er juillet 1705, sa femme, dûment autorisée par lui, acheta de sa sœur Marguerite de Meschatin, chanoinesse de Remiremont, un sixième de terre de La Faye, paroisse de Theneuille, moyennant 5.000 livres (Arch. Allier, B, 747).

En 1723, Gilbert de Rochebut fit foi et hommage en même temps que Jeanne de Rochebut, veuve de Nicolas de Saint-Martin, Balthazar de Fraigne et autres pour les fiefs de Laumay et du Puy de Varenne, paroisse de Neuilly-en-Dun, châtellenie d'Ainay, qu'ils possédaient par indivis (*Noms féodaux*).

La date exacte de la mort de Gilbert de Rochebut est inconnue. Il trépassa avant 1728, laissant tout ce qu'il possédait de la terre de Laumay à sa femme. Cette dernière vivait encore le 2 octobre 1747 (Arch. Allier, B, 763). Elle ne laissa pas de postérité.

5° Charles de Rochebut, qui suivra.

6° Louise de Rochebut, vivante en 1703.

7° Isabelle de Rochebut (*alias* Elisabeth), vivante en 1703.

8° Anne de Rochebut.

9° Marie de Rochebut.

10° Gilberte de Rochebut.

11° Jeanne de Rochebut qui devint femme de Nicolas de Saint-Martin, écuyer, et veuve en 1723.

VIII. Claude de Rochebut, écuyer, fils aîné de Jean de Rochebut et de Marie de Châteaubodeau, sa première femme, fut après son père seigneur de Beauregard, Maillet et Boubarre.

Continuant les traditions ancestrales il porta les armes, ce que prouve le certificat suivant produit lors de la maintenue de 1667.

« Certifficat de service donné par le sieur Berichard, chevalier, seigneur de La Mothe, capitaine dans Bellenave, à Claude de Rochebut, par lequel ledit sieur de La Mothe Appremont permet audit Claude de Rochebut de se retirer où bon luy semblera à cause d'une blessure à luy arrivée en ladite compagnie. Faict au camp de Mr le duc d'Enguin, le 8 aoust 1645, signé : Berichard. »

Claude de Rochebut eut la chance de guérir, puisque nous le voyons, par contrat du 1er juin 1648, reçu par Poirier, notaire, épouser damoiselle Anne Litaud qui, aux termes dudit contrat, se constituait en dot tous ses biens maternels avec son préciput.

De leur union vint un fils :

IX. Charles de Rochebut, écuyer, baptisé en l'église de Maillet le 1er mai 1650. Agé de 17 ans, il fut conjointement avec son père, maintenu dans sa noblesse par Mr Lambert d'Herbigny, le 16 juin 1667.

Charles de Rochebut semble avoir été le dernier de la branche des seigneurs de Beauregard, Maillet et autres lieux.

VIII *bis*. — Charles de Rochebut, écuyer, fils de Jean et de sa seconde femme, Gilberte de Bron, fut seigneur de Civray en partie et du Monceau.

Il épousa avant 1674 Marguerite Bequas, dame du Monceau, que M. des Gozis pense fille de Daniel Bequas, sieur du Monceau, et de Marie Meslin.

Après son mariage, Charles de Rochebut s'en fut habiter le Monceau, paroisse de Saint-Léopardin. Il y mourut le 11 janvier 1681. (Registres paroissiaux.)

Son frère germain Gilbert n'avait pas laissé de postérité, lui n'eut que des filles :

— 1° Gabrielle de Rochebut, baptisée à Saint-Léopardin le 29 novembre 1674. Elle eut pour parrain Gilbert Bequas, doyen du Chapitre d'Hérisson. Elle mourut au Monceau et fut inhumée en la paroisse de Saint-Léopardin le 21 février 1681. (Registres paroissiaux.)

— 2° Marie de Rochebut, née et baptisée à Saint-Léopardin le 3 avril 1676. On lui donna pour parrain et marraine Pierre de Neuchèze, seigneur du Plessis, et Marie Sanson, dame de Malicorne. Elle paraît être restée célibataire. (Registres paroissiaux.)

— 3° Gilberte de Rochebut, née le 19 août 1677 à Saint-Léopardin, comme ses sœurs, morte le 27 août 1681. (Registres paroissiaux.)

— 4° Jeanne de Rochebut. Née, elle aussi, au Monceau et baptisée le 11 décembre 1679, elle eut pour parrain Georges du Croizier, seigneur des Bordes. (Registres paroissiaux.)

Entre 1700 et 1705, elle s'unit à Gilbert Le Borgne, écuyer, seigneur de Montchenin, du Lac, des Arbres et des Rochères, fils de Charles Le Borgne, écuyer, et de Louise de Vallenay.

En 1715, elle vivait encore et, avec l'autorisation de son mari, elle renonça à la succession de son oncle, Pierre Sanson, sieur de la Vallée, pour la laisser arriver à son fils, Pierre Le Borgne, émancipé à cet effet. (Arch. Allier, B, 445.)

Ainsi finit la vieille maison des Rochebut.



SAINT-HILAIRE.— Les armoiries des Saint-Hilaire sont connues. Tous les héraldisants du Bourbonnais savent qu'elles sont : *d'or, à trois fers de piques ou de flèches de sable, la pointe en bas.* Si j'en parle aujourd'hui, c'est pour signaler une variante trouvée sur les preuves de noblesse de Louis de Saint-Hilaire, chevalier de Malte, fils de Mathias, comte du Saint-Empire, et de Madeleine de Troussebois.

L'écusson des Saint-Hilaire est figuré à la fin de ces preuves avec l'adjonction, *en chef sur le champ d'or*, des trois lettres suivantes : G. S. V., qui signifieraient *Grand, Sage, Victorieux.* On y donne aussi une explication des armes des Saint-Hilaire. Les fers de flèches indiqueraient qu'ils furent toujours de valeureux guerriers et, si la pointe des flèches est en bas, c'est qu'ils ont *gagné* la victoire. *Ce gain*, ainsi rappelé, serait-il là à cause du nom primitif des Saint-Hilaire, qui était *Seguin ?* Les Seguin auraient-ils eu l'intention de se constituer ainsi des armes plus ou moins parlantes ? C'est un point que je me garderai bien de trancher, mais après tout, c'est possible. Au Moyen-Age, on procédait volontiers par symboles et le symbolisme était parfois fort alambiqué.

A ces preuves est joint aussi un tableau généalogique sommaire, intéressant au point de vue héraldique, car les armoiries des familles citées sont toutes indiquées et il en est de totalement inconnues, si l'on s'en réfère aux études ou recueils héraldiques bourbonnais parus jusqu'ici.

Ce tableau donne, d'une part, neuf degrés de filiation des Saint-Hilaire, y compris celui de Louis, chevalier de Malte. D'autre part, il donne les huit quartiers nobles du même personnage. Je reproduis ci-dessous la disposition de ce tableau en indiquant pour chaque degré les armoiries des familles alliées :

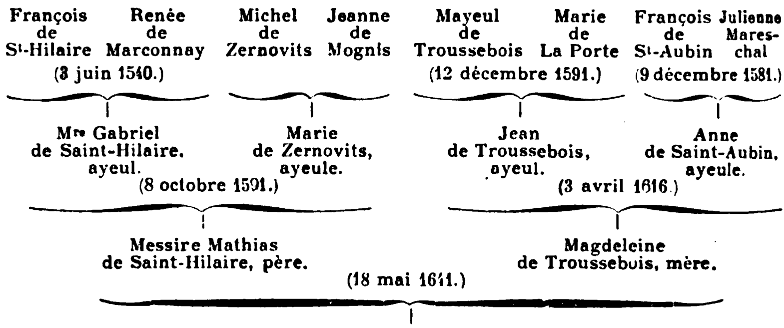
— Imbault de Saint-Hilaire et Marguerite de Saint-Gelais (*de gueules, à 3 chevrons d'or*).

— Dominique de Saint-Hilaire et Jeanne de La Rivière (*d'azur, au léopard d'argent moucheté de sable*).

— Gilbert de Saint-Hilaire et Marie de Saint-Aignan (*écartelé de gueules et d'argent*).

— Jacques de Saint-Hilaire et Louise de La Vernade (*de gueules à l'arbre d'or* [probablement un verne] *arraché, accosté de 2 étoiles d'argent placées à droite et à gauche du tronc de l'arbre*).

— Antoine de Saint-Hilaire et Gabrielle d'Antraigue (*d'azur à une aigle d'or à deux têtes, éployée, cantonnée en sautoir par 4 gouttes d'eau au naturel ou d'argent*) (Contrat de mariage du 15 janvier 1508, au château de Montaret, Ervit et Gascon, notaires.)



Les armoiries sont indiquées comme suit :

MARCONNAY *de sinople à trois pals vairés d'argent*. Les armes des Marconnay du Poitou ont d'ordinaire le champ de gueules. Le fond de sinople était peut-être la brisure propre à la branche bourbonnaise.

ZERNOVITS (Albanie) *tranché, d'azur à 3 cloches d'or ou d'argent, et d'or à l'aigle impériale de sable*. On sait qu'à la suite de cette alliance contractée en Allemagne, les Saint-Hilaire revenus en France portèrent de Zernovitz mis en écartelé et sur le tout de Saint-Hilaire (2).

MOGNIS (Cordoue, Espagne), seigneurs du Montnoir. *d'azur, à l'arbre d'or adextré d'une tour de gueules et senestré d'un cheval d'argent dressé et appuyé contre le fût de l'arbre à l'aide de ses pattes de devant.*

DE SAINT-AUBIN *d'argent, à trois oiseaux de sable* (pies ou corbeaux).

MARESCHAL (3) *d'or, à trois tourteaux d'azur chargés chacun d'une étoile d'argent.*

Ces armoiries nous permettent de fixer certains points demeurés douteux jusqu'ici.

1° Grâce aux armoiries données aux Marconnay, il devient certain maintenant que les seigneurs de Montaret, près Souvigny, étaient bien une branche des Marconnay du Poitou et non de ceux de Bour-

(1) Louis de Saint-Hilaire fut reçu chevalier de Malte le 8 juillet 1684. — Dans le tableau ci-dessus j'ai ajouté les dates de contrats de mariages tels qu'ils sont indiqués dans les preuves. Pour avoir une idée d'ensemble sur les Saint-Hilaire originaires du Bourbonnais, passés en Allemagne et revenus en France, voir *Saint-Hilaire et ses seigneurs*, par M. l'abbé COULHON. Moulins, Auclaire, 1909.

(2) Voir *Armorial du Bourbonnais*, du comte de Soultrait.

(3) Le tableau de quartiers met La Souche au lieu de Mareschal, mais la lecture des preuves de Louis de Saint-Hilaire permet de constater qu'il y a eu erreur commise sur le tableau de quartiers joints aux dites preuves.



gogne qui portaient des armoiries différentes. Des Gozis a donc fait erreur sur ce point (1).

2° Nous constatons une variante des armes des Saint-Aubin du Bourbonnais, mentionnées dans l'*Armorial* du comte de Soultrait: *d'argent à l'écu de sable, surmonté de 3 merlettes rangées en chef.*

3° Pour les d'Entraigues, de Souvigny, seigneurs de Montaret, nous sommes aussi fixés sur leurs armoiries et soit qu'il faille voir des gouttes d'eau (aigue), ou des pierres dites aigues ou aigues marines, dans les pièces qui cantonnent l'aigle de leurs armes il apparait qu'ils avaient un blason parlant puisque l'aigle se trouve *entre aigues.*

Il en résulte aussi que les seigneurs de Montaret ne portaient pas les mêmes armoiries que les d'Entraigues du Pin en Languedoc, et même en admettant avec le volume complémentaire des *Registres de la noblesse de France*, l'identité d'origine au point de vue filiation, il apparait que les deux branches ou les deux familles ont porté des armoiries différentes (2).

Ce que je viens de dire des d'Entraigues m'amène, par une association d'idées toute naturelle, à parler des armoiries de quelques familles de Souvigny (3) ou de la région ayant eu des liens de parenté ou d'intérêts qui les rattachaient à cette ville.

Angoille. — Voilà une famille qui m'est fort inconnue. Tout ce que j'en sais, c'est que, par lettre datée de Moulins le 1er septembre 1749, un prêtre de ce nom, propriétaire à Cressanges, écrivait pour affaires à Maître Martinet, notaire et procureur royal à Souvigny. Cette lettre conservée aux Archives de l'Allier, série B, fonds de la châtellenie de Souvigny, n° 239, est munie d'un cachet armorié : *d'azur, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille, le tout d'argent.* L'écusson n'a ni timbre ni cimier. D'autres lettres subséquentes, du même personnage, donnent des empreintes du même cachet. Je n'ai trouvé aucune mention du nom d'Angoille dans l'inventaire des registres paroissiaux de Cressanges (Arch. Allier, E, supplément.) Il faut évidemment identifier le personnage en question avec son homonyme et contemporain, vicaire à Saint-Pierre-des-Ménestraux.

(1) Voir *Bulletin* 1909, article « Montaret » et tirage à part de la X° Excursion, p. 43.

(2) *Id.*, *id.*, p. 37, note 3 et p. 318.

(3) Comme on le verra par la suite, plusieurs de ces armoiries sont empruntées aux archives de l'Allier, série B, châtellenie de Souvigny. M. Marc Dénier, qui me les a signalées, voudra bien trouver ici l'expression de mes remerciments.



AUFAUVRE. — Dès le milieu du xv[e] siècle, on trouve des Aufauvre fixés sur le territoire de la châtellenie de Murat, et sans doute est-ce là leur pays d'origine. Dans le terrier de la châtellenie de Murat, conservé aux Archives de l'Allier sous la cote A 133, on trouve dans le premier volume, page 515, le nom de Jehan Aufauvre. Agissant pour lui et ses consorts, il reconnait posséder et tenir à cens du duc de Bourbonnais, à cause de son grenier de Doyet, une maison à feu, grange, vacherie, courtillage, ort, osches, prés et terres joignant, à l'estimation de quatre journaux de prés à croître neuf charretées de foin et en terres gaignées à l'estimation de dix septerées ou environ, tenant le chemin tendant de Doyet à Malicorne, plus diverses autres pièces de prés ou de terres. Cette reconnaissance est du 21 décembre 1455.

D'autre part, au folio 549, on voit Guillaume Aufauvre et Philippe Aufauvre, sa sœur, femme de Pierre Petitgnol, déclarer tenir à cens du duc de Bourbonnais une maison à feu. courtillage, grange, estableries, pré patural et terres joignant ensemble au terroux du Bolotier tenant le sentier par où l'on va du Bolotier à l'étang de la Bourbe devers orient, le chemin tendant de Bort à La Presle devers midi. Ils possèdent encore d'autres terres au même terroir, tenant au chemin qui va du Bolotier à Villefranche. Leur déclaration est du 20 mars 1455 (vieux style).

Environ cent ans plus tard, on retrouve des Aufauvre sur la même châtellenie et ils se sont poussés dans le monde. En 1586, noble et sage Maître Michel Aufauvre, sieur de Beaufort, est procureur du Roi en la châtellenie de Murat. Il meurt avant 1629, époque à laquelle sa veuve, Marguerite de Biotière (1), habite Montmaraud avec un de ses fils, nommé Jean. De ce mariage étaient nés :

— 1° François Aufauvre, sieur de Beaufort, Procureur du Roi en la châtellenie de Murat dès 1616 et marié avant 1621 à Marguerite Martinat. Le 7 mai de cette même année, elle fut marraine de la seconde cloche de Montmaraud, qui avait été refondue. Un peu plus tard, le 28 avril 1628, François Aufauvre fut à son tour parrain de la grosse cloche de Montmarault. Leur fils, Gilbert Aufauvre, sieur de Beaufort, fut lui aussi Procureur du Roi en la châtellenie de Murat et vint

(1) Registres paroissiaux de Souvigny. — Marguerite de Biotière, née vers 1570 et mariée vers 1591, était très vraisemblablement fille de François de Biotière, écuyer, seigneur de Marçais paroisse de Chappes, et de Chevronne en partie paroisse de Chappes, et de Marie de La Rivière, qu'il épousa par contrat du 15 décembre 1566, reçu Michel, notaire. Marçais et Chevronne sont près de Murat, de Montmarault, de Beaufort et de Pravet.

épouser à Yzeure, en 1646 (Arch. de Moulins. Reg. 431, f° 35 v°), Marguerite Guillaud, fille de feu Michel Guillaud, sieur du Péage, et de défunte Péronnelle de la Loère. Leur descendance s'éteignit vers la fin du XVIII° siècle, ayant possédé les fiefs de Beaufort et de Pravet (1).

— 2° Jean Aufauvre, épouse à Souvigny, le 29 avril 1629, Charlotte Vincent, fille de Antoine et de Jeanne Bureau. Leur descendance masculine paraît s'être éteinte complètement avant 1686 et en tous cas disparaît totalement de Souvigny.

— 3° Autre Jean Aufauvre, qui, en 1629, habite avec sa mère à Montmaraud et vient assister à Souvigny au mariage de son frère homonyme. Je ne sais s'il faut l'identifier avec noble Jean Aufauvre, avocat au Présidial de Moulins, époux de Jeanne Thévenard, lesquels étaient déjà morts en 1636 et laissèrent Claude, mariée à Yzeure (dernière publication le 20 avril 1636) à Gabriel Roux, bourgeois de Verneuil: Antoinette, mariée aussi à Yzeure (dernière publication le 14 juillet 1641) à François Jamin, fils de feu Blaise, commissaire examinateur en la châtellenie de Verneuil, et de Marie Bodin, de Branssat, enfin, peut-être encore noble Jean Aufauvre, écuyer, sieur de Branssat en 1637. (Registres paroissiaux.)

Un cachet provenant des Aufauvre, d'après des notes figurant dans un lot de paperasses qui vient des Bouyot, de Souvigny, et des L'Hermite qui leur furent alliés, nous donne les armoiries de cette famille. Aufauvre portait : *d'argent, au lion de gueules tenant entre ses pattes de devant une roue de moulin de sable et accompagné de trois fleurs de lys au pied coupé d'azur.*

Le cachet dont il s'agit est en cuivre, muni d'un petit manche en bois, l'écusson est timbré d'un casque orné de lambrequins. La gravure est bonne et les lambrequins assez bien traités. D'après le style de cette gravure, je daterais volontiers ce cachet de la fin du XVI° siècle et je ne serais pas étonné qu'il ait appartenu primitivement à Michel Aufauvre, le mari de Marguerite de Biotières.

Une empreinte de ce cachet existe dans la collection des cachets bourbonnais formée aux archives départementales par les soins de M. Flament.

AUJOHANNET. — La famille Aujohannet, *alias* Aujouhannet, etc..., est ancienne à Souvigny. On en peut établir la filiation depuis

(1) ***Histoire du canton de Montmaraud***, par C. GRÉGOIRE. *Vieux Carnet... de bourgeois et curés de Montmaraud*, par F. CLAUDON. Dossier Aufauvre, dans la collection DES GOZIS.



honorable homme et sage Maître, *alias* noble Maître Philippe Aujohannet, l'aîné, procureur du Roi en la châtellenie de Souvigny dès 1566 et mentionné par Nicolay dans sa *Générale description du Bourbonnais*. Il fut inhumé à Souvigny le 16 mars 1585 et sa veuve, Catherine Margueneau, le 8 août de la même année. La charge de procureur du Roi resta dans leur famille pendant encore deux générations, puis, vers le milieu du XVIIe siècle, les Aujohannet émigrèrent. L'arrière-petit-fils de Philippe Aujohannet, noble Mayeul Aujouhannet, sieur des Ecalys en la paroisse d'Autry, vint se fixer à Moulins comme conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel. Il y épousa, en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 4 août 1665, damoiselle Claudine de Launay, fille de noble Jean de Launay, lieutenant de la Prévôté générale de Bourbonnais, et de damoiselle Elisabeth Harel. De ce mariage, Mayeul Aujouhannet eut au moins cinq enfants dont je perds les traces. Les Aujohannet étaient sieurs des Ecalys depuis au moins le commencement du XVIIe siècle. Parmi les alliances qu'ils prirent à Souvigny, on peut citer les suivantes : Perrin (1586) ; Preslier (vers 1585) ; Fauvre (1588) ; Donjan, sieurs des Carrons et du Tremblay (1620), par lesquels ils furent apparentés aux Beaucaire ; Foussier (1610) ; Bilhard (1619) ; de Thoury (1625) ; Tridon, sieurs du Creux (1626), etc... (1).

Il existe un cachet à leurs armes, provenant de la même source que le précédent, d'après lequel on voit que les Aujouhannet portaient : *de gueules au besant en abyme, accompagné de trois jaunets (sorte de nénuphars), le tout d'or.*

Le besant étant lui aussi, à sa manière, dans le langage populaire, un *jaunet*, comme toutes les pièces de monnaie en or, on voit que les Aujohannet sont entièrement parlantes. Sur le cachet dont il s'agit, et qui est nettement du XVIIe siècle, l'écusson est timbré d'un casque taré de profil et orné de lambrequins d'un style assez lourd. Une empreinte de ce cachet existe dans la collection des Archives départementales.

BARDONNET. — Les armoiries de la famille Bardonnet sont connues. L'*Armorial du Bourbonnais*, du comte de Soultrait, les donne d'après

(1) A ces Aujouhannet se rattachent ceux que l'on trouve à Autry-Issards, Ygrande, Verneuil et St-Plaisir, mentionnés à diverses reprises dans les registres paroissiaux. Je citerai comme étant les plus marquants : Pierre Aujohannet, sieur du Pain (6 juillet 1645), Gilbert Aujohannet, sieur de La Borde, écuyer (1645-1646), Pierre Aujohannet, sieur des Ouches, procureur du Roi aux Eaux et Forêts de Bourbonnais (9 février 1661). Antoine Aujohannet, sieur de Jayère (1660-1670). Enfin, Philippe Aujouhannet, fils de Thomas, sieur des Durands.

le jeton frappé pour Bonnet Bardonnet, écuyer, seigneur de Gondailly, conseiller au présidial de Moulins, lorsqu'il fut maire de la ville.

Il est au moins un membre de cette famille qui porta des armes différentes, c'est messire Gaspard Bardonnet, prieur commendataire et seigneur de la ville de Souvigny, gouverneur pour le Roy et grand bailly. On le trouve ainsi qualifié notamment dans deux pièces de 1770 et 1779. Ces pièces, conservées dans le fonds de la châtellenie de Souvigny, n° 282, nous apprennent aussi qu'il usait d'un cachet armorié : *d'azur, au chevron accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une grappe de raisin, le tout d'argent.*

Le cachet était fort bien gravé à en juger par les empreintes. L'écusson est ovale, inscrit dans un cartouche orné de guirlandes et timbré d'une couronne de comte. Le bâton prioral est passé en pal derrière le cartouche.

Cette variante des armes attribuée à tous les membres de la famille Bardonnet, originaire de Châtel-Montagne, montre que pour l'héraldique comme pour beaucoup d'autres branches de l'archéologie, il est bon, toutes les fois qu'on le peut, de se reporter aux documents originaux.

Dans le cas présent, on saura donc que le prieur Bardonnet n'usait pas des armoiries adoptées par les seigneurs de la Toulle, de Togues et autres lieux, bien qu'étant de la même souche.

Beaulaton de Courtaurel. — Dans le fonds de la châtellenie de Souvigny, se trouve une lettre écrite en 1764 par Madame (ou Mademoiselle ?) Beaulaton de Courtaurel à M. Martinet, notaire et procureur à Souvigny, laquelle avait des intérêts dans la région. Suivant l'usage, la lettre est scellée et les armoiries sont : *de..... au chevron de..... accompagné en chef de deux fleurs tigées de.....* (ces fleurs ressemblent à des soucis ou à des marguerites). L'écusson est timbré d'un casque avec lambrequins.

Bergerolle. — Dans le même fonds de la châtellenie de Souvigny se trouve une lettre datée de Buxières, le 20 juillet 1763, signée « Bergerolle » et adressée par lui à son oncle, M. Jacques Martinet, juge et lieutenant de police à Souvigny, qui avait épousé Elisabeth Bergerolle. Elle est scellée d'un cachet armorié : *de..... à une aigle à deux têtes, éployée de.....* Dès le milieu du XVIIe siècle, on trouve cette famille Bergerolle fixée à Buxières. Elle semble y être venue de Chareil. (Voir les Registres paroissiaux de Buxières-les-Mines.)

Bidon. — A ce nom, on ne connaissait que les armoiries données par l'*Armorial Général* de 1696, aux Bidon, de Cusset : *de gueules au bidon d'or.* Le fond de la châtellenie de Souvigny, n° 277, conserve

une lettre, sans date, mais qui est sûrement de la seconde moitié du XVIIIe siècle, écrite de Noyant par un Bidon et adressée à M. Martinet, notaire royal et procureur ès cours à Souvigny. Ce M. Bidon a scellé son épître d'un cachet armorié, dont voici la sommaire description : Dans un cartouche, un écusson ovale portant : *de..... à un oiseau contourné*. L'écusson est sommé d'une couronne de comte. On sait que c'est la couronne dont usaient volontiers les graveurs du XVIIIe siècle, même pour les cachets des plus modestes bourgeois. Rien, malheureusement, ne permet de soupçonner quels étaient les émaux du blason de M. Bidon. Il ne m'est pas possible non plus d'établir que les Bidon connus à Noyant avaient une origine commune avec leurs homonymes de Cusset. Par contre, ils se rattachent sûrement à Claude Bidon, bourgeois de Souvigny, époux de Marie Magnenat. Cette dernière mourut, âgée de 52 ans, le 11 avril 1760, et son mari, qui avait 58 ans, se hâta d'aller la rejoindre quatre jours plus tard.

Le signataire de la lettre, et par suite le possesseur du cachet, peut être Claude Bidon, notaire et procureur au bailliage de Montaigut-les-Combrailles, qui vint épouser à Noyant, le 23 juillet 1750, demoiselle Philippe Demercière, fille de feu Louis Demercière et de Marie Magnenat. Ce Claude Bidon était fils de Claude Bidon, bourgeois de Montaigut, et de Françoise Daumy. Marie Magnenat, veuve Demercière, était alors remariée à Claude Bidon, bourgeois de Souvigny, cité plus haut, et il est encore plus vraisemblable que le cachet appartenait à ce dernier, qu'on trouve aussi qualifié bourgeois de Noyant. Il cumulait les bourgeoisies.

DONJAN. — Les Donjan, sieurs des Carrons et du Tremblay, paroisse de Coulandon (1), des Govignons, sont omis dans l'*Armorial du Bourbonnais*, et cette omission du comte de Soultrait paraît d'autant plus singulière que les armoiries de cette famille sont données dans l'*Armorial Général* de 1696. Messire Donjan, chanoine du chapitre de Verneuil, les fit enregistrer au bureau de Moulins, sous le n° 88. *Elles sont d'or à une tour donjonnée de sable.* Ce sont en somme des armes parlantes (2).

(1) Les Carrons passèrent des Donjan aux Galais, leurs alliés, puis, par la suite, au milieu du XVIIe siècle, aux L'Hermite et par eux aux Rogier d'Hauterive, d'où cette terre est arrivée aux Nettancourt-Vaubecourt. Le Tremblay passa aux de Léage, ou Deléage, qui l'avaient encore à la veille de la Révolution.

(2) Un autre membre de la famille, François Donjan, curé de Gennetines, se vit attribuer, au même armorial, des armes imposées d'office, faute de déclaration.

Il est facile de suivre, au moins dans ses grandes lignes, la filiation des Donjan, à l'aide des registres paroissiaux de Souvigny et de Moulins. On les trouve à Souvigny dès la fin du XVIe siècle. Ils sont parfois qualifiés nobles et écuyers. Certaines de leurs alliances semblent indiquer qu'ils avaient alors quelques droits reconnus à la noblesse. Peu à peu, on les voit disparaître de Souvigny, et dans la première moitié du XVIIIe siècle leur nom cesse de figurer dans les registres de catholicité de cette paroisse. C'est à Moulins qu'il faut aller dès lors chercher les actes qui les concernent. Sans m'attacher à faire une généalogie de cette famille, je noterai le premier qui me soit connu : Gilbert Donjan, écuyer, sieur du Tremblay, signalé le 16 janvier 1599, le même que Gilbert, sieur des Cavrons, marié dès et avant 1604 à Françoise de Beaucaire, laquelle s'en alla de vie à trépas en 1638 et, le 26 janvier de la dite année, fut inhumée dans l'église Notre-Dame de Grâce, près de l'autel du Rosaire. Son mari la suivit dans la tombe en décembre 1638.

A la même époque, vivait Claude Donjan, sieur du Tremblay, frère du précédent, avocat en Parlement. Plus tard, on trouve Pierre Donjan, sieur des Govignons, qui épouse à Souvigny, le 16 janvier 1652, Elisabeth Galais.

Parmi les derniers connus de moi à Souvigny figurent un moine de Champaigue, le curé de Gennetines, le chanoine de Verneuil, Jacques Donjan, vicaire à Souvigny de 1680 à 1684, èt enfin Charlotte Donjan, femme de M. Desrues, sieur du Péchin, gentilhomme ordinaire en la Grande Vènerie, laquelle meurt à Souvigny le 20 octobre 1683.

Au nombre de leurs alliances, on peut citer, dès la fin du XVIe siècle, les Minard et Phelippard, puis, en 1620, Aujohannet, et, vers la même époque, une alliance avec la famille de Culan alors fixée à Moulins, puis, en 1622, Deschâtres. Ces unions avaient été précédées de celles contractées avec les Hugues (1606), Tridon, sieurs du Creux (1607), Reignier (1611), etc.

FALLIER. — Parmi les familles de la bourgeoisie de Souvigny figurait au XVIIIe siècle la famille Fallier. Un membre de cette famille, « P. Fallier », écrivant le 5 août 1762 à Me Perron, procureur à Moulins, une lettre qui vint par la suite échouer dans le fonds de la châtellenie de Souvigny, la scellait d'un cachet offrant les armes suivantes : *d'azur, à trois oiseaux d'argent.* L'écusson est timbré d'une couronne de comte.

L'auteur de la lettre est Pierre Fallier, notaire à Moulins, qui avait épousé Marguerite Fleury, dont la famille était originaire de Souvigny.



Les registres paroissiaux de Souvigny font connaître à la date du 2 septembre 1778, le mariage de Claude Fallier, bourgeois, fils de feu François Fallier, notaire royal à Buxières, et de défunte Catherine Bergerolle, avec Suzanne Jannet, fille des défunts Jean-Baptiste Jannet, chirurgien, et Jeanne-Constance Martinet.

FLEURY.— Le nom de Fleury est fort répandu, les Fleury dont il s'agit ici arrivèrent à la fin du XVIe siècle d'Ygrande pour se fixer à Souvigny. Ils se classèrent bientôt parmi les notables, grâce aux offices de judicature tenus par eux. Celui qui se vit enregistrer les armoiries dans l'*Armorial Général* de 1696, armoiries portées par sa famille, Gabriel Fleury, cumulait les fonctions de notaire royal, procureur d'office (ministère public) de la justice ordinaire de Souvigny et de juge châtelain de la justice de Saint-Menoux. Les armoiries dont je viens de parler sont : *d'argent, à un vase d'azur rempli de fleurs de diverses couleurs, tigées et feuillées de sinople, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.* Ce sont, on le voit, des armes allusives au nom et qui plus est très loyalistes, car on y voit le soleil, emblème de Louis XIV, comme si Maître Gabriel Fleury, par une délicate flatterie, eût voulu témoigner que de même que les fleurs doivent beaucoup au soleil de Dieu, lui le notaire royal Fleury était redevable de quelques biens à Sa Majesté le Roi-Soleil.

Le fils du magistrat de Souvigny ne réussit pas trop mal dans le monde. Jacques Fleury fut en effet secrétaire de M. Bolacre, Lieutenant Général de Bourbonnais, et la protection de ce puissant patron contribua à lui obtenir la charge de greffier au présidial de Moulins. Il épousa à Moulins, en l'église Saint-Pierre-des-Ménestraux, le 15 février 1691, Marie Coupery et, en 1696, se vit inscrire par Henri Bolacre, subdélégué de l'Intendant sur la liste des personnes de Moulins vivant noblement et jouissant des privilèges de noblesse (1). Son fils, Sébastien Fleury, arriva à être officier dans le régiment de Lévy cavalerie et épousa une sémillante veuve, Mme Minard de Belleret, née Barravaud, dont il eut postérité. Trois sœurs de Sébastien se marièrent fort bien. L'une, Jacquette ou Jacqueline, épousa M. Benjamin Foissin, trésorier provincial des troupes en la Généralité de Moulins ; l'autre, Marie, devint femme de Messire Jean Petit-Jean de La Font, écuyer, seigneur de La Font et de Landonnières ; la troisième enfin, Marie-Elisabeth, eut pour mari Etienne Vernoy de Saint-Georges, ancien lieutenant au régiment d'infanterie d'Aunis.

FOUSSIER. — Dans son *Armorial du Bourbonnais*, le Cte de Soul-

(1) Arch. Allier, C, 91.

trait donne les armoiries des Foussier. Elles sont : *d'azur à quatre clefs d'or passées en sautoir deux par deux, les sautoirs l'un au-dessus de l'autre.* Il attribue avec raison ces armoiries aux Foussier de la châtellenie de Souvigny, mais, fait de ces derniers les seigneurs du Réray, de Lorbigny, etc... C'est à tort. Ces fiefs et ceux de Larry, de La Lourre, de La Vivière, de Rozière et des dîmes de Mibonnet sur Yzeure, furent possédés par des Foussier originaires de Chevagnes où on les trouve bourgeois dès le XVe siècle. D'eux sont sortis les Foussier de Moulins. Les Foussier de Chevagnes peuvent très bien être aussi les ascendants de ceux de Souvigny, mais cela n'est pas prouvé, quant à présent du moins. Les armoiries ci-dessus appartiennent à une branche des Foussier de Souvigny ; je dis une branche, car ils étaient fort nombreux dès la fin du XVIe siècle, au moment où les premiers connus des registres paroissiaux de cette antique cité permettent de suivre leur filiation. Ils paraissent déjà divisés en branches depuis assez longtemps puisque beaucoup semblent n'avoir plus aucunes relations de parentés les uns avec les autres.

Les armoiries décrites plus haut furent enregistrées dans l'*Armorial Général* au nom de Jacques Foussier, notaire royal à Souvigny, le huitième des neuf enfants issus de l'union de Nicolas Foissier, notaire royal, et de damoiselle Jeanne Quesmas. Né à Souvigny le 11 août 1657, il y fut baptisé le 16 et eut comme parrain et marraine deux membres de familles patriciennes de l'endroit : Jacques Perrot, Conseiller du Roi et Lieutenant général du Sénéchal de Bourbonnais, et damoiselle Charlotte Donjan. Il se maria deux fois, en premières noces, le 29 février 1685, à Gabrielle Faulconnier dont il eut une fille, et en secondes noces, le 26 février 1691, à Marie Aufauvre, fille de Philippe et de damoiselle Odile de Léage ou Deléage. Il en eut cinq filles et un seul fils qui paraît n'avoir pas laissé de postérité.

Jacques Foussier appartenait à ceux de son nom qui ont eu dans la bourgeoisie de Souvigny la situation la plus élevée, fournissant dès le XVIe siècle des officiers de justice au doyenné et au moins un consul à Souvigny, dès 1623.

MERLIN. — Une lettre datée de Moulins le 15 novembre 1746, écrite par un Merlin, ayant des attaches avec Souvigny, à M. Martinet, notaire et procureur en ladite ville, nous donne les armoiries de cette famille bourgeoise. La lettre en question est, en effet, scellée d'un cachet où se trouve un écusson *de..... au lion en abîme, accompagné de trois merles de.....* Il est facile de voir que ces armoiries sont allusives au nom et que les merles qui se promènent gravement en un champ de

couleur incertaine, y faisant cortège au roi du bestiaire héraldique, sont là pour rappeler que le possesseur est un *Merlin*.

Les Merlin sont anciennement connus à Souvigny, puisque, dès la fin du xvie siècle, dame Anne Merlin y vivait, légitime épouse d'honorable homme Maître Philippe Quesmas, lequel, avec la qualité de procureur fiscal, remplissait dans la juridiction seigneuriale du doyenné le rôle du procureur du Roi, du ministère public en un mot.

Cette famille semble s'être partagée entre Souvigny et Moulins, car si nous voyons par exemple que Claudine Merlin habite Souvigny avec son mari Claude Martinet, docteur en médecine, herboriste du Roi, et si elle y meurt âgée de 60 ans, y recevant, le 8 août 1696, les honneurs de la sépulture en l'église Saint-Marc, c'est à Moulins que vivent d'autres membres de sa famille. Je signalerai seulement, en passant, Marguerite Merlin qui est, en 1705, femme de M. François d'Affry de La Monnoye (1) ; François Merlin, avocat en Parlement, second échevin de Moulins, inhumé aux Carmes le 28 août 1688 (2) ; autre François Merlin, avocat en Parlement, époux de Claudine Pajierne, qui, en 1703, vient baptiser un de ses enfants à Souvigny.

Quesmas. — Les armoiries de cette famille ne me sont connues que par un dessin assez grossier figurant parmi les notes informes provenant des papiers Bouyot et L'Hermite. On y voit que les « Quéma » — et cette orthographe est à noter, car elle semble indiquer la prononciation exacte du nom — usaient d'un écusson portant *d'azur, à un colombier d'or sur le toit duquel, au sommet, est posé un pigeon d'argent.*

Il n'est pas surprenant de trouver mention de ces armoiries dans les quelques papiers provenant des Bouyot, plusieurs Quesmas ayant figuré parmi leurs ascendants en ligne maternelle.

Les Quesmas apparaissent déjà fixés à Souvigny à la fin du xvie siècle, quand commencent les registres paroissiaux, et ils comptent au nombre des patriciens du lieu.

Le premier qui me soit connu est Philippe Quesmas, procureur fiscal au doyenné de Souvigny. Il mourut à Souvigny et fut inhumé « au sepulchre », le 24 octobre 1605, laissant veuve Anne Merlin qui, à son tour, fut ensevelie le 8 janvier 1631.

Leur fils Jean, sieur des Aménevis, procureur à Souvigny, épousa en l'église paroissiale du lieu, le 23 janvier 1600, Catherine Bourdet et en eut huit enfants, tous nés et baptisés à Souvigny. Parmi ces

(1) Arch. municipales, Moulins, Reg. 474 (Saint-Pierre-des-Ménestraux).
(2) *Id.* Reg. 498.

enfants il suffira de noter Philippe, l'aîné, sieur des Aménevis, procureur à Souvigny, marié le 11 février 1624 à Gabrielle Hugues, fille de Pierre, sieur des Rivières, et de Charlotte Donjan ; Jeanne mariée à Souvigny, le 21 février 1634. à Nicolas Foussier, notaire royal ; Gabrielle qui devint, le 8 février 1644, la femme de Jean Faulconnier écuyer, sieur des Bellots, gendarme de la Compagnie du Roi ; Philippe Quesmas, le jeune, sieur des Aménevis, qui s'unit à Anne Colin et en a un fils, Antoine, sieur des Aménevis (1), lequel s'est marié à Souvigny, le 17 juin 1653, avec Anne Foussier, fils de Charles et de Jeanne Aujohannet. Au moins six enfants vinrent de ce mariage, tous nés et baptisés à Souvigny entre 1654 et 1664 puis le silence se fait sur les Quesmas. Eteints ou disparus du pays, ils se perdent désormais dans la foule innombrable des morts anonymes. Du passage en ce monde de ces notables de Souvigny, peut-être à l'heure actuelle ne reste-t-il d'autre trace que les actes de catholicité renfermés dans les registres paroissiaux et le modeste chiffon de papier où une main inconnue a tracé d'inhabile façon le croquis de leur blason champêtre et bourgeois.

TAILLEFERT. — Leurs armoiries sont indiquées par deux cachets armoriés venant indubitablement de cette famille et dont je parlerai plus loin. Malheureusement rien ne permet, d'après ces cachets, ou plutôt d'après leurs empreintes, de dire quels sont les émaux du blason des Taillefert. Force est donc de se borner à dire que les Taillefert connus à Souvigny aux XVII[e] et XVIII[e] siècles portaient : *de. ... à la bande de..... chargée d'une étoile de..... accostée de deux mains fermées (ou poings) mouvant des extrêmités de la bande ; ladite bande accompagnée de deux autres étoiles de....., l'une en chef et l'autre en pointe.*

Le premier qui paraisse dans les registres paroissiaux de Souvigny est François Taillefert. Il est mentionné en septembre 1600, dans un acte de baptême, comme représentant le parrain absent, François de Raguier, écuyer de la reine douairière de France. Il faut ensuite aller jusqu'au milieu du XVII[e] siècle pour retrouver les Taillefert à Souvigny. Ils y sont représentés par Messire Gilbert Taillefert, bachelier en théologie, qui fut curé de Souvigny de 1711 à 1715, et vicaire de la vicairie de la Chaussière. Il mourut à Souvigny, âgé

(1) En 1718, les Aménevis appartenaient à Pierre Achard, sieur dudit lieu, bourgeois de Souvigny, marié à Marie Villard (Reg. paroissiaux de Souvigny, GG 10, acte du 10 juillet 1718). Pierre Achard mourut à Souvigny, âgé de 40 ans, le 17 mars 1725, et fut inhumé le lendemain.



de 64 ans, le 12 février 1718. Ce vénérable ecclésiastique avait pour sœur Jeanne Taillefert, femme de Marin Baudrion, sieur de Saint-Loup, mentionnée dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux, à la date du 3 février 1687. Ses frères étaient : Jacques, parrain à Saint-Pierre-des-Ménestraux d'une de ses nièces ; Gilbert Taillefert, lieutenant de cavalerie, mentionné à Saint-Pierre-des-Ménestraux comme parrain de l'un de ses neveux, sous la date du 11 février 1693, et qui semble avoir été un célibataire endurci ; enfin Jean qui continua la descendance.

Jean Taillefert était marchand en gros à Moulins. Il y obtint les honneurs de l'échevinage et fut commis à la recette des deniers de la ville. Il épousa à Buxières, le 9 février 1681, Jeanne Desévaux, fille de Gilbert, châtelain de Saint-Hilaire. Vers 1698, il acheta à Guillaume Rouher le fief de Piroir, paroisse de Bressolles. On sait qu'il vivait encore en 1709 et portait les armoiries décrites plus haut, car les Archives de l'Allier conservent de lui, dans le fonds de la châtellenie de Souvigny (1), une lettre qu'il adressait le 26 avril 1709 au très révérend Père Dom Vollard, prieur de Souvigny. Cette lettre est scellée d'un cachet offrant les armoiries décrites plus haut. Le graveur a surmonté les armoiries de l'ancien échevin moulinois d'un casque orné de lambrequins retombant à droite et à gauche de l'écusson, lequel se termine en accolade, offrant ainsi un spécimen très convenable de l'écusson classique dit écusson français.

De son mariage, Jean Taillefert eut dix enfants, tous nés à Moulins et baptisés à Saint-Pierre-des-Ménestraux. Je me bornerai à signaler les suivants :

Joseph Taillefert, qui continua les traditions de son oncle Gilbert et fut successivement gradué en théologie de la Faculté de Paris curé de Souvigny de 1715 à 1759, prieur de Saint-Germain de Mazille, prieur commendataire du prieuré de Saint-Imbert ou Saint-Hubert. Il mourut à Souvigny à l'âge de 86 ans, le 22 décembre 1771. Il avait fait faire un cachet à ses armes et l'utilisa pour sceller une lettre non datée, mais qui doit être de 1747, écrite à M. Martinet, juge ès-juridictions de Souvigny (2). Cette lettre est signée par lui et par son neveu Antoine-Augustin Véron, alors curé de Souvigny (3). Le cachet en question présente un cartouche au milieu duquel est un écusson

(1) B, 216.

(2) Arch. Allier, châtellenie de Souvigny, B, 275 *bis*.

(3) Il fut aussi prieur de Saint-Germain de Mazille. Il était fils de Gilberte Taillefert et de Jean Véron, boulanger ordinaire du Roi et de la Reine d'Espagne, sieur de Piroir du chef de sa femme.

ovale, timbré d'une couronne de comte dont le graveur avait sans doute cru devoir faire l'honneur aux dignités ecclésiastiques de Messire Taillefert. Les armoiries sont identiques à celles du cachet précédent, sauf que les deux mains fermées ne sont pas mouvantes des extrémités de la bande, mais seulement dirigées vers l'étoile centrale, d'une façon menaçante qui ne pourrait que ravir d'aise son excellence M. Viviani, grand éteigneur de lumières célestes, comme chacun sait, s'il lui était donné de contempler ce joli petit produit de l'art du XVIII[e] siècle.

Parmi les frères de Messire Joseph Taillefert, je mentionnerai encore Jean-François, qui continua vraisemblablement le négoce paternel et fut marchand drapier. Baptisé à Saint-Pierre-des-Ménestraux le 30 septembre 1688 et honoré du parrainage de Jean-François Palierne, écuyer, sieur de l'Ecluse et de Marie-Elisabeth Maquin, fille de Sébastien, sieur de Panloup, il épousa Anne Besson. Il semble que sa femme était nivernaise et qu'il alla se fixer chez nos voisins, car c'est en Nivernais que ses filles se marièrent, contractant de fort honorables alliances. L'une, Jeanne, épousa Claude-Edouard-François-de-Paule Lempereur de Bissy, conseiller en la pairie de Nevers, lieutenant en la Maréchaussée de Nivernais. Une autre, également appelée Jeanne, devint femme de François-Thomas Maslin, conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier. Une troisième, Suzanne, s'unit à Lazare Huet de Bourgneuf, procureur du Roi au grenier à sel de Saint-Pierre-le-Moûtier. Un fils, Antoine Taillefert, alla se fixer comme négociant à Lyon. Il vivait encore en 1772.

Le plus jeune frère de Messire Joseph Taillefert s'appelait Jean. Né le 10 mars 1700, il devint capitaine d'infanterie au bataillon de milice de Montluçon. Il épousa, par contrat du 27 août 1752, reçu par Bougarel, notaire à Moulins, Jeanne Busset, fille de Jean-Baptiste Busset, directeur des mines de Fins, et de Marie Royer. Mort, âgé de 55 ans, le 26 avril 1754, il ne laissait qu'un fils unique, Claude. Claude, baptisé à Souvigny le 23 octobre 1753, fut élevé par sa mère, remariée dès le 26 avril 1754 avec Jacques Poujon, bourgeois de Souvigny.

Claude Taillefert porta l'honorable qualification de bourgeois de Souvigny, épousa, le 8 novembre 1785, Françoise Soulier, fille de Pierre, notaire royal, et de Marie-Anne Servoire. Décédé à Souvigny le 18 septembre 1816, il fut le bisaïeul des représentants actuels du nom, restés pieusement fidèles à leur antique cité ancestrale.

VINCENT. — En fait d'armoiries parlantes, j'en connais peu qui le soient autant et de façon aussi alambiquée que celles attribuées aux



Vincent, de Souvigny. C'est un vrai rébus. La clef ne m'en est pas apparue tout d'abord, car la note informe qui accompagne le dessin précis mais grossier de ces armoiries, trouvé dans les papiers Bouyot-L'Hermite, dit que les Vincent avaient des couverts d'étain où il y avait un écusson « avec cinq rangées de carreaux ayant chacun cinq points en croix ». En traduisant la chose, d'après le croquis, en langage héraldique, on peut dire que les Vincent, honnêtes bourgeois de Souvigny, portaient : *de gueules, à vingt losanges d'argent accolés, rangés en fasce cinq par cinq, chacun d'eux chargé de cinq petits points de sable posés en croix*. Or, cela fait en tout vingt losanges et cent points, autrement dit : *vingt cent*, ou, si l'on veut, *Vincent*. Ces Vincent étaient évidemment très forts en calcul et en calembours.

La famille Vincent semble, du reste, ne s'être pas enracinée à Souvigny. Elle doit y être venue à la fin du XVIe siècle avec Antoine Vincent, qui y exerçait la charge de sergent du Roi et y vivait encore en 1607 avec Jeanne Bureau, sa femme.

En 1616, on trouve également à Souvigny Anne Vincent, femme de Pierre Servoire, sergent royal, lequel fut consul de la ville en 1627. En 1617, on rencontre Gabrielle Vincent, femme de Louis Maillet. Anne et Gabrielle étaient probablement filles d'Antoine Vincent, en tous cas père authentique de Charlotte Vincent, mariée en 1629 à Jean Aufauvre, fils de Michel Aufauvre, sieur de Beaufort, procureur du Roi en la châtellenie de Murat, et de Marguerite de Biotière. L'alliance avec les Aufauvre et les Biotière étant considérée comme des plus notables par leurs descendants, c'est évidemment à ce fait que nous devons de connaître le singulier blason des Vincent.

Ph. TIERSONNIER.



Le Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 1910

PRÉSIDENCE DE M. P. FLAMENT.

Étaient présents : MM. l'abbé Audin, Baury, l'abbé Beaumont, le chanoine Berthoumieu, Besson, F. Bidault, Boutal, Capelin, R. Chabot, Chambron, Chauchard, Delaigue, Délinière, Dénier, l'abbé Dumont, l'abbé Dupuis, Giraud, L. Grégoire, Leutrat, Linglin, Milcent, Morand, le chanoine Moret, Pichonnet, Queyroi, Sabatier, Thomas, Tiersonnier, Tissier, Tixidre.

— Excusés : MM. Advenier, Bodard, de Chacaton, des Champs de Verneix, le chanoine Clément, l'abbé Deshommes, Didier, Duchon, Dr Fabre, Ctesse L. de Fradel, H. Frobert, C. Grégoire, de La Boulaye, de La Chauvinière, baron Le Febvre, A. Lévêque, H. Méplain, Cte de Montlaur, R. Moreau, R. de Quirielle, Ctesse de Saint-Laumer, André Thonier, J. Viple.

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à ceux de nos collègues qui assistent pour la première fois à l'une de nos réunions et annonce la perte que la Société vient de faire dans les personnes de MM. Rondeau, ancien président de la chambre des avoués de Moulins, S. Patissier, ancien député, et du Dr Petit, le si cordial châtelain du Plessis, chez lequel la Société avait rencontré un chaleureux accueil au cours de son excursion dans la région de Souvigny. L'assemblée adresse aux familles de nos confrères l'expression de ses vives condoléances.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettres de M. le chanoine Berthoumieu et de M. le chanoine Clément se démettant de leurs fonctions de bibliothécaire et de directeur du *Bulletin* ; — du directeur de la Caisse d'épargne de Moulins demandant qu'il lui soit adressé copie de la délibération de l'assemblée générale nommant les

22

membres du bureau en exercice. — Circulaire de la *Société polymathique du Morbihan* relative aux fouilles effectuées par des étrangers dans les départements. — Prospectus et bulletin de souscription à l'ouvrage de M. Portallier : *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais* (1793-94). — Lettres : du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accusant réception des 75 exemplaires du *Bulletin*, adressés d'avril à juillet ; — du président honoraire de la *Société des Antiquaires du Centre* demandant s'il pourrait avoir le texte de l'acte de baptême d'un fils de Jacques Hardouin Mansard, comte de Sagonne, intendant du Bourbonnais, qui serait né à Trevol dans les premières années du XVIII[e] siècle ; — de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole des arts appliqués à l'industrie de Bourges, le règlement de l'Exposition organisée en octobre-novembre 1910 au palais du duc Jean de Berry à Bourges. — Lettres de faire-part des décès de MM. Julien Rondeau et François-Xavier Gillot, ce dernier président de la *Société d'histoire naturelle d'Autun*. — Programme du 49[e] congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Caen le 18 avril 1911 ; — de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. : un prospectus de billets aller et retour pour les stations hivernales.

— Ouvrages offerts.— Du chanoine Reure : *Le bourbonnais Jacques Fraichet, directeur d'une école privée et principal du collège de la Trinité à Lyon* (Grégoire, 1910) ; — abbé Bujon : *En Italie, journal des voyages d'Alinda Brunamonti* ; — J. Viple : *L'avenir de l'agriculture et le socialisme agraire* ; — G. Bodard : *Cérilly et les environs* (les fêtes de la Révolution) ; — M. Supplisson : *Le canon de Sancerre ;* — D[r] G. Hervé : *Les Instructions anthropologiques de Cuvier pour le voyage du « géographe » et du « naturaliste » aux terres australes ;* — Ch. Janet : *Sur l'ontogénèse de l'insecte, sur la philogénèse de l'insecte, sur la morphologie de l'insecte ;* — P. Flament : son *Rapport annuel* au Conseil général ; — de la *Société d'économie politique*, le Compte rendu des séances d'octobre et de novembre 1910. — M. Délinière offre à la Société une brochure dont il s'est rendu acquéreur : *Le Compte moral et politique de la conduite tenue par le Comité de surveillance du district de Cusset depuis son établissement, 22 vendémiaire 1793, jusqu'au 24 fructidor.* — M. Louis Grégoire offre une série de cartes postales représentant les différents panneaux du triptyque de la cathédrale.

— M. Flament fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Le Centre médical et pharmaceutique*, août 1910. P. 57, par M. F. Pérot,

biographie de l'auteur des *Recherches... sur les eaux... de Néris*, Hippolyte-Pierre Boirot-Desserviers (1782-1821) ; ce travail est plus complet que les biographies médicales précédentes. — N° d'octobre 1910, p. 97, compte rendu, par notre confrère le Dr Fabre, de l'inauguration du monument de Victor Cornil, à Cusset, le 18 septembre dernier ; — même numéro, p. 123, M. Pérot, dans une courte note, énumère les médecins qui, selon lui, ont appartenu, depuis 1629, à la même famille Bodin, de Verneuil, ou aux familles qui lui sont alliées ; il cite, au nombre de ces médecins, Boirot-Desserviers, précité, et le maire de Moulins, J. Delan.

« *Revue d'Auvergne*, juillet 1910. P. 233, M. G. Poisson, dans une *Note sur l'étymologie du nom de Jaude*, donné à la plus importante place de Clermont-Ferrand, remarque que la forme *Jalde*, désignant non la place, mais tout un quartier, se trouve dès 1242, la forme *Gialde* au XIIe siècle et conclut en faisant dériver Jaude de *Galata*, mot qui se trouve dans Grégoire de Tours pour désigner le grand dieu des Arvernes. Les observations de M. Poisson paraissent convaincantes.

« *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, juin 1910. P. 268, M. Marcheix termine son étude *Deux Auvergnats, évêques de Toul*, par la biographie d'Hector de Rochefort d'Ally, né en 1467, évêque de Bayonne en 1520, puis envoyé à Venise, évêque de Toul en 1524, envoyé par le duc Antoine de Lorraine auprès de Charles-Quint en 1526, auprès du pape Clément VII en 1527, mort enfin à Nancy le 1er mars 1532 ; son tombeau, dans la cathédrale de Toul, disparut au moment de la Révolution, ainsi que l'épitaphe qui le recouvrait, épitaphe dont nous connaissons cependant le texte grâce au P. Benoît Picard. On sait que la maison de Rochefort d'Ally possédait plusieurs terres en Bourbonnais et fut alliée aux Apchon, aux Chouvigny de Blot, aux Montmorin, etc. — N° de juillet 1910, p. 281, M. Marcellin Boudet donne une note sur le cartulaire du prieuré de Saint-Flour, qui va bientôt paraître aux frais du prince de Monaco, grâce aux soins de MM. Boudet et Labande, et qui est un complément indispensable aux *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, publiés en 1900 par MM. le comte de Dienne et Saige. La vicomté de Carlat et celle de Murat qui en relevait, toutes les deux aujourd'hui situées, pour leur plus grande partie, dans le département du Cantal, furent échangées, en 1489, par Jean et Louis d'Armagnac, à Pierre et Anne de Beaujeu, duc et duchesse de Bourbon, contre le comté de l'Ile-Jourdain et plusieurs terres en Auvergne et Limousin. C'est la raison pour laquelle les Archives de l'Allier conservent aujourd'hui onze terriers, des XVe et XVIe siècles, des deux vicomtés de Carlat et de Murat. J'ajoute que le prieuré de Saint-Flour, fondé vers 1025 par saint Odilon, abbé de Cluny, sur les ruines d'un monastère préexistant, fut érigé en siège épiscopal en 1317 ; les chartes de son cartulaire s'échelonnent de 927 à 1314. — P. 287 du même *Bulletin*, je signalerai un long article, qui sera suivi, de notre confrère, M. R. Villatte des Prugnes, sur les oiseaux en général.

« *Bulletin de la Diana*, oct.-déc. 1909. P. 375, une communication de notre confrère M. le chanoine Reure, sur les camaldules du Forez. — P. 377, une communication de M. Brassart sur un denier d'argent de Souvigny, frappé au XIIe siècle, trouvé dans un champ avec beaucoup d'autres semblables à Saint-Bonnet-des-Cars. — P. 392, communication de M. l'abbé Sapy sur deux inscriptions, l'une de 1623, l'autre de 1626, découvertes à Feugerolles et à la Sauvanière, témoignant de la dévo-

tion de Gaspard de Capony, fils d'Alexandre de Capony, à Notre-Dame, de Lorette. M. Tiersonnier, dans le compte rendu de notre dixième excursion, en 1908, a rappelé dans quelles conditions un autre Capony, Charles, seigneur d'Ambérieux, acquit, en 1586, le fief des Granges, près d'Escurolles.

« *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 1909*. P. 149-229, M. F. Deshoulières donne une étude sur l'abbaye de Chezal-Benoît, fondée au diocèse de Bourges à la fin du XI[e] siècle, et dont l'influence devint si grande que, comme l'a déjà montré dom Ursmer Berlière dans ses *Mélanges d'histoire bénédictine*. le pape Alexandre VI proposa la réforme qu'y fit l'abbé Pierre du Mas, à la fin du XV[e] siècle, comme exemple aux autres maisons bénédictines de France. Il se forma même une congrégation casalienne, en dehors de laquelle d'autres maisons copièrent, de leur côté, la règle de Chezal-Benoît ; au nombre de ces dernières figurent Saint-Menoux près de Moulins et Saint-Pierre d'Yzeure. — P. 231 du même volume, M. D. Mater étudie un livre de raison de la famille Theurault, d'Ainay-le-Château ; le premier membre de cette famille dont le nom soit cité est celui de Roger Theurault, avocat en parlement, marié en 1570 à Marguerite de Billon, sœur d'Antoine de Billon, procureur du roi en la châtellenie d'Ainay, mort en 1598. Le livre de raison se poursuit jusqu'au début du XIX[e] siècle, mais le point culminant en est le récit, fait par Hugues Theurault, des événements de l'époque de la Fronde et de la guerre de Montrond, de 1650 à 1653 ; cette page, dit M. Mater, constitue un véritable document historique. Hugues Theurault, si nous l'en croyons, se mit à la tête des habitants d'Ainay pour repousser les forces imposantes du parti Condé commandé par le comte de Persan, et, en 1653, fut député par ses concitoyens avec charge d'aller implorer du roi une réduction d'impôts ; il fut anobli à la suite de ces événements. M. Mater publie en outre le placet des habitants d'Ainay, lequel expose avec détails les souffrances du pays pendant les guerres ; ce placet, inédit jusqu'ici, a été communiqué à M. Mater par M. Gustave Mallard.

« *Revue du Berry et du Centre*, oct. 1910. Notre confrère, M. Dorothée de Froment, publie deux documents inédits, sous ce titre : *Nominations royales aux prieurés de Saint-Jean de Presle et de Saint-Blaise (1775)* ; le premier de ces prieurés est sur le territoire de la commune de Mers-sur-Indre ; M. de Froment identifie le second avec le prieuré Saint-Blaise de Châteauroux. — P. 243 de la même revue, M. E. Hubert, énumérant les seigneurs de Bommiers (Indre, arr. et cant. d'Issoudun), consacre quelques lignes à Guichard II Dauphin, seigneur de Jaligny, neveu et héritier de Louis de Sancerre de la châtellenie de Bommiers et de la baronnie de Luzy, tué à Azincourt sans postérité, en 1415. MM. Aubert et de La Boutresse, qui en parlent assez longuement, ne disent pas qu'il fut seigneur de Bommiers.

« *Bulletin de la Société archéologique... de l'Orléanais*, t. XV, n° 196. P. 377, mention, par M. Soyer, de travaux de défense contre les inondations de la Loire, sans autre précision de localité, travaux ordonnés, pour la première fois, semble-t-il, par Louis le Débonnaire dans un capitulaire de 821.

« *Bulletin de la Société des sciences... de l'Yonne*, 1909. J'y signalerai un long travail de M. Porée sur la *Formation du département de l'Yonne en 1790 ;* ce travail, qui peut servir de guide à des études analogues, est divisé en trois chapitres : 1° les circonscriptions ecclésiastiques, judiciaires et administratives de la région de l'Yonne en

1789 ; 2° la délimitation du département ; 3° la division en districts et en cantons. Suivent de copieux appendices et de nombreuses pièces justificatives.

« *Revue de l'Agenais. Bulletin* de juillet-août 1910. M. Marboutin, dans des *Notes historiques sur Lafox* (Lot-et-Garonne, arr. d'Agen, cant. de Puymirol), rencontre la famille de Monestay-Chazeron qui, en la personne de François de Monestay, marquis de Chazeron, enseigne des gardes du corps de S. M., acheta en 1731 tous les biens, saisis réellement, provenant de la succession de Charles de Montpezat et de Gilberte-Françoise-Charlotte de Monestay-Chazeron ; au nombre de ces biens se trouvait la terre de Lafox. Les Chazeron n'habitèrent que rarement Lafox. Le travail de M. Marboutin fournit toutefois des renseignements utiles à la monographie de cette famille qui posséda le fief des Forges, près de Commentry, tint une place importante en Bourbonnais et s'allia à plusieurs familles de ce pays.

« *Annales de la Société d'Emulation... de l'Ain*, avril-juin 1910. P. 113 et suiv., M. Nodet, étudiant *Les Cloîtres de Brou*, rappelle la part que Jean Perréal prit aux travaux exécutés par Marguerite d'Autriche et renvoie à l'année 1903 des *Annales* de la même société où fut imprimé un travail sur Jean Perréal et Marguerite d'Autriche. Je rappelle que ces études sont postérieures au livre de M. de Maulde sur *Jean de Perréal, dit Jean de Paris*, paru en 1896.

« *Société historique... de l'Orne*, t. XXIX, 2e bulletin. P. 325, mention de l'entrée dans les collections de la Société, par don de M. Le Roy-White, du traité d'alliance, original, passé en 1415 entre Henri, roi d'Angleterre, Jean Ier, duc de Bourbon, Charles, duc d'Orléans, et Jean, comte d'Alençon, contre le duc de Bourgogne. Ce document provient de la collection anglaise formée par sir Thomas Philipps.

« *Bulletin... de la Société des antiquaires de Picardie*, 1910, 2e trimestre. J'y signale à notre confrère, M. l'abbé Clément, une étude de M. Boinet sur deux livres d'heures du XVe siècle à l'usage d'Amiens, avec reproductions de miniatures, dont l'Annonciation, la Nativité et l'Adoration des Mages. Ces livres d'heures appartiennent au musée Fitz-William de Cambridge. — La Société des Antiquaires de Picardie vient de publier le t. Ier d'un *Dictionnaire historique et archéologique de Picardie*. On y trouve plusieurs fois mentionnée la famille Pingré, dont un membre posséda la terre de Gayette au XVIIe siècle et y fonda en 1694 un hôpital qui vit encore.

« *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. LXIV. P. 101, M. le chanoine Salembier donne une étude biographique et bibliographique sur le cardinal Pierre d'Ailly, lequel, né en 1350, à Compiègne, n'appartenait pas à la famille auvergnate de Rochefort d'Ally, comme le dit à tort l'intendant Le Vayer dans son mémoire sur la généralité de Moulins, assertion que j'aurais dû rectifier dans l'édition que j'ai donnée de ce mémoire.

« *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1910, 1re livraison. P. 22, un mémoire de M. Dangibeaud sur *L'école de sculpture romane saintongeaise* ; l'auteur distingue l'école de la Saintonge de l'école du Poitou au point de vue de l'architecture et de la sculpture. Ses conclusions sont peut-être trop absolues si l'on considère plutôt que la Saintonge fut un pays de pénétration, tout comme le Berry, le Nivernais et le Bourbonnais. La lecture de son travail serait en tout cas profitable à tout auteur d'une étude analogue sur l'archéologie de notre pays.

« *Revue Mabillon*, août 1910. P. 212, suite des *Documents sur l'histoire des chapitres généraux dans la Congrégation de Saint-Maur* et publication d'un document de 1673, relatif aux droits et obligations du Supérieur général, des visiteurs, aux actes des chapitres généraux, etc. ; le chapitre X de ce document a trait à la conduite de quelques monastères de femmes placés sous la surveillance de la Congrégation de Saint-Maur à la suite de l'union de cette congrégation avec celle de Chezal-Benoît. Le prieuré Saint-Pierre d'Yzeure y est particulièrement visé dans plusieurs articles.

— Travaux déposés. — M. Sabatier remet un travail intitulé : *Jarousflet, notaire à Moulins, guillotiné à Paris pendant la Terreur.*

— M. FLAMENT expose la situation de notre demande en reconnaissance d'utilité publique présentée au Conseil d'Etat et communique trois lettres de M. DEFERT, avocat au dit Conseil, relatives aux modifications à apporter aux statuts. Le président, après avoir donné lecture des nouveaux statuts, soumet à l'approbation de l'assemblée chaque article séparément ; l'ensemble en est ensuite adopté à l'unanimité. Puis, l'assemblée confirme à MM. Delaigue, Dénier et Flament la délégation donnée le 1er mars 1909 et leur remet pleins pouvoirs pour consentir aux modifications qui pourraient être nécessaires à l'approbation par le Conseil d'Etat des statuts qui viennent d'être adoptés en vue d'obtenir la reconnaissance.

— M. TIERSONNIER fait circuler le portrait d'Antoine-Gilbert Griffet de la Baume, né à Moulins, le 21 novembre 1756, mort à Paris le 18 mars 1805. Il donne connaissance d'une nouvelle lettre de M. le baron du Roure de Paulin, qui met très aimablement à la disposition de la Société les clichés d'ex-libris qu'il peut avoir entre les mains et qui intéressent notre province. Il entretient aussi ses confrères de la découverte qu'il a faite à la mairie de Montargis de l'acte de décès de M. de Régemortes.

Enfin, au nom de M. Montagne, il fait passer des photographies de silex taillés qui représenteraient : l'un un chien trouvé dans la rivière d'Allier, l'autre un oiseau (provenant du musée de Moulins).

— M. FLAMENT rend compte à la Société des démarches qu'il a faites en vue de la publication de l'armorial de Guillaume Revel et de la correspondance qu'il a échangée à ce sujet avec la S. A. D. A. G. que représente notre confrère, M. A. Thomas. Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Laude, bibliothécaire de la ville et de l'Université de Clermont, qui, dans le même but, a obtenu du Conseil général du Puy-de-Dôme une subvention de 500 francs et a déjà fait exécuter un grand nombre de clichés par la maison Berthaud. En présence des résultats déjà obtenus par M. Laude, il semblerait que la Société

d'Emulation doive lui laisser le soin de mener à bien cette entreprise.

— M. GRÉGOIRE demande si quelqu'un de notre Compagnie pourrait le renseigner sur les œuvres de Georges Ducoin, né à Arfeuilles en 1815, qualifié de poète critique et moraliste par A. de Jolimont dans son *Allier pittoresque*.

— L'assemblée procède ensuite au renouvellement des membres du bureau soumis à la réélection. Sont élus : président, M. MORAND; vice-présidents, MM. Camille GRÉGOIRE et le chanoine CLÉMENT ; secrétaire-adjoint, M. R. CHABOT ; conservateur des collections, M. QUEYROI ; bibliothécaire-archiviste, M. Léon JOLY ; directeur du *Bulletin*, M. P. FLAMENT.

Conformément aux nouveaux statuts adoptés, sont en outre élus membres du conseil d'administration de la Société : MM. le chanoine BERTHOUMIEU, le Dr DE BRINON, CAPELIN, le Dr CHOPARD, DELAIGUE, le Mis DE LAS-CASES, R. DE QUIRIELLE, SABATIER et TIERSONNIER. Ce dernier ayant demandé à la Société de le remplacer dans les fonctions d'administrateur que ses occupations l'empêchent d'accepter, M. MILCENT est élu en remplacement de M. Tiersonnier, démissionnaire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

M. D.





La Confrérie de Madame Sainte Anne

FONDÉE DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTLUÇON [1]



AYANT appris, par hasard, qu'un vieil ouvrier menuisier (2), membre dévoué d'une société de secours mutuels dont je fais partie, était détenteur des registres de l'ancienne confrérie des maîtres menuisiers de Montluçon, dite de Sainte-Anne, je lui en demandai communication, espérant y trouver la mention de quelques faits intéressant notre histoire locale, si pauvre en documents de ce genre.

J'avoue que je fus d'abord un peu déçu, car, en dehors des statuts et des procès-verbaux réglementaires, il n'y avait pas la moindre annotation, la moindre allusion aux faits qui auraient pu se passer en dehors de la confrérie.

Toutefois, en parcourant ces vieux grimoires, en compulsant ces comptes et ces procès-verbaux souvent un peu confus, il me fut permis d'entrevoir ce que devait être la vie et la mentalité de l'ouvrier, il y a plus de deux siècles, et de suivre ce travail lent mais continu qui, peu à peu, a transformé une confrérie, purement religieuse à son origine, en association charitable d'abord, puis en société de secours mutuels ensuite. Au moment de transformation sociale que nous traversons, cette évolution m'a paru intéressante malgré son aridité, c'est ce qui m'a décidé à en pousser l'étude jusqu'au bout et à la communiquer à la Société d'Emulation.

La confrérie des maîtres menuisiers de Montluçon, dite de Sainte-Anne et Saint-Joachim, fut fondée en 1645 et, sauf une interruption de 1796 à 1816, fonctionna régulièrement jusqu'à ces temps derniers.

Toutes les pièces qui lui sont relatives, statuts, comptes, listes des

(1) Nous donnons ici un article qui nous a été adressé, avant son décès, par notre très regretté confrère M. Brugière de Lamotte ; les notes qui le commentent ont été ajoutées, sur la demande de l'auteur, par M. l'abbé J. Clément.

(2) En tête du second registre de la confrérie, on lit : « Nouveau livre de la confrérie des maistres menuisiers, serruriers, vitriers, tourneurs, plateriez, entrepreneurs, etc., de la ville et faubourg de Montluçon. »





Madame Sainte Anne et la Vierge

membres, sont contenues dans deux registres, allant l'un de 1645 à 1796 et l'autre de 1816 à nos jours (1).

Chacun d'eux a bien la physionomie qui convient à l'époque à laquelle il se rattache. Le plus ancien se présente sous l'aspect d'une liasse de feuillets, grossièrement reliés et habillés d'une vénérable couverture en parchemin à laquelle adhèrent encore les liens de cuir qui lui servaient de fermoirs ; l'autre est un solide registre en cartonnage vert dont les pages rugueuses sont soigneusement numérotées. Il n'a d'autre particularité qu'un air vieillot bien caractéristique.

Le registre le plus ancien (2) contient d'abord la copie d'un acte notarié, qui est l'acte constitutif de la confrérie, puis celle de nombreuses fondations faites, soit par des membres de la confrérie, soit par des personnes étrangères, en sa faveur. Ces pièces, quoique d'époques bien différentes, sont toutes écrites de la même main, ayant, sans doute, été transcrites sur le registre par la même personne, à une époque postérieure à la fondation. Elles sont d'une belle écriture ronde, très ferme, et paraissent, au premier abord, bien lisibles ; cependant, les abréviations, le manque complet de ponctuation, les nombreuses redites et aussi les erreurs manifestes du copiste en rendent la compréhension assez difficile. Avec un peu d'attention, on arrive toutefois assez facilement à en trouver la clef.

Le copiste, en réminiscence, sans doute, des enlumineurs des siècles précédents, s'est amusé à orner les en-têtes de paraphes et d'entrelacs qui ne manquent pas d'élégance ; mais, après ces copies d'actes notariés, viennent les procès-verbaux de réceptions, les comptes du trésorier, ceux de l'aumônerie, et alors la rédaction devient de plus en plus grossière, de plus en plus embrouillée et à la fin, la place venant à manquer, c'est un enchevêtrement de pièces au milieu desquelles il est difficile de se reconnaître.

Les écritures s'arrêtent à la fin de l'année 1796, sur le vieux registre, pour reprendre sur le nouveau en 1816, après une interruption de plusieurs années ; quoique l'acte de fondation soit un peu long, je

(1) En 1894, M. Chanudet aîné, demeurant en la paroisse Saint-Paul, avait la garde de la « statue » de sainte Anne, qui était portée en procession, et de l' « armoire » ou petite caisse dans laquelle on conservait les vêtements d'apparat de la statue. D'autre part, M. Michard fils, rue Barathon, un autre confrère, conservait la « bourse » et les « livres » de la confrérie.

(2) Il renferme 143 feuillets. Au revers de la couverture, un des secrétaires a dessiné à la plume un groupe fantaisiste de sainte Anne et de la Vierge, que nous reproduisons à la page précédente. — Le second registre a 299 pages.



le reproduirai dans ses principales dispositions, afin qu'on se rende compte de la façon dont il est rédigé et de l'esprit dans lequel il a été conçu. Pour les autres pièces, j'en indiquerai seulement le contenu.

ACTE DE FONDATION

« A tous ceux que ces présentes lettres verront, le garde du sel royal estably aux contrats du pays et duché de Bourbonnois, salut. Savoir faisons que pardevant Guy et (*sic*) Piedjay, notaire royal, l'un des huit ordinaires de la ville de Montluçon, pays et duché de Bourbonnois, auquel quand adce nous avons commis notre pouvoir et autorité, pour ce ont été présents en leur personne Pierre Gandolin l'ayné, Jean Saurat, Sébastien Bazin, Robert Parquet, Pierre Gandolin le jeune, Bernard Jaladon et Léonard Mannet, Michel Monestier, tous maîtres menuisiers demeurant en cette ville de Montluçon, paroisse de Notre-Dame et de Saint-Pierre, assemblés pour l'effet des présentes ; lesquels, de leur bon gré et bonne volonté, désirant faire quelque chose pour le service de Dieu et Madame sainte Anne et saint Joachim, la feste de laquelle sainte Anne est le vingt sixième jour de juillet, ont accordé ce qui suit : c'est à savoir qu'ils ont fondé et fondent une confrérie à l'honneur de sainte Anne et saint Joachim, qu'ils feront et célébreront chacun an et perpétuellement à chaque jour de la dite fête qui est le vingt sixième jour de juillet jour de sainte Anne, et tous assemblés, iront au lieu où leur gasteau et pain bény sera, de valeur de quarante sols, lequel gasteau sera partagé dans l'église de Saint-Pierre de Montluçon, le jour de sainte Anne, après la procession qui se fera par les sieurs communalistes de lad. église. Lequel gasteau ou pain bény sera partagé par celui qui sera, par lesd. confrères, nommé pour en faire lad. distribution, et tous lesd. confrères iront en lad. église, assisteront à vespres, vigiles des morts, procession et grande messe qui se diront et se célébreront chaque année en l'église de Saint-Pierre de Montluçon. Lequel gasteau et pain bény sera fait et porté chaque année par les plus anciens confrères et offert par une fille de maître confrère. Et le lendemain, jour de sainte Anne, seront aussi tenus, lesd. confrères, d'aller tous ensemble et se transporter au lieu de Lavaux-Ste-Anne (1), auquel lieu ils feront dire et celébrer une messe en l'honneur de sainte Anne et saint Joachim ; au retour de Lavaux-Sainte-Anne, se transporteront tous ensemble, environ sept et huit heures du matin en lad. église de Saint-Pierre de Montluçon pour assister au service divin qui se célèbrera en lad. église par les prêtres communalistes d'icelle église et pour ce faire, lesd. confrères seront tenus et ont promis de bailler chacun jour de samedy de l'année, chacun... (*laissé en blanc*) qui seront mis dans une bourse, laquelle bourse sera mise entre les mains de celui qui sera nommé par les autres confrères, lequel rendra compte, comme aussi sera tenu de mettre et allumer toutes les fêtes annuelles et jour de Notre-Dame, deux cierges sur l'autel qui sera dédié pour lad. confrérie. Seront tenus lesd. confrères de nommer chaque année un maître de feste pour faire la feste ; lequel étant nommé il sera tenu de faire icelle feste et fournira le linge et vaisselle et chambre, et à défaut qu'il ne pourra fournir lesd. choses cy dessus, sera tenu de payer aux sieurs confrères la somme de vingt sols qui seront mis dans la bourse.

« A été accordé entre lesd. confrères que l'un décédant, les autres

(1) Hameau situé sur les bords du Cher, à 3 kilomètres de Montluçon.



confrères seront tenus d'assister à son enterrement ayant chacun une torche ardente à leur main, comme aussy lorsque décédera leur femme ou enfant, et payeront deux livres de cire tous ceux qui n'assisteront pas. Item, est accordé que tous ceux qui voudront se mettre de lad. confrérie seront tenus de délivrer..... (*en blanc*). Item, est accordé que lorsqu'un des confrères sera malade, que deux des autres confrères seront tenus d'assister lorsqu'on lui portera le Saint Sacrement ayant chacun une torche et seront avertis par celui qui aura la bourse. Seront tenus lesd. confrères de se trouver chacun jour de la feste du corps de Dieu en la place Saint-Pierre ou Notre-Dame, au lieu où se prendra le corps de Dieu et assisteront à la procession à peine de deux livres de cire.

« Car ainsy fait et passé à Montluçon avant midy, le vingt deuxième jour de juillet, mil six cents quarante cinq, présent et pardevant les notaires royaux soussignés à l'original des présentes qui ont signé avec lesd. Parquet et Gandolin le jeune, et quant aud. Gandolin l'aîné, Seurat, Bazin, Jaladon et Mannet ont déclaré ne savoir signer, déclarant aux parties que les présentes sont subjettes à être scellées, contrôlées suivant l'édit, lequel original est demeuré chez le juré soubsigné. »

La lecture de ce document ne peut laisser aucun doute sur le but de la confrérie. En se réunissant, les maîtres menuisiers songeaient avant tout à honorer leur sainte patronne et à pratiquer en commun un devoir de piété. D'assistance, il n'en était pas question ; l'association avait bien un but uniquement religieux.

Mais à travers le détail des cérémonies dont ils se faisaient une obligation, en voyant le soin méticuleux avec lequel est décrit tout ce qui a rapport au banquet et au gâteau de la fête, on ne peut s'empêcher de remarquer le sens pratique et positif de nos bons menuisiers. Evidemment, leur idée dominante est d'honorer dignement leur vénérée patronne, mais cette préoccupation ne leur fait pas oublier le gâteau et le banquet de la fête qui occupent aussi une place prépondérante dans leur esprit.

De plus, on reste stupéfait en lisant l'énumération de tous les offices religieux auxquels ils s'astreignaient volontairement : grand'messe, vêpres, vigiles des morts, procession, puis le lendemain, messe matinale à Lavaux-Sainte-Anne, suivie d'une autre messe de la paroisse. Devant de pareilles démonstrations religieuses, on est naturellement porté à faire une comparaison entre l'artisan d'il y a deux cents ans et l'ouvrier d'aujourd'hui, et à supputer le nombre des séances au cabaret qui, dans des circonstances analogues, remplaceraient les offices religieux. Il faut avouer que si, à certains points de vue, la situation matérielle de l'ouvrier s'est améliorée, sa mentalité a aussi bien changé : l'avenir dira si c'est à son avantage.

Quelques années plus tard, le 27 juillet 1650, par un acte passé devant Bardonnet et André, notaires royaux, les maîtres menuisiers



et le curé de Saint-Pierre s'entendent au sujet de l'enterrement des membres de la confrérie : « Pour la charité qu'ils ont les uns envers les autres, ayant volonté de fonder un service pour l'âme de chacun des confrères et confréresses qui viennent à décéder ; pour cet effet, etc... » Suit le détail du service, nombre des prêtres, quantité de cire, leur prix, etc. Ils s'engagent à payer chacun 3 sols, après l'office et, si quelques membres ne venaient pas, les autres seraient tenus de parfaire leur contribution de façon à faire 27 sols, les membres étant au nombre de neuf.

En 1655, nouvelle convention notariée avec les prêtres communalistes de Saint-Pierre, pour assurer par une fondation le service de leur fête annuelle.

Je ne veux pas, même en résumé, donner le détail de cet acte long et assez embrouillé, mais je suis persuadé qu'on lira avec intérêt le commencement qui est un exposé des plus descriptifs. Les vieux montluçonnais verront aussi, avec plaisir, qu'on y parle d'une procession de la confrérie qui se déroulait à travers les rues si pittoresques qui entourent le vieux château, et, avec un peu d'imagination, ils pourront évoquer une scène du bon vieux temps, pleine de vie et de saveur.

« Aujourd'hui, 17 juillet 1655, se sont présentés par devant nous notaires royaux soussignés, Pierre Gandolin, J. Saurat, etc., tous menuisiers de cette ville de Montluçon, lesquels nous ont requis de nous vouloir transporter avec eux par devant les personnes des sieurs religieux communalistes dudit Montluçon, où pour traiter avec eux d'une fondation de ladite église ; à quoi adhérant, nous nous sommes transportés avec eux à ladite église, en laquelle nous avons rencontré lesdits communalistes tous assemblés pour délibérer des affaires de leur communauté ; auxquels lesdits confrères ont déclaré leur intention qui est de faire une fondation en l'honneur de Madame Sainte Anne, etc. » Suivent les détails de l'office et de la procession qui se fera autour du château de cette ville. Le prix de la fondation était une rente de cent un sols trois deniers. Cette fondation fait encore l'objet de deux autres actes notariés : l'un, pour verser entre les mains des communalistes de Saint-Pierre la somme de 90 livres, capital de la fondation ; l'autre, pour leur enjoindre de faire emploi de cette somme en achetant plusieurs parcelles de vignes sur le territoire des Iles, près Montluçon.

Un peu après, en 1658, je trouve un acte par lequel les maîtres menuisiers s'engagent « pour la gloire de Dieu et l'honneur des saints et saintes, à construire entre eux un rétable à l'autel de Saint-Michel



de Saint-Pierre » et ils stipulent les conditions très strictes auxquelles le travail devra être exécuté : « Ils devront tous se mettre au travail le mois suivant et continuer sans interruption, sous peine d'amende, jusqu'à complet achèvement. »

Un confrère, maître Gandolin, offre de donner le bois nécessaire pour faire deux colonnes ; son frère Noël offre également du bois pour la somme de 10 livres ; enfin un autre confrère, le sieur Parquet, pour que le travail se fasse avec plus d'entrain, promet de donner un poinson de vin aux travailleurs. Parmi les signataires de l'acte, figure un sieur Mégnot, qualifié de praticien ; c'était, sans doute, le sculpteur sous la direction duquel le travail devait être effectué (1). Les clauses de cet acte sont assez caractéristiques. Un beau matin, pour honorer les saints et saintes, nos bons menuisiers jugent à propos d'abandonner leur travail. On peut se demander comment les clients ont dû apprécier cet acte de dévotion ? Il est vrai qu'aujourd'hui, sous le prétexte le plus futile, nos ouvriers se mettent en grève sans plus se soucier de leur clientèle ! Ce qui prouve que rien ne change en ce monde ; les motifs des actions peuvent différer, mais le fond reste toujours le même.

A des dates différentes, en 1689 et en 1745, nous trouvons deux actes notariés qui sont des prêts d'argent, avec garantie hypothécaire, consentis par la confrérie à différentes personnes. Ces pièces sont curieuses parce qu'elles établissent qu'à cette époque les confréries pouvaient acheter, vendre, prendre hypothèque, en un mot, jouissaient d'une façon complète de la personnalité civile, faculté que nos lois ont longtemps refusée aux associations et qui ne leur a été accordée que par des dispositions récentes.

A la date du 27 juillet 1663, nous trouvons un acte qui offre un intérêt tout particulier, car il semble indiquer une tendance nouvelle parmi les membres de la confrérie. Jusque-là, ils n'avaient en vue que le désir de satisfaire leur dévotion envers sainte Anne, mais l'idée devait bientôt venir à des personnes aussi profondément imprégnées de sentiment religieux, de profiter de leur réunion pour pratiquer la charité et soulager les misères qui étaient autour d'eux. C'est ce qu'ils firent en fondant ce qu'ils appelaient une aumônerie.

(1) Les registres fournissent aussi certains renseignements sur d'autres « artistes » employés à la confrérie : « En 1688, le 27 juillet, en présence de tous les maistres, on a fait marché avec maistre Jean Bigot pour dorer à huile deux falots à six colonnes toutes percées à jour. » Ce Jean Bigot est dit « maistre esculteur » dans une fondation faite par lui et les siens en faveur de la confrérie, en 1689.



L'acte passé par devant maître André, notaire royal, indique bien l'esprit dans lequel était faite cette fondation : « Les maîtres menuisiers et charpentiers, lesquels de leur bon gré et bonne volonté, portés de dévotion et charité, afin de mieux faire le service et se comporter en bons confrères, ont fondé et érigé en l'honneur de Madame Sainte Anne, une aumônerie qui sera étroussée au plus haut mettant, et l'argent sera employé aux pauvres personnes de l'hôpital de la ville et aux pauvres honteux... »

Comme on le voit par cet exposé, l'aumônerie était une institution uniquement charitable, s'adressant d'une façon générale à toute personne dans le besoin ; l'idée de mutualité n'a pas encore germé dans l'esprit de nos bons menuisiers, elle ne se produira que bien plus tard.

L'aumônerie fonctionna régulièrement depuis sa fondation jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Toutes les adjudications ou plutôt les étroussements, c'était l'expression consacrée, sont soigneusement indiqués. Ils sont généralement de 3 à 6 livres. En 1789, l'étroussement est de 8 livres ; en 1792, de 7 livres. A cette somme, il fallait ajouter les amendes pour infraction aux statuts ; elles étaient nombreuses, mais rentraient difficilement ; de sorte que tout cela réuni formait un budget charitable assez maigre. Du reste, dans le cahier où tous les emplois de fonds sont minutieusement relatés, je ne trouve que deux fois mention de secours accordés à des malheureux ; en outre, dans les deux actes de prêts hypothécaires précédents, il est indiqué que les sommes prêtées provenaient de l'aumônerie, ce qui prouverait ou que les fonds de cette institution ne trouvaient pas un emploi utile en dons charitables, ou, plus vraisemblablement, que, si nos maîtres menuisiers étaient laborieux comme la fourmi, ils en avaient aussi la prudente économie.

Les différents actes notariés que je viens de signaler sont les principaux ; il y en a d'autres de moindre importance auxquels nous ne nous arrêterons pas.

Ce qui frappe en parcourant tous ces grimoires, c'est d'abord la simplicité, puis la liberté extrême avec laquelle se formaient les associations au XVII[e] siècle (1). Aujourd'hui où nous sommes censés avoir conquis toutes les libertés, une société quelconque ne peut se former qu'après déclaration et approbation de l'autorité compétente. Au XVII[e] siècle, c'était beaucoup plus simple : par le seul fait que

(1) Il y a pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles peu d'exclusions. Le 27 juillet 1690, on rencontre celle de François Chastignon, dont le nom est biffé, rayé. De l'encre est passé sur son acte d'admission et *sur sa signature*, et mention est faite en marge de cette radiation.

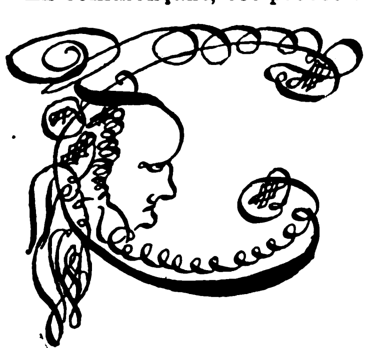


plusieurs personnes étaient d'accord pour s'associer, elles passaient chez le notaire pour faire rédiger les conventions et, sans plus de formalités, la société existait et pouvait fonctionner sous le seul contrôle de ses membres. Il semble même que ça n'allait pas plus mal.

A la suite de ces actes qui sont en quelque sorte les pièces fondamentales de la confrérie, viennent les procès-verbaux de réception des membres. J'en compte 138 de 1645 à 1796, tant confrères que confréresses, car tous les membres d'une même famille, père, mère et enfants, tenaient à faire partie de l'association. Primitivement, on n'admettait que les ouvriers menuisiers, mais à la longue, la confrérie fut ouverte à tous les corps de métiers. Nous y trouvons des charpentiers, des plâtriers et même les ouvriers d'une profession qui a disparu, des éperonniers. L'étude de ces vieux noms montluçonnais offrirait certainement de l'intérêt au point de vue généalogique, mais elle nous entraînerait trop en dehors de notre sujet, nous ne nous y arrêterons donc pas.

Je signalerai cependant la fidélité avec laquelle certaines familles restaient attachées à la confrérie ; il y a notamment celle des Gandolin qui, pendant plusieurs générations, de père en fils, y a rempli un rôle prépondérant.

En commençant, ces procès-verbaux sont très soigneusement calligraphiés. La plupart des lettres initiales sont même ornées de paraphes et de figures grotesques, enlevées au courant de la plume, très habilement exécutées ; mais plus tard, la rédaction, confiée à une main moins experte, devient de plus en plus incorrecte. Vers la fin, en 1792 et 1793, elle est tout à fait grossière et l'orthographe prend une allure absolument révolutionnaire.



Après les procès-verbaux de réceptions viennent les pièces relatives à la nomination des procureurs. Ils étaient nommés pour deux ans ; en quittant leur charge, ils rendaient compte de leur gestion et remettaient le reliquat des sommes à leur successeur. L'encaisse était généralement de 10 à 20 livres, plus une suite d'amendes dont le recouvrement était fort aléatoire. Tous ces comptes sont tenus régulièrement et avec un soin méticuleux. Dans l'acte de fondation, nous avons vu que le prix du droit d'entrée était resté en blanc, mais il est indiqué ici, il était de 3 livres pour les confrères et de 30 sols pour les confréresses, les enfants et les apprentis.

Outre l'administration générale de la confrérie, les procureurs étaient chargés de régler toutes les dépenses et, en parcourant les derniers feuillets du registre, on est tout étonné de trouver, parmi d'autres reçus, les quittances des messes que la confrérie avait fait dire à l'occasion de la fête de sainte Anne, en 1790-91 et 1793, ce qui prouve que, dans notre petite cité, les cérémonies du culte se célébrèrent encore ostensiblement au plus fort de la Révolution. Voici le texte de la dernière quittance : « Je, soussigné, vicaire de la paroisse de Saint-Pierre, certifie avoir reçu la somme de 110 sols pour la messe de sainte Anne et le service, plus 25 sols pour la messe de Lavaux et 25 sols pour le sacristain, formant en tout la somme de 8 livres plus 12 sols de cierges pour la messe de Lavaux. A Montluçon, le 27 juillet 1793. Signé : Durin. »

Après l'étude des différentes pièces que nous venons de parcourir, nous pouvons facilement nous rendre compte de l'organisation de la confrérie telle qu'elle fonctionna jusqu'à la Révolution.

Elle était administrée par un procureur assisté d'un maître de fête et d'un aumônier. Le procureur semble avoir cumulé les fonctions de président et celles de trésorier. Il était nommé pour deux ans, était chargé de toucher les recettes et de payer les dépenses de la confrérie. Les recettes consistaient en droits d'entrée, en amendes et en cotisations perçues à l'occasion de certaines cérémonies. Elles servaient à faire dire une messe solennelle suivie d'une procession et un service pour les confrères décédés. L'aumônerie était une sorte de bureau de bienfaisance, mais il ne semble pas qu'il ait jamais fonctionné bien sérieusement.

Le nombre des confrères fut de 9, à l'origine, plus les confréresses, les enfants et les apprentis, en tout 20 à 25 personnes, et il se maintint à ce chiffre pendant toute la période que nous venons d'étudier.

Nous pouvons aussi, à travers ces documents, entrevoir quel devait être le genre de vie de nos maîtres menuisiers et leur mentalité. Ils nous apparaissent comme un groupement de braves gens, vivant côte à côte en bonne intelligence, quoique du même métier. Unis par une communauté de sentiments, ils se donnaient assistance dans les moments difficiles de la vie, avaient plaisir à se réunir pour célébrer la fête de leur patronne, puis à aller joyeusement banqueter. Quoique leur aumônerie n'ait jamais eu une action bien efficace, le seul fait de sa fondation permet d'apprécier favorablement leur niveau moral. Ils formaient, en somme, une association essentiellement estimable et sympathique.

L'étude du second registre qui nous reste à faire sera moins longue.

Nous avons vu qu'après avoir traversé sans encombre l'époque la plus troublée de la Révolution, notre confrérie cessa de fonctionner à la fin de l'année 1796. A partir de cette date, il y a, en effet, une lacune jusqu'en 1816, sans que rien ne nous en fasse connaître la cause.

Au commencement de 1816, les membres dispersés de la confrérie cherchèrent à se grouper de nouveau. Mais les anciennes fondations avaient été abolies, la caisse était vide. Pour se créer des ressources, ils commencèrent par augmenter le droit d'entrée et le portèrent à 5 francs, puis décidèrent que tous les membres, même les anciens, payeraient de nouveau la cotisation.

On rédigea aussi de nouveaux statuts, en prenant pour base les anciens. Ils étaient compris dans 29 articles ; je ne reproduirai que l'entête du règlement qui montre que, malgré la Révolution, l'esprit religieux était toujours la base de la confrérie. Il débute ainsi : « Une confrérie présente trois points de vue : 1° la religion ; 2° une société d'hommes qui se réunit tous les ans pour faire les cérémonies religieuses, en l'honneur des saints ou saintes qu'ils ont choisis ; 3° pour se procurer mutuellement l'union, la concorde et l'amitié qu'une société d'hommes bien civilisés doivent avoir ensemble. »

A la suite de cette pompeuse entrée en matières, le rédacteur a tenu à mentionner les événements qui lui semblent les plus remarquables de l'année, et il ajoute : 20 juin 1816, mauvaise année, le seigle a valu 28 sols le septier, le vin, à l'auberge, vaut 30 sols la carte. Puis à la suite : En 1817, le seigle a valu 45 f. le septier et le vin bon, 28 sols la bouteille (1).

La lecture des nouveaux statuts est fort intéressante, car, quoiqu'ils soient calqués sur les anciens, ils en diffèrent sur un point essentiel, sur la façon dont est entendue l'assistance entre confrères, et qui constitue un progrès marqué sur les précédents. L'article 21 est très explicite à cet égard, je le citerai en entier et textuellement malgré les incorrections du style : « Tout confrère qui sera dangereusement malade, le procureur sera tenu de prévenir le plus ancien des confrères, ainsi que tous les autres par degré d'âge, pour aller visiter le malade tous les jours et chacun leur tour. Et si le

(1) Les registres renferment à toutes les époques de nombreuses notes du même genre. Sur la garde du second cahier, on lit : « 1843, les vignes ont gelées et grêlées (*sic*). » « 1870, grande sécheresse... 1879, tout en retard. Cette année, les raisins ne sont qu'en fleurs à cette saison et nous avons des pluies continuelles et même de la neige en ce mois. » Le rédacteur de cette observation oublie seulement de dire de quel mois il s'agit.

malade a des besoins que ses facultés ne permettent pas de se les donner, le procureur, accompagné du maître de feste et l'aumônier lui remettront le montant de l'aumônerie, ne suffisant pas, le procureur, toujours en présence des susnommés, l'aidera aux dépens de la bourse de la confrérie et chaque confrère pourra l'aider suivant ses facultés, humanité et générosité. »

Comme on peut le voir par la lecture de cet article, il ne s'agit plus d'une assistance bénévole basée sur la camaraderie, telle qu'elle se pratiquait sous l'ancien règlement, mais d'un secours dû, pris sur les fonds communs et, à leur défaut, fourni par les confrères. Il faut reconnaître que l'assistance ainsi entendue est un grand progrès au point de vue social, et que si elle n'est pas la mutualité strictement réglementée, comme elle l'est aujourd'hui dans nos sociétés, elle s'en rapproche singulièrement et en offre tous les avantages pratiques à ses adhérents.

Nous voyons aussi se produire cette évolution que j'avais signalée au commencement de cette étude : la confrérie, d'abord association purement religieuse, prendre peu à peu un caractère charitable, puis, par extension, devenir société de secours mutuels, sans, toutefois, abandonner son cachet religieux. Cette orientation nouvelle de notre confrérie, et qui ne lui est pas particulière, est fort intéressante à suivre, car elle montre bien comment la mutualité a sa source immédiate dans les sentiments d'assistance basés sur l'esprit religieux, autrement dire sur la charité, et que la solidarité, l'altruisme dont on parle tant aujourd'hui, sans doute pour faire oublier la charité, en descendent au contraire en droite ligne, en sont les filles, filles dégénérées, il est vrai, et qui feraient bien de retourner parfois au giron maternel pour y retrouver les sentiments d'abnégation et de désintéressement qui leur font trop souvent défaut.

Sauf l'article concernant l'aumônerie qui a un caractère franchement mutualiste, l'organisation de la confrérie resta la même : elle était toujours administrée par un procureur, assisté du maître de feste et de l'aumônier ; la dévotion à sainte Anne semblait être toujours la préoccupation dominante de nos maîtres menuisiers ; toutefois, la nomenclature des offices religieux auxquels ils étaient tenus devient moins longue et le banquet, au contraire, semble prendre de plus en plus d'importance.

La confrérie fonctionna d'une façon normale jusqu'au milieu du siècle dernier. De 1816 à 1860, le nombre des admissions fut de 62. Parmi celles-ci, nous trouvons les noms de tous les anciens menuisiers que nous avons connus dans notre enfance : les Tabaran, les



Clostre-Bravy, Desmazières, Michard, Magnère, Barret et Chanudet.

A partir de cette époque, les entrées sont de plus en plus rares, la confrérie semble s'éteindre faute de membres Il y a quelques années, ils étaient encore trois. Depuis, l'un d'eux est mort, un autre est parti pour chercher du travail et aujourd'hui il n'en reste plus qu'un.

Avant de terminer ce travail, je suis allé le trouver pour causer avec lui de la confrérie (1). Il se prêta volontiers à cette interview et, tout en parcourant mélancoliquement les diverses phases de sa vie d'ouvrier, me rappela les souvenirs se rattachant à la confrérie.

Il est entré dans la confrérie en 1863. Déjà, à cette époque, elle commençait à péricliter, les règlements relatifs aux malades et aux enterrements étaient tombés en désuétude ; la seule manifestation de la confrérie consistait à aller à la messe le jour de sainte Anne, puis à banqueter, mais surtout à banqueter.

En sortant de table, on nommait le procureur qui était chargé d'organiser la fête l'année suivante, puis on se rendait en corps chez lui pour y déposer la statue de sainte Anne (2).

Ayant été le dernier procureur nommé, il est encore dépositaire de la statue et nous la montra. C'est une assez jolie sculpture en bois doré, représentant sainte Anne avec la sainte Vierge enfant. Elle est sous un petit baldaquin de bois ouvragé, sans doute chef-d'œuvre de quelque maître menuisier.

Le procureur était tenu, non seulement de la conserver chez lui, mais encore de l'habiller, et une chose vraiment curieuse, c'est la collection des manteaux de la sainte. Il y en a une vingtaine soigneusement pliés dans une vieille caisse. Ce sont de petites pièces de soie ou de tulle naïvement brodées dont on revêtait la statue aux différents jours de fête. Le dernier membre de la confrérie la garde avec un soin jaloux et, par une fidélité d'un autre âge, continue à faire dire tous les ans, le jour de la Sainte-Anne, une messe à laquelle il assiste seul, dernier survivant d'une race de vieux ouvriers qui semble bien près de disparaître.

BRUGIÈRE DE LAMOTTE.

(1) M. Brugière de Lamotte écrivait ceci en 1908.

(2) « 27 juillet 1812, Aubert a rendu ses comptes à Claude Beauchard, menuisier et procureur, et Moreau jeune est chargé de la bonne sainte Anne. » — 31 juillet 1814, « l'image de sainte Anne sera remise au sieur Clostre et le livre au sieur Auperin ».





Quelques Ex-libris intéressant le Bourbonnais

Les membres de la Société d'Emulation du Bourbonnais se rappellent peut-être qu'en juin 1910 nous avons eu l'honneur de présenter un ex-libris dû au graveur J. Regnault portant un écusson *de gueules au lion d'hermines*, soutenu par deux Hercules et surmonté d'une couronne de baron et d'un casque à lambrequins. Cette grande pièce avait été jadis attribuée par M. Ambroise Tardieu à Thomas de Chabannes, baron de Pionsat ; puis d'autres collectionneurs, MM. de Remacle et Quantin, avaient controuvé cette attribution et avaient déclaré que cet ex-libris avait appartenu à Luc du Chemin de la Tour. Mais, pour différentes raisons, M. Billot de Goldlin, descendant de la famille du Chemin, et qui a longuement étudié les ex-libris du Chemin, n'avait pas admis cette attribution. Nous-même, remarquant la facture un peu lourde de cet ex-libris, étions tenté de la croire antérieure à Luc du Chemin ; bref, pour cela et pour quelques détails qui nous étonnaient, nous n'avions pas osé prendre de parti et nous avions demandé à nos érudits collègues du Bourbonnais de nous donner leur opinion à ce sujet. Pendant ce temps, la question a été définitivement tranchée. M. Edmond Engelmann, vice-président honoraire de la *Société française des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques*, a découvert, au cours d'un voyage fait pendant les vacances, les *Œuvres de Tacite*, Paris, 1690, in-4°, reliées en veau. Sur le premier plat du premier volume se trouvait collé le grand ex-libris gravé par J. Regnault, que nous avons reproduit en juin 1910. Cet ex-libris était complètement recouvert par la première garde en papier blanc précédant le titre que l'on avait collé sur lui. Sur la marge supérieure du titre, une bande de papier blanc également collée recouvrait l'inscription manuscrite suivante : *Delatour, commandant pour Le roy au Gouvernement de Saint-Lô.*

L'heureuse découverte du vice-président honoraire de la *Société des Collectionneurs d'ex-libris* résout entièrement la question et prouve que l'ex-libris de J. Regnault doit être restitué, sans doute possible, à Luc-François du Chemin de la Tour.

Baron du Roure de Paulin,

Secrétaire de la « Société des Collectionneurs d'ex-libris ».





Le possesseur de cet ex-libris est Charles [ROUSSEL] DE TILLY, chevalier, seigneur de Bost et Tilly, mestre de camp et maréchal des logis de toute la cavalerie française et étrangère. Les Roussel portent : *d'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'une rose du deuxième émail* (*Armorial de la Généralité de Moulins*, n° 157). Ils devinrent possesseurs des fiefs de Bost et Tilly par l'alliance de Rémy Roussel et de Marie-Elisabeth Delaunay, fille de Jean Delaunay, sieur de Bost, lieutenant des chasses.

Les membres de cette famille ajoutèrent à leurs armes, au XVIIIe siècle, diverses écartelures.

L'ex-libris ci-dessus est au 1, de Roussel ; au 2, *d'argent au lion de sable, au chef de même chargé de trois coquilles d'or* ; au 3, *d'argent à la fasce de gueules chargée de trois croisettes du champ* ; au 4, *de sable à trois épées d'argent, appointées en pile vers la pointe de l'écu ;* et sur le tout, *d'argent au lion de gueules couronné d'or*.

L'écu, soutenu par deux coqs, est timbré d'une couronne de duc.

(Collection M. Dénier.)

M. D.





L'ex-libris ci-dessus est aux armes des DU BREUIL, seigneurs en Bourbonnais : de la Brosse, de la Vault-Sainte-Anne, de Chauvière, du Theil, des Places et de la Trémouille. Il semble que son possesseur fut Etienne DU BREUIL, né le 6 avril 1683, fils d'autre Etienne et de Gabrielle du Breuil.

Lieutenant au régiment de Ruffec-cavalerie, capitaine le 18 mars 1720, chevalier de Saint-Louis en 1732, il mourut à Strasbourg le 13 avril 1743. Il donna aveu et dénombrement en la Chambre des Domaines du Bourbonnais, pour sa terre de la Brosse, le 26 novembre 1736.

Il avait épousé par contrat reçu Cavy, notaire à Escurolles, le 6 octobre 1722, Marie-Elisabeth de Montrognon-Salvert, dame des Places, fille de Gilbert-Marien, écuyer seigneur de Fourange, et de Charlotte Martin.

Les du Breuil portent : *d'azur à une ancre d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

(Collection René Chabot.)

(Cliché de la *Société des Collectionneurs d'ex-libris.*)

M. D.





Claude-Gabriel Douet de Vichy, chevalier, seigneur de la Boulaye, Vichy, Saint-Germain-des-Fossés (en partie), la Salle de Vieure, conseiller au Parlement de Paris, naquit vers 1700 de Gabriel, conseiller au Parlement de Dombes, et de Marie Meunier.

Il fut l'un des parlementaires exilés à Bourges par ordre du Roi du 8 mai 1754 et il y resta jusqu'en août de la même année. Il testa à Paris le 1er février 1787, étant alors conseiller honoraire, et légua par son testament 2.000 livres aux pauvres nés sur sa terre de la Salle de Vieure.

Il avait épousé, vers 1730, Catherine Gervais dont il eut trois enfants.

Sa famille portait dans l'*Armorial général* les armes suivantes : *d'azur au chevron accompagné de 3 couronnes, celle de la pointe surmontée d'une étoile, le tout d'or.*

Lorsqu'il parvint à la noblesse par sa charge de conseiller au Parlement de Paris, il changea ses armes qui devinrent celles de l'ex-libris ci-dessus : *d'argent à l'aigle de sable.*

(Collection M. Dénier.)

M. D.

NÉCROLOGIE

Sosthène PATISSIER

Le 24 septembre 1910, nous avons eu le regret de perdre un des plus anciens membres de notre Compagnie, M. Sosthène Patissier, décédé dans sa propriété de l'Eglantier (Souvigny), après une courte maladie.

Né le 6 février 1827 à Besson, M. Patissier se fit rapidement, au barreau de Moulins, une réputation due à son savoir juridique et à son intarissable générosité. Conseiller municipal de cette ville en 1865, il fut élu à l'Assemblée nationale de 1871, où il se créa une place importante dans les commissions. Ayant voté les lois constitutionnelles, il fut, au lendemain de la séparation de l'Assemblée, choisi comme candidat républicain et élu par la deuxième circonscription de Moulins Au coup d'Etat du 16 mai 1877, il fit partie des 363 protestataires ; réélu en octobre suivant, M. Patissier se fit dans la nouvelle Chambre la situation due à ses hautes qualités. Président de la commission de l'armée, rapporteur de plusieurs projets de loi, conseiller général du canton de Souvigny depuis 1871, vice-président du conseil général depuis 1881, il échoua aux élections de 1898 et abandonna les affaires publiques pour se consacrer, au milieu des siens, au calme labeur de l'agriculture.

Délégué par le préfet de l'Allier, M. Trimoulier, vice-président du Conseil de préfecture, en retraçant une vie si bien remplie, vint apporter sur sa tombe l'hommage du gouvernement qui, dès 1891, l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur.

Héritier des traditions léguées par son beau-père, le juriste Bardoux, il aimait tout ce qui a trait à notre histoire provinciale et, s'il ne prit pas une part active à nos travaux, il suivait du moins dans sa retraite, avec un intérêt très vif, nos études et nos publications.

M. DÉNIER.

Le docteur Pierre-Louis PETIT

Né à Moulins, le 29 juin 1821, M. Petit, après avoir obtenu ses deux baccalauréats, — des lettres en 1839 à Clermont-Ferrand, des sciences à Paris en 1841, — se tourna vers la carrière médicale. Il dut

à ses qualités studieuses d'être admis en 1845 à l'internat des hôpitaux de Paris.

Avec le titre de docteur que lui valut sa thèse sur *la Péritonite* (13 février 1849), il revint dans sa ville natale, où il fut nommé en 1850 médecin adjoint de la prison, en 1852 médecin cantonal du canton est de Moulins, et la même année il fut chargé du service de l'hôpital général de Moulins. Le 12 avril 1862, il succéda à un praticien de mérite, M. le docteur Bernard, en qualité de chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire Saint-Joseph et ne quitta le second de ces services qu'en vertu de la loi du 7 juillet 1877 qui le confiait aux médecins-majors du régiment.

Le docteur Petit sut se faire rapidement dans Moulins, par la sûreté de son diagnostic et une habileté de mains remarquables, une situation professionnelle des plus enviables, et conquérir, par sa délicatesse scrupuleuse, son désintéressement et ses succès, la haute estime et la confiance de ses compatriotes.

En 1854, il entrait dans notre compagnie.

Désireux surtout de servir la médecine qu'il considérait comme un sacerdoce, il fut en 1860 l'un des premiers fondateurs de l'Association des médecins de l'Allier, dont il organisa les services financiers confiés ensuite à M. le docteur Léon Bruel. Il resta un des membres dont cette corporation si distinguée s'honora le plus, et un de ses pairs pourra dire de M. Petit : « Nul médecin ne fut plus que lui respectueux de tous les devoirs de sa profession. »

Depuis le 2 juin 1865, le docteur Petit fit partie du Conseil d'hygiène. Le 12 février 1867, on lui confia la charge toute gratuite de médecin inspecteur de la salle d'asile du « boulevard de l'Oiseau ».

Lors de la guerre franco-allemande, M. Petit prodigua généreusement ses soins aux blessés réunis dans les salles de son hôpital et dans les ambulances organisées au couvent du Sacré-Cœur de Belle-Croix, à Yzeure, au château de la Presle, chez M. le marquis de Las-Cases, à Moulins, chez M. Victor Millet, remplaçant en outre les médecins militaires partis sur le théâtre de la guerre... Il se dépensa si patriotiquement sur cet autre champ de bataille de la charité que la croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut donnée le 1er août 1871 par le gouvernement.

Il avait déjà reçu, en 1849, du ministère, une médaille d'honneur et un diplôme laudatif pour le zèle et le dévouement dont il avait fait preuve en donnant ses soins aux blessés des journées de juin 1848. Il devait, en 1873, ajouter à ces distinctions une médaille d'honneur pour la propagation de la vaccine dans l'Allier.

La notoriété dont il jouissait le porta au conseil municipal. Mais après un an de fonctions (1871-1872), il s'en retira pour se consacrer tout entier à son art et pour protester contre l'introduction de la politique dans une assemblée qui, d'après lui, ne devrait s'occuper que des affaires de la ville.

Atteint le 29 juin 1891 par l'impitoyable limite d'âge, il quitta ses chères salles de l'hôpital avec le titre de « chirurgien en chef honoraire » et l'expression de la gratitude et de l'estime des membres de la commission administrative. Mais ce qui n'était pas atteint chez lui, c'était le dévouement, l'amour de sa profession, sa dextérité qu'il continua à mettre au service d'une distinguée clientèle et des employés des trois compagnies de chemins de fer : Paris-Lyon-Méditerranée (19 mars 1862-1er janvier 1899), Orléans (20 mars 1862-18 juillet 1909), et Economiques (1er septembre 1891-26 octobre 1908).

M. Petit avait été le médecin apprécié du petit séminaire d'Yzeure (1868-1880), de l'institution du Sacré-Cœur de la rue de Paris, qui le continuait (1903), de Bellevue (depuis sa création jusqu'en 1890), des couvents de Belle-Croix, de la Visitation, de Sainte-Thérèse, de l'Orphelinat, etc.

Il avait été chargé du dépôt de mendicité (7 septembre 1867) et faisait partie de la Commission de surveillance de l'asile Sainte-Catherine (30 décembre 1868) ; enfin, il avait rempli les fonctions d'inspecteur des pharmacies (26 juillet 1871-1874), de médecin inspecteur des enfants du premier âge pour le canton est de Moulins (1882-1909).

Laborieux et énergique, le docteur Petit semblait ne point connaître le poids des ans, et, malgré quelques assauts de maladie, rien ne faisait prévoir dans cet alerte et vigoureux vieillard une fin si prochaine, quand subitement il fut enlevé à l'affection d'une fille dévouée, de son gendre, M. Jules Roy, et aux soins de son cher petit-fils, M. le docteur Paul Roy, qu'il avait eu la joie de voir continuer brillamment les traditions médicales de la famille.

C'est le 4 septembre dernier que M. Petit mourait, dans sa 89e année, en son château du Plessis, commune d'Autry-Issard, qu'il avait restauré et qu'il se plaisait chaque jour à embellir, laissant dans la région la mémoire d'un très expérimenté chirurgien et d'un homme de caractère bien trempé que M. le docteur Méplain pouvait définir le 20 septembre, dans l'assemblée annuelle des médecins de l'Allier : *Vir fortis et propositi tenax.*

Chanoine Joseph Clément.

J.-J. RONDEAU

La mort frappe dans nos rangs à coups redoublés. Après le décès de notre regretté trésorier M. Frobert, nous avons la douleur d'apprendre la mort de son beau-frère, un de nos plus anciens sociétaires, M. Rondeau, ancien avoué, décédé à Fontainebleau, où il se trouvait en villégiature, au mois d'août dernier.

M. Rondeau était né en 1827 au château de la Pailleterie, près Montargis. En 1858, il vint se fixer à Moulins, par suite de son mariage avec Mlle Lardy, et succédait à son beau-père comme avoué. C'est dans cette situation que pendant vingt-cinq ans il sut faire apprécier de tous sa grande droiture, sa vive intelligence et sa remarquable entente des affaires, qualités auxquelles ses confrères voulurent rendre hommage en le maintenant à la présidence de leur chambre aussi longtemps que le permettaient les règlements.

Exceptionnellement doué, affable et spirituel, il dégageait une sympathie irrésistible. Peintre et musicien, il traduisit en de fraîches et délicieuses aquarelles léguées à ses intimes, le charme discret de notre Bourbonnais qu'il sentait profondément ; musicien, il interpréta avec une voix chaude et pure, et dans un style magistral dont les vieux moulinois n'ont pas perdu le souvenir, les grands maîtres religieux et profanes.

Sa fille unique s'étant mariée à Paris, il était allé habiter près d'elle et avait quitté Moulins depuis longtemps déjà, mais son cœur restait toujours profondément attaché à sa patrie d'adoption et n'en parlait pas sans la plus vive émotion. C'est un ami convaincu de notre Société, à laquelle il avait amené de nombreuses recrues, qui disparaît et à la mémoire duquel nous rendons un suprême hommage.





BIBLIOGRAPHIE

C. Grégoire. — **Le Canton de Chantelle,** illustrations hors texte par J.-C. Grégoire. Moulins, libr. L. Grégoire, 1910, in-16, 377 p.

De la collaboration familiale de MM. Grégoire père et fils est né dernièrement un petit livre d'aspect engageant et de maniement agréable sur un coin du Bourbonnais qui offre des souvenirs historiques nombreux et fort intéressants, la région de Chantelle. M. C. Grégoire étudie successivement les quinze communes qui composent aujourd'hui le canton, vague héritier de la viguerie et de la châtellenie, et s'attarde avec raison aux deux plus importantes, Chantelle et Charroux. Il a su utiliser, pour son travail, les études de ses devanciers et les archives publiques et privées, qui ne lui faisaient pas défaut. Aux Archives de l'Allier, notamment, on conserve tous les titres du prieuré de Chantelle, uni dès le début du XVIIe siècle au collège des Jésuites de Moulins, et c'est là une riche collection d'actes remontant au XIe siècle qui, à tous les points de vue et sur toutes les paroisses environnantes, est riche en renseignements précieux ; peut-être même semble-t-il que M. Grégoire aurait pu y puiser plus largement et adopter, dans leur utilisation, une méthode de développement beaucoup plus large ; j'en dirai autant des terriers de Chantelle et de Charroux, qui proviennent de la châtellenie et remontent au XVe siècle, m'abstenant de répéter ici ce que j'ai dit plusieurs fois sur l'intérêt de ces registres d'origine fiscale pour l'étude d'un territoire, des chemins, des cultures et des habitants.

Au cours de son livre, M. Grégoire rectifie quelques erreurs des historiens qui l'ont précédé, erreurs involontaires, comme celle de la date de la démolition du château de Chantelle, rasé, non pas immédiatement après la défection du connétable, mais en 1635, définitivement ; — ou erreurs volontaires, telle cette complaisance, coupable au point de vue historique, qui conduit le bon abbé Boudant à donner une origine illustre aux deux frères Morio, généraux du premier Empire, tout simplement issus d'une famille chantelloise de cultivateurs et d'ouvriers, dont le nom réel semble être Moreau, ainsi qu'en témoigne un acte que j'ai relevé dans les registres paroissiaux de Chantelle, où l'on voit, le 8 juin 1765, Antoine Moreau, couvreur, être parrain de la fille de l'huissier Brazé et de Marianne Moreau, et signer au registre « Morio ».

M. Grégoire a, lui aussi, quelques négligences à se reprocher : p. 11, la campagne qui rendit Pépin le Bref maître de l'Aquitaine n'est pas de 753, mais de 760-761 : l'erreur était facile à éviter ; plus loin, p. 17, pour affirmer que les protestants exercèrent leur culte à Chantelle, il ne faut pas s'appuyer sur les nos 105-107 des archives communales de Moulins (ancienne cote C. 106), car il n'y est question que d'Avermes et d'Hérisson.

Au total et bien qu'il semble aussi que certaines périodes aient été trop sommairement *exécutées*, telles que les XIVe et XVe siècles (guerre de Cent Ans), on peut dire que le livre de M. Grégoire est intéressant et profitable, très utile pour l'histoire des fiefs, des monuments anciens qui subsistent et dont M. J.-C. Grégoire a su faire revivre très heureusement la silhouette.

P. F.

WIEDERHOLD (Wilhelm). **Papsturkunden in Frankreich. V. Berry, Bourbonnais, Nivernais und Auxerrois**. (*Aus den Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse, 1910.*) In-16, 179 p.

Ce fascicule est une suite et est destiné à être suivi lui-même. Il comprend des bulles de papes inédites intéressant les régions mentionnées dans le titre, la première étant de l'an 1000 et la dernière de 1197. On y trouvera pour le Bourbonnais les actes suivants : n° 10, bulle d'Innocent II en faveur du chapitre de Notre-Dame des Salles, de Bourges, dont dépendait l'église Notre-Dame d'Agonges (1138, 2 des kalendes de mai, c'est-à-dire 30 avril, et non 1er avril, comme imprime M. W.), citée, sans le mois, par Soyer, *Mém. Soc. hist. du Cher*, 1900, p. 227, et non p. 11 ; — n° 18, bulle de Lucius II pour l'abbaye de Déols, dont dépendaient de nombreuses églises du Bourbonnais, Ouches, Arpheuilles, Urçay, le Brethon, etc. (1144, 6 juin) ; — n° 47, bulle d'Alexandre III pour Saint-Sulpice de Bourges, dont dépendait Saint-Léopardin avec les églises d'Aubigny et Augy (1163, 12 oct.) ; — n° 49 bulle du même pour l'abbaye de Sept-Fons, d'après un vidimus de la chancellerie du Bourbonnais de 1484, particularité que M. W. aurait dû mentionner ; — n° 63, bulle du même pour Souvigny, dont l'original, aux Archives de l'Allier, n'est pas en excellent état, mais que M. W. aurait pu éditer avec moins de lacunes (1160-76, 24 mai) ; — n° 95, bulle du même adressée aux évêques d'Autun, Clermont et Nevers, et aux doyen et chapitre de Bourges sur les dommages causés au prieuré de Souvigny par le sénéchal de Bourbon (1171-81, 9 févr.).

Les actes sont publiés dans l'ordre chronologique, avec soin et cor-

rectement ; il y a malheureusement lieu de regretter que l'éditeur n'ait identifié ni noms de lieux ni noms de personnes et se soit abstenu de toute annotation ; la besogne était ainsi plus facile pour lui, mais elle le demeure bien moins pour le lecteur.

P. F.

LESPINASSE (R. DE). **Le Nivernais et les comtes de Nevers**, t. Ier. Paris, Champion, 1909, in-16, VI-493-VI p.

M. de Lespinasse, président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, a donné tout récemment le premier volume d'une histoire, qui sera sans doute définitive, du comté de Nevers, « un des grands fiefs ayant duré autant que la monarchie française », formé en 990 pour ne disparaître qu'à la Révolution. C'est à la fin du xe siècle, au moment où le comte de Bourgogne, Otte-Guillaume, marie sa fille au poitevin Landri, seigneurs de Maers (Metz-le-Comte, Nièvre, cant. de Tannay) et de Montceaux (Nièvre, cant. de Tannay), en lui cédant le comté de Nevers, que ce fief prit une existence indépendante. Mais M. de Lespinasse remonte bien avant dans l'histoire du futur Nivernais, depuis les Éduens, alliés de César, jusqu'aux comtes régionaux qui l'administrèrent sous les Carolingiens. Landri, le premier comte héréditaire, est la tige de la maison de Nevers ancien qui garda le comté jusqu'à la fin du XIIe siècle, et c'est à cette date que s'arrête le premier volume, qui ne peut être ignoré des travailleurs bourbonnais. M. de Lespinasse est un historien très bien informé, dont le récit manque un peu de vues d'ensemble, mais d'une érudition abondante et sûre (1) ; la table qui termine son livre rendra à tout le monde de précieux services.

P. F.

L. ROMIER. **La carrière d'un favori, Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France** (1512-1562). Paris, Perrin, 1909, in-16, II-462 p.

On nous pardonnera de signaler seulement ici ce bon livre, bien écrit, curieusement illustré et qui a servi à son auteur de thèse de sortie de l'École des Chartes ; les appendices, les pièces justificatives et la table — où l'on rencontre de trop hâtives identifications de noms de lieux — en rendent l'utilisation profitable et commode. Il est clair toutefois que les archives locales ont été trop peu utilisées ; le maréchal de Saint-André fut un gros seigneur terrien en Bourbonnais

(1) Sauf lorsqu'il fait dériver, p. 28, Nimègue et Noyon de *Noviodunum ;* ces deux noms de lieux découlent régulièrement de *Noviomagus*. Quant à Nogent, pourquoi ne tient-il aucun compte de la forme *Novigentum* qu'on trouve dès le IXe siècle ?

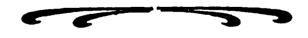
et en Forez et il n'eût pas été indifférent de l'étudier sous cet aspect : les documents le permettaient.

P. F.

GEORGES BODARD. **Cérilly et les environs... VI. Les fêtes de la Révolution et le citoyen Jean-François Bourgoing.** Moulins, impr. E. Auclaire, 1910, in-8°, 112 p.

L'histoire de Cérilly, que la piété de notre confrère, M. Bodard, a entrepris d'écrire comprendra plusieurs fascicules qui ne paraîtront pas dans leur ordre normal, mais au fur et à mesure que les loisirs laissés à l'auteur par sa profession lui permettront de les achever. Il a déjà donné un très bon dépouillement des registres paroissiaux et prépare un fascicule sur « l'église, la paroisse et le culte ». M. Bodard a cru devoir consacrer plus de cent pages aux fêtes de la Révolution ; ce serait beaucoup s'il n'avait heureusement rencontré, chemin faisant, le citoyen Jean-François Bourgoing, principal du collège de Cérilly depuis 1765, greffier de la châtellenie de la Bruyère-l'Aubespin, notaire royal ensuite, procureur de la commune en 1791, puis administrateur du district, commissaire du Directoire exécutif près l'administration cantonale, notaire impérial enfin, fonctions dans lesquelles il s'éteignit en 1822, après avoir été marié deux fois. Cet homme occupé fut le grand metteur en scène à Cérilly des fêtes périodiques qui y déroulèrent leurs pompes pendant la Révolution et les charges paperassières et solennelles, qui ne réussirent pas à fatiguer sa vigueur, furent pour lui une excellente école préparatoire à l'éloquence somptueuse dont il régalait ses concitoyens. De cette éloquence, M. Bodard ne nous fait grâce d'aucun spécimen ; il ajoute, il est vrai, auxdits morceaux d'éloquence, tous les hymnes que composa Bourgoing à l'occasion des fêtes de l'agriculture, de la liberté, de l'anniversaire de la fondation de la république, de la souveraineté du peuple, etc., etc. Tout cela constitue un ensemble assez amusant qu'il n'est pas inutile d'avoir rassemblé, mais auquel on comprend qu'il serait fastidieux de donner des pendants pour d'autres chefs-lieux de cantons.

P. F.



Le Gérant : Abbé JOSEPH CLÉMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1910

PRÉSIDENCE DE M. MORAND

ÉTAIENT présents : MM. le chanoine BERTHOUMIEU, BUVAT, CAPELIN, R. CHABOT, Dr CHOPARD, le chanoine CLÉMENT, DÉNIER, FLAMENT, C. GRÉGOIRE, L. GRÉGOIRE, LEUTRAT, MILCENT, QUEYROI, TIERSONNIER.

— Excusés : Mlle DE BONAND, Mme la Ctesse L. DE FRADEL, MM. BOUTAL, DE LA CHAUVINIÈRE et DELAIGUE.

— En ouvrant la séance, M. Morand remercie ses collègues de l'avoir porté à la présidence et dit qu'il compte sur toutes les bonnes volontés pour l'aider à mener à bien sa tâche.

— Après lecture du procès-verbal de novembre, M. le docteur Chopard propose qu'il soit demandé à M. Laude que la publication de l'*Armorial* de Guillaume Revel soit faite sous les auspices des sociétés régionales : Académie de Clermont, Diana et Société d'Emulation du Bourbonnais. Les sociétés intéressées seront pressenties dans ce but, ainsi que M. Laude, auteur de la publication.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettres de MM. Chopard, C. Grégoire, Joly, de Las-Cases, R. de Quirielle, remerciant de leurs nominations à diverses fonctions du conseil d'administration. — De M. Chassain de la Plasse, président de la Diana, remerciant du titre de membre d'honneur conféré à la Société forézienne, cette marque d'estime ne pouvant que resserrer encore les liens affectueux qui ont toujours uni les deux Compagnies.— De M. Charles Barbarin, demandant si quelqu'un pourrait le renseigner au sujet du siège d'Hérisson. Les récits qui en ont été publiés ont deux origines : 1° les

extraordinaires de la *Gazette de France ;* 2° un arrêt contre Simon Samson, publié par Achille Allier (*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 231), sans indication de sources. De quel document est tiré cet arrêt ? — De M. l'abbé E. Dumas, curé de Villeneuve, donnant sa démission de membre de la Société. — De M. H. Defert, informant que le Conseil d'Etat a cru devoir ajourner la reconnaissance d'utilité publique présentée par notre Compagnie pour le double motif que son actif est insuffisant et qu'elle n'a en perspective aucun legs à recueillir. M. Defert reste à la disposition de la Société, le cas échéant, pour entreprendre de nouvelles démarches dès qu'une circonstance favorable viendrait à se présenter. La Société, tout en regrettant la solution donnée à sa demande, adresse à M. Defert l'expression de ses plus vifs remerciements. — De la *Société française des collectionneurs d'ex-libris*, une lettre annonçant l'envoi de clichés Lelorgne d'Ideville. — De la *Société du droit d'auteur aux artistes*, une pétition demandant que, pendant cinquante ans, un pourcentage soit payé aux artistes par les acquéreurs de leurs œuvres passant en vente publique (cette demande n'est pas prise en considération). — De la *Société préhistorique française*, un projet de loi déposé par le gouvernement sur le bureau de la Chambre des députés, relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie. La Société préhistorique ayant demandé que nous formulions notre avis sur l'utilité de cette réglementation, le vote est ajourné à la réunion de janvier pour examen plus approfondi de la question.

— Ouvrages offerts. — De M. Claudon, archiviste de la Côte-d'Or, son *Rapport annuel*. — De M. le chanoine Berthoumieu : *Les anciens habitants de Moulins* (tirage à part du *Bulletin*, augmenté d'un chapitre sur les familles les plus notables). — De M. le chanoine Clément : *Almanach nouveau de l'Allier*. — De M. l'abbé Bujon, un lot de cartes postales des cérémonies d'inauguration de la chapelle Jeanne-d'Arc. — De MM. L. Grégoire et Paul Baër : *Les Protestants de Moulins en 1561-62*, ouvrage de notre compatriote M. Paul Baër.

— Travaux déposés. — M. Delaigue fait déposer un travail dont il est l'auteur, ayant pour sujet la vente irrégulière faite en 1878 du vieux rétable de l'église de Saint-Menoux, plus connu sous le nom d'autel du Sacré-Cœur. Cet autel ou rétable, réintégré dans l'église par suite de la double intervention de l'évêché et de la préfecture, y occupe maintenant la deuxième travée de gauche, en face de l'ancien maître-autel. On a beaucoup parlé autrefois de la sortie momentanée de ce rétable dont M. Delaigue rappelle les péripéties et plusieurs de nos confrères d'alors ont eu à s'occuper comme experts de cette question. (Renvoyé au conseil d'administration.)

— Le président donne ensuite le compte rendu des publications reçues en ce mois :

« — De M. Paul Baër: *Les Protestants de Moulins de 1561-1562.* C'est une étude sur le protestantisme dans notre ville à la veille des guerres de religion, puis à l'époque du siège par Poncenat. Après avoir adressé toutes mes félicitations au jeune auteur pour ce travail des plus consciencieux où il a si bien su garder l'impartialité, chose vraiment bien difficile à notre époque, je me permettrai de lui signaler un lapsus. Il dit, page 18 : « Le 8 mai, le maire expose à l'assemblée de la ville que Montrond, lieutenant du gouverneur du Bourbonnais, etc. » et, en note : « On ne parle pas d'Achon (*sic*) qui, d'après l'Histoire ecclésiastique, aurait accompagné Montrond. » Or, Apchon et le seigneur de Montrond ne font qu'une seule et même personne ; il s'agit de Jean d'Apchon, seigneur de Montrond, né en 1536, sixième fils d'Artaud VII d'Apchon, qui, lui, était lieutenant gouverneur du Bourbonnais, et de Marguerite d'Albon, sœur du maréchal de Saint André, gouverneur de notre province. Jean d'Apchon, seigneur de Montrond, épousa en 1573 Marguerite du Gast, et fut tué au siège du château de Luppé le 31 mars 1574. Deux de ses frères ont laissé des traces de notre histoire locale : Antoine d'Apchon, seigneur de Celzat (ou mieux Céresat), et Jacques d'Apchon, seigneur de Saint-Germain-des-Fossés.

« — De M. Stéphane Boullet, une étude sur les *Enceintes vitrifiées* de Lourdon et de Châtelus dans le département de la Loire.

« — Dans le numéro de novembre du *Centre médical*, un article nécrologique sur le docteur Petit par le docteur F. Méplain, et une réponse de M. F. Pérot à la question *Main droite ou main gauche*. M. Pérot prétend établir par l'étude d'armes et d'ustensiles de l'âge de pierre qu'à cette époque il existait déjà des gauchers. — Dans le même fascicule, la fin de l'étude de M. Gilbert (membre correspondant de l'Académie de médecine) sur les onctions magiques au Moyen-Age.

« — Dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, la communication par M. Flament d'un compte de la châtellenie de Souvigny en 1412-1413. Cette communication est précédée d'un rapport des plus élogieux de M. A. Bruel. Notre confrère, après avoir déploré la pauvreté des Archives de l'Allier sur les ducs de Bourbon et en avoir exposé les causes, fait une étude des comptes de Jean Courtet, bourgeois de Souvigny, receveur de la châtellenie, ce qui lui permet de faire passer sous nos yeux, non seulement les noms des grands officiers ducaux, mais encore de simples sergents, de simples valets des forêts ou d'ouvriers employés aux réparations du château de Souvigny.

« — Dans le *Bulletin historique d'Auvergne*, M. Prugnard publie une notice : « Le duc de Morny et l'Auvergne. » Je rappellerai que le duc de Morny eut également des attaches avec le Bourbonnais : il fut propriétaire du château de Nades, incendié il y a quelques années, et, à diverses reprises, il sut intéresser le chef du pouvoir à notre Société, alors bien jeune.

« — De la Société savoisienne, deux volumes contenant l'*Histoire des Savoyeux*, d'Emile Plaisance. J'espérais trouver dans le premier volume quelques traces des rapports des ducs de Bourbon avec les ducs de Savoie. Hélas ! l'auteur semble ignorer la *Chronique du duc Loys*, de Cabaret, et l'*Histoire des ducs de Bourbon*, de La Mure ; quelques lignes tout au plus sur Bonne de Bourbon, qui épousa Amédée VI de Savoie en 1355 et fut tutrice de son petit-fils Amédée VIII. —

A signaler dans le second volume le récit de l'occupation de Chambéry par le général de Montesquiou, le 22 septembre 1792, qui se fit sans qu'il fût tiré un seul coup de fusil, bien que le comte de Lazary se trouvât en Savoie à la tête de 12.000 Piémontais. A cette époque, les Savoyards demandaient à se séparer du Piémont non pas pour être annexés à la France, mais pour former la République indépendante des Allobroges. Le 2 août 1859, ils demandèrent à être annexés à la France au même titre que les Romagnes au Piémont. »

« — Dans le *Bulletin* de la Société d'archéologie de Soissons, l'étymologie du mot Versailles et Versailes, assez commun dans notre pays : en vieux français, on appelait versail ou bersail le lieu destiné au tir à l'arbalète.

« — Dans la *Revue Mabillon*, l'énoncé d'une : « Vie de sainte Radegonde », par l'abbé Aigrin. Sainte Radegonde aurait traversé notre province de l'ouest à l'est, et de nombreuses églises ou chapelles lui ont été consacrées, spécialement dans la partie du Bourbonnais qui dépendait du diocèse d'Autun.

« — L'*Agronome de Compiègne* publie une histoire de cette ville. Le numéro du 1er trimestre de 1910 contient le récit du siège de 1430 et de la capture de Jeanne d'Arc le 23 mai, avec forces renseignements topographiques.

« — Dans le *Bulletin de la Société de Vitry-le-François*, une étude de M. Hercille sur le protestantisme sur les bords de la Marne. On y trouve des renseignements peu connus sur la liquidation des biens des consistoires après la révocation de l'édit de Nantes. Les résultats furent à peu près les mêmes que ceux de la liquidation des biens des communautés de nos jours.

« — Dans la *Revue de l'Agenais*, un catalogue des richesses artistiques religieuses du département du Lot-et-Garonne. Il serait à désirer que le même travail fût fait dans notre département : on éviterait ainsi bien des fuites. »

— M. le docteur CHOPARD donne ensuite lecture de la note suivante :

« Le Bourbonnais a eu la bonne chance de voir publier par MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche l'inventaire des titres de sa maison ducale. Beaucoup de ces titres intéressent la partie de l'Auvergne appelée le duché d'Auvergne, sur laquelle s'est étendu le pouvoir de la maison de Bourbon. Mais les titres spéciaux à l'ancienne maison comtale d'Auvergne, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient été publiés dans les œuvres magistrales de Justel et de Baluze, n'ont pas encore eu l'heur de voir imprimer d'eux un catalogue complet et méthodique.

« Ce catalogue a pourtant été dressé par ordre de Louis XIII, lorsqu'il devint comte d'Auvergne, par la libéralité de la reine Margot, dernier comte héréditaire. Il fut l'œuvre de M. Dupuy, avocat au Parlement de Paris, et de l'un des présidents Savaron, qui se transportèrent sur l'ordre du roi au château de Mercurol, sis près Vic-le-Comte, siège des archives de la maison d'Auvergne, et y inventorièrent trente-neuf sacs. Peu après leur inventaire, ces archives furent transportées à Paris où elles restèrent et se trouvent encore aux Archives nationales.

« Notre président a bien voulu m'assurer que la Société agréerait quelques indications sur ce merveilleux chartrier. Bien que cette note ait pour objet une chose plus spécialement d'Auvergne, je n'ai pas seulement pour excuse, en vous la présentant, que votre attention se porte avec succès sur toute matière inédite ou peu connue, mais



encore cette excuse plus topique que l'histoire du Bourbonnais et celle de l'Auvergne sont très imbriquées, à tel point qu'il est presque impossible de toucher à l'une sans parler de l'autre, quand il s'agit du haut personnel de leurs féodalités. Les alliances des descendants de Guillaume le Pieux avec la maison de Bourbon furent d'ailleurs nombreuses. Il y en eut aussi avec quelques grandes maisons comptées depuis longtemps comme bourbonnaises, telles que la maison de Chabannes.

« Il y a à la Bibliothèque nationale, au fonds Colbert, une copie manuscrite de l'inventaire de Mercurol, fait au temps de Baluze et probablement sous son inspiration.

« C'est d'après ce manuscrit, que j'ai commencé à faire copier, espérant qu'il serait publié un jour dans le bulletin d'une des sociétés savantes de notre région, que j'ai l'honneur de vous soumettre l'énumération des sacs inventoriés par Dupuy et Savaron, avec l'indication du nombre de pages employées à l'inventaire de chaque sac.

« Cotte des sacs de pièces inventoriées à Mercurol :

« 1er sac, comtes de Clermont, 1 page 1/2. — 2e, testaments, 6 p. — 3e, Boulongne, 11 p. — 4e, comté d'Auvergne, 64 p. — 5e, Vic et Buron, 110 p. — 6e, Mercurol et Las, 24 p. — 7e, Saint-Babbel et Ybois, 67 p. – 8e, Coppel et Saint-Julien, 67 p. — 9e, Cremps et les Bois, 8 p. — 10e, Busseol, 48 p. — 11e, Mirefleurs, 84 p. — 12e, mariages et quittances, 94 p. — 13e, quittances, 13 p. — 14e, Montpancier, 14 p. — 15e, Pontieure et Orval, 7 p. — 16e, gouverneur de Limozin, 2 p. — 17e, Saint-Vallies, 4 p. — 18e, Conches et Blésy, 3 p. — 19e Berault Dauphin, 1 p. – 20e, Poulignat, 1 p. — 21e, Créquy, 2 p. — 22e, Albanye, 2 p. — 23e, Saint-Bauzille, 8 p. — 24e, Montgascon, 15 p. — 25e, quictances de Pierre Bonat, 1 p. — 26e, la seigneurie de la Tour, 209 p. — 27e, Saint-Saturnin, Saint-Amans et la Varenne-Volcon, 111 p. — 28e, Montpeyroux, Coude et Saint-Sandoux, 27 p. — 29e, la seigneurie de Bouges, 18 p.— 30e, Leuroux et Bouges, 132 p.— 31e, Varennes en Berry, Banassac, Champ-Fromentel et Bort en Bourbonnais, 16 p. – 32e, la Ferté-Chauderon et Percy, 13 p. — 33e, Montredon et Chavannat, 65 p. — 34e, la comté de Lauraguais et Boulongne, 13 p. – 35e, Arthonne et Montcel, 60 p. – 36e, Gerzat, 3 p. — 37e, Besse, 53 p. — 38e, Ravel, 19 p. — 39e, le duc d'Albanie, 16 pages. »

La Société demande à M. le Dr Chopard de vouloir bien faire copier d'abord l'inventaire du 31e sac concernant Banassat et Bort en Bourbonnais qui présente un intérêt pour notre province.

— M. C. Grégoire annonce que le château de la Rivière, visité au cours de la 9e excursion de la Société, vient d'être entièrement démoli ; la belle cheminée reproduite dans notre *Bulletin*, la fenêtre et la porte ont été acquises par M. Schneider et transportées au château d'Apremont (Cher). Un sort identique attend d'ailleurs, hélas ! le château de Chareil....

— Le Secrétaire annonce que la Société vient de retrouver quelques exemplaires des jetons de présence qu'elle utilisait autrefois ; il propose que l'on puisse les céder au prix de un franc aux collectionneurs et aux membres qui les désireraient. Cette proposition est adoptée.



— M. Capelin dit qu'on a lancé dernièrement dans le public l'idée de créer dans les capitales de province des musées ethnographiques où serait rassemblé tout ce qui a trait à la vie populaire des siècles passés. Il est certain que la question présente un très grand intérêt, car, avec la vie moderne, tout s'unifie avec une vitesse extraordinaire et l'originalité spéciale de chaque pays disparaît.

Le Bourbonnais présente autant d'intérêt que n'importe quelle autre province que ce soit et les progrès qu'il a faits dans l'amélioration de ses conditions d'existence rendent, dès maintenant, difficile la reconstitution de la vie et des intérieurs. Les costumes étaient très particuliers et le chapeau des femmes a toujours attiré vivement l'attention. Une série de mannequins serait tout indiquée dans notre nouveau musée.

Il existait aussi dans les fermes un meuble bizarre. C'était une longue table creusée d'excavations où l'on versait la soupe. La vaisselle de terre était presque un luxe, puisque beaucoup de paysans, plutôt que d'acheter une écuelle facile à rincer, préféraient prendre leur nourriture dans ces trous d'une propreté douteuse. Ce détail de mœurs semble plus éloigné de notre époque qu'il ne l'est en réalité. Aussi serait-il intéressant de posséder au Musée un spécimen de ce genre de meubles.

— M. Tiersonnier fait remarquer à ce sujet qu'il existait une de ces tables toute rudimentaire dans l'ancienne communauté des Gourliers, commune de Monétay-sur-Loire ; malheureusement cet échantillon, jugé trop encombrant, a été détruit depuis plusieurs années.

— MM. Capelin et Chopard fournissent aussi quelques renseignements sur les communautés de cultivateurs. Une note du docteur Chopard relative à cette question sera insérée dans un prochain bulletin.

— M. Flament montre à la Société, de la part de notre confrère M. A. de Lamaugarny, un couteau de l'époque franque, sans doute, trouvé dans la carrière où a déjà été découvert le mors qui a fait l'objet d'un récent article du *Bulletin*. M. de Lamaugarny fait hommage de cette intéressante pièce à la Société, qui le comptera désormais au nombre des objets constituant ses collections ; elle remercie très vivement le généreux donateur.

M. Flament donne ensuite lecture de plusieurs passages extraits d'un registre des délibérations de la commune de Vieure, de 1788 à 1790, lequel vient d'être récemment retrouvé. Plusieurs de ces délibérations ont trait aux troubles qui éclatèrent à Vieure et à Ygrande contre les bourgeois et les fermiers de la région en 1790.

— M. l'abbé Clément fait passer une carte en parchemin du xvi[e] siècle, dite *portulan*, qui servait à indiquer aux navigateurs tous les ports de mer.

— M. Dénier montre le relevé d'un vitrail de la collégiale de Moulins, exécuté par M. L. du Broc de Segange, et représentant la femme de Jehan Chanteau. Ce relevé, récemment retrouvé, fait partie des collections de la Société.

Il communique un travail généalogique de M. Henri de Laguérenne sur les Dubreuil, seigneurs de la Motte, la Chaume et la Forêt, intéressant le Bourbonnais, le Berry et le Nivernais, et dans lequel on rencontre plusieurs notices relatives à des familles bourbonnaises, Tabouet, Maugenest, Luylier, Bouquet des Chaux, etc.

— Comme suite à la communication faite en décembre 1909 par M. Tiersonnier, au nom de M. Crépin-Leblond, concernant les rapports du conventionnel Osselin et de la marquise de Charry (1), M. Dénier signale, dans l'ouvrage du docteur Max Billard, *Les femmes enceintes devant le tribunal révolutionnaire*, un passage consacré à Charlotte-Félicité de Luppé, marquise de Charry, qui se prétendit enceinte d'un nommé Guillaume Desplaces pour éviter l'échafaud. Ce subterfuge ne réussit qu'à retarder l'exécution du jugement, auquel elle ne put échapper.

— Le Président demande qu'il lui soit adressé des projets pour l'excursion de 1911, cette question devant être mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

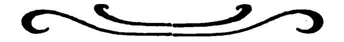
Le premier lundi de janvier 1911 étant le 2, jour de congé pour beaucoup de membres, la séance qui devrait avoir lieu ce jour-là est renvoyée au **lundi 9 janvier**.

— Est présenté comme membre titulaire : M. Albéric Devaulx de Chambord, propriétaire à Treteau, par MM. l'abbé Audin, Flament et Dénier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

M. D.

(1) Article paru dans le *Figaro* sous la signature de M. Paul Gaulot.





Cahier de la ville et paroisse de Cérilly

POUR LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DE 1789

« AUJOURD'HUY huit mars mil sept cens quatre vingt neuf, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, sont comparus en l'auditoire royal servant d'hôtel de ville de ce lieu, par devant nous Jean Aujohannet, conseiller du roy, lieutenant genéral civil et criminel, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel, enquêteur et commissaire examinateur en la dite ville et châtellenie royale de Cérilly, président en cette partie, Jean Tardy, Charles Chaput, Jacques Duchézeaud. Jean-Baptiste Gauzard, tous les quatre sindics de la ville et communautés de Cérilly, Mes Jean-Gilbert Berthomier-Delavilette procureur du roy de la dite châtellenie, Pierre Raby-Delalande, procureur du roy de la maîtrise, Jean-François Bourgoing et Pierre-Lazard Petitjean notaires royaux, ces quatre derniers nommés par tous les habitans pour la rédaction des cahiers, Mes Gilberton-Dufresne lieutenant de police, Gabriel Aujohannet notaire royal, Pierre Moustous, François Chauchard, Gilbert Jarrouflet huissiers royaux, Nicolas Beguas bourgeois, Sébastien Trimouille, Jean Cornudet chirurgiens, les sieurs François Taquais greffier et garde général de la maîtrise. François et Pierre Bouchicot marchands, Alexis et Thomas Moustous bourgeois, Pierre Emonnot, Barnabé Giraud perruquiers, Jacques Duchézaud, Jacques Brunet, Gilbert Morillon, Sébastien Couillebeau laboureurs et plusieurs autres habitans, laboureurs et fermiers; tous nés français, âgés de vingt cinq ans et plus, compris dans les rôles des impositions, habitants de cette ditte ville et communautés, composées de trois cens soixante feux, lesquels pour obéir aux ordres de Sa Majesté, portées par ses lettres données à Versailles le vingt quatre janvier dernier pour la convocation et tenue des Etats Généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de monsieur le lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnais à Moulins, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite, que par la lecture et publication cy devant faites au

prône de la messe de paroisse par le sieur Jean Marchand, curé de cette dite ville et paroisse, le premier du présent mois, et par la lecture et publication et affiches pareillement faites, le même jour à l'issue de la dite messe de paroisse au devant de la porte principale de l'église, nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléance, plaintes et remontrances ; et, en effet y ayant vaqué, ils nous ont représenté le dit cahier qui a été signé par les dits, et par nous après l'avoir coté par première et dernière pages et paraphé *ne varietur* au bas d'icelles.

Et de suite les dits habitants, après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité des dites lettres du roy et règlement y annexé et les voix ayant été par nous receuillies (*sic*) en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Jean-Gilbert Berthomier de Lavillette, procureur du roy en la châtellenie royale de Cérilly, Pierre Raby de Lalande, procureur du roy en la maîtrise des eaux et forêts, Pierre-Lazard Petitjean, notaire royal et procureur, et Charles Chaput, marchand fermier et propriétaire, qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

La dite nomination des députés ainsy faite, les dits habitans ont, en notre présence, remis aux dits sieurs Berthomier de Lavillette, Raby de Lalande, Petitjean et Chaput leurs députés, le cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le seize mars présent mois, devant monsieur le lieutenant général en la dite sénéchaussée de Bourbonnais à Moulins, et leur ont donné tous pouvoirs requis et nécessaires, à l'effet de les représenter en la dite assemblée, pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de mon dit sieur le lieutenant général en la dite sénéchaussée de Bourbonnais, comme aussy de donner pouvoirs généraux et suffisants, de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, et l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté.

Et de leur part, les dits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances de la dite ville et communautés, et ont promis de le porter à la dite assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites lettres du roy, règlement y annexé et ordonnance sus dattée, desquelles nominations de députés, remise de cahier, pouvoirs et déclarations, nous avons à tous les susdits comparants donné acte et avons signé avec ceux des dits habitants qui savent signer, et avec les dits députés, notre présent procès-verbal

ainsy que le duplicata que nous avons présentement remis aux dits députés pour constater leurs pouvoirs et le présent sera déposé en notre greffe les dits jours et an susdits. Suivent les signatures : Berthomier de Lavillette, Raby de Lalande, Petitjean, Chaput, Gilberton-Dufresne, Bourgoing, Taquais, Grimard, Jarrouflet, Bequas, Renaud, Cornudet, Trimouille, Moustous, Bouchicot, Pelez, Emonnot, Mallet, Giraud, Tardy, Brunet, autre Moustous, autre Tardy, Gourlié, Aujohannet, Chauchard, Aujohannet et Tardy greffier. »

A la suite de ce procès-verbal qui comprend quatre pages, est inscrit sur quinze nouvelles pages le cahier des plaintes et doléances.

« Cahiers de plaintes et doléances des habitans des ville et commune de Cérilly, assemblées en la manière accoutumée en l'auditoire royal servant d'hôtel de ville le 8 mars 1789 par ordre du roy et de l'ordonnance de M. le lieutenant général de Moulins.

Les habitans de Cérilly comme tous les autres fidèles sujets d'un roy bienfaisant reçoivent avec la plus vive reconnaissance la faveur si longtemps désirée et presque inespérée qui les appelle à porter respectueusement au pied du trône leurs justes doléances.

IMPOSITIONS SOUS TOUS LES RAPPORTS.

ARTICLE PREMIER. — L'état actuel des finances paraît exiger de nouveaux impôts ; le roy en demande ; cependant la plupart des classes du Tiers-Etat, gémissant sous le poids accablant de ceux qui subsistent, semblent être dans l'impossibilité d'en supporter davantage. Elles ont à peine ce qui leur est absolument nécessaire, le pain d'amertume, fruit de leurs sueures (*sic*) et de leur sang : et ces classes sont les plus nombreuses, les plus utiles, les plus grevées et mériteraient néanmoins le plus de ménagement. Ces classes ne peuvent plus rien donner, tandis que les deux premiers ordres de l'Etat et les premières classes du Tiers-Etat qui sont les plus riches pourraient facilement offrir une nouvelle contribution sans s'incommoder et en retranchant un peu de leur faste et de leur luxe, et en renvoyant dans les campagnes quelques-uns de ces individus qu'ils en ont tirés au grand détriment de l'Etat et de l'agriculture. On trouverait encore une grande ressource en simplifiant les impôts, les faisant lever avec économie et y faisant également participer tous ceux qui profitent des avantages du citoyen, chacun en raison de ses facultés et de l'intérêt qu'il doit y prendre.

SUPPRESSION DES GABELLES.

ART. 2e. — La suppression des gabelles présente à tous bons citoyens une ressource bien féconde. La Nation soudoie avec indigna-



tion à grands frais plusieurs milliers d'hommes uniquement occupés à entretenir une guerre civile dans l'intérieur du royaume, à fatiguer, à vexer, tourmenter le pauvre cultivateur, à jeter l'épouvante et la désolation dans les maisons ; une multitude de contrebandiers, leurs ennemis, altérés par l'appas (*sic*) d'un guain (*sic*) honteux arrachent des bras à la culture pour laquelle ils étaient nés. Si les appointemens donnés aux employés des fermes et les gros profits de leurs chefs tournaient à l'avantage du roy, ils excéderaient de beaucoup toutes contributions qu'on pourrait offrir.

Si on objecte ce que deviendront tous ces hommes, on répondra : quand, après une guerre, on congédie plusieurs milliers de braves soldats qui ont généreusement et presque gratuitement exposé leur vie pour la patrie, on ne s'embarrasse guère de leur sort, et on s'attendrirait sur celui de ces hommes vils qui n'auront été occupés qu'à désoler leur pays ! Qu'ils travaillent, la terre leur fournira une noble ressource.

RECEVEUR DES IMPOTS.

ART. 3e. — La réforme des receveurs des impôts fournirait aussy un grand soulagement. On les voit avec horreur se construire des palais, établir un faste insultant et amasser outre cela des richesses immenses des pauvres contribuables, Mais, dira-t-on, il faudrait les rembourser ? Si on les recherchait, on trouverait dans leurs exactions, leurs vexations, plus qu'il ne faudrait pour payer leur finance.

CORVÉES.

ART. 4e. — Il est étonnant que l'impôt de la corvée retombe sur les taillables seuls, tandis que toutes les classes des citoyens en profitent et particulièrement les plus riches. Il serait donc évidemment juste que chacun y contribuât... Si les clercs et les nobles objectent qu'ils sont exempts de cette prestation pécuniaire, qui tient lieu d'un ouvrage manuel, on leur répondra : les filles, les veuves, les sexagénaires, les infirmes qui en sont naturellement exempts et ceux qui ont acheté ce privilège ne laissent pas d'y contribuer par la seule raison qu'ils sont taillables.

Si les nobles disent qu'ils servent l'Etat, nous leur réponderont (*sic*) que nous les payons et quand ils servent et après qu'ils ont servi ; qu'ils ne font pas seuls la guerre et que le Tiers-Etat y contribue autant et plus qu'eux.

Autrefois que les nobles faisaient la guerre à leurs dépens, il était juste de les dédommager par des exemptions ; ils ont de plus reçu des fiefs à la charge du service gratuit ; mais aujourd'hui que la plu-

part en jouissent sans en remplir les charges, tandis que le Tiers-Etat qui en possède, paye à chaque mutation et chaque vingtième année le revenu et les dix sols pour livre, ils ne sont plus dans le cas de rien exiger et le Tiers-Etat se trouve quitte envers eux.

CAPITATION.

ART. 5e.— Chaque privilégié devrait être imposé pour la capitation dans le lieu de son domicile où l'on connait mieux ses facultés ; combien par faveur ou par importunité ne se soustraient pas à cet impôt, surtout ceux qui sont employés dans le militaire qui paient à leur corps la capitation seulement à proportion de leurs appointements, et non à proportion de leurs propriétés foncières.

VINGTIÈMES.

ART. 6e. — Les vingtièmes, comme imposition vraiment réelle, devraient être imposés par paroisses ; on sait qu'il n'y a que les petits propriétaires qui payent, à la rigueur, par la facilité qu'il y a de les vérifier, tandis que les grands terréins (*sic*), imposés à un seul lieu pour toutes leurs possessions situées en différentes paroisses, souvent même en différentes généralités, ne contribuent que bien peu à cause de la difficulté de les vérifier.

DIVISION DES IMPOTS.

ART. 7e. — Le Tiers-Etat paye la majeure partie des impôts, taille, habits de miliciens, maréchaussées, ponts et chaussées, etc., etc., tous accessoires de la taille, comme si cet impôt entraînait naturellement tous les autres. Cette multiplicité n'est retombée successivement sur les taillables que par la facilité qu'on a toujours trouvée à la faire admettre. Êtres purement passifs jusqu'aujourd'huy, ils n'ont pu élever leur faible voix : tous les édits ont passé sans contradiction, ou, si on en a fait, ce n'a été que pour la forme, au lieu qu'on s'est élevé avec force contre ceux qui affectaient les trois ordres ensemble dans la seule vue d'en affranchir les deux premiers. La crainte des réclamations a toujours retenu les ministres qui ne trouvaient que peu ou même point du tout de résistance, quand il n'y avait que les plus indigents qui étaient grevés. Encore les premières classes du Tiers-Etat ont su s'y soustraire ; en sorte que ce sont toujours les plus pauvres qui ont payé les plus, aussy leurs possessions ont-elles passé entre les mains de ceux qui ne payaient pas, ou peu, au grand détriment de l'Etat, parce que, plus les possessions sont divisées et subdivisées, mieux elles sont cultivées : et, à mesure que les terres ont passé dans les deux premiers ordres ou dans les premières classes du

dernier, celuy-cy s'est de plus en plus appauvri et sa contribution s'est accrue.

CONTROLE.

ART. 8e. — Les contrôles ont été sagement établis ; ils assurent la date des actes et les rendent invariables, diminuant les frais d'huissiers ; mais la perception en est devenue si obscure et si arbitraire, que les commis eux-mêmes n'y connaissent rien, ce qui expose les contractants à des contraintes qui entraînent à des procès sinon dispendieux, au moins toujours inquiétants, ce qui engage le plus souvent les parties à passer des actes sous signatures privées qui n'ont aucune autenticité *(sic)* ; les notaires eux-mêmes tronquent souvent les actes, y insérent des clauses ambigües, pour éluder des droits que personne ne connait bien, source intarissable de procès ; il serait donc intéressant qu'il fût procédé à la confection d'un nouveau tarif, qui fixât les droits d'une manière uniforme, claire, précise et invariable.

TRAITES.

ART. 9e. — Les droits de traitte foraine qui se payent au passage des provinces rédimées à celles qui ne le sont point gênent considérablement le commerce, exposent à des contraventions souvent involontaires ; il serait donc nécessaire de les reculer aux frontières du royaume.

LE CLERGÉ.

ART. 10e. — On trouverait un grand soulagement, si le clergé contribuait comme il le doit aux charges de l'Etat et de la même manière que tout autre citoyen. Le haut clergé pourrait d'autant mieux supporter sa cote part qu'il lui suffirait de retrancher le faste dont il fait parade au préjudice de la religion et des mœurs. On voit donc des évêques, des abbés se permettre de quitter leurs diocèzes et leurs couvents pour aller habiter la capitale, pour y vivre dans le luxe et dans la mollesse, dissiper impudemment des revenus que la piété des anciens fidèles avait concédé pour un meilleur usage. On est indigné de les voir employer à de profanes dissipations le revenu des églises originairement destiné pour l'entretien des clercs qui les desservirent, pour les réparations de l'édifice saint et pour le soulagement des pauvres. Contre ces pieuses dispositions, un curé seul chargé du devoir pastoral, a toute la peine et une très petite partie du revenu. Les réparations de la maison de Dieu sont à la charge des paroissiens, et les pauvres à leur commisération ; tandis que des prieurs, des abbés, des curés primitifs, sans fonction, sans charge, engloutissent tous ces revenus qui ne leur appartiennent pas, le bé-



néfice n'étant donné que pour en acquitter les charges, et le bénéficier n'ayant, suivant les canons, que sa nourriture et un entretien honnête.

L'intérêt de l'Etat, plus encore celuy de la religion, exige que chaque bénéficier réside dans le lieu de son bénéfice pour en remplir les devoirs, édifier les fidèles et répandre sur les pauvres le superflu d'un revenu qui leur appartient légitimement.

COMMUNAUTÉ RÉGULIÈRE.

ART. 11e. — On pourrait encore trouver des ressources dans les communautés régulières. Plusieurs, dont les religieux sont en très petit nombre, jouissent d'un revenu considérable qui n'avait été originairement donné que pour une nombreuse communauté et qui se consomme aujourd'huy d'une manière à scandaliser. La décence exigerait qu'ils fussent tenus de se retirer dans des maisons chefs d'ordre pour y vivre plus régulièrement ; et les monastères abandonnés deviendraient des maisons qui pouraient servir d'hôpitaux ou à d'autres établissements utiles à la société.

BÉNÉFICES.

ART. 12e. — Le grand nombre des bénéfices entacés (*sic*) sur la tête d'un seul ecclésiastique est encore un abus contraire aux canons et au bon ordre, en faisant nager les uns dans l'opulence, tandis que d'autres languissent dans l'indigence.

PENSIONS, DONS ET CONCESSIONS.

ART. 13e. — Les pensions, les dons excessifs, les concessions des domaines de la couronne sont encore des surcharges pour l'Etat.

RESSORT DU PARLEMENT.

ART. 14e. — Quelques parlements, notamment celuy de Paris, ont un ressort trop étendu ; ils attirent à grands frais les malheureux plaideurs à une distance souvent énorme de leurs provinces et de leurs affaires. L'ingénieuse chicane grossit les procès et les éternise.

CRIMINEL.

ART. 15e. — Le code criminel a aussy besoin de réformes. On a toujours regardé comme contraire à l'humanité d'emprisonner un homme, l'interroger, le garder longtemps dans les fers, sans qu'il sache de quel crime on l'accuse, et après la confrontation de le laisser sans conseil.

Juges.

Art. 16e. — Il y aurait aussi une réforme bien intéressante à faire pour la réception des officiers de judicature. L'argent seul fait les juges ; il suffit d'avoir acheté une charge pour y être admis. Les examens ne sont que pour la forme ; l'information de vie et mœurs se fait hors du domicile du candidat, souvent à plus de soixante lieues ; des personnes qui ne l'ont jamais vu attestent sa bonne conduite, tandis qu'il jouit souvent, dans son pays, de la plus mauvaise réputation, un prêtre payé pour celà donne le certificat de catholicité, de là, souvent, des juges sans religion, sans capacité, sans délicatesse, et qui pis est, sans mœurs, le scandale enfin de ceux à qui ils devraient donner l'exemple. Que de juges gradués ont fait leur droit en trois jours !... Le principal vice vient du relâchement des universités et du défaut d'éducation dans les collèges, au lieu qu'un juge instruit, intègre, de bonnes mœurs et désintéressé est un flambeau qui éclaire et vivifie, surtout dans ces cantons éloignés des capitales où les faibles justiciables n'ont point d'autres conseils, d'autres protecteurs, d'autres soutiens contre les oppressions du fort que leurs magistrats. Un juge éclairé et honnête homme y jouit avec raison d'une considération bien flatteuse et étouffe dans l'origine plus de procès qu'il n'en juge ; et ses décisions purement dictées par l'équité sont autant d'arrêts. Bien loing qu'on doive porter atteinte à leur juridiction on doit l'augmenter pour l'avantage des peuples. Cependant, on le repète, il faut une réforme non dans les fonctions mais dans ceux qui les exercent.

Juges seigneuriaux.

Art. 17e. — Si ces abus règnent dans des justices royales à plus forte raison se sont-ils introduits dans les justices de seigneurs ! où des juges amovibles, sans grades, nommés sans choix par le seigneur, sont souvent des officiers subalternes des justices royales qui ne jouissent d'aucune considération et n'ont aucune qualité pour y prétendre.

Notaires.

Art. 18e. — L'abus ne règne pas moins dans l'état de notaire. On reçoit indistinctement tous ceux qui achètent des offices sans avoir égard à leur capacité et à leurs mœurs ; et l'ineptie de la plus part, surtout dans la campagne, est la source de la majeure partie des procès qui troublent le repos des familles. Il serait bien à désirer que ces places ne fussent remplies que par des personnes instruites et d'une probité reconnue, et que le nombre en fût diminué.

HUISSIERS PRISEURS.

ART. 19ᵉ. — L'établissement des huissiers priseurs est très-préjudiciable aux intérêts des débiteurs, des créanciers et des mineurs ; les droits excessifs qui leur sont attribués absorbent souvent la plus grande partie des ventes ; et leur défaut de connaissance pour les estimations fait beaucoup de tort aux parties qui y ont intérêt.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 20ᵉ. — Les forêts étant une des parties les plus précieuses du domaine de la couronne et la plus utile à l'Etat, parait devoir mériter des juges qui veillent particulièrement à leur conservation.

CENS.

ART. 21ᵉ. — Il serait très utile pour le bien de l'Etat que chaque censitaire eut la faculté de racheter les cens et la dîme dont les terres sont grevées. Cette faculté éviterait des procès bien ruineux et serait d'une grande ressource pour les besoins de l'Etat.

LUXE.

ART. 22ᵉ.— Le luxe qui a détruit tous les grands empires, qui énerve le corps et affaiblit les puissances de l'âme, introduit les mauvaises mœurs et produit l'égoïsme, le plus grand ennemi de la société, mérite qu'on y apporte un frein, autant qu'il sera possible.

ETAT PROVINCIAL.

ART. 23ᵉ.— On désire avec raison que le Bourbonnais soit érigé en état provincial, qui payerait au roy une somme fixe et déterminée pour tout impôt qu'il serait tenu de faire déposer dans les coffres de Sa Majesté à ses frais, lequel impôt il répartirait de la manière la moins onéreuse.

CHIRURGIENS.

ART. 24ᵉ. — S'il est intéressant pour chaque citoyen de travailler à la conservation de son bien, il doit lui être encore plus intéressant de travailler à la conservation de sa vie. La facilité avec laquelle on reçoit les chirurgiens est un abus qu'il est donc très-nécessaire de réformer. Ils ne devraient jamais être admis qu'après l'examen le plus sérieux et les certificats les plus authentiques.

La France est une grande famille dont le Roy est le père commun. Tous ceux qui la composent doivent également contribuer à tous ses besoins, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, chacun à pro-

portion de ses facultés et de l'avantage qu'il en retire, pour qu'aucun de ses membres ne soit grevé en particulier ; tous étant citoyens, tous doivent coopérer réciproquement à la sûreté, à la tranquillité, à la gloire de ce grand corps.

Telles sont les plaintes et doléances que les habitants de Cérilly croient devoir proposer, laissant, au surplus, aux lumières et à la sagesse des députés qu'ils vont nommer, de les interprèter s'il est nécessaire, et d'y ajouter, augmenter ou diminuer ; leur donnent à cet effet tout pouvoir ; ils prient néanmoins ceux qui les liront où entendront d'être persuadés qu'ils n'ont entendu désigner personne en particulier, mais seulement se plaindre des abus, pénétrés du désir de voir tout rentrer dans l'ordre, reconnaissant qu'il y a dans tous et dans chaque état des personnages d'un rare mérite et qui sont doués de toutes les vertus dans le degré le plus éminent.

OBSERVATION POSTÉRIEURE.

Observent les dits habitants qu'il serait très-utile que le règlement du Châtelet de Paris concernant la domesticité fût étendu aux provinces et que pour l'intérêt de l'agriculture les domestiques de la campagne ne pussent se louer que d'une Saint-Martin d'hyver à l'autre ; à cet effet, que les loues qui se tiennent à la Saint-Jean fussent transférées aux environs de la Saint-Martin. Fait et arrêté les jour et an susdits. Suivent les signatures : Berthomier de Lavilette, Raby de Lalande, Bourgoing, Petitjean, Chaput, Aujohannet, Gilberton-Dufresne, Taquais, Tardy, Giraud, Grimard, Trimouille, Bequas, Moustous, Pelez, autre Moustous, Renaud, autre Tardy, Bouchicot, Cornudet, Jarrouflet, autre Aujohannet, Emonnot, Brunet, Gourlié, Chauchard. »

Ces deux pièces se trouvent aux archives municipales de Cérilly. Nous les avons copiées textuellement (1).

Georges BODARD.

(1) Sur les cahiers des paroisses du Bourbonnais, voir le *Bulletin* de la Société, 1909, p. 85.





Quelques Ex-libris intéressant le Bourbonnais



Jean-Ferdinand-Gustave-Adrien DE CONNY, né à Moulins le 24 mai 1817, où il mourut le 24 décembre 1891, était fils de Jean-Louis-Eléonor dit Félix, vicomte de Conny, et d'Anne-Marguerite-Adrienne de la Toulle. Prélat romain, protonotaire apostolique, consulteur de la Sacrée Congrégation des rites, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Paris, doyen du chapitre de Moulins, auteur de nombreux ouvrages fort importants, entre autres d'un *Cérémonial romain*, il fit ses études ecclésiastiques à Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre à Rome et reçu docteur en théologie. Revenu à Paris, il fut nommé par Mgr Affre, directeur des communautés de Paris et de l'Hôtel-Dieu, puis vicaire général et promoteur du diocèse de Paris. Il rentra ensuite à Moulins, y fonda la Maîtrise en 1852, fut nommé chanoine la même année et, peu après, reçut le titre de *Monsignor* à la suite d'une mission dont Mgr de Dreux-Brézé l'avait chargé auprès du Pape. Les Conny portent : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois taus de même.*

(Collection M. Dénier.)

M. D.





Léon, baron LE LORGNE D'IDEVILLE, enseigne de vaisseau, conseiller général de l'Allier, chevalier de la Légion d'honneur, né au château de Saulnat (Puy-de-Dôme) en 1824, mourut le 24 octobre 1892. Décoré à vingt ans, après une action d'éclat à La Plata, il avait l'espoir d'une carrière brillante, mais il démissionna en 1849. Il épousa au château de Beauregard en Charolais, le 26 octobre 1850, Adélaïde Guigues de Moreton de Chabrillan, fille du comte César-Louis-François. Les Le Lorgne d'Ideville portent : *Parti au 1 échiqueté de gueules et d'or, au 2 d'or à trois vols de sable mis l'un sur l'autre en pal.*

M. D.

◆ ◆ ◆

Henry-Amédée LE LORGNE D'IDEVILLE naquit au château de Saulnat, commune de Cellule, le 16 juillet 1830, de Louis, député de l'Allier, et de Marie de Rehez de Sampigny. D'abord secrétaire d'ambassade à Turin (1859-1862), puis à Rome et à Athènes et chargé d'affaires à Dresde ; démissionnaire au 4 septembre 1870, il devint préfet d'Alger sous le gouvernement de Mac-Mahon. Chevalier de la Légion d'honneur, grand-cordon du Nicham-Iftikar, chevalier de Pie IX et des saints Maurice et Lazare, etc., il mourut à Paris le 14 juin 1887 et fut inhumé à la Palisse. Il avait été créé comte romain le 23 novembre 1866. Homme de lettres, il a donné plusieurs volumes intéressants : *Le Journal d'un diplomate en Italie*, *Les Piémontais à Rome*, *Les châteaux de mon enfance*, *Les petits côtés de l'Histoire*, etc... Il avait

épousé le 18 octobre 1862, à Pithiviers, Marie Chevannes, fille d'Alexis-Clément et de Louise-Coralie Hervé.

La famille Le Lorgne, originaire de Provins, ne devint bourbon-



naise qu'au XIX[e] siècle par l'acquisition qu'un de ses membres fit en 1822 de la grande terre du Coude, paroisse de Loddes. L'ex-libris ci-dessus est : *parti au 1 de Lelorgne, au 2 de gueules au sautoir d'argent (qui est de Sampigny).*

(Collection René Chabot.)

(Cliché de la *Société des Collectionneurs d'ex-libris.*)

M. D.





LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Emulation du Bourbonnais

(Lettres, Sciences et Arts)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

—

BUREAU

Président (1910-1912) : M. MORAND (Gabriel), avenue Nationale, 20 (1).

Vice-Présidents (1911), 2e année : M. Camille GRÉGOIRE, I. ✠, ✠, juge de paix, à Saint-Pourçain-sur-Sioule. — (1911), 1re année : M. le chanoine Joseph CLÉMENT, rue du Chambon à la Madeleine.

Secrétaire général honoraire : M. Gustave BERNARD, place de l'Ancien-Palais, 3.

Secrétaire général (1908-1912) : M. Marc DÉNIER, bd Ledru-Rollin, 33.

Secrétaire-adjoint (1911) : M. René CHABOT, propriétaire-agriculteur, boulevard du Chambonnet, 9.

Trésorier (1910-1912) : M. H. FROBERT, banquier, avenue Nationale, 22.

Directeur du « Bulletin » (1911) : M. FLAMENT, A. ✠, archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 4, rue Michel-de-l'Hospital.

Conservateur des collections (1910-1912) : M. Gustave QUEYROI, ancien officier, 34, rue de Bourgogne.

Bibliothécaire (1910-1912) : M. JOLY (Léon), A. ✠, ancien professeur d'histoire au lycée de Moulins, 10, boulevard du Chambonnet.

ADMINISTRATEURS

MM. BERTHOUMIEU (chanoine), rue Bertin, 5.
BRINON (Cte Henri DE), docteur en médecine, bd de Courtais, 25.
CAPELIN (Edgard), propriétaire, rue Michel-de-l'Hospital, 28.

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins, toutes celles non suivies d'indication de département sont de l'Allier.

MM. CHOPARD (docteur Emmanuel), 172, rue de Nîmes, Vichy.
DELAIGUE (Ernest), A. ✪, correspondant de la Commission des monuments historiques, boulevard de Courtais, 5.
LAS-CASES (Marquis de), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.
MILCENT (Georges), cap. de réserve, agriculteur, r. de Villars, 25.
QUIRIELLE (Roger DE), propriétaire-agriculteur, Montaiguët.
SABATIER (Aimé-Henri-Auguste), notaire, rue de Paris, 19.

MEMBRES DE DROIT

Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le PRÉFET du département de l'Allier.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.
M. le GÉNÉRAL commandant d'armes de la place de Moulins.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES, ancien officier d'artillerie, place Bellecour, 30 *bis*, Lyon (Rhône).
M. CLAUDON (Ferdinand), I. ✪, archiviste de la Côte-d'Or, Dijon.
LA DIANA, Société historique et archéologique du Forez, Montbrison.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADVENIER (Louis-Marie-Henri), notaire, rue Diderot, 25.
AUBERT DE LA FAIGE (Dr), Bussolles, par la Palisse.
Mlle AUCLAIRE (Alice) (imp. E. AUCLAIRE), place de la Bibliothèque.
MM. AUDIN (Abbé), curé de Treteau, par Jaligny.
BAËR (Gustave), architecte, place de la République, 7.
BAILLEAU (Abel), ing.-agronome à Pierrefitte-sur-Loire.
BALORRE (Fréd. IMBERT, Comte DE), la Cour Contigny, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.
BARDET (Augustin), avoué, cours de la Préfecture.
BARDONNET (Auguste), agriculteur, à Agonges.
BARRIQUAND, à la minoterie de Sept-Fons, par Dompierre.
BATTU, avocat, château des Laurents, par Lusigny.
BAURY (J.), architecte, 38, avenue Meunier.
Mme BEAUCHAMP (Michel), château de Vaumas.
MM. BEAUMONT (Abbé), professeur au Sacré-Cœur de Moulins.
BÉGUET (Louis), banquier à la Palisse.
BERNARD (Léopold), avocat, rue du Cherche-Midi, 91 *bis*, Paris.
Mme BERTRAND, à la Pacaudière (Loire).

MM. BERTRAND (Alfred), I. ✪, conservateur du musée départemental, cours de Bercy, 10.
BESSON (Gabriel), rue du Lycée, 1.
BIDAULT (François), agent d'assurances, avenue Meunier.
BIDEAU (Léon), instituteur à Commentry.
BIERNAWSKI (Louis), archiviste-paléographe, r. Lucas, 19, Vichy.
BLONDEAU (F.), entrepr. de menuiserie, 9, r. du Vieux-Palais.
BODARD (Georges), A. ✪, à Cérilly.
BOIROT (Max), rue Lamartine, 26, Paris.
BOISSIEU (DE), château de la Forêt, à Toulon-sur-Allier.
Mlle BONAND (Françoise DE), rue de Bourgogne, 29.
MM. BONNEROT (Abbé), château du Plaix, par Montluçon.
BONNET, notaire, place de la République, 22.
BONNETON (René), château du Corgenay, par Chantelle.
BOUCOMONT (Antoine), docteur en droit, avocat avoué, rue de Cours, 18, Cosne (Nièvre).
BOUDEVILLE (Jean-Baptiste), entrepr., à Dompierre sur-Besbre.
BOUILLON (Abbé Benoît), curé de Nocq-Chambérat, par Huriel.
BOURBON-BUSSET (Robert, Comte DE), rue de Paris, 38.
BOURNADET (Emile), clerc de notaire à Vichy.
BOUTAL (Louis), agriculteur, avenue Meunier, 23.
Mme BROC DE SEGANGE (DU), château de Segange, par Moulins.
MM. BUJON (Abbé Charles), avocat, missionnaire apostolique, Nomazy, par Moulins.
BURE (Georges DE), agriculteur, chât. de la Besche, par le Donjon.
BURELLE (Jean-Baptiste), juge au trib. civil de la Châtre (Indre).
BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, rue Voltaire.
BUYSSON DES AIX (Abbé DU), château de Givry, par Besson.
CHABANNES-LA PALICE (Cte Jean DE), officier de marine de réserve, château d'Avrilly, Trevol, par Moulins.
CHABOT (Abel), rue de Bourgogne.
CHACATON (Maurice DE), chât. de Chermont, par St-Germain-d.-F.
CHAMBRON (Lucien), industriel, rue de Bourgogne, 30.
Mme CHAMPEAUX (Marquise DE), rue de Bourgogne, 10.
MM. CHAMPFEU (Léon, Cte DE), ✻, capitaine de frégate en retraite, 62, via Sistina, Rome (Italie).
CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), à Cusset.
CHANIER, greffier du tribunal de commerce, bd Ledru-Rollin, 52.
CHAPOUTOT (Docteur), Buxières-les-Mines.
CHAUCHARD (André), agriculteur, château de Mézangy, Pouzy.
CHOUSSY (Joseph), rue Pape-Carpentier, 33.

MM. CLAYEUX (Edmond), château des Gouttes, par Jaligny.
COLLAS (Eugène), maire de la Ferté-Hauterive, rue Choisy, 7.
CORDEZ (André), château des Chaulets, par Souvigny.
CORNE (Paul), maire d'Yzeure, château du Parc.
COULHON (Abbé), curé de Désertines.
COULHON (Pierre), I. ✪, chef div. à la Préfecture, r. des Grèves.
CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin), imprimeur, directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15 *bis*.
CROIZIER (Eugène), notaire, rue des Potiers, 24.
CUEILLAT (Abbé), curé de Saint-Germain-des-Fossés.
DEBESSON (Abbé), curé de Saint-Victor.
DÉCRAN (Docteur), boulevard Ledru-Rollin, 25.
DEFAYE (Albert), notaire, à Dompierre-sur-Besbre.
DEFAYE (Maurice), au château de la Motte, à Dompierre-sur-Besbre.
DÉLINIÈRE (Léonce), entrepr de déménag., bibliophile, r. d'Enghien.
DESCHAMPS (Chanoine R.), rue de Paris, 51.
DESHOMMES (Abbé), à St-Clément, par le Mayet-de-Montagne.
DESNOIX (Abbé), supérieur du Réray, par Villeneuve-s-Allier.
DESROSIERS (Abbé Athanase), curé de Châtel-Montagne.
DEVIDAL (Abbé), curé d'Autry-Issards.
DIDIER, régisseur à Avrilly, Trevol.
DREUILLE (H., comte), agriculteur, chât. de Dreuille, Cressanges.
DREUILLE (Jean, comte DE), 54, rue de Ponthieu à Paris.

Mlle DUCHET (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon.

MM. DUCHON (Paul), à Cusset.
DUCROS, agent-général du *Soleil-Incendie*, place de la Gare, 18.
DUMONT (abbé), professeur de rhétorique à l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris.
DUPONT (Chanoine), rue Pape-Carpentier.
DUPUIS (Abbé Ch.), 23, rue de Bourgogne.
DURAT (Vicomte DE), château du Ludeix, par Marcillat.
DURIAT (Abbé Abel), curé de Gennetines.
DURIN (Chanoine), rue de Paris, 23.
FABRE (Docteur Paul), membre corresp. de l'Acad. de médecine, prés. de la Société des médecins de l'Allier, Commentry.
FAULQUIER (Joseph), rue de Bourgogne, 35.
FAURE (J.-B.), ✳, I. ✪, de l'Opéra, bd Haussmann, 52, Paris.
FAURE (Pierre), libraire, rue d'Allier.
FAVARDIN (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-sur-l'Œil.
FOURNY (Maurice), rue de Charonne, 127, Paris.

Mme FRADEL (C[tesse] L. DE), chanoinesse du chapitre noble de Sainte-Anne, 3, place de la République.

MM. FRADEL (V[te] Jehan DE), chât. des Morelles, par Broût-Vernet.

FRÉMONT (R. MARTIN DE), avocat, 3, rue de la Boétie, Périgueux (Dordogne).

Fressanges DU BOST (Louis), rue Barathon, Montluçon.

GARMY, A. ✪, juge de paix à Commentry.

GAGNIÈRE (Abbé Gilbert), curé de Courçais.

GAULMYN (C[te] DE), château de Rimazoir, par Souvigny.

GAUTIER, directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, 27.

GAVELLE (le Chanoine), curé-doyen d'Ebreuil.

M[me] GAYMY (Berthe), château de Godet, par Yzeure.

MM. GÉDEL, *, officier d'administration en retraite, rue Gaston.

GÉNÉRAUD, Directeur de la Société Générale à Moulins.

GENDRE (Eugène), expert-géomètre, représentant de la « Mutuelle de l'Allier », à Varennes-sur-Allier.

GIRARD (Emile), avocat, rue de l'Oiseau.

GIRAUD, architecte à Moulins.

GOLLIAUD (André), château des Bédores, commune de Trevol.

GOMOT (Maurice), docteur en médecine, rue Michel-de-l'Hospital.

GRAND-PACHA (Pierre), ancien Directeur général au ministère des Travaux publics (Egypte), r. de Nîmes, 48, Vichy.

GRAVIER DU MONSSEAUX, rue Verrier, 3, Vichy.

GRÉGOIRE (Louis), libraire, rue François-Péron, 2.

GRIFFET DE LA BAUME (Georges), 88, rue de l'Université, Paris.

JALADON DE LA BARRE (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

JOLY (Stéph.), agrégé des lettres, 111, rue de Rome, Marseille.

LA BOULAYE (Paul GEORGETTE DU BUISSON DE), artiste-peintre, rue Grenier, 5.

LA BOUTRESSE (Roger PRÉVERAUD DE), chât. des Quillets, Trezelles.

LA CHAUVINIÈRE (Léon DE), château du Parc, Yzeure.

LAMAUGARNY (Arthur JOSSET DE), agriculteur, château de Magnette, par Audes.

LAMAUGARNY (Camille JOSSET DE), château d'Audes, à Audes.

LA PLANCHE DE FONTENILLE (Arthur DE), agriculteur, château des Magnoux, par Meaulne.

LAPLANCHE (Louis DE), château du Beyrat, commune de Bellenaves.

LARBAUD (Valéry), licencié ès-lettres, avenue Victoria, Vichy.

LA TOURFONDUE (Comte DE), industriel, rue Portes-des-Forges, Montluçon.

MM. LEBEY (André), homme de lettres, 20, rue Chalgrin, Paris.
Le BRUN (Eugène), directeur des *Guides Conty*, rue Thiers, 12 *bis*, le Vésinet (Seine-et-Oise).
LE FEBVRE (Baron Maxence), ✠, château de la Ronde, Yzeure.
LEUTRAT (Henri), propriétaire, rue des Potiers, 35.
LÉVÊQUE (Alexis), architecte à Ebreuil.
LIÈVRE (Félix), architecte-expert, place de la République, 1.
LIGIER (Abbé), ancien curé de Bressolles, au Réray.
Mme LIGNERIS (Marquise DES), château de Bressolles.
MM. LIMAGNE (Abbé), directeur de l'Instit. Saint-Joseph, Montluçon.
LINGLIN, contrôleur des contr. dir., place de l'Horloge.
MARESCHAL (Johanny), 66, rue de Miromesnil, Paris.
MARESCHAL (Xavier DE), docteur en droit, agriculteur, château des Magnoux, Voussac.
MAZZIA (Louis), artiste-peintre, à la Palisse
MEILHEURAT (François-Henri), I. ✿, inspecteur primaire en retraite, rue de Paris, 68.
MEILHEURAT (Gabriel), avocat, château du Seu, par Saint-Léon.
MÉPLAIN (Docteur Firmin), rue du Lycée, 7.
MÉPLAIN (Henri), château du Coude, par Montaiguët.
MICHEL DES MODIÈRES (Edouard), chât. des Modières, par Néris.
MICHEL DE TRÉTAIGNE (Baron), chevalier magistral d'honneur et de dévotion de l'ordre de Malte, conseiller général de l'Aisne, 12, rue de Condé, Paris.
MITTON (Michel), architecte, rue des Couteliers, 46.
MOITRON (Abbé Emile), chan. hon., doyen de St-Pourçain-s-Sioule.
MONICAT (Pierre), avocat, avenue Victor-Hugo.
MONTAGNE (Louis-Gabriel), juge de paix, St-Germain-des-Fossés.
MONTLAUR (Georges DE VILLARDI, comte DE), ancien officier, rue Choisy, 6.
MOREAU (René), A. ✿, architecte, avenue Nationale, 9.
MORET (Chanoine J.-J.), rue Diderot, 10.
MOULIN (Maurice), château de la Pommeraye, par St-Menoux.
NÉNY (Chanoine), vicaire général, rue Regnaudin, 8.
NOBLET (Comte DE), ✻, ancien officier, château de Pomay, par Lusigny.
OLIVIER (Ernest), A. ✿, directeur de la *Revue Scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, 10.
OLIVIER (Commandant Henri), ✻, agriculteur, ancien membre du Conseil général, rue d'Allier, 77.
Mme ORCET (Vicomtesse Aragonès D'), rue de Bourgogne, 10.

MM. Paturet (A.), pharmacien à Ebreuil.
Perrot (Abbé Louis), curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon.
Peynot (Abbé Michel), curé de Jenzat.
Pichonnet, entrepreneur de transports, rue du Lycée.
Plainchant (Gabriel), A. ✪, avocat, rue de Villars, 8.
Planchard (Léon), ingénieur, rue de Refembre, 47.
Mme Prieur (Léon), rue de Decize, 9.
MM. Provenchères (Henri de), agriculteur, rue de Decize, 24.
Mme Quirielle (Roger de), Montaiguët.
MM. Quirielle (Jean de), homme de lettres, Montaiguët.
Ranglaret (Docteur A.), rue Michel-de-l'Hospital.
Raymond, imprimeur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
Renaud de Fréminville (Edgard), rue Michel-de-l'Hospital, 2.
Renoux (Abbé), curé de Viplaix.
Mlle Rogier (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.
MM. Roquefeuil (Comte Edouard de), château de Jenzat, à Jenzat.
Roux (L.), greffier de la justice de paix, correspondant de la « Mutuelle de l'Allier », Chantelle.
Mme Saint-Laumer (Comtesse de), boulevard Ledru-Rollin, 5.
Sampigny (Henri, Cte de), chât. de Pannessière, par Gennetines.
Sarrot (Philippe), à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
Sarrot (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, place des Marronniers, 2, Nanterre (Seine).
Saulnier (Félix), avocat à la Palisse.
Sauroy (A.), A. ✪, artiste-peintre, rue Racine, 8, Tours.
Sayet (Hippolyte), avocat, agréé près le tribunal de commerce de la Seine, rue de Valois, 11, à Paris.
Sèque, industriel, bibliophile, rue de Lyon, 80.
Sorin de Bonne (Louis), ancien s.-préfet, chât. d'Estrées, Molinet.
Tabouët (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré.
Thomas (A.), représentant de la Société des Arts graphiques de Genève, 52, route de Paris, Montluçon.
Thonier (André), château de la Busserie, par Tronget.
Thonnié (Jean-Baptiste), ✱, avocat, rue de Paris, 44.
Mme Tiersonnier (Charles), 4, rue La Bruyère, Versailles.
MM. Tiersonnier (Philippe), donat d'honneur et de dévotion de première classe de l'ordre hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), licencié en droit, inspecteur de la « Mutuelle de l'Allier », 3, place de la République.
Tissier (Léon), avocat, rue Diderot, 20.

MM. Tixidre (Auguste), comptable, avenue d'Orvilliers, 72.
Tortel (Pierre), maire de Chapeau, rue de Bourgogne, 16.
Treyve (François), horticulteur, architecte-paysagiste, Foulet, par Moulins.
Tulle (Alexandre de), cours Choisy, 12.
Varax (Vte Paul de Rivérieux de), château de Rochefort, par Amplepluis (Rhône).
Veauce (Vte de Cadier de), 39, rue La Boëtie, Paris.
Verdeau (Henri), photographe, avenue Nationale, 5 *bis*.
Vignier (Paul), commis des postes, rue du Moulin, à Montluçon.
Villatte des Prugnes (Robert), ingénieur-agronome, château des Prugnes, par Vallon-en-Sully.
Villeneuve (Antoine), correspondant de la « Mutuelle de l'Allier », 8, cours Lafayette, Cusset.
Villequetout (Jules Le Febvre Charbonnier de), r. Voltaire, 20.
Villette (Guy Jacquelot de), château de Sommery, par Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).
Viple (Joseph), substitut à Issoire (Puy-de-Dôme).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Billiet, rue Bonnabaud, 26, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Bodinat (Xavier de), 59, rue des Murlins, Orléans (Loiret).
Chevalier (Jacques), professeur de philosophie au lycée de Châteauroux (Indre).
Dunan (Maurice), prof. d'histoire à Louis-le-Grand et à l'Ecole sup. Arago, agrégé de l'Université, bd St-Germain, 62, Paris.
Froment (Dorothée de), à Montlevic, par la Châtre (Indre).
Gautier (Pierre), archiviste de la Haute-Marne, Chaumont.
Maigret (Frédéric), boulevard Militaire, 93, Ixelles (Belgique).
Monery (Louis), rue de la S.-Préfecture, 9, Roanne (Loire).
Reure (Chan.), prof. à la Fac. cath., aux Chartreux, Lyon (Rhône).
Roy, ✱, professeur à l'Ecole des Chartes, Directeur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, rue Hautefeuille, 19, Paris.

ABONNÉS AU BULLETIN

MM. Asher, libraire, 73, Unter den Linden, à Berlin (Prusse).
Mme Benoid Pons de Fréluc, rue de Paris, 43.
MM. Bernasconi-Scetti, place d'Allier.
Bibliothèque de l'Evêché de Moulins.
MM. Cayot (Abbé), curé d'Avermes, par Moulins.

MM. CERCLE BOURBONNAIS, à Moulins.
COLLAS DE CHATELPERRON, colonel du 7e cuirassiers, 3, rue Garibaldi, Lyon (Rhône).
CRISON (Chanoine), à Moulins.
CROIZIER, propriétaire, à Liernolles.
DARDANT, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DEGUISE, horloger, à Beaune (Côte-d'Or).
DULAC (Commandant), allée des Gâteaux, 14.
DULAU, 37, Soho-Square, à Londres (Angleterre).
ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy (deux abonnements).
FAGOT, propriétaire au Donjon.
FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.
FOURNIER, tapissier, rue du Théâtre, 19.
GIVOIS, boulevard de Courtais, 46.
LALAIN-CHOMEL (DE), rue de l'Université, 5, Paris.
LEFORT, 54, rue Blanche, Paris.
LUYLIER DE COUTURE, château de Couture, par Cosne-sur-l'Œil.
Mme PICARD, château de Montperroux, par Saint-Léon.
MM. REIGNEAUD, juge suppléant, rue Croizier, Riom (Puy-de-Dôme).
SAINT-HILLIER (DE), capitaine au 17e chasseurs, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
Mme THOMAS, 13, rue de Decize.
TRACY (Mis DE), à Paray-le-Frésil.
TROCHEREAU (DE), rue Pape-Carpentier.
VACHER (Marcel), ancien député, Montmarault.
VILLE, sénateur de l'Allier, Moulins.

Messieurs les Membres de la Société et Abonnés sont priés de signaler au Directeur du *Bulletin* les erreurs ou omissions commises dans l'inscription de leurs titres et adresses.

Service gratuit du « Bulletin »

Membres de droit et honoraires. — Biblioth. munic. de Moulins. — Dépôt légal. — Dir. et Secrétariat P.-L.-M., 88, r. St-Lazare, Paris. — M. Ronchaud, rue de Bourgogne, 53 (trésorerie de la Société).





Sociétés Correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. — Sté des Antiquaires de Picardie. — Académie de la Somme.
Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Autun : Société Eduenne. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune.
Beauvais. — Société académique de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, scientifique et littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres du Loir et-Cher.
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher. — Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Brives. — Société d'Archéologie.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'émulation.
Châlons. — Sté d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres, — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Société des amis de l'Université (Revue d'Auvergne).
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles... de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Emulation de la Vendée.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et Arts.
Limoges. — Société Archéologique, Historique et des Arts.
Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Mende. — Sté d'Agriculture, Industries, Sciences, Arts de la Lozère.

Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Sté Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Sociétés : d'Agriculture ; — d'Horticulture. — Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.
Nancy. — Académie Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique. — Société Académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Niort. — Société Scientifique et Littéraire des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Société des Antiquaires de France. — Sociétés : de l'Histoire de France ; — d'Anthropologie de France ; — de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. Musée Guimet. — Société Française d'Archéologie.
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Périgueux. — Société Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rochechouart. — Société Archéologique de la Haute-Vienne.
Roubaix. — Société d'Emulation.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives historiques de Saintonge et Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arr. de St Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulon. — Académie du Var.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Hte-Saône.
Vitry-le-François. — Société Archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry. Directr : M. Pierre, chât. de Charon, par Cluis (Indre).
Revue Mabillon. Directeur : Dom Besse, Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Revue des Etudes historiques, 82, rue Bonaparte, Paris.
Revue Henri IV. Directeur M. A. Chamberland, 75, rue des Capucins, Reims (Marne).
Annales de la Société limnologique de Besse. Secrétaire : M. Dufour, 9, rue du Port, à Clermont-Ferrand.



TABLE DES MATIÈRES

Admission de nouveaux Membres

Articles et principales Communications



Dons à la Bibliothèque

SOMMAIRE

De la Livraison de Novembre 1910.

TEXTE

GRAVURES DANS LE TEXTE

Toutes communications doivent être adressées à M. FLAMENT, directeur du « Bulletin », 4, rue du Michel-de-l'Hospital, à Moulins.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1910

3	7	7	4	2	6	4	1er	7	5
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	NOVbre	DÉCbre

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

Le conseil d'administration se réunit tous les mois, le vendredi qui suit la séance de la Société d'Emulation, à la bibliothèque de la Société.

ANNÉE 1910 NOVEMBRE — N° 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1910

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 ex.	50 ex.	100 ex.	200 ex.
16 pages	5 fr. »	6 fr. 50	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	3 50	4 50	6 50	9 »
4 pages	2 50	3 »	4 »	6 »
Couverture blanche	» 50	1 »	1 50	2 50
Couverture imprimée	3 »	4 »	5 50	7 50

Ces tirages sont faits sur papier de la *Revue*.

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en indiquant sur leurs manuscrits le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin, abonnement un an : France. . . . . 10 »
— — : Etranger. . . . .
— chaque numéro séparément . . . . 1 »
Le numéro des vacances avant 1904 . . . . 3 »
Le numéro des vacances contenant les compte-rendus d'excursions, depuis 1904. 6
Chaque volume de la première série (1846-1892) . . . . . . 5 »
Sauf le volume III presque épuisé. . . . . 8 »
Tome IV épuisé. . . . .
Chaque volume de la 2e série (*Bulletin-Revue*), de 1893 à 1903, sauf le 1er volume épuisé. . . . . 8 »
Chaque volume depuis 1904 . . . . 16 »
Pour les membres de la Société et les abonnés . . . . 10 »

(*Une remise notable est faite aux acheteurs d'au moins 10 volumes.*)

Tout membre de la Société a le droit de compléter ses collections du *Bulletin* en bénéficiant d'une remise de 20 %.

Le Catalogue illustré du musée départemental. Ire Partie . . . 1
Le Catalogue sans illustrations. Ire Partie 0 50
Le Catalogue, IIe partie, illustré. 0 50

Moulins. — Imprimerie Et. Auclaire.

